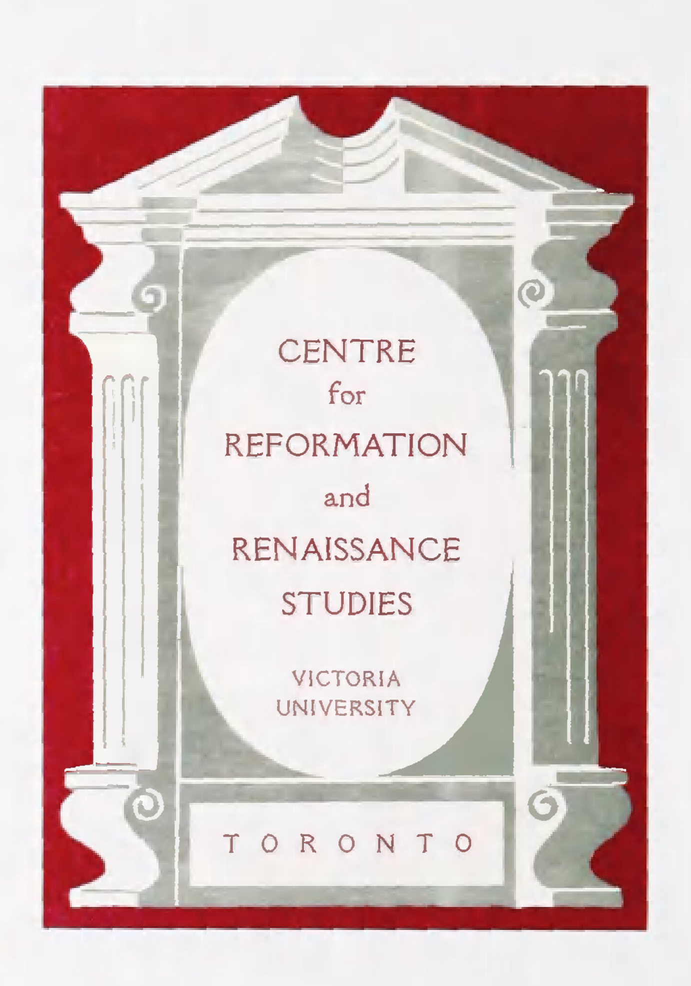



CENTRE
for
REFORMATION
and
RENAISSANCE
STUDIES
VICTORIA
UNIVERSITY
TORONTO

COLLOQUE DE JEAN BODIN

DES SECRETS CACHEZ DES CHOSES SUBLIMES

ENTRE SEPT SÇAUANS QUI SONT DE DIFFERENS SENTIMENS

34.674 — Bordeaux, Imprimerie Y. Cadoret, 17, rue Poquelin-Molière.

COLLOQUE DE JEAN BODIN

DES SECRETS CACHEZ DES CHOSES SUBLIMES

ENTRE SEPT SÇAUANS QUI SONT DE DIFFERENS SENTIMENS

(Traduction française du « Colloquium Heptaplomeres »)

PAR

ROGER CHAUVIRÉ

DOCTEUR ÈS LETTRES

PARIS

LIBRAIRIE
DE LA SOCIÉTÉ DU
RECUEIL SIREY
Anne Mson LAROSE ET FORCEL
LÉON TENIN, Directeur
22, Rue Soufflot, 22

LIBRAIRIE
ANCIENNE ET MODERNE
HONORÉ CHAMPION
5, Quai Malaquais, 5

1914

INTRODUCTION

Avant d'offrir au lecteur la traduction de l'*Heptaplomeres* (1) (Extraits) que je publie ci-après, quelques préliminaires ont paru indispensables. Il était bon, sans doute, de rappeler en quelques mots ce qu'est l'ouvrage; de suivre, autant qu'il se peut, l'histoire de son texte; de justifier le choix d'une traduction et, dans cette traduction, des morceaux préférés; de montrer enfin l'intérêt de cette publication, tant pour fixer la physionomie de Bodin lui-même que comme contribution à l'histoire des religions en France.

I

Sept personnages de religion différente et sans doute aussi de nationalité diverse (2) sont réunis chez l'un d'eux, Paul Coronæus le catholique, à Venise. Ce n'est pas au hasard que Bodin place là le lieu de la scène (3). Le cosmopo-

(1) On a discuté la signification de ce mot. Chapelain, *Lettres*, éd. Tamizey de Larroque, Paris, Imp. nat., 1880-1883, lettre 566 (t. II, p. 809), interprète *livre en sept parties* : le *Colloq.* n'en a que six! Guhrauer y voit une allusion aux sept interlocuteurs. Plus précisément, puisque chacun des sept soutient une religion à part, le mot ne signifierait-il pas : septuple interprétation de la grande et unique religion naturelle? J'en rapprocherais alors J. Pic de la Mirandole, *Heptaplus*, seu septiformis sex Dierum Geneseos enarratio, 1489, traduit en français par N. Le Fèvre de la Borderie, Paris, 1578. (Voyez sur ce livre Ph. Monnier, *Le quattrocento italien*, Paris, Perrin, 1901, 2 vol. in-8, t. II, p. 127). Bodin lisait Pic (*Hept.*, V, p. 415 note : je cite, sauf indication contraire, l'*Hept.* d'après la pagination du ms. ci-après partiellement publié). — Quant au sous-titre *De abditis rerum sublimium arcanis*, il a peut-être été inspiré à Bodin par le *De abditis rerum causis*, Paris, 1548, du médecin J. Fernel, souvent cité par lui avec admiration, *Démonomanie* (Rouen, Raphaël du Petit-Val, 1604, in 12), 3, 6, p. 383; 2, 3, p. 213, etc.

(2) Coroni est Vénitien; Senamy, Siennois, *Hept.*, IV, p. 241. Les hôtes de Coroni sont qualifiés « homines peregrinos », voyageurs, *ibid.*, I. p. 1.

(3) « Venetiam appulimus, omnium fere gentium vel potius orbis universi portum communem, » quia non modo aspectu et hospitio peregrinorum Veneti delectantur, sed etiam illic summa » cum libertate vivi potest. Et cum cæteris civitatibus civilia bella... aut studiorum cujusque » molestissimæ inquisitiones impendeant, hæc sola propemodum civitas omnibus his servitutum » generibus immunis et libera mihi videtur... Cum autem in ædibus Coronæi simul [colloquii » participes] habitarent, ex omnibus fere regionibus, si quid novum aut scitu dignum contigisset, » facile ab amicis, quos Romæ, Constantinopoli, Augustæ, Hispali, Antwerpiæ, Lutetiæ conqui- » sierant, litterarum ope intelligebant ». *Hept.*, éd. Noack, p. 1 et 2. — Cf. Guhrauer, *Das Heptaplomeres*, Berlin, Eichler, 1841, p. LI. — Bartholmess, *Jordano Bruno*, t. I, pp. 194-202, montre amplement que Venise, indifférente en religion, ne regarde que sa grandeur; et que les intérêts de son commerce lui commandent la plus large tolérance, surtout envers les clients étrangers qui fréquentent son port. En même temps elle a une réputation de centre intellectuel que les Dix tiennent à lui garder, et qui exige, dans une certaine limite, la liberté de penser.

litisme de Venise justifie la rencontre des individus les plus dissemblables; son rare esprit de tolérance y autorise, en plein XVI[e] siècle, la vie libre et la libre discussion; enfin l'activité du commerce y fait affluer, aux mains de nos sept savants, les informations que leur adressent des correspondants de Rome, de Constantinople, d'Augsbourg, de Séville, d'Anvers et de Paris.

Après souper on fait de la musique, et la conversation s'engage sur la métaphysique. Antoine Curtius, calviniste, et Federich Podamicus, luthérien de la confession d'Augsbourg, défendent la réforme. Octave Fagnola, autrefois captif chez les Turcs, a renié, et professe à présent l'Islamisme. Salomon Barcassius est juif. Diego Toralba, dont le prénom annonce un Espagnol, s'en tient à la religion naturelle. Jérôme Senamus enfin, persuadé que l'adoration même d'idoles touche le vrai Dieu, pourvu qu'elle soit sincère, est indifférent aux confessions, qu'il décrie et pratique toutes également.

A en croire Diecman (1), cette affabulation ne serait pas invention pure. Guy Patin aurait, paraît-il, entendu dire à Gabriel Naudé, son ami intime, qu'il y avait eu autrefois à Venise quatre personnes qui, deux fois la semaine, se réunissaient pour discuter sur les différentes religions. Parmi elles se trouvait un certain Coroni, de Rouen, dont le nom rappelle un des sept interlocuteurs de Bodin. Le fameux humaniste et arabisant Guillaume Postel leur servait de secrétaire. Après sa mort à Paris, en 1584 (2), ses papiers tombèrent aux mains de Bodin, qui s'en servit pour composer son ouvrage. A l'appui de cette histoire spécieuse, mais dont l'authenticité échappe à présent au contrôle, Diecman rapporte un mot qu'Henri Estienne (3) attribue à Postel : pour composer une religion parfaite, il faudrait en emprunter les éléments aux trois religions juive, chrétienne et turque. Et, on doit l'avouer, ce mélange, cette conciliation au moins de toutes les religions (4) dans une seule est bien une des idées essentielles qui flottent dans l'*Heptaplomeres*.

---

(1) Diecman, *De naturalismo cum aliorum, tum maxime Jo. Bodini, ex opere ejus ἀνεκδότῳ de abditis rerum sublimium arcanis, Schediasma inaugurale*, Leipzig, MDCLXXXIV, p. 9. — Il tire ce renseignement d'une lettre de G. Patin à Julius Hackeberg, chambellan du prince électeur de Brandebourg. En concordance avec Diecman, Mich. Denis écrit du ms. latin 647 de la Bib. de Vienne : « In codice nostro ms. ex ore Gab. Naudæi hæc referuntur : Guillaume Postel » donna des mémoires à Bodin, sur lesquels il fit son *Heptaplomeres*. Ces mémoires venaient » d'une certaine Académie de quelques savants italiens de laquelle Postel était le greffier ». *Codices mss. theologici Bib. Palatinæ Vindobonensis latini*, Vindobonæ, de Trattnern, 1800, in-fol. (2[e] partie, col. 1505 sq.).

(2) D'après Bayle, Postel, enfermé pour hérésie dans un couvent pendant plusieurs années, mourut bien à Paris, mais en 1581. Sur Postel, voyez aussi Colomiès, *Gallia Orientalis*, Hagæ Comitis, Vlacq, 1665, in-4°, pp. 59 sqq. ; *Menagiana*, Paris, Delaulne, 1715, 4 vol. in-12, t. IV, pp. 378 sqq., dans la dissertation sur le prétendu livre *De tribus impostoribus;* et Weill, *De G. Postelli vita et indole*, thèse, 1892.

(3) *Introduction au traité de la conformité des merveilles anciennes avec les modernes*, ch. XIV. « Toutesfois je ne sçay pas si entre les livres qu'il a voulu estre imprimez, se trouvent » des propos lesquels il a tenus une fois à Venise à plusieurs et à moy entre autres, à sçavoir » que pour faire une bonne religion il fauldroit qu'elle fust composée des trois religions, de la » chrestienne, de la judaïcque et de la turquesque? » Ed. le Duchat, 1735, p. 184.

(4) Cf. Naudé, *Bibliographia politica*, Venetiis, 1633, p. 48 : « ... Diversas inter se religiones » committere, quemadmodum... fecere... Petrus de Alliaco... Hieronymus Cardanus... et Joannes Bodinus ». — Pour moi, je rapprocherais plutôt la tentative de Bodin de celle de Pic de la

La forme du dialogue, donnée à son œuvre par Bodin, peut-être pour vivifier un sujet un peu bien sévère, et sans doute aussi à l'exemple des grands modèles antiques qu'il aimait, Cicéron et Platon, n'avait pas tenté l'auteur ici pour la première fois. Mais le « colloque » dans le *Theatrum naturæ* ou le *Paradoxon* n'est guère qu'un moyen commode d'exposition : les interlocuteurs n'y sont guère que des noms, qu'on remplacerait aisément par *Demande* et *Réponse*. Ici, au contraire, la conversation est animée, réelle; les personnages ont chacun leur caractère; le progrès littéraire est grand. Coroni, épris de règle et d'autorité, humble et doux, traditionnaliste convaincu, peut-être un peu borné; Federich et Curce, tous deux croyants, tous deux plus ennemis, semble-t-il, de Rome que du Grand Turc ou d'Israël, mais l'un plus passionné, l'autre plus raisonneur, l'un s'indignant avec violence contre les papistes, l'autre plus volontiers réfugié dans une sereine théologie, plus savant d'ailleurs; Octave, attaché à la foi musulmane, mais conciliant, mais préoccupé de découvrir plus ce qui l'apparente aux autres confessions que ce qui l'en sépare; Toralba, critique et mystique tout ensemble, féru de science et pourtant imprégné de ferveur et d'onction; Senamy bien plus léger, esprit aigu et irrévérencieux jusqu'à la gouaillerie, soucieux avant tout que les querelles religieuses n'engendrent ni massacres, ni guerres civiles; Salomon (1) enfin, le plus curieux et le mieux buriné de tous, ferme en sa foi, que rejoignent et qu'étayent sa raison et sa science, aussi épris de magie que de rabbinisme, commentateur d'une érudition incroyable et d'une diffusion égale, aussi retors qu'intrépide, mi-philosophe et mi-prophète; — voilà des figures qui se gravent dans l'esprit, originales et distinctes. Le mérite n'est pas mince (2), si l'on songe qu'il y a là sept personnages, dont l'auteur ne précise peu à peu les traits que par leurs seuls discours. Sans conteste, à n'envisager que le mérite artistique, l'*Heptaplomeres* est le meilleur ouvrage de Jean Bodin.

C'est aussi le fruit de sa vieillesse. Si l'on en croit l'inscription, qu'on trouve, à quelques variantes près, dans tous les manuscrits : H. E. J. B. A. S.

Mirandole. Pic le premier cherche à prouver la religion chrétienne par Platon comme par Aristote, par Mahomet comme par Moïse; et avec lui, Bodin cherche à représenter la religion (naturelle, il est vrai) comme l'aboutissement final de toute l'histoire religieuse de l'humanité. Si l'on songe maintenant que Bodin connaît Pic et l'admire : qu'il lui ressemble par l'universalité de sa culture, et la curiosité qu'il étend à l'hébreu, à la cabale, à la magie, à la science des nombres; on peut se demander si l'idée de concilier toutes les religions en une seule, Bodin ne l'a pas empruntée à l'Académie platonicienne de Florence en général, et aux *Conclusiones* de Pic en particulier. Cf. Ph. Monnier, *o. c.*, t. II, pp. 115-122.

(1) Salomon est évidemment, même aux yeux de ses adversaires, le personnage éminent du dialogue. Peut-être est-ce ainsi qu'il convient d'interpréter le « Salomonem, publica authoritate fretum », pour lequel nous proposons une autre explication, *Hept.*, IV, p. 334. Quoi qu'il en soit, la vraisemblance historique justifie la supériorité du personnage. Sur les écoles florissantes, fréquentées par les chrétiens autant que par les juifs, que les juifs bannis d'Espagne avaient transplantées en Italie, sur les imprimeries juives, sur les académies juives de médecine, philosophie, grammaire au XVIe siècle, cf. Guhrauer, *o. c.*, p. LVII — Rabbin Guttmann, *J. Bodin in seinen Beziehungen zum Iudentum*, Breslau, 1906, p. 32, exprime l'avis que cette haute figure donnée à Salomon est conforme à l'estime qu'en tous ses écrits Bodin a témoignée à la culture hébraïque.

(2) C'est le sentiment de Baudrillart, *Publicistes modernes,* Paris, 1862, p. 236.

A. Æ. LXIII, *Hæc ego Joannes Bodinus Andegavensis scripsi anno ætatis LXIII* (1), — il l'aurait terminé en 1593. Détail qui, outre sa valeur chronologique, en a une dramatique aussi : que l'on y songe, à l'heure où Bodin s'abandonnait à des spéculations indépendantes, si souvent hostiles à Rome, la Ligue faisait rage autour de lui. Suspect, il pouvait craindre chaque jour pour sa vie. L'*Heptaplomeres* trouvé chez lui, — et l'on chercha — c'était la mort. En un tel moment, une pareille liberté d'esprit dénote un beau sang-froid.

II

Rien d'étonnant désormais que l'*Heptaplomeres*, où le lecteur le moins expérimenté sent une odeur d'hérésie, soit resté longtemps inédit. Naudé, malgré son admiration pour Bodin, nous parle sans tendresse d'un gros volume sur les secrets de la métaphysique, qui n'a pas encore été publié : « Et » plaise à Dieu, ajoute-t-il, qu'il ne le soit jamais » (2).

Le manuscrit original, d'après un racontar peu authentique du même Naudé à Patin (3), aurait été prêté par les héritiers de Bodin au président de Mesmes, lequel en aurait tiré une copie, source probable des exemplaires ultérieurs. Quant à l'autographe lui-même, il serait tombé, si l'on en croit Claude Sarrau (4), entre les mains de Jean Descordes, chanoine de Limoges. Celui-ci apprit à son ami, Hugues Grotius, qui préparait alors son *De veritate religionis christianæ*, qu'il possédait l'*Heptaplomeres*, et le lui fit tenir, pour qu'il parât les traits de Bodin contre la foi. C'est à cette circonstance que nous devons la lettre souvent citée (5), où Grotius, avec un dédain peut-être excessif, maltraite son adversaire d'un jour.

Il existe à la Bibliothèque nationale, fonds latin 16139, un manuscrit du XVIIe siècle qui porte, au dos de la reliure, la mention : *Hugonis Grotii*. On

---

(1) Interprétation du ms. de la Bib. nationale, L. 12976.

(2) « *Compositum, sed nondum editum* (*atque utinam nunquam edatur*) *de rerum sublimium* » *arcanis ingens volumen* ». Naudé, *o. c.*, p. 48.

(3) Rapporté par Diecman, *o. c.*, p. 12 sq. Il n'y a rien qui le corrobore dans les *Lettres* de Guy Patin. Mais Leibnitz, pendant son séjour à Paris, prenant des notes, le 22 mars 1676, sur un entretien qu'il venait d'avoir avec un M. Thoynard (et dans lequel le Trichet du Fresne cité par le *Grotianus* [cf. *infra*] est incidemment nommé), confirme la tradition : « Le livre de Bodin » manuscrit est venu de la Bibliothèque de Mons. de Méme originairement ». Bib. royale de Hanovre, mss. de Leibnitz, *Physique*, vol. VI, f[os] 14 à 16.

(4) « Eum [librum I *Heptaplomeris*] olim ex auctoris apographo, qui tum erat Joannis Cordesii, » descripsit Ardisius [Hardy, conseiller au Châtelet]. Priusquam autem reliqua perfecisset, repe- » titus est liber qui jam nuspiam comparet ». Claud. Sarrauii, *Epistolæ*, Arausioni (et revera Parisiis), 1654, Isaaco Vossio Holmiam, 3 fév. 1651, p. 326. — Sur Sarrau, conseiller au Parlement de Paris et bibliophile, cf. *Nouvelles de la République des lettres*, Amsterdam, D. Mortier, juin 1684, pp. 342-352.

(5) Depuis Bayle, *Dictionnaire*, art. Bodin. — On la trouve dans *Grotii Epistolæ* quotquot reperiri potuerunt, Amstelodami, Blaeu, 1687, in-fol., p. 127, lettre 353, en date du 19 sept. 1634 ; et dans ma thèse sur *Jean Bodin*, Paris, Champion, 1914, Appendice. Elle commence ainsi : « Multis simul rebus, Reverende Senex, me beavit vester Cramoisius : nam et litteras a te » attulit... et Bodini scriptum manu librum legi dignissimum ». Antérieurement déjà, lettre 292, p. 106, Grotius demandait au même Descordes : « Bodini opus supremum estne ut lucem » speret? ».

trouve sur la feuille de garde l'épître au chanoine Descordes, introduite par l'avis suivant : « Judicium Hugonis Grotii de hoc opere, *ascriptum anno 1630* » *in hoc loco, postea editum* in epistulis ejusdem Grotii quas ad Gallos [scrip-» sit?] ea nempe quæ numero CLXVI ad Joannem Cordesium scripta 19 sep-» tembris 1634 ». Ces deux signes donnent à penser que nous sommes bien en présence de l'exemplaire qui a appartenu à Grotius (1). Or, il est certain que ce n'est pas là l'autographe. Les références des citations, numérotées en marge de 1 à 9, présentent des lacunes. L'écriture ne ressemble pas aux spécimens qui nous restent de celle de Bodin (2). A une étude approfondie, ce manuscrit n'apparaît même pas l'un des meilleurs que nous ayons. Donc, ou bien Descordes n'avait envoyé qu'une copie à Grotius, ou bien Grotius avait fait prendre copie et rendre l'original, — l'une ou l'autre copie assez négligée ; — ou bien encore et plutôt (3), si Grotius a eu, à un certain moment, l'original en mains, la copie *Hugonis Grotii* a été faite à un autre moment et sur un autre exemplaire. De toute façon, et c'est la seule conclusion qui nous importe ici, nous perdons la trace du manuscrit authentique de Bodin (4).

Des copies discrètes, et d'autant plus alléchantes, se cachaient au fond de quelques bibliothèques : si bien que, fort avant dans le XVIIe siècle, nombre de savants ne connaissaient de l'*Heptaplomeres* que le titre, et par Colomiès (5). Ce renom de mystère et de scandale attira la reine Christine de Suède : elle chargea Claude Sarrau de lui procurer l'ouvrage, et Isaac Vossius de surveiller les démarches de Sarrau (1650-1651). A la bibliothèque du roi, dans les collections célèbres de MM. de Thou, Richelieu, Mazarin, Guy Patin, du Puy frères, recherches vaines. Henri Valois l'historien avait conseillé de fouiller le cabinet de Mesmes : pareil insuccès (6). Les émissaires de la reine sont avisés que le *Colloquium* complet se trouve à la bibliothèque de Cluny ; mais là, au lieu d'une mauvaise volonté secrète (7), ils rencontrent un refus formel (8).

---

(1) Et qui passa des mains de Grotius, mort en 1646, dans celles du procureur général du Parlement, M. de Harlay (Chapelain, *o. c.*, lettre 566, t. II, p. 809).

(2) Par exemple deux lettres autographes à Castelnau-Mauvissière, Bib. nationale, *Cinq-Cents de Colbert*, vol. CDLXXII, pp. 157 et 261.

(3) Cf. *infra* la discussion sur la valeur relative des mss. de l'*Hept.*

(4) Sarrau avoue que, déjà de son temps, il avait disparu : « Liber qui jam nuspiam comparet ». Il ajoute : « Dicunt Cordesii ex sorore nepotem eum secum in quemdam Lemovicensem pagum » asportasse : sed quid isto nepote factum sit nescitur. Dicunt alii scriptum horribilis carminis » visum flammis ultricibus esse datum ». Is. Vossio, 3 fév. 1651. Guhrauer suggère l'hypothèse qu'à son lit de mort Bodin aurait brûlé l'*Hept.*, comme il fit de son traité *De imperio*, et que l'*Hept.* ne se serait sauvé que par des copies antérieures à la mort de l'auteur. *O. c.*, p. LXXVI.

(5) Diecman, *o. c.*, p. 21 sq. : il veut parler de la *Gallia orientalis*. — Cf. Chapelain, *o. c.*, lettre 566, t. II, p. 809 : « Ceux qui ont ce livre en font grand mystère, et il faut estre de leurs » amis pour le leur prester ». Et Sarrau : « Venales sunt [*Hept.* libri], sed in aurem tantum » dicitur nec auctioni publicæ permittuntur ». Isaaco Vossio, 25 mars 1651.

(6) « Bodini liber quem rogas repertu est difficilis : nec extat in Bib. regia neque in Thuana » aut Richeliana aut Mazarina. Neque Puteani fratres [les frères Du Puy, Pierre et Jacques, » gardes de la bib. du roi, qui a hérité d'eux le *fonds Du Puy*], neque Bignonius [Jérôme B., mort » en 1656 bibliothécaire du roi], neque Patinus eum habent ». Is. Vossio, 3 fév. 1651. « In eo » [catalogo mss. Bib. Memmianæ, 1650] neque laudatum Varronem, neque desideratum Bodini » Dialogum reperio, quos procul dubio aliquis surripuerit ». Is. Vossio, 25 mars 1651.

(7) On verra par la suite que les cabinets de Richelieu, Mazarin, Guy Patin possédaient chacun un *Hept.* et le dissimulaient donc aux émissaires de la reine.

(8) Sarrau, lettre à Is. Vossius, 13 avril 1651.

Enfin, Christine obtient satisfaction : comment, c'est ce que nous apprend, dans un latin obscur et mutilé, la note suivante tirée du manuscrit de Grotius (1). « On trouve mention du premier livre, copié d'un manuscrit plus » petit [que le manuscrit complet, je suppose] dans les lettres de Claude Sarrau, » conseiller au Parlement de Paris, éditées à Paris ou, par fiction, à Orange, » 1654, savoir dans une lettre à Isaac Vossius du 3 février 1651, p. 326. On » doit, semble-t-il, écarter le soupçon que si le reste de l'ouvrage avec faculté » de le copier se fût présenté (aux chercheurs), ils eussent eu la paresse ou la » négligence de ne pas le copier. Et cela d'autant plus qu'en 1654, la reine » Christine, pour qui cet homme distingué écrivait à Vossius, avait invité » Trichet, sieur du Fresne, à utiliser le concours de l'homme dont lesdites » page et lettre donnent le nom (2), pour découvrir quelque exemplaire de » bonne marque, qu'on pût envoyer à S. M., alors en résidence à Bruxelles, et » d'où elle fit tirer par ses secrétaires une copie en caractères à elle habituels. » La chose se fit en février de la même année, exactement le 15, honorable » homme M. Jean-Baptiste Hantin prêtant son exemplaire, et du Fresne le » portant à la reine, qui le garda jusqu'en 1658. Par la suite, le sieur du » Fresne entreprit un voyage de deux ans en Italie et en Espagne, dont il ne » revint qu'environ mai 1661, pour mourir le 4 juin. Enfin, non sans de » grandes difficultés, causées par la frappe d'une médaille en or à l'effigie de » la reine (?), le manuscrit fut, au début d'août, rendu et réintégré aux » mains (3) qui l'avaient prêté à emporter dans Bruxelles, et le 24 juin suivant » rentra dans la bibliothèque dudit sieur J.-B. Hantin, conseiller au Châtelet » de Paris, d'où il avait été absent sept ans et plus, pendant ses voyages en » Italie, Allemagne, Belgique et France ».

---

(1) « Primi libri minori charta descripti mentio facta cum reperiatur in Epistolis viri clarissimi » Claudii Sarrauii, senatoris Parisiensis, editis Parisiis, an, ut fingitur, Arausioni, anno 1654, » epistola scilicet ad Isaacum Vossium, quæ numero CCVI scripta III. Februarii anno 1651, » pagina 326, visa est declinanda socordiæ negligentiæque suspicio, si reliquum operis cum » copia apographi occurrisset, non describeretur. Eo magis quod anno 1654 serenissima Sueciæ » regina, cujus causa vir clarissimus ad Isaacum Vossium scribebat, jussisset V. C. Trichet, » dominum du Fresne, uti illius opera, cujus nomen dicta epistola paginaque 326 refertur, ad » nanciscendum aliquod exemplar probæ notæ, quod ad ejus Majestatem tum Bruxellis degen- » tem mitteretur, ex quo apographum sibi per amanuenses charactere sibi usitato describeretur. » Quod cum factum esset mense februario dicti anni nempe die XV, usum exemplaris quod » penes se erat concedente V. C. Dom. Joanne Baptista Hantino, et dicto Dom. du Fresne ad » Serenissimam Reginam deferente, quæ illud ad Mensem usque Decembrem anni 1658 servavit; » exinde cum dictus Dom. du Fresne, in Italiam et Hispaniam suscepto biennali itinere, anno » 1661 solum circa mensem Maium redux, diem suum quarto Junii obiisset, tandem non sine » [*sine* est probablement ajouté par lapsus] mediocri difficultate, cujus numisma aureum vultu » Serenissimæ Reginæ impressum causa fuit, tandem in manus quæ illud Bruxellas deferendum » tradiderant initio mensis Augusti, atque anno sequenti die Junii XXIV in Bibliothecam dicti » Dom. J.-B. Hantini, consiliarii regii in Castellello parisiensi, a qua per septennium et eo » amplius abfuerat, per Germaniam perque Italiam, Belgiam et Galliam peregrinatione absolutum » tandem postliminio rediit [s.-ent. *exemplar*.] ».

(2) Henri Valois (1603-1676), érudit qui seul avait du jaloux président de Mesmes et, après sa sa mort (1650), de la présidente, l'autorisation d'user de la collection de Mesmes. Il avait promis son aide aux recherches de Sarrau, lettres du 21 janvier et du 3 février 1651.

(3) Ce ne sont pas les mains de Trichet, qui est mort; ni de Hantin, qui ne le recouvrera qu'en juin suivant; ni de Sarrau, mort avant 1654. Est-ce Henri Valois?

D'autres que Christine auraient voulu lire le *Colloquium*. Mais les exemplaires longtemps encore demeurent rares. Par la correspondance des érudits allemands Christian de Boineburg et Hermann Conring (1), nous apprenons qu'un manuscrit, venant d'Angleterre et sortant des mains du poète Milton, était arrivé en Allemagne. Le possesseur en refusait, par jalousie ou scrupule, communication au savant duc Auguste de Wolfenbüttel. Et Boineburg ne se procurait qu'après bien des peines et du temps une copie qu'il passait à Conring (1672).

Mais, peu à peu, l'horreur qu'inspirait l'*Heptaplomeres* n'empêchant pas les curieux de le rechercher, les manuscrits se multiplièrent, si bien, affirme Guhrauer (2), que, au début du XVIIIe siècle, il n'était pas de savant en renom qui n'eût le sien. Vogel (3), qui a étudié les manuscrits du *Colloquium* dans les pays de langue allemande, en compte plus de trente appartenant à des collections publiques, plus de cinquante à de particulières. Il en connaît, à la seule Bibliothèque Royale de Dresde, cinq, dont celui de Leyser (4); à celle de Göttingen, trois (5); à Hanovre, deux; à Zittau, un. Denis (6) en signale à Vienne, Noack à Altona. Guhrauer en a consulté deux à Berlin (*Théologie* n°s 93 et 94); il note l'existence de trois autres, dont celui de Senckenberg, à Giessen (7). J'en ai vu pour ma part huit à la Bibliothèque Nationale, trois à la Bibliothèque Mazarine, un à Sainte-Geneviève, sans compter cinq exemplaires d'une même traduction française. Aix possède un *Heptaplomeres* latin de la fin du XVIIe siècle. Angers en a acheté un à la vente de M. Camille Ballu (1913). Et bien d'autres ont disparu ou restent ignorés : qu'est devenu celui du conseiller Hantin, attesté par le cod. *Grotianus*? Celui du conseiller Hardy, attesté par Sarrau? Celui de M. Briot, attesté par Colomiès? Ceux de Conring, Thomasen, Leibnitz, attestés par le manuscrit de Leyser?

Les travaux (8) pleuvent sur l'*Heptaplomeres*, variantes, gloses, surtout réfutations. Diecman compose contre lui sa thèse de doctorat : *De naturalismo*,

---

(1) Guhrauer, p. LXXVII, qui renvoie au *Commercium Epistolicum Leibnitianum* de Gruber (Hanoveræ, 1745). Ce Boineburg, diplomate au service de l'électeur de Mayence, avait alors pour secrétaire Leibnitz, qui s'occupa lui aussi de l'*Heptaplomeres*, cf. *infra*.

(2) *Ibid.* — *Le Menagiana*, t. IV, p. 297, racontant les recherches de la reine Christine, dit que le *Colloquium* était un « manuscrit *alors* très rare », ce qui insinue que cinquante ans après il est plus répandu.

(3) Guhrauer, *o. c.*, p. LXXV.

(4) Cf. *infra*.

(5) Quatre, dit A. Bath, *Die Handschriften in Göttingen*, Berlin, 1893, t. II, p. 465 sq. : les mss. 274, 275, 276 et 277.

(6) Michael Denis, *o. c.*, t. II, col. 1505.

(7) Cf. Adrian, *Catalogus codd. mss. Bibl. Academiæ gissensis*, Francfort, 1840, p. 149.

(8) Voici, dans l'ordre chronologique, ceux dont j'ai eu connaissance :

1. Arsenal, ms. 4852, *Recueil* anonyme, pp. 5-16. Résumé et appréciation sur l'*Hepl.* (début du XVIIe siècle).

2. Lettre de Grotius à Descordes, 19 sept. 1634 (en réalité antérieure à cette date d'au moins quatre ans, d'après le ms. de la Nationale f. latin 16139, cf. *infra*), dans Grotii *Epistolæ*, Amsterdam, 1687, ep. 353, p. 127.

3. Cl. Sarrauii senatoris parisiensis *Epistolæ*, opus posthumum ad seren. Christinam Sueciæ reginam, Arausioni, 1654, in-8.

4. B. nat. ms. f. lat. 16139, *Colloq. Heptaplomeres*, olim Grotianus, p. 1. Recherches faites

1684, réimprimée quelque vingt ans après. Leibnitz jeune avait songé à écrire

---

par les émissaires de la reine Christine pour lui procurer l'*Hept.* Lettre de Grotius à Descordes ci-dessus indiquée, et copiée, dit ce ms., dès l'année 1630.

5. *Lettres* de Leibnitz à Spizelius (1669) à Antoine Arnauld (1671) sur l'*Hept.*, qu'il avait lu chez son patron J.-Chr. de Boineburg (*Commercium epistolicum Leibnitianum*, par Gruber, Hanovre, 1745).

6. Leibnitz, *Bodini Coll. Hept. examinatum et refutatum*, 3 feuilles doubles, œuvre de jeunesse. Bibl. royale de Hanovre, mss. de Leibnitz, Théologie, vol. VI, nº 16.

7. Leibnitz, *Notes prises après une conversation avec M. Thoynard*, 22 mars 1676. Bibl. royale de Hanovre, mss. de Leibnitz, Abtheilung 37 (Physique), vol. VI, fol. 14 à 16.

8. Hermann Conring, *Lettres* au duc Auguste de Wolfenbüttel, 1672 (l'un et l'autre étaient à la recherche d'une copie de l'*Hept.*) dans Gruber, *o. c.*, ou dans Conringii *Epistolæ*, Helmstadt, 1686.

9. Chapelain, *Lettres* (à Waghenseil, 1668; à Conring, 1673), dans l'éd. Tamizey de Larroque, Paris, 1880-1883.

10. Huet, *Demonstratio evangelica*, Paris, 1679 (réimpression à Leipzig, 1703).

11. Diecman, *De naturalismo cum aliorum, tum maxime Jo. Bodini*, ex opere ejus ἀνεκδότῳ de abditis sublimium rerum arcanis, Leipzig, 1684 (réimpression à Iéna, 1700).

12. Bayle, *Nouvelles de la République des Lettres*, t. I, art. 3 (sur le livre de Diecman), Amsterdam, 1684.

13. Weber, Annotations au texte de l'*Hept.* D'après V. Adrian, *o. c.*, p. 189, le ms. de Giessen nº 626 (fin du XVIIᵉ siècle) est une copie de l'exemplaire de Weber, jurisconsulte, vice-chancelier de l'Université de Giessen, mort en 1726.

14. Koch, conseiller du prince-électeur de Hanovre, Annotations au texte de l'*Hept.* Le ms. de Göttingen 277, daté de 1712, est la copie de son exemplaire (A. Bath, *o. c.*, t. II, p. 466).

15. *Menagiana*, Paris, 1715, 4 vol., t. IV, p. 297 sq.

16. Leyser, *De vita et scriptis Joh. Bodini*, Wittemberg, 1715.

17. Gottlieb Wernsdorff, pasteur, 1668-1729, thèse de doctorat en théologie, *De indifferentismo religionum*, augmentée et réimprimée, Wittemberg, 1716, traduite en allemand et insérée dans les *Disputationes Wernsdorffianæ*, 1731 et 1734. Ouvrage célèbre en son temps. Voir § 74.

18. Leibnitz, *Lettres* (à Sébastien Kortholt, janvier et mars 1716; à Hertel, bibliothécaire à Wolfenbüttel, mai 1719).

19. Vogt, *Apparatus litterarius*, Wittemberg, 1717, collectio prima, p. 66 sqq. (dissertation sur le judaïsme de Bodin).

20. Leyser, Projet d'une édition de l'*Hept.* Son ébauche est le ms. de la Bibl. royale de Dresde, Théologie, nº 1, 1727. Ce ms., qui nous promet des variantes des savants ci-dessous nommés, nous apprend qu'outre Koch, de nous déjà connu, avaient annoté l'*Hept.* H. Conring, qui avait fait copier son exemplaire sur celui de Boineburg (cf. Lettres à Wolfenbüttel); Thomasen (1622-1684), qui avait été le maître de Leibnitz à Leipzig; Molanus ou Van der Muelen (1633-1722), le même qui avait entamé des négociations avec Bossuet pour la réunion des Églises; Leibnitz, enfin (M. le Dʳ Kabitz, prof. ord. à l'Univ. de Breslau, déplore (*ibid.*) la disparition de son exemplaire). Leyser, prof. de poésie à Helmstadt, avait lancé un appel aux souscriptions du monde savant dès janvier 1720. On trouve son prospectus *ibid.*

21. Bayle, *Dictionnaire hist. et critique*, art. Bodin, 4ᵉ éd., 4 in-fol., 1720. Avec le supplément de Chaufepié, 8 in-fol., 1750.

22. Scharbau, pasteur, *Judaïsmus detectus*, in quo vindicantur et restituuntur qui vel injuste inter Judæos relati vel ex Judæorum numero immerito exclusi sunt, Lubecæ, 1722.

23. Senckenberg, Trois lettres à M. Heyne, 1786-1787, sur l'utilisation par lui faite du ms. 276 de Göttingen, là même (cf. A. Bath, *o. c.*).

24. Senckenberg, Annotations au texte de l'*Hept.*, sur un ms. daté de 1725 : c'est le ms. de Giessen 627 (cf. Adrian, *o. c.*, et Strieder, *Hessische Gelehrten Geschichte*, XIV, p. 269-276).

25. Devisme, *Notice sur Bodin*, dans le *Magazin encyclopédique*, rédigé par L.-A. Millin, Paris, 7ᵉ année, t. IV, 1801, pp. 42 et sqq.

26. Vogel, *Zur Geschichte des ungedruckten Werks des Franzosen J. Bodin Coll. Hept.*, dans le *Serapeum* du Dʳ R. Naumann, nºˢ 8-10, 30 avril et 31 mai 1840.

un *Bodini Colloquium examinatum et refutatum* (1). Et les exemplaires allemands ont des annotations de Thomasius (Chr. Thomasen, 1655-1728), de Molanus (Van der Muelen, 1633-1722), de Conring, de Weber et de Koch.

Leibnitz avait d'abord considéré l'*Heptaplomeres* comme un livre dangereux à laisser dormir dans la poudre des bibliothèques (2). Vers la fin de sa vie, revenant sur sa première opinion, il lui souhaitait au contraire un éditeur (3), mais qui fût versé dans la philosophie, la philologie sacrée, le rabbinisme et la patrologie. Un jurisconsulte distingué, Polycarpus Leyser, de Helmstadt, déjà auteur de *Selecta de vita et scriptis Joh. Bodini*, 1715, se met à l'œuvre. La *Leipzige Gelehrten Zeitung* annonce, en juin 1720, que l'impression a commencé. Mais alors Leyser se heurte au double veto des cours de Saxe et de Hanovre. Il laisse inédites ses notes à la bibliothèque de Dresde (4).

Vers la fin du XVIIIe siècle, un autre érudit, le baron de Senckenberg, travaille, avec cinq manuscrits, à une édition critique du *Colloquium*. Mais il ne l'imprime pas (5).

En 1841, Guhrauer, que l'étude de Leibnitz amène à celle de Bodin, donne pour la première fois au public, avec une substantielle préface, l'analyse détaillée de l'*Heptaplomeres*, en allemand, et le texte en latin du quatrième livre (partie) et du cinquième. Noack en a seul jusqu'ici publié le texte entier, en reproduisant le travail de Senckenberg, augmenté de variantes tirées des manuscrits de Giessen, Göttingen et Altona. Malheureusement son édition est

---

27. Guhrauer, *Das Heptaplomeres des Jean Bodin*, trad. et texte partiels, avec une copieuse et substantielle préface, Berlin, 1841.
28. Loehn, *De Jo. Bodini Colloquio Heptaplomere*, dissertatio historico-theologica, Tubingæ, 1843.
29. Baudrillart, *Jean Bodin et son temps*, Paris, 1853.
30. Noack, *Colloquium Heptaplomeres*, Schwerin, 1857.
31. Baudrillart, *Publicistes modernes*, Paris, 1862.
32. Enfin, de Thou, *Histoire universelle*, liv. CXVII, trad. de 1734, t. XIII, p. 35, et Possevin, *Judicium de Nuæ militis Galli, Joannis Bodini, Ph. Mornæi et Nic. Machiavelli quibusdam scriptis*, Rome, 1592, ou Lyon, 1593, ou Francfort, 1608, ont parlé des sentiments religieux de Bodin, mais sans connaître l'*Hepl.* De même, Naudé, qui le connaissait, lui, *Apologie de tous les grands personnages faussement soupçonnez de magie*, Paris, 1625, et *Bibliographie politique*, Venise, 1633, et Paris, 1642. De même encore G. Patin, *Lettres*, et Colomiès, *Gallia Orientalis*, Paris, 1665. J'ai moi-même parlé de la *Religion de Bodin* dans ma thèse : *Jean Bodin, auteur de la République*, Paris, 1914, liv. II, ch. III.

(1) La date de cet opuscule, aussitôt abandonné que commencé — il n'a que trois feuillets doubles — est, d'après Guhrauer, qui est un spécialiste en Leibnitz, attestée par l'écriture.

(2) Cf. Guhrauer, *o. c.*, p. LXXX.

(3) *Ibid.*

(4) Le *Katalog der Handschriften der Kgl. Bib. zu Dresden*, t. III, p. 1 (Theol., n° 1), annonce, jointes au texte de Leyser, des variantes de Conring, Thomasen, Leibniiz, etc., et des notes de Leyser. Alléché, j'ai voulu voir ce ms. : c'est une copie de l'*Hepl.*, à vrai dire plus correcte que Noack et parfois que Guhrauer, mais bien fautive encore au prix de nos mss. français. Elle porte dans la colonne *varians lectio* quelques rares variantes, sans indication d'origine. Pas de recherches sur les références, pas d'introduction, pas de commentaire. Leyser, découragé, aurait-il abandonné son travail prématurément ? C'est ce que semble pourtant démentir un appel imprimé au public pour couvrir, par une souscription, les frais d'impression, 1720, et que je trouve collé à la feuille de garde. Le ms. lui-même est daté de 1727.

(5) *Hessische Gelehrten Geschichte* de Strieder, XIV, pp. 269-276; (dans Guhrauer, *o. c.*, p. LXXXIV).

des plus médiocres : quelques exemples concluants suffiront à le démontrer. Voici des barbarismes : *ludibus* publicis (éd. Noack, p. 159); *studimus* (p. 114); *admicuisti* (p. 115); hostias *exadoratas* (p. 124); molles et *teneres* annos (p. 168); *Potana*, pour *Potina*, déesse de la boisson; *Memphitim*, l'Égyptienne, pour *Mephitim*, déesse des exhalaisons pestilentielles (*ibid.*); *pactibus* (p. 215). — Voici des solécismes : cum *creatori* (p. 353); in *ipsa* ætatis flore (p. 284). Et je doute qu'on explique la phrase suivante : « Exstat Dolabellæ proconsulis ad Ephesios epistola, ne Judæos sacra facere in oppidis ac civitatibus Asiæ prohibeantur », à moins d'écrire *Judæos... prohibeant* ou *Judæi... prohibeantur*. — Les passages inintelligibles abondent. On voit le chef de la chrétienté consacrer aux dieux païens le Panthéon d'Agrippa devenu église : « a Bonifacio III Pont. max. divis omnibus consecratum » (p. 120). On voit le fanatique Salomon agréer pour son Dieu les prières des gentils : « quoniam pietas gentium non impietas erga Deum ». Tous les autres textes suppriment *non* (p. 122). On voit le même Salomon déclarer que pour prier leur Dieu, les Hébreux ne se permettent jamais de s'asseoir, « nunquam sedentes, multo minus *ambulantes*, nisi morbus vel imbecillitas cogat ». D'où il résulte que plus ils sont malades ou infirmes, plus ils se promènent : Bodin avait dit qu'ils se couchent, *accubantes* (p. 167). Une note explique : « Vox assa, id est *gratissima* ». C'est *gravissima* qu'il faut lire (p. 114). Tertullien signale le danger des baisers de charité : « Fœminas viris confusas inter amplexus et oscula *invaluisse* scribit », au lieu de *incaluisse* (p. 164). Un autre incrimine le geste païen qui consiste à baiser la terre maternelle : « Verum enim vero sine saliva osculari nemo potest », écrit Noack sans sourciller. Et ici il est inexcusable : il connaît le bon texte, il le cite en note : « *Terram* vero sine scelere osculari nemo potest » (p. 167). On pourrait multiplier les échantillons d'une telle négligence : *nimia*, au lieu de *minui* (p. 295); virtutis *scientiam*, peu intelligible, au lieu de *scintillam* (p. 299); *possunt*, au lieu de *non possunt* (p. 300); *miserabile*, au lieu de *mirabile* (p. 304); *cordium* (?), au lieu de *sordium*, la honte de la chute (*ibid.*); *minus*, au lieu de *magis* (p. 308); *omnis*, au lieu de *inanis* (p. 314); *aerea*, au lieu de *aenea* : il s'agit de prix distribués aux vainqueurs d'une course (p. 325); *deserti* pour *diserti* advocati (p. 332); *Machumis* (?), au lieu de *in Blachernis* : Octave conte qu'à Constantinople, au faubourg des Blaquernes, les chrétiens grecs célèbrent une fête en l'honneur de la Sainte Ceinture (p. 335), etc., etc. En vérité l'insouciance éclate à chaque page dans le travail de Noack. « Je n'ai pas ménagé mes peines, écrivait avec assurance Senckenberg; mais j'ai établi l'exemplaire peut-être le plus correct qui ait encore été, et sur lequel on pourra établir en toute sécurité l'édition à venir, si jamais elle trouve un imprimeur » (1). Noack l'a cru sans contrôle et a pris pour base de son texte celui de Senckenberg, « orgueil de la bibliothèque de Giessen » (2). Il a eu tort.

C'est dire qu'il restait encore à faire après lui. La première tâche qui s'imposait à moi était de déterminer la valeur relative des manuscrits de l'*Hepta-*

(1) Guhrauer, *o. c.*, p. LXXXV.
(2) Noack, *o. c.*, præfatio.

plomeres connus en France, qui sont ceux auxquels je me suis tenu (1). L'ancienneté était pour chacun d'eux une présomption en sa faveur; et cette ancienneté est attestée par l'origine de quelques-uns. Tel exemplaire, qui provient de la bibliothèque de Mesmes ou de celle de Guy Patin, n'est évidemment pas éloigné de l'époque de Bodin. L'étude des écritures fournit aussi

---

(1) Ce sont les mss. :

a) *Latins*.

1. Bibliothèque nationale fonds latin 6564 Joannis Bodini *Colloquium Heptaplomeres De abditis rerum sublimium arcanis*, in-fol. de 482 pages, olim Memmianus, XVIe siècle. C'est celui que j'appelle M.
2. Nationale f. latin 6565, même titre, in-fol. de 296 feuillets, olim Mazarinæus, XVIe siècle (D).
3. Nat. f. lat. 6566, même titre, in-fol. de 273 feuillets. On lit sur la feuille de garde : « Guido » Patinus Bellovacus doctor medicus parisiensis, 1627. Ex dono Dom. Carolo Guillemden, Regis » christianissimi medici ordinarii ». XVIe siècle (A).
4. Nat. f. lat. 12976, même titre, in-fol. de 164 feuillets, venu des bib. de Séguier, puis de Coislin, enfin de S. Germain des Prés, XVIIe siècle (P).
5. Nat. f. lat. 12977, même titre, in-4° de 285 feuillets, a bibliotheca Soc. Jesu, collegii parisiensis, XVIIe siècle (J).
6. Nat. f. lat. 13971-13972, même titre, 2 in-4° de 457 et 407 pages, olim Dan. Huetii, XVIIe siècle (H).
7. Nat. f. lat. 16139, même titre, in-fol. de 493 pages, olim Hugonis Grotii, venu de la Bib. de Sorbonne, XVIIe siècle (G).
8. Nat. nouv. acquisitions lat. 515, même titre, in-4° de 423 pages, XVIIIe siècle (O).
9. Bib. Sainte-Geneviève 1025, même titre, in-fol. de 324 feuillets, légué à l'abbaye en 1710 par Ch.-M. Le Tellier, archevêque de Reims, XVIIe siècle (T).
10. Bib. Mazarine 3527-3528, même titre, 2 in-4° de 282 et 279 feuillets, olim Sulpicianus, 1658 (S).
11. Mazarine 3529, même titre, in-fol. de 199 pages, sans indication d'origine, XVIe siècle (E).
12. Mazarine 3530, J. Bodini *Heptaplomeron De abditis*, etc., in-fol. de 364 feuillets, XVIIe siècle (K).
13. Bib. royale de Dresde, Théologie n° 1, même titre, exemplaire de Polycarpus Leyser, 1727.

b) *Français*.

1. Bib. nat. f. français 1923, *Colloque de Jean Bodin des secrets cachez des choses sublimes entre sept sçauans qui sont de differens sentimens*, in-4° de 685 pages, fin du XVIe siècle ou début du XVIIe, sans indication d'origine (R).
2. Arsenal 2506, même titre, in-fol. de AB-273 pages, simples extraits de l'*Hept.*, légué par l'abbé Clapeyron à la Bib. Sainte-Geneviève, 1764.
3. Arsenal 5425, même titre (*Recueil Conrart*, t. XVI, pp. 1-711), XVIIe siècle.
4. Arsenal 6026, même titre, grand in-fol. de AB-592 pages, provenant des bib. de MM. de Paulmy, l'abbé de Rothelin, N.-J. Foucault, XVIIe siècle.
5. Mazarine 3531, même titre, in-4° de 653 pages, 1771. Ces quatre derniers mss. sont des copies, partielle (n° 2) ou totales (nos 3, 4 et 5), du n° 1 (R).

J'ai eu également sous les yeux les deux éd. imprimées de l'*Hept.*, l'une fragmentaire (*Das Heptaplomeres des Jean Bodin*, zur Geschichte der Cultur und Litteratur im Iahrhundert der Reformation, von Dr. E. Guhrauer, Berlin, Eichler, 1841, in-8 [B]), l'autre complète (J. Bodini *Colloquium Heptaplomeres*, etc., edidit Ludovicus Noack, Suerini Megaloburgensium, 1857, in-8 [N]). Je n'ai pas tenu compte du ms. d'Angers (XVIIIe siècle) : c'est un dérivé dégénéré du type MET (voyez *infra*), bourré de fautes grossières, et veuf de toute référence, ou peu s'en faut, à partir du livre IV. Quant à celui d'Aix, un fâcheux concours de circonstances m'a empêché de le voir lors de mon passage dans cette ville; et je n'ai pu en obtenir le déplacement, le legs Méjanes, auquel il appartient, l'ayant rendu immeuble par destination. C'est le seul existant dans les bibliothèques publiques françaises dont l'inventaire a paru : *Catalogue général des mss. des bib. publiques de France*, Paris, Plon, 1885-1904, 43 vol. parus.

des données certaines, pourvu qu'on ne leur demande pas une précision impossible : on peut bien affirmer qu'un manuscrit appartient au XVIe ou au XVIIe siècle, et même au début ou à la fin du XVIIe siècle, mais dire plus est dangereux. C'est si vrai que le manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève n° 1025 (1) est attribué, et justement attribué, au XVIIe siècle par Kohler; mais l'ouvrage est de deux mains : à partir du fol. 68, l'écriture change et prend tous les caractères du XVIe siècle. Qu'en conclure, sinon que ce cod. a été, dans les premières années du XVIIe, commencé par un scribe qui obéissait à la mode nouvelle, puis continué par un autre, âgé peut-être, et fidèle aux traditions de sa jeunesse? On voit avec quelles précautions seulement on peut faire état de la paléographie. Ajoutons que, de toute façon, si l'ancienneté est une présomption, elle ne saurait être que cela : tel manuscrit récent ayant pu être copié sur un archétype disparu, plus ancien et plus correct que tous ceux qui nous restent.

Une méthode plus précise était donc nécessaire. Dans les limites du livre IV, que j'avais d'abord eu l'intention de publier tout entier et seul, j'ai relevé sur le texte de Noack, pris comme point de départ (2), un certain nombre d'erreurs, que soit le bon sens, soit mes recherches dénonçaient avec certitude. En voici du premier type : « Seneca scribit nihil bono viro mali contingere » posse, quoniam contraria miscentur » (p. 113 de Noack) : la correction *non miscentur* s'impose évidemment. — « Si sanctis Romanorum ædilibus datum » negotium est, ne quæ religio peregrina in urbem admitteretur » (p. 119) : *sanctis* présente peu de sens, surtout quand on voit Senamus, à la réplique suivante, rappeler par *edicta* l'idée que veut exprimer *sanctis*; de fait, la bonne leçon est *senatusconsulto*. — « Non tamen in ea [Azoara = sourate du » Coran] quæ in manibus Christianorum versatur » (p. 132). Est-ce entre les mains des Chrétiens qu'on s'attend à trouver des sourates du Coran? — Nombre de fautes pareilles ont déjà été signalées plus haut : « A Bonifacio III » Pont. max. *divis omnibus consecratum* » (p. 120). — « *Verum enim* vero » sine *saliva* osculari nemo potest » (p. 167), etc.

Voici des erreurs du second type : *Hellherus* (p. 121 de Noack) est cité comme un célèbre théologien musulman. Ce personnage est Elhari Ibim Esed de Bagdad, et on peut même préciser peut-être où Bodin a été le chercher : c'est dans Léon d'Afrique, livre III. — Un certain *Philostratus* tyrannus (p. 139) est dit avoir eu un songe où il se voyait précipiter du ciel. Outre qu'on ne connaît pas de tyran Philostrate, la *Démonomanie*, I, 4 (éd. de 1604, p. 107), nous fait le même conte d'Hippias, et nous donne la source de Bodin : le *De Somniis* d'Artémidore d'Éphèse, que Fontaine avait traduit en français, 1546. Bodin, citant de mémoire, comme il lui arrive à chaque instant, aura remplacé le fils par le père, Hippias par Pisistrate; et les copistes auront aisément, la forme ancienne de l'h ressemblant à l's moderne, substitué Philostrate à Pisistrate. — Le Coran est appelé *Alphaticianus* (p. 170). C'est *Alphurcanus* qu'il faut lire, comme le prouve l'opuscule intitulé : *Doctrina Machumetis*

---

(1) Cf. Kohler, *Catalogue des mss. de la Bib. Sainte-Geneviève*, Paris, Plon, 1893, p. 138.

(2) Parce que c'est la seule édition complète du texte latin et parce que c'est la moins difficile à se procurer en librairie.

summatim comprehensa, ab Hermanno Dalmata ex arabico translata : « Sed » dic, si placet, Deus tibi misit scriptum? — Respondit [Machumetus] : Sic. » — Quod? — Dicit : Alfurcan. — Cur dictum Alfurcan? — Dixit : Quia » discretæ sunt sententiæ et figuræ ejus » (1).

Enfin la collation, que j'avais faite entière (2), des premiers manuscrits que j'étudiai (P et G), avec le texte de Noack, me révéla encore dans celui-ci nombre de leçons controversées : Ex amaro *omnium* (P G *carnium*) dulcium levi adustione fit γλυκύπικρον palato gratissimus sapor (R p. 213). — Igitur inter angelos non nisi virtutum et illustrium *animorum* (P G *actionum*) certamen exsistit (p. 218). — Illud quidem optare potius... quam sperare debemus ut una sit et eadem civium unio, una (P G remplacent *unio*, *una* par *immo*) mortalium omnium de rebus divinis *consensio* (P G *assensio*, p. 220). — *Salomo*. Ne religio quidem sit, nisi veram esse demus. Quoniam, etc. (P G mettent dans la bouche de Senamus la réplique qui commence à *quoniam*, p. 220). — Cum Apollinei pontifices Camarim... preces ac vota *ingemerent* (G *ingeminarent*, p. 250). — Festis epulis coram immortali Deo obtestamur nos summa cum lætitia cibis sacrificiorum *optimis* (P G *opimis*) vesci (p. 307). Il serait facile de multiplier ces exemples.

Par ces divers procédés, mon attention était attirée sur un certain nombre de points de comparaison. C'est d'après eux surtout que j'ai alors collationné les autres manuscrits latins des bibliothèques françaises.

Un premier résultat m'est apparu assez rapidement. C'est qu'il y a des leçons (pour la plupart mauvaises) spécifiquement allemandes; je veux dire propres aux éditions allemandes et dont nos codd. français sont tous indemnes (3).

Les unes, très fréquentes, appartiennent à N seul, et peuvent être attribuées à la recension défectueuse de Senckenberg, en laquelle Noack a mis toute sa confiance : par exemple : *communicatis* (= *commutatis*), p. 210; contraria *miscentur* (= *non miscentur*), p. 211; illustrium *animorum* (= *actionum*), p. 218; l'oubli d'un changement d'interlocuteur, p. 220; *sanctis* (= *senatus consulto*), p. 223; une interpolation, p. 228; l'omission d'un *habet* indispensable, p. 232; *deserendo* (= *disserendo*), p. 238; non tamen *in ea quæ* in manibus Christianorum *versatur* (= non tamen *ea quæ... versantur*), p. 249; *manium* Deorum (= *inanium*), p. 252; *invaluisse* (= *incaluisse*), p. 316; *ambulantes* (= *accubantes*), p. 323; *teneres annos* (= *teneros animos*), p. 325; *Alphaticianus* (= *Alphurcanus*), p. 330; Toralba substitué à Coronæus, p. 337, etc.

Les autres leçons, fautives aussi, forment une série moins nombreuse à la vérité, mais plus intéressante, parce qu'elles sont à la fois communes et propres

(1) Dans l'édition latine du *Coran* par Bibliander, 1550, t. I, p. 190.

(2) Comme aussi celle de la version ou du texte de Guhrauer (B), toujours dans les limites du livre IV.

(3) De ces leçons, un certain nombre appartient à des pages (209-215, 239-242, etc.) dont le peu d'intérêt m'a amené à donner un résumé, plutôt que le texte, dans mon édition. J'ai pensé avoir néanmoins le droit de ne pas me priver pour ma démonstration de ces preuves, toujours vérifiables sur N, B, et les manuscrits.

à B N : *omnium* (= *carnium*) dulcium, p. 213; *ingemerent* (= *ingeminarent*), p. 250; *Israëlitæ* (= *Ismaëlitæ*), p. 252; et *collocaret* (= *ut collocaretur*), p. 274; *maris* abyssus (= *immanis* abyssus), p. 254; *indicos* (= *indicas*) sacerdotes, p. 264; nemo sine *saliva* (= *scelere*) osculari potest, p. 322; in *libris* (= in *terris*), p. 337; *Almad* (= *Achmad* (1), surnom de Mahomet qui signifie le très glorieux), p. 327; *Garuffa* (= *Cheruffa*, nom d'une femme que Mahomet aurait séduite), p. 328; *tractare* (= *lactari*), p. 340; virgam illius, *quam* ad pontificem delegerat (= virgam illius, *quem* ad pontificatum delegerat), *ibid.* — Or Guhrauer nous déclare dans sa préface avoir employé, après nos manuscrits de la Bibliothèque nationale n°s 6564 (M), 6565 (D) et 6566 (A), les manuscrits de Berlin n°s 93 et 94 (2). On peut donc croire que les leçons qui précèdent lui viennent de ces derniers; supposer, puisqu'elles lui sont communes avec N, une certaine parenté entre les manuscrits allemands dont Noack-Senckenberg et lui se sont servis, et que, je me hâte de l'avouer, je n'ai pas vus; conclure peut-être de ces exemples à une probable infériorité, qui atténue mes regrets, de ces manuscrits sur les nôtres. On sent trop ce qu'a de précaire une généralisation si aventureuse pour la présenter autrement que comme une hypothèse; toutefois il n'y aurait rien d'étonnant que, d'un ouvrage écrit en France, et dont les copies apparaissent anciennement en France, plus tardives en Allemagne, les exemplaires français fussent les plus corrects. Venons donc à ces exemplaires.

Ce qui frappe à mesure qu'on les étudie, c'est leur étroite ressemblance. Sur la grande majorité des points litigieux, on les trouve unanimes. J'en ai donné déjà nombre d'exemples en leur comparant plus haut N et B; en voici quelques autres : *sublimior* (et non : *subtilior*), p. 219; ut una sit et eadem civium, *immo* (et non *unio*, *una*) etiam mortalium omnium de rebus divinis *assensio* (et non *consensio*), p. 220; *conatus* (et non *coactus*, que traduit certainement R), p. 227; tametsi plerique (N ajoute indûment *Christiani* : il s'agit des princes musulmans), p. 325; répétition injustifiable, à la fin d'une réplique de Coroni, de la phrase qui la commence, p. 233; omission, dans une énumération, du quatrième terme de cette énumération, p. 276. — Il semble donc bien qu'une même source soit commune à tous.

Toutefois, pour voisins qu'ils soient, ils ne sont pas semblables : il s'agit donc de les classer en familles; et comme l'autographe, qui lèverait tous les doutes, est assurément perdu, c'est là que les difficultés commencent.

Il y a des cas où les variantes ne donnent sur un tel problème aucune indication utile. C'est d'abord quand elles sont, si j'ose dire, individuelles, j'entends : quand elles se rencontrent dans un seul manuscrit, contre l'unanimité des autres. Par exemple : P ea tamen lege *ut* (cæteri : *ne*), p. 241; *volunt*

---

(1) *De generatione Machumet et nutritura ejus, quod transtulit Hermannus Dalmata :* « Cujus [Machumet] nomen in cælo Achmet ». *Alcoran* de Bibliander, t. I, p. 203.

(2) C'est le *Memmianus* (M) qui est à ses yeux le plus ancien et le meilleur, et qui, dit-il, est à la base de sa recension. Mais, au fur et à mesure qu'on avance dans la lecture de l'*Hept.*, on constate, dans une multitude de cas controversés, le désaccord de Guhrauer avec M et on se prend à craindre qu'il ait, malgré son intelligence et son scrupule, accordé, contre M, trop de foi aux mss. de Berlin qu'il avait sous la main. Quant à D A, je n'ai vu nulle part qu'il en ait tiré les leçons, parfois excellentes, qu'on y trouve.

(c. *nolunt*), p. 246; *ingemerent* (c. *ingeminarent*), p. 250; — G *munera* (c. *numina*), p. 224; *et* (c. *si*) suo judicio, p. 249; interpolation de *æquis portionibus contemperatur*, p. 212; — K ut *cavetur* (c. *collocaretur*), p. 274; *optimis* (c. *opimis*), p. 307; Livius de *Manutius* (c. *Numidis*), note 7 de la p. 341; — A templa *deorum* (c. *Judæorum*), p. 321; nec *viros feminæ* contueri possint (c. *viri feminas*); — O faisant continuer Curce où les autres donnent la parole à Octave, p. 230; — J évitant la répétition fautive de la p. 233, au prix d'une correction d'ailleurs absurde (1).

On n'est pas plus éclairé quand, une variante se rencontrant dans un certain nombre de manuscrits, le groupement qui s'était établi à cette occasion ne se reproduit plus, et qu'il s'en forme d'autres, chaque fois différents, à chaque passage contesté. Ainsi l'on trouve DATESJPG *cara* ou *chara* contre MOK *clara*, p. 241; puis DATESJM *Pisistratus* contre PGHOK *Philostratus*, p. 263; DASTJPG *accubantes* contre MHOK *accumbentes*, p. 323; enfin MAEHOJKG *exadorea* contre TP *exadorta*, D *exadoreo*, S qui omet le mot, p. 233.

Ce qu'il faut donc arriver à découvrir, ce sont des séries, même peu nombreuses, de leçons concordantes qui départagent les manuscrits en groupes toujours identiques. C'est affaire de tâtonnements, que la chance abrège ou prolonge à son gré.

Or je lis, p. 313 : « *Coronæus* (2). Non video cur Pater noster Christianorum » [cedere debeat Lassalæ Ismaëlitarum aut Schemati Hebræorum. — *Salomo*. » Nostrum] illud Schema, quod ab omnibus Judæis quotidie usurpatur, non » est precatio, sed commemoratio ». DA, seuls de tous nos manuscrits, omettent les mots entre crochets. Les mêmes DA omettent, seuls de tous encore, tantôt quelques mots : πρὸς θεῶν, qu'exige le texte cité du *Cratyle*, p. 236, tantôt des phrases entières : [*Plutarchus ad interitum dæmonum referendam putavit*], p. 257, ou des lambeaux de phrase : [*audita morte caput una cum ejus sacerdotibus abrasit, forsitan originem traxerunt, tum etiam*], p. 336; [*Quid Lucas? Id quod Marcus, Johannes, Matthæus. Quid Marcus? Id quod Johannes, Matthæus, Lucas.*], p. 428; [*exstitissent, minime rejicienda fuerunt. Sin falso aut inter se discrepantia quænam fides aut*], p. 429; [*corrupta : supernaturalia vero penitus exhausta fuisse putet, sic tamen*], p. 371 *bis*. Naturellement ces lacunes rendent le texte inintelligible; mais l'important, pour nous, c'est qu'en opposition aux autres manuscrits, qui ne les présentent pas, elles font de DA une famille distincte.

Parmi les autres exemplaires, P G apparaissent à leur tour comme très semblables. Seuls ils écrivent tous deux : *potius* (cæteri : *potentius*), p. 329; *veram* (c. *meam*) sententiam, p. 332, etc. Seuls ils omettent tous deux : *integritas*, p. 215; *sani furiosis*, p. 215; *et muneris*, p. 217; *et eadem*, p. 220;

(1) « Epicurus ad licentiam peccandi aditus omnes aperuisse videtur, cum præmia bonis, sup- » plicia peccatis irrogari divino judicio persuasum habeatur ». Qui ne voit : 1° la difficulté d'expliquer le passif *habeatur*; 2° l'impossibilité, pour Epicure qui conçoit les Dieux étrangers et indifférents à l'homme, de croire à la sanction par eux de nos actes; 3° la contradiction entre le début et la fin de la phrase : comment Epicure eût-il donné carrière au péché, s'il eût cru à sa répression ?

(2) Coroni demande en quoi le *Pater* chrétien est inférieur à la prière de chaque jour, que les Musulmans nomment *Lassala* et les Juifs *Schema*.

Deorum, p. 221 ; *beneficos*, p. 222; *non modo*, p. 223; *cum populo*, p. 251 ; [*vaticinia dici possunt ; prophetia vero singulari quadam appellatione*], p. 264, etc. Devant la fréquence de ces erreurs, la valeur de ces exemplaires apparaît médiocre ; et devant leur concomitance, la parenté certaine. Comme d'ailleurs P G sont relativement récents ; comme nous les voyons régulièrement appuyer soit contre R, soit contre DA, les manuscrits anciens et entre eux similaires MET, nous conclurons que PG est un rameau distinct de la grande branche MET.

Voici donc le classement auquel nous aboutissons : de l'archétype perdu viennent deux groupes de manuscrits datant tous du xvie siècle ou des premières années du xviie : 1° DA ; 2° MET. Ce second type, copié par la suite, a donné d'une part JHOKS (1), d'autre part PG où pullulent les inexactitudes de détail. Il se recommande de lui-même, et par ses exemplaires anciens, et par le fait qu'il évite les omissions propres à DA, et par son accord enfin, dans l'immense majorité des cas, avec les mêmes AD. Il est représenté dans mon édition par M : non que j'accorde à M une valeur supérieure à celle de T ou de E ; je l'ai choisi en raison d'une préférence un peu superstitieuse, parce qu'il venait de ce cabinet de Mesmes, où, dit Leibnitz, l'original de l'*Hept.* séjourna un temps, et que, d'après un autre, c'est le *Memmianus* qui a donné naissance à la plupart des copies ultérieures.

Mais j'ai aussi constamment cité D, et voici pourquoi. Je devais représenter, m'a-t-il semblé, la famille de manuscrits DA, malgré ses erreurs certaines, comme j'y représentais l'autre famille MET. Mais surtout, en dépit de ces erreurs, dans plusieurs cas intéressants, les variantes de D me paraissaient apporter la vérité. Quand Bodin nous montre les sorciers foulant aux pieds les hosties consacrées, D seul écrit correctement : hostias *exadoreo* (= ex adoreo [sc. farre]) verbis ritualibus consecratas proculcant; N donne *exadoratas*, les autres manuscrits *exadorea*, *exadorta*, également inintelligibles et barbares, p. 233. De même, tous les manuscrits font consacrer l'église Sainte-Marie de la Rotonde par le pape Boniface à tous les dieux, *divis omnibus ;* D seul encore écrit correctement : *Beatæ Mariæ* consecratum, p. 224. J'avoue que c'est une surcharge, après rature du texte commun ; mais cette surcharge est de la même encre plus noire, de la même main différente, que cent autres par moi relevées dans ce manuscrit, et où se révèle autant d'ignorance que de soin. Nous avons donc affaire à un correcteur qui ne sait pas ce qu'il écrit, et, dans les cas embarrassants, se borne à tenter de déchiffrer exactement le texte modèle. J'en infère que la restitution *Beatæ Mariæ* n'est pas une conjecture de bon sens, mais une lecture plus attentive d'un passage difficile

(1) Il serait même probablement possible de préciser davantage. Ainsi je crois entrevoir que S dérive de T. A l'omission, signalée *supra*, de la p. 276, tous les mss. écrivent : quarta caritatem erga singulos, sexta mulctas pecuniarias, septima contractuum et hereditatum jura..... T seul, suivi par S, écrit *quinta* à la place de *sexta*, omettant le sixième terme au lieu du cinquième. D'autre part, T S écrivent tous deux *cara*, p. 241; *Pisistratus*, p. 263; *accubantes*, p. 323. J'avoue ne pas avoir poussé la vérification plus loin pour S, et n'avoir pas même tenté la recherche pour J H O K, parce que je n'en voyais pas l'utilité. Du moment que M E T sont des copies d'un même exemplaire, et où les différences ne sauraient être qu'accidentelles, que m'importe duquel des trois dérivent J, H, ou O?

dans l'original, — difficulté qui explique justement la faute commune à toutes les autres copies. Même raisonnement pour la note 7 de la p. 307 : tous les exemplaires, y compris D, donnent la référence fausse : *IV Regum, 1* ; mais D seul biffe et rectifie : *II Regum, 4.* Évidemment on peut supposer que le scribe ait vérifié la citation ; mais pourquoi aurait-il vérifié celle-là, et celle-là seule, quand il en a laissé tant d'autres inexactes (1) ? Et enfin en un certain nombre de cas, la contestation n'est pas possible : sans correction ni surcharge, D apporte la lumière : *Tacit., lib. 3* (cæteri : *lib. 19*), note 7 de la p. 225 ; *aptissime* (c. *apertissime*), p. 219 ; *finxissent* (c. *finxisset*), p. 339 ; une excellente ponctuation, p. 523 ; *piā*, abréviation de *prima* (c. *pia*, inintelligible), p. 475.

Je crois donc être fondé à accorder à D une haute valeur. D'autre part, le caractère grossier des erreurs, aussi rares d'ailleurs qu'aisées à découvrir, qu'on y relève, ne sont pas pour démentir l'impression de scrupule et de naïveté qu'il nous avait faite tout à l'heure. Où le soin du copiste est inefficace, l'ignorance éclate. Ce sont des barbarismes : *Ismaëlites*, p. 248 ; *postestatibus*, p. 263 ; *feriare*, p. 284 ; *verbium*, p. 310 ; — des solécismes enfantins : [Ismaëlitæ] *infitiatur*, p. 248 ; divina lex *proponantur*, p. 247 ; pro Deo *colendum* (pour : *colendo*), p. 249 ; *judicant* (pour : *judicavit*) Aben-Esra, p. 279 ; — des fautes encore qui laissent le texte inintelligible, et qu'un plus instruit eût aisément évitées : *lævissima* (pour : *levissima*), p. 256 ; scribit *sequendam* (pour : *quendam*), p. 339. Il semble qu'en un manuscrit si honnête, où il y a si peu à redouter de l'interprétation personnelle du scribe, on puisse mettre à bon droit sa confiance (2).

Quant à son origine précise, j'avais formé là-dessus une hypothèse séduisante, à savoir qu'il provenait de la bibliothèque du chanoine Descordes, ce qui eût contribué à lui conférer une autorité singulière. Voici comment cette idée m'était venue. D est dit *Mazarinæus* : il est donc entré à la bibliothèque

---

(1) La négligence de Bodin est grande, même pour le temps, et m'a rendu souvent difficile, parfois impossible, la vérification des citations : 1° il cite en général de mémoire, rarement *in extenso*, plus rarement le texte littéral : c'est plutôt une allusion qu'il lance, un mot frappant qu'il rappelle ; 2° citant de mémoire, il tombe en des erreurs fréquentes : nombre de ses références sont fausses : Plut., *Lycurg.*, p. 217 ; Cic., *pro Flacco*, p. 232 ; Philon, *Allégories*, p. 267, etc. ; 3° toujours pour la même raison, il modifie le sens des textes allégués, qu'il se rappelle imparfaitement : Josèphe, *Antiq. judaïq.*, p. 383 ; Nic. Calliste, p. 540 ; Cic., *De divinatione*, p. 256. Voici, prise sur le vif, sa négligence. Il nous conte, p. 263, un songe funeste de Pisistrate. Le même conte nous est fait, *Démonomanie*, 1, 4, p. 107, mais d'Hippias. Si l'on remonte à la source, Artémidore, c'est la *Démon.* qui a raison. En écrivant l'*Hept.*, Bodin a un souvenir imprécis de l'anecdote, citée 13 ans avant : il ne vérifie pas, et met en scène le père au lieu du fils.

(2) J'estime par ailleurs D supérieur à son parent A. Tous deux ont été copiés sur un exemplaire commun (mais non A sur D, ni D sur A) ; seulement A, plus négligent, est tombé dans des erreurs que le scrupule évite à D : *exadorea*, p. 233 ; *Tacit., lib. 19* (D *Tacit., lib. III*), p. 225 ; *pia*, sans signe abréviatif (D *piā = prima*), p. 475). Il y a plus à se méfier aussi de A, qui est le fait d'un scribe qui comprend le latin, et, dans les passages obscurs, semble bien introduire ses conjectures dans le texte ; ainsi, p. 313, quand Octave vante la chasteté des Musulmans, qui ont dans les mosquées séparé hommes et femmes, A, comme tous les autres mss., écrit d'abord ut nec a viris feminæ conspici, nec viri feminas contueri possint. Puis, choqué de cette tautologie obscure, il biffe et corrige, d'inspiration, je pense : nec *viros feminæ* contueri possint. Un pareil ms. me semble dangereux.

du roi lors du choix qu'elle fit, parmi les manuscrits de la Mazarine, de ceux qu'elle n'avait pas, pour se les approprier, 1668 (1). D'autre part, Naudé avait antérieurement acheté en bloc pour le cardinal le cabinet de Descordes, 1642 (2); l'exemplaire de l'*Heptaplomeres*, que nous savons avoir appartenu à Descordes, devait s'y trouver : ne serait-ce pas le *Mazarinæus* actuel? Cette conjecture ne résiste pas, hélas ! à l'examen des faits. Dans le *Bibliothecæ Cordesianæ catalogus*, 1643, *in-4°*, que publia Naudé à l'occasion que je viens de dire, le *Colloq.* ne figure pas. D'autre part, Colomiès dit avoir vu le *Cordesianus* chez M. Briot : si D est le *Cordesianus*, comment n'y trouve-t-on ni cachets, ni *ex-libris* de Briot ou Descordes? Enfin, on nous dit que Grotius avait fait copier son exemplaire sur celui de Descordes; et, on vient de le voir, le *Grotianus* (G) est très différent de D. La provenance de D redevient donc absolument obscure, et j'en suis réduit pour justifier le choix que j'ai fait de lui aux raisons, à la vérité plus solides, que j'ai exposées plus haut.

Il me reste à parler de la traduction française dont je publie ci-après des fragments : le manuscrit de la Bibliothèque nationale f. fr. 1923, anc. f. fr. 7892, que j'appelle R. C'est un volume in-4°, relié en veau, de 685 pages. L'écriture, très courante, parfois même assez malaisément lisible, et qui abonde en abréviations, date du début du XVIIe siècle.

Les autres versions que recèlent nos bibliothèques françaises sont des copies, totales ou partielles, de celle-là. En confrontant telle ou telle page, prise au hasard dans R, avec les pages correspondantes des autres manuscrits, on acquiert vite la certitude de la conformité des textes. R commet l'omission que nous avons déjà signalée dans DA, p. 313 : on la retrouve dans les autres exemplaires. P. 239, l'auteur de R, ayant à rendre le mot *commentariis* (3), écrit, par un lapsus de plume, *traductions* au lieu de *traditions*. Sa bévue est reproduite fidèlement. Ce sont là des preuves suffisantes.

Le manuscrit de l'Arsenal 5425, seizième volume du recueil Conrart, date du XVIIe siècle; l'*Heptaplomeres* y occupe les pages 1-711. C'est l'œuvre d'un ignorant, qui estropie les mots grecs intercalés dans le texte (ἀρσενικόν, φαόσφορος, p. 258) et la plupart du temps les laisse en blanc; une autre main corrige ensuite ou supplée. Le scribe copie R jusqu'en ses singularités orthographiques (allors, portuguais, phisique, p. 2[illegible]0); la seconde main, reconnaissable à son encre plus brillante, intervient alors et rectifie : alors, physique, portugais.

Le manuscrit de l'Arsenal 6026 est un volume relié en veau fauve, de 692 pages in-folio; l'orthographe est franchement rajeunie. Il a appartenu successivement à Nic.-Jos. Foucault, à l'abbé de Rothelin, au marquis de Paulmy. L'écriture est du XVIIIe siècle. Je glane sur la feuille de garde les indications les plus intéressantes. « Cet exemplaire-cy est peut-être [ces deux » derniers mots surajoutés, et de la même main que la note qui suit] le seul

(1) *Les anciennes bibliothèques de Paris*, par A. Franklin, Impr. Nationale, 1873, 3 vol. in-fol., t. III, pp. 108-110.

(2) *Lettres de Guy Patin*, éd. Triaire, Paris, Champion, 1907, t. I, p. 320; Léopold Delisle, *Le cabinet des mss. de la Bib. impériale*, Paris, Impr. Impériale, 1868, t. I, p. 397 sq.

(3) Voici le texte : *Etenim in majorum commentariis legimus Hierosolymam scholas 481 olim habuisse*. B traduit : *in der Annalen*. R : *Car nous apprenons dans les traductions de nos ancestres.....*

» dans Paris traduit en françois : il vient de la bibliothèque de M. l'abbé de » Rothelin (1) et a été vendu plus de trois louis ». — « Cette même traduction » étoit pourtant dans la bibliothèque de M. Chauvelin, garde des Sceaux : il » faudroit savoir ce que cet autre exemplaire est devenu ».

On ne peut pas compter le cod. de l'Arsenal 2506 (127 *bis* SAF), de 237 pages sur papier, datant du XVIIIe siècle, comme un véritable manuscrit de notre version française. Ce sont des extraits, littéraux d'ailleurs, du texte de la Bibliothèque nationale, qu'une âme pieuse a ainsi purgé de tout son venin. « J'ordonne, écrit le propriétaire de ce livre, qu'après ma mort ce manuscrit » soit donné à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, 5 aoust 1763. L'abbé Clapeyron ». Il ajoute : « Ce livre par bonheur n'a jamais été imprimé et l'on n'en » trouve que des copies manuscrites, et grâces à Dieu bien rares ! C'est une » des plus dangereuses productions qui aient paru ». Et pour la rendre inoffensive, l'auteur de ces extraits n'a conservé que les répliques d'apparence orthodoxe. Le malheur est que de la sorte il n'a pu conserver presque rien : si le livre VI a encore 82 pages (pp. 191-273), le livre V n'en a plus que 28, le livre IV 9, le livre III 6 !

Une dernière copie de la version française est celle de la Bibliothèque Mazarine n° 3531. C'est un in-4° de 653 pages, datant du XVIIIe siècle, œuvre d'un scribe peu instruit qui ne comprend pas toujours ce qu'il écrit et mutile le grec. Il contient, à côté d'indications sur l'origine de la traduction, quelques *testimonia* intéressants de Diecman et de Vogt. Mais de toutes façons, c'est au manuscrit 1923 de la Bibliothèque Nationale qu'il nous faut revenir : il est manifestement l'original des autres.

Combien il serait tentant d'attribuer à Bodin lui-même la paternité de cet *Heptaplomeres* français ! On s'en souvient, il a écrit dans les deux langues presque tous ses ouvrages, *République*, *Démonomanie*, *Paradoxon;* et s'il n'a pas traduit le *Theatrum naturæ*, c'est peut-être qu'il savait Fougerolles à l'œuvre. Mais cette hypothèse n'est pas soutenable. Il y a dans notre traduction des faux-sens, des contresens même que Bodin n'eût pas commis contre son propre texte. L'auteur n'en sait pas l'hébreu. L'écriture n'est pas celle de Bodin. On ne saurait donc lui attribuer cette version française, ni peut-être à aucun personnage connu.

On lit bien dans le cod. de l'Arsenal 2506, au verso de la feuille de garde, l'indication suivante : « Traduit par un secrétaire de Mr. Colbert, mort au » Châteauneuf chés la Ruë entrepreneur des bâtimens du roy » ; — et dans le cod. de la Mazarine 3531, au premier folio : « Cette traduction de ce détestable » ouvrage a été faite par les ordres de Mr Colbert : *cui bono?* ». Mais voilà des assertions bien vagues, sans références, à peu près invérifiables aujourd'hui. Elles ne se trouvent pas — ni elles, ni d'autres — dans le manuscrit de la Bibliothèque Nationale 1923, original des deux précédents. Elles ne se corroborent peut-être pas l'une l'autre ; le manuscrit de la Mazarine 3531, daté de

---

(1) C'est donc là l'exemplaire dont parle Brunet, *Manuel du libraire*, 1860, art. Bodin : « Le » manuscrit d'une traduction française est porté à 73 francs dans le catalogue Rothelin, n° 1123, » où il est indiqué sous ce titre : Colloque de Jean Bodin des secrets cachés des choses sublimes » entre sept sçavans qui sont de différens sentimens ».

1771, est postérieur à celui de l'Arsenal 2506, possédé par l'abbé Clapeyron dès 1763 au plus tard, et il est possible que le premier emprunte ses dires au second : les termes moins précis qu'il emploie permettent de le supposer. Enfin, écriture, langue, versification ne sont guère celles d'un ouvrage qui aurait été écrit vers 1650 au plus tôt, puisque Colbert (1) n'entre aux bureaux de Mazarin qu'en 1648.

On trouve à cette version dans le style je ne sais quoi de lâche et d'abandonné, dans la syntaxe des habitudes archaïques qui sentent le XVIe siècle : syllepses audacieuses jusqu'à l'obscurité (2), emploi de *ès* (3), répétition redondante de *que* (4), phrases inorganiques, interminables, péniblement poursuivies, à la mode latine, par des relatifs compléments de participes. Et puis, dans les vers français du traducteur, je ne vois point, avec Baudrillart, « la leçon de Malherbe et parfois peut-être celle de Corneille ». Les rimes de simple à composé, les rejets inhabiles, le manque général de métier (5) rappellent plutôt d'Aubigné. Et si, fort de ces constatations, on n'ajoute point foi aux indications ci-devant rapportées, notre traduction redevient absolument anonyme.

En revanche, elle prend de l'ancienneté ; et l'on ne s'étonne pas de lui trouver, si elle date des premières années du XVIIe siècle, d'un temps où l'authentique *Heptaplomeres* existait assurément encore, la haute valeur que, même à côté de nos textes latins, elle a en effet.

On s'en aperçoit vite à l'user, elle a été faite sur un texte proche de ceux conservés en France : j'ai pu l'éprouver à chaque dissension entre N ou NB et MD pour les livres IV et V, entre N et MD pour le dernier. Les exemples abondent. R suit MD dans l'attribution d'une réplique à Senamus (N *Salomo*), p. 220 ; dans les leçons *Ismaëlitæ* (NB *Israëlitæ*), p. 252 ; *immanis* abyssus (NB *maris* abyssus), p. 254 ; *Indicas* (NB *Indicos*) sacerdotes, p. 261 ; *pravitatem* (NB *probitatem*), p. 262 ; *veteres* (N *veterum*) theologos, p. 395 ; *linguæ*

(1) On ne trouve rien qui ait rapport à l'*Hept.* de Bodin dans les *Lettres de Colbert*, publiées par P. Clément, Paris, Impr. impériale, 1861-1868, 5 vol. gr. in-8.

(2) « Les Grecs et les Latins ont mis de puissans obstacles a lestablissement du nom chrestien » par leur mesintelligence : pour *les* sauuer duquel reproche S. Augustin saduisa de composer » ses liures de la cité de Dieu », p. 231. *Les*, ce sont les chrétiens, implicitement contenus dans *du nom chrestien*, qui précède.

(3) « Ainsi ès pays septentrionaux les hommes sont blancs, rouges et robustes », p. 320. Brunot, *Hist. de la langue française*, Paris, Colin, t. III, pp. 273 sq., déclare que *ès*, fréquent aux environs de 1600, disparaît rapidement ensuite. Malherbe relève cette forme dans Desportes ; dès 1621, Coeffeteau la corrige dans ses ouvrages ; Oudin, en 1632, dit que les bons auteurs et les modernes la bannissent entièrement.

(4) « Scot confesse que la personne a esté créée, et *qu'*auant de sincarner dans le ventre de » Marie, *qu'*il [*sic*] estoit la personne du Fils », p. 521. Outre le *que* redoublé, notez la violente syllepse : il, c'est J.-C., implicitement contenu dans *la personne*.

(5) Aduenir, souuenir ; deffaicte, parfaicte, etc. « Cependant après tous ces subits tremblemens » De la terre et des airs, ces boulleuersemens Nestoient que des moyens de la bonté parfaicte », etc., p. 279. — Je note aussi *couleur* masculin, p. 210, que le XVIIe siècle, sauf expressions consacrées, ne connaît que féminin : — *organe* féminin, p. 214 *bis*, quand d'Aubigné écrit déjà : « d'un organe bienaimé », *Hist. universelle*, Maillé, 2 in-fol., 1616, I, 133, et qu'après lui on ne balance plus guère ; — « un esponge meslée », et l'hésitation sur le genre, que traduit si naïvement la graphie, cesse dès les premières années du XVIIe siècle.

(NB *legis*), *ibid.*; altero pede (NB intercalent *mancam*) et auriculis asini *consimilem* (NB *consimilibus*) statuam, p. 396; *cum agitur* (N *cur igitur*) de promisso Messia, p. 397; *septingentis* (N *sexcentis*) millibus, p. 411; librum *legiferum* (NB librum *legis verum*), p. 414; *duplices* (N *triplices*) ostendere se Thebas, p. 428; *tribui cœpissent* (N *tribuissent*), p. 469 (1); *æterni* (N *æternus*) Dei filius, p. 474; *philosophos* (N *philosophorum*) hæreticorum patriarchas appellat, p. 570; *saltem* (N *tamen*), p. 658; dans l'attribution d'une réplique à Federich (N *Toralba*), p. 572. Ainsi donc partout nous trouvons R d'accord avec nos manuscrits français (2) contre les éditions allemandes.

D'autre part le texte dont il est la version appartenait à la branche AD : il avait toutes les omissions qui la caractérisent, pp. 236, 257, 313, 336, 428, 429, 571 *bis*. Il suivait toujours D, dans les cas où celui-ci est en désaccord avec M, soit que D présente les bonnes leçons (D *aptissime*, M *apertissime*, R *a propos*, p. 219; D *finxissent*, M *finxisset*, R *ils auoient* faict, p. 339), soit qu'il présente les mauvaises (D in oppido *Rhegio*, M in oppidulo *Rhodigio*, R au bourg de *Rhege*, p. 255; D *speculo*, M *specula*, R dans un *miroir*, p. 590).

Toutefois, des deux textes A et D, R ne traduit ni l'un ni l'autre, mais un troisième, qui participe tantôt de l'un, tantôt de l'autre, mais a aussi ses leçons propres. Avec D *Beatæ Mariæ consecratum*, il nous parle du Panthéon d'Agrippa *que Boniface consacra en l'honneur de la Vierge Marie*, p. 224. Mais il omet *ex adoreo*, pour lui sans doute inintelligible, et que D lui eût éclairci. De même il donne, avec A et contre D, la mauvaise référence, *Tacit.*, *lib. 19*, p. 225; adopte la correction conjecturale *nec viros feminæ contueri possint*, p. 315. Et voici des leçons personnelles à R, — tantôt erronées : *Hothar* (MD *Helhari*), p. 226; « celluy qui tue quelquun contre son intention demeure » innocent du meurtre et celluy qui est *forcé* (R traduit assurément *coactus*) » par cette mesme volonté de tuer vn autre et cependant le manque ne laisse » pas a mon aduis destre tenu pour meurtrier » (MD qui quem *conatus* est occidere non potuit ut sicarius teneatur), p. 227; « neantmoins certains Epi- » curiens autresfois sestans mocqué *de cet oracle en presence de Moyse pro- » consul en Asie* », etc. (MD at cum Epicuræi quidam *oracula Mopsi coram Asiæ proconsule* irriderent), p. 259; — tantôt plus dignes de créance ou tout au moins de discussion : R, seul contre tous, attribue une réplique à Senamus, et non à Octave, p. 230; — tantôt certaines : R, seul contre tous (3) nos manuscrits latins de France, évite l'interpolation de la p. 233; place correctement sur *Averruncatores* (MD la placent sur *mares*) la note 9 de la p. 222; rétablit *quo animi sensa patefaceret*, omis par MD, p. 267; traduit *cultui* (MD *cultu*, incorrect), p. 336; *domino servum, regi subditum, creatori creaturam* anteferat (MD *dominum servo, regem subdito, creatorem creaturæ*, démenti par le contexte), p. 357.

Ainsi R, image d'un manuscrit proche de nos manuscrits de France, plus proche de la famille AD, leur apporte à tous, et davantage encore à ces der-

---

(1) Le livre VI commence à la p. 467 : à partir de là, je n'ai plus de texte dans B.

(2) Erreurs comprises. MD Nicomedem. R. Nicomede. NB Nicodemum, correct, p. 429.

(3) Sauf J, qui veut corriger et devient absurde : cf. *supra*, p. 15, note 1. — Voyez encore dans R seul l'exacte référence *Eccles.*, 4, p. 655.

niers, le supplément d'autorité qui s'attache à son ancienneté et à ses leçons souvent excellentes. Et tout ensemble, comme il est la trace d'un état du texte un peu différent de AD mêmes, et que nous ne possédons plus, son témoignage indépendant a en soi un poids certain et peut, dans les cas contestés, devenir un guide précieux.

Quant à la qualité de la traduction, on en jugera par la comparaison, que j'ai faite en tous cas utiles, du français avec les textes latins qui font autorité, MD, et aussi avec les éditions allemandes NB. Partout où j'ai cru saisir une erreur sur le sens, une omission, une infidélité, j'ai mis le lecteur à même de contrôler (1). Mais en général l'exactitude de R paraîtra louable, du moins en ce qui touche aux idées, et si l'on n'exige pas d'une version vieille de trois siècles le calque scrupuleux, où s'évertuerait un moderne, d'une épithète, d'une nuance, d'un tour. Dans les corrections, assez nombreuses, qui émaillent certaines pages du manuscrit de la Bibliothèque Nationale 1923, on saisit tout vif le travail de l'auteur sur soi-même, et l'esprit dans lequel, revenant en arrière pour se rectifier, il préfère la longueur et la paraphrase même au défaut de clarté ou de précision.

De cet auteur j'ai respecté l'orthographe, assez personnelle et variable, et la syntaxe, singulière elle aussi, par exemple en ce qui concerne l'accord des participes. Je n'ai pas copié de simples lapsus, comme le verbe au singulier après un sujet au pluriel. Au contraire, j'ai respecté les graphies du texte : l'emploi, retardataire, je crois (2), de *i* consonne, et celui, à l'intérieur des mots, de *u* consonne. Les références des citations étaient numérotées de 1 à 9 : j'ai gardé cette numérotation. Quand des chiffres manquent, c'est que les références correspondantes sont tombées ; et, bien que je ne me sois pas fait scrupule de compléter celles de R par celles de MD, quelques lacunes ont subsisté.

III

Reste à expliquer maintenant pourquoi, si nous possédons de l'*Heptaplomeres* latin un texte complet, je publie une traduction anonyme. Dès à présent, je pense, on commence à le comprendre. La mauvaise qualité de l'édition Noack suffirait à me justifier. Je puis rappeler aussi la relative exactitude de la version et sa valeur propre, comme témoignage d'un texte ancien, aujourd'hui disparu. Mais j'ai d'autres motifs encore : c'est la difficulté de la langue qu'on parle dans le *Colloquium*, un latin moderne, farci de mots spéciaux, parfois inventés, empêtré de subtilités scolastiques; c'est la juxtaposition

---

(1) On trouvera cette comparaison de R avec MD dans mes notes explicatives, où j'ai mis aussi des éclaircissements sur les passages obscurs, des renseignements historiques et bibliographiques, des recherches sur les auteurs allégués par Bodin, des références aux autres œuvres de Bodin, qui élucident souvent les difficultés ou permettent de lui attribuer avec certitude telle théorie soutenue par un des interlocuteurs. Entre ces notes et le texte, des notes critiques indiquent les variantes qui différencient M, D, N et B (texte latin ou trad. allemande, suivant les endroits. De plus, B n'a pas le livre VI). Pour le livre IV, j'invoque assez souvent aussi d'autres mss., ATEPG *Leyser* surtout, de manière à permettre de contrôler mes dires, en ce qui concerne le classement des mss.

(2) Brunot n'est pas formel, *o. c.*, t. II, p. 122.

perpétuelle et décourageante des vues profondes et des sornettes; c'est la diffusion formidable et la longueur de l'ouvrage.

Les mêmes motifs m'ont poussé à ne publier que des extraits. La lecture du *Colloquium* ne paye pas toujours de la peine qu'elle coûte ; il y a là, comme dans chaque œuvre de Bodin, un délayage de la pensée, un abus, même pour le temps, de l'érudition, — surtout quand Salomon s'embarque dans le commentaire du livre saint ou dans la philologie hébraïque — qui lassent inutilement le lecteur le mieux intentionné. Dès lors, à quoi bon s'imposer, sans fruit pour personne, l'effort prodigieux qu'exigerait l'édition intégrale du livre? Mieux vaut filtrer ce mélange indigeste. Dans le livre IV lui-même, que je voulais d'abord publier tout entier, j'ai supprimé une dizaine de pages au début; plus loin une vingtaine d'autres, où Salomon s'efforce de justifier, à grand renfort de textes sacrés, le chômage du sabbat; un long passage encore où Bodin essaie d'asseoir un système de physique universelle sur les usages rituels du sacrificateur hébreu. Et malgré ces allègements, on n'évitera pas l'impression de fatras énorme et d'ennui.

Si je me suis attaché au livre IV entre tous, c'est qu'il m'a semblé exprimer les tendances essentielles de tout l'*Heptaplomeres* (1). La fin en est pleine d'attaques, plus souvent violentes, parfois sarcastiques, contre les diverses confessions ; plus haut, Toralba défend sa belle utopie d'une religion philosophique universelle, où toutes les autres viendraient se fondre, et Salomon la colore, avec son assentiment, d'un judaïsme mystique. J'ai joint à ce livre IV des extraits des livres V et VI : c'est là que Bodin, quittant les généralités, en vient à discuter l'un après l'autre les dogmes sur lesquels roule la controverse de son temps : miracles, péché originel, grâce et prédestination, culte des saints, Eucharistie, éternité des peines et, occupant tout le fond du tableau, sans cesse revenue sous des formes diverses, la grande question de la divinité du Christ. Voilà des points sur lesquels on aimerait connaître l'avis de Bodin sans souffrir de sa prolixité : c'est à quoi des extraits sont à la fois nécessaires et suffisants.

J'ai encadré le livre IV et les morceaux choisis des autres dans une analyse détaillée de l'ouvrage entier : elle doit suffire à s'en faire une idée d'ensemble.

IV

Et quel est à présent l'intérêt de l'*Heptaplomeres* pris en son entier ? Il est double.

D'abord, pour qui dessine la figure de Bodin, la connaissance de ce livre est indispensable. Pour ma part, c'est ainsi que j'y suis venu. Déterminer quelles ont été ses croyances est capital, s'il est vrai qu'en lui la religion est clef de voûte de la pensée, l'activité religieuse maîtresse et surveillante des autres.

On s'est demandé à ce propos où trouver dans le *Colloquium* les idées de

(1) Je ne suis pas le seul à lui accorder une importance capitale. Guhrauer ne publie en latin que les livres IV et V. Et c'est au quatrième que Guttmann consacre le plus long développement, *o. c.*, p. 30-40.

l'auteur lui-même. Les uns (1) ont cru les voir dans les discours de Toralba, les autres dans ceux de Salomon, certains mêmes dans ceux d'Octave. Et tous avaient raison, mais péchaient aussi par omission. Senamus, avec sa curiosité qui ne s'en laisse pas imposer et son goût pour l'amour de Dieu, quelle d'ailleurs que soit l'image qu'on s'en fait, représente également Bodin. Et aussi Octave, avec sa haine pour tout ce qui divise l'unité nécessaire de Dieu. Et aussi Curce et Federich, avec leurs indignations contre les *idolâtries* papistes : apothéose de mortels, adoration de leurs effigies, etc. Et jusqu'au pauvre Coroni, si souvent battu, mais si raisonnable parfois, ayant le sens si juste de la politique nécessaire aux religions, comprenant si bien l'utilité qu'il y a à s'adresser à la routine et aux sens de la foule par un double prestige : la pompe des cérémonies et le culte des traditions. Chacun de ces personnages à son tour sert de truchement à Bodin ; et le plus sûr moyen de savoir quand, c'est de comparer leurs dires avec les idées qu'ailleurs l'auteur a exprimées en son nom.

Mais l'*Heptaplomeres* a encore un autre intérêt, celui-là plus général. Il marque une date dans l'histoire de la libre pensée.

Les philosophes du XVIIIe siècle ont, par delà les libertins du XVIIe, des aïeux plus lointains qu'on ne dit communément : Bayle, l'arsenal des incrédules, la soute aux munitions contre l'Église, est plein du XVIe siècle. On le comprend : c'est à cette époque pour la première fois que la théologie, jusqu'alors réservée à une caste fermée, à des méthodes spéciales, s'est vu traîner dans les disputes publiques, envahir par l'humaine raison. En ce sens la Réforme, qui sortait d'une religion trop scrupuleuse, était un coup terrible à la religion, quelle qu'elle fût (2).

Non que nous voulions représenter Bodin comme un impie : nous l'avons ailleurs dit et répété, c'est un esprit avant tout religieux. Mais enfin, par scrupule lui aussi, et de crainte de n'adorer pas le vrai Dieu, il a fini par combattre avec âpreté, avec indignation, avec sarcasme, les confessions qui se partageaient les fidèles de son temps et de son pays. Aussi Gubrauer me semble-t-il s'arrêter à mi-chemin quand il voit en lui « un catholique à tendances protestantes (3) ». Au vrai, Bodin étouffe dans l'obédience de la vieille foi, et tend (4), comme à une limite, à la liberté de penser. Or voilà

(1) Guhrauer, Baudrillart, Diecman et Noack pensent que l'interprète de Bodin est Toralba ; Boineburg, que c'est Octave ; Huet et Guttmann, que c'est Salomon. Cf. Guttmann, *o. c.*, p. 29 sq., qui cite les textes.

(2) De ce point de vue comme de bien d'autres, humanisme et Réforme convergent. Mais ceux qui, pour lancer la Réforme, ont fait appel à l'esprit de libre discussion, se retournent courroucés quand ils le rencontrent dressé contre eux quelques années plus tard. Dès 1542 ou 1543, Antoine Fumée adresse à Calvin une lettre contre les non-chrétiens, ἀχρίστων, qui nient la divinité du Christ : ce sont des humanistes armés de toutes les armes de la science et de la raison. Dès 1545, Calvin déclare la guerre « Aux libertins qui se disent spirituels ». Il blâmera Dolet, Despériers et Rabelais. Cf. H. Hauser, *La Réforme et l'humanisme en France* (1512-1552) dans la *Revue historique*, 1897, t. LXIV, pp. 258 sqq., et O. Douen, *Etienne Dolet, Ses opinions religieuses*, *Bulletin de la Soc. d'Hist. du protestantisme français*, 1881, p. 46.

(3) « Katholik mit protestantischen Gesinnungen », *o. c.*, p. LXIX.

(4) Tout en gardant, au milieu de ses plus grandes hardiesses, une tendresse évidente au judaïsme, et à un judaïsme mystique. C'est là ce qui a persuadé à certains que Salomon seul

ce qu'au XVIe siècle et plus tard encore, on appelle souvent un athée; voilà probablement comment le P. Mersenne (1) entendait le mot, quand, en 1623, il estimait à 60.000 le nombre des athées en France.

Quand on examine quelle doctrine Étienne Dolet a payée de sa vie, on voit qu'il crut en Dieu et sans doute à l'immortalité de l'âme, mais repoussait l'autorité des Églises, calviniste ou catholique, et tendait à la religion naturelle (2) : c'est justement l'attitude de Bodin. Jordano Bruno, brûlé pour athéisme en 1600, était aux antipodes de l'athéisme (3). Pour Vanini, sa pensée est plus obscure (4) : quand il parle de la loi naturelle, doit-on comprendre religion naturelle? On ne sait. En tous cas, ce qu'il a expié, c'est son hostilité aux confessions particulières, où il ne voyait qu'imposture et hypocrisie. D'ailleurs, cette religion naturelle, il semblait qu'elle fût inévitable pour nombre de penseurs qui recevaient la leçon de l'antiquité des mains de la Renaissance italienne (5). Là-bas l'humanisme avait amené — pour l'élite, s'entend — un affaiblissement de la foi : peu ou point d'athéisme proprement dit, mais une sorte de rationalisme éclectique, un déisme pur, qui étaient la protestation d'âmes demeurées religieuses contre une Église méprisée et haïe (6)? Comment n'en aurait-il pas été de même chez nous (7)? Aussi, à côté de Paracelse, le P. Garasse marque-t-il parmi les plus dangereux auteurs, et les plus lus des incrédules, les Italiens Pomponace, Cardan, Machiavel (8) : lectures justement familières à Bodin. Voilà en quel sens s'explique le nom d'athée si souvent donné à Bodin. Voilà comment le pieux annotateur du *cod.*

était son porte-parole. C'est là ce qui fait croire à Guy Patin qu'il est mort « juif et non chrestien ». Lettre à Ch. Spon, 16 nov. 1643, dans l'édition Réveillé-Parise, Paris, 1846, t. I, p. 303. Voyez aussi ma thèse sur *Jean Bodin*, II, 3, *La religion de Bodin*, où je cite de nombreux textes de même sens.

(1) Le P. Mersenne, *Quæstiones celeberrimæ in Genesim : in hoc volumine Athei et Deistæ impugnantur et expugnantur*, Paris, 1623, in-f°., col. 669. Le mot est souvent cité, par exemple dans Perrens, *Les libertins en France au XVIIe siècle*, Paris, 1896, p. 14. Perrens, *ibid.*, conteste l'athéisme prétendu de Bodin.

(2) Richard Copley Christie, *Étienne Dolet le martyr de la Renaissance*, trad. Casimir Striyenski, Paris, Fischbacher, 1886 (ch. XXV, *Opinions et caractère*, pp. 459-483). O. Douen, *o. c.*, p. 25, appelle Dolet un « catholique biblique, à moitié réformé ». Il me semble que Bodin a poussé plus loin dans la même voie, en écartant le Nouveau Testament, mais non pas jusqu'au bout, puisqu'il considère encore l'ancien comme parole sainte. Et l'on doit voir là le développement de ce « rationalisme confus encore » dans Erasme (cf. Amiel, *Erasme*, Hachette, 1889, p. 445 sq.), mais dont Erasme avait été l'initiateur

(3) Bartholmess, *Jordano Bruno*, Paris, Ladrange, 1846, t. I, pp. 245 sqq.

(4) Cf. Fortunat Strowski, *De Montaigne à Pascal*, Paris, Plon, 1907 (ch. III, Les Libertins, pp. 149-160). — Cf. aussi Baudouin, *Histoire critique de Vanini*, dans la *Revue philosophique* de juillet-décembre 1879.

(5) Cf. Texte, *L'influence italienne dans la Renaissance française*, dans les *Études de littérature européenne*, Paris, A. Colin, 1898, pp. 25 sqq.

(6) Burckhardt, *La civilisation en Italie au temps de la Renaissance*, trad. Schmitt, Paris, Plon, 1885, t. I, 6e partie, ch. III, IV et V (notamment pp. 280 sqq. et 344 sqq.).

(7) Ce sont des humanistes que les libertins d'Antoine Fumée : ils refusent de croire à la divinité du Christ, « quod Socrates, Plato aliique permulti philosophi divina pleraque atque etiam » diviniora Evangelio scripserunt, qui tamen dii non sunt existimati ». Herminjard, *Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française*, t. VIII, p. 230.

(8) *Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps*, combattue et renversée par le P. Garasse, Paris, Sébastien Chappelet, 1623. Citée par F. Strowski, *o. c.*, p. 160.

Memmianus, avant de fermer le livre, pouvait écrire : « Qui tot religiones » probavit nullam habuit ». Voilà enfin comment Bodin appartient à l'histoire du libertinage.

Quant à prétendre qu'il ait exercé sur les libertins du xviie siècle une influence directe et perceptible, c'est autre chose. D'abord il est un grand nombre d'entre eux chez qui l'incrédulité est non une conviction profonde et raisonnée, mais simplement un goût de bien et heureusement vivre (1) : ceux-là, qui sont d'ailleurs les plus bruyants, Bodin ne les a pas touchés. Il en est d'autres, plus discrets, mais plus importants aux yeux de l'histoire, qui ont pu lire l'*Heptaplomeres* inédit C'est pour établir cette possibilité que j'ai, dans les limites de mes forces, recherché le nombre et la date des exemplaires connus. Quand on veut déterminer la source d'un courant d'idées, il faut, bien après l'expansion de l'imprimerie, faire état encore des manuscrits, surtout en ce qui concerne la religion. Là où le livre était interdit par le pouvoir, le manuscrit sans danger transmettait, sous le manteau, la pensée subversive.

Il semble bien, à voir l'intérêt que portent à l'*Heptaplomeres* Naudé, Patin, la reine Christine, Leibnitz, Huet, Bayle (2), qu'une curiosité ininterrompue des cercles savants s'y soit attachée pendant tout le xviie siècle, et se soit continuée assez avant dans le xviiie. Préciser davantage serait imprudent. En tous cas le *Colloquium* apparaît à son heure comme le signe d'une hostilité à la religion du royaume, que partagent peu d'esprits encore à la vérité, et comme le prodrome singulier d'une évolution qui couvera lentement pendant un siècle.

Comme on raconte à Senamus quels supplices éternels endurent les démons : « Ie serois rauy, répond-il, que lon mapprist auec quels liens on » peut enchaisner le diable, dans quelle prison il peut estre enfermé, de » quelles verges il peut estre fouëtté, et enfin quels supplices il est capable de » souffrir » (3). Ailleurs Toralba et Salomon affirment que, pour nourrir les hommes affamés, Dieu fait parfois naître instantanément des troupes immenses d'animaux, cailles, rats, qui disparaissent aussi brusquement sans laisser de traces : « Ce nest pas grande merueille, dit ironiquement Senamus, que » ces oyseaux et mulots sen soyent retournez bien repeus apres estre arriuez » bien affamez : mais qui est celluy qui est allé dans les cachettes et les » cauernes de la terre pour chercher ces mulots deffuncts a fin de leur rendre » les debuoirs de la sepulture ? Il n'y a que trop d'erreurs populaires dont on » se detrompe avec le temps » (4). — Et une autre fois, comme on discute le dogme de Marie toujours vierge, il fait part d'une singulière curiosité anatomique, avec une naïveté pateline qui cache à peine la griffe : « Soyons,

(1) Cf. Strowski, *o. c.*, pp. 126-137. — Denis a bien marqué aussi la différence entre la société mondaine du xviie siècle et les cercles érudits (J. Denis, *Sceptiques et libertins de la première moitié du XVIIe siècle*, Caen, Leblanc-Hardel, 1884).

(2) Huet, *Demonstratio evangelica*, Parisiis, ap. St. Michallet, 1679, in-fol., pp. 396 sq., et 629. — Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, art. Bodin. — *Menagiana*, t. IV, pp. 297-299.

(3) *Hept.*, III, p. 183.

(4) II, p. 103.

» dit-il, daccord que cella nest point contre nature, *quoi que cella soit bien*
» *rare* : mais il ne se peut pas faire naturellement que Christ soit sorty de ce
» ventre sans y auoir faict fraction, ainsi que Tertulian la dict, que cette
» Vierge enfanta, son corps sestant pour ce ouuert : dont il a esté repris par
» tous les theologiens de lescole... » (1).

(1) V, p. 416.

DES SECRETS CACHEZ DES CHOSES SUBLIMES

COLLOQUE DE SEPT SÇAUANS

QUI SONT DE DIFFERENS SENTIMENS

(Manuscrit de la Bib. nat., fr. 1923, ancien fonds français 7892).

Livre I (pp. 1-19).

Sept amis, de pays et de religion divers, sont rassemblés chez l'un d'eux, le catholique Coroni, à Venise. L'un d'eux, Octave Fagnola, renégat chrétien devenu musulman, raconte que, rentrant en Europe, il vit son navire assailli d'une furieuse tempête. On allait sombrer, quand le patron fit jeter à la mer des momies qui étaient dans la cale. Aussitôt la tempête, et les diables qui l'excitaient, s'apaisèrent.

Livre II (pp. 19-127).

Récit de la circoncision du fils du grand Turc. On y vit éclater des phénomènes inexplicables à la raison : ce qui n'est pas rare en ce monde : miracles, sorcellerie, lycanthropie (19-31). N'étaient-ce pas là de vaines apparences, avec hallucination collective des témoins (32)? Toralba avoue son impuissance à donner une explication scientifique de la chose (33). L'appel à l'autorité est d'autre part insuffisant (35).

La liberté de Dieu prouve la réalité des miracles (36-38). En effet, destin, nécessité ne sont que d'autres noms de Dieu (39). Car, s'il était contraint par la nécessité, il ne vaudrait plus nos louanges, ni nos prières (39-40). Il est donc constant, mais libre; il a créé les lois naturelles, mais peut s'y soustraire, par les prodiges (41-44). La science est donc l'étude des lois naturelles, moins les prodiges (45). Si la volonté de Dieu, quoiqu'une, ne pouvait varier, elle ne serait plus volonté (46-47).

Le monde tient sa conservation de la sollicitude de Dieu : il n'est donc pas éternel (47-50). Il est déjà en décrépitude : les hommes d'autrefois étaient des géants. D'ailleurs, ayant matière et forme, le monde est un corps, donc périssable (51).

Les démons, eux non plus, ne sont pas éternels (52-58). Histoires de sorcellerie (58-67). Si l'eau bénite, déclare Salomon, fait fuir les sorciers, c'est par sa composition chimique, où entre du sel, et non par sa vertu divine (63). Les sorciers ne guérissent pas les maux naturels, mais seulement ceux d'origine démoniaque. Leur pouvoir est principalement dans la croyance de leurs clients (66). Les démons, les anges, les âmes sont périssables et corporels ; le seul incorporel est Dieu (68-73). Les domaines de la physique et de la métaphysique sont distincts, mais non pas communicants (75-76).

L'âme n'est donc pas une parcelle de Dieu, incorporel, indivisible (77). D'ailleurs concevoir Dieu est impossible aux esprits finis que nous sommes. La vraie prière est le silence, l'admiration, l'adoration (78-79). Si les mauvais anges et les âmes souffrent des flammes de l'enfer, il faut qu'ils revêtent un corps patible, si subtil qu'on le suppose (80-82). Si les âmes, sans nerfs ni cerveau, n'ont pas l'usage des sens, comment seront-elles patibles, demande le sceptique Senamy (83). Mais, lui répond-on, à ce prix, Dieu non plus ne verrait ni n'entendrait. Cette discussion n'est soulevée que par l'infirmité du langage humain : Dieu a évidemment d'autres moyens de connaissance que nous (84-87).

Action des démons sur le monde (88-124). Lycanthropie, transport de sorcières au sabbat, ne peuvent venir que des démons. Enfin Dieu, infini, incorporel, ne connaît et ne communique donc aucun mouvement (88-91). Il se sert des esprits pour faire exécuter ses commandements : l'action des esprits et les lois de la nature sont la preuve de son action sur le monde (92-94). Preuves de la sollicitude divine envers l'homme : naissance spontanée de poissons, ou apparitions subites de bandes de poissons, d'oiseaux pour l'utilité des hommes (95-97). Preuves de l'action des démons : la lune, le soleil, les marées, les vents à de certaines occasions (100-110) ; les tempêtes (111-112). Cependant Senamy conteste toute explication autre que naturelle (112-113). Recettes contre les sorciers, les feux follets, les typhons ; corde à tourner le vent (114-123). Senamy ironise : où loger cette formidable multitude des démons? sont-ils sexués? ont-ils des petits? (124). Toralbe plaide pour la métempsychose. Salomon hésite à dévoiler les mystères sacrés de la Kabbale (125-126).

Livre III (pp. 127-209).

Inconvénient de l'obscurité de certains textes : mythes de Platon ou de l'Apocalypse (127-128). Curce : cette obscurité réserve à bon droit la science à une élite de penseurs qui l'interprètent (129). Senamy : Les écrivains obscurs sont des charlatans (130). Salomon défend l'Écriture. Les préceptes utiles aux simples y sont très clairs. Quant aux autres, leur obscurité même force l'attention. Explication de plusieurs prétendues absurdités citées par

Senamy (132-137). Interprétations littérale et allégorique de l'Écriture : le remords figuré par un ange, les diables par les corbeaux noirs et qui aiment les cadavres (138-143).

Contre le manichéisme (150-166). Le manichéisme est impie. Dieu règne jusque sur la terre, où les diables ne font rien que par son ordre (150-153). Le monde périra, pour être recréé, au bout de 7 $\times$ 7 = 49 mille ans : cette « grande année » correspond à une révolution entière dans la position des étoiles (153-156). Problème du mal. Le mal vient-il du diable (manichéisme)? de la matière (Platon)? Non. Il vient de Dieu et n'est que la privation du bien (156-158). Fausseté de l'adage : *in medio virtus* (159-161). Dieu ne permet le mal qu'en vue d'un bien plus grand. Exemple : Joseph vendu par ses frères. Les diables mêmes ne sont pas mauvais, créatures de Dieu qui ne font le mal que pour punir les impies et sur l'ordre de Dieu (163-165).

Origine et hiérarchie des esprits (166-193). L'origine en est douteuse. Les esprits célestes sont les anges et les astres; les sublunaires sont les âmes séparées des corps et les hommes : dans chaque catégorie, les uns visibles, les autres non (166-168). Discussions astrologiques : l'âme des astres leur est-elle essentielle ou étrangère? etc. (169-173). Les âmes des gens de bien deviennent astres (174-175). L'homme devient âme comme la chenille papillon; mais l'âme, pour éthérée qu'elle soit, garde quelque chose de son état antérieur (176). L'intelligence humaine tire sa lumière, par réflexion, de l'intelligence divine (177). Dieu seul est Dieu, observe Salomon : gardons-nous donc d'adorer anges ni démons (181). Les esprits interviennent dans toutes choses, humaines ou naturelles; les méchants esprits sont subordonnés aux bons (185-186). Traitements divers des âmes après la mort : Les voluptueux meurent entiers, comme la brute. Les impies ressusciteront, pour souffrir de longs tourments. Les bons deviennent des anges et jouissent de la vie que l'Écriture appelle un peu improprement éternelle, puisque les anges mêmes sont périssables. Coroni croit l'âme immortelle (189-193).

Problème de la résurrection. Senamy n'y croit pas. Federich montre que Dieu peut ressusciter les morts; Curce, qu'il le veut; Octave, que le Coran y croit; Salomon pense que les âmes, à la résurrection, revêtiront une enveloppe ténue d'air ou de feu, et non ce corps matériel et grossier qui restera à jamais dissous (194-199). L'enfer souterrain, les peines corporelles semblent sottises insoutenables à Toralba (200). Qu'appelez-vous résurrection, demande Coroni, si ce n'est renaissance d'une chose morte? Or, l'âme ne meurt pas. Il ne peut donc y avoir résurrection que de la chair (201). Salomon et Octave nient la réalité des résurrections opérées par les prophètes et par Jésus. Quel supplice pour un esprit pur de se réincarner dans un corps mi-pourri (203-204)! Toralba, Octave s'accordent, pour mille raisons, à estimer incroyable la résurrection de la chair (206).

Coroni propose de remettre au lendemain la question de savoir s'il est licite à un homme de bien de discourir sur la religion (207).

Livre IV.

Les six amis, élevant vers Dieu un cantique d'action de grâces, s'aperçoivent à ce propos que l'unisson est aussi désagréable que l'harmonie plaisante. Qu'est-elle donc ? L'accord des contraires par les intermédiaires. Elle est d'ailleurs la condition générale du monde, et les discordances (maladies, douleurs, etc.) ne sont là que pour en faire mieux sentir le charme. Coroni chante en vers latins cette théorie (209).

[**215**] Toralbe. — Aussy la iustice, la force, l'integrité (*a*) et les autres vertus des gens de bien & de ceux qui s'esleuent au dessus des autres ne parestroient point dans vne Republique s'il ny auoit des meschants parmy les bons (A), et s'il n'y auoit des furieux auec les gens posés (*b*), des pusillanimes auec des hardis, des pauures auec des riches, des roturiers auec des nobles (B) enfermés dans les mesmes murailles. Mesmes ces conuersations ou nous engage Coroni n'auroient aucune vtilité ny plaisir si elles nestoient rendues celebres (C) par vne contrarieté d'opinions et de raisonnements.

Senamy. — Ie ne comprens pas pourquoy (*c*) vne bonne ville ne se trouueroit pas plus heureuse qui auroit chassé tous les meschants que celle qui en conserueroit quelques vns et comment se peut trouuer l'vnion ou bien comment pourroit elle estre paisible parmy la discorde (D), veu qu'il ny a point de plus fort lien de concorde entre les amis et les citoïens que lorsque chacun est dans le mesme sentiment et veut viure en charité dans l'obseruance des loix diuines et humaines.

Curce. — Cette opinion (E) de Ciceron (1) nest que dans ses parolles puis-

(1) Lib. de amicitia (F).

(*a*) *NMD Integritas* que *PG* omettent. *B* ne donne pour la moitié du livre IV qu'une traduction, souvent même un résumé, en allemand. — (*b*) *PG* omettent *sani furiosis*. — (*c*) *M quomodo*, *DN quam ob rem*.

(A) Idées anciennes chez Bodin. C'est sur elles qu'il fonde, dès la *République* (1576), sa théorie du gouvernement *harmonique*. « En couplant les hommes de vertu tantost aux nobles, tantost » aux riches, ores qu'ils soyent destitués de vertu, neantmoins ils se sentiront honnorés d'estre » conioints auec les gents vertueux, et ceux cy de monter au lieu d'honneur : et en ce faisant » toute la noblesse d'vn costé se resiouït de voir que le seul poinct de noblesse est respecté en » la distribution des loyers : et d'autre costé tous les roturiers sont rauis d'vn plaisir incroyable, » et se sentent tous honnorés ». *Rép.*, VI, 6, p. 735 sq.

(B) MD *nobilibus infames* signifierait plutôt, en bon latin : des gens décriés auprès de gens illustres. Mais le texte de la *Rép.* cité *supra* prouve que R interprète correctement la pensée de Bodin.

(C) Obscur. MD *splendescerent*. Bodin veut, je crois, dire que le choc des opinions contraires illumine la discussion.

(D) MD *Aut cur isto modo discordia concors esse possit...* De ces élégances apprêtées et un peu postiches qu'il emprunte assurément à Cicéron, le latin de l'*Hept.* est très friand.

(E) A savoir que la sympathie vient de la communauté de sentiments.

(F) Cic., *De Amicitia*, 6 : « Est autem amicitia nihil aliud, nisi omnium divinarum humanarum- » que rerum, cum benevolentia et caritate, summa consensio ».

qu'il en a condamné la pratique (d), et peut on mieux apprendre ses sentiments que dans la conduitte de sa vie? Car quelqu'vn a til iamais plus aimé Epicure (e) qu'Atticus le plus grand de tous les amis de Ciceron (A) qui tant quil a vescu est tousiours demeuré constant dans la secte des Academiciens, declamant dans tous ses escrits (4) contre les Epicuriens parce qu'il ny a rien de plus [**216**] difficile que de sempescher de blasmer vn meschant homme lorsque l'occasion se presente d'en parler, comme disoit Theophraste (B).

Toralbe. — Il est vray que les sectes des Academiciens, des Stoïciens, des Peripateticiens, des Epicuriens et des Cyniques disputoient l'vne contre l'autre, cependant ils ne troubloient point lunion et la paix de la ville (C) par ce que les Academiciens et les Peripateticiens estoient comme vn milieu pour reunir (D) les Epicuriens et les Stoïciens qui estoient entierement opposés. Autrement (f) s'il ne se trouuoit quelque milieu pour rassembler les contraires il faudroit necessairement qu'il y eust partout vne guerre perpetuelle (E).

Federich. — Cultiuer vne amitié et garder la concorde parmy vne si grande diuersité de sentiments des choses diuines et humaines m'a semblé tousiours la chose du monde la plus difficile de touttes.

Curce. — Cultiuer vne amitié est [vne] chose et garder l'vnion et la concorde en est vne autre (g). Car comme les natures opposées (h) de chacune chose trauaillent a l'vnion de tout cet vniuers : ainsy les ialousies et les haines particulieres des citoïens les vns contre les autres nourrissent la paix generale de toutte la Republique. Ainsy Rome n'a iamais esté plus florissante que lorsque les Patrices reprimoient la populace (5) et que la cholere des tribuns s'opposoit vertement au dereiglement des consuls. Cest pour cella que M. Cato le Censeur auoit accoustumé de semer des querelles parmy les esclaues et des

(4) In libb. de Finibus, de Natura Deorum (F). — (5) Plutar. in Catone.

(d) *MDPG sententia, quam suis ipse factis oppugnavit. N ipsis.* — (e) *MDPG Epicurum. N Epicuræos.* — (f) *MNPG Alioquin* (ou *alioqui*) *si. D Alioqui nisi.* — (g) *NMDTP Aliud est amicitiam colere, aliud (G aut) concordiam tueri.* — (h) *N discrepantiæ. MDPG naturæ discrepantes.*

(A) MD *cui tamen mortalium Cicero magis amicus quam Attico exstitit unquam.* = Atticus que Cicéron aima uniquement.

(B) « Non potest, inquit Theophrastus, fieri ut bonus vir non irascatur malis ». Sénèque, *De ira*, 1, 14.

(C) Sens indéfini : de la ville où ils se trouvaient réunis, MD *in eadem civitate.*

(D) MD *quasi vinculis,* non traduit. Les Epicuriens qui ne croient pas à la Providence s'opposent aux Stoïciens fatalistes. Voyez dans Cic., *De natura Deorum,* les attaques hargneuses de Zénon l'épicurien contre les autres écoles, I, 33 sq. Bodin a pratiqué assidûment cet ouvrage en vue de l'*Hept.*

(E) M *alioquin, si* (D *alioqui nisi* est fautif : *nisi* annule, contre le bon sens, *nullo*) *unum uni contrarium nullo interjecto medio copuletur, pugna quædam perpetua futura sit oportet.* L'idée que l'harmonie sociale se fonde en conciliant les contraires par les intermédiaires est courante dans Bodin : « La nature de la proportion harmonique vnit tousiours les extremitez par » vn moyen qui s'accorde auec l'vn et l'autre ». *Rép.*, VI, 6, p. 710. Cf. *ibid.*, pp. 734-737.

(F) *De finibus*, I, 7; II en entier. *De nat. deorum,* I, 25, 33, 41 ; II, 17, etc.

desmeslez entre les magistrats (A) afin d'obuier aux conspirations et (i) que le bien des familles fust conserué par les vns et celluy de la Republique par les autres. Et Licurge (6) n'a pas creu pouuoir mieux faire quand il estoit question de choisir des magistrats [217] ou des ambassadeurs que dassocier ensemble pour mesmes emplois ceux qui auoient quelque haine secrete l'vn contre l'autre (B).

Coroni. — On ne trouue pas mal a propos dans cette Republique icy de donner mesmes charges et (j) mesmes soins (C) a plusieurs ensemble, par ce qu'vn tiers concilie tousiours l'esprit des deux qui ne seroient pas d'accord en se ioignant a l'vn ou a l'autre : autrement (D) il y auroit du peril a mon aduis de donner vn employ a deux ennemis. Tant que vesquit M. Crassus, Cesar et Pompée ne feirent point esclatter leur haine car ce premier estoit tousiours le mediateur (E) entre le beau pere et le gendre : mais ayant esté tué dans la Caldée aussy tost la guerre ciuile salluma entre les deux partis (k). Tout de mesmes (l) Lepide estant abattu (m) du feste du triumuirat suiuit la guerre ciuile d'entre Anthoine & Auguste.

Salomon. — Ie serois de cet aduis pour les estats populaires (F), mais dans les monarchiques il ny a point de hasard a mettre deux ennemis dans vne mesme commission (n) ou l'auctorité royalle les force d'agir dun mutuel esprit d'vnion. Comme Alexandre obligea tousiours Cratere et Ephestion (o) quoy qu'ils feussent ennemis de viure bien ensemble (G). Et cella se veoit

(1) Plutar. in Lycurgo.

(i) *N vel. MDPGT et.* — (j) *MD curationis aut (N et) muneris collegæ. PG* omettent *et muneris.* — (k) *PG* seuls omettent *Sed, Crasso in Chaldæa cæso, ad arma civilia concursum est a duobus.* — (l) *N Non secus ac. MDPG Non aliter ac.* — (m) *ND dejecto,* préférable quant au sens. *M ejecto.* — (n) *N in eodem magistratu conjungere. MDPG conjugare.* — (o) *N Ut Alexander M. (MD Magnus) Hephestionem Cratero nutu solo conciliavit.*

(A) « Il s'ingéniait toujours à entretenir parmi eux [ses esclaves] des discordes et des brouilles, » se méfiant de leur bonne intelligence et en craignant l'effet ». Plut., *Caton l'ancien,* 21. Quant aux « desmeslez entre les magistrats », c'est une allusion au c. 15, où Plut. raconte avec quelle passion Caton toute sa vie accusa ou poussa à accuser les gens en place. On aura la certitude de l'allusion en lisant *Rép.,* IV, 5, p. 421, qui résume ce chap. et le chap. 21.

(B) Il n'y a rien de tel dans Plut., *Lycurgue.* Bodin disait déjà : « Le sage Lycurgue legislateur » mettoit dissension entre les deux rois et vouloit aussi qu'on enuoyast tousiours deux ennemis » en ambassade », etc., *Rép.,* IV, 5, p. 421, mais sans donner une référence que, dès ce moment, il avait sans doute perdue. En écrivant l'*Hept*, Bodin se rappelle le trait, le trouve, avec raison, assez semblable à ceux qu'il puise dans Plut., et le lui attribue, sans vérifier.

(C) MD *si plures sunt ejusdem curationis aut muneris collegæ,* = si plusieurs reçoivent ensemble même charge ou même fonction. — Il s'agit de la république de Venise, où a eu lieu l'entretien.

(D) Entendez : faute d'un tiers pour arbitrer les querelles.

(E) MD *quasi media vox facile conciliabat,* = réalisait aisément l'accord, comme une note intermédiaire. Allusion aux théories musicales des pp. 209-213. Cf. Plut., *César,* 28 : « Crassus, » qui pouvait être l'éphèdre de l'un ou de l'autre, ayant péri chez les Parthes, il ne restait à César, » pour s'élever au rang suprême, qu'à renverser Pompée qui l'occupait ».

(F) Inexact : MD *in optimatum et populari civitate,* = pour le régime aristocratique et populaire. Cette idée reçoit son plein développement dans la *Repub.,* IV, 7, p. 442. Cf. aussi ma thèse sur *Jean Bodin,* IV, 3, 4.

(G) Inexact, par omission et par glose : MD *nutu solo conciliavit,* = réconcilia d'un signe de tête Cratère et Ephestion. — Source : Plut., *Alexandre,* 47.

encores mieux dans toutte la nature qui est le plus parfaict et le plus antien (A) exemple d'vne republique bien policée : non seulement les elements contraires mais aussy les astres et puissances angeliques sont conduicts par le seul pouuoir supresme (p) et la maiesté diuine et partant Dieu seul est reconneu pour donner la paix dans tous les sieges de la hault.

Senamy. — Quoy les anges se font aussy des guerres ciuiles entre eux?

[**218**] Ie mets en faict, repliqua Salomon, que le monde intelligible cest a dire les anges ne sont gouuernez que par la volonté seule de Dieu, le monde celeste par les anges, le monde elementaire par les corps celestes (B). Et que les superieurs sont les images des inferieurs (C). Et que comme il s'esleue souuent des desbats entre les grands capitaines et les magistrats par emulation de vertu, si les elements contraires se font la guerre et si nous voyons que les astres ont vn mouuement contraire peut on doubter qu'il ny ait pas des contentions entre les anges? Comme (q) le prouuent les parolles de l'ange a Daniel (4), le Prince du royaume de Perse m'a resisté pendant vingt iours, mais Michel entre les Princes m'a donné secours. Aussy (r) Dieu parlant a Pharaon, selon l'interpretation allegorique et cachée cest a dire le Prince des Demons (s) : Ie t'ay appellé a fin d'exercer en toy (t) ma puissance, a fin que le bruit de mon nom se respende (u) par toutte la terre (v) (5). Donc entre les anges il ny a point de combats sinon a qui produira plus de vertus ou d'actions (x) heroïques, mais (y) entre les hommes rarement les vertus don-

(4) Daniel, c. 10. — (5) Exod., c. 9; ad Romanos, c. 9.

(p) *N* seul omet *summa*. — (q) *N Huc etiam. MDTPG Huc enim pertinet illa vox.* — (r) *N ita. MDPG item.* — (s) *MD ad Pharaonem, quem* (*N quam,* inadvertance) *secretiore sensu dæmonum principem significare diximus.* — (t) *N* omet *in te.* — (u) *ND dissemináretur. M dissiparetur.* — (v) *NMD toto terrarum orbe. PG* omettent *terrarum.* — (x) *MDTPG actionum. N animorum.* — (y) *MDPG inter homines vero. N* omet *vero.*

(A) MD *antiquissimum exemplar,* = le type le meilleur. De crainte d'errer, R n'a pas choisi entre les deux sens possibles d'*antiquissimum,* et les a tous deux donnés : le second me paraît peu défendable. — Bodin compare perpétuellement la nature et la cité. Cf. mon *Jean Bodin,* IV, 2, 2.

(B) Cette page peut sembler bizarre, et obscure, à qui n'a pas dans la tête la cosmologie de Bodin, et quelque peu de sa métaphysique. Il y a trois mondes, l'intelligible, séjour des anges; le céleste, séjour des astres; l'élémentaire ou sublunaire, séjour des hommes, le monde supérieur influant sur le monde immédiatement inférieur. Les astres sont « des animaux celestes qui sont » ornez d'intelligence & de lumiere » (*Th.*, V, 1, p. 790 sq.); ils sont encore, avec les anges, les intermédiaires dont Dieu se sert pour exercer son influence sur la création. On trouvera exposée cette physique singulière, toute proche de celle d'un Marsile Ficin, dans mon *Jean Bodin*, II, 2, pp. 155 sqq., et dans mon article de la *Revue d'Anjou,* sept 1912, pp. 175 sqq., où je donne les textes y afférents. — Dès lors on comprend qu'il puisse y avoir entre les astres et les anges rivalités de bonne intention, *virtutis certamen,* comme entre l'ange qui parle à Daniel et l'archange Michel qui lui porte secours, *Daniel,* 10, 13. Les mauvais anges eux-mêmes, comme le Pharaon dont le nom cache le Prince des démons, en luttant contre la volonté divine, ne servent qu'à manifester sa gloire. D'où la citation d'*Exod.*, 9, 16 et *ad Rom.,* 9, 17.

(C) Autre idée courante dans Bodin. Les divers mondes se ressemblent, et sont commandés par les mêmes lois. Voyez-en une application curieuse à l'ange, à l'homme et à la bête, dans mon *Jean Bodin,* II, 2, p. 125.

nent elles de l'emulation (A) : mais souuent les vices combattent contre les vertus, et plus souuent (z) les víces contre les vices mesmes, vne opinion contre vn'autre, la deuotion contre l'impieté, la superstition contre la religion, et tres souuent vne superstition contre vne autre (*a*).

FEDERICH. — Ie me suis souuent estonné parmy vne si grande diuersité de sectes et telle qu'Epiphane et Tertullien en ont conté iusques a CXX et Temiste plus de (*b*) trois cens (B) comment la paix & [**219**] l'vnion ait pu se conseruer parmy les peuples puisque de nostre temps deux diuerses creances parmy les chrestiens ont causé tant & de si rudes guerres ciuiles & tant de desolations de villes.

CURCE. — Il n'y a rien de plus dangereux que de voir dans vne Republique le peuple partagé en deux factions seulement soit quil soit question des loix ou des preseances (*c*) (C) ou pour le faict de la religion (*d*), mais (*e*) s'il y a plusieurs factions il n'y a point de guerre ciuile a craindre, par ce que les vnes sont comme des voix (D) qui semblent interceder enuers les autres pour mettre la paix et lharmonie parmy les citoiens.

TORALBE. — Cette raison est tres a propos (*f*) recherchée dans les accords de la musique la raison naturelle estant trop releuée (*g*) asçauoir par qui natu-

---

(z) N seul omet *sæpius*. *MDPG sæpius*. — (*a*) *N religio cum superstitione et religione, sæpissime tamen cum superstitione superstitio ipsa certat. MD superstitio cum religione, sæpissime tamen cum superstitione superstitio certat.* — (*b*) *N amplius 250. MDTPG plures 300. B mehr als 300* (*cf.* Thémistius). — (*c*) *NMDTG de honoribus. B über Ehren. P de humoribus*, inadvertance. — (*d*) *N sive de religione disputetur. MD sive de religionibus disceptetur.* — (*e*) *NMDP at. G ac.* — (*f*) *ND aptissime. M apertissime. B offenbar.* — (*g*) *N subtilior. MDTPG sublimior. B erhabener.*

(A) MD *inter homines vero rarius virtutes cum virtutibus, sæpius vitia cum vitiis* [*certant*], = mais entre les hommes ce ne sont pas leurs vertus qui luttent à l'envi, ce sont leurs vices.

(B) Thémistius, orateur et philosophe païen, vivait dans la seconde moitié du IVe siècle. Sozomène, *H. E.*, 6, 36 et Socrate, 4, 32, nous le montrent tenant à Valens, pour l'engager à cesser les persécutions contre les orthodoxes, une harangue : les sectes philosophiques grecques, explique-t-il, moins sujettes encore à dissensions que la religion chrétienne, avaient multiplié jusqu'au nombre de 300. Sur ces passages de Socrate et de Sozomène, un certain André Dudith composa une prétendue traduction en latin de la harangue, que personne n'a jamais vue, de Thémistius à Valens. Cf. le P. Pétau, *Themistii Orationes*, La Flèche, 1613, in-8; ou Paris, S. Mabre-Cramoisy, 1684, in-fol. La source de Bodin est, soit André Dudith, soit directement Socrate et Sozomène; on voit avec quelle légèreté il a lu les uns ou l'autre. Saint Épiphane (310-403) énumère dans son *Panarium* ou *Adversus Hæreses*, non pas 120, mais 80 hérésies, Cf. en tête du *Panarium*, la *Lettre à Acacius et Paulus prêtres*, où il énumère et classe ces 80 hérésies (Épiphane de Migne, t. I, col. 173 sqq.). Quant à Tertullien, il énumère dans le *De præscriptione hæreticorum*, c. 45-53, les hérésies qui se sont élevées jusqu'à son temps. Ellies du Pin, *Nouvelle bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, Paris, Pralard, 1686 et sqq., t. I, p. 251, signale « ce petit catalogue des hérésies » et le croit apocryphe (*ibid.*, p. 299). Apocryphe ou non, il contient bien moins de 120 hérésies. Mais le souvenir de Bodin était bien peu précis, et il négligeait de le vérifier : on le verra en comparant *Hept.*, V, p. 378, où il dit que Tertullien compte 120 sectes, Épiphane davantage (première variation); et *Rép.*, IV, 7, p. 456, où il dit que tous les deux ont compté cent sectes (deuxième variation).

(C) MD *de honoribus*, = des grandes charges de l'État. Sur l'idée générale de cette réplique de Curce, voyez le développement : « Pourquoy plusieurs sectes s'accordent mieux que deux ». *Rép.*, IV, 7, p. 456.

(D) MD *quasi mediis vocibus*, = comme des notes intermédiaires.

rellement vne chose seulement est contraire a vne autre et que plusieurs choses differentes ne peuuent pas estre contraires a vne seule naturellement (A).

Octaue. — I'estime que cest par cette raison que les Turcs & les Persans reçoiuent parmy eux toutte sorte de religions & vous voyez cependant vne merueilleuse concorde tant parmy les peuples que parmy les passagers bien que differans de religion (B).

Federich. — Pour moy i'estime qu'il ny a rien qui fust plus a souhaiter dans vn grand royaume ou dans vne grande ville que cela se peust faire que tous eussent vne mesme religion (C). Et Aratus (6) na rien faict de plus remarquable que d'auoir accoustumé (*h*) les Acheens qui composoient plus de trois cens villes (*i*) a viure soubz mesmes loix, mesme religion, mesmes ceremonies, mesmes poids & et mesmes mesures, en sorte [**220**] qu'on ny pouuoit plus rien desirer sinon que touttes ces villes feussent enfermées entre mesmes murailles, et cest a mon aduis le fondement solide de lamitié que Ciceron a mis a suiure vn mesme sentiment (*j*) tant pour les choses diuines que pour les humaines.

Octaue. — Croyez vous, Federich, que les Acheens ayent peu se conseruer (D) dans vne seule religion (*k*) eux qui contoient trente six mille diuinités puis-

(6) Polybius, lib. IV; Plutar. in Arato (E).

(*h*) N *assueverat.* MD *assuefecerat.* — (*i*) MN *societatem Achæorum, quæ CCC amplius urbes complexa* (D *amplexa*) *continebat.* — (*j*) N *consensione.* MD *consensione et caritate.* — (*k*) MD *An tibi videntur, Federiche, Achæi in una et eadem religione conspirare potuisse.* PG omettent *Federiche* et *et eadem* N *An tibi videtur... Achaeos... potuisse.*

(A) M *Hæc quidem ratio a musicis modulationibus apertissime* (D *aptissime*) *quæsita. Naturalis vero sublimior est, quia scilicet unum uni tantum, plura eidem contraria per naturam esse non possunt.* Tout ceci est très obscur, et les traductions de R ni de B ne l'éclaircissent. Voici une interprétation, dont je suis le premier à sentir toute l'incertitude : En musique, on recherche à juste titre une telle relation des notes entre elles. Mais dans la nature cette relation est bien plus excellente encore, parce que là une chose a son contraire, mais n'a pas plusieurs contraires [suppléez : au lieu qu'en musique la note intermédiaire de l'accord est opposée aux deux notes extrêmes]; mais elle n'a pas plusieurs contraires [suppléez : et l'harmonie se réalise d'autant plus facilement]. D'ailleurs, même mutilé de la réflexion de Toralba, si on ne l'entend pas, le raisonnement se suit aisément. Accessoirement, remarquons, à propos de *aptissime*, le prix de R pour départager M et D, et son accord, que nous retrouverons plus d'une fois, avec D.

(B) MD *cives et peregrinos inter se religionibus discrepantes et cum republica conciliant.* R omet *cum republica.* J'entends que les Turcs établissent ainsi l'accord : 1° entre les gens de religions diverses, population sédentaire ou flottante ; 2° entre ces gens et l'intérêt public. Cf. p. 229 note. Sur les faits, tirés de Postel ou de Chalcondylas (cf. *infra*, p. 329 note), voyez *Rép.*, IV, 7, p. 455 sq.

(C) Inexact : MD *quam ut eisdem sacris et eodem numinis cultu cives omnes conjungantur.*

(D) MD *in una et eadem religione conspirare,* = s'accorder, communier dans une seule et même religion. — Quant à leurs 36.000 divinités, que le musulman Octave, très attaché au monothéisme de Mahomet, est bien qualifié pour railler, je les retrouve citées *infra*, p. 308 et *Démon.*, 2, 3, p. 199, mais sans que Bodin nomme davantage ses autorités, que j'ignore.

(E) Corrigez : Polybe, 5, 19 (Aratus prêche activement l'union aux Mégalopolitains) ; ou 2, 8 (commencement de la ligue achéenne). Bodin, *Rép.*, 1, 9, p. 170, allègue Pol., 3 : la référence n'est pas plus exacte. — Plut., *Aratus*, 9, 10 et 11.

que iamais les sacrifices de Bacchus nont peu auoir de conformité auec ceux d'Eleusine (*l*)?

Coroni. — Certainement nous debuons plustost le souhaiter et le demander a Dieu que l'esperer qu'il ny ait parmy le monde qu'vne religion (*m*) et qu'vne mesme creance, pourueu que ce soit la vraye (A).

Salomon. — Ne disons point que cest vne religion quand nous ne dirons (*n*) point que cest la vraye.

Senamy (*o*) (B). — Puisque les chefs des religions et les pontifes (C) en chacune ont eu tant de debats les vns contre les autres qu'il nest pas possible de dire quelle est la vraye, nest il pas bien mieux de receuoir dans les grands estats comme nous voyons dans ceux des Turcs et des Perses touttes sortes de religions que den exclure quelqu'vne. Car si nous cherchons pourquoy les Grecs, les Latins et les Barbares nont point eu (*p*) autresfois de differents pour le faict de la religion nous nen trouuerons point a mon aduis d'autre raison (*q*) sinon que tous estoient esgallement esclairés et auoient vn mesme sentiment de touttes les religions (D).

Salomon. — Il en faut excepter les Iuifs lesquels [**221**] pour ce regard separez en quelque façon de touttes les autres nations nadoroient (E) et nadorent encores qu'vn seul & vrai Dieu eternel detestans touttes les autres diuinités. Aussy les Caldeens (F) abatirent tous les temples des Dieux (*r*) par ce quils

(*l*) *MDT Eleusinarum*, incorrect. *N Eleusiniorum.* — (*m*) *MDTPG ut una sit eadem civium, immo etiam mortalium omnium* (*N civium unio, una etiam*, etc.) *de rebus divinis assensio* (*N consensio*). *B* suit *MD*, mais attribue, seul, et à tort, cette réplique à Octave. — (*n*) *N nisi veram esse dabimus. MD demus.* — (*o*) *MDTPGB Senamus. N* seul fait continuer *Salomon.* — (*p*) *N quid sit, quam ob rem Græci, Latini, Barbari nullam de religionibus controversiam olim habuerint. MDPG habuere*, solécisme. — (*q*) *MD non aliam comperiemus* (*PG comperimus*), *opinor, quam*, etc. *N* ajoute *rationem* après *comperiemus.* — (*r*) *PG* omettent *Deorum*

(A) R résume, et inexactement : MD *ut una sit et eadem civium, immo etiam mortalium omnium de divinis rebus assensio, una religio, modo vera,* = qu'il y ait entre concitoyens, que dis-je, entre tous les hommes un seul et même accord sur les choses divines, une seule religion, pourvu que ce soit la vraie. — Ce rêve d'unité religieuse dans la nation, c'est celui de tous les esprits moyens du xvie siècle, et auquel la politique du temps a tant sacrifié ; le rêve d'unité religieuse dans l'humanité, c'est celui que Bodin laisse deviner partout entre les lignes de l'*Hept.*

(B) N est seul à faire continuer Salomon ; et le bon sens ne l'avoue pas plus que les mss. Toutes les idées de cette réplique, difficulté de découvrir la vraie religion, excellence relative de toutes, bienfaits de la tolérance absolue, sont, on le verra dès les pages qui vont suivre et mieux encore à mesure qu'on avancera, les motifs propres à Senamy et qu'il développe à la moindre occasion.

(C) MD *Pontifices, quos veteres Græci μυσταγώγους appellant.* Erudition à la mode du xvie siècle, que R n'a pas daigné traduire.

(D) Le latin est plus hardi : MD *omnium in omnibus religionibus conspirationem et consensum,* = le sentiment religieux de tous embrassait toutes les religions. C'est sa religion même que Senamy définit là : cf. *infra*, V, p. 370 sq.

(E) MD *adorabant.* R ajoute *et n'adorent encores ;* on pourrait y voir un indice des sentiments personnels du traducteur. Mais, nous le verrons, les indications qu'on obtient par cette méthode sont contradictoires ; et j'incline à penser qu'il n'y a point eu d'intention dans cette inexactitude.

(F) On retrouve ce détail, *infra*, p. 270. Recherches faites, je crois que Bodin le puise dans Origène, *Contra Cels.*, 7, 69 (Migne, t. 1, col. 1509), lequel le tire lui-même d'Hérodote, 1 ; ou de Cic., *de Nat. deor.*, 1, 41 et *de Leg.*, 2, 10 : « Nec sequor magos Persarum, quibus auctoribus » Xerxes inflammasse templa Græciæ dicitur, quod parietibus includerent deos, quorum hic mun- » dus omnis templum esset, et domus ».

estimoient que ce fust impieté que de renfermer des Dieux dans le peu despace d'vn temple.

Senamy. — Mais il me semble qu'il ny a presque que les Iuifs de tous les peuples qui pour leur loy ayent troublé le repos des villes et des Empires. Car lorsqu'Antiochus eut subiugué Hierusalem et qu'il en voulut remercier les Dieux par sacrifices les Iuifs feirent des imprecations contre luy dont il fut tellement irrité de ce qu'ils le prenoient pour vn impie qu'il les forcea sur peine destre cruellement punis d'assister aux sacrifices des Dieux & des Gentils (A), dou (B) ils s'attirerent la haine des peuples les plus esloignez en sorte qu'il sembloit que touttes les nations eussent iuré (*s*) la ruïne de cette seule nation. Car Celse (7) raporte que les Chrestiens et les Iuifs parlant trop insolament de leurs Dieux mesprisoient touttes les autres diuinitez (C).

Federich. — Celluy qui reçoit la diuersité des religions differentes semble auoir dessein de ruïner la veritable et Proculus a dict (*t*) fort a propos que celluy qui tient pour la diuersité des Dieux ne differe guieres de celluy qui nen croit point (D) parce qu'on ne peut point adorer ensemble Dieu [**222**] et le Diable (*u*), qui sont si contraires l'vn a l'autre.

Senamy. — Toralbe nous a faict veoir cy dessus (E) que Dieu ne peut

(7) Refert Origenes, lib. 3. Contra Celsum.

(*s*) *NMD conjurasse. PG conspirasse.* — (*t*) *N scribit. MD scripsit.* — (*u*) *N ac dæmonem colere. MD dæmona. PG dæmonas.*

(A) I *Macchabées*, 1, 5; Josèphe, *Antiquités judaïques*, 12, 7.

(B) Par leur intolérance farouche que condamne Senamy, et que condamnait déjà le païen Celse, dans Origène, *o. c.*, 3, 2 (Migne, t. 1, col. 923).

(C) Seul contre N, R, et l'unanimité des mss., B attribue à Federich la phrase *Car Celse*, etc. Cette phrase appartient évidemment à Senamy, dont elle appuie l'accusation d'intolérance.

(D) Vérification faite, MD *ἀπειρίαν ἀναιρεῖν τὸν θεὸν καὶ πολυθεότητα nihil ἀπὸ τῆς ἀθεότητος differre* ne sont pas des expressions textuelles de Proclus, mais, comme il arrivera encore (cf. *infra*, VI, p. 656), le résumé d'une lecture, écrit en grec pour l'authentiquer. Cette lecture est soit celle du *De anima et dæmone*, indiquée par Duplessis-Mornay, *De la verité de la religion chrestienne*, Paris, 1581, qui fait cette même citation de Proclus (mais il n'est pas la source de Bodin, qui fait la citation dès 1580, *Démon.*, 1, 5, p. 108), soit celle de l'*Institutio theologica*, art. 113-161. En particulier, l'art. 149 (éd. Creuzer, Francfort, 1822, p. 220) explique que le nombre des dieux ne peut être infini, car il y a incompatibilité entre l'un et l'infini, si bien qu'un nombre infini est vraiment vide de l'unité; et l'art. 119, p. 174, explique que chacun des dieux, étant unité et bonté, n'est Dieu qu'autant que son éloignement du Dieu unique lui permet de conserver de sa nature.

La prédilection de Bodin pour les interprètes de Platon qui ont développé encore le caractère religieux et mystique de sa pensée est certain Cf. mon *Jean Bodin*, II, 1, p. 110 sq., qui donne textes et références. Non seulement il goûte Apulée, Plotin et Proclus, mais Marsile Ficin, Jean Pic et Jean-François Pic (*infra*, p. 415). C'est d'ailleurs un goût commun aux hommes de ce temps que cette inclination pour les philosophes qui sont à moitié pontifes ou thaumaturges. Voici un recueil factice, imprimé à Bâle, chez Froben, 1519, in-fol., qui traduit clairement cette tendance. J'y trouve Jamblique, Proclus, Porphyre, Synésius *De Somniis*, Psellus *De dæmonibus*, Pythagore, l'*Asclepius* et le *Pimander* de Mercure Trismégiste, Marsile Ficin *De magis*, etc. Tous ces livres, sauf le dernier, et tous ces auteurs sont cités *passim* par Bodin; un bon nombre dans la seule p. 548 de la *Démon.*, Réfut. de Wier.

(E) *Supra*, III, pp. 150-153. Et nous venons de lire que Dieu fait servir à la manifestation de sa gloire jusqu'à Pharaon, le prince des Démons, p. 218.

auoir (v) de contraire, mesmes (x) que les demons ne sont que les ministres (y) tres soubmis a l'execution de ses ordres (z). Or (a) (A) ne peut on pas respecter le seruiteur d'vn seigneur non pas a l'esgal de luy mesme, mais comme son ambassadeur? Aussy quel inconuenient y auroit il de prier (b) deux diuinitez l'vne de peur de nous estre nuisible & l'autre afin qu'elle nous fasse du bien? Cest pour cella que les Opuntiens auoient deux Pontifes (8) dont l'vn estoit pour sacrifier aux Dieux l'autre aux Diables. Et les Romains nauoient pas seulement respect et veneration pour les Dieux bienfaisants (c) comme Iupiter, Mars, Diane, mais aussy pour ceux qui pouuoient faire du mal comme pour celluy qui cause la nielle aux blés qu'ils appellent Robigus ou Rubigus, pour la Fiebure, la Paueur, l'Occasion, l'Enuie (B) et les autres diuinitez qui pouuoient faire mal ou le destourner qu'ils appelloient *Auerruncatores* & les Grecs (d) Ἀλεξικάκους (9).

Salomon. — Pleust a Dieu que nous eussions la prudence des Grecs et des Latins (C) de sestre imaginé des dieux masles et des dieux femelles (e)! Mais par la loy de Dieu (1) il n'y a rien de plus estroictement deffendu que de craindre des Dieux estrangers qui ne peuuent faire ny bien ny mal. Cest pourquoy il est escript (2) quil ny a que Dieu seul (f) qui soit capable de nous enuoier des afflictions.

(8) Plutar. in Apophtegm. Græcorum. — (9) Plutar. in Cleomene (D). — (1) Genes., c. 35; Exod., c. 20; Judic., c. 10; Prouerb., c. 29 (E). — (2) Deuteron., c. 30 et 32; Leuit., c. ult.; Lib. 3 Regum, c. 9 et 21; Iesayæ, c. 45; Hierem., c. 11 et 32; Baruch, c. 2; Amos, c. 3; Ionas, c. 3; Micheæ, c. 1 (F).

(v) *N Deo nihil contrarium esse. MDPG existere.* — (x) *N quia etiam. MDPG quin etiam.* — (y) *N ministri. MDPG administri.* — (z) *NMD obsequentissimi divinæ majestatis. B der göttlicher Majestæt. PG divinæ voluntatis.* — (a) *MDPG quid autem (N enim) velat.* — (b) *N alterum quidem ne noceat, alterum ut prosit obsecrari. MDPG obsecrare.* — (c) *NMDT nec Romani beneficos tantum Deos. PG* omettent, à tort, *beneficos.* — (d) *N averruncatores sive (MD id est) ἀλεξικάκους.* — (e) *MDTE quos enim Deos mares Φθόνον, Καίρον, Φόβον (PG Græci, eosdem) Latini sexu et habitu fœmineo Deas fecerunt, scilicet Invidiam,* etc. L'adjonction de *PG* est nécessaire à l'intelligence du texte. *N* l'adopte. *B* passe cette réplique. — (f) *NMD nullam mortalibus nisi* (*PG* omettent, à tort, *nisi*) *ab uno immortali Deo calamitatem impendere.*

(A) M D *autem* est autorisé par la suite des idées. Non, il n'est pas vrai que polythéisme vaille athéisme, puisque les Dieux ne sont pas le contraire de Dieu. *Mais* ne peut-on l'adorer en eux ?

(B) R fait précéder *Robigus* et *Averruncatores* d'une glose explicative. Sources probables de Bodin : pour Robigus, Varron, *R. R.*, 1, 1, et *Ling. Lat.*, 5, 3; Pline, *H. Nat.*, 18, 29, 69; pour Pavor, Lactance, *Inst. div.*, 1, 20 et T. Liv., 1, 27; pour Occasio, Phèdre, *Fab.*, 5, 8; pour Invidia, Hygin, *Præfat. fabul.*, 277 : pour Febris, voyez p. 225.

(C) Contresens. Salomon raille bien la *prudence* des Grecs et des Latins, mais plus durement encore que ne le croit R : les sages admirés de Senamy font les mêmes dieux mâles ou femelles suivant le caprice de la langue parlée. Les docteurs chrétiens, et ceux que lit familièrement Bodin, Tertullien, *Apologeticus*, 10, S. Augustin, *De civ. Dei*, 3, 12 et 7, 2, raillent souvent eux aussi les Dieux sexués au gré de la fantaisie des païens.

(D) « Ils honorent la Peur, non comme un de ces êtres malfaisants dont on détourne l'in» fluence », etc. *Cléomène*, 9. MD déplacent à tort cette note jusque sur *des dieux masles.* — Cf. Plut., *Les demandes des choses romaines*, 74, où nous voyons Servius élever un temple à la Fortune « destournant malencontre ». — Réf. 8, corrigez : *Les dem. des ch. grecques*, 6.

(E) « Vous n'aurez point de dieux étrangers devant moi ». *Exod.*, 20, 3. *Genèse*, 35, 2; *Juges*, 10, 6; *Proverb.*, 29, 18, même sens.

(F) *Deuteron.*, 30, 1 (plutôt 29, 20 : « Le Seigneur ne pardonnera point à cet homme, mais sa

Senamy. — Parmy vn si grand nombre de religions il peut estre de deux choses l'vne, ou que ce nest rien, ou que l'vne n'est pas plus la vraye (A) que l'autre (*g*). Car (*h*) les pontifes de touttes les religions ayans vne haine mortelle [**223**] les vns contre les autres nest il pas (*i*) (B) plus sur de les receuoir touttes que d'en choisir vne (laquelle peut estre faulse) que den exclure (*j*) ou condamner vne laquelle peut estre sera la plus veritable de touttes ?

Octaue. — Il est cependant (*k*) tres dangereux aux princes et aux magistrats de vouloir abolir (*l*) vne religion receue de longue main (*m*) et qui tire son origine de bien loin (C). Car Thomas et Constantin sixiesme empereur (D) de Constantinople ayant faict dessein dabattre (*n*) touttes les idoles des temples feurent tous deux cruellement massacrez dans le temple de Saincte Sophie l'vn par sa mere & lautre par la populace (*o*). Cest pourquoy les empereurs Valens, Theodose le Grand (*p*), Valentinian, Iouinian (*q*) et Theodorich non seulement (*r*) ne voulurent pas chasser la secte des Ariens qui multiplioit de touttes parts, mais par vn edict public luy donnerent liberté de sestablir partout et la toleroient (E).

(*g*) *MDTE ut* (*N earum*) *plus una vera sit.* — (*h*) *MDTPG at. N ac. B und.* — (*i*) *MDTPG num tutius est. NB* suppriment *num.* — (*j*) *NMD excludere velle. PG* omettent *velle.* — (*k*) *MDTPN at. B auch. G ac.* — (*l*) *MDPG convellere. N evellere.* — (*m*) *NMD religiones diuturno consensu receptas. PG quæ..... receptæ sunt.* — (*n*) *MD præcipites deturbarent. N. præcipiter.* — (*o*) *N a populo. MDT a plebe.* — (*p*) *N Theodosius, M. Valentinianus. MD Theodosius Magnus, Valentinianus.* — (*q*) *N Jovianus. MDTEPG Jovinianus.* — (*r*) *PG* suppriment *non modo.*

» fureur s'allumera », etc.) et 32, 22 sqq. : III *Rois*, 9, 6-9 et 21, 21-23 (Dieu maudit Achab et Jézabel) : *Isaïe*, 45, 2 sqq. : *Jérémie*, 11, 11 et 32, 26 sqq. : *Baruch*, 2, 21 sqq. : *Amos*, 3, 11 sqq. : *Jonas*, 3 (prédiction de la ruine de Ninive) ; *Michée*, 1, 3-4. Le dernier chap. (27) du *Lévitique* ne parle que des choses vouées ; je corrige : 26, 14 sqq. (Dieu promet de punir les infracteurs de la loi).

(A) Contresens. MD *alterum fieri potest, ut earum nulla* ; *alterum non potest, ut plus una vera sit,* = il peut arriver qu'aucune ne soit la vraie : il ne peut pas arriver que plus d'une soit la vraie. Mais (MD *at*) il vaut mieux les accepter toutes que courir le risque de rejeter la véritable.

(B) MD *num tutius est.* Contrairement à l'usage, Bodin emploie couramment *num* dans le sens de *nonne,* impliquant une réponse affirmative. Cf. *infra,* p. 227 : Num vobis videtur Scævola, = est-ce que Scévola ne vous semble pas..... ? Cf. pp. 376 et 612 notes. Faute d'avoir remarqué cet idiotisme du latin de Bodin, N se croit obligé de corriger en supprimant *num.*

(C) Faux sens. MD *quæ radices altius egerunt,* = qui ont poussé des racines profondes.

(D) MD *uterque,* omis, = tous deux empereurs. La *Rép.*, 1, 9, p. 133, nous conte la même chose, mais de Léon IV Iconomaque et de Thomas. Source de Bodin : *Annales* de Zonaras (cf. *infra,* p. 267, note), III, trad. lat. de J. Aymin, Paris, Chaudière, 1567, pp. 135 *a* et 138 *b*. L'impératrice mère Irène fit révolter les troupes de son fils Constantin, favorable aux iconoclastes, qui eut les yeux crevés. Thomas, faux empereur, s'éleva contre Michel le Bègue, qui le prit dans Andrinople, le fit mutiler et empaler.

(E) Il y a là quelque inexactitude, et Bodin, on va le voir, le sait aussi bien que nous : l'erreur vient donc ou de sa négligence, ou d'une corruption ancienne de l'archétype perdu. 1° L'*Hept.*, ici, et VI, p. 684, dit *Jovinianus* (MD). Il n'y a pas d'empereur de ce nom ; lisez *Jovianus.* 2° Théodoric était Arien et exerça sa tolérance envers les orthodoxes. Bodin a loué, d'après l'*Hist. eccles. tripartite* de Cassiodore, sa belle parole : Religionem imperare non possumus, quia nemo cogitur ut credat invitus, *infra,* VI, p. 684. et *Rép.*, IV, 7, p. 456. Il nous a montré, *Rép.*, *ibid.*, Théodose le Grand ne combattant l'arianisme que par les exemples d'orthodoxie qu'il donne en lui & en sa famille. Il a vanté l'ἑνοτικόν ou édit d'union entre catholiques, ariens, manichéens, etc, proclamé par Jovien, *infra,* VI, p. 684. Pour Jovien, Théodose, Valens et Valentinien, sa source est Zonaras, *Annales,* III, p. 114 *b* sqq.

FEDERICH. — Si par les anciennes ordonnances (s) du Senat Romain (A) la charge estoit donnée aux Ediles ou Escheuins de prendre garde (t) qu'aucune religion estrangere ne fust receue dans la ville et qu'on ne rendist aucuns honneurs aux Dieux que selon les coustumes (u) du pays, auec combien plus de zele les princes chrestiens deburoient ils prendre ce soin !

SENAMY. — Mais (v) les Romains nont peu sempescher eux mesmes d'enfreindre leurs loix puisqu'ils ont enfin faict des sacrifices a Isis et Osiris, au dieu Anubis leur fils (x), a Esculape & a Cybele la mere des Dieux. Et mesmes (B) M. Agrippa fit bastir vn temple [**224**] a lhonneur de tous les Dieux quil appella Πάνθεον qui est le seul qui soit resté entier de tous les anciens temples des Romains et que Boniface consacra en lhonneur de la vierge (y) (C). Vulgairement on lappelle la Rotonde ou le temple de Sainte Marie de la Rotonde. De mesme aussy les Atheniens dressoient partout des autels au Dieu inconneu qu'ils appelloient ἄγνωστος, comme l'asseure Pausanias dans ses Attiques et saint Paul (3) en preschant aux Atheniens, dont est faict mention aux actes des Apostres, afin doffrir en quelque façon des sacrifices au vray Dieu qu'ils ne connaissoient point. Ainsy (D) ces anciens croioient que tout ce monde fust plein de Dieux parce que partout ils remarquoient (z) des apparences secretes de diuinité (a) en sorte qu'ils sescrioient souuent : touttes choses sont remplies de Iupiter, voulant dire de Dieu (E). Et certainement aussy les Cieux et la Terre sont remplis de la maiesté

(3) In actis apostolorum (F).

(s) *N Si sanctis Romanorum. MDTPG vetere senatusconsulto Romanorum.* — (t) *N ne quæ religio peregrina in urbem admitteretur, neu. MDPG neu..... neu.* — (u) *N patrio modo. MD more.* — (v) *NMD At. PG Ac.* — (x) *N* seul intercale ici *Apis.* — (y) *NMATEPG quod quidem unum ex omnibus antiquorum fanis Romæ reliquum esse videmus, a Bonifacio 3. Pontifice Maximo divis omnibus consecratum. D* a d'abord écrit *divis omnibus*, puis il a biffé et corrigé *Beatæ Mariæ consecratum. B der Tempel... , den der Papst Bonifacius III allen Heiligen (Divis) geweiht hat.* — (z) *N contuerentur. MD intuerentur.* — (a) *NMDTP numina divinitatis. B Naturen der Gœtter. G munera* (?).

(A) L'erreur de N *sanctis* vient d'une mauvaise lecture de l'abréviation *scto.* — Cf. Tert., *Apol.*, 5 : « Vetus erat decretum, ne quis deus ab imperatore consecraretur, nisi a senatu probatus ».

(B) MD *postremo,* = la dernière et plus forte preuve, c'est que. — Pline, *H. nat.*, 36, 15, 24, dit qu'Agrippa avait dédié ce temple à Jupiter Ultor ; mais la source de Bodin est Dion, 53, 27.

(C) Le texte de D *Beatæ Mariæ consecratum*, qu'a aussi traduit R, est le seul conforme au bon sens, et à l'histoire. Boniface IV, ayant reçu de l'empereur Phocas le Panthéon d'Agrippa, le consacra à Marie, 608, Paul Diacre, *De gestis Longobardorum,* 4, 37. Je m'explique l'erreur des autres mss. *divis omnibus consecratum,* par l'insertion fautive de ces mots, d'abord glose marginale explicative du grec *Panthéon,* après *a Pont. Maximo.* Ainsi R fait entrer dans son texte la glose *Vulgo templum V. Mariæ Rotundæ.*

(D) Faux sens. Le *sic* du latin n'a d'autre sens que d'annoncer la prop. infinitive qui suit, et ne doit pas être traduit. MD *Sic enim veteres illi statuebant, mundum hunc Deorum plenissimum esse.*

(E) *Voulant dire de Dieu* est une glose de R, mais qui reste bien dans l'esprit du texte. Tout ce passage est tiré d'Aug., *De civit. Dei,* 4, 9 : « Omnia plena Jovis. Hunc Varro credit etiam ab his » coli, qui unum Deum solum sine simulacro colunt, sed alio nomine nuncupari ». Et le c. 11 s'intitule : « De multis diis, quos doctores Paganorum unum eumdem Jovem esse defendunt ».

(F) « Car ayant regardé en passant les statues de vos dieux, j'ai trouvé même un autel, sur le» quel il est écrit : Au dieu inconnu ». *Act.*, 17, 23. Cf. Pausanias, 1, 1, 4.

de sa gloire. Cest pourquoy Seneque (4) voulant en rendre raison a soy mesme pour exprimer ce que cest que Dieu : tout ce qui se veoit dict il et ce qui ne se voit pas. Et Pline (A) appelle l'estendue de cet vniuers vne diuinité éternelle. Et quand ces anciens ont donné des temples aux vertus ascauoir a la Iustice (5), a la Force (6), a la Paix (7), a l'Esperance (8), a la Foy (9), a la Pudicité (1), a la Concorde (2), au Salut (3), a la Pieté (4), a l'Honneur (5), a la Verité (6), a la Prouidence (7), a l'Esprit (8), a la Clemence (9), a la Misericorde (1), a la Felicité (2), a la Liberté (b) (3), a la Renommée (4) et a l'Eternité, iestime que ce na point esté pour autre subiect qu'a fin de proposer aux hommes les vertus de Dieu pour les mettre en pratique [**225**] et pour leur donner horreur des vices.

(4) Lib. 1 quæstionum naturalium (B). — (5) Pollux in voce δική; Chrysippus in lib. περὶ κάλλους (C). — (6) Plutarch. in quæstion. (D). — (7) Plinius; Seneca; Dio; Plutarchus in Timone (E). — (8) Liuius, lib. 1 et 4 ex 3. decad. (F). — (9) Plin., lib. 35; Cicero de officiis (G). — (1) Festus in verbo pudicit. (H). — (2) August., lib. 3 de Ciuit. Dei (I). — (3) Liuius, lib. 10 (J). — (4) Plin., lib. 7, c. 36. — (5) Plutarch., in quæstion. — (K). (6) Plutarch. ibidem (L). — (7) Cicero, lib. 2 de Natura deorum (M). — (8) Ouid. in Fastis (N). — (9) Plutarch. in Cæsare (O). — (1) Pausanias in Atticis (P). — (2) Plin., lib. 35 (Q). — (3) Dio lib. 43 (R). — (4) Pausanias in Atticis (S).

(b) N *Liberalitati. MD Libertati. B der Freiheit.*

(A) *H. natur.*, 2, 1, 1.

(B) Préface, ad Lucilium.

(C) Des références qui suivent, celles dont je ne dis rien ont été vérifiées et trouvées exactes, par ex. Pollux. Quant à Chrysippe, s'il s'agit du philosophe et grammairien cité par Varron, Cicéron, etc., nous n'avons rien gardé de lui, et Bodin va chercher son nom dans un ouvrage d'un autre auteur, qu'il est bien difficile de retrouver.

(D) *Les demandes des choses romaines*, 74 (trad. Amyot, Nic. Buon, Paris, 1606, 2 vol. in-4°, t. 2, p. 228). Cf. *De la fortune des Romains*, 2 (t. 1, p. 636). Fortitudo = la Valeur.

(E) Corrigez d'après MDAT : Pline (36, 4, 15); Suétone (*Vespasien*, 9); Dion (54 ad fin.); Plut., *Cimon* (13).

(F) Exact. Tite-Live nous parle de la déesse Spes 21, 62 et 24, 47.

(G) Pline, 35, 100, nous décrit un tableau qu'on voyait au temple de Fides. Cic., *de Officiis*, 3, 29, 104.

(H) Festus, 14 : « Plebeiæ Pudicitiæ sacellum Romæ ut sacra cetera colebatur ».

(I) *De civ. Dei*, 3, 25. Cf. Dio, 51; Cic., *De nat. deor.*, 2, 23, etc.

(J) Bubulcus dédie le temple de Salus, Liv., 10, 1, qu'il avait promis étant consul, 9, 43.

(K) *Les demandes des choses romaines*, 13 (t. 2, p. 209).

(L) *Ibid.*, 12 (t. 2, p. 209) : « Les Romains estiment Saturne pere de la Verité ».

(M) *De nat. deor.*, 2, 22. Cf. 1, 8 et 3, 39.

(N) *Fast.*, 6. 241.

(O) *César*, 57.

(P) Pausanias, 1, 17, 1.

(Q) Lucullus place dans le Forum de César une statue de la Félicité par Arcésilas, 35, 156. Cf. 34, 69 et 36, 39.

(R) On élève par décret un temple à la Liberté, Dion, 43, 44. Cf. 38, 17 et 58, 12.

(S) Pausanias, 1, 17, 1. — Dans tout le développement qui s'achève ici, Senamy démarque purement et simplement Cic., *De natura deorum*, 2, 23 28, qui par la bouche du stoïcien Balbus, explique que les différents dieux sont seulement des attributs divinisés du Dieu seul et unique, Jupiter.

Curce. — Cella est dict auec esprit, Senamy, mais pourquoy donc ont ils aussy mis les vices (A) au rang des Dieux? pourquoy ont ils basti vn temple a largent (5) ou aux richesses? pourquoy a la gourmandise (6) soubs le nom d'Edusa ou Edulia (c)? pourquoy a l'yurongnerie (7) soubs le nom de Potina (d)? pourquoy aux plaisirs (8) soubs le nom de Volupia? pourquoi a la lubricité (9) soubs le nom de Libentina (e)? a Venus (1)? a Priape (f)? si ce nest a fin de s'abandonner plus facilement dans les dissolutions estimans que tels dieux leur estoient fauorables pour cella? J'obmets la fiebure (2), la deesse des larcins (4) quils appelloient Lauerna (g), le Ris (5), la Luxure (6) ou Profusion, l'Impudence (7), la mauuaise odeur qu'ils appelloient Mephitis (h), comme

(5) Augustin., lib. 6 de Ciuit. Dei (B). — (6) Augustin, *ibid.* (C). — (7) Donatus in Phormion. (D). — (8) Varro et Macrob. in Saturnalibus (E). — (9) Arnobius contra gentes (F). — (1) Plutarch. in Solone (G). — (2) Ciceronis de Natura Deorum (H). — (3) Festus in voce Furina (I). — (4) Festus in Lauerna furum (J). — (5) Apuleius in Asino (K). — (6) Plaut. in Trinummo (L). — (7) Tacit., lib. 19 (M).

(c) *DTEN Edusæ vel Eduliæ. M Edeusæ vel Edulicæ.* — (d) *MD Polinæ. N Polanæ.* — (e) *MDP Libentinæ. G Libentiniæ,* barbare. *N Libertinæ* (?). — (f) *MDTA* rapportent la note 2 à *Priapo* et à *Febrim* tout ensemble. — (g) *ND Lavernam. M Lavernum,* inadvertance. — (h) *N Memphitim* (?). *MDT Mephitim.*

(A) MD *vitia superiora,* = les vices capitaux. — Cette longue énumération des faux dieux de Rome a de multiples sources dans divers ouvrages que Bodin pratiquait beaucoup, et entre lesquels il n'y a pas lieu de choisir. Je viens de nommer le *De natura deorum,* 2, où Balbus énumère lui aussi une foule de vertus divinisées. Mais voici Jean Wier, *De l'imposture des diables,* 1, 4 et 5, trad. Grévin, pp. 6 sqq. (cf. *infra,* p. 254 note), qui, dans un but tout différent, celui d'établir qu'ils sont des démons, dénombre les dieux antiques, avec des références utilisées par Bodin; voici S. Augustin, *De civ. Dei,* 4, 10 et 11, qui raille cette foule de dieux latins qui président aux moindres actes de la vie, Potina, Educa, Volupia, que Bodin nomme aussi; voici enfin Clément Romain (cf. *infra,* p. 485 note) qui se plaint que les anciens aient mis les vices au rang des Dieux, *Recognitions,* p. 279 *a.* Citons encore Pline, *H. nat.,* 2, 5. Tous ces souvenirs, qui plus, qui moins, doivent flotter dans l'esprit de Bodin.

(B) Rectifiez : *De civ Dei,* 4, 21.

(C) Educa, dans Aug., *De civ. Dei,* 4, 11.

(D) *In Phormionem,* 1, 1, 15. Cf. Aug., *o. c.,* 4, 11.

(E) Varron, *De lingua latina,* 4, 8 et Macrobe, *Sat.,* 1, 10.

(F) 4, 9. Cf. Aug., *o. c.,* 4, 8 et Varron, *L. L.,* 5, 6.

(G) Plut., *Solon,* 1, nous montre Pisistrate élevant un temple à Vénus. Cic., *De nat. deor.,* 2, 23, parle nommément de Vénus Lubentina.

(H) Cic. nous parle du temple, *De nat. deor.,* 3, 25, et de l'autel antique, *Leg.,* 2, 11, de la Fièvre sur le mont Palatin.

(I) Cette note se rapporte à Furina, que R a omis, ce qui explique l'absence du chiffre 3 dans son texte. « Furnalia, sacra Furinæ, quam deam dicebant ». Festus, 6.

(J) « Laverniones fures antiqui dicebant, quod sub tutela deæ Lavernæ essent, etc. ». Festus, 10.

(K) Apulée, *Métam.,* 2 ad fin. Cf. Plut., *Cléomène,* 9; *Lycurgue,* 25.

(L) Prolog., 8.

(M) Evidemment erroné, puisque nul ouvrage de Tacite n'a 19 livres. D seul corrige : Tac., lib. iij, allongeant le troisième I en J dont la queue explique l'apparition du 9 de 19. Il s'agit, je pense, des *Histoires,* 3, 33, où Tacite nous apprend l'existence, attestée aussi par Pline, d'un temple de Méphitis à Crémone. Si j'ai raison, la note 7 devra se rapporter à Méphitis, et non à Impudentia, contre tous les manuscrits.

aussy les Dieux dans chacun endroit des maisons (i) et (j) trois cens Jupiters a qui chacun donnoit vn surnom a sa fantaisie. Sans comprendre vne infinité de Dieux populaires (A) iusques a des Serpens, tous lesquels tant de lun que de l'autre sexe (k) M. Agrippa voulut estre adorés soubs vn mesme toict.

Salomon. — Il eust esté bien plus louable de separer le vray Dieu de touttes ces diuinitez imaginaires que de les confondre ensemble qui est vne horrible profanation (l). C'est pourquoy le peuple de Dieu ayant esté enuoyé dans la terre de promission comme dans vn bien (B) qui leur appartenoit suiuant la volonté de Dieu, il leur fut commandé de ruïner et mettre rez pied rez terre tous les temples de ces faux Dieux (m), leurs statues (C), leurs autels et les bocages mesmes qui leur estoient consacrés et (n) Dieu ne voulut pas souffrir que larche fut prophanée par l'approche de la statue de Dagon dans le temple duquel on l'auoit mise. Et les [**226**] prestres iuifs (o) (D) feurent spectateurs comme deux fois elle fut abbattue (p) et brisée lorsque larche eut esté posée auprès.

Curce. — Neantmoins (E) & ceux cy et M. Agrippa violoient le priuilege des choses sacrées. Car il estoit si peu permis de consacrer vn temple a deux diuinitez que M. Marcellus en ayant faict construire vn a l'Honneur & a la Vertu les Pontifes Romains (q) obteinrent que les misteres des deux ne feussent point confondus en sorte que par vne muraille le temple fut partagé d'vne façon touttesfois que l'on n'eust pas peu entrer dans le temple de lhonneur que la porte de celluy de la vertu neust été ouuerte (F) : a plus forte raison deburoit on moins souffrir telle chose dans le culte que l'on rend a Dieu.

Octaue. — Il est vray qu'il y a raison de detester la confusion des sacrifices, cependant les Empereurs Turcs et les Roys de Perse, de la haute Asie et [de]

(i) N *prætermitto Deos omnium ædium partibus ac locis constitutos. MDPG omnibus. PG* omettent *ac locis. DPG consecratos. M consectatos*, inusité au sens passif. — (j) N *prætera Joves trecentos. MD prætereo.* — (k) N *Deos Deasque. MD Deasve.* — (l) *ND sacratissima (M sanctissima) quæque profanis conspurcare.* — (m) N *omnium inanium et fictilium Deorum fana. PG omnium inania*, etc. *MD omnia inanium*, etc — (n) *NMDTP at. G ac.* — (o) N *sacerdotes Palæstinæ MDPG Palæstini.* — (p) *N bis dejectam. MDPG disjectam.* — (q) *N Romanorum pontifices. MDPG romani.*

(A) Inexact : MD *innumerabilium Deorum populos*, = des multitudes de Dieux innombrables. R semble traduire un texte *popularium*, que je ne trouve dans aucun manuscrit.

(B) MD *in terram sanctiorem quasi in bonorum possessionem missus.* Je donne à *missus* un double sens, littéral et juridique, et j'entends : envoyé en terre promise comme si on l'envoyait en possession de son bien.

(C) « Tu n'adoreras point leurs dieux et ne les seruiras, ains les demoliras et briseras leurs » statues ». *Exode*, 23, 24. Lapidation d'Achan, qui avait dérobé à la destruction quelque chose du sac de Jéricho, *Josué*, 7. Etc. — R traduit insuffisamment MD *inanium et fictilium*, épithètes homériques des idoles dans l'*Hept.* Cf. IV, p. 252, et V, p. 371.

(D) Contre sens : MD *sacerdotes Palæstini*, = les prêtres Palestins ou Philistins. Ce sont eux qui trouvent la seconde fois Dagon par terre, la tête et les mains cassées (ce qui autorise MD *disjectam*), I *Rois*, 5, 3 sq.

(E) Faux sens : MD *profecto*, = assurément. B gewisz. Curce explique la double chute de Dagon par une règle générale. Mais l'erreur de R qui vient de traduire *Palæstini* par *Juifs* entraîne à présent celle-ci.

(F) Source : Valère-Maxime, 1, 1, 8.

l'Affrique selon la doctrine d'Homar Second, ambassadeur du pape Homar Premier, chef des Ismaëlites (A), et de Hothar (r) celebre theologien (B) croient (s) que tous les hommes sont aggreables a Dieu qui auec sincerité d'ame adorent vne diuinité quand mesmes ils ne sçauroient pas quelle elle est (C), par ce disent ils que la source (t) de touttes les actions est dans la volonté (D) dont Dieu connoist tousiours le fond & la pureté. Et de cette opinion ont esté non seulement les theologiens ismaëlites, mais (u) aussy les chrestiens. Puisque Thomas d'Aquin (8) raisonne ainsy : Lorsque la raison qui se trompe vous ordonne de faire quelque chose comme (v) si c'estoit vn commandement de Dieu, alors c'est vne mesme chose de mespriser ce que vostre raison vous [**227**] dicte et mespriser vn commandement de Dieu. Ce que S[t] Augustin (9) auoit desia dict auparauant.

(8) Secunda secundæ, q. 19 (E). — (9) In libro retractationum (F).

(r) N *Hellhero*. T *Hechari*. MDTEPG *Helhari*, seul correct. — (s) MDPG (*sic instituti ac imbuti sunt*) *ut arbitrentur*. N *arbitrarentur*. — (t) NMD *quoniam rerum omnium agendarum fontem judicant in voluntatis impetu*. PG *indicant*, faute de lecture. — (u) N *sed etiam*. MDPG *verum etiam*. — (v) NMD *Quando, inquit, ratio errans statuit aliquid ut præceptum Dei*. PG *statuit aliquod præceptum Dei* (?).

(A) Le texte est constant. MDN (B concorde) *ab Homaro II, Homari I pontificis maximi inter Ismaelitas legato*. Mais il est inadmissible. Il n'y a qu'un Omar. On verra, *infra*, p. 342, cet Omar appelé : *Mahumetis legatus*. Je conclus à une très ancienne corruption de l'archétype, de là passée dans tous nos manuscrits. Et je conjecture : ab Homaro, II. (= secundo) pontifice maximo inter Ismaelitas, Mahumetis legato. Omar est le successeur d'Abou-Bekr, et le 2[e] calife des Musulmans. — Octave nomme les rois de Perse, parce qu'ils sont chefs de la secte chiite, qui souffre les images : ainsi il montre le monde mahométan tout entier, sans distinction de secte, unanime dans ce sentiment.

(B) Elhari-ibim-Esed, de Bagdad, excellent théologien qui florissait environ 180 ans après Mahomet, nous apprend Léon d'Afrique, *De l'Afrique* (trad. Jean Temporal, Lyon, Temporal, 1556, réimprimé à Paris, 1830, 4 vol. in-8), liv. 3, t. 1, p. 409. Bodin a lu Léon : cf. p. 339.

(C) Inexact, et la chose est grave, car Octave exprime ici une des idées les plus belles de l'*Hept.* : MD *si pura mente suum quisque numen vereatur, tametsi qualem Deum habere oporteat, penitus ignoret*, = tous ceux qui en toute pureté de cœur adorent leur dieu à eux, malgré qu'ils ignorent complètement quel est le bon. Ces mots rappellent invinciblement la *Lettre* à Bautru : « Nec te auferant variæ de religionibus sententiæ, modo illud habeas animo comprehensum, veram » religionem aliud nihil esse quam purgatæ mentis in Deum verum conversionem ». Cf. ma thèse, *Jean Bodin*, 2, 3, 5, pp. 162 sqq. — Tout ce que je trouve dans le *Coran* d'approchant, c'est le : « Point de contrainte en religion ! » 2, 257. (Je cite, sauf indication contraire, l'éd. Kasimirski, Paris, Charpentier, 1852. J'ai eu aussi en main une trad. latine, accompagnée de nombreux opuscules historiques et polémiques, dont Bodin s'est beaucoup servi : Machumetis Saracenorum principis *Doctrina ac ipse Alchoran*, opera Theod. Bibliandri, ecclesiæ Tigurinæ ministri, s. l., Jean de Bourdigalle, 1550, 3 tomes en 1 vol. in-4°).

(D) Insuffisant. MD *in voluntatis impetu ac mente ipsa*. Entendez d'ailleurs R *volonté* au sens latin de : intention, disposition intime.

(E) « Quando ratio errans ponit aliquid ut præceptum Dei, tunc idem est contemnere dictamen » rationis et Dei præceptum ». *Summ. theol.*, prima secundæ, q. 19, art. 5. Le texte de S. Thomas autorise d'ailleurs MD.

(F) *Retract.*, 1, 15, 2 (Migne, t. 1, col. 609), où Aug. discute le verset : « Car je ne fais pas le » bien que je veux, mais je fais le mal que je ne veux pas », Paul, *ad Rom.*, 7, 19. Cf. Aug. : « Non esse peccatum nisi libero arbitrio ». *De actis cum Felice Manichæo*, 2, 4 (Migne, t. 8, col. 538). « A libero arbitrio peccatum ». *De vera religione*, 14 (Migne, t. 3, col. 133). — Cette idée, que la faute est dans l'intention, est un des lieux communs les plus chers à Bodin, et s'accompagne presque toujours de ces deux mêmes références, S. Thomas et S. Augustin. Cf. *infra*, pp. 565 et 588. *Démon.*, 4, 5, p. 517 et Réf. de Wier, p. 592; *Rép.*, VI, 6, p. 726, etc.

CURCE. — Ouy ie demeure daccord (*x*) que la puissance de la volonté est si grande (A) pour discerner les actions des hommes (*y*) que celluy qui tue quelqu'vn contre son intention demeure innocent du meurtre (*z*) et que celluy qui est forcé (B) par cette mesme volonté (*a*) de tuer vn autre [et] cependant le manque, ne laisse pas a mon aduis destre tenu pour meurtrier (1) : Iugerons nous pour cella droictes touttes les actions qui procedent d'vne volonté droicte et sincere? certainement non, il y auroit trop de confusion de pieté auec l'impieté.

SENAMY. — A votre aduis Sceuola qui ne tua qu'vn de la suitte du roy Porsenna voulant le tuer luy mesme nestoit il pas aussy coulpable que (*b*) sil neust pas manqué son coup?

CURCE. — Personne nen doubte.

SENAMY. — Qui est celluy donc qui pourra mettre en doubte que si Sceuola de bonne foy eust rendu les honneurs a ce suiuant qui nestoient deubz qu'au Roy (C) [il] n'eust pas merité les mesmes recompenses que s'il les eust rendu au Roy mesme (*c*)?

CURCE. — Cella est ainsy pourueu qu'il eust avec iustice peu excuser la mesprise.

(1) Lege Cornelia de sicariis § Diuus. Lege de pœnis § Aut facta (D).

(*x*) *NM Assentior. PGD Assentimus.* — (*y*) *NMD tantam esse vim in ipsa voluntate ad hominum actiones (PG voluntates,* négligence) *dijudicandas.* — (*z*) *N ut qui, quem nollet, occidit, sit illius (MPG ille. D illæ,* faute d'attention) *cædis innocens.* — (*a*) *MDTPG et qui, quem conatus erat (N est), occidere non potuit.* — (*b*) *ND proinde teneri ac si. M perinde teneri ut si.* — (*c*) *N* seul *Idem si quis faciat erga Dei legatos ac nuncios, ut quos creatori debuit* (?). Interpolation évidente des premiers mots que va prononcer Senamus, amenée par la similitude de *habuisset* et *exhibuisset*, de *idem* et *quidem*.

(A) Obscur. MD *tantam vim in ipsa voluntate,* = que l'intention a une telle importance pour l'évaluation des actes.

(B) MD *qui, quem conatus erat, occidere non potuit.* B der welcher zu tödten beabsichtigte. L'exemple de Scévola, qui suit, autorise *conatus*. R semble traduire *coactus*, et devient inintelligible.

(C) MD *si regios honores bona fide legato quasi regi et quidem eo spectante adhibuisset.* R omet *et quidem eo spectante,* = sous les yeux, au nez du roi, ce qui accentue l'erreur, et, si Scévola avait été conscient, la culpabilité.

(D) « Divus Hadrianus rescripsit eum qui hominem occidit, si non occidendi animo hoc admisit, absolvi posse; et qui hominem non occidit, sed vulneravit ut occidat, pro homicida damnandum ». *Corpus juris civilis Justinianei,* ed. Dionys. Gothofredus, Coloniæ Allobrogum, Steph. Gamonetus, 1612, Digeste, l. 48, tit. 8 ad legem Corneliam de Sicariis, 1, 3, t. 3, col. 1482. « Aut facta puniuntur, aut furta cædesque; aut dicta, ut convicia et infidæ advocationes; aut scripta, ut falsa et famosi libelli; aut consilia, ut conjurationes et latronum conscientia; quosque alios suadendo jussisse sceleris est instar ». *Ibid.*, l. 48, tit. 19 de pœnis, 16, t. 3, col. 1558. Bodin a pu connaître cette édition du code Justinien, qui passe pour excellente : première édition, 1583. — Bodin a ainsi une petite collection de textes juridiques touchant les idées morales les plus générales, et qu'il reproduit sans dégoût à la moindre occasion : L'intention vaut le fait, ici, *Rép.*, VI, 6, p. 726, et *Démon.*, Réf. de Wier, p. 568; — qui fait son devoir ne mérite pas récompense, *infra*, pp. 229 et 276; — la religion fait la force des cités, *infra*, p. 231 et *Rép.*, IV, 7, p. 455, etc. D'ailleurs, tout le passage ci-dessus se retrouve épars de-ci, de-là, dans son œuvre antérieure : l'histoire de Scévola, *Démon.*, 2, 1, p. 179 : celles des sages-femmes d'Égypte, qui va suivre, *Démon.*, 4, 1, p. 422.

SENAMY. — De mesme en est il de ce que l'on rend aux ambassadeurs ou messagers de [228] Dieu croiant le rendre a luy mesme. Et celluy qui ne rend qu'aux seruiteurs ce quil croit rendre a son Createur (*d*) quand il n'y a point de malice affectée nest il pas en mesme cause et ne merite til pas autant (*e*) que sil sestoit addressé (*f*) a Dieu mesme (A)? Nous lisons que les sages femmes Egiptiennes receurent de grandes recompenses pour auoir eludé les cruels commandemens de Pharaon par vn mensonge officieux, dautant qu'elles lauoient faict par crainte de Dieu (*g*). Et ce Dieu cependant nestoit qu'vn bœuf (*h*) lequel les Iuifs malgré la loy ne pouuoient (*i*) pas oublier. Car Pharaon leur ayant commandé d'inuocquer leur Dieu a leur mode, Moyse luy repartit quils ne pouuoient pas en equité (B) sacrifier (*j*) a Dieu dans vn pays ou il estoit en abomination et quil y auroit danger pour eux que le peuple d'Egipte (*k*) ne les assommast a coups de pierre. Dieu (*l*) donc eut compassion de ces matrones qui adoroient vn bœuf sous le nom d'Apis (C).

SALOMON. — Autre chose est recompenser les bonnes œuures et autre chose excuser les pechés commis par ignorance : car celluy qui aime & adore le vray Dieu merite (D) den estre recompensé encores quil ne soit deub (*m*) aucun salaire a celluy qui fait son debuoir (2). Mais (*n*) celluy qui adore le soleil

(2) Leg. 1 mandati (E).

(*d*) *MDPG quosque creatori decuit* (*N debuit*) *honores, ad servos* (*N servum*) *ipsius errore non simulato detulerit.* — (*e*) *N idem præmium. MDPG eadem præmia mereatur.* — (*f*) *MDPG* (*honores*) *decrevisset. N detulisset.* — (*g*) *NPG metuerant. MD metuerent.* — (*h*) *NMPG Apim bovem. D Apium*, barbarisme. — (*i*) *N poluerant. MDPG poterant.* — (*j*) *NPG sacra fieri. D justa sacra. M justa sacrificia.* — (*k*) *N ab Ægyptiis. MDPG ab Ægyptia plebe.* — (*l*) *MD Deus optimus maximus. NPG Deus.* — (*m*) *ND tametsi officio nulla merces debetur. M debeatur.* — (*n*) *NDM Qui vero. PG* omettent *vero.*

(A) N'hésitons pas à mettre cette opinion de Senamy au compte de Bodin même. C'est lui qui nous y autorise quand il refuse de condamner les néo-platoniciens (cf. *infra*, VI, p. 633) qui croyaient ne pouvoir arriver au Dieu unique que par les dieux secondaires qui procédaient de lui : « Les Platoniques et autres payens qui par vne simplicité de conscience et par ignorance » adoroient et prioient Iupiter, Saturnus et autres demy-dieux, viuans sainctement, prians et » ieusnans... ont bien esté idolastres, mais non pas sorciers, ny ceux qui sont en pareil erreur : » attendu qu'ils pensoyent faire chose aggreable a Dieu ». *Démon.*, 1, 3, p. 91. Cf. 2, 1, p. 162.

(B) *En équité* répond à un adv. *juste* qu'aucun ms. ne nous donne. MD *justa*, des sacrifices conformes aux rites. Cf. *Exod.*, 8, 26 : « Moïse répondit : Cela ne se peut faire : car nous sacri- » fierons au Seigneur notre Dieu des animaux [les bœufs] dont la mort paraîtrait une abomination » aux Égyptiens. Si nous tuons devant les Égyptiens ce qu'ils adorent, ils nous lapideront ». Ce n'est donc pas Dieu, mais le sacrifice hébreu qui est en horreur aux Égyptiens : pourtant le texte (et R le corrobore) est constant : MDN *non posse illic sacra fieri Deo, quem Ægyptii exsecrabantur*. Je conjecture *quæ* à la place de *quem*.

(C) Pharaon ordonne aux sages-femmes d'Égypte de tuer tous les nouveau-nés Hébreux mâles ; elles rusent et les sauvent ; Dieu les récompense, *Exode*, 1, 15 sqq. Et cependant, ajoute Senamy, l'acte de piété par elles accompli s'adressait dans leur pensée au faux dieu Apis. Voilà l'idée exprimée par Bodin ; mais, à sa mode, il la rend obscure, à force de décousu et d'abus de l'érudition. Il apporte deux preuves, si peu utiles ! — que les Égyptiens adoraient bien un bœuf. 1° C'est si vrai que les Hébreux, même quand Moïse eut proclamé la loi, ne pouvaient oublier leurs anciennes habitudes : allusion au veau d'or. Cf. *infra*, p. 272. 2° Moïse n'ose pas sacrifier en Egypte de bœufs au Seigneur, de peur d'être tué par les indigènes adorateurs d'Apis.

(D) MD *huic præmia tribuuntur*, = il en est effectivement récompensé.

(E) « Mandatum nisi gratuitum nullum est. Nam originem ex officio atque amicitia trahit. » Contrarium ergo est officio merces. Interveniente enim pecunia, res ad locationem et conduc- » tionem potius respicit ». *Digeste*, l. 18, tit. 1, 4 (t. 1, col. 1628). Cf. p. 227 note.

estant conduict par vne iuste erreur (s'il peut (o) y en auoir de iuste) est (p) en tel estat que non seulement il merite qu'on l'excuse mais il est encore digne de quelque recompense parce qu'enuers Dieu la volonté suffit pour estre recompensé de ce que vous auez voulu presenter encores que cette volonté n'ait pas son effect. Dieu (q) donc [229] recompense l'intention droicte (A) : ce n'est pas pour cella que lon puisse dire (r) que celluy la faict bien qui adore vne idole parce que le culte des Gentils est (s) vne impieté enuers Dieu, comme dict le sage (3) : aussy les Ismaëlites ou Mahometans qui reçoiuent et souffrent touttes sortes de religions dans leurs villes dans des temples separés (t) ne quittent pas pour cella la leur. Et personne (u) sans impieté ne peut suiure et faire profession de plusieurs religions differentes (B).

Senamy. — Alexandre Seuere passe pour vn très grand empereur et très religieux, cependant il auoit dans son oratoire les images d'Abraham, d'Orphée, d'Hercules & du Christ qu'il adoroit comme ses dieux domestiques (C) & le tout de bonne foy, puisque tous les historiens luy donnent la louange de Prince parfaictement sincere et homme de bien. Or voyant que les chrestiens, les Iuifs & et les payens ne se pouuoient accorder pour leurs creances (v), il ayma mieux (x) les embrasser toutes que d'en reietter vne (y), de crainte de donner occasion a quelqu'vn de mespriser la Diuinité. Et par ce moïen il fit si

(3) In Prouerb. (D).

(o) *N si justus error esse potest. MDPG possit.* — (p) *N esse*, impossible : la phrase exige un mode personnel. *MD est.* — (q) *ND Deus optimus. M Deus optimus maximus.* — (r) *N dicitur. MD dicetur.* — (s) *N quoniam pietas gentium non impietas erga Deum. MDPGB* Leyser suppriment *non.* — (t) *N distinctis templis. MD discretis.* — (u) *NMD Nec sine impietate quisquam (potest*, etc.). *PG* omettent fautivement *quisquam.* — (v) *N cum perciperet. MD perspiceret.* — (x) *D* seul omet *maluit.* Inattention. — (y) *DMPG quam ullam repudians ad numinis contemptum quemquam excitare N* omet *ullam*, nécessaire.

(A) R omet MD *ac numinis metum*, = et la crainte de sa volonté.

(B) La pensée de Salomon peut sembler embarrassée, mais elle s'éclaire par comparaison avec d'autres passages : Les choses ne sont pas si simples que les voit Senamy. Et d'abord Dieu ne nous *doit* jamais aucune récompense (digression : l'idée est développée *infra*, VI, p. 612). Qui adore sincèrement un faux Dieu est récompensé de sa bonne *intention*, mais il ne s'ensuit pas que son *action* soit bonne. Et ainsi le flottement indifférent de Senamy entre toutes les religions est une position d'esprit insoutenable. Je ne serais pas étonné que Salomon exprimât ici la conviction profonde de Bodin : foi personnelle décidée, qui n'empêche pas la tolérance. En tous cas Salomon, si éloigné de Senamy, tombe d'accord avec lui sur cette question capitale, que toute religion sincère, même fausse, atteint le vrai Dieu. Au texte cité p. 226 note, ajoutez : *Démon*, 1, 7, p. 157 et 2, 3, p. 195. Ne sent-on pas là une parenté étroite entre la pensée de Bodin et celle d'Erasme, que condamnait sur la proposition de Noël Béda la Faculté de Paris, 15 déc. 1527? « Quand Erasme avait énoncé cette proposition : Celui qui pratique une fausse » religion est plus rapproché de la vraie que celui qui ne croit pas en Dieu, n'était-ce pas l'ex- » pression prudente de la pensée fondamentale du rationalisme formulée par Bayle deux siècles » plus tard : Tout homme qui use honnêtement de sa raison est orthodoxe à l'égard de Dieu ? » Feugère, *Erasme*, Paris, Hachette, 1874, p. 308.

(C) Source : Lampride, *Histoire Auguste*, Alexandre Sévère, 28. Quant à l'attitude intellectuelle de Sévère, avec son principal motif, la crainte du scandale et du mauvais exemple, elle est exactement celle de Senamy lui-même. Cf. *Hept.*, V, p. 371 et VI, p. 673.

(D) « Les victimes des impies sont abominables devant le Seigneur ». *Prov.*, 15, 8. Ce verset autorise MD *impietas*.

bien que non seulement chacun en particulier, mais tous generallement vescurent dans l'vnion (z) et dans vne extreme pieté et charité reciproque (A).

Curce. — On luy peut donner la louange de bon, prudent et sage Prince, mais non pas de religieux ny plein de pieté sans quoy touttes les autres vertus ne sont rien.

230 Senamy (a) (B). — Si la vertu nestoit rien sans la vraye religion, pourquoy Ionas estant enuoié de la part de Dieu a Niniue ne lui fut il pas commandé (b) dannoncer la vraye religion? Car il ne leur deffendit point (c) le culte des astres et des idoles pour ambrasser (d) la loy de Dieu, mais il leur predit la ruïne prochaine de cette grande ville dont le Prince (e) & les magistrats estans espouuantez ils resolurent de faire penitence, des ieusnes & des processions. Et Dieu vit, dict le Prophete (4), qu'ils quitterent leurs vices & leur fit misericorde puisqu'il ne les chastia pas comme il auoit resolu. Ce qui est encores digne de remarque c'est que ce Prince soubmettant sa raison a la menace du Prophete (C), Qui ausera, dict il, soustenir que Dieu naura pas pitié de nous? Cependant ils ne reconnoissoient point d'autre Dieu que Mithra et Babal, & neantmoins ils ne laisserent pas d'esprouuer la misericorde de Dieu qu'ils sceurent flechir.

Federich. — C'est a cause de leur penitence & de leurs ieusnes que Dieu leur fut propice et non pas pour auoir adoré le soleil.

Senamy. — Si les misteres de la religion des Gentils neussent pas esté aggreables a Dieu, pourquoy lorsqu'ils les negligeoient se voioient ils affligés de pertes de leurs fruicts, de mortalité parmy les bestiaux, de pestes, de guerres? Et, au contraire, pourquoy (f) auons nous veu ceux qui ont eu vn soin particulier de faire des sacrifices aux Dieux, cest a dire (g) qui ont adoré des hommes morts (D) ou des idoles, auoir augmenté en biens, en honneur,

(4) Ionas, cap. 3.

(z) *MDTPG sed etiam universos inter se et cum republica... conjunxit.* N omet *et.* — (a) *MDTEPGBN Octavius.* *M* passe une ligne, puis se corrige en un renvoi. Le ms. Nationale n. a. l. 515 passe cette ligne : Curtius continue à parler, et le texte devient inintelligible. Tout cela, avec *R Senamy*, marque une corruption ancienne du texte. — (b) *MDTE pervulgare jussus est. PG visus est. B schien. N promulgare nisus est.* — (c) *MD prohibuit. N deserere jussit.* — (d) *DN amplecti. M complecti.* — (e) *N principes. DM princeps*, le roi de Ninive (*Jonas*, 3, 6) — (f) *ND cur* (*M quid*) *item.* — (g) *MD id est. NPG* omettent *id est.*

(A) MD *universos inter se et cum republica... conjunxit*, = il fit régner l'union entre les citoyens et aussi entre les citoyens et l'intérêt public. Même expression, *supra*, p. 219 note.

(B) MD donnent cette réplique à Octave. Elle lui convient : nous le verrons nier, contre les protestants, que les bonnes œuvres n'aient de valeur que par la grâce de J.-C., *infra*, p. 559 et p. 565 note. Il lui sied donc de contester que la vertu ne soit rien sans la vraie religion Mais d'autre part j'accorde une haute valeur au témoignage de R (cf. *Introd.*); de plus Senamy, indifférent à la forme des religions, est, plus encore qu'Octave, qualifié pour soutenir une telle théorie; et depuis plusieurs pages c'est lui seul qui mène la discussion contre Curce et Salomon, comme il va la continuer contre Federich. Pourquoi lui enlever la parole, pour la donner à Octave, muet depuis si longtemps?

(C) Contresens. MD *princeps edicto rationem subjiciens*, = le prince faisant suivre son ordonnance d'un exposé des motifs. En effet, le roi de Ninive ordonne d'abord jeûnes et pénitences, *Jonas*, 3, 7-8, puis il les motive, 3, 9.

(D) *Des hommes morts*, les héros divinisés. Je ne crois pas que le tolérant Senamy veuille lancer un coup de griffe aux catholiques et à l'adoration des saints (cf. *infra*, p. 308 note).

en victoires et auoir estendu les bornes de leurs Empires? Mesmes Polybe (5) [231] assure que l'Empire romain (h) ne sest iamais accreu dauantage que par la religion. Ce que Ciceron voulant confirmer (i) a dict (j) fort elegament : ce n'est point par la force que nous auons dompté les Gaulois ny par le nombre dhommes les Espagnols ny par addresse les Grecs ny par finesse les Carthaginois ny par le sens naturel (k) les Italiens, mais appuyés de la religion et de la crainte enuers les Dieux (A). Dou vient que Papinian le plus celebre (l) des Iurisconsultes dict (6) que la plus puissante raison qu'il eut pour maintenir sa religion estoit que (B) les sacrifices des Dieux ayant cessé a la naissance de la religion chrestienne (m), les villes et les Republiques par tout le monde commencerent (C) de souffrir et d'estre affligées d'vn nombre infiny de malheurs. Et Iustin raporte que les Grecs et les Latins ont mis de puissans obstacles a lestablissement du nom (n) chrestien par leur mesintelligence (D) :

(5) Lib. 6 de militari ac domestica Romana disciplina (E). — (6) Leg. Et si quis de religiosis (F).

(h) *MDPG Romanorum* (*N Romanum*) *imperium.* — (i) *N affirmans. MD confirmans.* — (j) *PG* omettent *inquit.* — (k) *MD sensu nativo,* correct : cf. Cicéron. *N naturali.* — (l) *MDTEPG decus* (*N Deus*) *jurisconsultorum. B die Zierde.* — (m) *NPG exoriente religione Christiana* (*G Christianorum*), *civitates ac respublicas toto terrarum orbe ingentibus calamitatibus conflictari cœperunt. MD civitates ac respublicæ,* nécessaire : sujet de *cœperunt.* — (n) *MD ut Græcos et Latinos acerbissimis querelis* (*N acerbissimas querelas*) *nomini* (*N numini* [?]) *christiano objecisse scribit* (*N scribat*) *Justinus.*

(A) Cic., *De haruspicum responsis,* 9.

(B) Contresens. MD *Quid Papinianus, decus jurisconsultorum : Summa ratio est, inquit, quæ pro religione facit. Quæ deorum sacra cum fieri desiissent,* etc. = Voyez encore le mot de Papinien. Et (dernière preuve), quand cessèrent ces sacrifices aux faux dieux, le monde en pâtit. R n'a pas ponctué après *facit,* et tombe dans des erreurs inextricables.

(C) MD *conflictari cœperunt.* La grammaire voudrait *cœptæ sunt ;* et Bodin le sait bien, qui écrit : « ut jam apud Italos fieri cœptum est », *Oratio de instituenda iuuentute,* 1559, fol. 43 v°. Mais dans l'*Hept.*, il a constamment employé *cœpit* après l'infin. passif. « Conflictari cœpit », *infra,* p. 236; cf. pp. 469 et 530.

(D) Faux sens. MD *acerbissimis querelis nomini christiano objecisse,* = ont fait entendre de vives plaintes contre le nom chrétien. Cf. B : die bittersten Klagen gegen das Christenthum erhoben haben. Justin Martyr (1re éd. : R. Estienne, Paris, typis regiis, 1551; trad. latines de Joachim Perionius, Paris, J. Dupuys, 1554; de Sigismond Gelenius, Bâle, Froben, 1555, que j'ai vue; de J. Langus Silesius, Bâle, 1565, etc.) proteste contre les infamies, cannibalisme, luxures bestiales, qu'on imputait aux chrétiens, en les accusant d'allumer ainsi la colère des Dieux, *Apologia ad Antoninum Pium,* 1, 26. De même Aug. ouvre le *De civ. Dei* en montrant que le christianisme n'est en rien la cause du sac de Rome par Alaric, et qu'il est faux que les chrétiens, par leur impiété, portent malheur au monde romain. On voit aussi les Pères très préoccupés de combattre une idée voisine : à savoir que la religion païenne a fait la grandeur de Rome. Cf. Aug., *o, c.,* l. 3 tout entier ; Tert., *Apol.,* 25.

(E) « Mais ce qui a le plus contribué aux progrès de la Rép. romaine, c'est l'opinion que l'on » y a des dieux; et la superstition qui est blâmée chez d'autres peuples est à mon sens tout ce » qui la soutient... S'il était possible qu'un État ne fût composé que de gens sages, peut-être que » cette institution n'eût pas été nécessaire. Mais comme le peuple n'a nulle consistance, etc..., il » a fallu le retenir par tout cet attirail de fictions effrayantes ». Polybe, 6, 9. Ce passage avait vivement frappé Bodin; cf. *Rép.*, préface, p 3.

(F) De deux copropriétaires, l'un veut enterrer un mort dans leur commun bien, l'autre s'y oppose. Le premier l'emporte : « Nam propter publicam utilitatem, ne insepulta cadavera jace» rent, strictam rationem insuper habemus, quæ nonnunquam in ambiguis religionum quæstio-

pour les (A) sauuer duquel reproche on croit que S. Augustin s'aduisa de composer ses liures de la cité de Dieu afin de garantir les chrestiens de l'iniure (o) qu'on leur faisoit a tort ou auec raison en les accusant de mespriser generalement tous les Dieux.

Salomon. — Ce fut la dispute (B) des Israëlites soubs la conduicte de Ieroboam qui leur auoit faict oublier Dieu pour adorer le soleil et les astres (6). Depuis que nous auons cessé de leur offrir des sacrifices, disoient ils, tout bonheur nous a abandonnés et nous nauons souffert [**232**] que desastres et calamités (C). Et ce qui est extremement remarquable cest que tous ceux qui ont pillé les temples de Dieu ont tous pery miserablement (7). Car non seulement (p) Flaccus, Antiochus le noble, Menelaus, M. Crassus, Herode & Gabinius qui ont enleué (q) les tresors du temple de Hieruzalem, mais aussi Q. Capio consul, Brennus, les sacrileges Phocenses, Achas (D) et (r) tous les autres qui ont destruict les temples des demons ont tous finy par des euene-

(6) Hyerem., cap. 7. — (7) Iosué c. 7. Iustin Historicus. Strabo. Cicero pro Flacco (E).

(o) N *a gravi illa contumelia. MD ab ista gravi contumelia.* — (p) *MD neque enim solum* (N *solus*, impossible : il y a plusieurs personnages). *PG* omettent *neque enim solum.* — (q) N *expilaverat*, incorrect. *MD expilarunt.* — (r) *ND cæterique. M* omet *que* : inadvertance.

» nibus omitti solet. Nam summam esse rationem quæ pro religione facit ». *Digeste*, l. 11, tit. 7, 43, Réponse de Papinien (t. 1, col. 1230). Voilà encore une de ces formules juridiques dont Bodin aime émailler ses discussions. Cf. *Rép.*, IV, 7, p. 455.

(A) Les chrétiens : syllepse.

(B) MD *querela*, = la plainte.

(C) Salomon explique que même Israël, tombé avec Jéroboam dans l'idolâtrie, souffre des calamités, dès qu'il se relâche de son culte, fût-ce des faux dieux. Jérémie, 7, se plaint de l'idolâtrie où est tombé Israël. Quant à la citation si intéressante qui suit, Bodin n'en donne pas la référence, et j'ai lu III et IV *Rois*, II *Paral.*, sans la trouver; comme elle n'est pas littérale, les *Concordances* ne peuvent ici m'aider.

(D) Q. Servilius Cæpio, consul, envoyé contre les Cimbres, pilla un temple à Toulouse, fut battu, destitué, et mourut en exil. Cet *aurum Tolosanum* était le fruit de pillages antérieurs des Gaulois qui avaient dépouillé les temples grecs, et il avait déjà valu une épidémie de peste aux sacrilèges Tectosages, Justin, 32, 3. Qu'il fût passé en proverbe, Cic., *De nat. deor.*, 3, 30, le prouve. — Brennus et les Phocidiens avaient tenté de piller ou réellement pillé le temple de Delphes. — Achas avait dépouillé le temple de Salomon pour orner l'autel d'une idole, IV *Rois*, 16.

(E) *Josué*, 7 (Achan lapidé pour avoir dérobé de l'anathème de Jéricho). — Antiochus tué à l'assaut du temple de Jupiter d'Elymée, *Justin*, 32, 2. — Même récit dans Strabon, 16 (éd. Is. Casaubon, Paris, typis regiis, 1620, in-fol., p. 744 D). — Cic., *pro Flacco*, 28, défend Flaccus du reproche non d'avoir pillé le temple, mais d'avoir interdit l'importation qu'y faisaient de leur or les juifs du monde entier. Mais pour moi — corruption ancienne des mss., ou négligence de Bodin : on verra *infra*, *passim*, qu'il en est très capable — il faut lire : Philon, *In Flaccum seu de Providentia*. Ce Flaccus est le cruel gouverneur de Judée sous Caligula, dont parle aussi Josèphe et dont Philon conte les exactions, les cruautés, la fin. Pour l'autre Flaccus, Cic. ne parle pas de sa mort, et je n'ai rien pu en savoir. Une confusion s'établit dans le souvenir de Bodin entre les deux Flaccus, et il cite, au petit bonheur, *Cic., Pro Flacco* au lieu de Philon, *in Flaccum*, sans vérifier. — A. Gabinius, gouverneur de Syrie en 57 av. J.-C., détrôna Aristobule et se signala par ses pilleries. Accusé de concussion à son retour, il fut condamné malgré la défense de Cicéron, et périt misérablement à Salone, en combattant les Illyriens, 46.

mens tres funestes. Dou les anciens vsoient (s) en prouerbe du mot : *Aurum Tolosanum*, or tolosain.

SALOMON. — Il est très estroictement deffendu par la loy de Dieu (8) de ne rien emporter a peine de la vie qui soit consacré aux idoles, ou parce questant consacré aux idoles cest comme s'il estoit consacré a Dieu, ou parce que les Demons pour se vanger des voleurs qui leur ont pris quelque chose les poursuiuent (*t*) et les denoncent (A), ou parce que les larcins des idoles (B) sont cause (*u*) quelquesfois qu'on les adore (9) comme Dieux penates ou domestiques.

OCTAUE. — Pour moy ie tiens que celluy qui nest pas dans la vraye religion et qui mesprise les faulses diuinitez quil prend pour vrayes (*v*) est coulpable de la derniere impieté comme a esté l'Empereur Caligula (1) qui disoit des iniures a l'aureille de Iupiter Stator, et demandant a baiser la figure de Vesta la iettoit par terre (*x*). Cependant au bruit du tonnerre il ny auoit pas de cauerne assez creuse pour le cacher.

FEDERICH. — Cest ce que font tous les sorciers quand ils foulent aux pieds les hosties consacrées auec les mots vsitez (*y*) (C) ou quand ils les donnent a manger aux crapaux (*z*) ou bien quand ils percent auec des flesches des images de Iesus Christ (D) comme voulans faire iniure a Dieu qu'ils le croient

(8) Deuteron, cap. 7; Leuitic., cap. vltimo; Iosue, cap. 7 (E). — (9) Genes., c. 32; Iudicum c. 18 (F). — (1) Tranquill. in Caligula (G).

(*s*) N *Inde aurum Tolosanum veterum proverbio usurpatum.* MDPG *proverbio veteribus usurpatum.* — (*t*) N *ubique.* MD *ubi ubi.* — (*u*) N *vel quia idolorum furtum faciunt interdum ut pro Diis laribus colantur*, difficilement explicable. MD *furta fiunt interdum ut*, etc. — (*v*) N *eum qui et veram religionem et falsa numina, quæ pro veris habentur, contemnit.* MDTEPG Leyser *eum qui nec veram religionem habet, et falsa numina, quæ pro veris habet, contemnit.* B traduit MD. — (*x*) MD *ad solum.* N *ad terram.* — (*y*) D *hostias exadoreo* (MEGH Leyser *exadorea.* TP *exadorta*, N *exadoratas*) *verbis ritualibus consecratas* (N omet *consecratas*) *proculcant.* — (*z*) MDN *aut rubetas eo cibo pascunt.* Leyser *e cibo pascuntur* (?)

(A) Faux sens. MD *vel quia dæmones ultores res suas a furibus ubiubi vindicant & conducunt*, = soit parce que les démons réclament et revendiquent leur propriété à leurs voleurs, si loin que ce soit.

(B) MD *vel quia idolorum furta fiunt.* Gén. objectif : le vol qu'on fait des idoles.

(C) De tous les textes, également barbares, des mss., D *exadoreo* est le plus aisément explicable. Lisons *ex adoreo*, = les hosties de pur froment. B omet ce passage. R n'a pas traduit ce mot, sans doute aussi embarrassant dans son texte que dans les nôtres.

(D) La *Démon.* est farcie de tels sacrilèges : hosties données aux crapauds, 2, 8, p. 285 et 4, 5, p. 477; ou aux ânes, 2, 8, p. 292; sorciers qui tirent des flèches au crucifix, 2, 8, p. 303, ou lui cassent les cuisses, Réf. de Wier, p. 589.

(E) Dieu ordonne l'extermination totale des Chananéens, *Deut.*, 7, 1-5. Il indique le taux de rachat des biens voués, *Levit.*, 27. Lapidation d'Achan, *Josué*, 7 (cf. *supra*, p. 232, note E).

(F) *Genèse*, 32 est inexact. Jacob et Rachel, en s'enfuyant de Mésopotamie, volent les idoles de leur père Laban; Jacob les enterre par ordre du Seigneur, *Genèse*, 31, 19 sqq. et 35, 4. Les fils de Dan ravissent l'idole de Michas et s'en font un Dieu, *Juges*, 18, 15-31.

(G) Suétone, *Caligula*, 22. L'anecdote de Caligula outrageant Jupiter et Vesta est courante dans Bodin pour montrer que « celuy n'offense pas gueres moins qui fait quelque chose en despit » d'vne pierre ou autre matiere qu'il pense estre Dieu que celuy qui blaspheme le vray Dieu » eternel ». *Démon.*, Réfut. de Wier, p. 591. Cf. *ibid.*, 2, 2, p. 179; et Duplessis-Mornay, *o. c.*, 1, 15. — Voyez aussi Sénèque, *De ira*, 1, 16.

estre (a), auxquelles actions ils confessent auoir esté induicts par les demons [233] qui ne les inciteroient point a de telles choses s'ils ne sçauoient point que les sorciers croient que ces hosties sont des Dieux (A).

Senamy. — Qui doubte donc que la religion payenne n'est pas aggreable a Dieu, puisque les Demons s'efforcent (b) de persuader de l'auoir a mespris et qu'ils taschent mesmes d'aneantir touttes les religions ?

Coroni. — Ie croy que tout le monde est persuadé qu'il est mieux de s'arrester a vne faulse religion que de non auoir point du tout. Comme de tous les gouuernements (c) (B) il n'y a point de pire que l'anarchique ou personne ne commande et ou personne n'obeït, et ou l'on ne recompense ny ne punit on personne. Mais (d) il ny a point de superstition quelque grande qu'elle soit qui ne puisse retenir les meschants dans leur debuoir par la crainte d'vne diuinité et leur faire obseruer en quelque sorte la loy de la nature (e) quand on leur a persuadé que les chastimens sont preparés pour les vns et les recompenses pour les autres par un iugement diuin. Cest en quoy (f) le detestable (g) Epicure a fait vn crime irremissible en ce que voulant oster (h) toutte crainte de la diuinité il semble donner l'entrée (i) a touttes sortes de vices (C) et les moyens de pecher auec impu-

---

(a) *MDPG quasi deum, quem* (N insère *etiam Deum*) *esse arbitrantur, violaturi.* — (b) N *conantur. MD conentur.* — (c) *MD de omnibus rerum publicarum generibus. N gentibus.* — (d) *MD ut. N sic* (corrélatif de *ut* qui précède). — (e) *MDATEPG et naturæ legem quodammodo tueri non possit. B* traduit *MD. N lege* (?). — (f) *MDN Et quidem in eo.* Leyser *Et quid in eo* (?). — (g) *MDPG capitalis* (N *capite*) *Epicurus inexpiabile scelus admisit.* — (h) *MN radicitus. D radicibus,* inadvertance. — (i) *MDPG aditus aperuisse. N aperire.*

(A) Bodin a répété sous toutes les formes cette idée si intéressante : « Ceux qui blasphement » ce qu'ils pensent estre Dieu blasphement Dieu ayant esgard a leur intention et qui sonde les » cœurs et les voluntés des hommes. » *Démon.*, 4, 5, p. 477. « Le pariure est plus execrable que » l'atheïsme, d'autant que l'atheïste qui ne croit point de Dieu ne luy fait pas tant d'iniure ne croyant » point qu'il y en ait que celuy qui le sçait bien et le pariure par moquerie ». *Rép.*, V, 6, p. 558. Cf. sur les sorciers qui renoncent leur dieu, vrai ou faux, mais en tout cas cru vrai, *Démon.*, 2, 4, p. 218. — Cette proposition est l'inverse — et la parallèle — de celle exprimée p. 228 L'idolâtre sincère est agréable au vrai Dieu; qui renonce sincèrement son dieu, même faux, est exécrable au vrai Dieu. Et ce sont là des corollaires de la proposition centrale : le péché est dans l'intention. Mais est-ce trop en tirer que de dire : toute prière ou tout blasphème outrage ou touche le vrai Dieu : il est vraiment dans l'idée vraie ou fausse que nous nous faisons de lui; dans le dieu que nous nous créons à l'aune de notre conscience il y a toujours du divin; et renoncer notre dieu, aimer notre dieu, c'est aimer, renoncer le divin ? Peut-être vais-je trop loin. Mais comme il est facile de passer des thèmes de l'*Hept.* à ces propositions presque renaniennes ! Et n'est-ce pas là de Bodin le plus bel éloge?

(B) N *gentibus* est une faute certaine, puisque N même continue *nullum* (sc. genus) *perniciosius est*, etc. Cette phrase de l'*Hept.* se retrouve à peu près textuellement *Rép.*, IV, 7, p. 456. Cf. *Hept.*, V, p. 354 : « Quelque grande que soit vne superstition, elle est tousiours plus a estimer que l'atheïsme, parce que celluy qui est retenu par la superstition demeure en quelque » façon dans son debuoir & garde au moins les loix de nature : mais l'athée qui ne craint que le » iuge et le tesmoin tombe facilement dans toutes sortes d'abominations ». *Method.*, V, p. 59 : « Superstitione præstat quam impietate obligari, & falsam quam nullam habere religionem ». *Dém.*, 2, 4. p. 218. C'est donc une idée invétérée chez Bodin que morale et sociabilité sont inséparables de la religion.

(C) Sources probables de Bodin : Cic., *De nat. deor.*, 1, 41; Plutarque, *Qu'on ne sçauroit viure ioyeusement selon la doctrine d'Epicure*, 25.

nité (j). Aussy les pontifes du royaume de Narsingue aux Indes mettent dans les temples des images des Dieux et des diables monstrueux et difformes (A) a fin d'espouuanter les meschants et les forcer par la crainte a s'abstenir de mal faire.

FEDERICH. — Quand nous accorderions que ceux qui de bonne foy suiuent vne faulse religion sont excusables d'vne erreur qui a quelque sorte de iustice (B), peut on trouuer auec equité quelque excuse legitime pour l'impieté (C) [234] puisque le valet ignorant (k) qui ne faict pas les commandements de son maistre est battu comme le malicieux?

SENAMY. — Ouy si nous nous arrestons aux parolles de S. Luc. Mais ou est le iuge inique, le tyran cruel & le prince desraisonnable qui fasse punir de mort ses subiects pour auoir transgressé (l) des ordonnances qui (m) ne leur ont pas esté conneues?

CURCE. — Quand les loix humaines sont publiées, si chacun les doibt suiure (2)

(2) 1. Leg. C. de Legibus.

(j) Ici tous les mss. latins de Paris et N répètent la phrase : *Ut enim de omnibus rebus publicis, comme de tous les gouuernements*, jusqu'à *par vn iugement diuin*. J, qui essaye d'interpréter, au lieu de la supprimer, cette interpolation évidente, conjecture, corrige et devient absurde. *Cf. Introduction*, p. 15, note. *B* supprime cette phrase interpolée, *R* aussi. — (k) *MD servus ignarus N ignavus*. — (l) *MD violentes*, erreur. *N violantes*. — (m) *MN principis edicta quæ... D qui*, inadvertance.

(A) « Homines [Narsingarum] superstitione dirissima conflictantur : unum tamen summum » Deum esse confitentur, penes quem aiunt esse summam rerum omnium potestatem. Templa » profusis sumptibus ædificant, quæ tamen, ut alia Indiæ templa, monstrorum atque prodigio- » rum simulacra contegunt : quibus divinos honores habent ». Hiéron. Osorii Lusitani *De rebus Emmanuelis regis Lusitaniæ virtute et auspicio gestis*, Coloniæ Agrippinæ, Arn. Birckmann, 1574, in-8 (Nationale O R 34), l. 4, fol. 136 a. On voit avec quel sans-gêne Bodin sollicite ses auteurs. Les gens de Narsingue ne croient qu'en un Dieu ; et je n'ai trouvé nulle part dans Osorio l'explication que lui attribue Bodin : *a fin d'espouuanter les meschants*, etc.

(B) *MD justo errore excusari*, = ont pour les excuser la bonne foi de leur erreur.

(C) Par impiété, n'entendez pas l'athéisme : l'athéisme n'est pas une doctrine, c'est un crime ; il n'a pas de champion dans l'*Hept.*, et Senamy lui-même déclare les athées « meschans et detestables », *infra*, V, p. 359. Et *supra*, 1, fol. 4 de D, il attaquait violemment non seulement les athées, mais les Épicuriens qui admettent des Dieux, mais non la récompense ou la punition de l'âme dans une autre vie : « Multos Deorum contemptores, plures etiam qui nihil a belluis nisi » figura differrent, Epicuræum tamen reperi neminem, id est qui Deos nulla præmiorum spe reli- » giose coleret, qui frugalissime ac temperatissime viveret », etc. Quant à Bodin, comme son maître Platon, *Lois*, X, et comme Aristote, il estime que l'athéisme doit être non raisonné, mais châtié, « pœnis esse, non argumentis refellendum ». *Th.*, dédic., p. 5 ; *Rép.*, IV, 7, p. 451, et VI, 1, p. 590. *Cf. Duplessis Mornay, o. c.*, 11, *p.* 228 *sq. Que faut il donc entendre par impieté ?* Toute religion qui n'est pas la vraie, c'est-à-dire celle de Federich. Ainsi l'entendait déjà Curce dans le passage concluant : « Iugerons nous pour cella droictes toultes les actions qui procedent » d'vne volonté droicte et sincere ? Certainement non, il y auroit trop de confusion de pieté auec » l'*impieté* », *supra*, p. 227. Une religion fausse, même sincèrement pratiquée, voilà donc l'impiété. Et alors, voici le raisonnement de Federich : admettons que la bonne foi dans l'erreur soit une excuse ; mais qui peut à l'hérésie (impietati) prétendre cause légitime d'erreur ? Personne. Car il est écrit : « Le serviteur qui aura su la volonté de son maître et qui néanmoins ne se sera » pas tenu prêt sera battu rudement. Mais celui qui n'aura pas su sa volonté & qui aura fait des » choses dignes de châtiment sera moins battu ». *Luc*, 12, 47 sq. — Faute d'avoir bien entendu *impietati*, *B* corrige par *pietati* et devient inintelligible.

sans en pouuoir pretendre cause d'ignorence (*n*) (A), a plus forte raison les loix de Dieu estant annoncées (*o*) par tout l'vniuers depuis tant de siecles personne n'aura subiect de les ignorer (*p*).

Senamy. — Mais (*q*) si les loix sont contraires (*r*) aux loix & les legislateurs ennemis les vns des autres, si la religion combat contre la religion & les pontifes contre les pontifes, que feront (*s*) de malheureux subiects (B) qui d'vne secte [sont] attirez (*t*) dans vne autre (*u*)?

Toralbe. — Dans vne si grande diuersité de loix et de religions qui soppo-sent les vnes aux autres, il fault chercher quelle est la meilleure et la vraye, et quand on l'aura trouuée il sera bien aysé de connoistre celluy qui sera excusable (*v*) par son ignorance (*x*) ou coulpable par sa malice (C).

Federich. — Qui doubte que la religion chrestienne n'est pas la vraye ou plustost la seule?

Octaue. — Presque toutte la terre, toutte l'etendue de (*y*) l'Asie, presque toutte l'Affrique, la plus grande partie de l'Europe. Et parmy cette infinité de sectes (*z*) chacun croit que la religion qu'il ayme le mieux est la plus belle et la plus excellente.

Curce. — Il ne fault pas chercher la meilleure religion dans la multitude des [**235**] peuples, mais dans la force des raisons que Dieu mesmes a prescriptes, car il ny a que Dieu qui sçache et l'homme ne peut seulement qu'opiner (D).

Coroni. — Puisqu'insensiblement nous sommes tombez sur la contestation des religions, auant que de passer plus oultre, il fault sortir de la question qui fut hier proposée (E) assauoir s'il est permis a vn homme de bien d'entamer cette matiere.

Toralbe. — Il me semble que Platon (3) a très sagement dit qu'il est bien

(3) In Timæo.

(*n*) *MD nec juris ignoratione quisquam excusatur* (*N ignorantia quemquam excusat*). — (*o*) *MD pervulgata* (*lege*). *N promulgata*. — (*p*) *MD ignorationem. N ignorantiam*. — (*q*) *MD Quid, si. N Quodsi*. — (*r*) *MN leges legibus contrariæ. D contraria*. — (*s*) *MD faciant. N facient*. — (*t*) *MD distrahantur. NPG distrahuntur*. — (*u*) *MD in sectas alii ab aliis. N in sectas alii alias*. — (*v*) *MDPG excusare possit. N poterit*. — (*x*) *N ignorantiam. MD ignorationem*. — (*y*) *ND Asia quanta est. M quantaquanta est*. — (*z*) *N ex infinita sectarum diversitate. MD et in infinita sectarum varietate*.

(A) « Constitutiones principum nec ignorare quemquam nec dissimulare permittimus ». *Codicis sacratiss. Imperatoris Justiniani* lib. 1, tit. 18, De Juris et facti ignorantia, 12 (t. 1, col. 256). Cf. *ibid.*, l. 1, tit 14, De legib. et constitut. principis, 9 (t. 1, col 221). Voyez *supra*, p. 227, note.

(B) MD *miseri subditi*. Bodin est de son temps. Les sujets, pour lui, suivent la religion de leurs princes : c'est l'esprit de tous les traités, après chaque prise d'armes. Mais ils n'ont pas droit de se faire une conviction personnelle. Bodin, se demandant quels hommes ont le droit de rechercher la vraie religion, réservera ce droit aux prêtres et aux savants, *infra*, V, p. 357 sqq.

(C) Faux sens. MD *illud compertum & exploratum erit, quisnam ignorantiam aut animi morbum excusare possit*, = on aura du même coup trouvé qui peut alléguer comme excuse l'ignorance (s'il n'a pas connu la vraie religion) ou la folie (si, l'ayant connue, il l'a repoussée).

(D) *Opiner, opinion*, dans le sens de sentiment conjectural, sans fondement certain. Latinisme. Cf. *infra*, p. 244, et surtout VI, p. 591, note.

(E) *Supra*, III, p. 207.

malaisé de trouuer le Pere de touttes choses & que c'est vn crime (A) (quand on l'aura trouué) de le dire (*a*), non pas a la verité que ce soit vn crime de le publier, mais, comme plusieurs croyent, que Ciceron qui a expliqué Platon a dict pour l'adoucir qu'il y a impossibilité de l'exprimer (B). Ainsi qu'Horace en a vsé en se seruant du mot *nefas* qui signifie crime pour dire impossible :

> Tu ne quæsieris, scire nefas, quem mihi, quem tibi
> Finem Di dederint.

Ne cherche point, car il est impossible de sçauoir quelle fin les Dieux nous donneront. Parce que (C) le vulgaire ne sçauroit souffrir la splendeur des choses esleuées auec des yeux troubles, ou, si quelqu'vn y penetre, il ne peut pas auoir assez d'eloquence pour exprimer dignement les secrets de la maiesté diuine, mais il fault necessairement qu'il y fasse mille faultes. Et pour cella Platon (4) en traittant des anges qu'il appelle partout des Dieux : Ne discourons point (*b*), dict-il (D), ie vous prie, des Dieux, parce que ie n'en puis parler qu'en tremblant (*c*). C'est pourquoy il **236** est plus expedient de s'en taire (ainsy qu'il le conseille) (*d*) que de parler legerement de la chose du monde la plus saincte ou n'en parler pas assez dignement

SALOMON. — Iay tousiours aussy trouué très dangereux (*e*) de discourir de

(4) In Cratylo.

(*a*) *MDATE id est* : τὸν μὲν οὖν πατέρα τοῦ δὲ τοῦ παντὸς εὑρεῖν τε ἔργον καὶ εὑρόντα εἰς πάντας ἀδύνατον λέγειν. *N* supprime *id est*, écrit πατέρα τοῦ πάντος, εἰς πάντα, fautes. — (*b*) *MDPG Per Deos, inquit, sermonem* (*N quæstionem*) *de Diis cohibeamus*. — (*c*) *MTEPGB* citent ici le grec *AD* omettent πρὸς θεῶν. — (*d*) *NB* omettent *ut ille monet*. — (*e*) *N de religione sermonem serere periculosum MD de religionibus sermones serere periculosissimum*.

(A) Platon était, dès le xvᵉ siècle, devenu très accessible, par les travaux de Marsile Ficin principalement. Sa célèbre trad. latine (Venise, 1491) est fréquemment rééditée au xviᵉ siècle, par exemple à Paris, Josse Bade et Jean le Pauvre, 1533, in-fol. (avec des notes de Simon Grynée) et à Lyon, Ant. Vincent, 1547, in-fol. Surtout Bodin a pu lire l'excellente édition d'H. Estienne, s. l., 1578, 3 in-fol., en grec et en latin. — Voici le passage cité : « Quant au créateur et père de » ce Tout, il est malaisé de le trouver, et, si on l'a trouvé, impossible de l'exprimer à tous ». *Timée*, 5 (éd. H. Estienne, t. 3, p. 28 c). Ce passage est d'ailleurs de ceux qu'on voit le plus fréquemment cité dans les philosophes et les Pères : Cic., *De nat. deor*., 1, 12; Apulée, *De dogmate Platonis*, 1, ad init.; Origène, *Contra Celsum*, 7, 42 (Migne, t. 1, col. 1681); Tertullien, *Apolog*., 46; Duplessis-Mornay, *De la verité de la religion chrestienne*, 4, p. 63; tous ouvrages très lus de Bodin. — R fait faux sens en écrivant : *c'est vn crime*.

(B) R n'a pas compris l'intervention de Cicéron ici. Bodin, avec son goût indiscret pour l'érudition, rappelle la traduction par Cic. de ce mot de Platon : « Atque illum quidem quasi paren- » tem hujus universitatis invenire difficile ; et cum jam inveneris, indicare in vulgus nefas ». *Ex Platone Timæus*, 2. Et il indique que Cic. a entendu en employant *nefas* signifier non pas *crime*, mais *impossibilité*. A l'appui, il cite dans Horace, *Od*., 1, 11, ad Leuconoen, un emploi analogue du mot *nefas*. « Non que ce soit un crime de l'exprimer, comme plusieurs entendent la traduc- » tion de Platon faite par Cicéron ; Cicéron a employé *nefas* pour ne pas tomber avec *impossibile* » dans la mauvaise latinité. Ainsi Horace », etc..

(C) Ici, abandonnant son commentaire sur le sens de *nefas*, Toralba reprend la discussion antérieure sur l'impossibilité d'exprimer Dieu, même pour ceux qui l'ont trouvé. Cf. un plus ample développement de cette idée *infra*, V, p. 476 sq.

(D) Ἐκ μὲν οὖν τῶν θεῶν πρὸς θεῶν ἀπαλλαγῶμεν · ὡς ἐγὼ δέδοικα περὶ αὐτῶν διαλέγεσθαι. *Cratyle*, 23 (éd. H. Estienne, t. 1, p. 407 E).

la religion, tant par ce que iestime que cest vn grand crime que de ne parler pas de Dieu auec assez de reuerence que par ce que celluy la nest guieres moindre de retirer quelqu'vn de la deuotion (*f*) (A) ou il a creance et par des arguments de le rendre chancellant (*g*) dans sa religion a moins que d'estre asseuré de le rappeller dans vne meilleure. Sans conter combien les euenements et les suittes en ont tousiours (B) esté funestes quand on a tasché de faire changer de religion a quelqu'vn sans y auoir reussy, dont quoy qu'il y ait beaucoup d'exemples ie nen ay point de plus considerable que celluy de Florus qui commandoit en Iudée pour les Romains. Nostre grand Prestre auoit faict amitié auec luy si estroicte qu'il creut estre obligé de l'instruire de nostre religion et luy faisant abandonner ses idoles l'induire au culte du vray Dieu : ce que nayant peu luy persuader ils feurent si grands ennemis que toutte nostre nation commencea de la a estre si mal menée par longues et cruelles guerres qu'elle en perdit sa liberté et feut enfin chassée du patrimoine de ses ancestres (C) par les Romains (*h*).

Senamy. — Quoy (D) qu'vne nouuelle religion soit meilleure et plus vraye qu'vne ancienne ie ne voudrois pas pour cella la publier, par ce qu'il me semble qu'elle n'apporte [**237**] point tant de proffict, qu'il y a de mal a deraciner vne ancienne creance qui mesprise la nouuelle (E) laquelle semble vouloir diminuer la crainte des Dieux si necessaire parmy les hommes. Comme si quelqu'vn a cause de la vieillesse d'vn bastiment qui tombe vouloit changer les pierres angulaires, [il] ne feroit rien qui vaille (F). Les changements de reli-

(*f*) N *cuiquam pietatis opinionem, qualiscunque etiam sit, eripere.* MD omettent *etiam*. — (*g*) MD *(religionem cujusquam)in dubium revocare.* N *vocare.* — (*h*) N *(gens nostra) a Romanis opprimeretur.* MD *opprimerentur.*

(A) Omission importante. MD *qualiscumque sit*. Même idolâtre, une religion est précieuse. Essayer de la modifier est dangereux. Cf. p. 237.

(B) Non : souvent. MD *Omitto illud, quod multis exilio fuit, cum*, etc. — Quant à l'histoire de Florus, gouverneur de Judée, et du grand-prêtre, j'ai vainement cherché où Bodin l'a prise.

(C) R omet MD *dura servitute opprimerentur.*

(D) Inexact : MD *Ut religio nova melior ac verior sit vetere*, = à supposer qu'une nouvelle croyance soit meilleure et plus vraie que l'ancienne. Remarquez-le, ce langage implique que l'excellence et la vérité des religions est graduelle, et par conséquent relative.

(E) Contresens. MD *quia non tantum utilitatis allatura videtur nova religio quantum ex ipsius novitatis contemptu detrahitur de pietate veteri*, = parce que la religion nouvelle ne semble pas apporter un avantage comparable à la diminution que subit l'antique piété du seul fait du changement. Cf. B p. 47.

(F) Inexact. MD *ut si quis ædificii sua vetustate caduci lapides angulares mutare velit, temere fecerit*, = comme à une maison qui tombe de vieillesse changer les pierres d'angle est une imprudence. L'esprit traditionnaliste et conservateur de Jean Bodin éclate ici en religion, comme ailleurs il éclatait en politique. Il prémunissait le prince contre le danger des guerres de religion, *Rép.*, IV, 7, p. 454. « Et d'autant que les atheïstes mesmes sont d'accord qu'il n'y a » chose qui plus maintienne les estats et republiques que la religion... il faut bien prendre garde » qu'vne chose si sacrée ne soit mesprisée ou reuoquée en doubte par disputes ». *Ibid.*, p. 455. D'ailleurs la question que Bodin envisage ici est plus politique que religieuse : il s'agit non de la croyance individuelle des âmes, mais de la confession collective des sujets et de son influence sur la paix sociale. Or, même en politique pure, le fait d'avoir existé, vécu, duré, est une preuve en faveur des institutions, et Bodin blâme « ceux qui voudroyent changer les loix ia » receues, que les subiects doyuent trouuer belles en chacune Republique », ou qui ont « desir » d'alterer l'estat des Republiques ia establies et qui ont pris leur ply par longue succession

gion ont encore quelque chose de plus dangereux dans la suitte par ce que lon ne voit que boulleuersements (i) d'estats, des guerres, des pestes, des famines, et des gens possedez par les demons

CORONI. — Certainement ces malheurs accompagnent presque tousiours les changements de religion (j), cest pourquoy iestime qu'on ny peut pas apporter trop de circonspection (A).

OCTAUE. — Est ce a cause que, par l'ancienne religion qu'on veut arracher de l'esprit et par le mespris d'vne nouuelle qui nest pas encores conneue, les hommes vacillent entre le vray et le faulx et dans cette conioncture ont accoustumé de chasser (k) de leur esprit toutte sorte de pieté? et cest lors que les Diables (B) les maltraitent et les obsedent (l).

SALOMON. — Dans cette incertitude il ny a point de remede plus puissant que de demander a Dieu par des prieres continuelles qu'il nous conduise dans le bon chemin.

FEDERICH. — Entreprendre de parler des religions en public et den donner la preuue nest pas moins dangereux que criminel si ce n'est qu'on soit en [**238**] estat de se faire escouter (C) par la volonté de Dieu comme Moyse ou par la force des armes comme Mahomet. Mais entre des gens lettrez & en particulier iay tousiours creu quil estoit tres vtile de rechercher (m) les misteres diuins et de se les faire expliquer (D). Ainsy que iay souuent tasché d'attirer nostre amy Salomon dans cette dispute, sans fruict par ce que peut estre il craint que ie ne le force de changer (n) de religion. Ainsy dict on que les aspics se bouchent les deux oreilles de peur destre seduits par les charmes des sorciers.

[Salomon gardant le silence, de peur, interprète Toralba, d'offenser ses amis par la vigueur de sa défense, Coroni l'assure que leur amitié n'en sera pas atteinte. Mais, répond Salomon, si l'Écriture ordonne la lecture publique de la loi, elle en défend la discussion (cf. *Rép.*, IV, 7, p. 454); et votre religion à chacun vous interdit de vous laisser convaincre. Nouvel assaut de politesse. (239-241)].

(i) *MD mutationem religionis sequuntur fere conversiones (Rerumpub.) N sequatur... conversio.* — (j) *M Hæc certe mutationem religionis publicæ* (*D publice*, inadvertance) *incommoda fere sequuntur. N incommoda publica.* — (k) *MD exuere. N eruere.* — (l) *MD et exerceri et* (*N ac*) *obsideri solent.* — (m) *MD inquirere. N ingerere.* — (n) *MD de suscepta religione decedere. N discedere.*

« d'années », *Rép.*, IV, 4, p. 405. Cf. mon *Jean Bodin*, IV, 3, 2. Et même en religion pure, pour fonder, en dehors de toute arrière pensée politique, sa foi profonde, l'antiquité est une preuve capitale. *Infra*, p. 266 note.

(A) Contresens. MD *cujus causas non satis perspectas habeo*, = j'en démêle mal la relation de cause à effet.

(B) Les démons, ennemis des religions, cherchent à les détruire toutes pour s'emparer des âmes désormais non protégées. Cf. *infra*, pp. 255 et 258.

(C) D'écraser la résistance de la populace récalcitrante, MD *plebem renitentem cogere vi*, soit comme Moïse, avec l'aide de Dieu (*Exode*, 32, 27 sqq.), soit comme Mahomet par l'épée (cf. *infra*, p. 342 note). Sur le droit qu'on a de contraindre la plèbe en matière religieuse; sur le danger des prédications populaires et la légitimité des discussions privées entre savants, cf. *supra*, p. 234 note B, et *infra*, V, p. 357 sq.

(D) Inexact. MD *res divinas inquirere et explicare*, = approfondir et développer les problèmes religieux.

Comme Salomon resuoit (*h*) la dessus : SENAMY en le (*i*) regardant prit la parolle et dict (*j*) : Il y a long temps que par deliberation du Senat de nostre Republique de Sienne il est permis de tenir academies pour les leçons publiques a la charge (*k*) neantmoins de ne point (*l*) mettre en controuerse les matieres diuines ny les constitutions des Papes (*m*).

OCTAUE. — Les Turcs & les Persans ont aussy deffendu par leurs ordonnances de disputer de la religion (*n*), ce que prattiquent aussy les Moscouites (A) : et les Princes d'Allemagne dans l'assemblée d'Augsbourg apres de funestes et longues guerres feirent deffenses [**242**] a tous les Catoliques et Protestans de la confession d'Augsbourg de plus auoir aucune contestation entre eux sur le faict de la religion (B) : lesquelles (*o*) deffenses ayant esté violées par vn seul malheureux a qui il en cousta la vie, les seditions ont depuis cessé et lon nen parle plus a present (*p*).

FEDERICH. — Cependant les disputes dans les escholes publiques ne sont point deffenduës ès vniuersitez puisque mesmes (C) les theologiens de semblable creance et de mesme religion sy exercent.

CURCE. — Cest par cette ruse pour ne pas dire impieté que Mahomet reconnoissant comme les fondemens & arcboutans de sa doctrine se pouuoient facilement sapper s'ils estoient attaqués (*q*) par les machines de nos raisonnemens a deffendu (D) sur peine de la vie que personne ne disputast iamais (*r*) sur sa loy.

OCTAUE. — Nous auons vne semblable ordonnance de l'empereur Iustinian qui (*s*) deffend de disputer publiquement (6) de la Trinité & de la foy catholique.

(6) In codice Iustiniani (E).

(*h*) *MD hæsisset. N hæsitasset.* — (*i*) *MDPG illum. N eum.* — (*j*) *N* omet *inquit.* — (*k*) *MDPG ea tamen lege. N lege posita.* — (*l*) *MDATEGBN* Leyser *ne. P ut.* — (*m*) *MD pontificiis decretis. N Pontificum.* — (*n*) *MD ullæ disputationes serantur* (cf. sermones serere, p. 235). *PG ferantur. N gerantur.* — (*o*) *N* seul rejette cette phrase plus haut, à la fin de la réplique précédente. — (*p*) *MD ad hæc usque tempora conquieverunt. N ad hanc usque diem.* — (*q*) *MDPG oppugnarentur* (argumenta). *N oppugnaretur* (religio). — (*r*) *MDPG usquam. N unquam.* — (*s*) *MDPG interdictum, quo vetuit. N interdictum qui vetuit,* solécisme.

(A) Cf. *Répub.*, IV, 7, p. 454. La source de Bodin est l'*Historia Moscovitarum* de Sigismond de Herberstein (1486-1566), imprimée à Vienne, 1549, et à Bâle, 1557, in-fol.

(B) Il s'agit de la paix d'Augsbourg signée entre les Princes protestants vainqueurs et l'Empereur, en 1555, comme le prouve *Rép.*, IV, 7, p. 456 : « Après la iournée imperiale de l'an MDLV ».

(C) Contresens. MD *modo*, = on exige seulement que ce soient des docteurs de la même religion.

(D) « Dieu envoya les prophètes chargés d'annoncer et d'avertir. Il leur donna le Livre contenant la vérité pour prononcer entre les hommes sur l'objet de leurs disputes ». *Coran*, 2, 209. Et un peu plus loin, la guerre sainte est enjointe aux fidèles, 2, 212 à 215. Bibliander (cf *supra*, p. 226 note C), t. 1, p 16, annote ainsi ce passage : « Sectarum controversias Machumet sustulit ». Bodin, qui s'est beaucoup servi de ce livre (cf. *infra*, pp. 329 sqq.), a pu y voir souvent signalé, et en termes proches de ceux qu'il emploie ici, le refus de discuter opposé par les Musulmans au Christianisme, par ex. t. 2, p. 47, *De moribus Turcorum*, Septemcastrensi quodam incerto authore.

(E) « Cunctos populos quos Clementiæ Nostræ regit imperium in tali religione versari volumus » quam Divum Petrum Apostolum tradidisse Romanis religio usque ad huc ab ipso insinuata » declarat... hoc est, ut secundum Apostolicam disciplinam evangelicamque doctrinam Patris et » Filii et Spiritus Scti unam deitatem sub pari majestate et sub pia Trinitate credamus. ». *Cod. Justiniani,* l. 1, tit. 1 (t. 1, col. 14).

SALOMON. — Il me semble plus dangereux (t) de disputer de la religion entre gens de mesme party soit publiquement soit en particulier, qu'entre ceux qui proposent de deffendre leur cause pour la secte qu'ils affectionnent, par ce que chacun combat (u) auec courage pour le party quil choisit, mais celluy qui parle contre sa religion tasche de la renuerser en proposant ses difficultez (A).

SENAMY. — Iay conneu vn vieil rusé de President de Lion [243] lequel ayant faict dessein de destruire les Lutheriens (B) par eux mesmes (v) les faisoit disputer ensemble (x) a fin que comme des gladiateurs ils s'esgorgeassent de leurs propres poignards. Tout ainsy que ces anciens prestres de Mars, lesquels après les imprecations legitimes (C) ayant ietté des flambeaux ardents entre les deux armées donnoient (y) par la le signal du combat et se retiroient aussy tost du peril, on les appelloit pour ce suiet πυροφόρους (z), portefeux (7). Ainsy les spectateurs de telles disputes pour l'vtilité qu'ils en ont tirée (D) ont tousiours remarqué que cestoit l'origine des guerres & les causes des incendies (a).

(7) Arsenius scholiastes Euripidis in Phœnissis (E).

(t) NMDTE periculosius. B minder gefährlich. — (u) MDPG propugnat. N pugnat. — (v) MD cum sectas Lutheranorum per se ipse (N ipsas) convelli cuperet. — (x) N omet inter se. — (y) MDPG dare consueverant. N consueverunt. — (z) N πυρσοφόρους, barbare. — (a) MD ita plerique (N pleraque) incendia bellorum maxima (N maxime. P maximis) ex illis disputationibus excitare (N excitari) solent.

(A) La pensée de Salomon est obscure, et ce n'est pas R, vague et inexact, qui est fait pour l'éclaircir. MD *periculosius mihi videtur de suscepta religione ac probata inter eos, qui semel probarunt, disserere, sive publice sive privatim, quam inter eos, qui varias sectas tueri proposuerunt,* = je crois plus dangereuses les discussions entre gens qui ont une bonne fois admis une religion, qu'entre gens de confessions diverses. Après avoir tourné et retourné cette singulière assertion, j'en suis arrivé à l'expliquer par les exemples qu'à mon avis Senamy apporte *infra* pour l'appuyer. Une discussion sur le luthéranisme est plus périlleuse pour le luthéranisme entre luthériens. Le christianisme pâtit plus des querelles de ses sectes, ariens ou orthodoxes, catholiques ou réformés, que des attaques de ses ennemis extérieurs. Faute de cette explication, B, n'arrivant pas à comprendre, a fait une conjecture de bon sens, *minder gefährlich,* qui est un contresens.

(B) MD *sectas Lutheranorum inter se discrepantes,* = les sectes protestantes ennemies les unes des autres.

(C) MD *legitimas,* = rituelles.

(D) Contresens, et qui contribue à obscurcir tout ce passage. MD *ita plerique incendia bellorum maxima ex illis disputationibus excitare solent ad spectaculi fructum,* = [comme les boutefeux dans l'antiquité], de même trop de gens allument à de telles controverses l'incendie de la guerre civile, pour se donner le plaisir du spectacle (cf. *ad spectaculi fructum,* en ce sens, *infra*, p. 310). Bodin a déjà protesté, *Rép.,* IV, 7, p. 457, contre ces mauvais citoyens qui, sous prétexte de neutralité, se tiennent à l'écart des partis, et aussi des périls de la patrie. Que si l'on pense que cette idée ne se lie guère au contexte, c'est bien mon avis ; mais ce goût des digressions, cette absence de composition caractérisent justement le tour d'esprit de Bodin. L'essentiel du couplet de Senamy, c'est que le président de Lyon et Julien mettaient aux prises les sectes ennemies d'une même religion pour la détruire.

(E) Arsénius, fait archevêque de Monembasie en Péloponèse par Léon X, a écrit : *Scholia in septem Euripidis tragœdias ex antiquis exemplaribus collecta,* Venise, 1534, in-8. J'ai vu la réédition de Bâle, J. Hervagius, 1544, in-8. L'histoire des prêtres de Mars *boutefeux* est rapportée au v. 647 des *Phéniciennes.* Bodin l'avait déjà racontée, *Rép.,* IV, 7, p. 457 sq.

Aussy lempereur Iulien (8) ne rappella d'exil les Ariens que pour sopposer aux progrès des Catoliques et ne fauorisoit pas seulement les Iuifs afin de destruire (*b*) les chrestiens pour lesquels il auoit vne haine mortelle, mais encores il restablit les pontifes de Iupiter et d'Apollon comme pareillement touttes les vieilles ceremonies des Payens desquelles on auoit quasi perdeu la memoire : et (*c*) ioignant son image auec celle des Dieux, on ne pouuoit pas esuiter le danger puisque (*d*) l'honneur deub a Cœsar estant meslé auec le culte des Demons il nestoit pas possible de s'incliner deuant l'vn sans sincliner deuant l'autre, ny mespriser l'vn sans mespriser laultre (9), par ou il estoit facile de se rendre coulpable du crime de leze maiesté.

Toralbe. — Ciceron (1) a fort raisonnablement dict qu'il y auoit impieté de disputer des Dieux soit que ce fust tout de bon ou par diuertissement, par ce qu'il ne fault iamais traitter vne matiere si relleuée a la negligence (A), bien moins encore en raillant. Et si vous entreprenez (*e*) telle dispute contre vostre propre sentiment il fault que vous ayez dessein de quitter (*f*) vostre religion (B).

[**244**] Federich. — Pourquoy? Si cestoit auec intention dinstruire ou destre instruict?

Toralbe. — Encores cella ne seroit il pas exempt de danger parce que la religion seroit ou (*g*) vne science ou vne opinion ou vne foy (*h*). Si la religion nest qu'vne opinion (C) elle est tousiours douteuse & suspendue (*i*) entre le vray & le faulx et par la dispute elle sesbranle chacque iour de plus en plus (*j*). Si cest vne science (D) il fault qu'elle despende de la demonstration (*k*) et

(8) Nicephorus Callistus (E). — (9) Epiphanius (F). (1) De natura Deorum.

(*b*) *MDN enervaret. PG everteret.* — (*c*) *MN idem. D item.* — (*d*) *MDPG cum. N dum.* — (*e*) *MDPG sin serio disputationem (susceperis). N si seriam.* — (*f*) *MD moliri necesse est. N moliaris.* — (*g*) *N vel* (répété). *MD aut* (répété). — (*h*) *G* seul omet *aut in fide.* — (*i*) *MD ambigit illa inter verum et falsum. N ambigua illa inter verum & falsum ambigit.* — (*j*) *MDPG et disputationibus magis ac magis (N iniquis ac magnis* [?]) *labefactatur.* — (*k*) *MDPG demonstrationem subesse (N) esse oportet.*

(A) Faux sens. MD *simulate*, = en déguisant sa pensée.

(B) Inexact. MD *tuæ religionis eversionem moliri necesse est*, = vous ébranlez forcément votre religion. Seulement on ne voit pas pourquoi, parlant sérieusement (*serio*, omis par R), vous parleriez contre votre sentiment. Si l'on peut comprendre le passage, ce n'est que par Cicéron : « Mala enim et impia consuetudo est contra deos disputandi, sive ex animo id fit sive simulate ». *De nat. deor.*, 2, 67. Balbus dans ces paroles élève une protestation anticipée contre l'attitude de son adversaire, l'académicien Cotta, lequel, tout en répétant que, comme pontife déférent aux autorités anciennes, il croit aux dieux, va montrer la faiblesse des arguments par quoi Balbus prouve leur existence. Ainsi Cotta se trouve parler sérieusement contre une doctrine qu'il dit la sienne : cette doctrine ne peut pas ne pas souffrir des coups qu'il porte à ceux qui la défendent. On voit combien tout cela est subtil, particulier, — et oiseux.

(C) *Opinion*, croyance sans fondement bien solide. Cf. *supra*, p. 235 note.

(D) *Science*, certitude scientifique fondée en raison, et, dans l'esprit de Bodin, plutôt sur des preuves logiques ou mathématiques que sur l'expérience. Une telle certitude ne paraît pas à Toralba avoir encore été procurée pour quelque religion que ce soit, même par ceux qui ont affiché cette prétention, comme Eusèbe, en intitulant son livre *Démonstration évangélique.*

(E) N. Callist, *Ecclesiasticæ historiæ* libri 18, trad. J. Langus, Bâle, J. Oporinus et Hervagius, 1555, in-fol. Julien exhorte les Juifs à reconstruire le Temple et les favorise, 10, 32; rétablit l'idolâtrie de Jupiter, Mars, Mercure, 10, 33, et le crime de lèse-majesté, *ibid.*, etc.

(F) Le passage allégué est manifestement le même que celui cité p. 351; mais ni tables ni recherches n'ont pu me le découvrir; et je doute, malgré la double référence, qu'il se trouve dans Épiphane.

qu'elle soit fondée sur des principes certains et soustenue par des conclusions infaillibles & necessaires. Or les choses qui sont de cette façon (*l*) ne reçoiuent point de contestation. Mais il me semble quil ny a personne qui de quelque religion que ce soit (*m*) ayt donné des preuues demonstratiues, encores que plusieurs l'aient entrepris (2) : en vain, parce que tant s'en fault que la foy puisse estre & subsister ou il y a demonstration qu'au contraire elle la renuerse (*n*) de fond en comble (3). Cest pour quoy les Grecs (*o*) ont appellé la science ἐπιστήμη παρὰ τὸ ἐπίστασθαι (A) τὸν νοῦν (*p*), par ce que cest elle seule qui peut arrester lesprit quand il ne sçait quel party prendre (*q*). I'entends icy (B) la foy (*r*) des Theologiens non pas a la façon des logiciens qui par des arguments concluants & necessaires font connoistre la verité (C) d'vne chose doubteuse (*s*) et ont mis la foy des Theologiens (*t*) (D) dans vn consentement ou acquiescement pur & simple qui ne demande point de preuue pour croire pendant que nous sommes en terre les choses dont les ames bienheureuses ont acquis la science. De cette façon (*E*) ils mettent deux sortes de foy, l'vne infuse, l'autre acquise (*u*), laquelle (*v*) nous receuons par la lecture ou par la predication [**245**] lorsque nous auons croiance (*x*) a celluy que nous estimons

(2) Eusebius in libro de demonstratione euangelica. — (3) Scotus in Prologo Sententiar., q. 4 et 5 et S. Thomas, secunda secundæ, q. 7 (F).

(*l*) *MDPG Quæ autem sunt ejusmodi disputationem nullam admittunt. N Quæ autem stant, ejusmodi disputationem*, etc. (?). — (*m*) *MDPG religionis cujusquam. N cujusque.* — (*n*) *MD ut illam* [sc. fidem] *funditus evertat* (?). Conjecture : *evertant* [sc. demonstratio et scientia]. *N ut funditus evertatur. B*, inintelligible, n'est d'aucun secours : *dass sie* (die Demonstration und die Wissenschaft) *diesen* (den Glauben) *von Grund aus zerstörte* [sic]. — (*o*) *MD Græcis. N Græce.* — (*p*) *MDPGT* παρὰ τὸ ἐπίστασθαι. *N* ἀπὸ (*B* παρὰ) τοῦ ἐπιστάνειν, barbare. — (*q*) *MD hac illac distractam. N huc illuc.* — (*r*) *MPGNB theologorum more. D non more*, inadvertance, due au voisinage de *non dialecticorum*. — (*s*) *MD dubiæ rei veritatem. N dubiam* (?). — (*t*) *MDG at theologi fidem... collocarunt. TPN ac* (*E at*) *theologorum fidem* [sc. dialectici] *collocarunt.* — (*u*) *MN labore ac studio partam. D partem* (?). — (*v*) *MDPG id est* (*N verbi gratia*) *ejusmodi quæ...* — (*x*) *MDPG assentimus. N assentiamur.*

(A) Corrigez : ἐφίστασθαι, et entendez : par suite du fait qu'elle fixe l'esprit.

(B) Brusquement, et sans prévenir, Bodin passe à la troisième hypothèse : La religion est foi. Et il va définir ce qu'il entend par foi. M *hic fidem appello theologorum more, non dialecticorum*, = ici j'entends foi comme les théologiens, non pas comme les logiciens. R, qui semble traduire un texte où la virgule passait avant *more*, en devient obscur

(C) Quand on ajoute *foi* à quelque chose, en obéissant aux seuls principes de la pure logique, c'est que cette chose vient de vous être pertinemment démontrée : ainsi cette foi logicienne est identique à la certitude scientifique, et Bodin l'écarte tout d'abord, puisqu'il veut donner au mot de foi son sens propre et théologique.

(D) On voit que R traduit TPN *ac theologorum fidem*. Je préfère MD *at theologi fidem* [collocarunt], = mais la théologie a placé la foi dans un consentement, etc., qui me semble rendre plus net l'enchaînement des idées.

(E) Ce qui pour nous est foi sans preuves est pour les élus certitude évidente ou constatée. Et en entendant *foi* de cette façon, il y a encore à distinguer foi infuse et foi acquise.

(F) S. Thomas, 2a 2æ, q. 1, art. 4 (et non q. 7), d'où semble empruntée en grande partie la dissertation de Toralba. — J. Duns Scot, *Quæstiones subtilissimæ in IV libros sententiarum*, ed. Hug. Cavellus, Antverpiæ, J. Keerbergius, 1620, 2 vol. in-fol. (Nat. D 31), Prologi sententiarum q. IV et V, explique que la théologie est en tout pareille à la science, horsmis qu'elle n'emploie pas le raisonnement syllogistique. Et, leurs moyens de connaissance étant parfois très différents, il s'ensuit que l'une est parfois le dissolvant de l'autre.

homme de bien & de sçauoir. Or si nous venons a perdre cette opinion de science et de probité nous perdons aussy la foy et si nous persistons (*y*) a le croire il ny a plus de contestation, estans libres de croire cecy ou cella qu'il soit vray ou faulx (A) : parce que celluy qui apprend les mathematiques et qui croit vne proposition que le Docteur luy faict sans l'entendre (B), on peut dire qu'il a la foy et qu'il na pas la science : mais dès qu'il a compris la leçon de son maistre, en acquerant la science (*z*) il perd la foy, ainsy que (*a*) quand il na plus croiance en luy. Quand a la foy infuse les Theologiens lappellent vne vertu theologale qui na que Dieu pour son (*b*) obiect. Et (*c*) si cette foy laquelle est un present de Dieu est tellement (*d*) necessaire et nous force (*e*) en sorte qu'on ne la peut perdre, c'est vne violence & non pas vne foy : si (*f*) elle est libre, elle est appuyée sur vn certain acquiescement et (C) ce seroit vne impieté horrible de tascher darracher de lesprit humain vne doctrine que Dieu par sa bonté infinie y auroit infuse. Ce questant ainsy il fault absolument se dispenser de (*g*) touttes sortes de disputes qui concernent la religion (D).

Octaue. — Nous auons ouy dire que les Florentins dans lestat populaire auoient faict vn edict par lequel il estoit deffendu de disputer ou contester vne loy qui auroit esté vne fois receue et approuuée, laquelle loy vous vous

---

(*y*) *MDPG pergimus. N pergamus.* — (*z*) *MDPG adipiscitur (N quidem) scientiam.* — (*a*) N omet *si magistrum repudiat, æque fidem amittit.* — (*b*) *MDPN argumentum ac* (*D ab*, négligence) *objectum. G sese argumentum* (?). — (*c*) *MDTEPG Ea porro fides. B nun* (= *porro*). *N vero.* — (*d*) *MDTEPG tam necessaria. B so... dass. N tamen* (?). — (*e*) *MDTPG coacta. N certu. B gewiss.* — (*f*) *MDPG sin. B wenn... aber. N si.* — (*g*) *N disputationibus* (*abstinere*). *MDPG a disputationibus.*

(A) Extrêmement obscur dans B. Toralba ne perd pas de vue son but : prouver l'inutilité des discussions religieuses. Si nous ne croyons plus que notre maître est savant et honnête, nous perdons la foi [et nous sortons des conditions du problème où la religion est foi]; si nous lui gardons notre confiance, toute discussion est vaine, puisque nous voulons croire ceci ou cela, vrai ou faux, par simple confiance en notre maître.

(B) *Sans l'entendre* a pour sujet *celui qui croit.*

(C) Légère inexactitude, mais qui importe dans un passage d'une logique si serrée. MD *si libera quadam assensione nititur*, = si étant libre elle s'appuie sur le consentement de l'homme... La suite du raisonnement est telle : La foi infuse est ou bien imposée par Dieu, forcée et contrainte (*necessaria ac coacta*); mais alors elle n'est plus foi (voyez le prix capital que Bodin attache à la liberté et à la responsabilité de la conscience, p. 565 note), — ou bien libre; et puisque l'homme accepte de bon cœur cette foi qui est un présent de Dieu, quelle impiété de vouloir l'en dépouiller !

(D) Voici comment j'entends la suite des idées dans ce difficile passage. Proposition : Il faut éviter les controverses religieuses : 1° Si la religion est une simple opinion, la discussion ne saurait que l'ébranler. [Suppléez : et elle n'en est pas une]. 2° Si elle est une science, elle ressortit à l'évidence mathématique, qui, une fois démontrée, exclut toute discussion. Mais cette démonstration n'a encore jamais été réalisée, en ce qui touche la religion. 3° La religion est donc foi. A) N'équivoquons pas sur le terme. L'acquiescement à une doctrine logiquement démontrée n'est pas la foi proprement dite ou théologique. B) La foi proprement dite est ou acquise (quand j'accorde créance à mon maître, non que je comprenne sa démonstration, mais par confiance en lui); C) ou infuse. C'est là une vertu théologale, qui a pour objet Dieu. Elle n'est pas forcée, car la foi par contrainte n'est plus la foi. Et si elle est un don de Dieu librement accepté par nous, il est criminel de chercher à nous l'enlever. Évitons donc les controverses, inutiles ou impies. C. Q. F. D. — Salomon résume tout cela, V, p. 373.

souuenez bien auoir esté donnée autresfois par Lycurgue (4). Or s'il nest pas permis de mettre [246] en controuerse les loix humaines de peur de fournir par la dispute vne voye pour les enfreindre, bien moins le doibt on souffrir des loix diuines. Et s'il y a mesmes du peril en particulier il y en aura bien dauantage de le faire en public

CURCE. — Les anciens prophetes ont très sagement faict (A) de deffendre par leurs constitutions (*h*) la dispute sur les matieres de la religion. Ce qu'il fault que chacun obserue pour la sienne, assauoir (*i*) qu'vn chrestien ne doibt iamais doubter des grands et principaux points de sa croiance, non plus que les iuifs et les mahometans, mais ceux cy ont encore cella de plus qu'il ne leur est pas mesmes permis (*j*) dagiter entre eux des questions de controuerse touchant leur foy non plus qu'auec les iuifs et les chrestiens (B). Ce qui est ridicule ou (*k*) malitieux : car si leur (*l*) religion ou superstition est vraye daultant plus quelle est certaine & (*m*) asseurée tant plus est elle facile a persuader : ou si cest qu'ils ne veulent pas (*n*) faire part (*o*) d'vn si grand aduantage aux iuifs ny aux chrestiens cest vne marque de haine et d'enuie criminelle au dernier poinct (C). Mais il me semble plus veritable que si les iuifs (D) et les mahometans ne veulent point entrer en conferance auec les chrestiens touchant la religion (*p*) : cest qu'ils ne peuuent veoir (*q*) auec des yeux louches les beautez et les lumieres qui se descouurent (*r*) dans les veritez et les mysteres sur lesquels elle est fondée.

CORONI. — Lopinion de Curce me semble la plus probable, assauoir qu'il ne doibt point estre permis aux chrestiens de disputer [247] entre eux (*s*) en public ou en particulier des points capitaux de leur religion (*t*) de crainte

(4) Plutarchus in Lycurgo (E).

(*h*) *MDPG ex antiquissimis prophetarum institutis. N antiquissimorum.* — (*i*) *MDPG id est. N* omet *id est.* — (*j*) *N patiantur. MD patiuntur.* — (*k*) *N et*, fautif. *MD aut.* — (*l*) *MD eorum religio. N illorum.* — (*m*) *MD quo verior ac (N aut) certior.* — (*n*) *NBMDTEG nolunt. P volunt.* — (*o*) *MD si tantum bonum... communicari nolunt. N communicare.* — (*p*) *N* omet *de religione.* — (*q*) *MD contueri. N intueri.* — (*r*) *MPGN perspicuam. D conspicuam.* — (*s*) *MD inter ipsos. N se ipsos.* — (*t*) *MD de summa religionis nostræ. N de summæ* (?).

(A) Inexact. MD *laudabile est ex antiquissimis prophetarum institutis... abstinere,* = il sied d'obéir aux commandements des anciens prophètes et d'éviter, etc. « Mais qui par arro» gance ne voudra obeïr aux commandements du prestre qui pour ce temps la ministre au Sei» gneur ton Dieu, par sentence du iuge cet homme mourra, et osteras le mal d'Israël ». *Deut.*, 17, 8-12.

(B) Inexactitude qui obscurcit l'enchaînement des idées : MD *sed Ismaëlitæ hoc amplius, quod nec secum ipsi, nec cum Judæis aut Christianis de sua religione disseri patiuntur.* Chrétiens et juifs interprètent le commandement du *Deut.* comme interdisant les controverses à l'intérieur de leur confession respective; mais les mahométans s'interdisent, en plus, les controverses avec les infidèles (voir textes, p. 242, note), et en conséquence le prosélytisme par la persuasion.

(C) Inexact. MD *illud est animi invidi ac ipsa malevolentia jejuni,* = c'est une preuve d'envie haineuse, et que la malveillance même rend bornée.

(D) Curce, qui rangeait tout à l'heure les juifs avec les chrétiens, les en sépare maintenant au souvenir de la répugnance que Salomon a montrée à entrer en dispute, pp. 239 sqq.

(E) *Plut., Lycurgue,* 29.

que la force des arguments napporte des scrupules dans les esprits (A) qui estants attirés tantost dans vn sentiment tantost dans vn autre peuuent tomber dans vne infinité de doubtes & derreurs. Et c'est pour cella que les loix diuines (1) le deffendent (B). Cependant (*u*) il est permis a tout sexe a tout ordre a tout aage et en tous lieux de lire les loix diuines et les apprendre et il a tousiours esté permis entre ceux de diuerses sectes de disputer de leur religion pour connoistre la meilleure et ramener dans le chemin du salut dont sesloignent (*v*) ou sapprochent (C) les Neophites, les Cathecumenes, les Energumenes, les Mahometans, les Iuifs, les Payens et (*x*) les Epicuriens par la force (D) des authoritez, de l'antiquité, de la science, et des demonstrations claires & nettes, selon que le droict d'vnion et de charité y oblige tous les hommes les vns enuers les autres (*y*).

Senamy (E). — Ie preuoy (*z*) que ces disputes des religions sen iront a neant, car qui sera l'arbitre d'vne si grande controuerse?

Federich. — I.-C. nostre Dieu layant ainsy promis : Si vous estes (*a*) trois assemblez en mon nom, ie seray au milieu de vous.

Senamy. — Mais cest le premier differant (*b*) dentre les Iuifs et les Chrestiens, & les Chrestiens encores auec les Mahometans assauoir si le Christ est Dieu ou non.

Curce. — Pour le prouuer il se fault seruir de bons tesmoins et de bonnes authoritez (F).

(1) Deuteronom., c. 11 et 31 ; Iosué, c. 1 et 24 (G).

(*u*) *M. dum. D num. N cum. MD divina lex. N divinæ leges*, qu'exige *MDN proponantur*. — (*v*) *MD aberrantes. N oberrantes*, impropre — (*x*) *N et Epicuræos. MD* suppriment *et*. — (*y*) *MDN homini cum homine. PG* omettent *cum homine*. — (*z*) *MD prospicio. N perspicio*. — (*a*) *M* insère *inquit*. — (*b*) *MDPG controvertitur. BN contravertitur* (?).

(A) « Car toutes choses mises en dispute sont aussy reuoquées en double : or c'est impieté » bien grande reuoquer en double la chose dont vn chacun doit estre resolu et asseuré : d'autant » qu'il n'y a chose si claire & si veritable qu'on n'esbranle par dispute : mesmement de ce qui ne » gist en demonstration ny en raison, ains en la seule creance ». *Rép.*, IV, 7, p. 454. Cf. mon *Jean Bodin*, IV, 3, 6 D.

(B) Contresens sur *cautum*, traduit par *deffendent*, et qui signifie : stipulé, réglé, ordonné par la loi. M *dum* (D *num*, n'est-il pas vrai que?... Sur *num* = *nonne* dans l'*Hept.*, cf. références, p. 223) *tamen divina lex omni sexui, omnibus ordinibus, omnibus ætatibus, omnibus locis, ad legendum et ad intuendum proponantur* (conjecture : *proponatur*), *ut lege divina sanctissime cautum est*. — J'entends : Tandis que (contrairement à la coutume chrétienne) la loi divine (= la loi juive) est exposée à tous et à toutes en toutes circonstances, comme elle en ordonne ainsi elle-même. Cf. B, p. 52. Et Bodin lui-même : « Et par la loy de Dieu il est expressement » recommandé de l'escrire partout et la lire au peuple : mais il n'est pas dit qu'on en disputera ». *Rép.*, IV, 7, p. 455.

(C) Inexact : MD *a recta via oblique aberrantes*.

(D) Omission : *argumentis*, par les raisonnements. B durch Vernunftgründe.

(E) A partir d'ici jusqu'à la fin du livre V, B offre à côté de la traduction allemande, qui se réduit parfois à une simple analyse, pp. 52 sqq., le texte latin lui-même, pp. 161 sqq.

(F) *Tabulis*, de preuves écrites. B Dokumente.

(G) G donne les références de ℞. M *Deut.*, c. 11 et 21. DA *Deut.*, 11 et 34. Ce sont celles de M qui sont correctes. *Deut.*, 11, *passim* et 21, 11 : *Josué*, 1, 16 et 24 ; 24, 16 et 21 et 24, nous montrent la loi proposée au peuple entier.

SENAMY. — Et cest encores la difficulté, ou sont ces tesmoins suffisans & ces 248 auctoritez? qui en seront leurs (A) cautions? et de ces cautions qui seront les certificateurs a fin quon leur donne vne creance ferme & asseurée qui ne laisse aucune incertitude?

CORONI. — L'Eglise, selon le sentiment de S. Augustin conneu & approuué partout : Non crederem Euangelio (c) nisi Ecclesia id ipsum confirmaret (B), Ie ne croirois pas l'Euangile si l'Eglise ne l'auoit approuué.

SENAMY. — La difficulté nest pas moindre encores de sçauoir quelle est cette Eglise (C) : les Iuifs tiennent pour la leur, les Mahometans au contraire (*d*), les Chrestiens se lattribuent et les payens de touttes les Indes veulent lemporter par l'antiquité. Cest pourquoy Nicolas Cusanus (D) cardinal homme deminente doctrine na rien entrepris (*e*) (E) de prouuer touchant l'Eglise chrestienne (*f*), mais posant, dict il, ce principe que l'Eglise est establie par l'vnion auec I.-C., il se sert de ce qui faict la principale (*g*) difficulté.

SALOMON. — Cest vne verité dont les Chrestiens & les Mahometans (F) demeurent daccord et en cella ils ont le mesme sentiment que les Iuifs que la veritable et seule Eglise de Dieu a esté parmy le peuple d'Israël qui seul en toutte la terre conseruoit le culte du Dieu eternel et son alliance, empreinte de ses doigts sur la table de pierre (G) & qui fut (*h*) sanctiffiée par le sang des victimes, et qui seul aussy est garde & depositaire de la loy de Dieu & des lettres sacrées ou elle est comprise.

(*c*) *MDB evangelio. N evangelium,* fautif (*cf.* S. Augustin). — (*d*) *NPGB Ismaëlitæ infitiantur. MD Ismaëlites inficiatur,* incorrect. — (*e*) *MDTE sibi probandum sumpsit. PG* suppriment *sibi. NB scripsit.* — (*f*) *ND de ecclesia Christianorum. MB christiana.* — (*g*) *NMDB in præcipua quæstione. PG* omettent *præcipua.* — (*h*) *MDB incisum et sanguine sacratum erat. N incisum est.*

(A) Pléonasme, par négligence de style, entre *en* et *leurs.*

(B) *Contra Epist. Manichæi,* 5, 6 (Migne, August., t. 8, col. 176).

(C) MD *vera ecclesia,* = quelle est la véritable Église.

(D) Nicolas de Cusa (1401-1464) a eu une influence importante sur la discipline de l'Église, notamment au concile de Bâle (1431). De ses nombreux ouvrages d'apologétique, le plus connu est le *De catholica veritate.* Œuvres publiées à Bâle, 1565, 3 vol. in-fol. — Je crois que Bodin fait ici allusion à ses *Cribrationum Alchorani libri tres,* qu'il trouvait dans l'*Alcoran* de Bibliander, s. l., 1550, t. 3, pp. 31 sqq. Je lis dans le premier prologue que la principale preuve de l'erreur de Mahomet, c'est qu'il n'est pas d'accord avec le Christ : « Certum est igitur quod qui » Christum et viam ejus sequitur, ad comprehensionem desiderati boni perveniet. Unde si » Machumet, in aliquo, Christo dissentit : necesse est ut hoc aut faciat ignorantia, quia Christum » non scivit aut intellexit, aut perversitate intentionis, quia non intendebat homines ducere ad » illum finem quietis, ad quem Christus viam ostendit », etc. Un tel passage me semble bien prêter le flanc à la critique de Bodin, que N. de C. prend pour acquis ce qui justement est en question.

(E) *Sumpsit* a pour lui l'autorité des meilleurs mss., MDTE. D'autre part, bien qu'évidemment je n'ai pas lu tout N. de C., je ne trouve pas dans les *Cribrationes Alchorani,* que j'ai lues, de passage où l'auteur écrive (*scripsit*) littéralement qu'il n'a rien à prouver touchant l'Église chrétienne. Il me semblerait d'ailleurs peu adroit de souligner cette attitude; il l'est bien davantage de la prendre sans en parler, comme dans le passage ci-dessus.

(F) « Ils [les Mahométans] disent qu'ils suyuent la loy d'Abraham et qu'ils adorent le mesme » Dieu que ce patriarche viuant et respirant adora ». *Infra,* p. 310 et note.

(G) *Exod.,* 30, 18.

FEDERICH. — Ouy, iusqu'a I.-C.

OCTAUE. — Les Iuifs et (*i*) les Mahometans reiettent les escritures du noueau Testament (*j*) (A) comme corrompues par les chrestiens : cependant les Mahometans (B) ne sçauroient [249] sempescher (*k*) de se seruir (*l*) des tesmoignages euangeliques principalement dans l'Alcoran Azoara (C) Elmeide (D) et Azoara XII (*m*), mais non pas comme ils sont raportés (*n*) dans ceux dont les chrestiens se seruent (E).

TORALBE. — Si les fondemens de la veritable religion ne sont appuyez que sur l'auctorité des escritures, il ny a qua se seruir de la vieille sentence des Pytagoriciens, αὐτὸς ἔφα (F), *ipse dixit*, il la dict (2). Que si cella rendoit la chose assez doubteuse pour pouuoir donner diuerses explications a ces parolles il faudra auoir recours aux arbitres cest a dire aux sages.

SENAMY. — Cest encore vne question qui nest pas moins embarrassante que les autres, ou sont ces sages, car au iugement des foux les sages sont reputez foux et (*o*) les sages appellent les autres furieux (G).

(2) Ipse dixit.

(*i*) *NMDB Judæi æque ac Ismaëlitæ. PG* omettent *æque.* — (*j*) *NB novi testamenti. MD instrumenti.* — (*k*) *N tametsi Muhammedes non dubitaverit. PG dubitet. MDB dubitat.* — (*l*) *MDPG ciere. BN citare* — (*m*) *MDATEJH potissimum in Azoara Elmeide et in Azoara XII. PG* omettent *in Azoara Elmeide et. N potissimum in Alcorano Elmeide* (?) *et in Az. XII. B potissimum in Alcorano* (?). — (*n*) *MDTEPGHB* Leyser *non tamen ea* (sc. evangelica testimonia) *quæ in Christianorum manibus versantur. N non tamen in ea* (sc. Azoara) *quæ in Christianorum manibus versatur* (?). — (*o*) *MDTEPB si suo judicio, furiosi. NG et suo judicio, furiosi.*

(A) MD *instrumenti* = pièce d'archives, document écrit.

(B) Inexactitude. C'est Mahomet qui n'hésite pas à employer les Évangiles dans son Coran. MDNB *Muhammedes.*

(C) Ce mot d'*azoara* est la transcription de l'arabe *soura*, dont nous avons fait sourate. Cf. Bibliander, *o. c.*, t. I, p. 224. « Azoara arabice *vultus* latine dicitur; unde quod nos *capitulum* » dicimus, illi vocant azoaram ».

(D) La sourate Elmeide (= de la Pâque. Cf. *Hept.*, IV, p. 324 : « Au iour de Pasques ils font la « Cene » = Post jejunium menstruum Elmeide, id est cenam concelebrant) et la sourate XII n'en font qu'une dans l'*Alcoran* de Bibliander. Je conjecture donc le texte : *in Azoara Elmeide* (*Azoara XII*), ce qui explique l'alternance de certains mss., où tantôt *Az. Elmeide* et tantôt *Az. XII* ont disparu. Voici des versets où Mahomet invoque les Évangiles : « S'ils observaient » le Pentateuque et l'Évangile et les livres que le Seigneur leur a envoyés, ils jouiraient de » biens qui se trouvent au-dessus de leurs têtes », éd. Kasimirski, 5, 70; Bibliander, 12, p. 41 *ad fin.* — « Infidèle est celui qui dit : Dieu c'est le Messie fils de Marie. Le Messie n'a-t-il pas » dit lui-même : O enfants d'Israël, adorez mon Dieu qui est le vôtre? ». Kasim., 5, 76; Bib., 12, p. 42, ligne 6.

(E) Les témoignages que Mahomet tire des Évangiles sont souvent mutilés ou faussés, déclare Kasimirski, p. XXX. Et il ajoute : « Quant à l'instruction telle qu'elle pouvait exister à cette » époque-là entre les Juifs et les Chrétiens, il [Mahomet] n'en avait évidemment pas; et il ne » possédait des Écritures qu'une connaissance fragmentaire telle qu'on la puise dans des entre- » tiens et par des ouï-dire. De là vient que quelques récits bibliques reproduits dans le Koran » sont défigurés ».

(F) Sentence citée dans maint livre familier à Bodin : Origène, *Contra Celsum*, 1, 7 (Migne, Orig., t. I, col. 667); Cicéron, *Academic.*, 2, 3, et *De natura deor.*, 1, 5.

(G) MD *si suo judicio, furiosi.* Voici ce que j'entends : Si les philosophes (*sapientes*) sont estimés philosophes par les autres, c'est-à-dire par les non-philosophes (*stultorum*), c'est qu'ils

Toralbe. — Il fault (p) en chacun art se conseiller aux experts et (q) les bons ouuriers sans vn long vsage ou sans dexcellentes raisons ne sen veullent pas raporter a eux mesmes (A), cependant ils se peuuent tromper ès choses ou il ny a point de demonstration. Pour ce qui regarde la foy et la perseuerance en matiere de religion elles ne despendent (r) que de l'auctorité dun seul Dieu qui ne trompe iamais & ne peut point estre trompé, laquelle auctorité vault infiniment mieux que touttes demonstrations, raisonnemens, escritures & tesmoins.

Senamy. — Il ny a point de double que (s) (B) la veritable religion est celle qui a Dieu pour son autheur, mais de sçauoir sil est autheur de celle cy plustost que de celle la (t), cest la question.

Salomon. — Les prestres d'Apollon (u) que les Caldeens appellent Bahalem layant déclaré pour leur Dieu a estre adoré (v), le [250] prophete Helie en demanda lespreuue a condition que celluy la seroit reconneu pour le vray Dieu dont lhostie (x) a luy presentée en sacrifice seroit plustost consommée par le feu du ciel en presence du roy Acab : ce qui (y) ayant esté faict deuant vn concours innombrable de peuple, les Pontifes d'Appollon (3) dun cœur tout de feu (C) ayant redoublé (z) leurs vœux & leurs prieres au soleil d'esté (a) iusques a faire sortir du sang de leur visage et de leurs veines inu-

(3) Ab habitu furioso sic dicti camarin (D).

(p) *NMPGB consulere solemus. D debemus.* — (q) *MDTEPG neque tamen (NB etiam) opifices.* — (r) *MDB pendet. N dependet.* — (s) *MDTEPG* omettent *necesse est*, qui est dans *NB.* — (t) *MDPG sed hujus an illius religionis autor sit. NB sed num hujus legis aut illius autor sit.* — (u) *MD sacerdotes Apollinis. NB Apollinem* (?). — (v) *NB (Bahalem) pro deo colendo proponerent. MD colendum.* — (x) *MDPGB in cujus hostiam (N hostia,* abl. incorrect) *flamma cœlitus delapsa* — (y) *N* omet *Acta res est ingenti concursu multitudinis.* — (z) *MDTEG ingeminarent. BNP ingemerent.* — (a) *MNB ardentissimo æstatis sole. D soli,* inadvertance.

sont des non-philosophes; et si c'est de leur propre autorité qu'ils s'estiment philosophes, c'est bien pis, c'est (à force de prétention) de la démence. Conclusion implicite : qui sont donc, parmi les hommes, les philosophes?

(A) Obscur. — Senamus vient de montrer combien les experts en sciences morales sont difficiles à distinguer des non-experts. Toralba confirme son point de vue : 1° En ce qui concerne chaque corps de métier, nous nous fions à un artisan habile en sa spécialité; encore cet artisan ne s'en rapporte-t-il pas à lui-même, s'il ne s'assure sur l'expérience, *usu*, et le calcul précis, *certissimis rationibus*. Si les moyens de connaissance exacte, *demonstratio*, lui manquent, il peut se tromper; et pourtant nous nous fions à lui (*tamen*, à mon sens, répond à *consulere solemus* de M, ou *debemus* de D). Idée générale : nous nous en remettons à une autorité, cependant faillible. 2° Il n'en va pas de même (*autem*) en ce qui concerne la religion. Nous faisons toujours appel à une autorité, mais à celle de Dieu, qui est infaillible. — Oui bien, va reprendre Senamy, mais comme toutes les religions prétendent être autorisées de Dieu, quelle est celle que vraiment il autorise? — La Juive, dira Salomon, comme Dieu l'a prouvé en répondant à l'appel d'Élie contre les prêtres de Bahal.

(B) *Necesse est* semble une glose ajoutée au texte par des copistes qui n'auront pas compris le subj. seul : *Vera profecto sit religio,* = admettons que la véritable religion... R traduit donc inexactement.

(C) M *ardentissimo æstatis sole.* R semble traduire : *ardentissime, æstatis sole.*

(D) MD (corrects) *ab habitu fumoso sic dicti Camarim.* « Et mesmes les prestres de Bahal » estoyent aussi prophetes se retirans du monde, habillez de drap enfumé qui est la plus hideuse » couleur, et pour ceste cause s'appelloyent *Camarim* ». *Démon.*, 1, 3, p. 81.

tilement, Helie (4) par vne ironie elegante leur criant qu'il falloit parler plus hault, le soleil estant presque vers son couchant auec trois mots seulement fit descendre le feu du ciel qui dans vn moment consomma la victime l'autel les pierres et les eaues respendues dans les *Elices* (*b*) fossés (A) qui estoient près de cet autel. Ce Roy & son peuple estonné d'vn spectacle si prodigieux commanda (B) que le Dieu des Iuifs fust reconneu et adoré. Et Helie fit passer au fil de l'espée les prestres de ce Bahalem. Et peu de temps après les pluyes qu'il auoit arrestées par ses prieres pendant trois ans & six mois tomberent en abondance par lefficace de ses mesmes prieres dont lintention estoit changée (C).

Federicu. — Ie souhaiterois de tout mon cœur quil y eust maintenant quelque Helie qui en presence des Roys et des peuples vouleut faire lespreuue laquelle parmy tant de religions est la meilleure.

Salomon — La loy de Dieu (5) deffend (*c*) de sinformer s'il est cecy ou cella et sans son [**251**] commandement exprès Helie (6) n'eust eu garde de sengager dans vne telle entreprise, les miracles & les prodiges nayans aucun effect auec les impies et les scelerats : puisque ces merueilleuses operations d'Helie neurent aucune suitte en ce que Acab et son peuple (*d*) retournerent a l'Idolatrie et que le pauure Helie (D) fut proscript par la Reyne (*e*) Ietzabel la furie de laquelle il neust iamais euité s'il ne se fust sauué par la fuitte : et dans toutte l'estendue (*f*) de la terre il ne sest iamais faict tant & de si grands miracles que parmy les enfans d'Izraël (E) : et partant ou peut on chercher vne preuue plus certaine de la veritable religion ?

Curce. — La preuue ce me semble de la veritable religion est l'auctorité de l'Eglise, la verité des escritures sainctes (*g*), son antiquité, les oracles sacrez, les prodiges celestes et les raisons claires & nettes.

Salomon. — Le rabbin Moyse Rambam (F) abbrege encore & ne reconnoist

(4) Lib. I Regum, c. 18 (G). — (5) Exod., c. 17 (H). — (6) I Regum, c. 18 (I).

(*b*) *MDTEG elices. BNP silices* (?). — (*c*) *N velabat. M veluit. DPGB velut.* — (*d*) *PG* omettent *cum populo.* — (*e*) *NB* omettent *regina.* — (*f*) *N usquequaque* (*MDPGB usquam*) *terrarum.* — (*g*) *N sacræ scripturæ* (*MDPGB sacrarum scriptionum*) *veritate.*

(A) *Elices.* Ce sont les rigoles qu'Elie creuse, conformément au rite, autour de l'autel, III *Rois*, 18, 32 et 38.

(B) MD *coactus est.* Le roi fut contraint de reconnaître le dieu des juifs. Cf. *ibid.*, 18, 39.

(C) III *Rois*, 18, 41 à 45.

(D) III *Rois*, 19. Le traducteur manifeste assez naïvement son sentiment (*le pauure Helie*).

(E) Inexact. *MD quam quæ universo populo isto spectante facta legimus,* = que les prodiges qui ont eu pour témoin le peuple entier d'Israël.

(F) Il s'agit du célèbre Maimonide, dont Bodin a beaucoup lu le *Docteur des perplexes*, *Moreh nevokim*, fréquemment invoqué dans la *Démon.* et l'*Hept.* L'ouvrage auquel fait allusion la note 7 est la *Lettre aux rabbins de Marseille*, en hébreu avec trad. latine de Jean-Isaac Levita, Cologne, 1555, in-8. Maimonide y montre la vanité de l'astrologie et l'incompatibilité de l'influence des astres avec la liberté de l'homme et les préceptes de Dieu.

(G) Erreur. III *Rois*, 18.

(H) *Exod.*, 17, raconte l'eau sortie du rocher et les Amalécites vaincus. Ne faudrait-il pas lire *Exod.*, 19, 21 à 24, où Dieu interdit l'accès du Sinaï au peuple et même aux lévites, ne le permettant qu'aux seuls Moïse et Aaron ?

(I) Erreur. III *Rois*, 18, 1 : « C'est par votre ordre que j'ai fait toutes ces choses ».

que trois choses a croire necessairement (*h*), assauoir la demonstration, les sens & les oracles des Prophetes : tout le reste dict-il (7) se peut croire, mais il ny a poinct de necessité.

Senamy. — Si l'on doibt adiouster (*i*) foy aux oracles (A), il y en a vn vieux d'Apollon lequel ayant esté consulté au subiect des diuersitez de religions laquelle estoit la meilleure, respondit en vn mot, la plus ancienne (*j*), et interrogé derechef laquelle estoit la plus ancienne, la meilleure (*k*), respondit il.

[**252**] Toralbe. — Quand ie naurois aucun tesmoignage d'oracle ie croirois (*l*) tousiours que la plus ancienne des religions est la meilleure, le respect & la foy de lantiquité (*m*) estant assez puissante pour se soustenir (*n*) de soy mesme : mais ces (B) nouuelles religions, ces nouueaux sacrifices, ces nouueaux sacremens, ces nouuelles ceremonies, ces nouuelles loix, ces nouueaux conciles, ces nouuelles Eglises, ces nouuelles constitutions, ces nouuelles mœurs ont tousiours renuersé de fond en comble les plus fleurissantes des villes.

Coroni. — Cest vn grand preiugé pour l'Eglise Romaine (*o*) contre les aucteurs de la nouuelle croiance. Cest pourquoy voyons ie vous prie quelle est la plus ancienne et aussy (*p*) quelle est la meilleure car avec la connoissance de lvn nous aurons celle de l'autre.

[Salomon tente de s'opposer à ce qu'on se fie aux oracles païens. La seule légitime divination est celle par *Urim* et *Thummim*, sur le rational du grand prêtre hébreu. Le démon Apollon n'a qu'un instinct (cf. *infra*, p. 255) celui d'ébranler toute religion (253)].

Senamy. — Mais (C), Salomon, qui a monstré que la vostre estoit la meilleure,

(7) In Epist. aduersus theologos (*q*).

(*h*) *N nostris credenda. MDPGB necessario credenda* — (*i*) *N Si fides oraculis habetur. MDB habeatur.* — (*j*) *NB Antiquissima. MDPG Antiquissimam.* — (*k*) *NB Optima. MDPG Optimam.* — (*l*) *N persuasum. MDB persuasum est.* — (*m*) *N fides antiquitati. MDPGB antiquitatis.* — (*n*) *PGR* omettent *facile.* — (*o*) *NB Romana. MDPG Romanorum.* — (*p*) *NB quæ sit antiquissima religio, ut etiam pateat, quæ sit optima. MDPG religio, vel etiam quæ sit optima.* — (*q*) *MDPG astrologos*, qui est certain. Cf. p. 484.

(A) La discussion où s'engage Bodin, sur la valeur des oracles païens, des prophéties des sibylles et de celles des prophètes juifs, peut nous paraitre assez vaine aujourd'hui ; mais c'est, pour ainsi dire, un développement obligatoire dans le sujet qu'il traite. Nous le verrons, ç'a été, aux premiers siècles de l'Église, un terrain permanent de lutte entre les gentils et les chrétiens que l'interprétation des anciennes prophéties. S. Augustin, Eusèbe, S. Clément d'Alexandrie, Lactance, Porphyre s'en sont occupés. Et naturellement chaque parti, s'efforçant de citer des oracles qui fussent en sa faveur, en a truqué et même forgé un grand nombre. Les hommes de la Renaissance qui traitent des choses religieuses suivent la trace des anciens, Marsile Ficin, par exemple, dans son *De Christiana religione* (analyse dans Ph. Monnier, *Le quattrocento*, t. II, p. 107), ou Duplessis-Mornay, dans sa *Verité de la religion chrestienne*.

(B) Inexact. *MD novæ religiones*, — les nouvelles religions, quelles qu'elles soient. Sur le conservatisme religieux ou politique de Bodin, cf. *supra*, p. 236 sq.

(C) R n'a pas compris la suite des idées. Salomon disait : Si c'est un crime de consulter Apollon, quel crime plus grand encore que d'en faire l'arbitre de sa foi ! — « *Immo vestram, Salomo, religionem ut optimam probavit* », rétorque Senamy. *Mais non*, faut-il suppléer ; et bien plus, Salomon, c'est lui qui a défendu la vôtre dans ses oracles.

ayant esté enquis laquelle estoit la meilleure de touttes, respondit de cette façon (*i*) :

> Μοῦνοι Χαλδαῖοι σοφίην λάχον, οἵ δ' ἄρ' Ἑβραῖοι
> αὐτογένητον ἄνακτα σεβαζόμενοι θεὸν ἁγνῶς (2) (A).

C'est a dire : Caldæi sapientiam nacti sunt, Hebræi vero Deum æternum regem pure (*j*) colunt. Les Caldeens sont sages, mais les Iuifs adorent Dieu roy eternel purement. [**254**] Et puis enquis quels gens cestoient que les Iuifs dict :

> Ἠδὲ θεὸν βασιλῆα καὶ γεννητῆρα πρὸ πάντων
> ὃν τρέμεται καὶ γαῖα καὶ οὔρανοι ἠδὲ θάλασσα
> ταρτάρεοί (*k*) τε μυχοὶ καὶ δαίμονες ἐκφρίττουσι (B).

C'est a dire en latin :

> Illa Deum regem pure colit omnipotentem,
> Quem mare, quem tellus ingens, quem sidera cœli,
> Quem genii exhorrent, metuit quem immanis abyssus (*l*) (C).

Et en françois : Sont ceux la qui adorent seulement vn Dieu, Roy tout puissant que la mer et que la terre et que les astres des cieux craignent, que les diables des enfers redoutent.

(2) Eusebius in lib. Προπαρασκευῆς, et Lactantius, et Iustinus martyr.

(*i*) *MDPG sic enim (respondit). NB sic etiam.* — (*j*) *MDPG pure. N pie.* — (*k*) *MD* Ταρτάρεοι. N Ταρτάριοι. Corrigez : Ταρτάρειοι. — (*l*) *MDTEPG immanis (NB maris) abyssus.*

(A) Cet oracle, célèbre à cause de sa valeur polémique, est dans Eusèbe, *Præparatio evangelica*, 9, 10 (Migne, t. 21, col. 697), qui écrit αὐτογένεθλον ; — dans Lactance, *De ira Dei*, c. 23; dans Justin Martyr, *Cohortatio ad Græcos*, 11 (Migne, t. 6, col. 264) et 24 ; même dans Cyrille, *Contra Julianum*, 5 (Migne, t. 9, col. 775), qui écrivent αὐτογένητον. Il est cité dans Duplessis-Mornay, *De la verité de la religion chrestienne*, 1581 (2e éd., que j'ai eue, Paris, Cl. Micard, 1582, in-8, 6, p. 98, ou 21, p. 507). Mais Bodin le connaissait avant de l'y avoir lu, puisqu'on le trouve dans la *Démon*, 2, 3, p. 209 (1re éd. : 1580).

(B) Source : *La philosophie des oracles*, de Porphyre, dont il reste une quarantaine de fragments dans Eusèbe, *Præpar. evang.* Cf. Wolff, *Porphyrii de philosophia ex oraculis haurienda librorum reliquiæ*, Berolini, Springer, 1856 (B. nat. R 47. 264), et Chaignet, *La philosophie des oracles de Porphyre*, Revue d'hist. des religions, Paris, Leroux, 1900. Augustinus Steuchus Eugubinus (*De perenni philosophia libri X*, Lugduni, 1540, in-fol.) avait rassemblé nombre de ces oracles. Réédité à Bâle, 1542, et à Venise, 1591, c'est chez lui qu'ont sans doute puisé Bodin, qui cite son ouvrage dans l'*Hept.*, et aussi Duplessis-Mornay, *o. c.* De ces oracles, la plupart, montre Wolff, ne sauraient être de Porphyre et ont été forgés par les chrétiens. — Celui-ci est cité différemment par Lactance, *De ira Dei*, 23 : Ἠδὲ θεὸν, etc., et par Wolff : ἐς δὲ θεὸν. Cf. S. Augustin, *De civ. Dei*, 19, 23 : « In Deum », et D.-Mornay, *o c.*, 6, p. 129. Chaignet réunit le présent oracle au précédent, et, avec le texte de Lactance, traduit : « Seuls les Chaldéens et « les célèbres Hébreux ont eu en partage la vraie science et ont rendu un culte vraiment saint au » Dieu souverain, né de lui-même, Dieu suprême, créateur de toutes choses, devant qui trem- » blent le ciel, la terre, la mer, l'enfer, en présence de qui les démons s'enfuient épouvantés ».

(C) *Immanis abyssus*, autorisé par les mss., est encore imposé par la mesure du vers.

SALOMON. — Ce sont choses inuentées par les chefs du christianisme ou par les disciples de Christ, lesquels (*m*) estans Iuifs d'origine estimoient (*n*) vulgairement faire profession de leur religion (A) a fin de donner (*o*) quelque image d'ancienneté a la chrestienne. Cependant (*p*) si mille Apollons nous asseuroient que la religion (*q*) des Iuifs est la meilleure, nous nous empescherions bien dy donner croiance pour cella.

FEDERICH. — Au contraire (B) il est bien plus veritable que le demon d'Apollon (*r*) a meslé (*s*) la religion des Iuifs auec la science des Caldeens a fin qu'y iettant la confusion il peut abolir l'vne & l'autre. Ainsi que depuis peu (*t*) au pays de Iuilliers dans le bourg de Loemi (3) vn certain curé (C) ayant [**255**] interrogé vn diable qui obsedoit (*u*) vne ieune fille pourquoy il la pressoit auec tant de soin daller a la messe et si ce sacrifice a son aduis estoit (*v*) fort vtile au genre humain, sur quoy (*x*) le demon demanda du temps pour respondre et que falloit quil y pensast, il demeura ainsy court : car s'il eust confessé que la messe estoit salutaire les Lutheriens eussent estimé auoir raison de la reietter, et s'il en eust mal parlé les catholiques en eussent pris aduantage : mais ainsy naiant donné qu'vne response ambigüe, il se ioua des vns & des autres. Vn autre (*y*) petit sacrificateur (D) encor (*z*) interrogeant vn

(3) Vierius in lib. de Præstigiis (E).

(*m*) *MDB qui* (*N etiam*) *genere Judæi.* — (*n*) *MDTEPGN profiteri putabantur. B profitebantur.* — (*o*) *MD Christianæ religioni* (*PG legi*) *obtenderent. N conciliarent B religionis ostenderent.* — (*p*) *MDPG si mille Apollines. N quod si*, etc. *B quod similes Apollines* (?). — (*q*) *G* insère *aut* devant *religionem.* — (*r*) *MD Apollinæum* (*NB Apollinem*) *dæmona.* — (*s*) *MDPGB contudisse. N contulisse.* — (*t*) *MDNB non ita pridem. PG* omettent *ita.* — (*u*) *MD obsidebat. N possidebat. B possideret* (subj. injustifiable). — (*v*) *MD esse arbitraretur. NB* suppriment *esse.* — (*x*) *MD Hic. N Huic. B Hoc* (?) *dæmon.* — (*y*) *MDPGB alius. N alias.* — (*z*) *MDB item N idem* (?).

(A) MD *qui, genere Judæi, et Judæorum religionem vulgo profiteri putabantur*, = qui, étant Juifs d'origine, passaient aussi pour professer la religion des Juifs. Salomon insiste là-dessus pour expliquer comment des chrétiens ont pu jadis, dans l'intérêt de leur foi, forger des oracles à la louange de la religion juive. — Quant au contresens de R, il aura été causé par un mauvais texte : *putabant*, au lieu de *putabantur*.

(B) MD *Immo*, = loin de là. Federich à son tour va contredire l'insinuation de Senamy qu'on peut en matière de foi s'en rapporter à l'oracle d'Apollon.

(C) MD *maleferiatus curio*, un curé sot et malavisé. L'épithète se dit de ceux qui se croient mal à propos en sécurité ou qui dirigent mal à propos leur activité. Cf. Horace, *Od.*, 4, 6, 14, *maleferiatos Troes* (id est : stulte et inauspicato dies festos de Græcorum discessu celebrantes), et Aulu-Gelle, 10, 22.

(D) *Sacrificulus*, un moinillon.

(E) Jean Wier, élève du grand Corneille Agrippa, médecin du duc de Clèves et démonologue, a écrit deux livres, *De lamiis* et *De præstigiis dæmonum*, pour s'élever contre les rigueurs infligées aux sorciers : ils sont à son avis simplement les victimes d'illusions à eux envoyées par le diable. La *Réfutation de J. Wier* remplit toute la fin de la *Démonom.* et l'*Heptapl.* est plein du *De præstigiis*, que Bodin lisait (cf. *Démon.*, Réfut., p. 524) dans la réimpression de Bâle, 1578. Pour moi je l'ai lu dans la trad. en français de Jacques Grévin, *De l'imposture des diables de Jean Wier*, Paris, Iàques du Puys, 1569, in-8°. L'histoire du curé et du diable s'y trouve, 4, 21, p. 363 ; elle avait déjà passé de là dans la *Démon.*, 3, 6, p. 403. Le vrai nom du pays est « Lœn situé près Aldenhou au duché de Iuliers ».

Diable (4) qui possedoit vn moine et luy demandant quel (a) il estoit (A) : Ie suis, respondit il, Mathias (b) abbé de Dure & ie ne quitteray point mon possedé qu'il nait esté a Treues (c) pour appaiser la vierge Marie de ce que ie (d) nay pas assez bien payé le peintre qui a representé son image (e).

Octaue. — Ne confondons point les oracles d'Apollon auec les responses des possedez. Iay tousiours estimé les oracles de la religion chrestienne dans sa naissance pour la pluspart auoir esté imaginez par les Grecs selon que chacun approuuoit ou desapprouuoit cette religion, ainsy que nous voyons dans Porphyre le contraire de ce qu'Eusebe et Lactance escriuent (B) : assauoir cet endroit ou ils asseurent que les Iuifs (f) ayant consulté l'oracle d'Apollon pour apprendre que deuiendroit le Messie on raporte qu'il respondit quil seroit mortel selon la chair (g). Les Peres (h) raportent [256] encores vn autre semblable (i) oracle (5) qui fut rendu pour lempereur Auguste (C) : Vn enfant, dict il, Hebreu Dieu Roy me force de me taire (j) : comme si Suetone Dion et Tacite qui ont ramassé iusques aux moindres (k) songes d'Auguste dans leurs

(4) Vierius de Præstigiis (D). — (5) Apud Suidam in verbo Augustus et apud Nicephorum Callistum, lib. 1, c. 17 (E).

(a) *MDTEPG ecquisnam. NB quisnam.* — (b) *NBM Mathias,* correct (cf. Wier). *D Matthæus.* — (c) *MD Treverim. N Trevirim. B Trevirum.* — (d) *MDPG quod pictori... non satis cumulate fecerim. N non cumulate satis fecerit* (?). *B quod pictor... non satisfecerit* (fautif. Cf. Wier). — (e) *MDNB statuæ Virginis. G Mariæ.* — (f) *N* omet *Judæis.* — (g) *MDN Mortalis erit* (conjecture : *erat*). *B Mortalis est.* — (h) *MDTEPNB Augusto patri redditum. G patres redditum ferunt.* — (i) *MDPGB consimile. N simile.* — (j) *MDTEPG tacere. NB fugere.* — (k) *MN levissima. BD lævissima,* inadvertance.

(A) *Ecquisnam,* qui a pour lui l'autorité des meilleurs mss., est d'une latinité douteuse dans le sens : qui, quel donc ?

(B) Voyez Eusèbe, *Demonstratio evangelica,* 3, 7 (Migne, t. 22, col. 237). Voici l'oracle de Lactance, *Divin. institution.,* 4, 13 (Migne, t. 6, col. 484) :

> Θνητὸς ἔην κατὰ σάρκα, σοφὸς τερατώδεσιν ἔργοις,
> ἀλλ' ὑπὸ Χαλδαίων κριτῶν ὅπλοις συναλωθεὶς,
> γόμφοις καὶ σκολόπεσσι πικρὴν ἀνέτλησε τελευτήν.

Voici peut-être où Bodin a vu Porphyre contredire Lactance et Eusèbe : Un mari demandant à Apollon comment détourner sa femme du christianisme, le dieu lui répond, suivant Porphyre, qu'il serait plus facile d'écrire sur l'eau ou de voler en l'air, et il ajoute : « Pergat [uxor] » quomodo vult, inanibus fallaciis perseverans et lamentationibus fallacissimis *mortuum Deum* » cantans ». Apollon, qui disait tout à l'heure le Christ mortel selon la chair seulement, semble bien dire à présent que le Dieu de la chrétienne était tout mortel, puisqu'il est mort. Aug., *De civitate dei,* 19, 23 (Migne, t. 41, col. 650).

(C) *Oraculum, quod Augusto patri redditum ferunt,* autorisé par tous les manuscrits, l'est aussi par le sens : Suidas, Nicéphore Calliste ne sont pas des pères, *Patres.*

(D) Wier, 4, 29, fol. 381 a. Philippe Ubesselich de Cologne, moine de l'abbaye de Knechtenstein, était tourmenté par l'ombre de l'ancien abbé Mathias Duren. Wier ajoute que l'apparition fut chassée, non qu'on lui eût donné satisfaction pour les messes qu'elle réclamait, mais par les menaces et les prières de Philippe. L'apparition n'était nullement l'âme de Mathias, mais le diable qui usurpait la forme de l'abbé.

(E) Références exactes : la traduction de Bodin l'est moins. Cf. Duplessis Mornay, *o. c.,* 32, p. 797. Voici le texte :

> Παῖς Ἑβραῖος κέλεταί με θεὸς μακάρεσσιν ἀνάσσων
> τήν δε δόμον προλιπεῖν τε καὶ Ἄϊδος αὖθις ἱκέσθαι·
> λοιπὸν ἄπιθι σιγῶν ἐκ βωμῶν ἡμετέρων.

escripts eussent obmis a faire mention d'vn oracle de cette importance! Et (A) Ciceron (6) qui estoit consul a la naissance d'Auguste escript quil y auoit desia longtemps que les oracles d'Apollon auoient cessé et quil ny auoit alors rien de plus mesprisé. Si Apollon estoit deuenu muet longtemps (l) auparauant laage de Ciceron (B), qui est ce qui (m) pourroit trois cens (C) ans après auoir rendu tant & de si grands oracles (n) qui ont estonné toutte la terre (D)?

CURCE. — (E) Porphire (o) recherchant la cause de la cessation des oracles (p) faict mention d'vn oracle d'Apollon qui (q) ne la donne pas à cet enfant iuif, Dieu, roy, mais a Iupiter : *Οἴχεται* (r), inquit, *οἴχεται Ἀπόλλων ἐπὶ φλογόεν με βιάζεται οὐράνιον φῶς ἦν Ζεύς ἔστι τε ναόν*, etc. (F). Or qui est ce a moins que destre fou au dernier poinct qui peut s'aduiser de consulter vne femme possedée auec vn visage ou est peinte la fureur & escumante de rage et ne parlant iamais qu'en begayant et en termes ambigus de l'aduenir (G) comme Heraclite, Plutarque (7) et Basile tesmoignent que lon faisoit autres-

(6) In lib. de Diuinatione (H). — (7) In lib. de oraculorum defectu (I).

(*l*) *N* omet *multis temporibus (ante Tullium)*. — (*m*) *MD ecquis. NB quis.* — (*n*) *MDPGB quæ prodita (N petita [?]) legimus.* — (*o*) *DAR* omettent *Plutarchus ad interitum dæmonum putavit.* — (*p*) *MDB tam (N quam) diuturni silentii causam.* — (*q*) *MDPG de silentii causa quam non ad puerum illum. NB* omettent *puerum.* — (*r*) *MDNB οἴχεται.* Les mss. ont d'ailleurs tous un texte grec inintelligible.

(A) MD *At*, = de son côté, c'est-à-dire : démentant d'autre part ces oracles controuvés, Cicéron dit qu'il n'y en avait plus de son temps.

(B) Cent ou cent vingt ans avant, précise la *Démon.*, 2, 3, p. 209.

(C) *Trecentesimo*, disent tous les mss. Ces trois cents ans sont comptés de Cicéron à l'époque de Porphyre et des Pères, qui rapportent les faux oracles ci-dessus.

(D) R ajoute : « qui ont étonné toute la terre » et omet *quæ prodita legimus*.

(E) Omission (dans DAR) : M *Tam diuturni silentii causam Plutarchus ad interitum dæmonum referendam putavit.* A cette phrase se rapporte la note (7).

(F) Bodin (d'après Steuchus, et comme D.-Mornay, *o. c.*, 32, p. 798) a fondu deux oracles en un, qui devient inintelligible. — Cf. Wolff, *o. c.*, p. 234 sq. : Le prêtre d'Apollon ayant demandé au dieu quelle religion allait l'emporter, le dieu répondit en gémissant :

Οἴ μοί μοι, τρίποδες, στοναχήσετε · οἴχετ' Ἀπόλλων,
οἴχετ', ἐπεὶ φλογόεν με βιάζεται οὐράνιον φῶς.

Ailleurs, il confesse sa mort prochaine, à lui :

Ἦν Ζεύς ἔστι τε νῦν Ζεὺς κἔσσεται. Ὦ μεγάλε Ζεῦ,
οἴη μοι χρησμῶν ὑπολείπεται ἠριγενείη.

J'entends comme Wolff qu'Apollon prédit ici la mort de ses oracles et l'éternité du dieu suprême, en disant : O Zeus suprême, seule m'est laissée, il ne me reste que l'aurore de mes oracles (*suppléez :* qui vont donc vers leur couchant et leur fin).

(G) *De l'aduenir* a été déplacé par R. — MD *de futuris rogare*, = d'interroger sur l'avenir.

(H) Bodin cite encore avec légèreté Après avoir rappelé les oracles qui prédirent à Crésus la fin de son empire, Cicéron demande pourquoi Delphes ne rend plus de tels oracles (= sur des intérêts aussi généraux) : « Cur *isto modo* jam oracula Delphis non eduntur ? » *De divinat.*, 2, 57. Mais il nous dit formellement, *ibid.*, 1, 19, que, de son temps, la Pythie prophétisait encore. Fontenelle, *Histoire des oracles*, 2, 1, partage l'erreur de Bodin.

(I) « Quand les dæmons qui sont ordonnez pour le gouuernement & superintendance des » oracles & diuinations viennent a defaillir, il est force aussi que les oracles perissent ». (Amyot). Suit l'histoire de la mort de Pan. *De orac. defectu*, 12 et 13. — Wier, *o. c.*, 1, 7, pp. 13 b sqq., et D. Mornay, *o. c.*, 32, p. 797-800, parlent longuement de la cessation des oracles à la venue de J. C., avec les mêmes références que Bodin.

fois (A)? Et mesmes souuent il falloit mettre ses aureilles aux parties honteuses des femmes pour entendre la response de tels oracles : Ainsi que Cælius Rodiginus raporte (B) quil a veu au bourg (C) de Rege (*s*) vne sorciere qui parloit par ce mesme endroit et fort clairement [**257**] des choses passées mais fort obscurement de l'aduenir. Cependant la folie (*t*) des hommes a monté iusques a tel point que les responses de ces sorcieres estoient vantées (*u*) comme des oracles diuins non seulement par les ignorans mais encores par ceux (*v*) qui auoient acquis (*x*) la reputation de gens de hault sçauoir (*y*) comme Iustin, Eusebe, Lactance et Porphyre. Croyez (*z*), dict Iustin (D), a la vieille Sybille Erythrée dont les liures ont esté conseruez par toutte la terre. Mesmes les oracles des Sybilles en vers grecs (*a*) ont esté rendus latins et on en a veu (*b*) il n'y a pas longtemps qui contenoient en abbregé l'histoire de la Bible (E).

(*s*) *NBD in oppido Rhegio. M in oppidulo Rhodigio.* — (*t*) *MDPG Eo tamen erupit amentia. B dementia. N amentiæ* (la phrase reste sans sujet). — (*u*) *MDB jactarent. N venditarent.* — (*v*) *NB ipsi. MDPG illi ipsi.* — (*x*) *MD de se ipsi excitarent. N ipsis excitarant. B ipsis excitarent.* — (*y*) *MDNB summam eruditionis ac sapientiæ opinionem. PG eruditionem.* — (*z*) *MD* Πείθητε, *inquit Justinus, credite. NB Credite, inquit,* etc. — (*a*) *MDPNB versibus græcis excusa. G excussa* (?) — (*b*) *DPGB pervulgare non dubitavit Castalio. N evulgare. M promulgare.*

(A) Innombrables références. Je ne citerai que celles que Bodin semble avoir connues (par Wier et D.-Mornay) ou a certainement connues (comme la *Démon.* le prouve). — Sur la fureur écumante que cause à la Pythie la possession du dieu-démon, Virgile, *En.*, 6, 46; Lucain, 6, 719; Plutarq., *De orac. Pythiæ*, 5, « a cause du dieu qui parle en elle », dit Amyot; S. Jean Chrysostome, *in Epist. I ad Cor. Homil. 29*, 2 ad finem. Cf. *Démon.*, 2, 3, p. 207 et 3, 6, p. 384. — Que la Pythie parle en termes ambigus, Tertullien, *Apologeticus,* 22; Plut., *De orac. Pythiæ,* 25 et *De orac. defectu,* 1; Lucien, *Alexander seu Pseudomantis;* Héraclite est cité par Plut., *De orac. Pythiæ,* 5; Basile, *Enarratio in octavum caput Esaiæ,* ad finem, dans *Omnia S. Basilii opera*, éd. de 1637, in-fol., t. II, p. 203 d (Bodin pouvait consulter l'éd., avec traduction latine du médecin Jean Cornarius, de Bâle, Froben, 1552, in-fol.). Cf. *Démon.*, 2, 3, p. 206 sq. et 2, 3, p. 210. — Que les pythonisses étaient ventriloques, *Deut.*, 18, 11; I *Rois*, 28, 7; IV *Rois*, 23, 24; II *Paralip.*, 33, 6; *Act. Apost.*, 16, 16. Quelquefois aussi les Septante appellent les sorcières ἐπαοιδοί ou στερνομάντεις. Cf. *Démon.*, Préface, p. 38; 2, 3, p. 207 et surtout 212; enfin, 3, 6, p. 382. Mais la source générale de Bodin dans ce passage est Wier, on va le voir.

(B) Dans son livre *Des antiques leçons*, 8, 10. — Toute cette dissertation sur les Pythonisses est, à travers la *Démonomanie*, 2, 3, pp. 207-212, copiée de Wier, *o. c.*, 2, 1, pp. 59 b sqq. Wier déjà nous parle du diable nommé *ob*, que les Septante appellent ἐγγαστρίμυθος, c'est-à-dire : parle-ventre; de la Pythie, aussi ventriloque; de S. Augustin, des *Actes des Apôtres,* de Tertullien qui ont allégué la chose; enfin de Cœlius Rhodiginus, dans les termes même dont use Bodin.

(C) *In oppidulo Rhodigio* de M est autorisé par le surnom *Rhodiginus* de Cœlius, et par Wier.

(D) Justin le Martyr, *Cohortatio ad Græcos*, 38 (Migne, t. 6, col. 310).

(E) Cf. *Démon.*, 2, 3, éd. de 1604, p. 208. Bodin y montre que les Sibylles étaient démoniaques, païennes, et n'ont jamais été reçues de l'Église. « Mais Lactance voyant que les Païens ne » faisoient aucun compte de la Bible, s'efforça de faire entendre ce qu'il vouloit par les propheties » sibyllines, forgées peut estre a plaisir, auxquelles les Païens adioustaient foy. Et de dire que les » vers des Sibylles soient ceux qui sont imprimez et tournez du Grec en Latin par Castalion (qui » comprennent sommairement toute l'histoire de la Bible et rien autre chose), c'est vn abus assez » notoire : car il n'y a pas vn seul vers de ceux qui sont rapportez des Sibylles en Ciceron, en » Tite Liue, en Porphyre, Plutarque et aux auteurs grecs ». Bodin fait allusion aux *Sibyllina oracula de græco in latinum conversa,* Seb. Castalione interprete, Basileæ, 1546 (cf. Buisson, *o. c.*, t. II, p. 354). — Sur les Sibylles et l'authenticité des livres qui leur sont attribués, cf. Ellies Dupin, *o. c.*, t. I, pp. 70 à 74; et Bouché-Leclercq, *Histoire de la divination dans l'antiquité,* Paris, 1882, 4 vol. in-8.

Octaue. — Pour moy ie ne doubte point que touttes les Sybilles nayent esté tachées dauoir eu commerce & societé auec les diables et iestime que la preuue conuainquante d'vne superstition impie est de la vouloir appuyer sur les oracles des Sybilles comme sur de bons fondemens (c). En quoy Tertullien (8) me semble auoir failly lourdement quand il a voulu tirer la preuue de la religion chrestienne de ce que les diables dans les obsedez rendoient raison des choses les plus cachées que les Chrestiens leur demandoient en louant la sagesse & la vertu de I.-C. et ne respondoient point aux autres prestres des paiens. Par ces mesmes responses des Sybilles il est dict que le nom de Dieu est de quatre syllabes (A) et, a fin que personne ne creust que ce fust ce sacré hierogliffique des Hebreux (B), que dans les premieres syllabes il ny auoit que deux lettres, que la derniere [**258**] estoit de trois et que dans la totalité du mot il ny auoit que quatre voyelles (d) et cinq consonnes et que le tout composoit (e) le nombre de **1711**. Ce qui a donné subiect a Cardan de croire que cestoit le mot 'Αρσενικόν (C), dont il a esté raillé comme il le meritoit parce que le nombre des lettres ne se raporte pas (D), encores que tout le reste (f) y conuienne. Ceux qui ont esté plus subtils ont estimé que ce nestoit

(8) In Apologetico (E)

(c) *N fatis. MDTEAPGB fundamentis.* — (d) *DPGBN vocalibus. M vocibus.* — (e) *MDTEPGB conficere numerum. N consistere numerum.* — (f) *MDTEPG cætera. N cæteri* (?) *B* omet la proposition *tametsi cætera conveniant.*

(A) Ellies du Pin, *o. c.*, t. I, p. 72, note i, dit un peu différemment : « Il [l'auteur qui a contre- » fait les livres attribués aux Sibylles] suppose que les lettres du nom de Dieu font le nombre de » 1697 : ce qui n'est vrai qu'en l'écrivant en grec, & barbarement ».

(B) *Tetragrammaton.* Il s'agit du nom sacré (Jéhovah) qui ne s'applique qu'à Dieu, et qui en hébreu s'écrit : Iod, hé, vau, hé (Dom Calmet, *Dict. de la Bible*, Paris, Emery, 1730, 4 in-fol., art. *Tétragramme*). — Les rabbins tirent l'interdiction de prononcer le nom de Jéhovah de *Lévitiq.*, 24, 16, entendu dans un sens rigoriste : Celui qui maudira (le verbe veut dire aussi : ponctuer, désigner distinctement) le nom de Jéhovah sera puni de mort. Et Josèphe, *Antiq. judaïques*, 2, 12, 4, se croit interdit de transcrire le nom divin. (Vigouroux, *Dict. de la Bible*, t. III, p. 1223 sq.). Cf. *Heptapl.*, éd. Noack, p. 249.

(C) J'ai eu entre les mains : Hieron. Cardani Mediolanensis *Opera*, cura Caroli Sponii, Lugduni, Huguetan et Ravaud, 1663, 10 vol. in-fol. Mais ni la lecture attentive de tables, qui sont loin d'être exhaustives, ni, quand je feuilletais les volumes, la chance ne m'ont livré la référence que je cherchais. Je croirais toutefois qu'elle se trouve ou dans l'*Horoscope de Jésus-Christ*, que lisait Bodin (*Dém.*, 1, 5, p. 121), ou dans le *De rerum varietate*, qu'il lisait aussi (*Démon.*, 2, 5, p. 244) ou dans le *De subtilitate*, où Bodin a sans doute aussi puisé (par ex. : histoire de l'antre de Trophonius, Cardan, t. III, p. 657 b ; ambiguïté des oracles, *ibid.*).

(D) *MD quod numeri litterarum non congruant*, = parce qu'en additionnant les chiffres signifiés par les lettres grecques, on n'obtient pas un total de 1711.

(E) Tertullien, *Apol.*, 23 (Migne, t. I, col. 413 sq.). — D.-Mornay, *o. c.*, 32, p. 800 sq., après avoir rapporté le passage de Tert., conclut : « Qu'est ce a dire, sinon que Iesus leur commande, » comme a des esclaues et par ses seruiteurs mesmes ? » Et il cite d'autres témoignages de l'empire des chrétiens sur les démons, dans Lactance, Lucien, Zosime. Il n'y aurait rien d'étonnant que Bodin ait puisé encore à cette page.

autre chose que le mot φαόσφορος (9) composé de quatre sillabes d'autant de voyelles et de cinq consonnes, les trois premieres syllabes de deux et la quatrieme de trois : et (g) touttes contiennent le nombre prescript : par lequel oracle est entendu le soleil qui porte la lumiere, ou Apollon que le demon Appollineus (A) a proposé luy mesme aux hommes pour estre adoré comme Dieu.

Senamy. — Pour moi il me semble que le mot de Φαόσφορος qui signifie Lucifer ou porte lumiere conuient fort au createur de toutte chose (B) qui seul peut dissiper les tenebres et le brouillard de l'esprit des hommes.

Curce. — Cest la finesse des demons de mesler tousiours le mensonge auec la verité a fin de tromper plus facilement les idiots et de se faire admirer (*h*) par eux. Cependant ils ne se faisoient entendre que (*i*) par des bouches en fureur : vous auez leu que ceux qui dormoient dans l'antre de Lebadius (*j*) Trophonius (C) qui est le temple de Mopse (*k*) Dieu des songes espouuantez dans leur sommeil (D) et semblables a des furieux rendoient des oracles (0).

(9)

	Φ	=	500
	α	=	1
	ο	=	70
	σ	=	200
	φ	=	500
	ο	=	70
	ρ	=	100
	ο	=	70
	ς	=	200
	Summa	=	1.711

(0) Pausanias in Achaicis (E).

(*g*) N seul omet *et.* — (*h*) *MDPGB admirationem sui conciliare N conciliare.* — (*i*) *MDB nisi. N* omet, à tort, *nisi.* — (*j*) *MD Lebadio. NB Lepadio,* barbare. — (*k*) *MDPGB Mopsi fano. N Mopsitanos,* barbare.

(A) Le démon d'Apollon, celui qui a revêtu le nom et la personnalité d'Apollon, c'est-à-dire Apollon en tant que démon — le xvie siècle en général croit à l'existence des dieux du paganisme, mais y voit de mauvais anges : là-dessus cf. L. Lalanne, *Brantôme,* Paris, 1896, p. 138 — Apollon donc, en tant que démon, égare à dessein, par un oracle trompeur, l'adoration des hommes, dûe au vrai Dieu & rien qu'à lui, sur le faux dieu Apollon.

(B) Inexact : MD *lucis totius creatori.*

(C) Il s'agit de la caverne de Trophonius, près de Lébadée en Béotie : d'où l'épithète *Lebadius.* Apollon, en mémoire de l'architecte Agamède, frère de Trophonius, qui avait construit son temple à Delphes, avait accordé au gouffre, où Trophonius s'était englouti, la vertu divinatoire.

(D) MD *somniis perterritos,* = épouvantés par des songes. Cf. *infra.*

(E) Pausanias ne parle pas de Trophonius dans ses *Achaïca.* Mais, IX, 39, 2 à 40, 3, il nous indique les rites qui accompagnent la descente dans l'antre. Toutefois, Bodin semble, d'après R, le citer très inexactement : lui nous dit seulement qu'au retour le consultant, frappé de terreur, semble avoir perdu conscience de son existence comme de celle des assistants et ne se remet que peu à peu. Cf. Philostrate, *Apollonius de Tyane,* 8, 19; Plutarque, qui nous conte la descente de Timarque chez Trophonius, *Du dæmon de Socrate,* 22. Et c'est le récit de Pausanias qu'on trouve dans d'autres démonographes, par ex. Cardan, *De subtilitate,* c. 19 De dæmonibus, t. III, p. 657 *b.* On mettra Bodin et Pausanias d'accord en traduisant *similes furentibus,* ainsi que la latinité le permet, par : comme frappés d'aliénation mentale.

Senamy. — Neantmoins certains Epicuriens (1) autresfois sestants mocqué de cet [259] oracle en presence de Moyse (A) proconsul en Asie, on despescha vn paysan a Mopse auec vne lettre fermée qui luy demandoit (l) lequel il aymoit mieux (m) pour sacrifice ou vne vache blanche (n) ou vne noire : ce paysan sestant (o) endormi dans le temple fut esueillé en sursault (p) par vn bruit et estant reuenu deuers ces Epicuriens auec sa mesme lettre fermée dict quil nauoit rien entendu qu'vne voix qui luy crioit (q) aux oreilles incessament ce mot, noire. Ce quayant apris le Proconsul il condamna les Epicuriens d'impieté et de la en auant (r) voulut tousiours sacrifier a Mopse. Mais escoutons Herrodote (2) qui viuoit du temps (s) que les Apollons estoient grands parleurs. Il raconte que les Cnidiens sestans aduisez de creuser ou couper l'isthme d'Halicarnasse et nen pouuant venir a bout (B) ils feurent a loracle (t) qui leur deffendit de combler ny de creuser l'isthme et que si Iupiter leut ainsy voulu il en eut fait vne isle : ce quaiants entendu ils quitterent leur entreprise. Et la marque que Dieu en a ainsi (u) ordonné est que Demostene, Demetrius Poliorcetes, Caligula, Neron, Domitian ayans entrepris de couper l'Isthme de Corinthe ils ont tous esté ou tuez ou faicts prisonniers ou leurs armées deffaictes (C) par ce qu'ils auoient mesprisé les oracles diuins & les ordres de la nature. Dou vient que les Atheniens ayants receu diuerses pertes a la guerre & se voyans affliger de diuerses maladies populaires eurent pareillement recours a l'oracle d'Apollon [260] qui leur ordonna daugmenter & doubler son autel (lequel estoit cube) d'vne autre moitié : les ouuriers igno-

(1) Plutarq., in lib. de oculorum defectu (D). — (2) Lib. I, c. 44 (E).

(l) MDPGB *in qua nihil aliud continebatur* (N omet ce mot) *quam illud.* — (m) MD *mallet.* NB *vellet* — (n) MD *atram an album*, correct : cf. Plutarq. NB *atrum an album.* — (o) MDB *rusticus qui* (N omet *qui*) *obdormiverat.* — (p) MD *a somno excitatus.* N *somno.* B *a somniis.* — (q) MD *insusurrantis.* NB *susurrantis.* — (r) MDPG *deinceps.* NB *deinde.* — (s) DNB *Herodotum, cujus ætate.* M *cujus tempore.* — (t) MD *Pythium.* NB *Pythiam.* — (u) MD *ita decrevisse.* NB *ista decrevisse.*

(A) MD *At cum Epicuræi quidam oracula Mopsi coram Asiæ proconsule irriderent...* L'erreur de R : « en presence de Moyse proconsul en Asie », vient d'un texte fautif, par ex. : *Moyse coram Asiæ proconsule.* Plutarq. ne donne pas le nom du gouverneur.

(B) MD *cæmentis in oculos obsilientibus, aut latomis se ipsos vulnerantibus*, omis.

(C) Mêmes réflexions dans le *Theatr. naturæ*, II, 6, trad. Fougerolles, Lyon, Pillehotte, 1597, in-8, p. 265 sq. — On peut hésiter sur les sources de Bodin : Plutarque, *César*, 58; Suétone, *Caligula*, 21, et *Néron*, 19. Pausanias, II, 1, 5, et Xiphilin, 63, 16, notent en bloc, comme Bodin, la fin tragique de tous ces imprudents. Mais c'est Pline, *H. nat.*, IV, 5, que l'*Hept.* me semble avoir copié : « Perfodere navigabili alveo angustias eas tentavere Demetrius rex, dictator Cæsar, » Caius princeps, Domitius Nero, infausto (ut omnium patuit) incepto ». Les principaux personnages cités par Pline se retrouvent chez Bodin, dans l'ordre. Il n'est pas jusqu'à Domitien (dont je ne trouve le nom nulle part ailleurs) que je ne croie Bodin capable d'avoir été chercher, par légèreté, dans le *Domitius* de *Domitius Nero* !

(D) C. 29. Ni le latin de l'*Hept.*, ni le français — qui pourrait être plus instructif — de la *Démon*, 1, 4, p. 99, ne permettent de déterminer si Bodin se sert d'une traduction, et de laquelle. Son récit ne suit celui de Plutarque ni dans les détails, ni dans la composition, ce qui semble prouver qu'il cite de mémoire, sans avoir de livre sous les yeux. C'est d'ailleurs l'impression que laisse la majorité de ses citations.

(E) Erreur. Hérodote, I, 174.

rans se contenterent de mettre vn autre cube sur (*v*) cet autel cube. Mais comme la peste augmentoit encor dauantage ils retournerent a l'oracle qui leur reprocha que son autel n'estoit pas doublé. Sur quoy on conuocqua (*x*) tous les plus habiles geometres de la Grece pour doubler ce cube, ce que Platon après y auoir bien resué aiant entrepris et en estant venu a bout (*y*) (A), mais la ville despeuplée de citoiens, la maladie cessa (*z*). Remarquez ie vous prie que le Demon (*a*) grand geometre auoit faict vne proposition aux Atheniens la plus difficile de touttes que personne encores iusques allors nauoit peu resoudre assauoir de doubler vn cube, ce qui ne se put pas par demonstration, ains seulement par vne raison phisique. Car il eust fallu sur deux lignes proposées (1) en trouuer deux autres moyennes proportionnées, ce qui ne sest peu faire encores (*b*). Nicolas Cusa (B) la (*c*) essayé; Orontius (C) sest vanté (*d*) de lauoir trouué et par ce moien dauoir rencontré la quadrature du cercle (2) creuë impossible (*e*). Mais Nonius Portuguais (D) et Buteo Delphinas ont enseigné ce paralogisme (E) et en ont faict la demonstration. Ainsy Apollon se rendit encores plus fameux quil nauoit iamais esté, mesmes (*f*) Platon augmenta sa reputation (F) de bonne foy en ce que suiuant le conseil d'vn (*g*) Egiptien (3) dont il auoit pris quelques leçons il prescha publiquement que par ceste response Apollon auoit voulu retirer les Atheniens du luxe, de

(1) Id quidem demonstrari potest in quibusdam, nemo tamen adhuc de omnibus praestitit. — (2) In lib. de circuli quadratura. — (3) Plut. in lib. de Dæmone Socratis (G).

(*v*) *MDPG superposuerunt. NB supposuerunt.* — (*x*) *MDPGB (geometras) arcessere oportuit. N arcessiri.* — (*y*) *MDTEPGB quod tandem Plato cum μεσολάβοις præstitisset. N μεσολάβῳ.* — (*z*) *MD conquierunt* (suj. indéfini). *N cædes conquievit. B cædes conquierunt.* — (*a*) *MDB dæmona. N dæmonem.* — (*b*) *B in quibusdam quidem ne tamen adhuc in omnibus præstitit :* lambeaux d'une glose que *NMD* laissent hors du texte — (*c*) *MDPG Nicolaus Cusa tentavit. N id tentavit. B Chuso.* — (*d*) *MDNB jactavit. PG putavit.* — (*e*) *MD* τετραγωνισμόν *penitus ignotam. NB ignotum* (seul correct). — (*f*) *N* omet *etiam.* — (*g*) *MDTEPGB ab Ægyptio. N ab Ægyptiis.*

(A) MD μεσολάβοις, omis, = par les moyennes proportionnelles.

(B) Le cardinal de Cusa (sur ce personnage, voyez p. 248, note) avait adressé au pape Nicolas V des recherches, plus tard réfutées par Regiomontanus, sur la quadrature du cercle.

(C) Oronce Finé (1494-1555), professeur au collège de France, croyait avoir découvert la quadrature du cercle et la duplication du cube. Il en traite dans *Quadratura circuli et demonstrationes variæ,* Paris, 1544, in-fol. : et dans *De rebus mathematicis hactenus desideratis libri IV,* Paris, 1556, in-fol.

(D) Pedro Nunnez (Nonius), 1492-1577, précepteur de dom Henri de Portugal, professeur à l'Université de Coïmbre, a écrit *De erratis Orontii Finæi Delphinatis,* Coïmbre, 1573, in-fol., réimprimé dans ses *Opera,* Bâle, 1592, in-fol.

(E) Entendez : ont démontré que c'était un paralogisme. Joannes Buteo (Jean Borel de Romans, Dauphinois), 1492-1572, juriste et mathématicien, a écrit *De quadratura circuli libri duo,* Lyon, 1559, in-8.

(F) La réputation d'Apollon. MD *sic Apollo admirabilitatem sui multo quam antea excitavit, quam etiam Plato bona fide auxit.*

(G) Ch. 8. Plutarque autorise MDB *ab Ægyptio;* cet Égyptien est un prêtre de Memphis, nommé Conuphis. — Bodin avait déjà emprunté l'histoire de l'autel cube doublé, *Démon.*, I, 4, p. 99.

la lubricité, de lyurôngnerie et de lusure pour leur faire aimer le chemin de la vertu et lestude des lettres. **261**

Toralbe. — Si les ouuriers eussent pris vne masse d'argille (A) de mesme poids que celluy de cet autel cube et que cette masse ils y en eussent adiousté encores autant et meslant le tout ensemble ils eussent composé vn cube de l'vne & de l'autre masse laffaire estoit faicte sans beaucoup de peine par vne raison phisique.

Salomon. — Les oracles d'Apollon aussy bien que ceux de Bahal soit quils soyent vrais ou faux ont esté rendus par les Demons (B) et lon nen peut doubter pour peu que lon les examine. Car iamais la Prestresse Pithie (*h*) ne respondoit que furieuse (C) la bouche escumante le gausier enflé les yeux esgarez (*i*) et souuent (*j*) par les parties honteuses la bouche fermée et faisant sortir les parolles du fond de l'estomach. Et les relations modernes nous apprennent que les prestresses (D) indiennes (*k*) estoient telles (*l*) auant l'arriuée des Espagnols en ces pays la lorsquils y ont aboly le culte des demons les sortileges et les sacrifices de victimes humaines. Mais les oracles diuins estoient donnez seulement aux Prophetes par vn present celeste (*m*) (E) comme la loy de Dieu (6) nous lapprend et estoient rendus (*n*) non pas dun esprit

(6) Numer., c. 12 (F).

(*h*) *MDPG Pythias* (faute). *NB Pythia sacerdos.* — (*i*) *MDPG oculis torvum tuentibus. NB intuentibus.* — (*j*) *NBM sæpius. D sæpe.* — (*k*) *MDTEG sacerdotes indicas. NBP indicos.* — (*l*) *MDPG quo etiam in statu (fuisse legimus). NB* suppriment *in.* — (*m*) *MDPG concessu ac munere dei. NB concessa munere dei* (oracula). — (*n*) *MDPG quæ (N et) a prophetis reddebantur. B* supprime *a.*

(A) Inexact. MD *cubicam argillæ massam.*

(B) Tous les dieux des nations sont des démons, déclare Origène dans ce *Contra Celsum*, 3, 2 (Migne, t. I, col. 923), que Bodin a tant lu. Mais c'est là une conviction fréquente au xvi[e] siècle : cf. p. 258 note.

(C) Sur la fureur des Sibylles, cf. *Contra Cels.*, 7, 3 (Migne, t. I, col. 1423). Mais l'important ici, c'est le discernement que fait Bodin des enchanteurs aux prophètes. Cf. *Démon.*, 1. 4, p. 100 : « Ceux qui sont inspirez des Demons sont alors les plus furieux & insensez, et ceux qui sont » inspirez de Dieu sont alors plus sages que iamais ».

(D) MDR spécifient qu'il s'agit de prêtresses, *sacerdotes indicas*. Mais ou il faut lire *indicos*, ou Bodin, suivant l'idée d'une comparaison avec la Pythie, a encore cité par à peu près. Lopez de Gomara, *Histoire generale des Indes occidentales*, trad. Martin Fumée, Paris, M. Sonnius, 1587, in-8, p. 37, nous parle de devineurs, ou « prestres du diable », ou « Bohitis », qui s'enivrent d'une herbe nommée Cohoba et dans leur furie prophétisent. Or, Bodin connaissait bien Gomara qu'il cite par ex. *Rép.*, VI, 6, p. 721 et V, 1, p. 487. Je trouve ailleurs dans Bodin : « Et pour estre » plus fort rauis, ils [ces prestres Indois] fermoient les yeux, les autres s'aueugloient, sacrifians » les hommes et toutes sortes d'animaux a leurs idoles », *Dém.*, 1, 3, p. 79. Ces détails, et toute la page qui les enchâsse, viennent de Gomara, 5, 14, p. 323. Montaigne (cf. Villey, *Les livres d'histoire moderne utilisés par Montaigne*, pp. 76 sqq.) emprunte précisément les mêmes détails, des prêtres qui s'aveuglent « pour accointer leurs demons et prendre les oracles » (*Essais*, I, 23, éd. Jouaust, t. I, p. 157), à la même page de Gomara. Mais, la *Démon.* étant de 1580, c'est donc à Gomara lui-même que Bodin a puisé.

(E) Cf. *Démon.*, 1, 3, p. 83 : « Iamblique conclud que la prophetie nest point naturelle, ains » que c'est le plus grand don de Dieu ».

(F) *Num.*, 12, 6 : « S'il y a quelque prophete du Seigneur parmy vous, ie me montreray a luy » par vision ou parleray a luy en songe ».

furieux mais d'vne ame tranquille et ferme : & cependant Dieu ne sest iamais rendu visible a aucun mortel (7) fors a Moyse (A) : quand aux autres Prophetes ils ne lont iamais veu qu'en songe ou en dormant ou par visions (*o*) nocturnes, dont Moyse Rambam (8) a faict dix especes (B). Ce don toutlesfois de prophetie [**262**] pour toutte la vie na esté donné qu'a fort peu, comme a Samuel, a Osée (*p*) (C), Helie, Helisée et a Iesaye. Car tout autant de fois que lon trouue dans l'escriture saincte que Dieu ou lange de Dieu (*q*) a parlé, cest a dire vn aduertissement prophetique arriué en dormant par songe (*r*) ou par vision (9) par exemple les visions d'Abraham et les colloques de Dieu auec luy & auec tous les autres excepté Moyse (D). Ceux qui ne comprennent (*s*) pas ce mistere tombent dans vne infinité derreurs. Quelquesfois neantmoins on est aduerty en veillant de ce quon a a faire (*t*) (1), mais cest par des sentimens interieurs par le ministere de lange gardien. Et en dormant on entend souuent (par la permission de Dieu) (*u*) des vois, ou des bourdonnemens daureilles, ou bien on est espouvanté. A quoy se raporte ce qu'Helisée (*v*) (E) disoit a Iob pour linstruire : Dieu (2), dict-il, ne parle iamais qu'vne fois ou deux en songe (*x*) ou visions (*y*) nocturnes quand on est dans le plus profond sommeil : si lhomme ny prend pas garde alors il bourdonne a laureille des hommes pour leur faire entendre sa volonté et leur imprimer sa doctrine (*z*) comme auec vn cachet (*a*) a fin de corriger l'iniquité (*b*) des faibles (F) et lorgueil des

(7) Num., c. 12 (G). — (8) In libro More neuochim (H). — (9) Moses Ramban in libro eodem. — (1) Vt lib. 3 Regum, c. 18 et lib. 1, c. 16 (I). — (2) Iob, c. 33 (J).

(*o*) *MDPG visis. NB visionibus.* — (*p*) *MD Ahiæ. NB* omettent ce mot. B omet *Helisæo.* — (*q*) *MDB Dei. N Domini.* — (*r*) *MDB in somnio. N in somno.* — (*s*) *MPGNB percipiunt animo. D præcipiunt.* — (*t*) *MD quid facto. NB quid factu sit opus.* — (*u*) *MD voces divinitus* (*NB divinæ*) *exaudiuntur.* — (*v*) *MDPGB Elihu Jobum instruentis. N Jobi* (?). — (*x*) *NBDPG in somniis. M in somnis.* — (*y*) *MD in viso. NB visu.* — (*z*) *MD ac* (*PG aut*) *doctrinam. NB ac divinam vocem* (?). — (*a*) *MDPG velut impresso sigillo. NB expresso.* — (*b*) *MDATEPG pravitatem. NB probitatem* (?).

(A) MD *lex divina aperte declarat*, omis.

(B) On trouvera ces dix espèces ou « degrés » de la prophétie dans la *Démon.*, 1, 4, pp. 96-98.

(C) Il s'agit d'Ahias, *Dém.*, 1, 4, p. 99, qui prophétise qu'Israël va se scinder, les dix lignées d'un côté et Juda de l'autre, III Rois, 11, 30 sqq. — R écrit *Osée* : la confusion s'explique : paléographiquement, par la forme ancienne de l'h, assez proche de l's ; et autrement par la notoriété d'Osée.

(D) « Et au dernier chapitre du *Deuteronome* [*Deut.*, 34, 10], il est dit qu'il n'y eut iamais pro-» phete semblable a Moyse, qui cogneut Dieu face a face ». *Démon.*, 1, 4, p. 94.

(E) MD *Elihu*, est confirmé par le livre de Job. L'erreur de R s'explique comme *supra*, pour Ahias-Osée.

(F) MD *tenuibus pravitatem* est seul conforme au bon sens. Quelle apparence que Dieu veuille enlever aux pauvres la vertu d'honneur (NB *probitatem*)?

(G) *Num.*, 12, 6-8. « S'il y a quelque prophete entre vous ie luy apparoistray par vision, et par-» leray a luy par songe ; mais quant a Moyse mon esclaue fidelle, et loyal entre tous, il n'en sera » pas ainsi, car ie parleray a luy face a face ».

(H) Cf. p. 251 note.

(I) « Le Seigneur adressa la parole a Elie », III *Rois*, 18, 1. — « Enfin le Seigneur dit a Samuel », I *Rois*, 16, 1.

(J) *Job*, 33, 14 à 17.

puissans. Conformement a Iesaye (3), Dieu, dict il, a la pointe du iour a frappé a mon aureille pour se faire entendre, il la ouuerte & ie me suis monstré obeïssant. Mais personne ne songe a ce bourdonnement daureille que lorsque la chose est arriuée (c). Et quand aux Prophetes de nostre nation (d) ils ont produit des choses admirables et en quantité pendant plusieurs siecles [263] (A) comme sousleuemens des peuples, ruïnes (e) de villes, boulleuersemens de royaumes & massacres de Princes lesquelles predictions après plusieurs années (f) (B) se sont trouuées veritables ès temps quelles auoient esté marquées. Cest donc (g) de la voix de ces prophetes ou de leurs escripts qu'il fault demander des oracles et dans leurs seuls tesmoignages rechercher la veritable (h) religion (C).

CURCE. — Il est vray quil fault rechercher les premiers Prophetes depuis Abraham et les Israëlites : et neantmoins tous nestoient pas (i) Israëlites, car Bileham estoit Caldeen (4) & a obtenu de Dieu le don (j) de prophetie et deux mil ans (k) auant que de tels malheurs arriuassent a predit (l) d'admirables

(3) C. 50 (D). — (4) Numer., c. 23 (E).

(c) *MDPG nemo nisi revera expertus intelliget. NB nisi expertus intelligit.* — (d) *MDPG nostræ gentis. NB nostris.* — (e) *DNB excidiu urbis. M exodia* (?). — (f) *MPGB multis* (*N tantis*) *post ætatibus* (*D postestatibus*, barbare). — (g) *MD ab his igitur* [*vocibus*]. *NB ab iis ergo.* — (h) *MDN vera religionis testimonia. PGB veræ.* — (i) *MDB nec tamen omnes* (sc. arcessere oportet). *N* indûment ajoute *videmus.* — (j) *MDN hausisse. BPG habuisse.* — (k) *MDB duobus annorum millibus. N duo millia annos*, solécisme. — (l) *MDTEPG præcepisse animo. NB percepisse.*

(A) MD *Prophetis quidem nostræ gentis vaticinia admirabilia per multa sæcula prodita fuere,* = pendant de longs siècles les prophéties de nos prophètes se sont réalisées avec une constance étonnante.

(B) M *multis post ætatibus,* = après bien des générations écoulées.

(C) Assommé par ce déluge d'érudition sur la valeur comparative des oracles, Guhrauer résume d'un mot l'immense développement qui commence p. 255 : « Quand nous aurons parcouru tout » ce qu'on a dit et écrit sur les oracles, nous conclurons que seuls sont à croire ceux des pro- » phètes ». *O. c.*, p. 55. Mais : 1° en omettant ces pages, il semble qu'on manquerait à présenter une face pittoresque de la pensée de Bodin, parfois si hautement philosophique, parfois imprégnée de superstitions bizarres, et qu'ainsi ces extraits de l'*Hept.* auraient quelque chose d'incomplet ; 2° j'ai montré plus haut, p. 252 note, que les chrétiens des premiers siècles, puis les hommes de la Renaissance avaient accordé une grande attention à cette question. La querelle, sur ce point, entre l'esprit critique et l'orthodoxie, continue après eux. L'anabaptiste Van Dale, antiquaire & médecin, dans ses *De oraculis veterum ethnicorum dissertationes duæ,* Amsterdam, 1683, in-8 et 1700, in-4°, prouve que les oracles des païens ont eu pour cause non le démon, mais la supercherie des prêtres ; Fontenelle, dans sa fameuse *Histoire des oracles,* vulgarise cette thèse et cherche en outre à prouver que les oracles n'ont pas cessé à la venue de J.-C. De son côté, le jésuite J.-Fr. Balthus, de Metz (1667-1704), dans sa *Réponse à l'histoire des oracles* de Fontenelle, Strasbourg, 1707 et 1709, contredit l'une et l'autre assertion, et attribue au diable au moins une partie des oracles païens.

(D) *Isaïe,* 50, 5. — Cf. *Démon*, 1, 4, p. 105 : « Aussi lisons nous en Iob que Dieu ayant pitié » des hommes les aduertit en songe et leur tire l'oreille ». (*Job,* 33, 15 sq.).

(E) *Num.,* 23, 7 : « Balaac roy des Moabites m'a faict venir d'Aram, des montagnes de l'Orient ». — Cf. *ibid.,* 22, 5.

changemens dans le monde (A). Iob (5), pareillement Elihu (6) (*m*) et Eliphas (7) quoiqu'Arabes auant la publication de la loy (B) ont esté des prophetes très renommez.

[Senamy remarquant que les songes divinatoires se rencontrent également chez les profanes, Pisistrate, Caracalla, Salomon répond que la plupart du temps nos songes sont trompeurs; puis il indique un critérium pour connaître les songes trompeurs des véridiques, auxquels on peut communément donner le nom de *divination*].

[**264**] Mais la prophetie est appellée singulierement (*a*) (C) vne force diuine accordée par vne grace particuliere pour sçauoir et predire ce qui doibt arriuer : laquelle faculté n'a pas seulement esté accordée aux anciens, mais aussy souuent a plusieurs de nostre temps. Et quoy que nous voyons dans les commentaires des Iuifs (D) qu'après estre retournez de leur exil les propheties ont cessé, ce n'est pas a dire pour cella que depuis ils n'ayent pas esté fauorisez de quelques [**265**] songes diuins (E), mais pour nous apprendre seulement que la voix de Dieu a cessé de se faire entendre par la bouche des prophetes qui annonçoient (*b*) aux princes & au peuple sa volonté & (*c*) ses

(5) Iob, cap. vltimo (F). — (6) Iob, c. 33 (G). — (7) Iob, c. 4 (H).

(*m*) *MDPG Jobum, Elihum, Elipham. N Jobum, Heliam, Helisam* (fautif). *B Jobum, eliam Helisam* (fautif). — (*a*) *MDATEN* Leyser *(somnia vera) quæ in universum communi quadam appellatione [vaticinia dici possunt. Prophetia vero singulari quadam appellatione] dicitur divina vis. PGB* omettent les mots entre crochets. — (*b*) *MDPGB denunciarentur. N annunciarentur.* — (*c*) *MDPG legesve. NB legesque.*

(A) MD *præcepisse* est exigé aussi par le sens. Allusion à *Num.*, 24, où Balaam prédit jusqu'à la conquête de la Judée par les Romains, et (aux yeux des chrétiens) jusqu'à la venue du Christ : « Vne estoile sortira de Iacob », etc.

(B) « On y trouve [dans le livre de Job] une infinité de termes arabes et syriaques ». Ellies du Pin, *o. c.*, *Dissert. prélimin.*, p. 38, note *u*. — « On croit communément que Job a été avant » Moïse ou du moins de son temps, parce qu'il n'y est point parlé de la Loi écrite », *Ibid.*, p. 12.

(C) Le texte de MD est seul intelligible. Salomon vient de dire qu'en langage commun, *communi quadam appellatione,* on appelle divination, *vaticinia,* les songes véridiques. Mais, ajoute-t-il, la prophétie proprement dite, *singulari quadam appellatione,* se définit une impulsion divine, etc. — L'erreur de PGB s'explique par le voisinage des deux *quadam appellatione.*

(D) Josèphe, *Antiquités judaïques,* 3, 9. — « Et mesmes nous lisons ès docteurs Hebrieux » [Rabbi Iosué ben Leui], que iaçoit que l'oracle de *Urim* et *Thummim* cessast après le retour de » Babylone, si est ce que tousiours on oyoit quelque voix diuine ». *Démon.,* 1, 4, p. 106.

(E) *Somnia divina.* Cette expression est éclaircie par la lecture de *Dém.,* 1, 4, tout entier : « De la prophetie et autres moyens *diuins* pour sçauoir les choses occultes ». Il y a trois moyens divins : la prophétie, les songes d'origine céleste, l'ordalie par *Urim* & *Thummim.* On peut connaître l'avenir par d'autres moyens, mais qui sont diaboliques et magiques.

(F) *Job,* 42, 5 : « Maintenant mon œil te voit ». Cf. versets 7, 8 et 12.

(G) *Job,* 32, 8, où Elihu revendique pour lui l'inspiration du Tout-Puissant. Elihu indique bien, *Job,* 33, 15-16, les conditions ordinaires de la prophétie, mais d'une façon générale et sans indiquer qu'elles soient réalisées pour lui.

(H) *Job,* 4, 12 à 16 : « Or la parolle secrette m'a esté dicte, etc... Et quand l'esprit passoit en » ma presence, les poils de ma chair en ont eu horreur ».

loix. Et nous en auons encore parmy nous (A) qui pour leur conseruation ou de leur prochain reçoiuent en songe (*d*) des commandemens de la part de Dieu ou pour euiter les ambuches de leurs ennemis ou pour se corriger de leurs vices ou pour les diuertir de leur impieté & superstition en les ramenant dans la veritable religion et (*e*) pour estre esclaircis ès choses doubteuses. Et certainement les songes & visions nocturnes ont plus defficace que tout ce que lon peut faire estant esueillé. Comme lorsque Abraham croioit (*f*) en dormant (B) interceder pour les villes de Sodome & de Gomorre et parler a Dieu familiairement, cette priere nent pas moins de force et peut estre (C) encores plus (*g*) que s'il leust faicte en veillant. Et Salomon qui simagina (2) en dormant (*h*) qu'il demandoit a Dieu le don de sagesse, cette priere en songe (*i*) opera elle pas iusques la que Dieu luy respondit (D) que ses vœux auoient esté exaucez, et, en effet de la en auant fut doüé de tant de lumieres qu'aucun autre ny auparauant ny depuis na iamais acquis tant de connoissances.

Federich. — S'il fault se raporter (*j*) aux songes pour y fonder nostre religion et le chemin de nostre salut, tout est perdu, puisque S. Paul (3) vous aduertit de vous deffendre soigneusement des faulx prophetes et que si vn ange descendoit du ciel en terre (*k*) pour vous enseigner vne autre doctrine que la sienne (*l*), il ne fauldroit pas l'escouter : par (*m*) quoy il donne assez a entendre qu'il ne fault point escouter les nouueaux prophetes les Apollons ny les oracles sur le faict de [**266**] la meilleure religion, puisqu'il monstre clairement que cest celle des chrestiens (*n*).

(2) Lib. I Regum, c. 3 (E). — (3) Ad Galat., 1 (F).

(*d*) *MDTPNB in somniis. G in somnis.* — (*e*) *MDPGB ac. N sive.* — (*f*) *DPGNB (cum Abrahamus) videretur. M viderentur*, inadvertance. — (*g*) *MD haud scio an efficacior. NB nescio an non efficacior.* — (*h*) *MDNB in somniis. PG in somnis.* — (*i*) *DPGNB in somniis. M in somnis*, négligence. — (*j*) *MDPG revocemus. NB revocaremus.* — (*k*) *MDPGB in terras. N in terram.* — (*l*) *MDBN quam quæ ab eo (PG ab ipso) tradita sunt.* — (*m*) *MDPG Ex quo satis innuit.* (*B In quo. N Quo.* — (*n*) *MDPGB cum aperte doceat. esse christianam* (sc. religionem). *N esse christianum* (?).

(A) Voyez dans la *Démon.*, 1, 2, pp. 70-75, l'histoire d'un gentilhomme que Bodin connaît particulièrement et refuse d'ailleurs de nommer, lequel a un démon familier qui l'avertit en songe et le préserve des embûches, du péché, de l'hérésie ; à l'opposé, l'histoire d'un Angevin, également bien connu de Bodin, en proie à un esprit malin, *Démon.*, 2, 3, p. 216. — Nombreux sont, au xvi[e] siècle, les personnages qui passent pour avoir leur démon familier. Cf. L. Lalanne, *o. c.*, p. 139 sq.

(B) Le texte dit : « Le Seigneur derechef s'apparut a luy [Abraham] en la plaine de Mambré, et « iceluy estoit assis a l'entrée de son pauillon en la chaleur du iour ». *Genèse*, 18, 1. Rien n'indique qu'Abraham dormît. Mais les théologiens hébreux estiment que cette apparition du Seigneur, venant lui annoncer la ruine de Sodome & Gomorrhe, fut un songe qu'Abraham eut en sommeillant. *Dém.*, 1, 4, p. 98.

(C) MD *haud scio an efficacior* est seul correct, = je ne sais si sa prière *ne* fut *pas* plus écoutée. *Haud scio an* suffit à signifier : je ne sais si... ne... pas, peut-être et probablement. Faute d'avoir connu ce sens, NB se sont cru obligés d'insérer un *non* fautif devant *efficacior*.

(D) Omission. MD *eodem somnio*.

(E) Erreur : III *Rois*, 3, 5-12 : « Et le Seigneur s'apparut a Salomon de nuict par songe », etc.

(F) « Or si nous mesmes ou vn ange du ciel vous euangelise autrement que nous ne vous auons » euangelisés, qu'il soit maudict ». *Ad Gal.*, I, 8.

Senamy. — Parce que les Iuifs reiettent non seulement S. Paul mais tout le contenu du nouueau Testament et les Mahometans tous les escripts des chrestiens (o), il nous fault seruir et rechercher d'autres tesmoignages (p), & pour moy ie ne connois rien de plus accommodant que de veoir laquelle des religions est la plus ancienne car cest vn grand preiugé que cella est la meilleure (A).

Toralbe. — Si par lancieneté nous voulons decider de la bonté & de la verité de la religion, il nous fault remonter (q) iusques au premier Pere du genre humain pour la trouuer. Car il est a croire que Dieu lui a communiqué (r) par priuilege special la meilleure religion (s), les meilleures mœurs (t), la meilleure conduicte, la meilleure science et finallement touttes les plus parfaictes vertus de lame, puisque (u) cest de Dieu qu'il a appris le sainct langage pour s'exprimer (B) et la conoissance pour donner vn nom a tous les autres animaux et creatures, chacun selon leurs natures, leurs facultez et leurs puissances (C), car il neust pas peu parler ny connoistre touttes ces choses de soy mesme (v) lesquelles il ne pouuoit apprendre (x) que par vn si bon maistre et son createur tout ensemble (4). Ce premier homme (et personne

(4) Philo in allegoriis (D).

(o) *MDPGB Christianorum scripta. N christiana.* — (p) *MDPG utendum nobis est. NB nobis utendum est.* — (q) *MDPG origo repetenda. NB petenda.* — (r) *MDPGB (hunc) a Deo subornatum fuisse oportet. N a Deo exornatum oportet.* — (s) *NB* omettent *optima religione.* — (t) *B* omet *optimis moribus* — (u) *MDPGN enim. B etiam.* — (v) *MDPGN neque enim per sese eloqui potuisset, aut omnium animantium (quibus ex insita cuique vi et potestate nomina indidisse dicitur) naturas nisi ab optimo parente ac magistro eruditus,* etc. *B neque etiam per sese eloquium (quo animi sensa patefaceret) nisi a Deo tanquam optimo parente,* etc. — (x) *MDN hausisset PGB habuisset.*

(A) Nous avions déjà senti, *supra*, p 236 sq., quel poids Bodin donne à la tradition, à l'antiquité, quand Senamy se demandait s'il y avait intérêt à changer une religion moins bonne, mais invétérée dans l'âme du peuple, pour une meilleure, mais neuve. Et à ce propos, j'avais cité quelques textes de la *Rép.* où Bodin applique ce raisonnement à la politique. En voici un autre plus caractéristique encore : « La reuerence de l'antiquité est si grande, qu'elle donne assez de » force a la loy pour se faire obeïr de soy mesme sans magistrats ». *Rép.*, IV, 3, p. 400. Et la principale preuve de l'excellence de la monarchie française, c'est sa haute et majestueuse antiquité. *Ibid.*, VI, 5, pp. 685-688. Cf. mon *Iean Bodin*, IV, 3, 3 *ad finem*.

(B) *Pour s'exprimer* semble bien la traduction de *quo animi sensa patefaceret,* qui est dans B seul.

(C) Cette idée que la langue hébraïque, d'origine divine, définit excellemment êtres et choses par les noms seuls qu'elle leur donne, est familière à Bodin : cf. *Heptapl.*, V, p. 389; *Theatr. naturæ*, III, 16, p. 606; *Démon.*, I, 5, p. 122. On en verra les sources *infra*.

(D) J'ai eu en mains : Philonis Iudæi *Opera exegetica*, Turnebo et Hæschelio interpretibus, Coloniæ Allobrogum, P. de la Rouiere, 1612, in-fol., græce et latine; et Philon le Iuif, *Œuures*, translatées. par Pierre Bellier, augmentées par Frederic Morel, Paris, Cl. Chappelain, 1612. — La référence des *Allégories* semble erronée. Le passage imité me paraît le suivant : « Au reste » Dieu luy donna vne belle commission de donner les noms aux choses, lequel acte sent son Roy » et sage homme... Il est dit doncques que Dieu amena toutes les bestes a l'homme a fin qu'il » vist comment il les appelleroit... Par ce moyen il le vouloit esprouuer comme faict le maistre » l'escholier qu'il cognoist, resueillant le naturel d'iceluy et le prouoquant a la contemplation de » ses œuures a fin qu'il leur donnast des noms propres et conuenables, representans naïfuement » les proprietez des choses : car estant encores la nature raisonnable toute pure & nette dedans

n'en doubte) a instruict et esleué ses enfans qui luy feurent tres chers dans touttes sortes de vertus et principalement dans la vraye religion assauoir dadorer vn Dieu seul eternel et de luy faire sacrifice de prieres, de fruicts et d'animaux que l'on faisoit consommer (y) par le feu (A) : le manger des viandes nayant [267] point esté en vsage auant le deluge (z) (5).

[Salomon montre alors, par un long développement historique connexe à cette assertion de Toralba, que la religion juive est la plus ancienne, et partant la meilleure. La religion d'Adam s'est perpétuée en sa pureté, de génération en génération, jusqu'à ce que les descendants d'Abraham se soient laissé séduire à l'idolâtrie des Égyptiens. C'est alors que Dieu, se souvenant de l'alliance qu'il avait faite avec Abraham, a envoyé Moïse et sa loi écrite aux hommes pour renouveler en leurs cœurs le souvenir perdu de la loi naturelle. On voit donc ce qu'est la religion hébraïque aux yeux de Salomon-Bodin : un simple rappel, une reproduction de la religion naturelle et universelle, 267-269].

[270] Toralbe. — Donc il est certain que la meilleure et la plus ancienne religion a esté par la bonté de Dieu inspirée aux hommes auec iuste raison (B).

(5) Zonaras, lib. 1 (C). —

(y) *MDB sacrificio consumerentur. N sacrificiis. PG absumerentur.* — (z) *MNB colluviones. DPG eluviones.*

» l'ame, et n'estant aucunement troublée d'infirmité ou maladie ou passion, et consequemment » ayant certaines cognoissances de la nature des corps et des choses, elle trouuoit des noms tous » propres et les appliquoit fort bien a propos aux choses designées et signifiées, de sorte qu'incon- » tinent qu'ils estoient prononcez, les natures et proprietez estoient entenduës et cogneuës ». *De la creation du monde*, trad. Bellier, p. 61-62. (Je suis d'autant plus fondé à croire que l'*Hept.* copie ici le traité *De la creation du monde*, que le début du couplet, où Toralbe avance que Dieu avait doué Adam de toutes les vertus, est inspiré du même traité, *ibid.*, p. 55 à 63, *passim*).

Quant à cette idée que l'hébreu est la langue divine, primitive, parfaite, Bodin la rencontrait dans maint auteur à lui familier. S. Augustin émet cette pensée, toute voisine, que l'hébreu était, au commencement, la langue universelle de toute l'humanité. *De civ. Dei*, 16, 11. Proche aussi est cette conviction de Jamblique et des thaumaturges néo-platoniciens qu'en *goétie* seuls les noms hébraïques de Dieu ont sur lui un pouvoir évocateur. Et de Jamblique, cette conviction avait passé : 1° dans tous les auteurs qui s'étaient occupés de cabale : Jean Pic en ses *Positions magiques*, Reuchlin en son *De arte cabalistica*, Corneille Agrippa, tous assidûment lus par Bodin : 2° dans les pratiques courantes de la magie. Cf. *Démon.*, 2, 1, pp. 180-181.

(A) *Genèse*, 4, 3 sq.

(B) Faux sens certain. MD *optimam atque antiquissimam omnium religionem ab æterno Deo cum recta ratione mentibus humanis insitam*, = la meilleure et la plus ancienne religion (c.-à-d. la Juive) est, par le bienfait de Dieu, déposée, innée dans l'âme humaine en même temps que la droite raison. B mit dem rechten Vernunft eingepflanzt. — C'est toujours, sous une forme à peine différente, l'idée que raison ou loi naturelle, d'une part, religion ou loi hébraïque, de l'autre, coïncident.

(C) Nombreuses éditions. J'ai vu : *Chroniques ou Annales de Iean Zonare*, trad. par I. Millet de S. Amour, Lyon, Macé-Bonhomme, 1560, in-fol. ; les *Histoires et chroniques du monde de Ian Zonaras*, trad. par Ian de Maumont, Paris, Vascosan, 1561, in-fol. ; une autre trad. (en latin) par Jean Aymin, Paris, Chaudière, 1567, in-fol. J'y lis : « Deus autem se non amplius » talem cladem terræ immissurum dixit [sc. à Noé sortant de l'arche après le déluge] et vesci » iussit animantibus ». L. I, 4. Donc auparavant l'homme n'était pas carnivore.

laquelle ne leur propose que luy seul (*a*) pour estre adoré. Puisque nous auons monstré cy dessus que ce Dieu extremement espuré de toutte crasse corporelle est createur et conseruateur de touttes choses, lequel estant tout bon (*b*) & tout grand (A), le culte souuerain aussi nest deub qua lui (*c*) seul : et que le rendre aux autres diuinitez qui sont ses creatures ou (*d*) de les mesler ensemble (B), cest ce que personne ne peut faire sans estre coulpable de la derniere impieté. Quiconque donc aura vescu de sorte quil se sera attaché inuiolablement au seul culte de Dieu selon (C) les loix de la nature, ie ne doubte point quil nait la mesme beatitude dont iouïssent maintenant Abel, Henoch, Noe (*e*), Sem, Abraham, Iob (D) et (*f*) tous les autres que Dieu par son tesmoignage sacré a reconneu très saincts et luy (*g*) estre très aggreables. Et Platon na iamais rien dict de plus veritable assauoir que les premiers Peres du genre humain auoient dautant plus de probité que leurs descendans que plus ils approchoient de la pureté (E) des Dieux (*h*), desquels (F) les marques des premiers siecles dor (*i*) sescouloient (*j*) iusqu'a leur posterité. Et Simplicius (G) mesmement autant ennemy des Chrestiens que des Iuifs dict que lame la plus accomplie en toutte perfection est celle qui ne regarde que Dieu (*k*) et

---

(*a*) *MDPG et quidem (NB ac) solum homini colendum.* — (*b*) *MDPGN optimus maximus. B omnium maximus.* — (*c*) *MDPG illi. NB ei.* — (*d*) *DNB aut. M ac (conjungere).* — (*e*) *MPG Noha. D Nohamus. NB Noah.* — (*f*) *MDPGN cæteri. B cæterique.* — (*g*) *MPGBN sibi (D sic* [?]) *gratissimos.* — (*h*) *MDN id est :* οἱ παλαιοὶ καὶ κρείττονες ἡμῶν καὶ (*B supprime* καὶ) ἐγγύτεροι θεῶν οἰκοῦντες. — (*i*) *MDTEPG ad posteros aurei (NB ad posterorum aures* [?]) *vestigia prisca sæculi.* — (*j*) *MDN dimanarunt. B demanarunt.* — (*k*) *MDPG Deum. MB dominum.*

(A) *Optimus maximus*, ce sont les épithètes que portent le Jupiter antique, dieu suprême, et qui peuvent faire croire que, par lui et sous son nom, les anciens ont reconnu le principe du monothéisme. Cf. Cic., *De natura Deorum*, 2, 28 et 31; D. Mornay, o. c., p. 58; et *Hept.*, p. 224 sq.

(B) Inexact. MD *cætera numina, quæ ab eo creata sunt, honoris cultu illi anteferre aut conjungere* = lui joindre ou lui préférer dans l'adoration d'autres prétendus dieux, ses créatures.

(C) Inexact. MD *purum Dei cultum et naturæ leges.* R n'entend point cette idée si intéressante de l'identité de la loi naturelle avec le culte du vrai Dieu.

(D) Salomon vient d'énumérer, *supra*, p. 268 sq., les faveurs par où Dieu a montré sa faveur à ces saints hommes : l'assomption de Hénoch, Noé avec les siens épargnés pendant le déluge, etc. Voici les principales références : Abel, *Genèse*, 4, 4; Hénoch, *Genèse*, 5, 22-24; Noé, *Gen.*, 8, 9; Sem, *Gen.*, 9, 26; Abraham, *Gen.*, 12, 2 sq.; et sur les quatre derniers, *Sirach*, 44, 16-20; Job, *Job*, 42, 7, etc. — Cet argument de la sainteté des hommes antérieurs à Moïse, qui ont pratiqué la religion naturelle, est un des plus chers à Bodin; il le répète à satiété dans l'*Hept.* Source : Justin Martyr, *Dialogue avec Tryphon*, 27. Justin, lui, comme bien on pense, le tournait à l'avantage du christianisme.

(E) Entendez que les premiers hommes, en contact plus étroit avec les dieux, étaient meilleurs que nous, & que leur excellence diminue avec les générations. C'est le *progeniem vitiosiorem* d'Horace et de tous les poètes anciens. Quant au texte de Platon, Bodin le cite un peu inexactement, peut-être de mémoire. Le voici : Καὶ οἱ μὲν παλαιοί, κρείττονες ἡμῶν καὶ ἐγγυτέρω θεῶν οἰκοῦντες. *Philèbe*, 6 (H. Estienne, t. 2, p. 16 c d.).

(F) *Desquels* représente nos premiers pères.

(G) Commentaires sur diverses œuvres d'Aristote, etc., édités au XVIe siècle. Voici le texte : Πᾶσα ἡ τῆς ἀνθρωπίνης ψυχῆς τελειότης εἰς τὴν πρὸς θεὸν ἐπιστροφὴν καὶ τὴν αὐτοῦ σύνταξιν ἀποκορυφοῦται, *Comment. sur Epictète*, 53. Toute la perfection de l'âme humaine [s'aiguise =] arrive à son point le plus haut quand elle se tourne vers Dieu et se range à son côté.

(*l*) adiouste vn peu [**271**] après (A) : tant que lame de lhomme tiendra (*m*) par de fortes racines a son autheur elle pourra aysement se conseruer saine et entiere dans la pureté ou elle (*n*) a esté creée : mais (*o*) en estant arrachée elle se corrompra & desseichera iusques a ce qu'elle retourne a l'autheur de de son estre (*p*).

Senamy. — Si cette bonne & ancienne religion naturelle la plus simple de touttes est suffisante pour la vie heureuse, quest il besoin de tant de sacrifices, de ceremonies, de coustumes que la loy de Moyse commande (B)? Car a ce que nous voyons lon ny sacrifie pas seulement des animaux, mais des victimes humaines, puisque Iephté (*q*), roy des Israëlites, immola sa fille vnique (*r*) presque dans le mesme temps qu'Agamemnon en fit autant d'Iphigenie la sienne.

Salomon. — Il semble qu'Abel ayt le premier appris par la nature a sacrifier des bestes et les autres après luy, mais les victimes humaines par vne coustume très abominable ont esté en vsage parmy presque (*s*) tous les peuples de la terre, assauoir Caldeens, Persans, Amorrheens, Grecs, Italiens, Gaulois, Pœniens et Indiens (C). Toultesfois Iephté (*t*) nimmola pas sa fille comme presque tout le monde la estimé, mais il la bannit de sa presence pour

---

(*l*) *MDNB idem. PG igitur* (confusion avec un *igitur* subséquent). — (*m*) *MD cohæserit. NB adhæserit.* — (*n*) *MD creatus est* (suppl. : homo). *NB creata est* (mens humana). — (*o*) *MD vero. NB autem* — (*p*) *MDPG ad originis* (*NB originem et*) *autorem. M* ἐνωτῇ, barbare. *DTEN* ἐνωθῇ, barb. *B* ἐνοθῇ, barb. Conjecture : ἐνωσθῇ. — (*q*) *MDPG Jephte. NB Jephta.* — (*r*) *MDPG filiam, quam habuit unicam. NB* suppriment indûment *unicam.* — (*s*) *DPGNB fere. M pæne.* — (*t*) *MD Jephte. NB Jephta.*

(A) D id est : *ἀποσπάσασα δὲ ἑαυτήν καὶ ὅσον ἀφ' ἑαυτῇ ἀποῤῥιζώσασα, ἐκεῖθεν μαραίνεται καὶ φθίνει, ἕως ἂν πάλιν ἐπιστραφῇ καὶ ἐνωθῇ πρὸς τήν αἰτίαν.* T écrit : *ἐφ' ἑαυτῇ ἀποῤῥιζώσασα*, que seul j'entends, ἐπὶ (dat.) signifiant : *à la portée, au pouvoir de.* Je comprends alors : Mais quand l'âme s'arrache à Dieu, et, autant qu'il est en elle, se déracine, dès lors, à l'écart, elle languit et s'étiole, jusqu'à ce que derechef elle soit tournée et poussée vers son principe. — Je n'ai pas trouvé cette citation dans Simplicius. Mais les expressions qu'on lui prête ici sont tout à fait conformes au reste de l'ouvrage. Ne peut-on supposer que Bodin, gardant un souvenir général assez net du *Commentaire*, aura résumé son impression en une phrase qu'il aura écrite en grec pour l'authentiquer ? Pour ma part, je l'en crois capable. Ce ne serait pas son coup d'essai (cf. p. 222, note sur Proclus). Et l'emploi de la forme barbare ἐνωθῇ (p. ἐνωσθῇ) est peut-être une autre indication dans ce sens.

(B) Allusion au *Lévitique.*

(C) Salomon essaie d'établir que les sacrifices humains ont été inconnus au judaïsme. Sources : Wier et D.-Mornay, qui voient dans le sacrifice humain la marque des fausses religions. Wier nous cite sur les Gaulois César, liv. 6 ; nous conte l'histoire d'Iphigénie, du fils de Créon réclamé comme victime par Tirésias pour assurer la victoire aux Thébains, de l'oracle demandant le sacrifice d'une pucelle aux Messéniens, etc., *o. c.*, 1, 6, p. 11 a sq. D.-Mornay nous cite Tibère, « qui fit crucifier les sacrificateurs au bois mesme ou ils souloyent sacrifier », les meurtres religieux rapportés par Wier, plus ceux des Crétois, des Chypriotes, des Druides, des Carthaginois à Moloch, *o. c.*, 23, p. 527 sq. Voilà cités tous les peuples par Bodin énumérés, hormis les Indiens, qu'il trouve chez Lopez de Gomara, *Hist. gén. des Indes*, trad. M. Fumée, Paris, M. Sonnius, 1587, in-8, 2, 21, p. 74 b ; 2, 25, p. 79 b ; 2, 89, p. 177 a ; 2, 91, p. 179 a ; 3, 22, p. 241 b. La conclusion, que Salomon laisse dans l'ombre, D.-Mornay nous la donne : « [Ces » sacrifices se faisoient] auec vne cruauté si exquise que le Diable & non autre n'en pouuoit » estre l'inuenteur. Qui doutera après tout cela, que ces dieux ne fussent diables ? » (p. 528).

auoir faict vœu (A) de chasteté (*u*), comme linterprete caldeen (B), Raby Leui ben Iarson (*v*) (C) [et] Dauid Kimhi (D) auec plus de vraisemblance lasseurent (*x*), et ont plus de raison que ceux qui veulent (*y*) que Iephté ait esté parricide de sa fille. Et a cette opinion conuient fort bien ce que lhistoire remarque que les filles tous les ans alloient la consoler (*z*). Car le mot hebreu qui signifie pleurer (4) signifie aussy consoler et se doit [**272**] plustost entendre dune façon que de l'autre (E) et est plus croiable que Iephté (*a*) sacrifia au lieu de sa fille des choses qu'il estoit permis d'immoler par la loy de Dieu.

Toralbe. — Si la loy dicte naturelle et la religion naturelle que la nature inspire dans les cœurs est suffisante pour le salut, ie ne voy point pourquoy les ceremonies et (*b*) les coustumes de Moyse soient necessaires.

Salomon. — Il ny a rien de plus ancien ou de plus sacré dans la Bible que la loy de Dieu qui peut se diuiser en trois. Car outre l'historique (*c*) il y a la

(4) Iudicum c. 11. Illud obiici potest, Numer., c. 17 (F), cautum fuisse vt mactaretur quidquid Deo consecratum erat, siue homo siue bestia : sed responderi potest aliud esse vouere, aliud consecrare.

(*u*) *MDPG perpetuæ castitati votum. B perpetuæ castitatis voto. N perpetuæ castitatis votum* (?). — (*v*) *MD ben Iarhii. N ben Gerson. B* omet les deux rabbins. — (*x*) *MDPGN interpretantur. B* omet ce mot, et laisse la phrase sans verbe. — (*y*) *MDPGB incusant. N accusant.* — (*z*) *MPGN inviserent et consolarentur. D iniviserent*, barb. *B inviserunt*, et omet *et consolarentur*. — (*a*) *MD Jephten. NB Jephtam.*— (*b*) *MD ac. NB* omettent *ac*. — (*c*) *MDB historiam. N historiarum libros.*

(A) MD *perpetuæ castitati votum a se amandavit*, = il prononça pour elle un vœu d'éternelle chasteté et l'exila.

(B) Qui est-ce? Bodin lui-même, *Hept.*, V, D fol. 152 a, nous cite trois *Targum* : celui d'Onkelos ou Aquila; celui de Jonathan, appelé aussi Théodotion; la paraphrase de Jérusalem. Or il lit Onkelos, *supra*, p 253; mais il lit aussi Jonathan ben Uziel, *Démon.*, Réf. de Wier, p. 536. Et le doute reste entier.

(C) MD *Rabbi Levi ben Iarhii.* Je ne trouve, à se rapprocher de ce nom, que R. Salomon [et non : Levi] Iarchi Raschi, né à Troyes, 1040-1105, auteur de Commentaires *in Pentateuchum*, souvent réédités depuis 1475; *in Canticum, Ecclesiasten*, etc., Naples, 1487; *in Talmud*, Venise, 1520, in-fol., etc. — Au contraire, si on adopte le texte de R, on découvre un Rabbi Levi ben Gerson [Ralbagh], mort en 1370, qui a laissé *Milchamot Adonaï*, les guerres du Seigneur; un commentaire *in Job*, Ferrare, 1477; *in Pentateuchum*, Mantoue, s. d. C'est bien ce R. Levi que Bodin a entendu citer ici. Il appelle l'autre Rabbi Salomon, *infra*, p. 276. Comment la faute de MD a pu se produire, on le verra p. 262, note C sur Ahias, où une confusion pareille s'est produite entre *h* et *s*. Accessoirement c'est ici une nouvelle occasion de signaler l'excellence et l'autorité de R.

(D) David Kimhi, d'une famille de savants juifs narbonnais (1160-1240 environ) a laissé des commentaires *in Genesim, Paralip., Psalm.*, etc.; une grammaire, Venise, Michlol, 1545; un Dictionnaire, Naples, 1490; Venise, 1529, etc.

(E) « Et depuis ce temps la coustume vint en Israël, et fut la coustume gardée, que tous les » ans vne fois les enfans d'Israël conuiennent ensemble, a fin de plorer par quatre iours la fille » de Iephté de Galaad ». *Juges*, 11, 40.

(F) Référence fausse. Mais je vois, *Deut.*, 7, 1 à 5 et 25, 26, Dieu ordonner aux Hébreux l'extermination des peuples, bêtes et gens, qu'il leur aura livrés. Bodin fait une distinction — subtile — entre la fille de Jephté, qui n'est que *vouée*, et les Amorrhéens, Chananéens, etc., qui sont *consacrés*, (= réservés à la destruction).

morale, celle qui concerne les ceremonies, et la politique (A). La morale encore (*d*) se peut diuiser en deux, lune (*e*) qui regarde le culte qui est deub a Dieu et l'autre lassistance mutuelle que les hommes se doibuent les vns aux autres. Le culte de Dieu est compris dans les quatre premiers articles du decalogue, les autres six chapitres sont establis pour conseruer la foy entre les hommes (*f*) & la societé (B). La politique ne comprend autre chose que ce qui est contenu sommairement dans cette seconde table, mais auec plus destendue, assauoir les loix de iudicature, du mariage et contre les volleurs (*g*) (C) : sur lesquelles la republique des Iuifs est fondée et establie, sans lesquelles vn homme de bien peut mesmes (*h*) dans un desert & par toutte (*i*) la terre faire son salut. Les ceremonies (*j*) et les sacrifices (D) sont (*k*) instituez de la part de Dieu a fin que les Israelites qui auoient appris des Egiptiens et de leur voisins de sacrifier aux demons & aux images des animaux (*l*) (E) sen corrigeassent : ce qu'il n'eust pas esté possible dobtenir deux si on leur eust retranché cette vieille coustume de sacrifier (F) : et Moyse en vsa ainsy par prudence en leur commandant de [**273**] rendre les mesmes sacrifices a Dieu qu'a l'exemple des Egiptiens ils auoient rendus aux demons. A quoy se raporte (*m*) ce grand (*n*) reproche qui leur a esté faict (*o*) tant de fois qu'ils se

---

(*d*) *MDPG item. NB iterum.* — (*e*) *MD una. NB altera.* — (*f*) *MDPG hominum inter homines fidem. NB inter se.* — (*g*) *DMTEG prædiatorias. PB prædicatorias* (?) *N prætorias* (?). — (*h*) *MDPG etiam. NB* suppriment *etiam.* — (*i*) *MDPG ubiubi terrarum. NB ubique.* — (*j*) *MDPGB ritus autem. N vero.* — (*k*) *MDB sunt a Deo instituta. N* omet *sunt.* — (*l*) *MDPG animantium statuis. N animalium statuis. B animantibus statuis* (?). — (*m*) *NDB Atque eo pertinet (criminatio). M pertinent,* inadvertance. — (*n*) *MDB gravis. N gravior.* — (*o*) *MDPG toties Israelitis inusta. NB injuncta.*

(A) Il veut dire que la Bible contient une part historique et une part législative, laquelle comprend la politique, le rituel, et la morale.

(B) MD *hominum inter homines fidem ac societatem,* = la loyauté et l'union des hommes entre eux.

(C) MD *prædiatorias,* = les lois relatives à la propriété : lois du jubilé, de la septième année de rémission, du droit d'ainesse, etc. — R doit traduire *prædatorias.*

(D) MD *ritus vero et sacrificia,* = quant aux cérémonies, etc. C'est seulement maintenant que Salomon va commencer à répondre à la question de Toralba : si la religion naturelle est suffisante, à quoi bon toutes les cérémonies prescrites par Moïse ? Mais d'abord, en docteur content de sa science — trait qui le rapproche bien de Bodin lui-même —, il a voulu exposer les divisions capitales des Saints Livres.

(E) « Et mesmes les Israëlites ayans la superstition d'Apis grauée en leur cœur, pour figurer » Dieu qui les auoit tirés d'Egypte ils firent vn veau de fonte, cuidans que le Dieu du ciel et » *de la terre qu'ils adoroyent se deuoit figurer en forme de veau* ». *Démon.*, 2, 3, p. 198. « Il » [Abraham] se maintint dans la religion de ses ancestres auec ses descendans iusques a ce » qu'ayans esté seduicts par les fraudes des Egiptiens, ils quitterent leur religion naturelle et » n'adorerent pas seulement les astres, mais aussi les elemens, les animaux, les idoles et les » diables en abandonnant leur createur ». *Hept.*, IV, p. 269.

(F) Inexact. D'ailleurs tout ce passage est, dans R, non pas traduit, mais largement paraphrasé. MD *quod fieri non potuisset ob inveteratum dæmonibus sacrificandi morem, nisi eadem sacra Deo facere juberentur,* = résultat qu'on n'aurait jamais obtenu, étant donné l'habitude, ancrée en eux, de sacrifier aux démons, si on n'avait pas détourné ces mêmes sacrifices à l'honneur du vrai Dieu (d'où l'utilité, provisoire, du rituel imposé par Moïse).

gorgeoient trop de sang (A) ainsy que cette detestable (*p*) Circé (5) qui enseignoit a Ulisse et a ses compagnons de repaistre les manes en respandant du sang de plusieurs animaux dans vne fosse. Cest pourquoy après que Moyse a expliqué toutes les sortes de sacrifices il met a la fin du chapitre : a fin que doresenauant ils ne presentent plus des sacrifices aux Satyres & aux Demons auec lesquels ils auoient accoustumé de faire copulation charnelle (6).

[Après avoir d'abord, par prudence, seulement détourné à son profit les sacrifices dont les Juifs avaient pris l'habitude envers les fausses divinités, Dieu les supprime complètement, en laissant détruire le Temple, seul lieu où ils fussent de par sa loi permis. Puis il nous enseigne, par maint verset des livres saints, que la seule oblation qu'il aime est celle de nos cœurs & de nos vertus. La seule obligation donc à laquelle il nous astreigne, c'est l'observation du décalogue (lequel ne parle pas du sacrifice sanglant) et dont le Pentateuque n'est en général que le développement & le commentaire, 274].

[**275**] Car les six cens treize chapitres (B) des loix (*i*) qui sont contenus dans le chapitre de la loy sont en partie (*j*) pour les iugemens, en partie pour les mœurs, en partie pour les ceremonies, et enfin pour vne plus ample explication (*k*) du decalogue : par exemple quand par vn seul mot du decalogue (C) la fornication est deffendue, par ce mot (*l*) toutte sorte de fornication est entendue soit auec les Demons soit auec les idoles (D) soit auec ses parents (ce (*m*) qu'on appelle inceste) soit auec la femme de son voysin : bref cette loy deffend generallement touttes copulations abominables iusques auec les brutes (qu'on nomme (E) stupres) (*n*), lesquelles Moyse explique plus amplement dans le liure de la loy (*o*) quelles ne le sont (*p*) dans les tables. Mais le rabbin

(5) Odysseos, lib. 10 (F). — (6) Leuitiq., c. 17 (G).

(*p*) *MDTEP teterrima. NBG deterrima.* — (*i*) *MDPG 613 capita legum. NB capita ac leges.* — (*j*) *DM partem. NB partim.* — (*k*) *MDPG interpretationem. NB explicationem.* — (*l*) *MD ut cum uno verbo decalogi scortatio prohibetur. Vox enim,* etc. *N* après *prohibetur* met une virgule, ce qui rend *enim* inexplicable. *B* supprime *enim.* — (*m*) *MNB* [*proximis*] *quibuscum (D cum) incestus admittitur.* — (*n*) *BNR* omettent *pæderastiam.* — (*o*) *MDPGB legis. N legum.* — (*p*) *MDPG fuerant. NB fuere.*

(A) Saül reproche aux Juifs d'avoir mangé la chair des bêtes avec le sang, I *Rois*, 14, 33 sqq. Défense est faite à chaque instant aux Juifs de manger le sang des bêtes : *Genèse*, 9, 4; *Lévitique*, 3, 17; 7, 26; *Deuteron*, 12, 16 et 23; 15, 23; *Actes des Apôtres*, 15, 20; 21, 25.

(B) MDNB *capita*. Ce ne sont pas des chapitres, mais, comme dit Bodin lui-même, 613 « mandements » (*Dém.*, 1, 6, p. 149) ou 613 « commandements » (*Dém.*, 2, 1, p. 170) de la loi de Dieu.

(C) *Exod.*, 20, 14 ou *Deut.*, 5, 18.

(D) MD *sive cum statuis cæterisque rebus.*

(E) Inexact. MD *vagos omnes concubitus, stupra, pæderastiam, et cum brutis nefariam copulationem vetat,* = elle interdit tous les accouplements de hasard (irréguliers), la débauche, la pédérastie, et l'abominable bestialité. — Cf. *Levit.*, 18, 6 à 24; 20, 10 à 22; *Deut.*, 22, 22 à 30, qui sont le développement du simple et général mot de la loi : Tu ne paillarderas pas.

(F) *Odyssée*, X, 516 sqq.

(G) *Lev.*, 17, 7.

Moyse Rambam a diuisé (A) toutte la loy en quatorze chapitres : le premier traicte de l'aduersion du peché et de l'amour de Dieu, le second contient la deffense de sacrifier aux idoles, le troisiesme enseigne les bonnes mœurs, le quatriesme la charité enuers le prochain, le sixiesme (q) (B) les amandes pecuniaires, le septiesme traicte du droict des contracts & des heritages, le huitiesme des iours de feste des heureux & malheureux & des ieusnes, le neufiesme des prieres et louanges, le dixiesme du sanctuaire, le onziesme des [276] façons de sacrifier (r), le douziesme des pollutions & des expiations, le treiziesme des viandes deffendues pour (s) arrester les conuoitises, le quatorziesme des lubricitez aussy deffendues. Et tout cella est amplement contenu dans les six cens (C) liures (t) des Pandectes hebraïques en cinq cens trente deux chapitres, en suitte des loix qui deffendent les peines qui y sont, et les recompenses apres celles de commandement (D) : ainsy quand il nous est commandé de donner assistance aux foibles on y adiouste (E), Et tu ten trouueras bien, ou, Ie te combleray de richesses si tu fais cella (u). Car tousiours labondance de biens arriue (v) a ceux qui secourent les pauures, et encore quil ne soit deub (7) (x) aulcune recompense a celluy qui sacquite de ce quil doibt neantmoins Dieu donne de grands sallaires a ceux qui sabstiennent de ce quil leur deffend et obseruent ses commandements.

Octaue. — Puis donc (y) que les Iuifs n'immolent plus de bestes en aucun lieu de la terre (z), a quoy bon tant de loix pour les sacrifices?

Salomon. — Il ny a point de sacrifices, point d'instruments pour les vsages, point de ceremonies qui ne contiennent dadmirables secrets des choses cachées dans les thresors de la nature comme lont excelament bien expliqué Philon

(7) Leg. 1 Mandati (F).

(q) *MDAEPGJOH quarta charitatem erga singulos; sexta (TSNB quinta) mulctas pecuniarias; septima (TS septima. NB sexta) contractuum et hereditatum jura; octava (TS octava. NB septima) dies fastos, nefastos, feriatos, (NB octava) jejunia.* — (r) *MDPGB sacrificiorum ritus. N sacrificii, ritus.* — (s) *MDB cibos vetitos ad (N ac) cupiditates frangendas.* — (t) *MDPG* Leyser *B libris sexaginta. N libris LXI.* — (u) *MDPG Si hæc (NB hoc) feceris* — (v) *MDB consequitur. N consequetur.* — (x) *MDPGB debetur. N debeatur.* — (y) *MDPGB cum igitur. N cum itaque*, incorrect. — (z) *MDN ubique terrarum.* B *locorum.*

(A) Sur Moïse Rambam, cf. p. 251 note. Le livre de lui que Salomon résume depuis le début de la réplique est *Sepher Mitzvoth*, le Livre des Préceptes (les 613 préceptes de la loi), traduit en hébreu par Aben Tibbon, son disciple, & imprimé pour la première fois à Constantinople, 1517. Cf. *Dém.*, 1, 6, p. 149.

(B) R, comme MD, passe du quatrième au sixième chapitre, en sautant le cinquième. L'erreur vient, je pense, de ce que les manuscrits ont réuni sous le même chapitre d'une part les jours ouvrables ou non, et les jours de fête, d'autre part les dates des jeûnes, qui devaient être rangées en deux chapitres séparés.

(C) *Sexaginta*, = soixante, disent MDB.

(D) MD *vetantibus quidem legibus pœnæ, jubentibus præmia subjiciuntur*, = après les lois prohibitives les sanctions, après les impératives les récompenses.

(E) Par exemple *Deut.*, 30, 3, 5, 6, 9, 16, etc.

(F) Cf. p. 228, note E.

Iuif (8), Abraham Aben Esra (A), le Rabin (*a*) Salomon (B) & Leon (*b*) Iuif (C). Car ils nous enseignent premierement a confesser nos fautes, puis après a prier pour destourner les peines rigoureuses qu'ils meritent et pour esuiter les dangers (*c*) (D) qu'ils nous pourroient causer, puis a rendre graces a Dieu pour tous les biens dont il nous fauorise (*d*) chaque iour (*e*), et enfin (*f*) la façon de chanter ses louanges. Et encores en dernier lieu de luy donner auec pureté nos cœurs en sacrifices.

[277] Toralbe — Certainement, i'ay appris dun astrologue iuif (9) que ces dix chapitres (*g*) du decalogue conuiennent fort proprement aux dix ordres des corps ou spheres (*h*) celestes (E).

[Toralba, puis Federich, expliquent que la signification allégorique du Décalogue est la description du monde terrestre et céleste. Puis Salomon,

(8) In lib. de sacrificiis (F) et fere (*i*) (G) in omnibus locis scripturæ. — (9) Paulo aliter Aben Esra in Decalogum.

(*a*) *MDTEPGB Rabbi Salomon. N Rex Salomon.* — (*b*) *MDN Leo Hebræus. B. Lev.* (?) *Hebræus.* — (*c*) *MDTEBP ac pericula impendentia deprecari. GN ac piacula*, etc. — (*d*) *MDN beamur. B beamus*, nég igence. — (*e*) *MDPG continue. NB continuo.* — (*f*) *MDN denique. B deinde.* — (*g*) *MDTEPNB capita. G præcepta* — (*h*) *MDN orbibus. B urbibus* (?) — (*i*) *MD In lib. de sacrificiis. Cæteri* [= les autres commentateurs] *locis omnibus scripturæ.*

(A) Aben-Esra de Tolède (1119-1174) a laissé de nombreux commentaires, imprimés au xvie siècle. Bodin a surtout pratiqué son *Comm. sur le Pentateuque*, Naples, 1488, dont il parle à chaque instant dans la *Démon.*, 1, 5, pp. 114, 120, 122 ; 3, 1, pp. 321, 323, etc., et dans l'*Hept.*, *infra*, p. 277. — Aben-Esra est également l'auteur d'un traité d'astrologie, *La Porte des Cieux*.

(B) Cf. *supra*, p. 271 note C.

(C) Juda Abranavel, fils d'un juif espagnol réfugié à Naples, publia à Gênes, en 1502, ses *Dialoghi di Amore*. A côté de développements connexes à la théorie platonicienne de l'amour, on y trouve des explications sur les traditions bibliques, les fables grecques, etc. Trad. françaises par Pontus de Thyard ; par Denys Sauvage, Sr du Parc, Lyon, 1558. J'ai eu entre les mains : Leon Hebrieu, *De l'amour*, trad. par Antoine du Moulin Masconnois, Lyon, Ian de Tournes, 1551, 2 vol. in-8 (Nationale Z 16907-16908). Léon l'Hébreu y invoque à plusieurs reprises la loi de Moïse comme une preuve de la vérité de la conception qu'il se fait, lui, de l'univers (liv. 3, pp. 130 sqq. et surtout pp. 144 sqq).

(D) Contre l'autorité de MDTE, pourtant si supérieure à celle de G, on peut être tenté de défendre *piacula*, qui cadre mieux avec le contexte : *prius de peccatis confiteri, deinde pœnas acerbiores ac piacula deprecari impendentia*, = d'abord avouer nos fautes, ensuite supplier Dieu de nous épargner les sanctions trop grièves et les expiations suspendues sur nos têtes. *Pericula* est beaucoup moins attendu. Et la confusion est aisée entre les deux mots. Déjà p. 270, D (fol. 91 b) avait failli écrire : *sine ingenti periculo*, puis, biffant *periculo*, avait rectifié : *piaculo*. — *Ils* = nos péchés, implicite dans *nos fautes*.

(E) MD *decem illa decalogi capita decem orbibus cœlestibus ordine decenti convenire*, = qu'il y a, par une harmonie merveilleuse de la nature, une correspondance des dix points du décalogue aux dix sphères célestes. Sur cette idée bizarre, dont on va voir la source tout de suite, et qui est celle de son temps, et non de Bodin seul, voyez la fin du *Theatr. naturæ*, à partir de V, 2, pp. 805 sq. et mon article de la *Revue d'Anjou*, sept. 1912, *La Physique de Bodin*.

(F) Philon, trad. Bellier, pp. 707 sqq., *Des animaux qui sont propres aux sacrifices et quelles sont les espèces des sacrifices*, indique les correspondances mystérieuses du sacrifice avec l'année, les astres, etc.

(G) MD *Cæteri* est le seul texte plausible. Philon est cité, seul, avec précision. Les autres, Aben Esra, R. Salomon, Léon l'Hébreu sont allégués dans leurs commentaires de la Bible, *passim*.

après avoir rappelé que ce Décalogue n'est que le renouvellement aux hommes de la loi naturelle longtemps oubliée, récite un hymne en l'honneur du Dieu qui l'a révélé à Moïse sur le mont Horeb, 277-282].

[**283**] Toralbe. — Qu'est ce autre chose de cette alliance contenue (*a*) en deux tables et en dix chapitres (A) que la pure et veritable loy naturelle (B) ? Car nous auons pris cette loy de la Nature, nous lauons puisée dans son sein et la ressentons en nous mesmes : on ne nous lenseigne point mais nous y sommes formés. Elle ne nous est point commandée mais elle nous est inspirée (C). Et premierement que Dieu eternel est la seule cause non seulement ouuriere mais encore conseruatrice de touttes choses. Et que nous le (*b*) debuons craindre & respecter par le droict de sa maiesté (D). Et laymer et (*c*) seruir pour lincroiable & l'indicible bonté quil a pour nous (*d*) (E). Et que de luy rauir le culte et lhonneur qui luy est deub par vne impieté sacrilege pour le (*e*) donner a des choses creées fresles & perissables et (*f*) y (*g*) mettre la confiance de nostre salut cest vn crime abominable. Et en second lieu pour ce qui est deffendu dans le second chapitre (F) du Decalogue de tailler aucune (*h*) image ou faire aucune representation de Dieu cella nous est pareillement dicté par la Nature puisque nous auons faict veoir (G) clairement & manifestement

(*a*) *MDPGB comprehensum. N deprehensum.* — (*b*) *MDB Deum æternum causam non modo rerum omnium effectricem, sed etiam conservatricem esse; eundem pro jure suæ majestatis metuendum. N esse eandem, pro jure,* etc. — (*c*) *MN ac toto* (*B totæ*, barbare) *mentis impetu prosequendum. DR* omettent *toto mentis impetu.* — (*d*) *M Et cum nulla omnino lex sit, quæ non aliqua temporum aut locorum aut personarum exceptione minuatur, hæc tamen una lex est æterna nec ulla exceptione violabilis, quin omnibus locis, temporibus ac personis conveniat, scilicet Deum unice amandum ac prosequendum. DBNR* omettent cette phrase. — (*e*) *MD illud tribuere. NB illum* (sc. cultum ?) *tribuere.* — (*f*) *MDB aut. N et.* — (*g*) *MD in iis. NB in illis.* — (*h*) *MDN figuram ullam. B willam* (?)

(A) *Capita.* Ce mot (cf. p. 277 ou 275) signifie : commandements, points (chefs, comme le traduit très bien Bodin lui-même, p. 284).

(B) Cette idée, que Bodin vient de développer, avec une longue digression sur les sacrifices, depuis la page 271, est une de celles qui lui sont le plus chères. On le comprend, si, se sentant pour le judaïsme tendresse de cœur secrète, il croit par elle pouvoir assimiler le judaïsme mosaïque à cette religion pure, dépouillée, qui sera un jour universelle et où viendront se fondre les divergences des religions d'aujourd'hui. Nous allons donc rencontrer cette idée à chaque instant dans l'*Hept.* Octave louera le Décalogue « que Christ n'a pas plus tost voulu ou pu abolir que la » loy de la Nature, n'y ayant rien dans les douze Tables que la loy tres equitable de la Nature ne » contienne », VI, p. 618.

(C) MD *hanc enim a natura legem arripuimus, hausimus, expressimus : ad quam non docti, sed facti; non instituti, sed imbuti sumus.* Souvenir cicéronien, tiré mot pour mot du *Pro Milone*, 4, 10. Et sans doute ce balancement, un peu apprêté, lui apparaît-il comme le summum de l'éloquence, car il le reproduit textuellement *infra*, p. 333, et dans son mouvement à plusieurs reprises, par ex. *Rép.*, IV, 4, p. 411.

(D) MD *pro jure suæ majestatis*, = à proportion de sa majesté.

(E) R marque ici encore sa ressemblance avec les mss. du type D par l'omission de la phrase insérée dans M : « Et s'il n'y a pas de loi qui ne souffre exception de temps, de lieux et de personnes, » il y en a tout de même une qui ne souffre aucune telle exception, c'est la loi éternelle qui réserve » uniquement à Dieu notre amour et notre respect ».

(F) *Capite*, commandement : Tu ne te feras idole taillée, *Exod.*, 20, 4 ou *Deut.*, 5, 8.

(G) *Supra*, II, pp. 68-73, 86-88, 90 sq., et IV, 269-270, où il montre que, pour cette raison, certains peuples refusent de bâtir des temples matériels à l'être incorporel et infini.

que Dieu nest point corporel et que pour cette raison Numa Pompilius par sa loy (i) deffendit de faire aucune representation des Dieux comme raporte Plutarque (2) dans sa vie. Et certainement si cest vn crime dadorer les cieux (j), les astres ou le soleil, comme dict S. Augustin au 3. de la Cité de Dieu, cen est vn bien plus horrible dadorer les ouurages des hommes ou leurs imaginations (A). Et (k) ie me suis souuent estonné que tant de nations pendant tant dannées fecondes en sciences (l) par vne affection de pieté aient adoré des idoles, quoy qu'Heraclite presque (m) le plus ancien de tous les Philosophes grecs eut dict quil ne [**284**] consideroit pas plus ces idolâtres de statues que ceux qui parleroient (n) a des murailles (B).

Curce. — De tous ces peuples il en fault excepter les Perses (C), les Scythes, les Affriquains et les anciens (o) Romains que Varron (3) a remarqué auoir esté plus de CLXX (p) ans sans connoistre les idoles.

Salomon. — Pourquoy sembarrasser a contester (q) ou il ny a point de difficulté ? Il suffit de les appeller (ces idoles) pour les destruire par vn mot dont se sert nostre nation bien quil soit sale & deshonneste qui signifie estron pour tesmoigner combien les idoles estoient en abomination parmy nos ancestres.

Toralbe. — Tous les autres chefs du decalogue sont approuuez et pratiquez presque par toutte la terre (r) ce qui est vn raisonnement assez puissant pour

(2) Plutarch in Numa. August. de Ciuit. Dei, 3 (D). — (3) Ex Varrone August. in lib. de Ciuit. Dei (E).

(i) PG omettent *sua lege*. — (j) *MDB cœlos. N cœlum.* — (k) *MDPG Ac. NB At.* — (l) *MDPGB lamque eruditis temporibus. N tamque eruditissimis* (?). — (m) *MD Græcorum philosophorum fere antiquissimus. PGB* omettent *fere. N* omet *fere* et *Græcorum.* — (n) *MDTE obloquerentur. PGNB colloquerentur.* — (o) *MDNB Persæ, Scythæ, Afri ac veteres Romani. PG* place *veteres* avant *Scythæ.* — (p) *MDB deos (N* omet *deos) annos amplius CLXX (N : CXXX) coluisse.* — (q) *MDN argumentamini. B argumentum* (?). — (r) *MDN omnium fere gentium communia sunt. B omnibus fere gentibus.*

(A) MD *figmenta*, = les représentations plastiques d'imaginations humaines.

(B) Je ne sais où Bodin a pris ce détail sur Héraclite ; peut-être dans un auteur qui cite Héraclite, et alors c'est une chance bien risquée de le découvrir. Il n'y a rien dans Diogène Laërce, 9, 1. — En tous cas, un tel mot convient à merveille à Héraclite, qui regarde le feu éternel, inaltérable, comme le principe et la fin de toute chose. D'autre part, si l'on en croit les lettres publiées sous son nom dans la *Poesis philosophica* d'H. Estienne, Paris, 1573, in-8, il fut chassé d'Ephèse sur une accusation d'impiété.

(C) Cf. *supra*, p. 269 : « Les rois de Perse defendaient d'eleuer des temples, estimans que » ceust esté faire outrage a la diuine Maiesté laquelle estant immense ne peut estre enfermée dans » aucun lieu ». Il tire ce détail d'Origène, *Contra Cels.*, 7, 69 (Migne, t. 1, col. 509), qui lui-même copie Hérodote.

(D) MD, avec raison, appliquent ces deux références au même objet. R les insère dans le texte et les sépare indûment. « Numa défendit aux Romains d'attribuer à Dieu aucune forme d'homme » ni de bête, et il n'y avait jadis parmi eux nulle représentation graphique ou plastique de la divi» nité ». Plut., *Numa*, 8. — « ...Romanos sine simulacro deos coluisse : quod si mansisset, » inquit [Varro], castius dii observarentur ». *De civ. Dei*, 4 (et non : 3), 31.

(E) « Dicit etiam [Varro] antiquos Romanos plus annos centum & septuaginta deos sine simu» lacro coluisse ». *De civ. Dei.*, 4, 31. Cf. Plut., *Numa*, 8 : « Durant les 170 premières années, » ils ne placèrent dans les temples aucune image figurée, attendu qu'ils croyaient impie d'assimiler » ce qu'il y a de meilleur à ce qu'il y a de pire, & impossible d'atteindre Dieu autrement que par » la pensée ».

prouuer comme la loy de Dieu est conforme entierement (s) a la Nature. I'en excepte le quatriesme chapitre touchant le repos (t) du Sabath (A) et ie ne comprens pas pourquoy les Iuifs festent (u) plustost le septiesme iour que le sixiesme ainsy que (v) les mahometans ou le premier comme les chrestiens. Car ce qui est iniuste naturellement ne peut iamais deuenir iuste auec le temps tant senfault (x) (B). Donc si auparauant la loy de Moyse ce nestoit pas vn crime de trauailler et sappliquer aux affaires (C) le septiesme iour pourquoy après a ce esté vne impieté ?

Icy Salomon estant demeuré court (y) contre lattente d'vn chacun, FEDERICH prit la parole et dict :

La dispute est finie (D), Salomon ne respond rien.

SALOMON. — Ie ne voy pas quil me soit permis (E) de parler puisque cest vne offense digne de mort de reueler le secret de l'Empereur.

[**285**] CORONI. — Ouy entre des ennemis, mais non pas entre des gens vnis daffinité, tels que nous sommes icy (z). Expliquez nous donc ie vous prie (a) (Salomon) ce que vous appellez (b) icy sceau ou cachet ou secret (F) a fin que Toralbe ne remporte pas de victoire sans auoir combatu.

SALOMON. — Le Sabath est veritablement vn secret ou mistere entre Dieu & son (c) peuple choisi (4) que les autres (d) peuples ne peuuent comprendre ou s'ils le peuuent ils ne le veulent pas (e). Or (f) l'obiection que me faict Toralbe auoit desia esté proposée a Tryphon par Iustin le Martyr (G). Mais ie vous demande vne chose, Toralbe, est il (g) iuste ou iniuste naturellement de porter les armes?

(4) Ezechiel, c. 20 et 21. Exod., c. 31 (H).

(s) *MDN legem divinam omnino (PG omnem) naturæ consentaneam (B consentaneum [?]) esse.* — (t) *MDPG de requiete Sabbathi. B de requie. N requiem.* — (u) *MD feriare*, barbare. *NB feriari.* — (v) *MDPG ut (NB ut et) Ismaëlitæ.* — (x) *MDB contrave. N contraque.* — (y) *MDPGB hic cum (N ut*, incorrect avec le subj.) *conticuisset.* — (z) *MDPGB quos hic vides. N videmus.* — (a) *N* omet *si placet.* — (b) *MD appelles. NB appellas.* — (c) *MDN et populum (B suum).* — (d) *MDTEGN cæteri. P selecti.* Leyser *B non selecti*, conjecture de bon sens. — (e) *MDTEPN non possunt, nec, si possint, velint. G non possunt, nec, si possunt, volunt* (incorrect). *B non possunt, etiamsi velint.* — (f) *MD Argumentum autem. NB* omettent *autem.* — (g) *MDN videatur. B videtur.*

(A) « Mais le septiesme iour est le repos du Seigneur ton Dieu. Tu ne feras aucune œuure en » iceluy ». *Exod.*, 20, 10.

(B) MD *Quod enim natura injustum sit temporis decursu justum fieri nequit, contrave.* R fait un contresens sur *contrave*, qui signifie : et inversement.

(C) Omission. MD *et opificiis*, = et aux travaux manuels.

(D) Inexact. MD *salva res est*, expression fréquente chez les comiques : tout est sauvé, tout va bien, je respire. Federich se félicite de voir Salomon mis à *quia*.

(E) MD *debeam*, = que j'aie le devoir de répondre.

(F) MD *tesseram*. — La source de Bodin est Aben Esra : « I'ay leu aux commentaires » hebrieux d'Abraham Aben Esra sur le 4e article du Decalogue que Dieu auoit commandé sur la » vie de chommer et sanctifier le samedy surtout et iceluy beny entre tous ». Et en note : « Secre- » tum et tesseram vocat inter Deum & hominem ». *Démon.*, 3, 1, p. 322.

(G) *Dialogue avec Tryphon*, 27.

(H) *Exod.*, 31, 13 à 17. Quant aux références, erronées, d'*Ezechiel*, elles sont corrigées par la *Démon.*, 3, 1, p. 322, qui cite, à ce même propos, *Ezechiel*, 22 [8] et 23 [38].

TORALBE. — Cella me semble indifferent.

SALOMON. — Pourquoy donc (*h*) si vn Prince (*i*) pendant vne sedition deffend de prendre les armes vn citoien qui nonobstant la deffense marcheroit armé ne seroit il pas coulpable (A) ou iniuste (*j*)? Toralbe, que vous (*k*) en semble?

TORALBE. — Ie le croirois coulpable.

SALOMON. — Pourquoy cella puisqu'auparauant la deffense il ne leust pas esté?

TORALBE. — Par ce que (*l*) cest vne loy naturelle dobeïr au magistrat qui vous faict vn commandement equitable et celluy qui desobeïroit (*m*) après seroit iniuste (*n*).

SALOMON. — Auec bien plus de raison celluy la est il iniuste qui desobeït a Dieu (B) soit que son commandement soit equitable ou non quoy qu'il soit impossible a Dieu de commander rien d'iniuste (*o*).

[Suit une longue discussion sur le sabbat, 285-306. Salomon explique que ce loisir imposé aux hommes les rappelle à la contemplation oubliée des choses divines, 285-288. Le repos est imposé aux hommes le septième jour, en mémoire du repos de Dieu en ce même jour, après la création du monde, 288-291. Mahométans et chrétiens, qui tiennent le Décalogue de Moïse pour dicté de Dieu, n'ont aucune vraie raison d'en enfreindre le quatrième commandement, ni de déplacer, en haine des Juifs, le jour du repos hebdomadaire, 291-293. Enfin le nombre 7, qui est celui du jour de repos, joue le plus grand rôle dans la création, dans l'histoire, etc. Valeur mystique du nombre 7. Toralba approuve Salomon, 293-300. Le chômage du sabbat, lui répondent ses adversaires, a donné lieu à des excès. Curce rapporte qu'un jour de Sabbat, les Juifs préférèrent à le violer laisser prendre Jérusalem aux Romains. Senamy, que d'illustres Juifs, tel Judas Macchabée, se sont affranchis de ce chômage, en cas de nécessité. Federich, que Jésus l'a condamné. Salomon concède qu'en cas de nécessité il ne faut pas observer rigoureusement le sabbat, 300-306. En tout cas, quelque jour que l'on chôme, il faudrait, non le déshonorer par des orgies, mais le sanctifier par la méditation].

[**306**] SALOMON. — Prenez garde, Coroni, que vous ne vous imaginiez que mon dessein soit de persuader (*a*) aux chrestiens de changer leur dimanche (*b*)

(*h*) *NB* omettent *igitur*. — (*i*) *MDNB si princeps... arma gestare prohibuerit*. *PG principes... arma gestari prohibent*. — (*j*) *MD civis injuriosus et iniquus*. *B injustus et injuriosus*. *N injustus et injuriosus atque iniquus*. — (*k*) *MDN num tibi... videatur*. *B sibi* (?). — (*l*) *MDB quoniam*. *N quia*. — (*m*) *MD qui aliter faciat*. *NB facit*. — (*n*) *D* répète la réplique de Toralba sous le nom de Salomon. Puis il continue comme *R*. — (*o*) *MDN sive justum, sive injustum* [*id esse arbitretur : quanquam fieri non potest, ut quicquam injustum*] *a Deo jubeatur*. *B* omet les mots entre crochets. — (*a*) *MDN persuadere*. *B persuasisse*. — (*b*) *MD dominica*. *NP dominico*.

(A) Sur *num* = *nonne*, cf. p. 223 note B.

(B) Omission. MD *Quando igitur injustior est qui, Deo vetante id quod antea vetitum non erat, interdicto non paruerit*, = combien plus injuste l'homme qui, lorsque Dieu prononce une interdiction qu'auparavant il n'avait pas prononcée, n'obéit pas à la prohibition.

au samedy, de crainte qu'ils ne profanent (c) ce sainct iour du Sabath aussy bien que leur dimanche (d) en danses impudiques, en yurongneries (A), a la chasse, aux ieux & dans la compagnie des femmes desbauchées ce que ie ne puis penser sans en concepuoir vne douleur extresme dans le cœur. Car il vauldroit mieux encor transgresser ce iour la en le donnant aux affaires que de le violer par des desbauches criminelles (B).

Senamy. — Vous autres Iuifs scrupuleux & melancholiques vous ne remarquez pas (C) que [**307**] les anciens, tant Grecs que Latins, ont tousiours celebré les festes par des combats (e) publics, des festins, des assemblées, en chantant des cantiques, et par des danses, a fin de les rendre plus ioyeux & partant plus aggreables aux Dieux.

Salomon. — Nostre nation ne deffend point les assemblées et les danses : mesmes (f) en nostre langage le iour de feste signiffie et danse & meditation (D) pour dire que les iours de festes ne sont pas simplement ordonnés pour chanter dans nos assemblées les louanges de Dieu, mais aussy a fin de vacquer a la meditation. Cest pourquoy a touttes les nouuelles lunes nous prenons touttes sortes de diuertissemens honnestes (g) et rien par toutte lescriture ne nous est plus souuent recommandé (5) que dauoir la ioye dans le cœur (h) : et (i) encores que le iour du Sabath nous nous retranchions (j)

(5) Deuteron., c. 28. Nehemiæ, c. 8. Iesaiæ, c. 52, 61, 62, 65. Abachuch, c. 3. Psalm. 20 et 125. Zach., c. 8 (E).

(c) *MBN contaminari videam. D debeam*, faute certaine. — (d) *MDB dominicam. N dominicum.* — (e) *MD luctis publicis. B ludis. N ludibus* (barbare). — (f) *MDPG quin etiam. NB quin et.* — (g) *DBN quæ modo a turpitudine abhorreant. M* a écrit, puis biffé *quo.* — (h) *MDPGB intimis animi pectoribus. N intimi.* — (i) *DNB ac. M nec*, inadvertance. — (j) *MNB* (*tamelsi*) *abstineamus. DPG abstinemus.*

(A) Omission. MD *libidine*, = en libertinages.

(B) Ce n'est pas la dernière fois que Salomon attaquera les églises chrétiennes dans les mœurs de leurs adeptes. Un peu *infra*, p. 310, il parlera « des accouplemens detestables de l'vn & de » l'autre sexe qui passent iusques dans les maisons cloistrées soubs couleur de deuotion ». Et les chrétiens même contresignent ces critiques. « Curce Pleust a Dieu que cette coustume [de » séparer hommes & femmes au temple] fust receue de ceux de nostre creance : nous pouuons » dire en quelque façon qu'il n'y a pas de temples de chrestiens ou les œillades attrayantes ne » soyent en vsage », p. 315. Et Coroni déclare qu'il attend un règlement des Papes sur cette question, p. 316. Bodin prend leurs dires à son compte : « Nous sanctifions, ou, pour mieux dire, » deuons sanctifier le dimanche, lequel neantmoins est souillé de toutes les desbauches et folies » dont on se peut aduiser, au grand deshonneur de Dieu qui n'a rien commandé plus estroictement que de chommer le iour du repos ». *Démon.*, 3, 1, p. 324.

(C) MD *non videmini dies festos colere, quos veteres omnes... lætiores esse voluerunt*, = [vous autres Juifs confits dans votre roideur austère] vous n'avez pas l'air de célébrer ces jours de fête, dont toute l'antiquité avait voulu faire des jours de liesse.

(D) Cf. *Démonomanie*, 2, 4, p. 238 : « Car il est bien certain que les anciens Hebrieux apportant leurs obligations au temple, quand ils approchoyent de l'autel ils dançoyent, comme a très » bien noté Dauid Kimhi sur le mot *haga* [au Ps. 41] qui signifie feste, danse ».

(E) [Le Seigneur te punira] « pour tant que tu n'as pas serui au Seigneur ton Dieu en ioye et » de bon cœur ». *Deut.*, 28, 47. — « Et il leur dit : Allez, mangez les choses grasses [c'est le *cibis* » *sacrificiorum opimis* de Bodin]... car c'est vn iour sainct au Seigneur, et ne soyez point » contristez ». *Néhémie*, 8, 11. De même *Isaïe*, 52, 9 ; 61, 10 ; 65, 18. *Abacuc*, 3, 18. *Psaum.*, 20, 7 ; 125, 2 sqq. *Zachar.*, 8, 19. MD citent en plus *Sophonias*, 3 [14].

des assemblées vulgaires (A) nous ne laissons pas de le rendre ioyeux & très aggreable par larmonie de nos concerts de vois et dinstrumens que nous meslons aux chants de nos cantiques en resonnant les louanges diuines. Et dans nos festins des festes nous nous obligeons a Dieu de manger (k) auec grande ioye les viandes exquises (l) des sacrifices, ainsy que la loi diuine nous le commande (6). Neantmoins nous employons quelques heures a la lecture des loix diuines a fin de repaistre l'ame (m) aussy bien que le corps suiuant la pratique (n) de nos plus anciens prophetes qui sest conseruée iusques a present. Vne femme de Sunamite (7) estant allée trouuer (o) Helisée son mary luy dit, Pourquoy as tu esté (p) vers le Prophete quand il nest pas nouuelle lune ny iour de Sabath? Car pour receuoir les oracles diuins des sçauans theologiens on peut sesloigner (q) de la maison de deux milles (8) seulement & pas plus (B). Quant a ce que Senamy nous accuse destre [308] plus tristes et melancholiques que les autres peuples, quil sçache que la veritable (r) cause procede de la douleur (s) eternelle que nous auons de veoir que par toutte la terre on ne viole pas seulement le Sabath impunement mais tous les autres chefs du Decalogue, par exemple (t) : bien que par le premier chapitre il soit expressement enioinct aux hommes (u) de ne reconnoistre et nadorer qu'vn seul Dieu (C), cependant nous voyons qu'on en adore plus de six cens mille (D). Les anciens Payens auoient trois cens Iupiters selon que le dict vn de leurs poetes :

Ter centum tonat ore deos (v) Herebumque Chaosque (E).

(6) Deuter., c. 26 (F). — (7) Regum 4, 4 (G). — (8) In actis apostolorum, c. 1. Iter (x) vnius sabbati duo milliaria interpretatur (y).

(k) *NB nos... vesci. MDGP* omettent *nos.* — (l) *MDTPG* Leyser *B opimis. N optimis.* — (m) *MDN mentem. B mentes.* — (n) *MDPG idque ab antiquissimis Prophetarum disciplinis imbuti ad hæc usque tempora usurpare solemus. NB prophetarum discipulis ad hæc,* etc. — (o) *MDNB de Sunamitide ad Elisæum profecta. PG prophetam,* erreur. — (p) *MDPG cur, inquit maritus, uxor ad prophetam? N cur, inquit maritus uxori, venis (B vis) ad prophetam?* — (q) *MD absedere. NB discedere.* — (r) *MD potissima causa NB potissimum.* — (s) *MDPG dolemus. NB videmus.* — (t) *MDN nam. B num* (?). — (u) *N* omet *homini.* — (v) *MDPGB deos. N deo.* — (x) *MDG Iter. P inter* (?). — (y) *MDPG interpretantur,* déponent, seul correct.

(A) MD *a vulgaribus choreis abstineamus,* = que nous n'entrions pas dans les danses ordinaires. Sur la danse religieuse, cf. *infra,* VI, p. 469 sq.

(B) Bodin ajoute à présent un détail qui n'a pour but que de faire briller son érudition : l'interdiction d'aller consulter le prophète à plus de deux mille pas, de façon à pouvoir aller et revenir dans la même journée de sabbat. Le chemin du Sabbat (sabbati iter, *Actes,* 1, 12) était égal à la distance qui avait séparé le Tabernacle de l'extrémité du camp hébreu : et c'était là un des préceptes pharisiens tirés de la *Mischna Schabbath.* Cf. S. Jérôme, *Epist.,* 121, 10 (Migne, t. I, col. 1034) ; Josèphe, *Ant. judaïq.,* 13, 8, 4 ; Vigouroux, *Dict. de la Bible,* t. 9, col. 1296.

(C) « Tu n'auras point d'autre Dieu deuant moy ». *Exod.,* 20, 3 ou *Deut.,* 5, 7.

(D) MD *sexcenta millia,* nombre indéfini : des millions.

(E) Virgile, *En.,* 4, 510. D'ordinaire d'ailleurs on rapporte *ter* à *tonat,* non à *centum.* = Par trois fois elle appelle à grands cris les cent dieux, etc. — Citation légère encore que celle-là ; n'aurait-elle pas surgi à la mémoire de Bodin pour corroborer une idée dont il avait oublié la source, que voici sans doute : « Et Romanus cynicus Varro trecentos Joves, sive Jupiteres dicen- » dum... introducit ». Tertullien, *Apolog.,* 14. — Cf. *Hept.,* IV, p. 225.

(F) *Deut.,* 26, 11 : « Tu t'esiouïras en mangeant de tous ces biens que le Seigneur ton Dieu » t'aura donnez ».

(G) IV *Rois,* 4, 8 sqq. Seul D donne la référence correcte. — L'histoire de la Sunamite prouve

Et ceux qui exagerent ou encherissent sur l'hyperbole (z) en mettent iusques a trente six mille (A). Les Chrestiens mesmes font (a) autant de dieux quil y a danges & de bienheureux esprits, cest a dire des legions innombrables. Sans conter ceux que les Papes par vne detestable apotheose (B), en inuocquant comme les Sorciers les Demons, enregistrent (b) au nombre des Saincts. Et puisquil est deffendu (C) par le second chapitre de faire aucune (c) image pour luy porter honneur sur peine de la vie, touttesfois tous leurs temples et tous les coins de leurs eglises sont remplis de sculptures et (d) didoles de touttes matieres, de pierre, de platre, de bois, de cire, dor, dargent, de cuiure et de plomb, et baisent des corps (e) morts conseruez dans le sel & le vinaigre, des os, des cendres auec des chandelles allumées (D), croyans (f) par tels attouchemens estre gueris non seulement de maladies corporelles, mais trouuer encore la santé de lame (g). Et ce qui est de plus abominable ils ont tiré de ce second chapitre du Decalogue qui deffend [309] lidolatrie, non seulement en Italie en France et en Espagne, mais en Allemagne mesme le formulaire de leurs prieres iournallieres ou de leurs heures (E) et les ont tout a fait corrompues (h). Et ie mestonne de ce que (i)

(z) *MDATE aut (PG et) qui plurima hyperbole amplificant. NB et quæ plura hyperbole amplificat* (?). — (a) *MDNB arbitrantur. PG arbitramur.* — (b) *MDPGB conscripsere. N scripsere.* — (c) *D* supprime *ullus.* — (d) *N sculptilibus (MDPGB ac) idolis.* — (e) *MDPG putria (NB putrida) cadavera.* — (f) *MDTEPG ut... putent. N et... putant. B et... putent*, incorrect. — (g) *MDTEPG sanitatem (NB sanctitatem* [?]) *et utrique (N ubique* (?). *B utrique) salutem comparari.* — (h) *MDEPG de (NB in) omnibus horariis... induxerunt (PGNB expunxerunt).* — (i) *DNB ac mirum mihi visum est cur... M cum*, incorrect

par l'interrogation du mari, que les Hébreux avaient coutume, a la nouvelle lune et aux sabbats, de se rendre au temple ou de consulter les prophètes. — R devait écrire : une Sunamite, ou : une femme de Sunam.

(A) Cf. *supra*, p. 220 note D.

(B) C'est le mot même de la *Lettre* de Bodin à Bautru : *nulla mortalium apotheosis.* — D'où vient maintenant cette accusation que les papes, comme les sorciers, invoquent les démons? 1° Le but du diable est (cf. p. 254 sq.) de détourner l'adoration des hommes du vrai Dieu sur ses créatures. Les papes, pense Salomon, en déifiant des créatures, commettent ce crime, et quand ils adorent les saints, ils sont réellement des sorciers qui adorent des démons. 2° D'autre part il a existé des papes sorciers. « Icy dira quelqu'vn que depuis Sylnestre second iusques a Gre- » goire VII inclusiuement tous les papes ont esté sorciers ». Et Bodin énumère les principaux, Sylvestre II, Benoît IX, Jean XX, Jean XXI, Grégoire VII. *Démon.*, 3, 3, p. 339; cf. *ibid.*, Réf. de Wier, p. 525, et Wier, *o. c.*, 4, 2, p. 309 a.

(C) Contresens. MD *Et cum... ante statuas aut ullas imagines procidere... prohibeamur,* = et *quoiqu'*il nous soit interdit de nous prosterner devant les images.

(D) MD *et quidem ex omni materia, ex omnibus metallis, lapidibus, lignis, terra, cera, farina, ipsaque putria cadavera, pulpam aceto et sale conditam, ossa, cineres cereis ardentibus deosculari.* R a (volontairement?) amorti la violence indignée de l'invective. — Je ne puis m'empêcher d'en rapprocher Calvin : « Par ce moyen les superstitions de tous les Gentils et » Payens demeureroient en leur entier : lesquels ne contoient point au nombre de leurs dieux » sinon ceux qui étoient passés hors de ce monde. Les Papistes aussi ont fondé leur idolâtrie de » cette belle couleur mesme quand ils adorent plutôt les vêtements et os des morts, le bois & les » pierres et les choses mortes que les hommes vivans & respirans ». *Commentaires sur le Nouveau Testament,* Paris, Meyrueis, 1854, t. II (sur les *Actes*, XIV, 15, p. 722); cf. son *Comment. sur S. Jean*, VIII, 53. Bodin avait lu ces *Comment.* : voyez *infra*, V, p. 445.

(E) Contresens. MD *de omnibus horariis precationibus secundum decalogi caput... ex ipso decalogo induxerunt,* etc., = ils ont fait disparaître de leurs Heures le second chef du décalogue retranché du décalogue lui-même. (*Inducere*, = abroger, biffer, rayer). — Il s'agit ici de l'Office divin ou canonial, *vulgo* le bréviaire ou les Heures. Cf. p. 311.

Martin Luther (9) a aduancé quil ny a aucune image deffendue par le decalogue que celles de Dieu mais non pas du crucifix ny (*j*) des apostres, puis il adiouste : Pour nous nous ne voulons point veoir ny escouter Moyse : les commandemens des images & du sabath sont ceremonies abolies. Cella est il a souffrir en la plume dun homme qui se vante destre reformateur de la religion? Le troisiesme chapitre du Decalogue qui deffend de prendre le nom de Dieu (*k*) en vain nest pas moins trangressé que les autres par ce que ce nom sacrosainct nest pas seulement pris a tesmoing sans cause et profané indiferament en tout rencontre (*l*) mais encores on se sert des noms des Dieux des payens & des Demons pour iurer (A) quoy quil nous soit (*m*) tant de fois & si clairement deffendu (1) de ne iurer iamais qu'au nom de Dieu eternel pour asseurer vne verité. Ie ne parle point de la seconde table specialement des accouplemens detestables de l'vn & de l'autre sexe (B) qui passent iusques dans les maisons cloistrées soubs couleur de deuotion.

Sur quoy Salomon sestant emporté plus que son aage caduc ne sembloit

(9) Tomo Ienensium 3, parte prima, Aduersus cœlestes prophetas (C). — (1) Deuteron., c. 19. Ierem, c. 5 et 12 (D).

(*j*) *MDPGB aut. Net.* — (*k*) *MD Dei nomen. NB Domini.* — (*l*) *MDPG quia* [*non modo pejeratur, verum etiam contumeliis omnibus* (N omet *omnibus*) *nomen illius*] *sacratissimum dilaceratur. B* omet les mots entre crochets. — (*m*) *MDNB prohibeamur. PG prohibemur.*

(A) MD *ac pro æterno Deo peregrina deorum ac dæmonum nomina jurantur*, = au lieu de jurer par le dieu éternel, on jure par des noms, et encore étrangers, de dieux & de démons. — A mon avis, *peregrina* est une allusion à l'habitude prise de jurer par le nom italien de divinités païennes : *per Bacco*. Charles IX donnait à sa cour l'exemple du blasphème. Henri III fit au contraire contre les blasphémateurs un édit fort sévère, qui naturellement ne reçut point d'exécution. Bodin se félicite qu'en 1569 un blasphémateur, la langue percée au fer rouge, ait été pendu & étranglé ; il rappelle avec louange que les Juifs lapidaient le blasphémateur. *Démon.*, 3, 1, p. 313 sq. Cf. Lalanne, *o. c.*, p. 136 sq., qui nous montre Brantôme perdant, sur les instances de Téligny, l'habitude de blasphémer, et cite H. Estienne, *Deux dialogues du nouveau langage françois italianizé*, II, p. 142, sur la coutume courtisanesque d'invoquer les dieux de l'antiquité payenne.

(B) Nouvelle atténuation du texte par R — MD *scortationes, adulteria, stupra et utriusque sexus ab ordinibus sacris libidines continentiæ specie turpiter effusas*. On sait quel dérèglement, né depuis plusieurs siècles, mais accru par les guerres de religion, règne dans les couvents au XVIe siècle, et persiste bien avant dans le XVIIe, où peu à peu une réforme générale s'accomplit.

(C) M. Lutheri *Opera omnia*, Ienæ, Christ. Rodius, 1556-1558, et Wittebergæ, Job. Crato, 1553, 4 in-fol. (Bib. nat. Invent. D² 27). Réédition (Bib. du Prytanée), Ienæ, ex officina heredum Thomæ Rebart, 1579, in-fol. « Und sage zuerst, das nach dem Gesetz Mose kein ander bilde » verbotten ist denn [= si ce n'est] Gottes bilde, das man anbettet. Eyn crucifix aber odder sonst » eyns heyligen bilde ist nicht verbotten zu haben ». — « Wir wollen Mosen widder sehen noch » horen ». *Wider die himmlischen Propheten, von den Bildern und Sakrament*, 1525, dans l'éd. moderne de Weimar, t. 18, p. 68 et 76. Sur Luther, voy. *Luther et le Luthéranisme*, du P. Denifle, trad. de l'abbé Paquier, Paris, 1910. — Quant à l'avis de Bodin sur la question des images, cf. *infra*, VI, p. 632 note, et une attaque prudemment voilée, *Dém.*, 2, 1, p. 163.

(D) *Deut.*, 19, 17, contre celui qui jure par Dieu en faisant un faux témoignage. *Jérém.*, 5, 2, contre ceux qui jurent faussement par le Seigneur ; *ibid.*, 12, 16, Dieu promet son pardon aux méchants, s'ils apprennent à jurer par son nom, comme ils ont enseigné à son peuple à jurer par le nom de Baal. — Mêmes références, *Démon.*, 2, 1, p. 166.

permettre il demeura court comme pour reprendre haleine (A) mais la cause de son silence fut quil remarqua que son discours auoit fort choqué (*n*) CORONI très zelé deffenseur de l'Eglise romaine lequel semblant se disposer (*o*) a parler chacun les regardant (*p*) pour les escouter il fut quelque temps a resuer puis (*q*) tout dun coup (B) : Iauois enuie dict il de respondre aux reproches & aux calomnies (C) de Salomon, mais iestime quil est mieux de [**310**] remettre la partie a vne autre fois a fin de noster a personne (*r*) la liberté de s'expliquer.

OCTAUE. — Ie ne scay aussy si ie dois parler ou si ie dois me taire.

CORONI. — Pourquoy demeureriez vous müet en vne si belle occasion si vous auez dessein de refuter Salomon.

OCTAUE. — Lorsque ie fais comparaison de la religion (*s*) et des constitutions des Othomans auec les mœurs & les ceremonies des chrestiens (*t*) il me semble que ie tombe des nües. Car les Turcs nadorent qu'vn seul Dieu et non pas plusieurs en vn (D). Et pour Iesus quils appellent Isaac (*u*) (E) ils ne le reconnoissent pas seulement pour le verbe (*v*) (F) mais aussy pour lesprit & ambassadeur de Dieu (G) retiré des mains de ses ennemis qui le vouloient faire mourir (H) : mais ils ne le reconnoissent point pour Dieu ny pour fils

---

(*n*) *MDN pupugerat. B pupugeret,* barbare. — (*o*) *MDN cum se ad responsionem comparare videretur. B paratum videret* (?). — (*p*) *DNB omnibus in eum intentis. M intentis oculis.* — (*q*) *N* omet *postea.* — (*r*) *MDPGN ne de libertate dicendi quicquam cuiquam* (*B quenquam cuiquam* [?]) *detraxisse videamur.* — (*s*) *MDPG religiones. NB religionem.* — (*t*) *MDPG ritibus christianis. NB Christianorum.* — (*u*) *N Jesum autem ipsum* (*MDTEPGB quem ipsi,* nécessaire) *Isaac vocant.* — (*v*) *MNB verbum. D verbium,* barbare.

(A) *Pour reprendre haleine,* ajouté.

(B) Très inexact. D *omnibus in eum intentis, sermonem cohibuit; postea, rupto silentio,* = tous les regards convergeaient sur Coroni; mais lui demeura sans parler, puis, rompant le silence...

(C) MD *criminationes,* = accusations, dit seulement le latin. Notre traducteur est-il un catholique indigné des attaques de Salomon? En tous cas, la partialité de Bodin est visible ici au piteux personnage qu'il fait jouer à Coroni. La dérobade du papiste est d'autant plus accusée qu'immédiatement après il engage Octave à réfuter Salomon : que ne le fait-il lui-même? et que vaut à présent la défaite qu'il a donnée?

(D) MD *Deum æternum, nec plures uno colunt,* = un Dieu éternel et non pas plus d'un. (Sur les dogmes principaux du Coran, voyez l'excellent article de Vacant & Mangenot, *o. c.*, t. III, col. 1781 sqq.). Toute la sourate 112, une des plus anciennes du Coran, est consacrée à l'*Unité de Dieu* : c'est son titre. — *Plures uno.* Voici bien un texte dirigé contre la Trinité : « Infidèle » est celui qui dit : Dieu est un troisième de la Trinité, pendant qu'il n'y a point de Dieu, si ce » n'est le Dieu unique ». Mais 1° la latinité me semble exiger qu'on traduise *plures uno* = en plus grand nombre qu'un, plus d'un. Sinon, Bodin aurait écrit : *plures in uno.* 2° Le sens aussi : Si on traduit : plusieurs en un, le reproche, qui est capital, de méconnaître l'unité de Dieu n'a plus d'expression.

(E) Isaac ou Ishak, *Coran*, 2, 127-130, 134, etc.

(F) « Le Messie Jésus, fils de Marie, est l'apôtre de Dieu et son *verbe* qu'il jeta en Marie », 41, 169. Cf. 3, 34 et 3, 40.

(G) « Il [Jésus] est un *esprit* venant de Dieu », 4, 169. — « Nous [Juifs] avons mis à mort le » Messie Jésus, fils de Marie, l'*envoyé* de Dieu », 4, 156.

(H) « Non, ils ne l'ont point tué, ils ne l'ont point crucifié : un homme qui lui ressemblait fut » mis à sa place », 4, 156. Cf. 3, 47 et 5, 110. Voy. *Hept.*, V, p. 447.

de Dieu (*x*) (A), cest pourquoy ils deffendent de ladorer (B). Ils disent quils suyuent la loy d'Abraham et quils adorent le mesme Dieu que ce patriarche viuant et respirant adora (C). Ils ont tant dhorreur pour les images (D) que non seulement ils nen ont aucune dans leurs temples ny dans leurs maisons (E) ny de sculpture ny de graveure (F) ny de peinture (*y*), mais il ne leur est pas mesmes permis de representer ou peindre quoy que ce soit de tout ce que la nature produict (G) ny den auoir (*z*) pour le plaisir de la veüe en quelque endroict que ce soit a peine de la vie. Et voulant un iour [**311**] deffendre l'vsage des images en faueur des chrestiens fondés sur ce quils ne sen seruent que pour proposer les vertus de ceux qu'elles representent a fin de les imiter : vn certain Paracadius (*a*) (H) me respondit que ceux dont les images nous sont en veneration (*b*) nauoient acquis la felicité eternelle que pour auoir brisé et condamné les images a fin de nadorer qu'vn seul Dieu. Ils chantent (I) les psaulmes de Dauid quils disent auoir esté reuelez de Dieu aux hommes (J) et leur coutume est d'aller quatre fois le iour a la mosquée prier Dieu en public et linuocquent vne fois la nuict en particulier (K), et il me ressouuient (*c*) que mestant trouué logé auec vn Affriquain dans vne mesme chambre d'hostellerie (*d*) il se leuoit (*e*) touttes les nuicts pour faire ses prieres & me reprimandoit de ce que ie mesprisois cette coustume (L) si

---

(*x*) *NB nec Dei filium* (*MD esse*) *arbitrantur.* — (*y*) *MDPG ut nulla usquam cælata vel sculpta vel fusa vel picta imago* (sc. sit). *NB ut nulla unquam cælatas vel sculptas vel fusas vel pictas imagines* (sc. pingere liceat). — (*z*) *MDPG habere. NB haberi.* — (*a*) *MDPG Paracadius. N Pracadius.* — (*b*) *MDPG et quidem, cum statuas christianorum quasi ad virtutis imitationem excusarem, Paracadius quidem illud mihi reposuit, eos ipsos, quorum statuas veneremur (N veneramur), cœlesti felicitate frui, quod divorum imagines dejecissent. B et quidem eo minus statuas venerantur ut etiam felicitate cœlesti se frui glorientur, quod d*[*i*]*i*. *dejecissent* (omission, solécisme, non-sens). — (*c*) *DBN memini. M nemini* (inadvertance). — (*d*) *MDN hospitii cubiculo. B cubiculari hospitio* (?). — (*e*) *MDPG ille media nocte surgens a cubili laudes immortali Deo canere ac me graviter increpare quod tacerem, usurpans illud arabica lingua. NB* [*memini*] *illum... surgentem... canere... usurpans,* incorrect.

(A) « Le Messie, fils de Marie, n'est qu'un apôtre : il se nourrissait de mets », 5, 79. Cf. 110; 19, 91 sqq. ; 112, 32.

(B) « Dieu dit alors à Jésus : As tu jamais dit aux hommes : Prenez pour dieux moi & ma » mère à côté du Dieu unique. — Par ta gloire ! non. Comment aurais-je pu dire ce qui n'est pas » vrai ? », 5, 116. Cf. 5, 76 et 9, 31.

(C) Ce sont Abraham et Ismaël qui ont consacré la Kaaba, 2, 119. « Fais [s'écrièrent-ils alors] » que nous soyons résignés à la volonté de Dieu [muslim], que notre postérité soit un peuple » résigné à la volonté de Dieu [musulman] », 2, 122. Cf. la note de Kasimirski sur 2, 12 ; et 3, 61.

(D) « O croyants, le vin, les jeux de hasard, *les statues* et la divination par les flèches sont une » abomination inventée par Satan ».

(E) MD *in templis ac delubris*, = dans leurs temples et lieux saints.

(F) Omission. MD *vel fusas* [imagines], = [pas une effigie] fondue.

(G) Omission. MD *seu stirpes seu animantia*, = végétaux ou animaux.

(H) Ce Paracadius est un ancien maître d'Octave, naguère esclave chez les Turcs (*infra*, p. 332). Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que cette histoire eût un fond de réalité : et ainsi on peut entrevoir que le personnage d'Octave, et par extension les autres, aient, à côté de traits imaginaires, des traits vrais. Cf. *Introd.*, p. 2, l'histoire que Naudé contait à G. Patin.

(I) En s'accompagnant, MD *cantibus ac nervis usurpare* [*psalmos*].

(J) « Nous [Dieu] avons donné les psaumes à David », 17, 57. Cf. 4, 161 et 21, 105.

(K) « Sois debout en prière la nuit et psalmodie le Coran », *Coran*, 73, 2 sq.

(L) Exagéré. MD *increpare quod tacerem*, = il me reprochait de ne pas chanter avec lui.

louable suiuant le sentiment du prophete royal quil mexpliqua en Arabe, Psalme 119, Ie me leuois la nuict pour chanter louange a ton nom (A). Et me raportoit encores le passage de Iob (B), Plusieurs se plaignent d'estre oppressez par les tyrans & destre affligez de (f) disgraces, et personne ne saduise la nuict de chanter des cantiques a la louange de Dieu.

Coroni. — Les chrestiens depuis le pape Pelage qui la ainsy ordonné (C) chantent (g) sept fois le iour ou la nuict les louanges (D) de Dieu, ce quils prattiquent pour lauoir appris du mesme prophete royal : Sept fois, dict il, par iour (h) ie te chanteray louange (2). Ce que ne font point (E) ny les Lutheriens ny les Zwingliens si [**312**] ce ne sont les Anglois qui ne sont point puritains. Et se contentent (F) seulement de faire deux fois la sepmaine (i) des prieres publiques (j).

[La discussion descend aux minuties du cérémonial de chaque religion. On compare les prières usuelles des musulmans, chrétiens, juifs. Amulettes juives où sont inscrits certains versets (tephilin) (313 sq.). — La séparation des hommes et des femmes au temple existe chez musulmans & juifs ; elle est souhaitable chez les chrétiens (315 sq.). — La circoncision est commune aux juifs et aux musulmans : sa double utilité, médicale & religieuse (317). — Orientation du prêtre chez les musulmans, les théurges, les chrétiens. Le prêtre juif, tourné au couchant, détermine par sa droite la droite du monde (nord) & par sa gauche la gauche du monde (sud) : ce qui explique nombre de phénomènes physiques, physiologiques, historiques (318-322). — Attitude

(2) Psalm. 119.

(f) *MDB calamitatibus (N cum calamitatibus) conflictari.* — (g) *MDPG recolere. NB colere.* — (h) *DNB interdiu. M diu* (erreur). — (i) *MDBN hebdomade. PG hebdomada* (= sept ans : erreur). — (j) *MDB publicas. N publice.*

(A) M place ici la note 2 et donne les références *Psalm.* 119 et 42. D place la note 2 où elle se trouve dans R. Mais R introduit dans son texte la note 2 de M. Nouvelles preuves que : 1° R est plus proche de D que de M 2° R est cependant différent de D, parfois plus plausible ou plus complet, en tous cas considérable. — « Ie me leuois a minuict pour chanter ta louange ». *Ps.*, 118 (Hébreux 119), 62. « Le Seigneur a enuoyé sa misericorde par le iour et ie luy chanteray en la nuict son » cantique ». *Ps.*, 41 (H. 42), 9.

(B) Le livre de Job ne contient pas un tel verset : cf. *Concordances.* Bodin fait allusion (cf. *infra*, VI, p. 655) à *Job*, 21, 7-14, où le saint homme nous peint la prospérité des méchants.

(C) MD *Ecclesiæ Romanæ mos jam inde a Pelagio, pontifice maximo, usitatus est.* Le latin ne dit pas que c'est Pélage qui a ordonné la récitation des Heures, — et de fait je n'ai rien trouvé d'approchant dans les 16 *Epîtres* qui nous restent de Pélage, Migne, t. 69, col. 392 sqq., — mais seulement que c'est de Pélage que date cet usage Cela même, je ne sais où Bodin l'a pris. Bien antérieurement à Pélage Ier (mort en 559), S. Clément d'Alexandrie, *Stromat.*, 7, 7 ; Tertullien, *De jejunio*, 10, avaient parlé des heures de l'office divin. S. Cyprien, *L. de Orat. Domin., ad finem*, observe que les juifs distinguaient déjà les heures du jour par des prières : obligation plus forte encore pour des chrétiens. « Il faut prier Dieu le matin, le soir et pendant la nuit ». De là est venue l'obligation pour les clercs de réciter l'office canonial. Cf. Migne, *Encyclopédie théolog.*, t. 34, col. 1172.

(D) Omission. MD *laudibus, supplicationibus et canticis Deum colere.*

(E) Omission. MD *nec Judæi, nec Lutherani*, etc.

(F) Les Zwingliens.

de la prière chez les musulmans et les juifs (323 sq.). — Eloge des musulmans par Octave : jeûnes, charité, monothéisme, goût des fondations pieuses, des aumônes leur viennent de leur sincérité religieuse (325-327). — Federich attaque violemment Mahomet : impostures dont il s'est entouré, turpitudes privées et publiques de sa vie, débauches, cruauté, fiction d'un paradis d'une honteuse sensualité (327 sq.)].

[**329**] CURCE. — La force d'vne meschante opinion est telle que quand vne fois elle s'est mise en possession d'vn esprit elle en est mieux (*a*) maistresse (A) que la Nature ny que touttes les raisons du monde. Nous (*b*) sçauons qu'au royaume de Narsingue (*c*) aux Indes (*d*) les femmes quand leurs maris sont morts se iettent (B) dans le bucher qui brule le cadaure (selon le raport des anciens & nouueaux historiens) et y courent (*e*) auec la mesme gayetté (conduictes par leurs meilleurs amis) que si (C) elles alloient iouïr des voluptez eternelles auec ces maris. Mais (*f*) il me semble que ce sont des contes a faire a des enfans quand les musulmans (*g*) croyent effacer leurs pechez en se lauant souuent (D) : ainsy que les Indiens occidentaux (*h*) de la nouuelle Espagne quand ils degueulent aux pieds des autels & de leurs idoles ils croyent que ce sont les pechez qui sen vont (E).

OCTAUE. — Il ne fault point sestonner (*i*) si Auerroes (F) a condamné (*j*) la

---

(*a*) *MDNB potentius. PG potius.* — (*b*) *MDPGN et quidem. B et quid* (?). — (*c*) *MDN Narsingas. B Nausingas.* — (*d*) *MDPGB Indiæ (N Indorum) populos.* — (*e*) *MDN eas... deferri. PG differri. B eos... deferri* (?). — (*f*) *MDPGB sed illud. N sed et illud.* — (*g*) *MDTEPBN Ismaëlitæ. G Israëlitæ.* — (*h*) *DN Indi occidentales (MB occidentalis) Hispaniolæ.* — (*i*) *MDB nil mirum (N est) si.* — (*j*) *MDPGN valere jussit. B abolere jussit* (?).

(A) MD *potentius*, = son emprise est plus forte que celle de la nature.

(B) Omission. MD *viventes ac spirantes*. Ce trait de mœurs est signalé aussi par Montaigne, I, 14 (éd. Jouaust, t. 1, p. 66), mais c'est une addition de 1595. Telle n'est donc pas la source de Bodin. Bodin a puisé directement à celle de Montaigne, Jérôme Osorio (cf. *supra*, p. 233, note). Cf. Villey, *Les livres d'histoire moderne utilisés par Montaigne*, p. 98. Voici son latin : « Reliquæ » [les autres femmes que celles des brahmanes] quæ aliis hominibus nubunt, post virorum mor- » tem vivæ in rogum cum magno suorum comitatu et multis cantibus atque laudibus inferuntur ». *O. c.*, lib. 4, fol. 136 *b*. — De la comparaison des trois textes : Bodin, Osorio, et trad. Goulart, il ressort que Bodin cite encore de mémoire, en termes assez éloignés de l'original et de la traduction.

(C) Inexact. MD *ut*, = dans l'intention de.

(D) « O croyants, quand vous vous disposez à faire la prière, lavez-vous le visage et les mains » jusqu'au coude ; essuyez-vous la tête et les pieds jusqu'au talon ». *Coran*, 5, 8. Cf. 5, 9 et 2, 46. — Quant au reproche de superstition, Bodin le tire, je pense, de la *Disputatio Christiani eruditissimi... aduersus doctrinam & flagitia Mahumetis*, dans Bibliander, *o. c.*, t. III, col. 20 : « Quod vero » frequenti corporum lavatione hominem purificari creditis easque lavationes totiens frequentatis » » hoc tibi respondeo », etc.

(E) Lopez de Gomara, *o. c.* (cf. *supra*, p. 272, note), p. 38 : « Estans tous entrez au temple vn » chacun vomist se mettant vne baguette au gosier, pour monstrer a leur idole qu'il ne leur reste » aucune chose mauuaise en leur estomac ». Mais quand Bodin ajoute que les Indiens « croyent » que ce sont les pechez qui s'en vont », il sollicite le texte.

(F) *Valere jussit*, disent cavalièrement MD. Bodin vient de dire, p. 329, qu'Averroès, ayant lu dans le *Coran* quelles joies Mahomet promet à ses élus, appela ce ciel un paradis de pourceaux. Averroès passe d'ailleurs, à partir du XIIIe siècle, pour le représentant de l'incrédulité absolue aux yeux des docteurs scolastiques : c'est lui que l'opinion charge du blasphème des *trois imposteurs*

religion des Turcs puisqu'il foulle aux pieds pareillement les loix des Iuifs et des Chrestiens. Mais Auicenne Prince en toutte façon et des Medecins & des Philosophes dict que la loy de Mahomet (A) donne vn preseruatif contre touttes les afflictions du corps en cette vie et faict esperer en lautre tous les plaisirs imaginables (B) mais quil auoit bien reconneu quil y auoit vne autre beatitude plus excellente (*k*) que celle qu'il a proposée. Quant aux liures de la vie du Prophete & de sa [**330**] doctrine (*l*) cest a dire l'histoire du Prophete (*m*) que Federich (*n*) nous a racontée (C) elle est absolument apocriphe parmy les Turcs et nest approuuée daucun Theologien, mais on reiette les escrits impertinens des ceruelles mal tournées (*o*), comme (*p*) ce qua escrit le theologien Bonauanture de la vie de Iesus Christ laquelle se vent partout (D) : assauoir que les arbres fruictiers courboient (*q*) tout doucement leurs plus hautes

---

(*k*) *MDTEPGB longe præstabiliorem. N lege* (?). — (*l*) *MDPG ex libris Ta* (*N* omet ce mot. *B Ja*) *Elim el Nebi.* — (*m*) *B* omet *id est historia prophetæ.* — (*n*) *H*, trompé par *Federichus*, croit à un changement d'interlocuteur. — (*o*) *MDPGB ab imperitis... rejiciuntur. N* omet *ab.* — (*p*) *MDPGN ut* (*B aut* [?]) *ea, quæ...* — (*q*) *MD curvarent. N curvassent* (faute).

(l'univers trompé par trois imposteurs, Moïse, Jésus et Mahomet). « Il y a trois religions, aurait » dit cet impie, dont l'une est impossible, c'est le christianisme; une autre est une religion » d'enfants, c'est le judaïsme; la troisième une religion de porcs, c'est l'islamisme ». E. Renan, *Averroès et l'Averroïsme,* Paris, Michel Lévy, 1861, p. 297. Voyez, sur l'incrédulité attribuée à Averroès, Renan, *o. c.*, II, 13 à 16, pp. 278 à 316; Bayle, *Dict.*, art. Averroès; *Menagiana*, t. IV, pp. 378 sqq.; — et sur les nouvelles traductions en latin dont le texte d'Averroès, et celui d'Avicenne, sont l'objet, et que Bodin a facilement pu connaître, voyez Renan, *o. c.*, III, 10, pp. 377 sqq. Jean Cinq-Arbres, lecteur en hébreu au Collège de France, et ami particulier de Bodin (Cf. *Methodus ad facilem historiarum cognitionem,* proœmium), est l'un de ces traducteurs d'Avicenne.

(A) Sur la religion et les mœurs musulmanes, Bodin a certainement connu Chalcondylas, *Histoire de la décadence de l'empire des Grecs* (trad. latine à Bâle, 1556), et Guill. Postel, *Histoires Orientales*, Paris, 1560 : ces deux ouvrages sont cités dans le catalogue de la *Methodus*, p. 459. Mais il a surtout utilisé l'*Alcoran* de Bibliander (cf. *supra*, p. 226 note), et la multitude d'opuscules ethnographiques, exégétiques, polémiques y annexés. Les preuves vont s'accumuler : définition d'Alfurkan, p. 330; allusions aux ouvr. de Ricold de Montecroce, Nicolas de Cusa, Denys le Chartreux, *ibid.*; comparaison concluante des textes de Bodin et de Bibliander, *Hept.*, V, p. 414 note.

(B) Inexact. MD *legem Muhammedis miserias ac felicitatem summarum voluptatum corporis proposuisse,* = que par sa loi Mahomet ne promettait que des souffrances ou des jouissances physiques, mais que, etc.

(C) Federich vient de railler longuement les légendes qui entourent la naissance, la vie et la mort du Prophète; ses traits sont la plupart tirés de Bibliander : double nom du prophète, Mahomet çà-bas, Achmet dans le ciel (dans Bibliander, *De generatione Machumet*, t. I, p. 203); les vents, les nuages & les anges se disputent la gloire de nourrir le prophète enfant (*ibid.*, p. 209); le prophète étant mort et, sur son ordre, non enseveli, son cadavre sent si mauvais que ses disciples sont obligés de le jeter (dans Bibl., *Disputatio christiani eruditissimi,* t. III, col. 10); le paradis de Mahomet n'offre aux justes que des plaisirs honteux, torrents de lait et de vin, troupes de belles femmes et de Ganymèdes (dans Bibl., *Epistola Pii papæ II ad Morbisanum Turcarum principem*, t. II, p. 81), etc.

(D) MD *quæ circumferuntur,* = qu'on voit dans toutes les mains. — Allusion aux *Méditations sur la vie de J.-C.* S. Bonaventure (1221-1274) écrit : « Je vous raconterai les actions de » N.-S. J.-C. de la manière dont on peut se les représenter *par l'imagination :* car rien n'empêche » de méditer ainsi même l'Écriture sainte ». La légende abonde donc chez lui. Buonafoco Ferrara, franciscain, édite S. Bonaventure, 1588-1596, 7 vol. in-fol. Mais, à part les grandes éditions, ces petits livres édifiants étaient dans toutes les mains (Vollet, *Grande Encyclopédie*).

branches deux mesmes pour laisser cueillir de leurs fruicts a lenfant quand il en desiroit iusques a ce quil en fus rassasié. Ce que les theologiens ne reçoiuent non plus que la legende dorée ou plustost ferrée (*r*) de la vie des Saincts dont ie ne raporteray point icy les sottises pour ne leur (*s*) pas faire honte (A). Mais l'Alcoran ainsy appellé comme qui diroit vn recueil ou l'Alphurcan (*t*) a cause de la distinction des chapitres au nombre de 123 (B) ne contient rien que d'important, rien qui sente la bagatelle. Et ne se contrarie en aucun lieu comme lont creu Denys le Chartreux & le cardinal de Saint Sixte qui ont escript contre la loy de Mahomet. Ricoldus (*u*) Iacobin qui entend la langue et la science des Arabes (C) en parle plus ciuilement (*v*), encores qu'en quelques endroicts il ayt dict des mensonges et en dautres desguisé la verité. Quant a ce que plusieurs (D) escriuent de ces sales plaisirs du paradis (*x*) de Mahomet telles calomnies se destruisent assez par les LXXV et LXXVII Azoara ou articles de l'Alcoran assauoir que les adulteres et les pariures seront chastiez dans les flammes eternelles (E) ainsy que (*y*) luy

---

(*r*) *MDN quam in aurea dicam an ferrea lectione divorum legimus. B quas inter aureas dicam an ferreas lectiones divorum legimus.* — (*s*) *MDPG ne vos pigeat ineptiarum. NB nos. R* semble traduire *eos.* — (*t*) *MDPG* Leyser *Alcoranus, qui a collectione sic dicitur, vel Alphurcanus* (*N Alphaticianus*) *a distinctione capitum quæ 123 numerantur. B* omet *vel Alphurcanus a distinctione capitum.* — (*u*) *MDPG Ricoldus. NB Richardus.* — (*v*) *MDB mitius aliquanto. N aliquando.* — (*x*) *MDPGB de paradisi sordidis voluptatibus. N de paradiso et sordidis,* etc. — (*y*) *MDPGB ut etiam. N* omet *etiam.*

(A) MD *ne vos pigeat ineptiarum,* = pour ne pas vous faire honte à vous autres chrétiens. — Allusion à l'ouvrage de Jacques de Voragine, dominicain (1230-1298), *Historia lombardina seu Legenda sancta,* sans cesse réimprimée, Paris, 1475; Cologne, 1476; Nuremberg, 1481. La sévère et critique religion de Bodin, peu capable d'être émue par la grâce naïve de la *Légende,* ne lui pardonne pas justement ce caractère légendaire. Cf. *Démon.,* Réfut. de Wier, p. 560.

(B) 124, d'après Bibliander. Mais une erreur de graphie est facile entre 123 et 124, avec les chiffres romains. L'explication des deux mots vient en tous cas de Bibliander, *o. c.,* t. I, p. 8 : « Incipit lex Saracenorum, quam Alcoran vocant, id est collectionem præceptorum ». T. I, p. 190 : « Cur dictum Alfurcan ? Quia discretæ sunt sententiæ et figuræ ejus ». Kasimirski entend autrement *el forkan :* la distinction du licite et de l'illicite.

(C) Le cardinal de Cusa, *Cribratio Alchorani* (dans Bibliander, *o. c.,* t. III, col. 32), nomme côte à côte les trois auteurs que cite ici Bodin. — Le cardinal de S. Sixte avait écrit une *Confutatio hæresium & errorum Machumet* (restée manuscrite ?). Denys le Chartreux (+ 1471), auteur de nombreux ouvrages d'apologétique, est cité ici pour son *Contra perfidiam Mahometi,* imprimé à Cologne, 1533. — Ricold (ou Richard : cf. Bibliander, t. III, col. 121 note) de Montecroce, de l'ordre des Frères prêcheurs, originaire de Florence (Renan, *Averroès,* p. 281) est cité comme auteur de la *Confutatio legis latæ Saracenis a maledicto Mahumeto,* publiée par Bibliander, *o. c.,* t. III, col. 124 sqq. Lui-même (Bibl., *o. c.,* t. III, col. 124) nous dit qu'il avait appris, pendant un long séjour à Baldach [Bagdag], les lettres et la théologie sarrasines. — Quant aux contradictions que contiendrait le Coran, c'est un des plus fréquents moyens de polémique des chrétiens. Cusa veut tirer la vérité du christianisme de ce Coran même qui la nie, *l. c.,* t. III, col. 32; et Ricold intitule son c. 6 : « Quod [lex Mahumeti] in multis sibi ipsi contradicit », *l. c.,* t. III, col. 139-141.

(D) Le pape Pie II dans une lettre au Sultan (Bibl., t. II, p. 81); Nic. de Cusa, *o. c.,* II, 18 (Bibl., t. III, col. 87), etc.

(E) « O prophète, ne répudiez vos femmes qu'au terme marqué : avant ce temps vous ne pouvez » pas les chasser de vos maisons, à moins qu'elles n'aient commis un adultère prouvé ». Kasimirski, 65, 1 (= Bibl. 75). « Peu s'en faut que l'enfer ne crève de fureur, chaque fois qu'on y précipitera » une foule d'infidèles ». Kasim., 67, 8 (= Bibl., 77. Bibliander écrit : *Deum non sequentes,* que Bodin rend par : *perjuros*). Bodin a étendu la peine de l'enfer de la Sourate 67 à la s. 65, où elle ne figure pas.

mesme (z) la presché de viue voix. Et de peur que (A) les femmes ne [331] soient œilladées par les hommes pendant les sacrifices ils ne permettent pas seulement qu'elles sortent iamais en public autrement que voylées (a) ainsy que Mahomet la ordonné par ses loix (B). Et pour ce que les Chrestiens veullent quil ait promis de ressusciter dans trois iours (C) cella ne se trouue dans aucunes archiues (b) des Mahometans. Et les Chrestiens eux mesmes se contredisent en ce que les vns disent (c) dans trois iours, les autres dans huict cens ans, comme vn autre Licurgue qui debuoit consulter Apollon a fin dobliger ses citoyens a garder ses loix iusques a ce qu'il reuint (D). Donc sans nous amuser aux fables si l'on veult lire l'Alcoran auec application on n'y trouuera rien au moins a mon aduis (d) qu'vn zele admirable enuers Dieu vne grande pieté enuers ses parents vne parfaicte charité enuers le prochain (e) vne bonté extreme enuers les infirmes & indigens et vne equité generale et inimitable enuers tout le monde indifferament (f).

Federich. — Mais dou vient que les Musulmans veulent que Mahomet soit monté au ciel auec vn mulet (E)? que ne luy donnent ils (g) plustost vne eschelle? est ce qu'ils croyent (h) plus probable vne ascension auec vn mulet qu'auec vne eschelle?

Octaue. — Il n'y a rien de tout cella dans les liures sacrez des Mahometans, en quelque lieu que ce puisse estre. Et telles sortes de fables ne sont pas mieux receües (i) (F) parmy eux que celle de Numerius Atticus preteur

---

(z) *MDNB ipse legislator Muhammedes. PG* omettent *ipse.* — (a) *MD nec in publico vultus revelare patiuntur. NB revelari. B vultu* (?). — (b) *MDPG nusquam in scripturis. B in scriptis. N* supprime *in* : incorrect. — (c) *DB resurrecturum* (*N resurrectionem*) *se promisisse* (*M spopondisse*) *jactant.* — (d) *MDN nihil in eo reperiet... nisi. B inveniet non nisi.* — (e) *MDPG in propinquos. NB proximos.* — (f) *N* ajoute *videbit* : double emploi avec *reperiet.* — (g) *MDB cur... non adhibuerunt. N adhibuerint.* — (h) *PGN* [*Agareni*] *putarent. MD putaret,* inadvertance. *B putabant.* — (i) *MDTEPGB nec magis credibiles. N incredibiles,* contresens.

(A) MD *At ne fœminas quidem a viris, dum sacra fiunt, conspici, nec in publico vultus revelare patiuntur populi, qui Mahumedis legibus obligantur,* = les peuples qui observent la loi mahométane ne permettent même pas que les femmes soient du tout vues par les hommes à la mosquée (ils les séparent les uns des autres par une cloison, cf. *supra*, p. 315 sq.) et leur défendent de dévoiler leur visage en public. — R s'est trompé sur le sens de *ne*, de toute la première proposition, et traduit le reste très inexactement.

(B) « Vos épouses peuvent se découvrir devant leurs pères, leurs enfants, leurs neveux et leurs » femmes, et devant leurs esclaves ». *Coran*, 33, 55. Cf. 59.

(C) *Dans trois jours* est une inadvertance de R, amenée par une confusion avec le *dans trois jours*, un peu *infra*. — Sources possibles. « Moriens [Mahumetus] prædixit se iturum in cœlum : » quod diu exspectantes, tandem tetro coacti odore, sepulchro mandarunt apud Mecham civita- » tem ». *De Mahumeto ejusque legibus et Saracenorum rebus,* ex Volaterrano (Bibliander, *o. c.*, t. III, procemium, p. II). — « Cum præcepisset eis, ut mortuum se non sepelirent, eo quod » tertia die assumendus esset in cœlum », etc. *Disputatio christiani eruditissimi* (Bibl., t. III, col. 10).

(D) Plutarque, *Lycurgue,* 29.

(E) Al Borak, qui transporta en une nuit, dit la légende, Mahomet de la Mecque à Jérusalem et de là au ciel. Allusion est faite à ce voyage prodigieux dans le *Coran*, 17, 1 (= Bibliander 27); voyez à cet endroit la note de Kasimirski sur Borak. Ricoldus, *Confutatio,* 14 (Bibl., t. III, col. 168 sq.), raconte la légende d'Al Borak : « Et [Gabriel] adduxit mihi jumentum majus quidem » asino, minus autem mulo, et nomen ejus Elmparac »; puis la raille acerbement.

(F) MD *nec magis credibiles,* = on ne peut y ajouter plus de foi qu'à...

romain qui pour auoir receu dix mil escus de Liuie iura (*j*) quil auoit veu Auguste monter au ciel (A). Mais comme vn autre (B) en voulut dire autant de Druzille que l'on sauoit sestre souillée d'inceste (*k*) auec son frere Caligula il en fut (*l*) raillé de belle hauteur par toutte la populace.

[**332**] Coroni — Cest vne chose merueilleuse (*m*) de voir Octaue (*n*) luy qui est (*o*) vn esprit admirablement penetrant qui aprouve les superstitions mahometanes (C), plus dignes (*p*) de compassion que de risée, bien quil (D) ayt esté (*q*) long temps captif parmy eux et très rigoureusement traitté dans sa captiuité.

Octaue. — Dieu a permis qu'ayant esté pris par des pyrates sur les costes de Sicile ie fus vendu a vn marchand syrien (*r*) ou ie fis connoissance (E) auec vn autre, Paracadius (*s*), lequel ayant conneu que iestois fort amateur (*t*) des lettres et de la religion, par ce qu'ayant desia esté trois ans captif ie mestois accoustumé a la langue vulgaire des Arabes, il me fit diuerses questions sur ma creance auxquelles ayant assez pertinament (F) respondu a mon aduis ie pensois lattirer dans mes (*u*) sentimens & fis tous mes efforts a cet effet comme estimant faire vn œuvre très (*v*) aggreable a Dieu : Mais luy au contraire me combattit de si fortes raisons que ie pensois estre tombé au fond de la mer (G) et enfin me communiqua (*x*) vn petit liure arabe qu'vn Iacobin renegat auoit composé pour la deffense de la religion de Mahomet, lequel après lauoir leu & releu (H) me donna beaucoup dadmiration comment vn

---

(*j*) *MDN qui juratus* (*B qui traditionem*) *in cœlum ascendisse Augustum... confirmavit.* — (*k*) *MDPGB ascensionem Drusillæ incestibus* (*N in ædibus* [?]) *Caligulæ fratris nobilem.* Conjecture : *nobilis*, que semble traduire *R.* — (*l*) *N acceptus. MDB acceptus est.* — (*m*) *MDNB miror. PG mirum.* — (*n*) *MDPGN Octavium superstitiones probare potuisse. B Octavio. . probari.* — (*o*) *N ipse. DPGB cum sit ipse. M cum sit ex se.* — (*p*) *MDPGB superstitiones misericordia potius quam risu dignas. N quam risu dignæ cum sint.* — (*q*) *MDPG est oppressus. NB fuit oppressus.* — (*r*) *MDPG Syrio. NB Syriaco.* – (*s*) *MTEP Paracadio me dedidit. NB dedit. D dedidi*, inadvertance. *G Paracadionis* (?). — (*t*) *MDPG studiosum. NB studiosissimum.* — (*u*) *MDNB in meam* (*PG verum*, contresens) *sententiam.* — (*v*) *MDPGB quo nihil a Deo majus* (*N magis*, faute) *ac melius optandum judicabam.* — (*x*) *MDNB exhibuit. PG dedit.*

(A) Suétone, *Auguste*, 49, mentionne le fait en termes assez imprécis. C'est Dion, 56, 46, qui nomme Numérius, déclare qu'il était soudoyé, et à quel prix.

(B) Nommé Livius Géminus, Dion, 59, 11 ; il est raillé par Sénèque, *Apocolokyntos*, 1, 3.

(C) MD *Agarenorum superstitiones.* — Les Arabes prétendaient descendre d'Ismaël, fils d'Abraham et d'Agar, qui fut chassé au désert par la jalousie de Sara : d'où leur nom d'*Ismaélites* ou *Agaréniens*, qui voulait rappeler encore le lien du mahométisme avec la religion d'Abraham.

(D) Inexact. MD *eoque magis quo diutius ab illis dura servitute oppressus fuit*, = et cela étonne d'autant plus que, etc.

(E) Contresens. MD *Paracadio me dedidit*, = il fit cadeau de moi à un certain Paracadius ; cf. *supra*, p. 311.

(F) Non pas *pertinament*, mais : point par point. MD *ego cum ad singula capita responderem.* — *Par ce qu'ayant desia esté trois ans captif*, etc. se rapporte naturellement à ce qui suit : *il me fit diuerses questions.*

(G) Le latin a une métaphore contraire. MD *ab argumentis quasi ab aquis desertus in vado hærerem.* — Quant au Dominicain renégat, je ne sais, en dépit de toutes recherches, qui il est.

(H) Omission. MD *in varias animi sententias distractus.*

religieux de lordre des freres prescheurs auoit peu quitter la religion de ses peres pour escrire contre de si belles choses, et si puissantes quenfin ie my rendis et suiuy sa doctrine. Ce que mon maistre ayant sçeu il me donna la liberté laquelle pour recouurer beaucoup dautres pareillement embrassent la loy de Mahomet & se laissent circoncire.

Federich. — Iay ouy dire autresfois que (A) ceux qui entroient dans l'antre de Trophon (*y*) sautoient comme des possedez [333] et que quand leurs amis se mettoient en debuoir de les en vouloir retirer ils estoient forcez par la puissance du charme de se mettre a la danse & de saulter comme les autres. Cest ce qui est arriué a Octaue.

Octaue. — Ie ne marreste pas aux iniures ny aux reproches (*z*) dont on attaque la dignité de Mahomet : ie sçay vne chose (B) assauoir que ie suis dans la vraye et sincere adoration du seul Dieu eternel (*a*) et incomprehensible.

Toralbe. — Si la veritable religion ne consiste qu'en ladoration pure & simple d'vn seul Dieu et qui seul est eternel, iestime quil suffit aux hommes pour faire leur salut de suiure la loy de nature (C). Et nous ne voyons point qu'ayent tenu dautre religion les premiers hommes lesquels ont laissé a la posterité (*b*) la memoire du siecle dor. Ils ny ont point esté enseignez, mais ils y sont nais : ils ny ont point esté instruits mais elle leur a esté inspirée par cette mesme nature (D) dou ils ont puisé (*c*) comme dans leur source les principes de pieté de religion de sincerité et de touttes les vertus pour les mettre en pratique. Ce qui est confirmé (*d*) non seulement par touttes les opinions de tous les philosophes mais par les tesmoignages de tous les oracles, si on y doit croire. Car Ciceron en ayant consulté vn pour apprendre vne forme de vie il luy fut respondeu quil nauoit qu'a prendre la nature pour guide (*e*) et pour directrice. Paul dict la mesme chose (2) (E), escriuant aux

(2) Ad Rom., c. 1.

(*y*) *MDTENB antrum Trophonium. P Trophoniæ,* incorrect. *G Trophonii.* — (*z*) *MDPGB obtrectatione. N obtrectationibus.* — (*a*) *PG* omettent *æterni.* — (*b*) *MDNB posteritati reliquerunt. PG posteritatem* (?). — (*c*) *MNB hauserunt et expresserunt. D hauserant et expresserant.* — (*d*) *MDNB confirmatum. PG firmatum.* — (*e*) *N* omet *ducem.*

(A) Non pas, mais : j'ai ouï dire qu'autrefois ceux... MD *audivi quondam eos,* etc. permet les deux traductions, mais *quondam* retombe évidemment sur les consultants de Trophonius. — Sur l'antre de Trophonius, cf. les références, p. 258, note E : elles montreront qu'une fois de plus Bodin sollicite les textes.

(B) Faux-sens. MD *rem teneo,* je possède l'essentiel, la réalité (par opposition aux chimériques accusations des ennemis de ma religion).

(C) Ici la discussion semble tourner court, et revenir à la louange, déjà entonnée pp. 266-271, de la religion naturelle. Je ne le crois pas. Après avoir exposé dans le détail le cérémonial de chaque religion, les interlocuteurs se sont égarés quelque temps autour du mahométisme, attaqué et défendu. Après cette digression, ils reviennent à leur sujet, le cérémonial; et la fin de ce livre va montrer que, variables, et souvent d'ailleurs empruntés d'une religion à l'autre, non essentiels à la vraie religion, les rites sont des moyens que toutes les religions ont employés pour attirer à elles les âmes médiocres, incapables de contempler en sa nudité la pure notion de Dieu. Enfin les toutes dernières pages seront de nouveau consacrées à discuter le mahométisme. Il y a là bien du désordre, dira-t-on ? C'est, pour Bodin, de la composition.

(D) Cf. le même effet oratoire, p. 283 et la note C.

(E) Référence erronée. On pourrait lire plutôt : *ad Rom.,* 2; et encore ce ne serait pas là une

Romains (*f*) non point en termes ambigus ny obscurs mais clairement et distinctement : les peuples dict-il qui nont point de loy suiuant celle de la nature ne laissent pas de viure dans linnocence, par ce que [**334**] encores quils nayent (*g*) aucune loy escrite ils ne laissent pas de porter partout empreinte dans leur esprit (*h*) les edicts et les tesmoignages de leurs consciences. Par lesquels termes il enseigne que la bonne et droicte intention auec la loy naturelle suffit a l'homme pour son salut Ce questant ainsy a quoi bon tant de ceremonies et de superstitions (*i*) auxquelles sobligent les chrestiens les iuifs les mahometans & et les idolatres ? Puisque iestime que cest la plus ancienne & la meilleure de touttes (A).

Ce que Toralbe ayant decidé en peu de mots chacun se regardoit sans parler, par ce que iusques la (*j*) personne ne sestoit encor beaucoup ouuert touchant les sentiments (*k*) de la religion horsmis Salomon qui estimoit auoir l'auctorité publique (B) de son costé (*l*) : aussy reprit il la parole le premier & dict :

Ma creance, Toralbe, est entierement conforme a la vostre assauoir que touttes les choses necessaires au salut sont contenues touttes dans les loix de la nature suyuant lesquelles ont vescu Abel, Hanoch (*m*), Noé (*n*), Abraham, Iob, Isaac et Iacob (C), tous lesquels par le tesmoignage mesme de Dieu (*o*) (qui est le plus solennel et le plus auguste que nous puissions nous imaginer) ont esté declarez personnages douez (*p*) dune extreme pieté et d'une integrité exemplaire. Car ce nest pas que la circoncision qui a esté imposée (*q*) a Abraham pour vne marque dalliance (*r*) (D) luy ayt esté commandée pour estre

(*f*) *MDN ad Romanos. B ad Romanus,* négligence. — (*g*) *DNB* (*tametsi*) *habent. M habeant*. — (*h*) *MDNB mentibus suis. PG suis mentibus.* — (*i*) *NB* omettent *ac superstitionibus.* — (*j*) *MDPG eatenus. NB hactenus.* — (*k*) *MDPGB quid quisque sentiret. N quod quisque sentiret* (incorrect). — (*l*) *MDNB publica authoritate fretum.* Leyser *victum* (contresens). — (*m*) *MDPG Hanochum. NB Henochum.* — (*n*) *MDPG Noemum. NB Noachum.* — (*o*) *MDNB ipsius immortalis Dei testimonio. PG immortalis Dei ipsius testimonio.* — (*p*) *MDN* (*integritatis laudem*) *adeptos. B* ajoute *novimus*, oiseux. — (*q*) *DNB data est. M elata est.* — (*r*) *PG* omettent, à tort, *fœderis.*

citation textuelle, mais, comme il arrive à Bodin, l'impression résumée d'une lecture. S. Paul, *ad Rom.*, 2, 3, 4 (cf. *ad Galat.*, 4), combat le formalisme pharisien, et déclare que ce n'est pas tant l'observation sèche et extérieure de la loi qui fera notre salut, mais la foi et la conversion intérieure. Et ainsi les juifs, stricts observateurs de la loi, mais qui n'auront ni foi ni œuvres, seront damnés, et les gentils qui auront eu la foi et les œuvres sans connaître la loi seront sauvés. Voici quelques versets qui peuvent faire songer à l'*Hept.* : « Lors donc que les gentils qui n'ont point la loi font naturellement les choses que la loi commande, n'ayant point la » loi, *ils se tiennent à eux-mêmes lieu de loi,* — faisant voir que ce qui est prescrit par la loi est » écrit dans leur cœur, comme *leur conscience en rend témoignage* par la diversité des réflexions » et des pensées qui les accusent ou qui les défendent ». *Ad Rom.*, 2, 14 sq.

(A) La religion naturelle. MD *Hanc enim religionem.*

(B) MD *Salomonem, publica auctoritate fretum.* Entendez par là le poids que donne à ses opinions le fait qu'il représente la religion la plus ancienne, mère des autres religions. Catholiques, protestants, mahométans sont forcément d'accord avec lui sur un grand nombre de points, communs à la religion juive et à la leur.

(C) MD *quos viros!* omis. Même mouvement dans la *Lettre* à Bautru (1563?). Sur cette idée, véritable refrain dans l'*Hept.*, cf. p. 270, note.

(D) *Genèse*, 17, 10; *Deut.*, 10, 16 et 30, 6, etc.

necessaire a salut, mais seulement pour estre distingué des autres nations comme vn peuple choisy de Dieu. Et il me semble quil entendoit parler de la loy naturelle quand il a dict dans la Genese (3), Touttes les nations dans la semence d'Abraham (s) auront ma benediction [335] par ce quil a obey a ma voix et na iamais transgressé mes loix ny mes (t) commandements : et (u) la Loy na esté donnée a (A) Moyse que quatre cens trente (v) ans après (B). Touttes les autres choses presque (x) qui concernent la politique (y) ecclesiastique ou la iudicature ont esté abolies par la destruction du temple de Dieu et la ruyne de la Republique des Iuifs. Car au Deuteronome (4) il nous est estroictement deffendu (z) dimmoler des bestes ailleurs que dans le lieu que Dieu luy mesme auoit particulierement designé pour cet effect : cest pourquoy nous ne suyuons (a) presentement que le decalogue la circoncision et l'aigneau paschal pour memoire eternelle des biens que Dieu nous faict iournellement. Ce nest pas que ie ne croye qu'il ny peut auoir (C) de religion

(3) Cap. 26 (D). — (4) Cap. 4, 5 et seq. (E).

(s) *MDN Abrahami. B Abrahæ.* — (t) *PG* omettent *meas.* — (u) *MDPGB at lex. N atque lex.* — (v) *G* omet *et tricesimo.* — (x) *MDTEPG cætera fere. NB cætera vero.* — (y) *DNB quæ legibus* (*M legimus,* inadvertance) *ritualibus ac judiciariis continebantur.* — (z) *MDNB prohibemur. PG prohibetur.* — (a) *MDNB a nobis usurpatur. PG usurpantur.*

(A) MD *at lex a Mose nulla lata est nisi 430* ᵐᵒ *post anno,* = or la loi n'a été apportée *par* Moïse que 430 ans plus tard (suppléez : donc quand Abraham parle de la loi, ce ne peut être que de la loi naturelle). Mais R, faute d'avoir traduit *at,* et d'avoir exactement traduit *a Mose,* ne permet pas de saisir la suite des idées.

(B) Dans tout ce passage, Salomon s'inspire de S. Paul. « Ce n'est pas que la circoncision ne » soit utile, si vous accomplissez la loi ; mais si vous la violez, tout circoncis que vous êtes, vous » devenez un homme incirconcis... Car le vrai Juif n'est pas celui qui l'est au dehors ; et la véri- » table circoncision n'est pas celle de la chair, et qui n'est qu'extérieure ». *Ad Rom.*, 2, 25 et 28. (Cf. Philon, *De ceux qui offrent les hosties aux sacrifices,* trad. Bellier, p. 747. Bodin a lu et imité ce traité, voy. *infra,* p. 597). — Et encore : « Sachez donc que ceux qui s'appuient sur la » foi sont les vrais enfants d'Abraham. Aussi Dieu, dans l'Écriture, prévoyant qu'il justifierait les » nations par la foi, l'a annoncé par avance à Abraham, en lui disant : Toutes les nations de la » terre seront bénies en vous... Ce que je veux donc dire est que Dieu ayant fait un testament en » bonne forme en faveur de J.-C., la loi qui n'a été donnée que 430 ans après n'a pu le rendre » nul ». *Ad Galat.*, 3, 7 8 et 17. Cette fois Salomon ne prend pas à son compte la pensée de S. Paul, il lui emprunte seulement le cadre où il interprétera à sa façon la fameuse bénédiction sur la postérité d'Abraham. — En tous cas : 1° Salomon, ce Juif, en le nommant ou non, consent à s'inspirer de l'apôtre ; 2° plus généralement, il est aussi hostile que possible au pharisaïsme. On va le voir, il considère les rites les plus sacrés de sa religion comme des expédients exigés par la corruption invétérée (cf. p. 272) ou la médiocrité morale des fidèles, conçoit dans l'idéal leur suppression totale, et par là se rapproche de Toralba, sans doute aussi de Bodin. Cf. p. 341, note C.

(C) MD *Sic enim persuasum habeo, nullam omnino religionem sine ritibus ac cæremoniis solemnibus existere posse,* = ma conviction est qu'une religion ne peut guère se passer de cérémonial.

(D) *Genèse,* 26, 4-5.

(E) Références erronées. — Bodin avait déjà dit, p. 273 : « Mais pour marque que Dieu ne se » plaisoit point aux sacrifices, c'est qu'il deffendit qu'on ne luy immolast aucun animal en autre » lieu que celluy qu'il auoit choisi pour cet effect... Et ce ne fut que par sa bonté et sa prouidence » que Vespasian l'empereur fit brusler le temple de Hyerusalem, ou il estoit permis de sacrifier » des bestes et non ailleurs ». Et il donne là les vraies références. *Deut.,* 14 [23, 24, 25] ; 15 [20] ; 16 [2 et 16].

sans ceremonies (*b*) et iestime que l'Eglise romaine na (*c*) point de meilleur secret pour conseruer sa durée que cette quantité (*d*) de ceremonies diuerses dont elle faict vsage, cette pompe d'habits et ces meubles superbes dont elle embellit les temples (A) lesquels attachent (*e*) le peuple comme a des spectacles (*f*) et ieux publics. Car pourquoy (*g*) Dieu eust il faict l'habit d'Aaron nostre souuerain prestre si venerable (*h*) ou bien pourquoy eust il commandé tant de sortes de sacrifices et de se lauer (B) si souuent (*i*) pour expier ses pechez s'il (*j*) eust vu que les esprits de la grossiere et ignorante populace eussent peu sattacher a la religion par des moyens plus commodes? Quoy que l'Eglise romaine ayt emprunté beaucoup de ceremonies des Iuifs ils ont neantmoins tiré la pluspart de celles quils mettent en vsage des anciens (*k*) Grecs [**336**] et Romains (C) : comme les peaux des victimes dont les sacrificateurs couuroient (*l*) leurs testes, les chanoines de leglise romaine ne sen seruent ils pas (*m*) ainsy que des tonsures du sommet de la teste (D)? Et le congé que lon donne au peuple par l'*Ite missa est* (5) nest il pas emprunté des

(5) Cum dicitur : Ite missa est.

(*b*) *MDPG cæremoniis solemnibus. NB* omettent *solemnibus.* — (*c*) ***MDPG*** *nec, opinor, ullum majus arcanum habet religio romana... NB ... habere religionem romanam.* — (*d*) *MDPG tantam, quanta cogitari potest, multitudinem. NB cogitare,* faute. — (*e*) *MDPGB retinet. N retineat.* — (*f*) *MDPGB spectaculo admirabili. N admirabile* (faute). — (*g*) *MDPGB ad quid. N ad quod* (incorrect). — (*h*) *MDPGB augusta quadam (N quidem) specie venerabilem.* — (*i*) *MDPG tam exquisitas lotiones. NB tot.* — (*j*) *MDPGN si (B nisi) plebis imperitæ mentes cultu religionis obligari commodius arbitraretur.* Conjecture : *cultui,* que traduit *R.* — (*k*) *PG* omettent *veteribus.* — (*l*) *MDPG obvolvebant. NB obvelabant.* — (*m*) *MDPGB usurpari videamus. N videmus.*

(A) MD *rituum ac cæremoniarum tantam, quanta cogitari potest, multitudinem ac varietatem, tum suavissimam canticorum ac organorum, tum etiam vestium ac suppellectilis sacræ ac pretiosæ pompam.* R abrège fâcheusement.

(B) *Exod.*, 39 sqq. *Lévitiq.* en entier.

(C) Cf. le même thème dans Calvin : « Ainsi les sacrificateurs de la grande Cybèle ont introduit » la superstition de vivre sans se marier; les nonnains et moinesses ont esté substituées en la » place des Vestales; le temple ou la feste de Toussaincts a succédé au temple de tous les » Dieux; en lieu des cérémonies anciennes on en a introduit d'autres bien fort approchantes » des premières; finalement on a introduit une grande troupe de Dieux & a-t-on pensé qu'ils » seroient légitimes s'ils estoient masqués de ces beaux titres de saincts ». *Comment. sur les Actes,* XIV, 15, Paris, Meyrueis, 1854, in-8, p. 722 sq.

(D) R mêle deux choses, très distinctes dans M *pelles hostiarum, quibus ipsi sacrifici caput obvolvebant, a Canonicis usurpari videamus : et abrasiones verticis jam inde ab Iside, quæ Osiridis audita morte caput una cum ejus sacerdotibus abrasit, forsitan originem traxerunt.* L'aumusse des chanoines (primitivement c'était un bonnet de peau d'agneau) lui rappelle, je pense, une vieille tradition juive : les sacrificateurs recevaient la peau des victimes. Cf. Philon, *Quels sont les loyers des sacrificateurs,* trad. Bellier. p. 702. — Pour faire remonter l'usage de la tonsure au culte d'Isis, Bodin s'appuie sur Plutarque, *De Isis et Osiris,* 2, 8. Mais Epiphane, *Adversus Hæres.*, lib. 3, t. 2, hæres. 80, § 6, voit l'origine de la tonsure dans l'ordre de S. Paul, I *Cor.*, 2, 14 : « La nature ne vous enseigne-t-elle pas qu'il serait honteux à un homme de laisser » croître ses cheveux? » Et Migne, citant le canon 6 du concile de Rouen (1096), qui ordonne aux hommes d'avoir les cheveux ras, pense que par là on voulait distinguer le chrétien civilisé du barbare païen. *Dict. théol.*, t. 8, col. 1197.

ceremonies d'Isis et d'Osyris (n) a la fin des sacrifices, que les Grecs appelloient τοῦ δήμου (o) ἀφέσεις (A) ? Puis les eaux lustrales (B), les chants, les restes (C) des hosties (p) que les prestres après en estre rassasiez iettoient dans le feu (6), ces apparitions de Dieu, ces ciuieres a col, les pains benits, les danses et les coussinets (q) ou aureillers dont on se sert sur les autels ou pour mettre soubs les reliques (D).

Curce. — Cette pompe de leglise romaine sent mieux ces ieux de theatre et ces spectacles des anciens (r) qu'vne veritable deuotion qui est ennemye du fard et doibt auoir en horreur touttes sortes de desguisement ny ayant rien de plus trompeur que lapparence exterieure (s) comme les marchandises lustrées, les murailles peintes et les visages fardez. Et tout de mesmes que ces poissons que les Latins appellent Iulis (t) (E) et le Tygre ont les plus belles peaux et les mieux diuersifiées de couleurs de tous les animaux dont ils (u) sont les plus feroces, ainsy en est il des religions qui sappuient (F) sur les ceremonies et les pompes exterieures.

(6) Proteruiam faciebant qui reliquias hostiarum iam saturi flammis consumebant, vt etiam lege diuina iubetur de Agni paschalis reliquiis, Exodi c. 12.

(n) *MNB et abrasiones verticis jam inde ab Iside, quæ Osiridis [audita morte caput (PG* omettent *caput) una cum ejus sacerdotibus abrasit, forsitan originem traxerunt, tum etiam] populi dimissiones. DA* omettent les mots entre crochets. — (o) Leyser δήρνου, barbare. — (p) *B* omet *protervia.* — (q) *MDNB pulvinaria.* Leyser *pluvinaria*, barbare. — (r) *DNB veterum paganorum. M veteram*, barbare. — (s) *MDNB* [fallacius] *quam quod (PG est [?]) exterius speciosum apparet.* — (t) *MDN Iulis* (correct : cf. Pline). *B Tulis.* — (u) *MDPG utroque animante. NB utraque*, incorrect.

(A) « Par l'*Ite missa est* », interpolation de R. Où Bodin a-t-il pris l'expression τοῦ δήμου ἀφέσεις? Il indique, *supra*, II, p. 28, comme source Apulée. C'est en vain que j'ai voulu vérifier la référence.

(B) La *Grande Encyclopédie* voit l'origine de l'eau bénite dans la purification des mains par l'eau avant tout acte religieux chez les Égyptiens, les Grecs, les Romains et les Juifs (*Exod.*, 30, 18-21; *Num.*, 19, 9).

(C) MD *chori, protervia*, = les chants, les *protervia*. B *die schamlosen Tänze*, contresens. On appelle *protervia* ou *sacrificium protervian* tout sacrifice offert en vue d'un départ. « In eo mos » erat, ut si quid ex epulis superfuisset, igne consumeretur ». Macrob., *Saturnal.*, 2, 2 (éd. Camerarius, Basileæ, I. Hervagius, 1535, in-fol.).

(D) MD *thensæ, fercula, saltationes ac pulvinaria deorum. Thensæ*, civières où l'on promenait les images des dieux; *fercula*, brancards de ces civières. *Saltationes*, danses religieuses que Bodin compare (cf. *infra*, p. 467 sqq.) aux évolutions de l'officiant et de ses aides devant l'autel. *Pulvinaria*, coussins où l'on portait dieux et déesses pendant les lectisternes et les sellisternes. R commente le texte, en les comparant à ceux que nous mettons sous les reliques. — Quant au caractère conjectural de ces rapprochements, il m'apparaît, pour certains exemples, peu niable; mais l'important n'est pas là; il est dans la tendance, révélée en Bodin, à réduire la pure religion à l'adoration pure, en montrant dans les cérémonies des emprunts que se font les religions les unes aux autres et, en particulier, dans les cérémonies chrétiennes des emprunts au paganisme.

(E) Pline l'ancien, 32, 94, en parle d'après Aristote, *Hist. anim.*, 9, 2, 1.

(F) MD *tantum* [nituntur], = qui ne s'appuient que... Nouvelle atténuation par R d'une vive attaque contre la religion catholique (cf. pp. 308 et 309). — Cf. Calvin : « Ils ont un amas infini » de cérémonies : et à quel propos sinon afin que pour un voile du temple ancien ils en mettent » cent en avant? Dieu a aboli les ceremonies qu'il avoit ordonnées, afin que la vérité de l'Evan- » gile reluisist plus clairement. Les hommes ont esté si outrecuidés d'en introduire de nouvelles, » voire sans garder mesure quelconque... Maintenant puisqu'on voit clairement que telles céré-

Salomon. — L'vne (*v*) certainement ne peut se passer de lautre (*x*).

Octaue. — Les mahometans (A) saccordent en tout aux sentimens de Toralbe et sesloignent fort (*y*) peu de ceux de Salomon. Car Mahomet dans son Alcoran proteste a ses peuples quil (*z*) suit exactement la loy d'Abraham et quil ne faict profession que dadorer vn Dieu seul et eternel, detestant toutte apparence mesmes didolatrie inuitant en beaucoup dendroits (*a*) a auoir compassion des affligez (B) et a faire iustice a chacun (*b*). Il ny a que cette seule difference (*c*) que Moyse (*d*) pour recompense a ceux qui obserueront sa loy ne dict que deux mots assauoir, Obseruez **[337]** ce que ie vous dis et vous viurez (C). Mais Mahomet propose vn paradis si delicieux (*e*) que par ces appas ces attrais et ces alleichemens il retient chacun bon gré mal gré (*f*) dans son debuoir & empesche par la cruauté des chastimens (*g*) dont il menasse les peruers (D) quils ne continuent dans leurs crimes. Nous auons quelques ceremonies (*h*) (E), mais point dinutiles (*i*), nulles parades, nulles peintures ny sculptures qui puissent arrester les yeux assés pour estre distraicts de la meditation des choses diuines, nous nous lauons (*j*) très souuent le corps (F) a fin destre aduertys de nous deffaire des vices qui peuuent souiller nostre ame.

Coroni (*k*) (G). — Ceux qui accablent le peuple par vne quantité de ceremo-

---

(*v*) *MDPG altera* (sc. religio). *N alter* (?). *B alterum* (?). — (*x*) *MDN alterius. B ulterius* (?). — (*y*) *NB* omettent *admodum*. — (*z*) *MDB contestatur... se... profiteri. N* omet *se*, faute. — (*a*) *MDB benignitatem adversus tenues infinitis locis, justitiam in omnes. N* place la virgule après *tenues*. — (*b*) *B* ajoute *ubique inculcat*, oiseux. — (*c*) *MDN hoc tamen interesse* (*B in specie* [?]) *puto*. — (*d*) *MDN legislator* (*B quidem*) *Hebræorum*. — (*e*) *MDN voluptatum fruendarum. B voluptatem*, faute. — (*f*) *MDN nolentes. B renitentes*. — (*g*) *B* omet *suppliciorum immanium*. — (*h*) *DNB Ritus autem. M item*. — (*i*) *MDN ac necessarias tantum ceremonias, nullas inutiles habemus. B ritus autem necessarios tantum, ceremonias nullas*, etc. — (*j*) *N lotionibus etiam. MDPGB* omettent *etiam*. — (*k*) *N* Leyser *Toralba. MDATEPGB Coronæus*.

» monies ne sont ne voiles ne sepulchres par lesquels Christ soit couvert, mais plustost fientes » puantes par lesquelles la pure religion et la vraie foi est souillée et du tout enterrée; ceux qui » mettent l'usage d'icelles indifféremment en liberté attribuent beaucoup plus au pape que Dieu » n'ottroye à sa loi », etc. *Comment. sur les Actes*, 16, 3, p. 764; cf. *Sur les Actes*, 15, 5.

(A) Octave répète en partie son apologie des pages 310 sq. : s'y reporter pour avoir les textes du *Coran* : en voici d'autres. — Contre l'idolâtrie : « Dieu ne pardonnera pas qu'on lui associe » d'autres dieux », 4, 51; cf. 4, 116 et 9, 28, et, contre les chrétiens idolâtres, 2, 107 à 112. — Pour la charité envers les humbles : « Ceux qui feront l'aumône le jour ou la nuit, en secret » ou en public, en recevront la récompense de Dieu », 2, 275. Cf. 2, 273 sq. et 17, 28.

(B) MD *benignitatem adversus tenues*, = la bonté envers les humbles.

(C) *Proverb.*, 4, 4; *Deuter.*, 30, 19, etc.

(D) Délices du paradis, *Coran*, 37, 38 sqq. et 47; 55, 46-78; 56, 14-39; 76, 11-23. Cf. *supra*, p. 329 *ad fin.* — Supplices des enfers, exemple : « Ceux qui refuseront de croire à nos signes, nous les » approcherons du feu ardent. Aussitôt que leur peau sera consumée par le feu, nous les revêtirons d'une autre, pour leur faire goûter le supplice », 4, 59. Cf. 7, 36; 11, 120, etc.

(E) Omission. MD *necessarias tantum*. Kasimirski, *o. c.*, p. XXXII, confirme l'opinion d'Octave.

(F) Voyez en note, p. 311, le passage du *Coran*, 5, 92, qui interdit les images; et p. 329, ceux (5, 8 et 9; 2, 46) qui recommandent les ablutions.

(G) MD *Coronæus*. C'est évidemment le catholique Coroni qui prend ici la défense du catholicisme, au nom seul de son ancienneté, en haine et défiance des nouveautés. Ce n'est pas non plus à Toralba, adepte de la religion naturelle qui n'a pas besoin d'intermédiaires entre la conscience et Dieu, à disserter sur la condition des ministres.

nies tournent la religion en superstition mais aussy qui les retrancheroit touttes ce seroit couper (*l*) la religion iusques dans sa racine. Ainsy que ce vigneron qui auoit appris de son voysin que pour faire pousser sa vigne plus abondament il falloit retrancher (*m*) tous les rameaux superflus la tailla si près de terre quil la fit mourir. Le mesme arriue til a ceux qui abandonnent la loy de leurs peres par ce quelle les ennuye sçauoir la doctrine de leglise romaine : nous verrons quils sennuyeront bientost de la nouuelle (*n*) quils ont embrassée si ce nest que faisan resflexion sur la necessité des ceremonies et sur lesperance des recompenses qui leur sont promises par les pontifes et prestres de l'vne & l'autre religion ils ne choisissent ce qui leur plaist de lune & de lautre pour en composer vne troisiesme (*o*) (A). Or il n'y a rien que la loy de Dieu recommande auec plus de soin que de payer exactement les dixmes (*p*) et les premices des sacrifices. Car les sages parmy les Iuifs ont ainsi parlé [**338**] sçauoir est ce que ceux la nauront point de fruicts, verront mourir leur bestial et tomberont dans l'extreme indigence lesquels frauderont (*q*) ce qui est deub aux prestres et ne payeront (*r*) point les dixmes. Portez, dict Malachie (7) (*s*), touttes les dixmes dans ma maison a fin que ie vous fasse largesse (*t*) et vous verrez que iouuriray (*u*) les fenestres du ciel pour respendre (*v*) sur vous mes thresors et labondance de touttes sortes de biens. Ie deffendray a celuy qui deuore (*x*) dendommager vos champs et de les rendre

(7) C. 3 (B).

(*l*) *MDPG revellunt. NB evellunt.* — (*m*) *MDTEP a vicino superflua vitium secante doctus. GNB secare.* — (*n*) *B* omet *brevi quoque novæ pigebit.* — (*o*) *MTEA nisi tum ritibus ac cæremoniis necessariis, tum etiam præmiorum* (*PG* omettent ce mot) *spe majore pontificibus ac sacerdotibus* (*D* en surcharge : *a pontificibus ac sacerdotibus*) *proposita, optimum ac doctissimum quemque retinere conentur. NB nisi cum ritibus. N tum etiam præmiorum spe majore pontificibus ac sacerdotibus proposita. B tum etiam præmiorum spe majora pontificibus ac sacerdotibus proposita.* — (*p*) *MDN decimæ. B decima.* — (*q*) *MDB eripiunt. N eripiant.* — (*r*) *MDB faciunt. N faciant.* — (*s*) *MDNB inquit Deus apud prophetam. PG prophetas*, erreur. — (*t*) *MDPGB ut sit unde largitio fieri possit. N ut subinde largitio.* — (*u*) *MDN et tentate me, si non aperuero... B tentate re* (faute). — (*v*) *MD impluam. NB impleam.* — (*x*) *MD devoratorem. NB devastatorem* (erreur : cf. Malachie).

(A) M *nisi tum ritibus ac cæremoniis necessariis, tum etiam præmiorum spe majore pontificibus ac sacerdotibus proposita, optimum ac doctissimum quemque retinere conentur.* Je m'en tiens à ce texte, — la surcharge de D *a pontificibus* m'est inintelligible — et j'entends : [Les protestants, qui se sont dégoûtés de l'ancienne religion, se dégoûteront vite de la nouvelle], à moins que [*s.-ent. :* pour que les fidèles n'abandonnent pas la nouvelle religion] ils n'y retiennent l'élite du cœur & de l'esprit : 1° par les cérémonies indispensables [*s.-ent. :* qu'ils rétabliraient] ; 2° une situation meilleure offerte aux prêtres. (Je ne crois pas que *pontificibus ac sacerdotibus* désigne les évêques et les prêtres, ce qui serait forcément une allusion à la hiérarchie catholique, et détruirait mon explication ; c'est une de ces redondances d'expression dont le XVI[e] siècle est plein, et Bodin entre tous). — Quant au sens de *recompenses matérielles*, à donner à *præmiorum spe majore,* il n'est pas douteux pour moi. De quoi parle le contexte qui suit, sinon de l'entretien des prêtres? D'autre part, c'est une idée familière à Bodin que : « L'indignité, mespris » & mendicité des ministres faict mespriser la religion ». *Républ.*, VI, 1, p. 594. — Pour R, il doit traduire un texte où se trouvent *a pontificibus*, et, à la place de *quemque*, un *quodque :* de plus, glosant comme à l'habitude, il ajoute : « pour en composer vne troisiesme ».

(B) *Malachie*, 3, 10 sq.

infructueux. Et en verité il ny a point de secret pareil a celluy la pour deuenir riche (A).

OCTAUE. — Les Mahometans (*y*) ont vn soin tout particulier denrichir les pontifes (*z*) afin de ne pas rendre (*a*) leur religion mesprisable par la pauureté de leurs prestres.

CURCE. — Mahomet a til eu raison de repaistre (B) les esprits d'vne ignorante (*b*) populace de mensonges luy qui se dict Prophete (8), et de feindre que sa loy luy a esté dictée par lange Gabriel (C)? Car (*c*) quand il a dict que Marie mere de Iesus estoit sœur (*d*) de Moyse et d'Aaron (D) n'est ce pas vn conte denfant puis que Marie (*e*) sœur de Moyse estoit morte plus de deux mil ans auant la naissance de Iesus dont Marie est la mere (*f*)? Quant (*g*) a ce que les Musulmans se vantent de nadorer qu'vn seul Dieu eternel et le mesme quadoroit Abraham (E) ne voit on pas quils sen escartent puis que souuent ils confondent & meslent ensemble les louanges de Dieu et celles de Mahomet (F) dont ils vont auec grande deuotion visiter (*h*) le sepulchre ainsy que celluy de Nafissa (*i*) (G) et comblent lun & lautre de presents et doffrandes? Y a til (*j*) rien de plus malheureux (*k*) que de veoir que Mahomet ayt attiré a sa secte
[**339**] des gens vicieux et sensuels soubs promesse de leur donner de quoy

(8) Hazora 77, 76, 27, 75, 42 (H).

(*y*) *MD musulmannis. NB muselmannis.* — (*z*) *DNB idque Muhammedes sapienter providit. M sapientior.* — (*a*) *MPGNB ne sacerdotum inopia afferat contemptum. D afferunt* (?). — (*b*) *MDPGB imperitæ plebis animos. N imperitos.* — (*c*) *MDPGB cum enim. N autem.* — (*d*) *MDPG matrem Jesu scripserit esse. NB matrem esse Jesu scripserit.* — (*e*) *MDN Maria. B Miriam.* — (*f*) *MDPGB Maria Christi mater. N mater Jesu.* — (*g*) *MDN quod autem. B sed quod.* — (*h*) *MDPGB adeunt. N adorant.* — (*i*) *MDB Nafissæ* (correct). *PG Naphissæ. N Nabissæ.* — (*j*) *MDB quid autem. N enim.* — (*k*) *MDN funestius. B fœdius.*

(A) C'est un des refrains de Bodin. Cf. *Rép.*, VI, 2, p. 625. Si bien que la première dépense que Bodin inscrit au budget de nos rois, c'est l'aumône.

(B) MD *mendaciorum ferculis imperitæ plebis animos inescare*, plus coloré encore.

(C) La sourate 96, 1 à 5, rapporte les paroles de Gabriel à Moïse (lors de la première révélation de janvier 611. Cf. Kasimirski, *o. c.*, p. 11). Voy. aussi *Coran*, 66, 4.

(D) « O Marie, sœur d'Aaron », 19, 29. « Et Marie, fille d'Imran », 66, (Bibl. 76), 12. Source possible : Ricold, *Confutatio*, 9 : « Quod lex Saracenorum manifesta contineat mendacia ». § 8 de Virgine Maria : « Sed inter hanc Mariam [sororem Aaron] et beatam V. Mariam matrem J.-C. » filii Dei, mille quingenti anni intercessere ». Bibl., *o. c.*, t. III, col. 154.

(E) Cf. pp. 310 note C et 336.

(F) Allusion à la formule de prière : « Il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu, et Mahomet est le » prophète de Dieu ».

(G) Sources possibles : 1° Mahomet. « Nam magna multitudo de secta illa annuatim visitant » memoriam & sepulchrum Mahumeti ». *De moribus, religione, conditionibus et nequitia Turcorum*, c. 13 (Bibl., t. II, p. 19). 2° Nafissa. Issue du sang d'Hali, et ses parents ayant été privés du califat, elle se réfugia au Caire, où elle mourut en odeur de sainteté. Son tombeau était un lieu de pèlerinage, Léon d'Afrique (très lu de Bodin : cf. *Rép.*, passim ; *Method.*, Catalog., p. 459 ; *Hept.*, IV, p. 226 et 339), *De l'Afrique*, VIII, t. 2, pp. 215 sqq.

(H) « Oui, répondront les damnés, un apôtre [Mahomet] parut au milieu de nous, mais nous » l'avons traité d'imposteur », 67, 9 (Bibliander 77). — « O prophète ! » 66, 1 (Bibl., 76). — « O » prophète ! » 65, 1 (Bibl., 75). — « C'est la voie qu'ont suivie nos apôtres avant toi » (ce qui implique que Mahomet aussi est un apôtre). 17, 79 (Bibl., 27). — « Le Coran a été révélé à » Mahomet par Dieu », 32, 1 et 2 (Bibl., 42). Toutefois n'y aurait-il pas ici erreur de référence, et ne vaudrait-il pas mieux lire : « O prophète ! » 33, 1 (Bibl., 43)?

rassasier leur lubricité (A) après cette vie ? Et qui est ce qui ne croira pas quil soit (l) beau & honneste de pratiquer çabas en terre ce qui sera honneste & permis (m) vn iour la hault dans le paradis (B)? Leon l'Affriquain qui de mahometan quil estoit embrassa la religion romaine (n) escript dans son troisiesme liure que poursuiuant vn iour vne femme de sa secte (o) dans la ville du Caire il la viola (C) en presence dun grand concours de peuple, pour raison de quoy (p) les habitants respecterent les habits de cette (q) femme comme sils eussent (r) esté sanctifiez par ce stupre et les touchants du bout des doigts les baisoient. Et de plus que le mary de cette malheureuse non seulement la congratula (s) mais aussi son adultere et en fit feste & festin (t) auec (u) ses amis. Ce qui ne doit pas sembler estrange puisque Mahomet promet de ces sortes de recompenses aux sectateurs de sa loy (9). Que si Pitagore veut qu'Homere Orphée & Hesiode (v) soient tourmentez dans les enfers, attachez a des arbres, par des serpens qui les rongent, et Platon mesmes encor bannit Homere de (x) sa republique (D), parce quils (y) auoient

(9) Azoara 1 et 51 (E).

(l) *MDN id esse in terris, quod. B* supprime *esse.*— (m) *MDB legislator honestum esse censeat. N docuit.* — (n) *MDN qui, Mahumedis ejurata religione, Romanam amplexus est. B Mahumedis, ejurata religione Romana, amplexus est* (contraire aux faits). — (o) *M scribit se quendam* (*N* supprime *se. D sequendam* [?]) *sectarium Ibuni Faridæ* (*N Ian Farida*, erreur). *B scribit sequentem historiam : quendam sectarum* (barbare) *Ibuni-Faridæ*, etc. — (p) *MDPG post complexum. NB amplexum.* — (q) *MDPGB illius. N istius.* — (r) *MDNB quasi divinitatem adepta fuissent* [sc. vestimenta]. *PG fuisset* [sc. mulier]. — (s) *DNB gratulatum esse. M gratuitum*, non-sens. — (t) *MDPGB festas epulas. N* ajoute *et ludos.* — (u) *N* ajoute *cunctis.* — (v) *MDN Homerum, Orpheum, Hesiodum. B Hesiodus*, inadvertance. — (x) *MDPG e* (*NB a*) *sua civitate.* — (y) *D quod finxissent. MPGBN finxisset.*

(A) « Ils auront des vierges au regard modeste, aux grands yeux noirs, et semblables par leur » teint aux œufs d'autruche cachés avec soin », 37, 47 (Bibl., 47). Cf. 56, 34-36 ; 55, 56-68 et 70-74. Voyez aussi l'invective de Federich, p. 328.

(B) R est inexact. MD *quis corruptor publicus non sibi persuadeat pulchrum ac honestum id esse in terris, quod in paradiso legislator honestum esse censeat.* L'argument pourrait bien venir à Curce de Ricold, *Confutatio*, 8 : « Item si in his actionibus (*sc. illecebris voluptatum*) » extrema hominis fœlicitas est, sicut Mahometus palam dicere videtur, cujus gratia nunc oportet » ab his contineri, et non potius die ac nocte comedere et luxuriari, ut et hic fœlices esse possi- » mus? » Bibl., t. III, col. 150.

(C) M [Leo Afer] *scribit se quendam* (*sequendam* de D me semble une simple étourderie *sectarium Ibuni-Faridæ in urbe Cahira publice mulierem constuprasse*, inintelligible Je conjecture qu'un mot tel que *vidisse* est tombé après *se* ; et j'entends : Léon écrit qu'il a vu un sectateur d'Ibnu-Farid violer un jour publiquement une femme en plein Caire. La trad. de R suppose *se quamdam sectariam Ibuni-Faridæ... mulierem constuprasse.* Le bon sens l'avoue, mais Léon le contredit, qui impute le viol non à lui-même, mais au disciple d'Ibnu-Farid (*De l'Afrique*, III, Autres diverses règles et sectes, avec les opinions superstitieuses de plusieurs, t. I, p. 416), comme ma conjecture, ou alors N, qui supprime *se*, permettent de l'entendre. — Sur Léon d'Afrique, cf. *supra*, p. 226 note.

(D) Je ne sais où Bodin a pris ce jugement de Pythagore. Quant à Platon, Bodin songe au fameux passage si souvent allégué, *Républ.*, 3, 9 (éd. H. Estienne, t. 2, p. 398 a).

(E) Références fausses. Lisez, à la place de *az. 1*, *Coran*, 2, 23 (Bibl. 2) : « Là ils trouveront » des femmes exemptes de toutes souillures ». — Tout ce que je trouve à Bibl., 51, c'est l'annonce d'un paradis très imprécis : « Réjouissez-vous du paradis qui a été promis! » Kasim. 41, 30. Il est probable que des erreurs de chiffres se sont glissées dans les mss., et que Bodin songeait aux sourates 55 ou 56 (Bibl., 65 ou 66) citées *supra*.

faict (A) les Dieux capables de querelles de paillardise de stupres de meurtres & dincestes, a quoy bien plus iustement (B) doit on condamner Mahomet qui (z) serige (a) en Prophete en Legislateur en Docteur pour la pieté et en Reformateur des religions?

Salomon. — Touttes ces choses sont non seulement honteuses a reciter mais de pernicieux exemple assauoir de promettre aux hommes pour recompense de leur vertu et de leur pieté des plaisirs infames de beste brute. Et cependant [340] il a trouué des gens assez simples pour se laisser infatuer a ses faulses promesses (b). Dieu (c) tout bon et tout grand ne donne pas seulement ce quil promet mais il va bien au dela (d) de nos esperances (e) (C), mais les imposteurs promettent (f) tousiours plus quils ne tiennent. Quand Dieu eut aduerty par la bouche de son prophete que la verge de celluy quil auoit choisy pour grand prestre (g) prendroit racine, incontinent après cette mesme verge non seulement germa en terre mais aussy porta fleur et fruict dans le mesme moment (D) : aussy quand il promet (h) la terre aux obseruateurs de sa loy il leur faict encor des largesses (i) celestes, de mesmes quand il les asseure quils viuront ce n'est pas seulement de la vie presente mais cest de celle qui est a venir, beaucoup plus excellente que celle cy. Car (j) Onkelus interprete chaldeen (E) explique ainsy cet endroit (4) : celluy qui obseruera mon alliance et mes iugemens viura, cest a dire de la vie eternelle. Et (k) ce qui est de plus pernicieux cest que ceux qui sçauent bien que ces recompenses de plaisirs charnels ne sont que des fables croyent aussy que les peines dont on menasse les impies (l) sont pareillement fabuleuses et de cette façon tombent dans vn aueuglement espouuantable.

Octaue. — Iay tousiours fort estimé les sentimens de Platon et de Xenophon (F) qui veulent quil soit permis comme il a tousiours esté (m) aux

(4) Leuitici c. 18. Exodi c. 20 et 31. Deuteron. c, 5. Ezechielis c. 20 (G).

(z) *MD qui (NB quod) se et (N supprime et) prophetam et legislatorem.* — (a) *MDB profiteatur. N profitetur.* — (b) *MDTEA falsis promissis imperitos lactari. PG lactare* (seul correct). *NB tractare.* — (c) *MDPG cum tamen Deus. NB* omettent *tamen.* — (d) *MDPGB multo uberius. N liberalius.* — (e) *MDN quam polliceatur. PGB pollicetur.* — (f) *MNB promittunt. D promittant.* — (g) *MTEDAPG virgam illius, quem ad pontificatum sibi delegerat.* Leyser *virgam illius, quem pontificem. NB virgam illius, quam ad pontificem* (non-sens). — (h) *MDPGB cum pollicetur. N polliceretur* — (i) *MDPG prædia. NB præmia.* — (j) *NB* omettent *enim.* — (k) *N* omet *etiam.* — (l) *MTEPG supplicia sceleribus proposita. D* omet à tort *supplicia. N* omet à tort *sceleribus. B cætera proposita* (?). — (m) *MDNB licere ac semper licuisse. PG* omettent *licere ac.*

(A) M *finxisset.* D *finxissent.* R *parce qu'ils auoient faict.* RD me semblent plus plausibles : les trois poètes sont coupables de ces fictions. A noter une fois encore la proximité de R avec D.

(B) Inexact. MD *quanto graviore pœna,* = à quel châtiment plus grief?....

(C) Dieu nous récompense au delà de nos mérites, *infra*, VI, p. 645 et *Dém.*, 3, 4, p. 360, avec références.

(D) *Num.*, 17, 1-8.

(E) Cf. p. 271 note B.

(F) Le passage de Platon est célèbre. *Repub.*, 2, 21 (éd. H. Estienne, t. 2, p. 382 c). — Celui de Xénophon m'est demeuré inconnu, & cependant ailleurs encore Bodin associe dans la même idée son nom et celui de Platon, *Rép.*, II, 5, p. 214 et *Démon.*, 4, 1, p. 422.

(G) « Gardez mes commandements, lesquels faisant l'homme viura en iceux ». *Levit.*, 18, 5. « Cheminez en la voie de Dieu, afin que vous viuiez ». *Deut.*, 5, 33. « Et leur monstray mes iuge- » mens que si l'homme les faict il viura en iceux ». *Ezechiel*, 20, 11. Rien à *Exod.*, 20 ni 31.

magistrats et aux medecins de mentir quelquesfois (ainsy qu'aux nourices auec les nourissons) aux vns pour le bien et la santé des corps et aux autres pour laduantage de la Republique : a combien plus forte raison (*n*) se peuuent donc seruir du mensonge les legislateurs qui se donnent le soucy du salut de lame. Bien que (A) Mahomet ayt promis dans son paradis des voluptez charnelles a ceux qui seroient chastes en cette vie, laquelle vertu il a fort estimée en Marie en Zacharie et en la personne de Iean (B) et il menasse de feux eternels les adulteres & les fornicateurs (5), voit on pas bien quil na escript [**341**] telles choses qua fin de donner a entendre que ceux qui sabandonneroient (*o*) aux attrais des salles voluptez (*p*) nauroient point la vie eternelle, ainsy quil le dict clairement (6)? Mais par ce que les peuples du midy sont ceux de toutte la terre les plus enclins aux femmes (7) Mahomet sest aduisé de telles sortes de recompenses (C) pour ramener les hommes malgré

(5) Azoara 77 (*q*) (D). — (6) Azoara 1, 6, 51 et 107 (*r*) (E). — (7) Liuius de Numidis (*s*). Ptolemæus in quadripartito (F).

(*n*) *MDN quanto magis. B quanto majus* (faute). — (*o*) *MDPGB manciparent. N mancipassent.* — (*p*) *MDN turpium* (*B turpiter*) *voluptatum.* — (*q*) *MD azoara 77. N az. 76. B az. 73.* — (*r*) *MD az. 1, 6, 51 et 107. N az. 1, 6, 51 et 117. B az. 6, 50 et 113.* — (*s*) *K Livius de Manulius* (?).

(A) Contresens, qui rompt dans R la marche de la démonstration d'Octave. La voici : Il est permis de mentir pour sauver les âmes. Accordons du moins que (MD *demus certe*) sur la terre, sinon dans le ciel, Mahomet a commandé la chasteté. Mais qui ne voit (MD *sed quis non videt*) que, même dans le ciel, il n'a promis aux fidèles la volupté qu'à raison du tempérament sensuel des Orientaux ?

(B) Chasteté des Mahométans : « Sed apud Saracenos ipsos honorabilius videtur continere ab « his [voluptatibus]. Habent autem et quosdam viros speculativos et continentes, quos maxime » laudant ». Ricold, *Confutatio*, 8 (Bibl., t. III, col. 150). — Chasteté de Marie : « Seigneur, « répondit Marie, comment aurais-je un fils ? aucun homme ne m'a touchée », *Coran*, 19, 20 ; cf. 3, 42 et 21, 91. — De Jean : « Il sera grand, chaste, un prophète parmi les justes », 3, 34 ; cf. 19, 14. — De Zacharie : le *Coran* parle seulement de son impuissance.

(C) Que Mahomet ait promis aux fidèles du Coran les récompenses qui pouvaient leur être le plus agréables, c'est l'évidence même : cf. Kasimirski, *o. c.*, p. xxxii. Et Bodin trouvait cette idée encore dans Bibliander, t. I, p. 277, *Annotationes eruditi cujusdam & recentioris scriptoris*, in azoaram 66. — D'autre part, et ceci offre un intérêt plus général, Octave défend à présent les points de doctrine les plus certainement prêchés par Mahomet comme des expédients provisoires : c'est exactement la même attitude que nous avons soulignée dans Salomon, p. 335. Et si Bodin la prête à des personnages différents, de religion différente, ne peut-on en inférer que c'est la sienne propre ? qu'il considère les rites et dogmes spéciaux de chaque confession comme des étapes nécessaires, mais que l'humanité franchira un jour, pour arriver à la religion pure, nue, universelle ?

(D) Erroné. La sourate 67 (Bibl. 77) décrit les tourments de l'enfer, sans en menacer les adultères ou les fornicateurs. Il y a des peines civiles contre l'adultère (*Coran*, 24, 2) ou le fornicateur (4, 19).

(E) Encore des citations légères : dans ces sourates Mahomet ne menace que les *infidèles* en général. « Dirige-nous dans le sentier droit, non pas de ceux qui ont encouru la colère ni de ceux » qui s'égarent », (Bibl. : *infidelium*), 1, 7. « Les infidèles seront livrés au feu », 3, 102 (Bibl. 6). « Malheur à ceux qui nient la vie future » (Bibl. : *incredulis*), 41, 6 (Bibl. 51). « Les infidèles et » les idolâtres resteront éternellement dans le feu de la géhenne », 98, 5 (Bibl. 108).

(F) « Ut est genus Numidarum in Venerem præceps ». Liv., 30, 12, 18. — « Harum quoque « regionum [Asie, Inde, Arabie, Assyrie] domini sunt Venus et Saturnus. Quapropter naturæ has « habitantium regiones horum duorum dominorum naturas imitantur. Veneremque veneran-

eux dans le bon chemin. Or sil la faict pour le salut des ames (t) en quoy a il tant (u) failly qu'on ne luy puisse pardonner? Que promettent autre chose les chrestiens (v) ou de quoy a faict feste Christ mesme que dune vie abondante en toutte sorte de voluptez (x) a ceux qui viuroient dans vne vie exempte de reproche, encores que les gens de bien et les sages soient (y) bien esloignez de suiure la vertu par espoir den estre recompensez, elle qui porte en soy (z) sa recompense? Et celluy la ne merite pas (a) beaucoup de louange qui ne faict (b) du bien que pour en tirer du proffict. Sans nous arrester donc dauantage sur les recompenses qui sont deubes a la vertu, sondez touttes (c) les religions vous nen trouuerez aucune (si tant est quil y en ayt vne) (d) (A) qui soit plus attachée inseparablement au culte du vray Dieu et plus esloignée de toutte idolatrie tant des yeux que de la pensée que celle de Mahomet.

Salomon. — Si les Musulmans nadorent qu'vn seul Dieu et non point plusieurs en vn ils tiennent cela de la loy diuine car (B) il n'eust pas esté bienseant a Mahomet soubs pretexte d'vne loy nouuelle (e) de mesler le faulx auec le vray, ce qui est honteux auec ce qui est honneste

Octaue. — Leuenement a iustiffié que la loy de Mahomet estoit necessaire par ce qu'il ne pouuoit pas autrement detromper les peuples [**342**] de l'Asie et de l'Afrique de la croyance quils auoient conceue que Iupiter & le Christ feussent des Dieux (C) : et na presché sa loy que pour empescher que les

---

(t) MDPG *animos*. NB *animas*. — (u) MD *tam peccavit*. NB *tum peccavit*. — (v) MDPGTE *aut quid aliud* [*Christiani pollicentur ? quid aliud*] *Christus proposuit quam*... NB omettent les mots entre crochets. — (x) MDPGB *in sempiternis* (N *æternis*) *voluptatibus*. — (y) MDPG *sunt*. NB *sint*. — (z) MDPG *virtus per se ipsa*. NB *ipsam*. — (a) DTEB *nec* (N *ac*, absurde) *magnopere laudandus* (PG *mihi*) *videatur* (M *videtur*). — (b) MD *faciat*. NB *facit*. — (c) MDN *omnes omnium religiones*. PG omettent *omnium*. — (d) MDN *si ulla est usquam* (B *usque*, faute) *gentium*. — (e) MDPGB *nova legis specie*. N *novæ*, que traduit R.

» tur et accurate observant membra generantia et illa pro divinitatibus habent Sunt homines » calidi, qui venereos actus exercent, & in eis plus quam oporteat sollicitantur ». *Quadripartitum*, 2, 3, Basileæ, I. Hervagius, 1533, in-fol., p. 211 (sur Ptolémée, cf. *infra*, p. 589). Bodin reproduit déjà ce passage, *Rép.*, V, 1, p. 475.

(A) Vrai non-sens : comment en trouver, s'il n'y en a pas ? C'est que le latin est incorrect, et intelligible au prix seulement d'un solécisme, auquel R ne s'est pas arrêté. MD *omnes omnium religiones inquirite, si ulla est usquam gentium*. Je crois qu'il y a là une négligence, par gallicisme; que la grammaire exigerait *num... sit;* et j'entends : cherchez dans toutes les autres religions humaines s'il y en a une seule plus monothéiste que la nôtre. — C'est peut-être pour de telles inadvertances que Grotius, après lecture de l'*Heptapl.*, incriminait la latinité de Bodin : « [Bodinum] latinitate utentem haud plane nitida ». Grotius, *Epistolæ*, Amstelodami, Blæu, 1687, in-fol., p. 127.

(B) *Car* vient à contresens. MD *nec*. Voici la suite des idées : Mahomet emprunte aux Juifs tout ce qu'a de bon le Coran, et par conséquent (*nec*) ce fut inconvenance à lui de mutiler, falsifier les livres saints, qui sont la vérité même.

(C) Passage remarquable : il apparaît bien cette fois que, comme nous l'avions senti p. 341, Octave lui-même ne considère l'islamisme que comme un degré pour arriver à la pure religion naturelle. — Sur Jupiter et le Christ : Kasimirski, Notice, p. X, explique qu'au début du VIIe siècle, les Arabes étaient juifs, chrétiens, et pour la plupart idolâtres. La Kaaba, très accueillante aux divinités de toute sorte, pourvu qu'elles ne fussent pas exclusives, pouvait bien contenir les images du Christ et de Jupiter, entre les 360 idoles que Mahomet fit briser à la prise de la Mecque (Kasimirski, *ibid.*, p. XXIII).

peuples ne fondassent plus lesperance de leur salut (*f*) sur la vie de lun (*g*) & sur la mort de lautre, de laquelle mort il ne demeure pas daccord mais qu'il a esté retiré par la puissance de Dieu des mains de ses ennemis qui le vouloient faire mourir (A). Et sur ces fondemens il a trouué (B) deux puissans appuys pour establir sa religion. Premierement en s'attirant tous les esclaues soubs promesse de liberté quil promettoit a tous ceux qui suiuroient sa doctrine (C). Et en second lieu en deffendant de disputer sur les articles de sa loy, mais par la force des armes & par la crainte des supplices il a contrainct ceux qui parloient mal de sa loy de la suiure (D). Cest pourquoy Homarus son ambassadeur (E) ayant composé vne prodigieuse armée dun nombre presque infiny desclaues il deffit en battaille tous les gouuerneurs des villes et les intendans d'Arabye Syrie et d'Egipte et en peu de temps subiuga la Caldée et la Perse (*h*) en bruslant tous les liures des payens & des chrestiens. Et se seruit de son secret pour gaigner & attirer les chrestiens a son party dappeler Christ prophete, comme aussy les Iuifs, les Arriens, les Nestoriens (*i*) & les Sabelliens en niant sa diuinité (F). Car lopinion des Mahometans et des Arriens sur ce chef a seruy aux vns & aux autres de fondement a la religion. Car les vns & les autres croyent bien quil est fils d'vne vierge mais quil est creature (8), laquelle (*j*) opinion a esté confirmée par huict conciles assem-

(8) Epiphanius contra Arrianos; Hilarius, libro 3 de Trinitate (G).

(*f*) *MDPGB spem aut præsidia salutis. N præsidium.* — (*g*) *MDN in illius* (*B illi*, négligence) *vita aut in hujus* (*PG ejus*) *morte.* — (*h*) *DN Persidis. B Persiæ. M Præsidis*, par confusion avec *præsides urbium*, qui précède. — (*i*) *DNB Nestorianos. M Nestorios*, incorrect. — (*j*) *DNB quæ* (*sententia*). *M quia*, inadvertance.

(A) Cf. p. 310, note H.

(B) MD *his jactis fundamentis, duo præsidia maxima stabiliendæ religionis adjecit*, = voilà les fondations sur lesquelles il a construit sa religion; puis il l'a étayée de deux puissants étais (qui vont suivre).

(C) Au siège de Taïf, Mahomet annonce que tout esclave qui ferait défection et passerait aux Musulmans serait libre. C'est ce que lui reprochait Federich, p. 328.

(D) Sur l'interdiction des disputes religieuses, cf. p. 242, note D. — Sur l'obligation faite aux fidèles, du *djihad* ou propagande par la guerre sainte : « Combattez-les [les infidèles] jusqu'à ce » que vous n'ayez point a craindre la tentation et que tout culte soit celui du Dieu unique », 2, 190 (Bibl. 2, t. I, p. 15). Cf. 2, 215 (Bibl. 3, t. I, p. 17), et 3, 163 (Bibl. 6, t. I, p. 28).

(E) MD *Homarus, Muhamedis legatus*, = Omar, son lieutenant. — Sur Omar, cf. p. 226 note A. Il donna l'ordre a Amrou d'incendier une riche bibliothèque d'Alexandrie, disant que le Coran tenait lieu de tous les livres. — Naguère au contraire, Octave vantait la tolérance des musulmans, et en particulier de ce même Omar (p. 226) : mais peut-on lui en vouloir, à lui seul, de ces contradictions que le Coran même comporte, s'il recommande la guerre sainte et en même temps interdit la contrainte en matière de religion (cf. p. 226 note C) ?

(F) Arius niait la divinité de Jésus; Nestorius voyait en lui deux personnes distinctes absolument, l'une divine, l'autre humaine, dont Marie était la mère. Sabellius, lui, voyait dans le Père, le Fils et le Saint-Esprit moins des personnes distinctes que des énergies différentes de la Trinité. On conçoit comment Mahomet pouvait, dans une certaine limite (au delà de laquelle il les contrariait), satisfaire à la fois ces doctrines, par ailleurs presque opposites. Cf. Ricold, *Confutatio*, 13 (Bibl., t. III, col. 166) : « Et quidem Nestoriani maxime cum Saracenis conveniunt, dicentes » quod Deus non est natus de beata Virgine, sed homo J.-C. ».

(G) Epiphane, *Adversus hæreses*, 2, 2, hæresis 69, 34 (Migne, t. 2, col. 255). — Hilaire, *De Trinitate*, 3, 8 (Migne, t. II, col. 80) et *passim* : dans tout le l. 12, Hilaire montre aux Ariens,

blez (k) a Tyr, Sardes, Smyrne, Milan, Seleucie, Nycée, Tharse, [343] mais principalement par celluy d'Ariminie ou (l) six cens euesques (A) dun mesme esprit et dune mesme pensée (m) confirmerent (B) que Marie nestoit point mere de Dieu.

Curce. — Sy vne multitude dheretiques assemblez pour cabaler se doibt appeller concile pourquoy nappellera ton pas les assemblées (n) des Epicuriens des conciles et des Eglises? Cependant (o) les iurisconsultes ne veulent point souffrir dassemblées (p) de criminels & de scelerats (C) : a plus forte raison les assemblées des Nestoriens des Sabelliens et des Arriens qui faisoient des coniurations contre Dieu doiuent elles estre reiettées du nombre des conciles, puisquils destruisent (q) le chef principal de la foy assauoir la diuinité de Iesus Christ et lessence (r) dun Dieu en trois personnes (D) reconneue par vne infinité dautres conciles et particulierement par celluy de Nice.

Octaue. — L'antiquité de la religion chrestienne...

Mais Coroni voyant quil alloit (s) commencer vn grand discours (t) et qu'vne matiere de cette consequence demandoit trop de temps (E), se leuant de son siege, Après souper, dict il, le reste, a fin qu'Octaue ne croye pas que lon veuille luy oster la liberté de respondre. Puis on traictera (u) soubs le bon plaisir de la compagnie assauoir sil est permis a vn homme de bien dauoir dautres sentimens touchant la religion (v) que ceux dont il faict publiquement

---

(k) *N octo conciliis, scilicet (MDB conciliis) quæ.* — (l) *MDB quæ* (antécédent : *concilia*) *...comprobarunt. N qua* (sujet : *episcopi*) *...comprobarunt.* — (m) *MD Arianam religionem comprobarunt. Clarius* (*B claruit* [?]) *etiam Nestor* (*NB Nestorius*, correct) *qui Mariam Dei matrem esse aperte negavit.* — (n) *MDPGB cœtus. N cœtui.* — (o) *MDNB at. PG ac* (?). — (p) *DNB coire. N coiri*, barbare. — (q) *MNB abrogaverint. B abnegaverint.* — (r) *MDNB ac trium personarum in unius* (*PG unica*) *essentia trinitatem.* — (s) *MD comparatum. NB paratum.* — (t) *MDB ad responsa. N ad responsionem.* — (u) *MDN disseretur. B disseratur.* — (v) *MDPGB de religionibus. N de religione.*

qui ne peuvent concevoir que le Fils, étant né, soit en même temps éternel, que c'est là un mystère inconcevable. Erasme a édité Hilaire, Bâle, Froben, 1535, in-fol.

(A) 400 (et non 600) évêques s'y trouvèrent (Sozomène, 4, 17), et leur unanimité eut pour principale cause la pression impériale. Cf. Vacant et Mangenot, *Dict. de théol. catholique*, art. Arianisme, t. I, col. 1827 sq. Bodin avait déjà dit 600 évêques, *Rép.*, IV, 5, p. 455.

(B) Omission. MD [octo concilia] *Arianam religionem comprobarunt. Clarius etiam Nestor* [= Nestorius] *qui Mariam Dei matrem esse aperte negavit.*

(C) Cf. *Rép.*, I, 1, p. 1 sq. « Nous auons dict en premier lieu droict gouuernement pour la » difference qu'il y a entre les Repub. et les troupes de volleurs et de pirates, auec lesquels on » ne doibt auoir part ny commerce ny alliance. . Et mesmes la loy n'a pas voulu que celuy qui » tomberoit entre leurs mains perdist vn seul poinct de sa liberté, ou qu'il ne peust faire testament » et tous actes legitimes, que ne pouuoit celuy qui estoit captif des ennemis, comme estant leur » esclaue, qui perdoit sa liberté et la puissance domestique sur les siens ». Donc pour les groupes sociaux illicites, point d'existence juridique : ainsi des conciles hérétiques.

(D) Omission. MD *quam... debemus tueri*, = [croyance] que nous devons garder, soutenir. — « Et [nous croyons] en un Seigneur Jésus-Christ le fils de Dieu, seul engendré du Père, *c'est-» à-dire de la substance du Père*, Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu *de vrai Dieu*, » engendré *et non fait, consubstantiel au Père* ». Symbole de Nicée. Les termes en italiques sont les termes explicatifs ajoutés, contre Arius, au symbole de Césarée par le symbole de Nicée. Vacant & Mangenot, *o. c.*, t. I, col. 1796.

(E) Contresens : et que la discussion sur ces graves sujets s'était déjà prolongée trop longtemps. MD *ac diutius de rebus gravissimis protracta disputatio fuisset.*

profession. Après quoy auec les ciuilitez accoustumées ils se separerent auec vne merueilleuse attente de la conference suiuante.

Livre V

[*De la fidélité à sa foi*, 345-360. Coroni ayant fait servir des pommes artificielles qui surprennent Federich, on en vient à parler, par association d'idées, de ceux qui simulent des sentiments, surtout religieux. Digression sur les dégradations du sentiment religieux, depuis la vive piété jusqu'à l'athéisme railleur, 345-350.]

De l'obligation morale du martyre.

[**350**] Octaue. — Ceux qui nont pas la liberté dadorer Dieu en public sans mettre leur vie en danger ou (*a*) leur fortune, quoy qu'ils se prosternent en apparence deuant les Idoles & les Diables ils peuuent touttesfois donner leur cœur a Dieu & ladorer en pensée au sentiment mesme de Hyeremie (6) dont il nest pas permis de doubter ny de sesloigner.

Curce. — Pour moy ie ne sçaurois approuuer la feinte de ceux qui estiment quil leur est loisible de s'incliner deuant les Idoles dans le mesme temps que leur cœur est tourné deuers Dieu. Que si cella estoit permis, pourquoy S. Paul (7) diroit il au contraire : on croit du cœur pour estre iustiffié, mais la confession de bouche est necessaire a salut Ceux qui en vsent autrement, Tertulien les appelle ἀλλοφύλλους infidelles : c'est le nier (*b*) dict il que de dissimuler (A).

Octaue. — Il y a beaucoup de choses que l'on [**351**] approuue et plus encor qui ne s'approuuent point. Tout le reste va dans l'indifference, cest a dire (B) ny ne sapprouuent ny ne se desapprouuent point, mais est en quelque façon excusable (*c*) comme tout ce qui se faict par contrainte ou par timidité.

(6) In Epistola ad ciues in Babylone (C). — (7) Ad Romanos, c. 10 (D).

(*a*) *NB ac. MD aut.* — (*b*) *NMD Negat, inquit, quisquis dissimulat. B quicunque.* — (*c*) *NBD excusantur. M accusantur,* inadvertance.

(A) Je vois Tertullien protester contre l'hypocrisie en matière de religion, *Apologétiq.*, 27. — Quant à ἀλλοφύλλους, il l'emploie en opposition à *fideles*, *Adversus Marcionem*, 5, 7 (Migne, t. 2, col. 487) ou bien en opposition avec les Macchabées de pure race juive, *Adversus Judæos*, 4. Mais nulle part je ne trouve la citation que lui impute Bodin ; là encore, il ne cite pas textuellement, mais résume l'impression générale d'une lecture de Tert., *Apol.* ou *Adv. Marcionem*.

(B) *Tout le reste va dans l'indifference, c'est a dire,* glose.

(C) *Baruch*, 6, 5 : « Quand donc vous verrez le peuple derriere et deuant [les faux dieux menés » en procession], dictes en adorant en vos cœurs : Seigneur Dieu, c'est toy qu'il faut adorer ! »

(D) *Ad Rom.*, 10, 10.

CURCE. — Ouy deuant des Iuges la crainte des chastimens ou des rigoureux tourmens.

OCTAUE. — Vous pensez (*d*) donc que Dieu (mon cher Curce) soit plus seuere que les Iuges du monde (8)?

FEDERICH. — Quoy que la crainte des tourmens soit vn empeschement (*e*) pour ne pas confesser Dieu hautement & publiquement, ie ne trouue pas cependant que celluy la soit excusable qui se prosterne deuant l'idole de Diane ou de quelque autre deité fabuleuse (A) de peur de perdre ses biens ou ses charges, pourueu que lon puisse quitter sa patrie comme Abraham fit par le commandement de Dieu pour n'estre pas obligé de sacrifier aux astres (B). Autrement ie nentens pas comment on peut satisfaire a cet oracle de la parolle de Dieu (9) en saint Mathieu, c. 10 : Celluy qui me confessera deuant les hommes, ie le confesseray deuant mon pere, et celluy qui me desaduouëra deuant les hommes, ie le desaduouëray deuant mon Pere (*f*). C'est pourquoy les anciens chrestiens qui trompez par lempereur Iulien auoient sacrifié aux Demons reprimandez par les Euesques et accablez de penitence crioient a haulte voix et publiquement : Nous auons esté chrestiens dans le cœur et le sommes encor : Sauueur Iesus Christ nous ne tenons point estre infidelles (1).

OCTAUE. — Puisque ayans esté ainsy trompez ils nauoient point violé leur foy il nestoit point necessaire qu'ils detestassent leur erreur (C) et qu'ils en demandassent pardon par ce que ceux qui sont trompez ne donnans point leur consentement a la tromperie, il n'y a point doffense, le peché nestant que dans la volonté (D).

(8) L. metum autem, quod metus (E). — (9) Matthæi c. 10 (F). — (1) Epiphanius, lib. 3 (G).

(*d*) *NB arbitrare. MD arbitrere.* — (*e*) *N ut sit excusatio metui cruciatus. B metus. MD metu.* — (*f*) *NB* tronquent la citation de Mathieu.

(A) MD *qui ante Dianæ aut alterius Virginis statuam procumbit.* Federich profite certainement de l'occasion pour assimiler le culte de Diane au culte, non moins idolâtre, d'une autre Vierge, entendez : celle des catholiques. Cf. *infra*, p. 358, note R n'a-t-il pas senti la malice? ou, la sentant, a-t-il évité de la rendre, par scrupule religieux? Nous avons déjà eu la même impression, *supra*, pp. 309 et 310.

(B) *Genèse*, 12, 1-4. Cette histoire est rappelée par Bodin (*supra*, p. 268, et *Démon.*, 2, 3, p. 197); et le sens religieux qu'il lui donne lui vient de Philon, *De la noblesse*, trad. Bellier. p. 858, et de Josèphe, *Antiq. judaïq.*, 1, 8.

(C) MD *errorem deprecarentur*, = qu'ils s'excusassent de, demandassent merci pour leur erreur.

(D) Encore un cliché de Bodin, *supra*, p. 226; *infra*, p. 588; *Démon.*, Réfut. de Wier, p. 592.

(E) « Aït prætor : quod metus causa gestum erit, ratum non habebo. — Metum autem non » vani [= peureux] hominis, sed qui merito et in homine constantissimo cadat, ad hoc edictum » pertinere dicimus ». *Digeste*, liv. 4, tit. 2, 1 et 5 (éd. citée, p. 227, t. I, col. 477 et 478). C'est un de ces poncifs juridiques dont Bodin use à chaque instant : cf. *Démon.*, 4, 5, p. 517; *ibid.*, Réfut. de Wier, p. 567, etc.

(F) *Matth.*, 10, 32-33.

(G) Il y a une histoire analogue dans Épiphane, *Adversus hæres.*, 2, 2, hæres. 4 (Meletii schisma), § 2 (Migne, t. 1, col. 183 sq.) : les chrétiens discutent entre eux s'ils recevront ou non parmi eux leurs frères qui, ayant sacrifié par crainte aux idoles, s'en repentent à présent. Mais le récit auquel fait allusion Bodin est le même que *supra*, p. 243, note F.

[352] Curce. — Origene (2) (g) dans son oraison contre Celse faict vne graue & seuere reprimende a ceux lesquels bien qu'ils reconneussent le Christ dans leur cœur le renioient neantmoins de bouche. Et Dieu condamne ces hypocrites par la bouche du prophete Helie en cette maniere, Ie me suis reserué sept mil hommes qui nont point courbé les genoux deuant Bahal (3) & ne lont point baisé (h). Qui est ce qui ne connoist pas que ces parolles se rapportent au corps & non pas a l'ame (A) ? Que si les anciens ministres d'Appollon de Diane & de Iupiter dans leurs ceremonies crioient contre (i) les Athées & les Epicuriens, Lucian adiouste : et contre les chrestiens, quils eussent a sortir de leurs temples (B), a bien meilleur tiltre doibt on pratiquer ces choses dans les temples de Dieu.

Octaue. — De deux maux il faut tousiours esuiter le pire, au dire de tous les sages. Il est bien fascheux a vn homme veritablement religieux (j) de se prosterner deuant vne idole et de lui faire offrande encor que son intention ne soit point destachée du Dieu quil adore. Cependant ce seroit encores plus mal faict de paroistre exterieurement (en fuyant les temples puisque vous les estimez prophanes) nauoir aucune religion, a cause de la consequence du mauuais exemple que vous donnez : ioinct que le libertinage vous conduict dans touttes sortes d'impietez (k) : il est donc plus a propos desuiter cet inconuenient que lautre, chacqu'vn ne pouuant pas emmener facilement et transporter auec soy sa femme ses enfans ses parens & sa famille (C). Et quand cella seroit facile il fault aller au loin chercher ceux qui font profession de la veritable religion (D) ce qui est de la derniere incommodité. Moyse (4) et Hye-

(2) Contra Celsum (E). — (3) Lib. 4 Regum (F). — (4) Deuter., c. 28 (G).

(g) *NB Apud Originem. MD Origenem.* — (h) *NB Reliqui mihi septem millia virorum, etc. MD* complètent. — (i) *M* omet par inadvertance *compellebant.* — (j) *NB homini prudenti ac religioso. MD pudenti.* — (k) *N ad omne genus impietatis. BMD impietatum.*

(A) Entendez : qu'Hélie ordonne par là l'affirmation extérieure, & non pas seulement intérieure, de la foi.

(B) Lucien, *Alexander seu Pseudomantis*, 38. — Source : peut-être D.-Mornay, 32, p. 801. Presque tout ce c. 32 a passé dans l'*Heptapl.*

(C) MD *familiam*, = ses serviteurs, sa maisonnée.

(D) Il m'est difficile, après ces détails, de ne pas voir là une apologie personnelle, et qui vient corroborer ce que j'ai dit de sa conduite politique & religieuse en 1589-1594, et aussi de sa sépulture en l'église des Cordeliers de Laon (cf. mon *Jean Bodin*, I, 3). On table sur ce dernier acte pour affirmer sa ferveur catholique : je n'y vois qu'une adhésion de bienséance à la religion de la plupart. Il a semblé encourager la ligue ? Oui, mais par crainte, devant l'impossibilité de quitter Laon et la place qui faisait vivre lui et les siens, et aussi par le sentiment du tiède, suspect aux purs, et qui se croit tenu de leur donner des gages. Au fond ses sympathies pour les Politiques et pour les huguenots, même si de Thou nous permettait d'en douter, percent à chaque instant malgré lui. De cette attitude, que le péril fait forcément un peu double, qui lui fait honte, il veut s'excuser ici par devant quelques amis sûrs, comme ce R. Bignon son correspondant, ou par devant lui-même. Et, ainsi interprété, ce passage rend un son ému, personnel, que nous ne sommes pas habitués à rencontrer. D'autre part Bodin est un esprit avant tout tendu vers la police de l'État; pareil à Montesquieu, il considère moins la religion comme une conviction individuelle que collective; pour lui elle est avant tout un lien social (*supra*, pp. 218-220). De là ses affirmations que mieux vaut religion fausse que religion nulle; qu'il faut hésiter à changer une fausse pour la vraie, de crainte, sans instaurer l'une, de détruire l'autre, etc. Senamy lui-même n'a

remie (5) ressentoient dans l'ame (*l*) les peines dont les enfans d'Israël estoient menassez, preuoyans par leur esprit [**353**] de prophetie (*m*) qu'il pourroit arriuer que estans faicts captifs par leurs ennemis on les forceroit dadorer des pierres & du bois par ce quils auoient idolatré (*n*), selon le texte que celluy sera puny par ou il aura peché. Cependant Dieu a donné (*o*) luy mesme vn bon remede contre l'idolatrie, assauoir de tourner ses pensées vers luy quand on seroit contrainct & violenté de seruir aux idoles (A) : auquel cas il promet de se monstrer propice.

Curce. — Ce remede est bon pour des esclaues et des prisonniers de guerre, ou pour ceux qui par des prisons rigoureuses par des gehesnes & a coups de baston sont violentez dassister a des sacrifices impies, mais non pas pour ceux qui peuuent s'en aller ailleurs (B)

[Et les deux protestants de dire que la lâcheté des hommes instruits peut détourner les ignorants du culte du vrai Dieu. Salomon, lui, pense que la pire superstition est encore préférable à l'athéisme et que Dieu a pour agréable le culte rendu même à des idoles, s'il est sincère, 353-357.]

Quels hommes sont qualifiés pour rechercher la vraie religion.

[**357**] Salomon. — Si celluy offense Dieu qui prend en vain le nom de la diuinité quil adore, encor quelle soit faulse (C), on peut inferer que Dieu n'a point desagreables les honneurs que de bonne foy lon rend aux Idoles.

Curce. — Qui est ce qui pourroit se dire innocent (*a*) de preferer lesclaue a

(5) C. 16 (D).

(*l*) *NB percipiebant. MD præcipiebant* — (*m*) *N perspexerant. B prospexerant. MD prospexerunt.* — (*n*) *N quia præ. BMD quod pro vero Deo idola maluissent.* — (*o*) *N dederat. BMD dedit.* — (*a*) *NMD quis errore justo* (*B quis decore juste*) *se tueri potest.*

qu'une peur, c'est de paraître athée et de donner le mauvais exemple (*infra*, p. 371), parce que c'est dissoudre le ciment de la cité. Par là on comprendra mieux encore le plaidoyer de Bodin pour la dissimulation décente de sentiments religieux opposés à ceux du plus grand nombre, quand cette dissimulation est d'ailleurs maintes fois formellement condamnée, *Sirach.*, 12, 6; *Isaïe*, 32, 6; *Jérémie*, 9, 6, etc.

(E *de la page précédente*) *Contra Celsum*, 1, 8 (Migne, t. 1, col. 670).

(F *de la page précédente*) Erreur. III *Rois*, 19, 18.

(G *de la page précédente*) *Deut.*, 28, 36.

(A) *Baruch*, 6, 5 (cité p. 350).

(B) Ne croit-on pas, avec un peu de complaisance, entendre, à travers le dialogue du sévère Curce, qui représente si bien l'appétit de martyre des premiers âges du protestantisme, et d'Octave, plus doux, plus enclin à plier aux nécessités de la vie, un autre dialogue, le dialogue intérieur du double Jean Bodin : l'un, tendu vers un idéal religieux et prêt à tous les sacrifices; l'autre, plus humble et modeste, qui songe à ses enfants, au pain de chaque jour, et qui cède au malheur des temps ?

(C) Salomon vient de rappeler l'histoire des Gabaonites, punis de la traîtreuse rupture d'une alliance pourtant jurée sur leurs faux dieux, *Josué*, 9. — Sur cette idée que l'adoration sincère, même adressée aux faux dieux, touche toujours le vrai, cf. *supra*, pp. 228-234.

(D) *Jérémie*, 16, 11 et 13.

son maistre, le suiet a son Roy et la creature a son createur (b), ou de les confondre ensemble (A)?

OCTAUE. — Les anciens peuples a l'exception de fort peu nadoroient que des Dieux estrangers ou les assembloient auec le vray Dieu (c). Mesmes les Iuifs qui par le commandement du roy d'Assyrie (d) estoient allez en Samarie (5) sacrifioient conioinctement a Dieu et aux [358] Dieux du pays, auec innocence neantmoins parce quils estoient instruicts de la sorte par leurs Pontifes : et s'ils eussent faict (e) autrement on les auroit accusez d'impieté, par ce que les Pontifes par toutte [la] terre sont arbitres de la religion, ainsy que L. Lucullus (6) (au raport de Ciceron escriuant a Atticus) le disoit au Senat. Et iamais la loy de Dieu n'a soubmis a d'autres qu'aux Pontifes et aux leuites (f) les decisions de la religion (7), quoy qu'elle permette de demander aux iuges seculiers (g) les punitions des infracteurs de la Loy (B).

FEDERICH. — Que deuiendra donc ce que Iesus Christ a dit que celluy qui aiant entendu (h) & compris la volonté de son maistre la mesprise neantmoins, doit estre battu & chastié rigoureusement : et que celluy qui laura ignoré ne laissera pas destre puny (non pas a la verité si seuerement) (8) et que les ignorans (i) periront auec leur ignorance (9)?

(5) Lib. 2 Regum, c. 17 (C). — (6) Cicero ad Atticum, lib. 4 (D). — (7) Deuteron., c. 22 (E). — (8) Lucæ c. 12 (F). — (9) Ad Corinth. Epist. I, c. 14 (G).

(b) *N ut dominum servo, regem subdito, creaturam creatori cultu anteferat aut conferat. BMD creatorem creaturæ.* — (c) *N cum Deo. BMD cum vero Deo.* — (d) *NB regis Assyrianorum. MD Assyriorum,* seul correct. — (e) *NB fecissent. MD facerent.* — (f) *NBD ordini Levitico. M Levino,* barbare. — (g) *NB tametsi violatæ religionis supplicia quoque ac cæteris irrogari velit. MD a cæteris,* seul intelligible. — (h) *MD præcepit. NB percepit.* — (i) *MD et ignorantes (N ignorantem) simul cum ignoratione (NB ignorantia) ac inscitia sua (B* omet ces 3 mots) *perituros (N periturum).*

(A) MD *ut dominum servo, regem subdito, creatorem creaturæ cultu anteferat aut conferat.* R, seul contre tous nos mss., semble bien offrir le texte que réclame le bon sens : *domino servum, regi subditum, creatori creaturam.* Il est certain que le rigide Curce attaque ici l'association ou la préférence à Dieu de la créature dans le culte. — La forme, sinon l'idée, doit venir à Bodin de Tertullien, lequel vante le monothéisme du chrétien, qui « nec appellationem Dei, ita » ut Imperatoris, in alio quam principe confitetur ». *Apol.*, 24.

(B) MD *tametsi violatæ religionis supplicia quoque a cæteris irrogari velit* [divina Lex]. J'entends : quoique la loi autorise les autres [que les Lévites] à infliger les châtiments pour infractions à la Loi. — C'est le *a* qui précède *cæteris* qui m'oblige à traduire ainsi ; si on le supprime par conjecture, *cæteris* passe au datif, et l'on obtient le sens bien plus satisfaisant qui suit : seuls les Lévites avaient qualité pour déterminer les points de doctrine, mais, une fois fixée la doctrine, ceux qui l'enfreignaient, même non-Lévites, étaient passibles de sanctions (ainsi les Israélites punis de l'idolâtrie du veau d'or par la mort de 23.000 des leurs, *Exod.*, 32, 28). Peut-être Bodin a-t-il, incorrectement, construit *irrogari supplicia* comme les expressions *petere ab, sumere pœnam ab,* et peut-on adopter le second sens, même avec le texte *a cæteris.*

(C) Erroné. IV *Rois*, 17, 27-41. Seulement il s'agit non de Juifs, mais de colonies assyriennes envoyées par leur roi en Samarie, et qui, sur l'ordre du double clergé assyrien et juif, réunissent les deux cultes, le faux & le vrai, et sont ainsi protégés des lions qui les dévoraient.

(D) « Tum M. Lucullus de omnium collegarum sententia respondit religionis judices pontifices » fuisse, legis esse senatum ». *Ad Attic.*, 4, 7, 4.

(E) Erreur. *Deut.*, 17, 9-12. « Et viendras aux prestres du genre leuitique et au iuge qui sera » en ce temps la, et l'enquesteras d'iceux et ils t'annonceront la parole de droict », etc.

(F) *Luc*, 12, 47 sq., cité *supra*, p. 234 note C.

(G) Citation par à-peu-près. « Si quelqu'un veut l'ignorer [le Seigneur], il sera lui-même

Octaue. — Celluy la nest pas seulement digne de chastiment qui mesprise les commandemens de son maistre quand il les sçait (A) : celluy la lest encore qui ne les recherche & ne sen informe pas (*j*) : mais non pas celluy qui ne les peut (*k*) sçauoir & qui tombe dans lerreur par la malice & la tromperie de son Pontife de qui il veut apprendre auec zele et sincerité la volonté de Dieu (*l*). Car les pontifes, les prestres, les euesques, les ministres des religions & des sacrifices sont constituez pour enseigner aux ignorans la volonté de Dieu (B). Et quand ils leur persuadent qu'il fault adorer Dieu, ou Apollon, Diane (*m*) (C), Pallas, les astres (*n*), les anges, les demons, les Idoles (D), des corps morts ou des cendres (*o*), qui peut accuser ces pauvres ignorans ou les punir? Il y auroit plus de raison de les arguer dorgueil et de presomption sils ne donnoient [**359**] pas creance (*p*) a leurs Pontifes et à leurs Prestres : puisque par la loy de Dieu celluy qui nobeït pas aux ordonnances du grand (*q*) prestre doit estre puny de mort (1).

Senamy. — Iestime pour moy que ceux la sont et seront tousiours excusables qui sur la foy de leurs pontifes et par leur commandement adorent des idoles, ou des os pourris (*r*), croyans bien faire.

Salomon. — La loy de Dieu (2) veut que les Pontifes et les Prestres soient si doctes et si sages qu'ils ne puissent pretendre cause dignorance quand on

(1) Deuteron., c. 17 (E). — (2) Leuit., c. 5 (F).

(*j*) *MD is qui non exquirit. NB exsequitur.* — (*k*) *MDN poterat. B potuit.* — (*l*) *MDB Domini* (*N Dei*) *sui.* — (*m*) *MDB Dianæ virgini*, inadvertance. *N Dianæ, Virgini.* — (*n*) *N* omet *sideribus.* — (*o*) *MD statuis hominum ac bestiarum cadaveribus et cineribus. NB statuis hominum ac bestiarum, cadaveribus et cineribus* [*sacra faciant*]. — (*p*) *MD non acquieverint. NB non acquieverunt.* — (*q*) *MD Pont. maximi. NB magni.* — (*r*) *NB putrida. MD putria.*

» ignoré ». I *Cor.*, 14, 38. De là à conclure qu'il mourra à la vie éternelle, il n'y a qu'un pas. Encore faut-il le franchir.

(A) Inexact. MD *jussa, quæ exequi poterat,* = les ordres qu'il pouvait exécuter.

(B) Cf. *supra*, p. 239 sq. : on lisait publiquement la loi aux Hébreux, mais avec défenses expresses d'en disputer. — On remarquera le caractère aristocratique de la doctrine de Bodin : les illettrés n'ont pas le droit de chercher en eux-mêmes la vérité religieuse, ils doivent suivre les directions de leurs pontifes. Ainsi le protestantisme, après avoir fait appel, pour naître, au sens individuel, cherchait à reconstituer, pour éviter le danger d'un morcellement infini, une hiérarchie, une église. D'autre part, cette théorie de Bodin rejoint cette autre idée, à lui chère, que la religion est chose collective, sociale : comment serait-elle tout cela, si elle dépendait chez tous de la conscience individuelle ? Je sens bien la contradiction implicite qu'il y a entre cette tendance à la discipline d'une part et la discussion hardie de tous les dogmes, telle que l'*Hept.* se la permet, de l'autre ; mais cette contradiction n'est pas de mon fait, elle est dans Bodin et dans son temps.

(C) *Dianæ, Virgini.* Curce mêle intentionnellement la Vierge aux démons païens comme Federich l'a déjà fait p. 351. C'est associer déités païennes et idolâtries papistes.

(D) Pour une fois, autorisé par R et par maint passage antérieur (cf. *supra*, p. 308 note D), je préférerai à MD le texte de NB *statuis hominum ac bestiarum, cadaveribus et cineribus.* Il s'agit, à mon sens, des images des dieux païens ou des saints catholiques (*hominum*), de celles des bêtes, crocodile, bœuf, etc. du culte égyptien par exemple (*bestiarum*), et des reliques (*cadaveribus ac cineribus*). Que signifierait MD *ac bestiarum cadaveribus ?*

(E) *Deut.*, 17, 12, cité *supra*, p. 246 note A.

(F) Référence fausse ; et je trouve au contraire prévues, *Levit.*, 4, 3 sqq., la faute par ignorance du grand-prêtre et l'expiation de cette faute.

les consulte sur le droict diuin, quoy qu'elle excuse (3) tous les autres en general & en particulier mesmes le Prince de tout le peuple qui peche par ignorance.

TORALBE. — Ie ne fais point de doubte qu'vne erreur innocente ne soit legitimement excusable. Aussy les gens non lettrez qui suiuans la piste de leurs ancestres (s) obeïssent aux ordonnances et constitutions de leurs Pontifes sont vallablement dignes d'excuse, mais non pas les sçauans qui possedent la connoissance des choses naturelles (t) & de la nature mesme (A) par laquelle ils peuuent comprendre qu'il n'y a qu'vn seul Dieu tout bon & tout puissant ainsi que S. Paul mesme le dict manifestement (B).

[*De la recherche de Dieu*, 360-367. Pour le connaître, la science ne vaut pas l'inspiration divine : Platon, moins savant qu'Aristote, en a mieux parlé, 360-363. Salomon et Toralba, contre Senamy qui voit le souverain bien dans la pratique de la vertu, le voient, eux, dans la contemplation de Dieu, 363-367. Puis les sept interlocuteurs, chacun à son tour, exposent l'attitude religieuse que nous leur connaissons : Toralbe partisan de la religion naturelle, Salomon la confondant avec le judaïsme (cf p. 269 sq.), etc., 367-372. Tous partagent la foi aux livres saints, Toralba parce qu'ils sont en accord avec la vérité scientifique, Curce parce qu'ils nous sont donnés par la grâce divine. A ce propos Salomon renouvelle la discussion, déjà lue *supra*, p. 244 sq., sur les diverses sortes de la foi. En tous cas on ne saurait faire état que de l'Ancien Testament, seul reconnu de tous. Les versets de l'Ancien qui passent pour annoncer et autoriser le Nouveau n'ont pas le sens que Federich leur donne. La prédilection de Dieu pour les Juifs se marque dans l'invariabilité de leur religion, 372-375].

Fixité du judaïsme, variations des Églises chrétiennes.

[376] FEDERICH. — Nous nous pouuons passer aysement de vos vœux & de vos prieres qui sont plus nuisibles que profitables aux chrestiens. N'auez vous

(3) Leuit, c. 5 (C).

(s) *N majorum suorum. BMD* omettent *suorum*. — (t) *NB qui doctrina rerum naturalium imbuti fuerunt. MD a doctrina.*

(A) *Et de la nature même* est une addition, au moins inutile, de R. — On comprendrait mal la pensée de Bodin, si on ne la commentait pas ici par ses autres ouvrages, et par la courbe de sa propre vie. En effet, il voit dans la physique (voir mon article, *Revue d'Anjou*, septembre 1912) non seulement la connaissance de la nature, mais la preuve de Dieu par ses œuvres. Et d'autre part, j'ai montré dans mon *Jean Bodin*, II, 1, p. 114 sq., quelle gradation régulière, prévue dès la *Methodus*, 1566, avaient suivie les études de Bodin. De l'étude des sociétés humaines, il est passé à celle de la nature, & de là à la contemplation de Dieu. A ce titre, le *Théâtre*, écrit vers 1590, lui semblait une préparation à l'*Heptapl.*, résumé de sa science & cime de sa pensée.

(B) « Nous savons que les idoles ne sont rien dans le monde, et qu'il n'y a nul autre Dieu que » le seul Dieu », etc. I *Cor.*, 8, 6. Cf. *Galat.*, 3, 20; *Ephes.*, 4, 6; I *Timoth.*, 2, 5.

(C) Corrigez : *Levit.*, 4, 13-35, qui indique l'expiation de la faute par ignorance qu'ont commise le peuple entier, le prince, le simple particulier. MD *cum tamen cæteros non modo universos, sed etiam singulos, ipsumque totius populi principem errore peccantes excuset.*

iamais (*a*) (A) leu dans Iesaye (5) : Vn iour viendra que Dieu dira, Beny soit mon peuple d'Egypte, l'Assyrien est l'ouurage de mes mains (*b*). Et encores (6) : Iassembleray les gentils de touttes langues lorsquils viendront et verront ma gloire, et ie leur (*c*) envoyeray qui leur preschera mon nom a fin que mes louanges se publient (*d*) partout, etc. Et de leur (*e*) nombre ie me choisiray des prestres & des leuites.

Salomon. — Il est bon d'adiouster ce que Federich passe soubs silence dans ces propheties d'Iesaye : Beny soit mon peuple d'Egypte, l'Assyrien est l'œuure de mes mains, mais Israel est mon heritage. Par ce qu'il est createur et pere commun de tous les hommes, cest pourquoy il na faict que la mesme loy (7) pour les citoyens & pour les estrangers (B), touttesfois par vn priuilege special il a appellé Israel pour estre son peuple choisy sur tous les autres peuples de la terre dont il a faict aussy son bercail et son heritage. Et par vn honneur & vng prerogatiue singulier dont il na point gratifié les autres nations il nous a appellé ses premiers nays : Mon fils premier nay (dict il) (8) est Israel, gent saincte, nation sacerdotale. Ce questant ainsy, peut on s'imaginer [**377**] (*f*) que Dieu veuille iamais oublier ou abandonner son peuple son fonds (*g*) son heritage sa gent et son Eglise? Car lorsque nos voysins ont autresfois veu les villes de nos ancestres razées, le temple destruict et bruslé par nos ennemis, et les restes du peuple traisnez captifs dans la Caldée, ils nous reprochoient arrogament que Dieu nous auoit abandonnez. Mais par la bouche de Hyeremie (9) c. 31 en vne seule promesse (*h*) il nous console de tout : Les Cieux (dict il) et les astres nauront plus de mouuement auant que i'oublie Israel (C). Et encores au mesme chapitre (1) : Quand on aura mesuré

(5) C. 19 (D). — (6) C. vlt. Iesayæ (E). — (7) Exodi c. 9 (F). — (8) Exodi c. 14. Malach., c. 3. Iesayæ c. 5 et 43. Exod., c. 3, 5 et 6. Leuiti., c. 30. Deuteron., c. 4, 7, 9, 10, 14, 26 et 32. Et I Regum, c. 10 et 12 (G). — (9) C. 31. — (1) C. 31.

(*a*) *MD num legistis. N non. B nam* (?). — (*b*) *DBN manuum mearum. M manum*, inadvertance. — (*c*) *NB congregabo omnes gentes... et mittam ad eos. MD eas*, préférable. — (*d*) *DBN promulgari. M permulgari*, barbare. — (*e*) *MD ac de numero illorum. NB eorum.* — (*f*) *NB quis arbitraretur. MD arbitretur.* — (*g*) *NB* omettent *sui populi, sui peculii. M populii*, inadvertance. — (*h*) *NMD asseveratione. B assecuratione*, barbare.

(A) MD *num legistis.* Sur *num* = *nonne*, cf. *supra*, p. 223 note. — Quant aux textes cités par Federich, ils ont pour but de montrer que, dès avant J.-C., Dieu considère tous les hommes également comme ses enfants.

(B) MD *et utrisque consultum esse voluit*, = et il voulut pourvoir aux besoins moraux des uns comme des autres.

(C) *Jérém.*, 31, 35 et 36, seulement résumés par Bodin.

(D) « Benit soit mon peuple d'Egypte, et l'Assyrien est l'œuure de mes mains, mais Israël est » mon heritage ». *Isaïe*, 19, 25. Federich tronque, Salomon rétablit le passage, chacun dans l'intérêt de son dire.

(E) Résumé de *Isaïe*, 65, 18-21.

(F) Référence erronée. MD la rapportent d'ailleurs à *son bercail & son heritage*. Je conjecture, dès lors : *Exod.*, 19, 5 : « Vous serez mon propre acquest sur la terre ». Cf. *Deut.*, 7, 6; 14, 2.

(G) *Exod.*, 14, erroné. Je corrige : *Exod.*, 4, 22 : « Mon fils premier né Israël ». — *Malachie*, 3, 17. — *Isaïe*, 5, 7 et 43, 6. — *Exod.*, 3, 10; 5, 1; 6, 7. — *Levitic.*, 30, est une erreur. Je corrige : *Levitic.*, 20, 26 : « Vous serez mon peuple sainct ». — *Deut.*, 4, 7-8; 7, 6; 9, 5; 10, 15; 14, 2; 26, 18; 32, 9. — I *Rois*, 10, 1 et 12, 22.

la grandeur des Cieux & trouué les fondemens sur lesquels la terre est appuyée allors iabbandonneray mon peuple Israel (*i*) (A). Et bien que très souuent il le menace de lui enuoyer des maux horribles sil ne demeure (*j*) dans l'obseruation de ses edicts, il sest pourtant obligé par vn grand serment de noublier iamais l'alliance (2) quil a faicte auec Abraham en faueur de son peuple. Aussy en verité ne nous a il iamais oublié : mais bien que dispersez par toutte la terre il nous carresse & nous fauorise de la grace de nauoir point veu naistre parmy nous des diuersitez de croyance, mais nous viuons tous vnanimement (*k*) dans la mesme loy que nos ancestres ont suiuie depuis plus de quatre mil ans, ce que les historiens & sacrez & prophanes iustiffient par leurs tesmoignages. C. Tacite parle ainsy : Les Iuifs nadorent qu'vne diuinité eternelle (*l*), inexprimable & immortelle et reputent profanes ceux qui sacrifient aux Idoles (B). Et encores que les Iuifs les Mahometans (C) & les Chrestiens reconnoissent (*m*) tous Abraham pour l'autheur & le fondateur de leur religion, il n'y a que les Iuifs qui en ayent gardé la pureté auec constance, les Chrestiens & les Mahometans ayans tous [378] deux donné lentrée et frayé le chemin a vne infinité de sectes quils ont de temps en temps veu naistre (*n*), assauoir Ariens, Nestoriens, Sabelliens, Manicheens, Donatistes, Ebionites, Novatiens, Gazareens (o) (D). Mais pourquoy les rappeller touttes iusques a six vingt et plus (E) que Tertulien & Epiphane (*p*) contoient (*q*) dès la nais-

(2) Leuit., c. 26 (F).

(*i*) *B* omet ce dernier verset. — (*j*) *N si a sua lege desciscat* (populus). *MDB desciscant*, syllepse. — (*k*) *NB sed ubique terrarum dispersam* (gentem suam) *amplexatur, quia* (*MD qui*) *in eadem lege divina exercemur*, etc. — (*l*) *N unum Deum, unum numen æternum. B* supprime le second *unum. MD* suppriment *unum Deum*. — (*m*) *N credere. BMD ciere.* — (*n*) *NBD sectarum familias innumerabiles foverunt semper. M* omet *semper*. — (*o*) *NB Nazaræos. M Gazarænos. D Gazaræos.* — (*p*) *ND scriptis. BM scriptionibus suis.* — (*q*) *N dinumerat. BMD dinumerant.*

(A) *Jérém.*, 31, 37.

(B) « Judæi mente sola unumque numen intelligunt. Profanos qui deum imagines mortalibus » materiis in species hominum effingant; summum illud et æternum neque mutabile neque interiturum ». Tacite, *Hist.*, 5, 5. Bodin cite encore de mémoire, & non textuellement.

(C) Sur Abraham source de l'islamisme, cf. *supra*, p. 310 note C.

(D) M *Gazarænos*. D *Gazaræos*. R *Gazaréens*. Malgré l'accord à peu près parfait de MDR — qui montre, en tout cas, une fois de plus, leur étroite parenté, — j'adopte la correction de NB *Nazaræos*. Je ne trouve nulle part d'hérétiques nommés *Gazaréens*. Et Salomon dit, *infra*, p. 382 : « Nazaræos, id est separatos, quod ex voto dies aliquot aut menses aut annos aut perpetuam » vini abstinentiam vovebant, quo tempore nec barbam, nec crines circumcidere licebat ». Et ici, tous les manuscrits d'accord écrivent *Nazaræos*, ce qui semble lever tout doute sur notre passage.

(E) MD *sectas circiter CXX, quas Tertullianus, plures etiam, quas Epiphanius dinumerant*, = Tertullien en compte 120, Epiphane davantage. Cf. *supra*, p. 219 note B.

(F) Référence certainement déplacée, & qui devait se rapporter à la phrase précédente : *il le menace de luy enuoyer des maux horribles*, etc. « Mais si vous n'obeïssez a moy & ne faictes » tous mes commandements », etc. *Léviliq.*, 26, 14 à 42. Dieu énumère alors les châtiments qui fondront sur les infidèles. — Quant au serment fait à Abraham, le voici : « I'ai iuré par moy mesme, » dict le Seigneur, pour tant que tu as faict cette chose et n'as point espargné ton fils vnique pour » l'amour de moy, que ie te beniray », etc. *Genèse*, 22, 16 sq. Il est souvent fait allusion à cette promesse par serment dans l'Écriture : *Psaum.*, 105, 9; *Sirach*, 44, 22, etc.

sance de l'Eglise chrestienne? Et Themiste le noble (A) peripateticien ne trouua point de meilleur moyen pour (r) faire reuoquer a l'empereur Valens les bans & les proscriptions qu'il auoit fulminez contre les chrestiens qu'en luy representant quil y auoit parmy eux plus de trois cens sortes de differentes (s) opinions assez capables de se destruire les vnes les autres sans y employer le fer ou le bannissement (B) : ou est l'Eglise qui pourroit subsister parmy vne telle multiplicité dopinions? Mesmes presentement nauons nous pas les Suisses (t) qui accusent derreur l'Eglise Romaine, et la ville d'Augsbourg (C) qui condamne et les vns & les autres : les Catholiques reiettent les Anabaptistes : les Puritains les superstitieux (u) (D) : les Abyssins les Grecs : les Grecs les Latins. Ainsy tour a tour elles se contrarient touttes les vnes les autres. Et parmy les Mahometans il ny a pas moins de diuersitez de sectes : car Mahomet estant mort Hali fils de sa sœur (E) serigeant en prophete esleua vne puissante secte très dangereuse (v) aux Mahometans, etc.

[A cette histoire des variations des églises chrétiennes, Federich répond que toutes ces églises s'accordent au moins sur le point principal et reconnaissent le Christ pour le Messie. Curce riposte en énumérant les sectes judaïques. Mais Salomon observe que les sectaires juifs, Nazaréens, Sadducéens, ne se distinguent de leurs coreligionnaires que par une vie ou des vœux spéciaux, comme les moines parmi les chrétiens, 379-382. Puis, retournant aux chrétiens et spécialement aux catholiques] :

[**382**] Pour ce qui est des Samaritins (F) ils nont iamais esté iuifs ny dorigine ny de creance et nont iamais esté contez parmy les enfans d'Israel (a), comme ayans tousiours meslé le culte du vray Dieu auec celluy des diuinitez

---

(r) *NBD graviorem habuit causam, ut...* (*M qua*) *revocaret...* — (s) *NMD sectas a se invicem dissidentes. B diffidentes.* — (t) *NMD Helvetiorum ecclesia. B Helveliana*, barbare. — (u) *NMD superstitiosos. B Episcopales.* — (v) *N infestissimam. BMD infensissimam.* — (a) *N nec Ismaëlitarum cœtu continentur. BMD Israëlitarum.*

(A) Faux-sens. MD *nobilis*, = célèbre, bien connu. Cf. *supra*, p. 331 : « [Drusillam] incestibus » Caligulæ fratris nobilem », et *infra*, p. 481 : « Nobilis historia de Mundo ».

(B) *Assez capables de se détruire*, etc. est une glose ajoutée au texte.

(C) MD *Augustana* (sc. Ecclesia), = la confession luthérienne.

(D) Il faut, je pense, entendre par ce terme les Anglicans : l'opposition deux à deux des termes précédents y pousse, et c'est là le sens de la correction, purement conjecturale, de B : *Episcopales*. D'autre part, les Puritains, qui méprisent les cérémonies, suppriment la hiérarchie ecclésiastique, remplacent le culte par la lecture de la Bible, peuvent bien désigner sous ce nom de superstitieux les Anglicans, très attachés à la pompe du culte et gardant la hiérarchie, ou alors toute autre confession ayant un culte moins nu que le leur.

(E) Incomplet. MD *Hali sororis ipsius et Habitali filius.* — La source de Bodin est soit Léon d'Afrique, *De l'Afrique*, l. III, *Regles et diuersitez obseruées par aucuns en la loy de Mahomet*, soit plutôt Bibliander, *o. c.*, t. I, p. 220, *Chronica ridiculosa et mendosa Saracenorum, de vita Mahumetis et successorum ejus.* « Hali consequenter regnum sortitus est. Filius fuit Habi» taliff », etc. — Ali, cousin de Mahomet, mari de sa fille Fatima, fut élu calife après la mort d'Othman, et contesté, puis dépossédé du califat par Moavia. Les Musulmans qui lui restèrent fidèles sont les auteurs de la secte chiite (Perse, Hindoustan).

(F) Les Samaritains avaient pour origine les colonies assyriennes que les rois d'Assyrie avaient installées en Samarie pour remplacer les Juifs déportés, IV *Rois*, 17, 24. Cf. p. 357 note C. MD *Israëlitarum* est évidemment la leçon correcte.

estrangeres, a la maniere des catholiques romains qui ont associé a ladoration qui nest deube qua Dieu celles des anges & des saincts, s'inclinent deuant les images pour les baiser et font vn Dieu dun petit morceau de pain (*b*), ce que les Zwingliens publient comme vne horrible impieté (A). Les catholiques romains font esgorger & brusler par vengeance les Caluinistes Lutheriens et Grecs. Il faut necessairement que les vns ou les autres soient heretiques ou impies (*c*) : mais les Iuifs dans leur religion pure & simple ne font point de meslange (*d*) de culte : ils ne reconnoissent quun seul & vray Dieu eternel (*e*) et lon na iamais veu parmy eux des diuersitez dopinion ny de croyance.

CURCE. — Puisque Salomon veut que le peuple d'Israel ayt esté choisi de Dieu par vne grace particuliere, accordons luy : mais il fault quil nous accorde aussy que ce peuple que Dieu a tant chery a perdu cette grace (*f*) & sen est rendu indigne (B) quand il a condamné a vne mort honteuse le Christ Dieu & homme sauueur du genre humain (C) [**383**] en luy supposant des faux tesmoins et laccablant de calomnies. Et partant ce nest pas merueille si Dieu animé contre vn crime si horrible en a abandonné plus de cent milliers (*g*) (D) a la fureur de Vespasian (6) qui moureurent pendant le cours dune année pendant le siege de Hyerusalem que cet empereur saccagea après lauoir prise, ou tout passa au fil de lespée, iusques au temple qui fut par la flame ruïné de fond en comble (*h*), touttes les villes de Palestine rauagées et le peu qui resta de ce peuple emmené captif et dispersé par toutte la terre. Et ce nest pas vne legere marque de la fureur de Dieu destre non seulement chassez et bannis de la terre saincte (*i*) (E), mais par vne conformité de sentimens de tous les

(6) Iosephus in bello iudaïco.

(*b*) *MD crustula. NB crustulas.* — (*c*) *MD sunt igitur hi aut illi impietatis rei. N quasi Deum faciant illi impietatis rei (B reum)*, inintelligible. — (*d*) *DNB nihil impuri (M impure) admistum.* — (*e*) *NB* omettent *æterni.* — (*f*) *MD ab illa cœlesti gratia desciverunt. N defecerunt. B discedunt.* — (*g*) *MD centum amplius myriadas. NB myriades.* — (*h*) *BND funditus. M penitus.* — (*i*) *MD de regione sanctissima* [exterminati]. *NB de religione.*

(A) Comparez, p. 308 sq., la première invective de Salomon contre les chrétiens, et spécialement, comme ici, les catholiques. Quant au reproche que les catholiques adorent un morceau de pain, nous pouvons le mettre sans hésitation au compte de Bodin lui-même, qui, trente ans auparavant, stigmatisait déjà l'adoration du pain, ἀρτολατρείαν. *Lettre* à Bautru. Cf. *infra*, p. 640 sq.

(B) MD *sponte*, = si le peuple juif a perdu le privilège de son élection, c'est volontairement et par sa faute. R a traduit un peu vaguement cette nuance par l'adjonction de : *et s'en est rendu indigne.*

(C) Omission. MD *sibi oblatum*, = offert, présenté aux Juifs (par Dieu pour leur salut ou leur perdition).

(D) Inadvertance : plus d'un million. MD *centum amplius myriadas.* — Onze cent mille, dit Josèphe, *Guerre des Juifs contre les Romains*, 6, 46. Le siège de Jérusalem est raconté aux liv. 5 et 6; la destruction du temple, 6, 26 sq. — L'idée que le massacre et la dispersion des Juifs est la sanction du crucifiement est constante dans la tradition chrétienne, et fort ancienne : Origène l'exprime déjà, *Contra Celsum*, 4, 22 (Migne, t. I, col. 1059).

(E) MD *de regione sanctissima* est autorisé par le contexte et avoué par le bon sens. En effet, les Juifs n'ont été nullement dépouillés de leur religion (NB *de religione*). D'autre part, avant et après notre passage, Curce parle uniquement de mesures politiques prises contre les Juifs, non de résultats religieux obtenus. Enfin le terme qu'il emploie : *exterminati* ne peut s'appliquer qu'à un bannissement.

potentats de la terre, il ne leur est pas permis den posseder en proprieté en quelque endroit que ce puisse estre la moindre parcelle (A) : après cella peut on doubter que ces (j) maux horribles ne soient pas le chastiment de la mort du Christ ?

Salomon. — Plus de cinq cens ans auant la naissance de vostre Christ, nos ancestres en ont enduré bien d'autres (k) par les Caldeens qui auoient mis a feu et a sang tout nostre pays et nos villes mesmes, destruict entierement le temple par le feu (B), iusques la que Ptolomeus Latyrus (l), roi d'Egypte, leur fut si cruel deux cens ans auant la naissance de ce Christ, quil obligea les soldats iuifs a manger leurs enfans (C) : cest pourquoy si les religions debuoient estre condamnées a cause des calamitez qui leur arriuent, il ny en a point qui le deut estre a meilleur tiltre que la chrestienne, laquelle a esté persecutée pendant plus de trois siecles de tourmens, de supplices et de massacres inouis par toutte la terre.

[La nation juive est la seule que Dieu ait soustraite à l'influence des astres, la seule qu'il châtie de si près : nouvelles preuves de sa prédilection pour elle. Pour les autres nations, la dispersion des Juifs a été la dispersion de la vraie religion qu'ils ont répandue par toute la terre, 384-388. En les privant de toute parcelle de terre, Dieu leur indique qu'ils ne doivent songer qu'au ciel. Ils sont la nation sacerdotale des autres. Leur langue, seule entre toutes, est d'origine divine (cf. *supra*, p. 266), 389 sq.

De la divinité du Christ, 390-457. Curce, Salomon, Octave, Coroni intitulent véritable Église chacun leur confession. Federich, écartant païens et mahométans, pense décider entre juifs et chrétiens en établissant la divinité du Christ, 390-393. Il accuse les Juifs d'attendre éternellement le Messie pour n'avoir pas à reconnaître le Christ. A quoi Salomon va répondre en définissant le mot de *Messie*, mal entendu des chrétiens, 394 sq.].

(j) *MD quas (NB quare [?]) calamitates.* — (k) *MD Al [majores nostri multo graviora passi fuerant]. NB Annon.* — (l) *MD Ptolemæus Latyrus. NB Lagi filius.*

(A) Dès la dispersion des Juifs, des mesures contre eux avaient été prises par les Empereurs. Au IIIe siècle, Celse déclare que les Romains prétendus idolâtres sont les maîtres du monde, au lieu que les Juifs n'ont a eux ni une maison ni un coin de terre où reposer leur tête, Origène, *c. C.*, 8, 69 (Migne, t. I, col. 1621). Pendant tout le moyen âge, l'interdiction aux Juifs de posséder des biens fonds est générale. En France, elle date du XIIIe siècle ; en Angleterre, d'Henri III. Cette interdiction a subsisté très tard dans l'âge moderne. (Th. Reinach, art. *Juifs* dans la *Grande Encyclopédie*).

(B) Josèphe, *Antiq. judaïques*, 10, 11.

(C) MD *Item Ptolomæus Lathyrus rex Ægypti tantam erga majores nostros crudelitatem exercuit, ut etiam milites Judæorum infantibus vesci cogeret.* R a rapproché *milites Judæorum*, et a cru que Ptolémée faisait manger aux soldats juifs leurs propres enfants, au lieu qu'il faisait seulement manger à ses soldats les enfants juifs, *Judæorum infantibus*. Encore le souvenir de Bodin est-il inexact, et Josèphe dit-il seulement : Ptolémée fit couper en morceaux et jeter dans des chaudières d'eau bouillante des prisonnières juives, pour imprimer plus de frayeur aux Juifs en faisant passer ses troupes pour anthropophages. — Autre erreur : Ptolémée Latyrus, qui règne de 117 à 81, est seulement antérieur d'un siècle à Jésus.

Le nom de Messie n'implique pas un Dieu.

395 SALOMON. — Il nous fault prendre garde de ne pas prendre vne coniecture pour vne conclusion (*a*) : nous auons a iustiffier comme ce Christ que vous adorez est Dieu. Car les premiers (*b*) theologiens chrestiens ont esté trompez par le mot *premierement* pour nentendre pas assez la force (A) de la langue (*c*) hebraïque dont lignorance a causé tant de fautes qui se sont glissées dans les versions que nous auons de lescriture sainte, ce qui est de la derniere importance (*d*) (B) : par exemple lorsqu'vn Iuif demanda a Iustin le Martyr (6) ce que les Chrestiens entendoyent par ces mots, *Alleluia* et *Hosanna*, il luy respondit que cestoit a dire (*e*), *Louez succinctement* par *Alleluia*, et par *Osanna Grande excellence*, ce quil nentendoit pas luy mesme. Car *Allelu* signiffie *Loue* et *Ya* signiffie *Dieu* : et (*f*) le mot *Hosan* signiffie *Garde* et *Nah*, *Ie vous prie*.

CURCE. — S. Hyerosme ayant apperceu que les Iuifs se mocquoient de luy par ce quil n'entendoit pas l'hebreu (C) sen alla après en Palestine pour lapprendre : a quoy il se rendit plus expert que les Iuifs mesmes naturels.

SALOMON. — Iay creu debuoir faire cette remarque (*g*) pour vous apprendre que les anciens interpretes grecs et latins (*h*) nont pas bien entendu la signification du mot de Messie (*i*) qui ne signiffie autre chose que *Oinct* ou *Frotté dhuile*. Et par ce que cestoit lusage doindre (*j*) les Roys et les Princes on les apelloit *Messies* (7) que les soixante douze interpretes rendent χριστός et non

(6) Iustin in quæst. 50 ad orthodoxos (D). — (7) Lib. 2 Regum c. 1 (E).

(*a*) *DNB ne pro argumento* (*M id*) *assumatur, quod erat concludendum.* — (*b*) *B Christianorum* (*MD veteres. N veterum*) *theologos.* — (*c*) *MD linguæ. NB legis.* — (*d*) *MD ut quid* (*N quidem* (?). *B quod*) *maxime non facile* (*B et facile* [?]) *dici possit.* — (*e*) *BMD respondit significare. N* omet *significare.* — (*f*) *MD vox autem. N* omet *autem. B* omet *vox Allelu significat Laudate*; *Iah, Deum.* — (*g*) *DNB admonendum. M animadvertendum.* — (*h*) *BM* ajoutent *Christiani.* — (*i*) *DNB Messias. M Messiah* (hébreu : Meschiah). — (*j*) *MDB ungi. N inungi.*

(A) MD *vim*, = le pouvoir signifiant de la langue juive : souvenir implicite de l'origine divine de la langue hébraïque; cf. *supra*, p. 266, note D.

(B) MD *cujus* [linguæ] *ignoratione tam multa in Legum divinarum interpretatione peccantur, ut quid maxime non facile dici possit.* J'entends : l'ignorance de l'hébreu a causé des erreurs en tant de passages, qu'il est difficile de dire quel endroit est le plus corrompu. Mais j'avoue que *quid*, pronom, pour représenter *tam multa*, n'est guère correct : et que *quod*, adjectif (donné par B), vaudrait mieux. Quant à la version de R, je la crois impossible, du moins avec notre texte latin.

(C) Inexact : MD *quod quid esset Hosanna nesciret.* — Ellies du Pin, *o. c.*, t. III, p. 322, nous dit que Jérôme, étant demeuré quatre ans dans le désert de Syrie, y apprit les lettres hébraïques, et p. 422, qu'il écrivit sa version des livres saints pour répondre à des accusations comme celle que Salomon fait ici aux chrétiens de ne jamais citer exactement la Bible. Jérôme lui-même nous apprend le nom de son maître d'hébreu, Barabbanus ou Baraninas, *Epist.* 84 (Migne, t. I, col. 745).

(D) Exact. N *q. 10 ad orthod.* est erroné. — Dom Calmet, *o. c.*, traduit aussi *Alleluia* par *Louez Dieu*, et *Hosannah* par *Sauvez, s'il vous plaît.*

(E) « Et Dauid luy dict : Pourquoy n'as tu point craint de mettre la main pour tuer l'Oinct du » Seigneur ?... Et Dauid dict : Ton sang soit sur ta teste, car ta bouche a parlé contre toy, disant : » i'ay mis a mort l'Oinct du Seigneur ». II *Rois*, 1, 14 et 16. Cf. I *Rois*, 10, 1 (Samuël oint Saul roi) et 12, 3 et 5 (Samuël appelle Saül le Christ du Seigneur). — Cf. Ch. Guignebert, *Manuel d'histoire ancienne du Christianisme*, Les Origines, Paris, Picard, 1907, p. 76 sq.

pas χρηστός, comme autresfois les Grecs lont pensé. Dou vient que (A) ceux qui ont voulu se [396] railler de vostre Christ le depeignent auec vne robe longue, le pied et laureille gauche dun asne, ayant vn liure en sa main (k) auec cette deuise ou inscription : *Christus* (l). Parce que (B) le mot de *Messie* signifie *Prince du peuple*. Dou lon connoist assez pourquoy Dauid reprimandant les soldats de Saül, Pourquoy (leur dict il) auez vous abandonné la garde de vostre (m) Messie (8) ? Et estant irrité contre ceulx qui après auoir tué Saül luy auoient coupé la teste : Quoy (leur dict il) vous auez esté assez osez pour mettre la main sur vostre Messie (9) ? Et lors encor que Samuel regardoit Eliab frere aisné de Dauid, Certainement (disoit il) celluy la est le vray Messie de Dieu (n) (1). Mesmes (o) Dauid et Samuel sappellent reciproquement (C) *Messies* (2) : aussy Nehemias declare il en presence de tout le peuple (p) au retour de son exil quil y a plusieurs Messies : Tu as (dict il) donné a ton peuple plusieurs Messies pour le venger de ses ennemis. Car le mot hebreu que les 72 Interpretes ont tourné χριστός (q) est le mesme dont se sert Dauid : Ne touchez point mes Messies (3), cest a dire mes oincts. Samuel lexplique encore

(8) Lib. I Regum c. 1 (D). — (9) Lib. I Regum c. 26. — (1) Lib. 1 Regum c. 16 (E). — (2) Psalm. 6, 17, 83 et 88 (F). — (3) Psalm. 104 (G).

(k) *MD hominis statuam altero pede (NB mancam*, erreur : cf. Tert.) *et auriculis asino consimilem (NB consimilibus) fingebant (N vel) librum manu tenentem.* — (l) *DNB Christus. M Chrestus*, inadvertance. — (m) *MD vestri. NB nostri*, erreur. — (n) *B* remplace la citation par un *et alibi.* — (o) *BMD quin etiam (N et).* — (p) *N in concione. B ad populum. MD populi.* — (q) *MDN Christus. B Chrestum*, erreur évidente.

(A) MD *Ex quo*, = de là vient que. J'avoue que le lien des idées m'échappe. Salomon entend-il qu'en représentant Jésus sous cette forme grotesque, les païens voulaient railler ce prétendu Dieu excellent (χρηστόν) des chrétiens grecs ? — Source de Bodin : « Sed nova jam Dei nostri in ista » proxima civitate editio publicata est, ex quo quidam frustrandis bestiis mercenarius noxius » picturam proposuit cum ejusmodi inscriptione : *Deus christianorum onochœtes*. Is erat auribus » asininis, altero pede ungulatus, librum gestans et togatus ». Tertullien, *Apolog.*, 16. C'est d'ailleurs une vieille accusation portée contre les chrétiens (Minucius Félix, *Octavius*, 9) et contre les Juifs (Josèphe, *Contre Apion*, cité dans la *Démon.*, 2, 1, p. 169) que celle d'adorer une tête d'âne. Et Tacite (indiqué par Tert., *Apol.*, 16) nous l'explique comme suit : Les Juifs au désert « fortuitum iter incipiunt. Sed nihil æque quam inopia aquæ fatigabat ; jamque haud procul » exitio totis campis procubuerant, cum grex asinorum agrestium e pastu in rupem nemore opacam » concessit. Secutus Moses conjectura herbidi soli largas aquarum venas aperit... Effigiem » animalis, quo monstrante errorem sitimque depulerant, penetrali sacravere ». *Hist.*, 5, 3 et 4.

(B) Contresens. MD *quod vero vox* Messias *populi principem significet, ex eo satis intelligitur, quod David*, etc., = quant à la signification du mot *Messie*, à savoir prince du peuple, elle résulte assez clairement du passage où David, etc.

(C) Faux-sens. MD *se ipsos*, = s'appellent eux-mêmes.

(D) Double erreur : les références 8 et 9 sont interverties. Et la référence 8 est inexacte. — La vraie référence 8 est : « Vous estes enfans de mort, pour ce que n'auez point gardé vostre maistre l'oinct du Seigneur », I *Rois*, 26, 16. La vraie référence 9 est : II *Rois*, 1, 14 et 16, cité p. 395, note E.

(E) I *Rois*, 16, 6.

(F) « Or sçachez que le Seigneur a faict son sainct [c'est lui-même] admirable », *Ps.* 4 (et non 6, erreur due aux chiffres romains), 4. [Je chanterai le Seigneur] « faisant misericorde a son » oinct Dauid », 17, 51. « Iettez les yeux sur le visage de vostre Christ [David] », 83, 9. « I'ay » trouué Dauid mon seruiteur et ie l'ay oinct de mon huile saincte », 88, 20.

(G) *Ps.* 104, 15. La parole de Néhémie citée plus haut se trouve II *Esdras* (ou *Néhémie*), 9, 27.

plus clairement dans vne très grande assemblée du peuple auant que de rebuter celluy qui auoit esté designé pour estre Roy : Dieu (dict il) (A) a enuoyé a son peuple pour Messies Hyerubahal, Iephté et Samuel (r) Donc ceux la se trompent (s) qui pensent quil n'y a ou quil ny aura quun Messie : cependant de touttes les erreurs il ny en a point de plus griefue que celle de ceux qui simaginent que ce Messie que (t) nous attendons est vn Dieu et ceux se trompent encor plus lourdement qui pensent que ce Messie quel quil soit (u) soit le sauueur du genre (v) humain. Car ce que nous attendons [397] nest autre chose qu'vn homme engendré dun autre homme, grand & vaillant capitaine, lequel rassemblera les enfans d'Israel espars par toutte la terre pour les restablir dans la Palestine et dans (x) le patrimoine de leurs ancestres et qui les desliurera de la seuere domination des Princes qui les tiennent comme captifs (B) : tels qu'ont esté les Moyses les Iosués et les Macchabées comme tous les autres princes que nos ancestres ont receu de la main de Dieu. Et il y en a qui (y) croyent que ce Messie sera oinct par Helie (4). Or tant sen fault que ce Christ ou vostre Iesus que vous vantez tant nous ayt retiré de la seruitude des Rommains quau contraire leur Intendant dans nostre prouince le condamna a la mort (z) auec bonne connoissance de cause.

Curce. — Ce secret ou mistere est trop grossier de vouloir faire porter (a) la qualité de Messie aux Princes et aux tyrans (C) : mais le mistere du Messie

(4) Tryphon apud Iustinum (D).

(r) *B* remplace cette phrase par un *etc.* — (s) *NB fallunlur. MD fallunt*, incorrect. — (t) *NBD quem. N quam*, inadvertance. — (u) *N quisquis fuerit aut venturus (MD futurus) sit. B quisquis fuerit aut quando etiam venturus sit.* — (v) *N humani generis. BMD seminis.* — (x) *N* supprime ce second *in.* — (y) *MBN nec desunt qui. D desinit*, inadvertance. — (z) *N (Jesus) servili supplicio fuerit affectus. BMD sit.* — (a) *N adducere. BMD traducere.*

(A) I *Rois*, 12, 11.

(B) Les Juifs attachèrent assez rapidement à l'idée du jugement dernier et de la résurrection celle d'un messie qui régénérerait auparavant le peuple saint et régnerait sur lui après avoir épouvanté les méchants. Mais les uns pensent que le Messie, après une période de règne généralement fixée à mille ans, préparera la résurrection, le jugement et le règne de Dieu ; les autres s'arrêtent au règne sans fin du Messie. C'est donc à ce second rêve, celui de l'eschatologie populaire : triomphe par les armes du roi victorieux, conquête du monde par Israël, que s'arrête Salomon ; on aurait attendu le contraire de son esprit si hautement philosophique, et le parti qu'il prend me semble dicté par le désir de contrarier les chrétiens. Plusieurs Messies de cet ordre ont paru dans l'histoire : le plus célèbre, Bar Cocheba, souleva les Juifs contre Hadrien, fut battu par Julius Severus et périt dans les tortures en 135 (cf. *Hept.*, V, p. 394). L'*Hept.*, *ibid.*, nous conte qu'un Messie, s'étant élevé à Bologne « il n'y a pas si longtemps », y fut livré au bûcher ; et aussi qu'Aben Esra avait prédit la venue du Messie pour l'an 1464 (cf. *Démon.*, I, 5, p. 122). Sur le messianisme, voyez Ch. Guignebert, *o. c.*, pp. 75-79 et 216 ; Vernes, *Histoire des idées messianiques depuis Alexandre jusqu'à l'empereur Hadrien*, Paris, 1874, in-8.

(C) Inexact. MD *Illud est pingui Minerva, Messiæ arcanum ad principes et tyrannos traducere velle*, = c'est un artifice un peu épais de vouloir faire passer la mission mystérieuse du Messie sur des princes ou des rois.

(D) *Dialogus cum Tryphone Judæo*, 49 (éd. de Paris, 1742, p. 145 *a*). L'apparition d'Elie est un des prémonitoires constamment rappelés de la venue du Messie. « Ses disciples l'interrogèrent alors et lui dirent : Pourquoi donc les scribes disent-ils qu'il faut qu'Elie vienne auparavant ? Mais Jésus leur répondit : Il est vrai qu'Elie doit venir et qu'il rétablira toute chose ». *Matth.*, 17, 9-11. Elie, avec Moïse, assiste du reste à la transfiguration où Dieu avoue Jésus pour son fils, *Matth.*, 17, 3 et *Luc*, 9, 30.

estant absolument diuin personne ne le comprendra iamais (*b*) sans vne grace particuliere de Dieu. Personne (dict il) ne vient a moi que mon pere ne me lameine (A).

FEDERICH. — Si le mot de Messie se pouuoit appliquer aux Princes et aux tyrans quand il est question (*c*) du Messie promis (2), pourquoy Moyse Hardasan (*d*) diroit il que ce grand & ineffable nom de Dieu ou Ieoua (B) n'est autre chose que le Messie si le Messie nestoit pas Dieu?

SALOMON. — Par ce quil y en a beaucoup parmy nous qui croyent dans lame que ce Messie est le Roy immortel et non pas vn capitaine mort ou qui doibt mourir (C).

[398] CURCE. — Cette response me semble bien froide.

[Le Messie d'après Onkelos, les rabbins Salomon et David Kimhi, p. 398 sq. Puis Salomon et Curce entament une longue discussion contradictoire sur les principaux passages du vieux Testament où les chrétiens veulent voir le Christ prédit : *Genèse*, 49, 10; *Isaïe*, 7, 14 et 9, 4; *Jérémie*, 23, 5 sq.; *Psaum.*, 109, 1 commenté par *Matthieu*, 22, 43-46. Curce succombe devant l'érudition supérieure de Salomon, 400-406. Salomon conteste l'exactitude de la version des Septante et de celle de S. Jérôme. Dans les cas douteux, seul l'original hébreu peut faire foi. Histoire du texte de la Bible. Apocryphes. Attribution des livres anonymes, 407-411].

Corruption du nouveau Testament.

[411] FEDERICH. — Mais lorsque Salomon parle des Saintes Escritures (*a*) il ne faict point mention du nouueau Testament : cependant par les nouueaux quand on les exhibe, les anciens se trouuent tousiours reuocquez ainsy que les vieilles loix, les vieilles transactions (*b*), et les vieilles alliances (D) sont tousiours annullées par les nouuelles.

SALOMON. — Nous accordons quil est vray quand dans les testaments et

(2) C 41 Genes.

(*b*) *NMD percipiet unquam. B percipit ad unguam* (?). — (*c*) *N cur igitur* (?) *de promisso Messia. BMD cum agitur*, etc. — (*d*) *N Moses Hardusam. B Hardanam. MD Hardasan.* — (*a*) *NB litteris. MD libris.* — (*b*) *N pactibus*, barbare. *BMD pactis.*

(A) *Jean*, 6, 44. — Remarquez le son calviniste que rend la pensée de Curtius : il en appelle tout de suite à la grâce.

(B) Moïse Hadarsan est un des nombreux interprètes du Talmud ; cf. D.-Mornay, *o. c.*, 6, p. 107 et 30, p. 705. Bodin puise le renseignement qu'il lui emprunte à son commentaire sur *Genèse*, 41, 45 : « Il changea aussi son nom, et l'appela en langue égyptienne le *Sauveur du monde* ». Voilà ce que signifie la référence donnée. Quant à l'ineffable nom de Dieu, c'est le tétragramme : cf. *supra*, p. 257 note B.

(C) Ainsi Salomon, après avoir adopté tout à l'heure le messianisme grossier des millénaires, expose maintenant l'autre théorie, celle où le Messie apportera le bonheur céleste, et se tire des contradictions des interprètes en ne choisissant pas : c'est un peu flottant et un peu faux.

(D) Federich veut marquer que le nouveau Testament a supplanté l'ancien, et pour nous est devenu la table de la nouvelle alliance : « Ce calice est la nouvelle alliance en mon sang », I *Cor.*, 11, 25. D'où l'emploi intentionnel du mot alliance, *fœderis*.

dans les alliances cest le mesmes autheur qui les a faictes et que les articles nen sont pas faux ny supposez (c). Or (d) le noueau testament des chrestiens na pas esté passé par celluy qui a faict la premiere alliance, qui a donné les premieres loix (e) sur le mont Oreb non pas en presence de sept (f) ieunes garçons sans barbe, mais en presence de sept cens (g) (A) mil hommes sans compter les femmes les esclaues & les estrangers. Ioinct que personne ne peut dire quel est ny de qui (h) [**412**] est ce noueau Testament (B) ou nous voyons tant de choses ostées supposées (i) adioustées & changées quil y en a plus de trois cens differens exemplaires, ou non seulement les lettres les syllabes ou les mots sont changez ostez ou adioustez, mais des periodes ou (j) des chapitres tous entiers, comme par exemple ce que dict Epiphane (C) que dans l'exemplaire de Marcion disciple de Iean lapostre les deux premiers chapitres de Luc y manquoient : dans lesquels cependant (D) sont des choses dont aucun des autres euangelistes (l) nont parlé, assauoir lambassade de lange a la Vierge : le prodigieux enfantement de la Vierge : larriuée (m) des mages des extremitez de la terre dans la Iudée soubs la conduitte d'vne estoille iusques a l'estable ou la Vierge auoit accouché (E). Ce Marcion estoit disciple de Iean au commencement des plus zelez pour le christianisme ayant contribué dabord vne somme de dix mil escus (7) (F) pour lestablissement de vostre Eglise, lequel plus il estoit proche (n) de sa naissance, plus a il de connoissance de tout ce qui est arriué allors. Cest pour cella (o) quau raport de Tertulien (8) il

(7) Decem millia coronatorum. — (8) Contra Marcionem (G).

(c) *NB suspectæ (tabulæ). MD subjectæ*, préférable. On trouve dans le même sens, *infra*, p. 414, *MDN subjecta* et *MDNB subjecerat*. — (d) *MNB At. D Aut*, négligence. — (e) *N* omet *primas legum tabulas*. — (f) *MDN septem. B* 271 (?). — (g) *N sexcentis. BMD septingentis (millibus)*. — (h) *NBD cujusque sit. M cujuscumque*. — (i) *NB suspecta. MD subjecta*. — (j) *N aut. BMD et*. — (l) *NBM ea, quæ nusquam ab* (D *de*) *aliis scriptoribus prodita fuere*. — (m) *N profectio. BMD profectiones*. — (n) *NMD propius. B proprius* (?). — (o) *NMD ergo. B autem*

(A) MD *septingentis*. L'écriture dit 603.550, *Nombres*, 1, 46. — Quant aux *sept ieunes garçons sans barbe*, qui désignent évidemment les témoins du nouveau Testament, on peut se demander pourquoi ils sont sept. Serait-ce là un nombre approximatif, imposé par le parallélisme des 700.000 Hébreux, pour railler le petit nombre des apôtres? Je trouve dans Origène, *Contra Cels.*, 1, 62 (Migne, t. I, col. 774), un passage où Celse tourne Jésus en dérision : « S'étant » accompagné de dix ou onze scélérats, de publicains et de meurtriers, il se mit à courir avec » eux ». Il ne me semble pas impossible qu'il y ait ici, d'un texte à l'autre, une imitation lointaine. Et comme Bodin use de chiffres romains, je conjecture XII (au lieu de VII) *ieunes garçons*, ce qui désignerait alors sans conteste les apôtres.

(B) Contresens. D *Novum autem Testamentum qualecumque aut cujusque* (M *cujuscumque*) *sit, nemo affirmare potest*, = tandis que le nouveau Testament, quel qu'il soit, quel qu'en soit l'auteur, nul ne peut le donner pour certain, authentique.

(C) Epiphane, *Adversus Hæreses*, 1, 3, hæres. 42, 11 (Migne, t. 1, col. 711).

(D) MD *tamen*. J'entends: et cependant [ce n'est pas là un changement léger au texte, puisque].

(E) Erreur. Luc a bien raconté, et lui seul, la salutation angélique, 1, 28; le prodigieux enfantement, 1, 34; et l'adoration des bergers, 2, 8 sqq. Mais c'est dans Matthieu, et dans lui seul, qu'on trouve l'adoration des mages, 2, 1 sqq.

(F) MD *sestertia CCCC*, = 400 grands sesterces, environ 82.000 francs de notre monnaie, et que Bodin évalue à dix mille écus d'or. Détail pris de Tertullien, *Adversus Marcionem*, 4, 4 (Migne t. 2, col. 365). Cf. sur cet ouvrage Ellies du Pin, *o. c.*, t. 1, p. 267 sq.

(G) *Adv. Marcion.*, 4, 2; et aussi *De præscriptionibus*, 51 (Migne t. 2, col. 70).

ne vouloit point reconnoistre leuangile de Luc comme estant a son aduis toutte falsifiée.

Coroni. — On ne doibt adiouster foy aucune a ce Marcion le plus grand de tous les heretiques et falsificateur luy mesme des Euangiles (A) (p), de qui sont sorties comme de leur source les opinions des Manicheens qui ont si long temps infecté toutte la terre (q). En sorte que ce nest pas sans suiet que Tertulien parlant de lepistre S. Paul a Philemon a dict quelle seule auoit eschappé des mains faulsaires de Marcion a cause quelle nest pas longue (B) : et cependant (r) Epiphane laccusoit de lauoir pareillement falsifiée comme les autres œuvres de cette qualité (C).

[**413**] Salomon. — Ces deux premiers chapitres de Luc ne seruent de rien pour autoriser lopinion de Marcion (D), nestant pas vraisemblable que les autres euangelistes eussent passé soubs silence (s) cette ambassade celeste, laccouchement dune vierge, lestoille guide des mages (t), enfin toutles les choses les plus considerables, ayans raporté iusques aux choses de la plus petite consequence. Et souuent (u) les mesmes redisent les mesmes choses plus dune fois iusques aux guerisons des dissenteries et des hemoroïdes (E) : et cest vn grand preiugé que ces deux chapitres sont adioustez aux œuures de Luc de ce que le troisiesme chapitre comme estant le commencement de quelque histoire a raconter (v) debutte de cette maniere : Lan 15 de lempire de Tybere Cæsar, estant P. Pilate President en Iudée et Herode tetrarque de Galilée, son frere Philippe tetrarque de l'Iturée et Lysania tetrarque d'Abylene (x) soubs le pontificat d'Anne et de Caïphe le seigneur sest faict entendre

---

(p) *NMD evangeliorum. B evangelii.* — (q) *B* omet *in universum orbem.* — (r) *N* omet *tamen.* — (s) *MDN* [Evangelistas] *prætermissuros fuisse. B prætermissuras*, lapsus. — (t) *MDN stellas Magorum duces. B stellam... ducem.* — (u) *MDB sæpius. N sæpe.* — (v) *MD historiæ futuræ prolusio. NB totius historiæ præfatio.* — (x) *MD Philippo fratre tetrarcha Itureæ et Lysania Abylenes tetrarcha. B Philippo fratre tetrarchæ*, tronqué. *N* ajoute *Barcoæ* (?) *et Abylenes.*

(A) D'après Tertullien, Marcion, dans ses *Antithèses*, séparait complètement l'ancienne loi de l'Evangile, et reconnaissait deux Dieux, l'un imparfait, celui du vieux Testament, l'autre parfait, père du Christ, celui du nouveau Testament, *Adv. Marcionem*, 1, 19 (Migne t. 2, col. 362). Tertullien l'accuse encore d'avoir « rongé » l'Evangile, *ibid.*, 1, 1 (Migne t. 2, col. 246), et d'avoir à ce point falsifié Luc qu'il l'avait fait complètement sien, *ibid.*, 4, 1.

(B) *Adv. Marcion.*, 5, 21 (Migne t. 2, col. 524).

(C) Epiphanius, *Adversus Hæreses*, lib. 1, t. 3, hæres. 42, 12 (Migne t. 1, col. 811).

(D) *L'opinion de Marcion.* Evidemment celle que Salomon lui-même a rappelée tout à l'heure : à savoir que tout l'évangile de Luc était apocryphe Mais alors Salomon se contredit lui-même : il vient d'attaquer l'authenticité des Evangiles, et à présent il a l'air de défendre celui de Luc, du moins si on l'ampute des deux premiers chapitres. C'est incompréhensible. Y a-t-il quelque part une faute de texte ancienne, qu'aucun de nos mss. ne révèle ? Doit-on supposer que cette réplique appartenait à un autre que Salomon, Toralba ou Senamus ? La dernière conjecture paraît peu plausible, car c'est encore Salomon qui va poursuivre la dispute avec Octave sur la question des deux chap. de Luc : comment lui enlever la parole en cours de discussion ? Je risque, en en sentant l'improbable subtilité, l'explication suivante : Salomon n'admet pas que Marcion, à cause des deux premiers chap., écarte tout l'évangile de Luc, *parce que cela consolide les trois autres*. Luc lui semble valoir Matthieu, Marc ou Jean, qui ne valent rien.

(E) MD *dysenteriæ et hæmorrhagiæ curationes*, = jusqu'aux guérisons de colique ou de flux de sang. Allusion railleuse aux cures, même aux résurrections opérées par Jésus, *Matth.*, 4, 24 ; 8, 14 ; 9, 2 sqq., etc. ; et plus spécialement à la femme guérie d'un flux de sang, *Luc*, 8, 43-48.

a Iean etc. Tous les prophetes et historiens commencent presque tousiours ainsi (*y*), comme Ezechiel Daniel Osée Michée Sophonias (*z*) Esdras Zacharias, et a leur imitation Luc a commencé (*a*) aussy son histoire ainsy (A). Ainsy il est aisé de iuger (*b*) que ces deux chapitres sont de tout autre (*c*) plustost que de luy.

FEDERICH. — La particule *Or* (*d*) (B) mise en commenceant faict connoistre que ce chapitre est relatif a ceux qui le precedent.

OCTAUE. — Ie n'en vouldrois rien asseurer (*e*) (C), mais il me souuient dauoir leu dans l'Alcoran cette ambassade de lange a la vierge Marie et ce qui concerne son enfantement auec beaucoup de difference de la façon que Luc lescrit. Car Mahomet faict ainsy parler lange [**414**] a Marie : O Marie plus excellente que touttes les femmes et que tous les hommes, plus pure et plus aggreable, Dieu createur de touttes choses tenuoie la ioie dune grande nouuelle (*f*) auec son verbe qui sappellera Iesus Christ, homme très bon & très sage. Sur quoy elle sescrie : Dieu eternel (*g*) comment se pourroit il faire que ienfante, iamais homme ne ma touchée. Lange luy (*h*) replique : Touttes choses sont faciles a Dieu, il donnera a ton fils vne force diuine, il sera legislateur et enseignera leuangile (*i*), il guerira les aueugles, les muets et les ladres, ressuscitera les morts & confirmera le vieil Testament (D).

(*y*) *MDB hæc initia sunt fere omnia. N* ajoute *communia.* — (*z*) *MD Sophonias. NB Zephanias* (?). — (*a*) *MD* [hoc initium] *fecerit. NB fecerat.* — (*b*) *MD ut satis perspicuum* (*NB sit*). — (*c*) *MDB cujusvis. N alterius.* — (*d*) *MD* rejettent en fin de phrase ἔτει δὲ. *B Particula autem* (*N* δὲ). — (*e*) *NMD nihil habeo quod ea de re statuere possim. B Nihil ea de re statuere possum.* — (*f*) *N tibi gaudium summi nuncio* [*mittitur*]. *BMD nuncii.* — (*g*) *NBD Deus æterne. M optime.* — (*h*) *NBD Huic angelus. M Hic.* — (*i*) *NB librum legis, verum Evangelium docebit. MD librum legiferum Evangelium.*

(A) MD *quos imitatus Lucas initium hoc futuræ historiæ fecerit*, préférable à NB *fecerat.* Le futur antérieur exprime une action qui, dans le passé, regardait l'avenir (*futuræ historiæ*). — Citons un type de début de prophète : « En la trentiesme année le cinquiesme iour du qua- » triesme mois, aduint, comme i'estois au milieu des prisonniers auprès du fleuue de Chobar, » que les cieux furent ouuers et ie veis les visions de Dieu ». *Ezéchiel*, 1, 1.

(B) MD ἔτει δὲ, = or l'an [15 de l'empire de Tibère]. *Luc*, 3, 1.

(C) MD *nihil habeo quod ea de re statuere possim*, = j'avoue mon incompétence.

(D) *Coran*, 3, 37-43 (Bibliander, 5, p. 23, lignes 5 à 22). Je cite Bibliander et l'*Heptaplomeres* pour que, de la comparaison des deux textes, ressortent : 1° la certitude que c'est bien dans Bibliander que Bodin a lu le *Coran*, et qu'il a connu les opuscules y annexés ; 2° la supériorité de MD sur NB. — Bibliander : « O Maria, omnibus viris et mulieribus splendidior et mundior » atque lotior... ô Maria, tibi summi nuntii gaudium cum verbo Dei, cujus nomen est Christus » Jesus filius Mariæ... prudens, sapiens, vir optimus ab universitatis creatore mittitur. Respondet » illa : O Deus, cum virum non tetigi, filium quomodo concipiam ? Inquiunt angeli : Deo nihil » occurrit impossibile, omnia prout vult operanti ... ipseque filium tuum cum divina virtute venien- » tem, librum legiferum, omnisque magisterii peritiam, et testamentum ac evangelium, manda- » tumque filiis Israël edocebit... cæcos et mutos curabit Jesus, morphealicos [?] atque leprosos » mundabit, mortuos creatore cooperante vivificabit ». — *Heptapl.* MD : « O Maria, omnibus » mulieribus ac viris splendidior, purior ac jucundior, tibi gaudium summi nuncii (N nuncio), » cum verbo Dei, cui nomen est Jesus Christus, vir optimus ac sapiens ab universitatis creatore » mittitur. Ad quem illa : Virum non attigi, Deus æterne, quomodo pariam ? Hic (D Huic) Ange- » lus : Omnia, inquit, Deo facilia sunt. Ipse tuum filium divina virtute augebit, librum legiferum » Evangelium (NB librum Legis, verum Evangelium) docebit, cæcos et mutos curabit, leprosos » mundabit, mortuos excitabit, vetus Testamentum confirmabit ». Une série d'expressions identiques rend non douteuse la filiation des deux textes.

Salomon. — Ie confesse que Mahomet auoit leu peut estre ces deux chapitres attribuez par addition (j) a Luc autrement quils ne sont escrits, veu que l'on veoit tant de differens exemplaires. Quant a la particule *Autem*, or, il a esté plus facile de l'adiouster a celluy qui a adiousté deux chapitres tous entiers que de persuader (A) lenfantement dune Vierge contre l'ordre de la nature.

Toralbe. — Cet enfantement virginal (k) ne me semble pas si estonnant que ces (l) troupeaux de poissons doyseaux et de serpents dont nous auons parlé cy dessus (B) et faict veoir la naissance si soudaine sans le ministere du masle et de la femelle. Vous auez ouy comme Federich vous a tant raconté (C) d'histoires des embrassemens et accouplemens charnels des Demons auec des femmes qui en ont esté engrossées : ce qui est si commun qu'Augustin (9) (D) n'accuse pas seulement d'impudence (m) ceulx qui en osent doubter, mais Thomas d'Aquin (1) (E) et presque tous les Theologiens vnanimement demeurent d'accord quil est vray ce que [**415**] Iean & François Pic (2) les plus sçauans philosophes de leur temps (n) ont tous deux encores confirmé (F) : que si telles choses sont vrayes il ny a rien dextraordinaire

(9) Lib. 18 de ciuitate. — (1) In c. 6 Genes. et glosa ordinaria. — (2) Franciscus Pic. in Prænotion. et Joan. Pic. in Positionibus.

(j) *NMD subjecta. B suspecta,* fautif (cf. p. 412). — (k) *DN partus virgineus. BM Virginis.* — (l) *DNB piscium... (M illa) examina.* — (m) *MDN (ut) Augustinus impudentes judicet (B impudenter Augustinum judicent* [?]) *qui dubitent,* etc. — (n) *N philosophorum (MDB omnium) sæculi sui. B sæculo suo,* incorrect.

(A) Omission. MD *philosophis,* = aux savants.

(B) *Hept.,* II, pp. 95-100. Dieu a fait naître les oiseaux de la mer et les reptiles de la terre, *Genèse,* 1, 20 et 24. La mer continue à donner naissance aux oiseaux pour nourrir l'homme, et spontanément : sinon, d'où viendraient ces immenses troupes de cailles qu'on trouve parfois sur ses bords, oiseaux mauvais voiliers qui ne sauraient venir d'au delà de l'Océan? Même idée exprimée *Th*, 3, 7, p. 467 sq. Cf. ma *Physique de Bodin, Revue d'Anjou,* sept. 1912, p. 151.

(C) *Hept.,* II, pp. 19-30 et 51-67. Federich s'appuie sur *Deuteron.,* 4, 3 et *Levitic.,* 17, 7, qu'il estime condamner la fornication avec les démons.

(D) Référence erronée. Voici le texte allégué : « Silvanos et Faunos, quos vulgo incubos » vocant, improbos sæpe exstitisse mulieribus, et earum appetisse ac peregisse concubitum; et « quosdam dæmones, quos Galli *Dusios* nuncupant, hanc assidue immunditiam et tentare et effi- » cere, plures talesque asseverant, *ut hoc negare impudentiæ videatur* ». *De civ. Dei,* 15, 23. Outre cette parité de texte avec l'*Hept.,* on constate que Bodin, pour prouver l'existence des incubes, apporte toujours ce témoignage d'Augustin, *Démon.,* Préface, p. 26 ou 2, 7, p. 276. D'autres passages d'Aug. expriment d'ailleurs le même avis, par ex. : *De Trinitate,* 3, 8 et 9.

(E) Dans son commentaire sur *Genèse,* 6, 4 : « Depuis que les enfans de Dieu eurent espousé » les filles des hommes, il en sortit des enfans qui furent des hommes puissans et fameux dans » le siecle ». S. Thomas explique ailleurs que les succubes reçoivent la semence de l'homme et s'en servent comme incubes, *Summa theolog.,* prima secundæ, q. 51, ad art. 3. Cf. *Démon.,* 2, 7, p. 274 sqq., de nombreuses histoires d'incubat avec des références. Parmi les autres théologiens que l'*Hept.* allègue sans les nommer, il faut indiquer Nicolas de Lyra, l'auteur de la *Glose ordinaire* (*in Genes.,* 6, 4), à qui se rapporte la seconde partie de la référence 1.

(F) J'ai vu J.-F. Pici Mirandulæ comitis et J. Pici, etc. *Opera omnia,* Basileæ, per. Sebast. Henricpetri, s. d., 2 vol. in-fol. Dans Jean-François, je lis : « Hinc et succubi et incubi dæmones, » quod nec Theologi nostri negant, præsertim Augustinus & Thomas, ut hinc facile quispiam » suspicari posset, tot olim deorum filios creditos, tot nympharum dearumque & hominum con-

qu'vne vierge sans compagnie dhomme ait conceu et enfanté par le ministere dun ange. Nous voyons que non seulement des racines et des animaux (o) en très grande quantité sortent du sein de la terre (A) sans semences aucunes (p), mais aussi des hommes dans vne terre grasse temperée par la chaleur du soleil, selon les tesmoignages d'Anaximandre (3), d'Empedocle, d'Anaxagoras (B), de Platon (4) (C) et de tous les philosophes arabes au díre d'Auícenne. Entre les historiens Diodore Sicilien, Pausanias, Iustin, Strabon & mesmes Aristote (5) (D) lont creu. Sans parler des poetes (6) (E) dans les escrits desquels il ny a rien de plus frequant. Comme aussy M. Varro (q) (7), Pline (8), Solin (9), Columella (1) et Sillius Italicus (r) raportent que les cauales de Portugal conçoiuent & engendrent souuent sans leurs masles, mais que les poulins qui en sortent ne viuent pas plus de trois ans. Il est incroyable, dict Varron, mais cependant veritable que les cauales (s) de Portugal conçoiuent par le moyen du vent (F).

(3) Plutarch. in Placitis philosoph. — (4) In Protagora, Politico, Menexene. — (5) Sect. 10ª Problematum. — (6) Maro in Georgic., Ouid. in Metam., Oppian., lib. 3 de Venatione. — (7) Lib. de re rustica. — (8) C. 30. — (9) Lib. 44 (G). — (1) Lib. 6.

(o) *MDN animantia. B animalia.* — (p) *MDN sine ullo* (*B illo*, lapsus) *semine.* — (q) *N Maro Varro*, faute. *BMD M. Varro.* — (r) *B* omet *Silius Italicus.* — (s) *N equos. BMD equas.*

» cubitu nuncupatos heroas, non fabulis tantum fictos, sed dæmonum vel succuborum vel incu» borum opera factos fuisse », etc. *De rerum prænotione*, 4, 4 (t. 2, p. 317). Je n'ai pas trouvé dans ce recueil les *Positiones* de Jean Pic. Bodin appelle ailleurs cet ouvrage *Positiones magicæ* (*Démon.*, 1, 5, p. 128) ou *Positions cabalistiques* (*ibid.*, 2, 1, p. 180) : sont-ce les fameuses 900 propositions *de omni re scibili?*

(A) Aristote, *Hist. animantium*, 5, 1, 5, explique la génération spontanée par la putréfaction de la terre ou des plantes.

(B) Anaximandre, dans Plutarq., *De placitis philosophorum*, 5, 19; Empédocle, *Carmina*, De natura, v. 125 sqq. (*Fragmenta philosoph. græcor.*, Paris, F. Didot, 1860); Anaxagore, dans Diogène Laerce, 2, 9.

(C) Platon, *Protagoras*, 11 (éd. H. Estienne, t. 1, p. 320 *d*); *Politique*, 13 (t. II, p. 271 *a*); *Ménéxène*, 7 (t. II, p. 237 *d*); *Banquet*, 14 (t. III, p. 190 *b*), etc.

(D) Aristote, *Problem.*, sect. 10, 65. — Justin (sur les autochtones de l'Attique), 2, 6. — Diod. de Sicile, 1, 6 et 7, explique ainsi, en un long développement, la naissance du genre humain. — Pausanias, 8, 29, 4.

(E) Virgile, *Géorg.*, 4, 317 sqq. (l'essaim d'abeilles issu du taureau d'Aristée). — Ovide, *Métam.*, 3, 116 (les guerriers de Cadmus). — Quant à Oppien, *de Venatione*, 3, 354 sqq., il dit juste le contraire de ce que lui impute Bodin : « Le tigre est aussi vite que son père le Vent; mais d'ail» leurs le Vent n'est pas son père : qui pourrait jamais croire (τίς ἂν πιστώσαιτο) que des bêtes » s'accouplent avec l'air? C'est un bruit sans consistance (κενεὴ φάτις) ». Bodin en prend quelquefois à son aise avec ses autorités.

(F) L'histoire des juments de Portugal vient probablement à Bodin de Wier, *o. c.*, 2, 40, p. 187 *a*, qui l'utilise dans le même but que Torralba, pour démontrer la possibilité de faits à nous incompréhensibles. Mais elle se retrouve dans maint ouvrage du temps, par exemple J.-F. Pic, *Examen vanitatis doctrinæ gentium*, 5, 12 (éd. citée, t. II, p. 749). Quant aux références de Bodin, les voici, corrigées ou vérifiées : Varron, *de Re rustica*, 2, 1, 19; Pline l'Ancien, éd. Teubner, 4, 116 : « E favonio concipere dicuntur » [equæ Lusitaniæ], 8, 166 et 16, 3; Solin, 23; Columelle, 6, 27; Silius, 3, 378 et 16, 364; Justin même (que R a déplacé), 44, 3.

(G) Référence que MD rapportent correctement à Justin, déplacé dans R.

Ore omnes versæ in Zephyrum stant rupibus altis
Exceptantque (*t*) leues auras et sæpe sine vllis
Coniugiis vento grauidæ, mirabile dictu!

Les nazeaux tournez au vent quils [*sic*] hument sur les plus haults rochers souuent elles se trouuent plaines sans laide de lestalon ce qui nest pas moins merueilleux quincroyable. Homere (2) (A) lauoit desia dict parlant des cheuaux d'Achilles (B). Ainsy lenfantement dune vierge nest pas vne chose si estrange.

SENAMY. — Soyons daccord que cella [**416**] nest pas contre nature, quoy que cella soit bien rare. Mais il ne se peut pas faire naturellement que Christ soit sorty de ce ventre sans y auoir faict fraction, ainsy que Tertulien la dict (C) que cette Vierge enfanta son corps sestant pour ce ouuert dont (*u*) il a esté repris de tous les theologiens de leschole qui (*v*) ne veulent pas que Iesus Christ estant Dieu et homme ensemble ayt esté subiect aux loix de la nature (*x*).

[Octave s'appuie sur le monothéisme musulman pour refuser à Jésus la qualité de fils de Dieu. Salomon indique que par ce titre Jésus entendait seulement qu'il était, comme tous les autres hommes, créature, 416-419. D'ailleurs,

(2) Iliad. Π.

(*t*) *NB exoplant*, faute. *MD exceplant*. — (*u*) *NBD Virginem patefacti corporis lege peperisse, quod* (*M quem*, faute d'attention) *omnes theologorum scholæ coarguere non dubitarunt*. — (*v*) *NDM quia* (fecerunt). *B quin*, faute. — (*x*) *NB Dei et hominis naturam in Christo unitam naturæ lege solutam fecerunt*. *M natura unita... solutam*, inexplicable. *D natura unita... solutum* (sc. Christum).

(A) Homère, *Iliade*, 16, 16 et 20, 222. Virg., *Géorgiques*, 3, 273.

(B) Et ce déluge d'exemples n'est pas fini! Nous apprendrions un peu plus loin que le dieu Concolo, qui est un démon, couche avec les femmes des Indiens (tiré de Gomara, *o. c.*, 1, 27, p. 38. Cf. *Démon.*, 2, 7, p. 276); que chez les Turcs on appelle *Nephis ogli* ou enfants de l'air, chez les Anglais *merlins* (fait rapporté par Montaigne, 2, 12, t. 4, p. 38) des enfants qui n'ont pas de père selon la nature (tiré ou de Postel, comme le veut Villey, *o. c.*, p. 124, ou de Bibliander, *Tractatus de moribus Turcarum*, t. 2, p. 31). — Mais le plus intéressant pour nous ce ne sont pas ces rapprochements, même avec Montaigne, c'est la *manière* de Toralba, que nous pouvons sans nous tromper mettre au compte de Bodin même (cf. mon *Jean Bodin*, 2, 2, La conception de la science, *in fine*). Il justifie le miracle par l'observation de prétendus phénomènes analogues; il veut bien croire la mère du Christ toujours vierge, mais parce qu'on voit des femmes engrossées sans mâle. A travers l'apparence baroque du raisonnement, discernons ce qu'il a de dangereux pour le miracle, qui n'est plus accepté avec docilité ni candeur, mais qu'on tache de faire rentrer dans la connaissance rationnelle. D'abord cela lui enlève de sa valeur d'exception, de son caractère divin. Et puis, voyez comme il serait facile, & grave, de renverser le raisonnement : si Toralba n'avait pas l'exemple des guerriers de Cadmus et des cavales portugaises, il ne croirait donc pas à la virginité de Marie?

(C) « Non virgo quantum a partu », dit Tert., *De carne Christi*, 22 (Migne t. 2, col. 790). Proposition hétérodoxe : voyez Jérôme, Ad Pammachium pro libris adversus Jovinianum Apologia, *Epist.* 48, 21 (Migne t. 1, col. 510) et *Dialogus adversus Pelagianos*, 2, 4 (Migne t. 2, p. 538 et la note). Le concile de Latran sous Martin Ier (649-655) déclare, dans son canon 3, la Vierge « incorruptibiliter enixam ». S. Thomas est du même avis, *Summa theolog.*, tertia, 9, 28, ad art. 2. Voilà quelques-uns des *theologiens de leschole*, sans compter la décision célèbre de Duns Scot, *o. c.*, 3, 3, q. 1 (t. 2, p. 30), citée p. 543, note C.

continue-t-il, les généalogies, dans Luc & Matthieu, prouvent bien qu'il était fils de Joseph ; et elles prouvent, quoique n'étant même pas d'accord, qu'il y a eu pour Jésus une filiation naturelle, donc point de filiation divine, 420-423. Comment le Messie qui devait naître à Bethléem est-il qualifié Nazaréen ? Étrangeté du voyage de Marie, enceinte, jusqu'à Bethléem, sous le prétexte invraisemblable d'un recensement, 424-426. L'étoile des mages est encore un conte invraisemblable, 426. Seul l'ancien Testament est inattaquable et reconnu de tous, 427. La discordance des Évangiles et l'abondance des Apocryphes permettent à Salomon & à Octave les pires suspicions sur les Canoniques, 427-429. Suit une digression sur le *Coran*, dont Senamy attaque l'authenticité : il est l'œuvre, non de Mahomet, mais de 200 théologiens arabes qui ont recensé la tradition orale venue de lui. Il est écrit en vers, ce qui ne convient qu'aux fables : l'Évangile et le Pentateuque sont en prose. Puis on revient aux discordances des Évangiles : Salomon raille les récents auteurs d'*Harmonies* des Évangiles, Calvin, Gab. du Puy, Ch. du Moulin, qui n'ont jamais pu établir entre eux cette fameuse harmonie, 429-432].

Contrariété des Evangiles.

[**432**] SALOMON. — Pour les contrarietez du nouueau [testament] elles sont si visibles quelles paroissent si tost quon y iette les yeux. Et pour ne pas en entreprendre la discussion en detail (*a*) ie soustiens quil ny a aucun Euangeliste qui raporte soit pour le principal de lhistoire, soit pour les circonstances, [**433**] de la mesme sorte que lautre en faict le recit (A). Et vn mesme mesmement n'escript pas vne chose de la mesme maniere quant il est obligé de la reciter deux fois. Qu'ainsy ne soit (B) Luc (5) dict que les compagnons de S. Paul sarresterent surpris de son accident sans veoir personne (*b*), mais qu'ils entendirent seulement vne voix qui disoit : Ie suis Iesus de Nazareth que tu persecutes (C). Et ensuite le mesme (*c*) Luc (6) dict que les compagnons

(5) C. 9 Actorum. — (6) C. 22 Actorum.

(*a*) *MDB ne singulos singulis conferamus. N conteramus.* — (*b*) N ajoute *tamen.* — (*c*) N *Idem (BMD tamen) paulo post.*

(A) R a longuement paraphrasé, déplacé une proposition (*de rebus iisdem scribenti*), mal compris une autre (*ne singulos singulis conferamus*). Voici le texte : MD *ac, ne singulos singulis conferamus, ne unus quidem scriptorum sibi ipsi convenit de rebus iisdem scribenti aut eamdem historiam bis repetenti.* J'entends : je ne veux pas recommencer à comparer les Evangélistes entre eux (il a montré leurs discordances, p. 428 sq.). Mais, allant plus loin, je dis que pas un n'est d'accord avec lui-même, quand il lui arrive de raconter deux fois les mêmes faits. Il y a une gradation, que Salomon fait sentir, dans la démonstration.

(B) Locution vieillie, encore employée au XVIIIe siècle, et qui avait le sens d'une transition assez vague : par exemple, voyons, voyez.

(C) Il s'agit de Paul terrassé sur le chemin de Damas. « Et tombant par terre, il entendit une » voix qui lui disait : Saül, Saül, pourquoi me persécutez-vous ? Il répondit : Qui êtes-vous, » Seigneur ? Et le Seigneur lui dit : Je suis Jésus que vous persécutez ». *Act.*, 9, 4-5.

de S. Paul veirent vne lumiere esblouissante (*d*) et nentendirent aucune voix (A) : lesquels deux passages aucuns commentateurs nont encores sceu accorder (*e*).

Curce. — Les actes des apostres ont esté composez en grec. Ou les mots φῶς et φωνή, dont lun signiffie lumiere et l'autre voix, a cause de la proximité des lettres a peu faire que par leur mauuais soin les copistes (*f*) ont peu aisement prendre vn mot pour lautre : ainsy qu'il arriua aux anciens Grecs quand loracle d'Apollon leur respondit que φῶς luy plaisoit, ils creurent que cestoit φώς auec vn accent graue au lieu que cestoit φῶς auec vn accent circonflexe qui signiffie lumiere : dou (*g*) leur vient la coustume de sacriffier des hommes (B).

Senamy. — Ce seroit (*h*) vne merueilleuse chose si parmy vne telle diuersité descriuains et de sectes quil sen rencontra a la naissance de la Republique des chrestiens et dans les premiers commencemens mesmes de leur Eglise il ne se trouuoit aucune contrarieté dans les ouurages des apostres et des disciples, veu qu'Epiphane remarque que les euesques se plaignoient (*i*) desia de son temps que les Arriens auoient tous corrompeu les euangiles (*j*) (C) : comme Tertulien (7) en faict reproche (*k*) aux heretiques dans son liure des [**434**] Prescriptions (D). Et au contraire les Arriens accusoient leurs aduersaires destre les falsificateurs des Euangiles. Et Origene (8) que S. Hyerosme appelle le patriarche & la lumiere de l'Eglise (E) na point faict scrupule de

(7) De præscriptionibus aduersus hæreticos. — (8) Lib. 1 contra Celsum.

(*d*) N supprime *coruscam*. — (*e*) *BMD quæ loca nulli adhuc interpretes conciliare (N interpretum conciliari* [?]) *potuerunt*. — (*f*) *MN qui ab archetypo descripserant. D archetypo. B archetypum*. — (*g*) *MDB inde. N unde*. — (*h*) *NMD Mirabile mihi videretur. B videtur*, fautif. — (*i*) *N quæri*, inadvertance. *BMD queri* — (*j*) *N sacram scripturam. BMD sacras scripturas*. — (*k*) *N quæstus est* (?) *BMD questus est*.

(A) Salomon exagère les discordances des deux passages : si un seul a la lumière, tous deux ont la voix : « Comme j'approchais de Damas vers l'heure de midi, je fus environné tout à coup » et frappé d'une grande lumière du ciel; et étant tombé par terre, j'entendis une voix qui me » disait : Saül, Saül, pourquoi me persécutez-vous ? », etc. *Act.*, 22, 7 sq. Evidemment ce peut être une négligence de la part de Bodin d'avoir rendu la partie si facile à Salomon. Mais la négligence est si grosse qu'on peut se demander si elle n'est pas voulue.

(B) La source de Bodin serait Varron. Cf. *Rép.*, 1, 5, p. 36. Je n'y trouve pas l'anecdote.

(C) Epiphane, *o. c.*, 69, 76, déclare que les Ariens déchirent l'écriture avec la férocité des bêtes fauves, τὰς λέξεις προσκόπτοντες ὡς θῆρες.

(D) *De præscription.*, 17 (Migne t. 2, col. 30). Cf. *Apolog.*, 47.

(E) Je ne sais où. Et je ne le crois pas. Jérôme dit lui-même, *Epist.* 83, 2 (Migne t. 1, col. 744) : « Ni fallor, duo loca sunt, in quibus eum [Origenem] laudavi : præfatiuncula ad » Damasum in Homiliis Cantici Canticorum et Prologus in librum Hebraïcorum nominum ». A aucun de ces deux endroits il ne l'appelle *patriarche*, ni *lumière de l'Eglise*. Dans le premier il le nomme *magistrum ecclesiarum*; dans le second, il dit qu'Origène s'est surpassé lui-même (Migne t. 3, col. 1117). — Or ailleurs (*Démon.*, 2, 2, p. 188) Bodin prétend que Jérôme *in Catalogo*, appelle Origène le *maistre des Eglises chrestiennes* : le *Catalogus* ou *De viris illustribus*, 64 (Migne t. 2, col. 663), fait un grand éloge d'Origène, mais ne lui décerne point le titre qu'assure la *Démon*. Voici donc encore un cas où l'assertion de Bodin ne se vérifie pas. Résume-t-il ici l'impression conservée de la lecture du *De viris?* Citant de mémoire, confond-il le *De viris* avec l'*Epist.* 83 ad Pammachium, où Origène est appelé *magistrum ecclesiarum?* Tout cela est possible; et cet à-peu-près, constant chez Bodin, rend nombre de ses références difficilement ou point du tout vérifiables.

declarer dans son liure contre Celse (A) que leuangile de Marc (*l*) estoit pleine de fautes. Comme aussi Ruffin dans son Apologie d'Origene (B) dict qu'Appelle & Marcion se vantoient dauoir corrigé les Euangiles auec grand soin et beaucoup de peine, lesquelles estoient touttes falsiffiées (*m*). Le mesme (*n*) Tertulien (9) dict encor dans son liure des Prescriptions (C) que ce Marcion condamnoit mesme comme apocrifes (*o*) les Actes des Apostres, l'Apocalipse et les Epistres de S. Paul a l'exception de quelques vnes.

[Octave attaque dans l'Evangile des anachronismes de détail, 435-436. Salomon montre dans S. Jean des versets contradictoires, 437-440. Les apôtres allèguent souvent des prophéties inexistantes, par ex. *Matthieu*, 27, 9. Certains miracles ne sont que dans un Evangile sur quatre, 441. Il est incroyable, si Jésus était Dieu, qu'il ait été tenté par le Démon (*Luc*, 4, 1-13), qu'il n'ait été inspiré du S. Esprit qu'à trente ans (*Luc*, 3, 23 et 4, 1), qu'il n'ait pas supporté plus héroïquement la souffrance & la mort, 442 sq.].

Humanité, & médiocre humanité de Jésus.

[**444**] Salomon. — La faim, la soif, la douleur, la tristesse, la crainte, l'effroy et la consternation dont il a esté attaqué (*a*) nappartiennent qua la partie inferieure (D) de lame (*b*), lesquelles passions encor quelles semblent indignes dun grand cœur (*c*) sont neantmoins excusables en ce que lame en est capable par contagion tant quelle est attachée au corps pour monstrer l'vnion quil y a de lun a lautre. Mais pour la science, la [**445**] prudence et lintelligence (E) qui appartiennent a la partie superieure de lame si la sienne eust esté vnie a la Diuinité elle nen eust pas esté depourueüe. Et encores que

(9) In lib. de præscriptionibus.

(*l*) *NMD Marci evangelium. B Marcum evangelistam.* — (*m*) *NB pluribus erroribus. MD plurimis.* — (*n*) *NBD Idem. M Item.* — (*o*) *NB suppositias*, barbare. *MD supposititias.* — (*a*) *MDN quibus Christus conflictabatur. B conflictebatur*, barbare. — (*b*) *MDB corporis et animæ inferioris (N corpori & animæ inferiori) communia sunt.* — (*c*) *MD aliena (NB a) sapiente viro.*

(A) Origène, *Contra Celsum*, 2, 27 (Migne t. 1, col. 847).

(B) Bodin a ici en vue : Rufini liber *De adulteratione librorum Origenis* seu *In Apologeticum S. Pamphili martyris pro Origene Epilogus*, qu'on trouve dans l'Origène de Migne. C'est Rufin qui avait traduit en latin l'*Apologie* de Pamphile pour Origène ; le passage qu'invoque Bodin est dans Migne, Origène, t. 7, col. 625.

(C) *De præscript.*, 51 (Migne t. 2, col. 70).

(D) Bodin reconnaît trois parts en l'homme : le corps, dont le bien est la santé et la beauté ; l'âme inférieure, lien du corps et de l'intellect, dont le bien est dans la subordination des appétits à la raison (vertu morale) ; l'âme supérieure ou intellect dont le bien est la prudence, la science et la sagesse ou religion, c'est-à-dire les vertus contemplatives. *Rép.*, I, 1, p. 4 sqq. On comprend maintenant le raisonnement de Salomon : que Jésus ait été attaqué dans son âme inférieure, c'est compréhensible (encore que peu honorable), car il portait la peine de son corps d'homme ; mais s'il était Dieu, son intellect était en communion avec l'intellect divin et avait en perfection prudence, science & sagesse.

(E) MD *sapientia*, = la sagesse.

pour les affections humaines on ne luy en donne que ce quil en a voulu (*d*) prendre (3), si cella estoit vray, pourquoy auroit il dict (A) : Mon ame est triste iusques a la mort (*e*). Et dans le iardin des Oliues en suant sang & eau se seroit il emporté iusques a crier (B) : Mon Pere, s'il est possible, faictes que ce calice passe (*f*). Sont ce les parolles d'vn Dieu ? Non, mais plus tost dun homme accablé de douleur & de desespoir. Et par ce dernier emportement (*g*) (C) : Mon Dieu, pourquoy mauez vous delaissé (*h*) ? ne faict il pas (*i*) assez remarquer l'expression dune ame basse, par laquelle il reconnoist luy mesme quil nest rien moins qu'vn Dieu (*j*) ?

TORALBE. — Lorsque par le commandement des tyrans on a pilé dans vn mortier auec des marteaux de fer Zenon Eliates (*k*) et Anaxarchus (D) chacun en diuers temps ils ont tous souffert ces tourmens auec vn courage et vne constance inimitables (4), et par des parolles dignes de leurs belles ames estonnoient, en mesprisant, la cruauté de leurs bourreaux. Après quoy pourroit on simaginer (*l*) tant de foiblesse (E) en la personne de ce Christ que lon appelle la fontaine de toute la sapience diuine ?

(3) Caluinus in Ioan., c. 12, vers. 17 (F). — (4) Laert. in vita philosophor.

(*d*) *MD ut nullam* [sc. affectionem] *nisi voluntariam fuerit perpessus. B ut nihil* (*N nullum*) *nisi voluntarium*, etc. — (*e*) *MDN turbata. B perturbata.* — (*f*) N omet cette prop. — (*g*) *MD exclamatio. NB declamatio.* — (*h*) *MDB Cur* (*N Ut quid* [?]) *me dereliquisti?* — (*i*) *NB nonne. MD num*, conforme à l'usage de Bodin : cf. p. 223, note B. — (*j*) *DBN alium* (*M alienum*) *a se Deum confitentis.* — (*k*) *MDN Zeno Eleates. B Zeno Stoïcus Cleades* (?). — (*l*) *N quis... arbitratur. BMD arbitretur.*

(A) *Matthieu*, 26, 28. — Celse fait la même objection dans Origène, *Contra Celsum*, 2, 9 (Migne t. 1, col. 807).

(B) Inexact. MD *Cur item in horto supplicia deprecanti sudores sanguinis aquæ instar defluerent?* = Pourquoi au jardin, quand il cherchait par ses prières à détourner le supplice, des sueurs de sang l'auraient-elles inondé comme de l'eau ? *Matthieu*, 26, 39. — Bodin a peut-être pris cette objection dans le *Contra Celsum*, 2, 25 (Migne t. 1, col. 846) ou dans Epiphane, *o. c.*, 69, 61 (Migne t. 2, col. 302), qui l'attribue aux Ariens, négateurs de la divinité de Jésus.

(C) *Matth.*, 27, 46. — Objection des Ariens encore dans Epiphane, o. c., 69, 61 (Migne t. 2, col. 303).

(D) Ces deux exemples de constance sont en effet rapportés dans Diogène Laërce, mais séparément : Zénon, 9, 5 ; Anaxarque, 9, 10. Mais je les vois réunis dans maint livre familier à Bodin, et où je croirais plutôt qu'il en a appris la valeur démonstrative : Cic., *Tusculan.*, 2 ; Plutarq., *De la vertu morale*, 9 ; Tertullien, *Apol.*, 50 : surtout Origène, *Contra Celsum*, 7, 54 (Migne t. 1, col. 1499), où Celse s'en sert exactement dans le même but que Toralba.

(E) MD *tam fracti et abjecti animi fuisse*, = tant de mollesse et de bassesse dans l'âme. R atténue respectueusement la rudesse du latin.

(F) Corrigez : sur *Jean*, 12, 27. J'ai eu entre les mains : I. Caluini *Harmonia ex Euangelistis composita*, etc. Geneuæ, apud Ioh. Vignon, 1563, in-fol. Le passage que cite Bodin s'y trouve p. 134. Le voici dans le français de l'édition Meyrueis (cf. *supra*, p. 308, note) : « Et n'a point esté chose » mal convenable que le Fils de Dieu ait esté ainsi troublé : car la Divinité estoit comme cachée » et (par manière de dire) se reposoit ne monstrant point sa vertu, afin qu'elle feist place à la » réparation ou purgation [de nos péchés] qui devoist estre faite par luy. Or le Fils de Dieu avoit » vestu non seulement nostre chair, mais les affections humaines aussi. Il est tout certain voirement que ces *affections ont esté volontaires en luy*, d'autant qu'il a craint, non point par force » et contrainte, mais parce qu'il s'estoit de bon gré assujetti à la crainte. Toutesfois il faut résoudre » que ce n'a pas esté par faux semblant qu'il a craint, mais en vérité ». T. 2, p. 262.

[**446**] SALOMON. — L'histoire des sept freres (3) dans Ioseph (*m*) et dans les Macchabées (A) est digne deternelle memoire qui nayans pas voulu manger de porc pour ne pas violer la loy de Dieu feurent condamnez par le cruel Antiochus a estre escorchez tous vifs et iettez dans la flame pour y mourir (*n*) : loin de se plaindre ils nen ietterent pas seulement vn souspir (*o*) et nen respandirent pas la moindre larme, mais, sans changer mesme de visage, feirent paroistre iusques a la fin la force dune ame veritablement inuincible (*p*) (B).

[Et puis, continue Toralbe, quand Jésus craignait, souffrait, pleurait, c'était donc feinte de sa part, puisqu'étant Dieu il était incapable de passion, p. 446. Octave, s'appuyant sur le *Coran* (4, 156, cité *supra*, p. 310, note H), soutient qu'à la place du Christ Dieu substitua un certain Simon, ou du moins que le Christ ne ressentit aucune douleur. Federich proteste, p. 447. Depuis un moment les adversaires des chrétiens s'efforcent de contester surtout l'humanité du Christ].

Le miracle de la Résurrection ne prouve pas un Dieu.

[**448**] OCTAUE. — Celse qui a composé sept liures contre (*a*) les chrestiens dict que la resurrection de Iesus Christ (4) nest point differente de celle de Cleomede Astypalien (C) que loracle d'Apollon auoit asseuré estre ressuscité et qui selon le tesmoignage des anciens ne se trouua pas dans son sepulchre après sa mort. Ce mesme Celse (*b*) trouue encor bien ridicule que sur la simple deposition dune putain (D) on croye celluy la ressuscité que le iour dauparauant tout le peuple auoit veu mourir en croix.

FEDERICH. — Celse estoit vn Epicurien aueré (E) : & ie ne sçache point de

(3) De imperio rationis et in libro Maccab. — (4) Origenes, lib. 3 contra Celsum.

(*m*) *NMD* Περὶ αὐτοκράτορος λογισμοῦ. — (*n*) *N flammis torquerentur. BMD torrerentur.* — (*o*) *N ex intimo. BMD ex imo pectore.* — (*p*) *N invictum animi robur. BMD invicti.* — (*a*) *N contra. BMD adversus.* — (*b*) *BMD libro secundo.*

(A) II *Macchabées*, 7; Josèphe, *Le martyre des Macchabées ou de l'empire de la raison*. Cf. Eusèbe, *Hist. ecclésiastique*, 3, 10.

(B) Toralba pour les justes de l'antiquité (*infra*, p. 569 *bis* sq.), Salomon pour les justes de l'ancienne loi (p. 578 sq.), réclameront encore l'égalité avec les chrétiens, ou même la supériorité sur eux. La prédilection avec laquelle Bodin revient sur ce motif est chez lui l'indice d'une doctrine secrète. Déjà, dans la *Lettre* à Baulru, où il est encore protestant, il marquait une singulière tendresse aux prophètes juifs et aux grands hommes de l'antiquité. Cf. mon *Jean Bodin*, Appendice, pp. 522 sq.

(C) Origène, *o. c.*, 3, 33 (Migne t. 1, col. 962 sq.). — L'histoire de Cléomède est racontée en détail par Pausanias, 6, 9, 6-8; mais quand ailleurs (*Démon.*, 2, 4, p. 233) Bodin la cite, il la tire de Plutarq., *Romulus*, 28. Source possible autre que celle que Bodin même nous cite : Cyrille, *Contra Julianum*, 5 (Migne t. 9, col. 812), où Julien compare aussi railleusement l'ascension de Jésus à celle de Cléomède.

(D) Bodin cite encore de mémoire, et infidèlement : Γυνὴ πάροιστρος, = mulier fanatica, dit seulement Celse, dans Origène, *o. c.*, 2, 55 (Migne t. 1, col. 883).

(E) *Contra Celsum*, 1, 8 et 4, 53 (Migne t. 1, col. 470 et 1118).

marque plus asseurée dune pieté sans reproche que destre mocqué [**449**] par vn Epicurien.

Senamy. — Sil est sorty (c) du ventre de Marie sans faire ouuerture a la matrice comme tous les chrestiens le publient (A), sil a disparu deuant ses ennemis qui le vouloient lapider selon S. Iean (5) (B), sil est entré & sest trouué au milieu de ses apostres (*d*) les portes estans fermées (6) (C), si comme vn autre Gyges il s'est fait inuisible aux hommes quand il la voulu & sil a marché sur la mer a pied sec (D), il fault (*e*) quil ayt esté vn spectre ou quelque corps imaginaire, par ce quil ny a point de veritable corps soit quil ayt des os soit quil ne soit composé que de lair (*f*) qui souffre la penetration (E).

Salomon. — Quand nous aduouërions (*g*) quil ny a point de penetration dun corps en vn autre nous aurions tort, puisque nous sçauons que les anges se sont seruy de veritables corps et mesmes (*h*) des sorciers ont esté veus souuent dans les airs (F) suspendus & portez sur les eaues sans crainte de la tourmente (G) (comme tous les magistrats en ont veu lexperience) quoy quils feussent reuestus de veritables corps. Ainsy nous pouuons confesser que Iesus

(5) C. 8. — (6) Marci c. 16. Lucæ c. 14 et c. 4. Ioan., c. 21.

(c) *NMD prodiit. B prodit*, inadvertance. — (*d*) *NMD si ædibus conclusis in cœtu discipulorum visus est. B a cœtu* (?). — (*e*) *N fatendum est. BMD confitendum est.* — (*f*) *DNB aereum*, absurde. *M aerium.* — (*g*) *N Demus illud*, (*BMD scilicet*) *corpora*, etc. — (*h*) *N immo et sortilegos. BMD immo etiam.*

(A) Références *supra*, p. 416, note C.

(B) *Jean*, 8, 59 et 10, 39.

(C) Les mss. donnent quelques références erronées. Il faut lire : *Marc*, 16, 14 ; *Luc*, 24, 36 sqq. ; *Jean*, 20, 19-26.

(D) Tantôt Marie, tantôt ses disciples ne le reconnaissent pas, *Jean*, 20, 14 et 21, 4 ; Paul sur le chemin de Damas, *Actes*, 9, 3, etc. Jésus marche sur la mer à pied sec, *Jean*, 6, 19.

(E) Origène, esprit hasardeux, pense « Jesum fuisse spectrum quod veluti prætervolitans oculi » eorum (= des témoins) aspexerint ». *Contra Cels.*, 7, 35 (Migne t. 1, col. 1470). Et il précise, *ibid.*, 2, 62 (Migne t. 1, col. 894), que Jésus était alors d'une substance intermédiaire entre l'opacité d'un corps et la subtilité d'une ombre. Mais l'orthodoxe Jérôme proteste que Jésus a fait tâter son côté aux disciples (cf. *Luc*, 24, 39), « ne veritas corporis phantasma putaretur ». *Epist.* 48 ad Pammachium, 21 (Migne t. 1, col. 510). — Quant au passage de Bodin, il est copié de Wier, *o. c.*, 2, 30, p. 145 a : Wier prétend que quand Jésus apparut aux disciples, c'est que la porte s'est pour lui ouverte à leur insu : « autrement il faudroit confesser qu'il y auoit penetra- » tion des corps : ce qui est contre la nature, selon Aristote, 8 de la *Physique* ».

(F) On est tombé d'accord, *Hept.*, II, pp. 68-73, que les anges sont corporels, Dieu seul ne l'étant pas. Cf. *Démon.*, Réfutation de Wier, pp. 548, 550, 584. — Quant au transport des sorciers par les Démons, il en faut chercher des exemples *Démon.*, 2, 4, pp. 222, 226, 233, 240 ; 3, 1, p. 305 ; Réfutation de Wier, pp. 559, 579, 597. Les autorités le plus souvent citées sont Platon, *Rép.*, 7 (histoire de Her l'Arménien) ; Plut., *Romulus*, 28 (apothéose de Romulus) ; Augustin, *de Civ. Dei.*, 8, 15 ou 10, 11 ou 21, 10 ; Thomas d'Aquin, *Summ. theol.*, secunda secundæ, q. 95, ad art. 5, qui raisonne ainsi : si le diable a pu transporter J.-C., vrai homme, au sommet du temple, les sorciers peuvent bien, avec son aide, transporter de vrais corps, les leurs ou ceux des autres.

(G) Inexact. MD [sortilegos] *sæpe quoque subvectos aquis nullis voraginibus immergi potuisse.* Cf. *Démon.*, 4, 5, p. 486 : « En plusieurs lieux d'Allemaigne on iette les femmes condamnées en » l'eau : mais il s'est trouué que les sorcieres iettées en l'eau pieds et poings liez ne se peuuent » noyer ».

a esté reuestu dun corps reel et quil a souffert de cruels tourmens mesmes quil est mort (i) : mais toutte la difficulté que ie trouue cest que celluy la nauoit pas besoin de prier auec tant de ferueur (j) pour empescher son supplice & et sa mort, puisque luy mesme sen pouuoit [450] bien exempter (k) sil eust esté Dieu.

Curce. — Il sest conduict de cette maniere pour nous apprendre quil nestoit pas seulement vray Dieu mais aussy vray homme (l) (A) & quil a possedé les deux natures sans aucune confusion.

[Octave, à grand renfort de textes (*Marc*, 10, 17 sq.; *Luc*, 18, 18 sq.; Calvin, *Comment. sur les Actes*, 3,21-22; *Coran*, cité *supra*, p. 310, note B), affirme que Jésus ni les apôtres n'ont jamais prétendu pour lui la qualité divine. Federich cite plusieurs passages où Jésus avoue cette qualité aux apôtres en la cachant au public. Discussion entre Salomon et Curce sur l'authenticité de ces passages, 450-455. Curce ajoute qu'en remettant les péchés, Jésus montrait bien qu'il se croyait Dieu. Salomon : c'était effronterie de sa part. Coroni annonce le sujet de la prochaine dispute : comment se fait en J.-C. l'union des deux natures, 456. Dans cette dernière partie, symétrique à 446-448, la question est posée si J.-C. était véritablement Dieu].

Livre VI.

[C'est vendredi; on fait maigre : éloge du poisson, animal pur, hostie offerte à Dieu les jours de jeûne. Sa longévité, 457-459. Longévité prodigieuse des anciens hommes, faite pour récompenser leurs vertus, dit Salomon; pour accélérer le progrès des sciences, dit Toralba; pour peupler la terre, dit Curce, et réduite de crainte de surpeuplement, 460-462.

De quelques rites, 463-475. L'usage du maigre est destiné à réprimer notre concupiscence, dit Coroni. Salomon : de même la Pâque juive, les jeûnes juifs. Par des usages parfois contradictoires, les fidèles témoignent leur respect à leur dieu : tête couverte chez les païens, juifs, mahométans, nue chez les chrétiens; danse interdite ou recommandée, 463-466].

(i) *NBD ipsiusque mortis duritatem pertulisse. M diritatem.* — (j) *N tam ardenti supplicatione. BMD rogatione.* — (k) *N nullo negotio a se (B ipso. MD ipse) impetrare potuisset.* — (l) *NMD non modo Deum verum, sed etiam verum hominem esse. B* omet *verum* après *Deum.*

(A) C'est la réponse d'Origène à Celse, *o. c.*, 2, 9 (Migne t. 1, col. 807); et d'ailleurs par la question de Salomon nous voilà revenus au même point que nous venions de quitter. Sur ces retours perpétuels de la discussion dans l'*Hept.*, voyez mon *Jean Bodin*, 3, 5, p. 165.

Histoire de la danse religieuse.

[467] Curce. — Autresfois cestoit vne coustume receue presque chez tous les peuples de saulter et danser (A) pendant les sacrifices ce qui ne se faict plus en aucun lieu du monde. Et en effect (a) a Geneue & (b) chez les Suisses ce seroit vn crime de danser dans le temple ce que les Iuifs faisoient par deuotion : car nous voyons que Dauid en conduisant larche prit sa harpe et dansa saultant vn peu plus hault que sa femme Michol (9) (c) par bienseance (B). Et quand on venoit apporter quelque offrande sur les autels, il falloit en approcher auec vn visage riant comme cen estoit l'vsage (0).

[468] Senamy. — Il est certain que les danses pendant les sacrifices ont esté en vsage parmy tous les peuples de la terre (1). Mesmes (d) les prestres de Mars dicts Saliens nont esté ainsy nommez que du mot latin *Salire* qui signiffie saulter (C). Comme aussy aux spectacles publics et speciallement aux ieux instituez en lhonneur de Iupiter il y auoit vn grand danseur qui faisoit la loy aux aultres pour la danse. Lesquels ieux ayant cessé a Rome pendant quelques années Iuppiter apparut en songe (e) iusques a trois fois a vn certain senateur reuestu de la dignité de grand danseur affin de les restablir, ce quil negligea de faire parce quil nestoit pas des plus adroits en cet exercice (f) (D) : mais en ayant esté chastié par la mort de deux fils il raconta la chose au Senat lequel ordonna que les ieux seroient restablis (2). Ce qui confirme ce

(9) Lib. 2 Reg., c. 6 (E). — (0) Rabbi Kimhi in Psalm. 42 (F). — (1) Plutarch. in Nicia et Alcibiade (G). — (2) Valer. Maxim. lib. 1. Liui., Plutarch., Dyonis. Halicarnassæus (H).

(a) Au livre VI, Gubrauer s'arrête : d'où, ici, la disparition de B. N *quemadmodum* (?). MD *quidem*. — (b) N *et*. MD *aut*. — (c) N *Michalæ*. MD *Micholæ*. — (d) N *Nec tantum*. MD *Nec vero*. — (e) N *in somnis*. MD *in somniis*. — (f) N *saltaret*. MD *saltarat*.

(A) Sur la danse religieuse, cf. *Démonom.*, 2, 4, p. 238.

(B) Contresens. MD *aliquanto altius quam Micholæ uxori decorum videretur*, = un peu plus haut que sa femme Michol ne l'estimait décent. Michol, en effet, raille la danse de David et en est punie par la stérilité.

(C) « Salios a saliendo et saltando dictos esse quamvis nemo dubitare possit, tamen... » Festus, 17. — « A saltu nomina ducunt ». Ovid., *Fast.*, 3, 387.

(D) Contresens. MD *et cum senatori cuidam Jupiter in somniis visus est, qui ludos instaurari juberet, quod præsultor indocte saltarat, deque ea re ter admonitus neglexisset, duorum filiorum morte perterritus senatui rem aperuit, qui ludos instaurari jussit.* Le sénateur n'est pas grand danseur ; il reçoit de Jupiter l'ordre de faire recommencer des fêtes, où le grand danseur n'a pas observé les rites de la danse.

(E) II *Rois*, 6, 14 et 16.

(F) *Commentaire* de David Kimhi sur le verset 4 du *Ps.* 41 (Hebr. 42) : « Ie passeray au lieu » du tabernacle merueilleux, iusques a la maison de Dieu. Et la voix de liesse & louange sera le » son de celuy qui faict bonne chere ». Cf. *Démon.*, 2, 4, p. 238.

(G) Plutarque nous montre Nicias en personne conduisant à Délos la théorie athénienne (*Nicias*, 3), Alcibiade en personne menant à Eleusis la pompe sacrée des mystères (*Alcibiade*, 34). — Cf. sur l'usage de la danse religieuse dans l'antiquité Lucien, *De saltatione, passim*, et surtout 20.

(H) Valère Maxime, 1, 7, 4 ; Liv., 2, 36, 2 ; Plutarque, *Coriolan*, 24 ; Denys d'Halicarnasse, 7,

qui a esté prouué cy dessus que les sacrifices des payens mesmes faicts auec negligence ont tousiours esté desagreables a Dieu (A) qui na iamais laissé sans punition ceux lesquels y ont assisté auec irreuerence.

CORONI. — Ie croy que nos bastelleurs (B) qui dansent tous nuds auec des espées et des boucliers veulent imiter ces anciens saliens ou ce danseur lequel par ce quil immoloit vn bœuf a Iupiter fut appellé par les Atheniens βούφονος bouffon.

CURCE. — Les chrestiens de la primitiue Eglise abolirent les danses par ce quils nosoient faire leurs assemblées que la nuict de crainte des supplices a ce qu'escript Iustin le Martyr (3) Mais Constantin le Grand estant arriué a [469] l'Empire et par consequent tout subiect de crainte ayant cessé les danses furent restablies lequel vsage l'Eglise romaine na pas encores tout a fait quitté (g). Car ce quils appellent procession (h) ne se faisoit pas autresfois comme elles se font a present en se pourmenant mais en saultant et dansant (C). Et il ny a pas encor long temps que les deux chantres qui commen-

(3) Ad orthodoxos quæstio 7 (D).

(g) NM *qui mos nondum ab Ecclesia Romana plane desertus est.* D *deserta*, faute. — (h) N *Nam quæ processiones ab ipsis appellabantur.* MD *ab illis appellantur.*

68. Mais, comme l'histoire de Cléomède d'Astypalée, *supra*, p. 448, son étrangeté a rendu cette anecdote populaire, et on la trouve un peu partout : Cic., *De divinatione*, 1, 26 ; Augustin, *De civ. Dei*, 4, 26 et 8, 13 ; Minucius Félix, *Octavius*, 7 ; Lactance, *Inst. div.*, 2, 7, etc.

(A) Contresens. MD *etiam paganorum sacra negligentius peracta immortali Deo displicuisse, omissa clades et excidia populis invexisse*, = que la négligence dans le culte, même idolâtre, déplaît au vrai Dieu, et que l'abstention amène aux peuples désastres et ruines. Idée longuement développée *supra*, pp. 226-232 et notes.

(B) MD *bufones*, barbarisme copié sur l'italien *buffone*. Le βούφονος de Pausanias, 1, 24, 4, ou 1, 28, 10, immole un taureau, puis s'enfuit ; on saisit alors sa hache, qu'on cite en justice. Quant au rapprochement des deux mots, grec et franco-italien, Bodin en a commis de plus surprenants : il tire *menteur* du grec μάντις, devin, *Démon.*, 1, 4, p. 92 ; *Jovem* du tétragramme hébreu *Iovah*, *Hept.*, IV, p. 477 ; *maistre gonin* (prestidigitateur) de l'hébreu *Megonim*, sorciers, — quand Brantôme même semble avoir connu Gonin le bateleur, dont le nom était devenu un générique. Cf. *Dames gal.*, éd. Jouaust, t. 1, p. 296.

(C) L'abbé Lerosey, *Histoire et symbolisme de la liturgie*, Paris, 1889, p. 377 sq., ne m'apprend rien de tel sur les processions. Y a-t il lieu de rapprocher l'avénement de Constantin de la naissance des processions ? On en peut douter. Constantin meurt en 337, et les premières processions chrétiennes ont lieu en Orient vers 375 (Basile, *Epistol.* 307, ad Neocæsareos), en Occident vers 388 (Ambroise, *Epist.* 40 ad Theodosium). *La Grande Encyclopédie* est plus encline à voir l'origine des processions dans le triomphe romain que dans les marches triomphales, purement occasionnelles, des Juifs (*Nombr.*, 10, 33 ; *Josué*, 6, 13 ; I *Paralip.*, 13, 7 sq. ; II *Paralip.*, 20, 27 sq., etc.).

(D) Encore des souvenirs vagues. Justin dit bien, *Apol. ad Antoninum Pium*, 1, 26 (cité en note, *supra*, p. 231), que c'est la crainte des supplices qui oblige les chrétiens à chercher la nuit et le mystère, mais c'est pour les laver du reproche de luxures bestiales, que l'ombre dont ils s'enveloppaient leur attirait. « On n'a iamais employé de reproche plus atroce contre nos premiers » chrestiens, dit Federich, que de les accuser de prophaner leurs temples dans leurs prieres de » nuict par des stupres & incestes, pour repousser lesquelles calomnies Origene, Iustin, Athenagore & Tertulien ont faict chacqu'vn vne apologie ». *Hept.*, IV, p. 316. — Il faut d'ailleurs corriger la référence de Bodin et lire : *Ad orthod.*, *q. 107*. Justin y explique seulement que l'Eglise, pour se distinguer des Juifs qui accompagnent les chants religieux de son d'instruments, de danses et de crotales, n'a voulu garder que le chant dans sa pureté.

cent les Psaulmes au milieu du cheur saultoient du couchant au leuant puis du leuant au (i) couchant, et après lun & lautre (j) dans le milieu du cheur demeuroient debout sans remuer placez dune maniere que l'vn regardoit le midy & lautre le septentrion : ce qui fut cause autresfois qu'vn certain ioueur de harpe (4) saduisa de dire que cestoit pour Iupiter les corps celestes et les Dieux qui dansent ensemble la hault dans les cieux, aussy bien que l'immobilité de la terre qui est leur mere (A). Il y a cependant vne chose a remarquer en faueur des chrestiens, que ces deux chantres pour ne pas faire parrestre que leur ioye eust pour obiect ny les Dieux infernaux ny les Idoles a fin de leur rendre honneur comme les Payens, leuoient les deux mains (k) vers le ciel, et par ce quil estoit incommode de tenir long temps les mains leuées ils firent faire des bastons garnis dargent ou il y auoit au bout vne main aussy dargent a fin de commencer a se dispenser de ces sautillemens en marchant plus grauement et auec plus de modestie (B). Mais comme ces dignitez ont enfin esté conferées a des ignorans par faueur a cause quelles estoient profitables (l), on ne saulta plus du tout & se contenta on de se promener, dou est venu le prouerbe : Aux ignares qui nauoient appris ny a chanter ny a danser. [**470**] Ainsy petit a petit les danses par l'Eglise Rommaine ont esté abandonnées pour les promenades (C).

[De la musique religieuse. Salomon loue la lyre de David, Curce attaque les orgues papistes, 471, puis la liturgie en latin, qui rend inintelligibles aux fidèles les louanges de Dieu. Salomon remarque que mahométans et chrétiens eux-mêmes se servent des psaumes de David, qui chantent un Dieu incorporel, unique, pur de toutes les superstitions confessionnelles, 472 sq.

Contre la divinité du Christ, 474-**511**].

(4) Scholiastes Pindari.

(i) N *in occasum*. MD *ad*. — (j) N *utrique*, faute certaine. MD *uterque*. — (k) N *dextram*. MD *dextras*. — (l) N *sed cum imperitis hujusmodi sacerdotia ac munera quæstuose tribuissent*. MD *quæstuosa*, seul explicable. MD *tribui cœpissent*. Sur *cœpissent*, cf. *supra*, p. 231 note (:.

(A) Contresens. MD *quæ ratio fuit a citharœdo in sacris ludis antiquitus observata, ut cœlestium orbium ac Deorum in cœlis choreas agentium motus, ipsiusque Terræ matris Deorum stationem, imitarentur*. J'entends : De toute antiquité le poète lyrique a observé cette méthode (ce calcul de faire face au nord et au midi) pour copier dans son chœur l'immobilité de la terre & la ronde autour d'elle des astres et des Dieux.

(B) MD *ac summis pedum digitis niti* [*cœperunt*], *ut modestius saltarent*, = et commencèrent à se hausser sur l'extrémité des doigts de pied, pour mettre plus de gravité dans leur danse.

(C) Voici la deuxième fois (cf. *supra*, IV, p. 335 sq.) que Bodin cherche à montrer les origines païennes de telles cérémonies chrétiennes ; je pense que cette insistance est voulue ; en tous cas c'est pour la faire remarquer que j'ai cité le morceau. On remarquera que, Salomon avouant d'ailleurs l'existence de la danse religieuse chez les Juifs, il a été bien vite oublié et que tout l'effort de la discussion a tendu à montrer la parité des rites antiques et chrétiens.

Impossibilité physique de la divinité du Christ; Dieu est indéfinissable à l'infirmité humaine.

[**474**] Toralbe. — Dou vient donc que de tous les peuples qui sont en si grand nombre il ny a que les chrestiens qui reconnoissent Iesus Christ pour Dieu et qui auec vne infinité dautres saints le prient l'exaltent et l'adorent, puisquils ne confessent qu'vn seul Dieu architecte et createur de tout cet vniuers ?

Federich. — Par ce que ce nest point autre que Dieu mesme et fils de Dieu eternel (*a*).

Octaue. — Si Christ et Dieu eternel ne sont qu'vne mesme chose (*b*), pourquoy Pierre preschant au peuple (2) vse til de ces paroles, Que toutte la maison d'Israel apprenne que cest Dieu qui a faict ce Christ nostre Seigneur?

Federich. — Cest pour distinguer la nature humaine dauec la diuine, que Iesus homme est vn ouurage de Dieu et que comme Dieu il a esté engendré de toutte eternité par son pere qui dans vn seul Iesus a vny les deux natures a fin quil fust mediateur des hommes enuers luy bien quil ny ayt qu'vn Dieu (A), comme dict S. Paul (3).

[**475**] Toralbe. — Dans toutte lestendue de la nature tout autant de fois que de deux natures contraires il sen compose vne troisiesme (*c*) les deux autres perissent a cause de la confusion (*d*) des formes (B) : tout de mesmes si dans la nature de Iesus Christ il sy faict vn assemblage de la nature diuine et de lhumaine, ou dune forme humaine & dune forme diuine, il fault que les deux perissent et que delles soit produict vn tiers qui ne ressemble point du tout a ces deux natures (*e*). Ainsy voyons nous quand de leau et du miel meslez ensemble il se faict vne composition que lon appelle hydromel, par la corruption des deux natures (*f*).

(2) Actorum, c. 2 (C). — (3) I Epist. ad Timothæum, c. 2 (D).

(*a*) N *æternus Dei filius*. MD *æterni*. — (*b*) MD *si Christus idem est qui* (N *quod*) *Deus æternus*. — (*c*) MD *tertia quædam* (sc. natura). N *tertium quoddam ab utraque diversum*, interpolation venue de *infra* : cf. note (*e*). — (*d*) N *conflationem*, faute amenée par *conflatur* qui précède. MD *confusionem*. — (*e*) N *tertium quoddam et diversum ab utraque conflari*. MD *tertium quiddam diversum*. — (*f*) N *corrupta utriusque natura*. MD *simplicium natura*.

(A) La pensée de Federich est subtile, étant théologique, mais claire, et beaucoup plus que R ne le ferait supposer. MD *sic utraque natura in uno Jesu coaluit, ut Dei et hominum mediator esset, quia mediator unius esse non potest, Deus autem unus est* : si les deux natures sont ainsi fondues en le seul Jésus, c'est pour qu'il pût être médiateur entre les hommes & Dieu ; car, comme dit l'apôtre, on ne peut pas être médiateur *entre un seul*, et Dieu est un.

(B) Cf. *supra*, IV, pp. 211-213 : des contraires naît l'harmonie, mais de deux composants sort un composé absolument différent : exemple : l'oxymel, fait de vinaigre et de miel.

(C) *Act.*, 2, 36.

(D) La première *Epître à Timothée* dit seulement, 2, 5 : « Il n'y a qu'un Dieu ni qu'un médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ homme ». Mais je trouve : « Or le médiateur n'est pas d'un seul ; mais il n'y a qu'un seul Dieu ». *Ad Galat.*, 20. C'est évidemment ce verset que Bodin a voulu citer.

Coroni. — Les deux natures en Iesus Christ ressemblent (A) dune maniere quil ne sy faict point de confusion, mais demeurent distinctes en sorte que neantmoins elles ne se diuisent point.

Octaue. — Pourquoy donc Athanase (4) ne reconnoist il pas dans son liure de l'Incarnation deux natures en Iesus Christ mais vne (B) seulement (*g*)?

Coroni. — A fin que personne ne simagine que la nature (*h*) humaine en Iesus Christ soit adorable, mais bien la diuine (C). Cest pourquoy Gregoire de Nazianze et Cyrille (5) reconnoissent deux natures. Cependant après sestre reuestu de lhumanité l'vnion des deux a esté telle quelle ne se peut plus diuiser (*i*) (D). Ainsy les deux ne sont plus qu'vne, comme il n'y a qu'vn seul suppost (E).

Curce. — Pour respondre a Toralbe sur ce quil a parlé de la forme naturelle et de la diuine auec confusion (*j*) (F) il nest pas de lordre quand on traitte des

(4) In libro de Incarnatione. — (5) Lib. 9, c. 31 in Iohannem (G).

(*g*) N *tantum*. MD *modo*. — (*h*) N omet *naturam*. — (*i*) N *sed quia post humanitatis assumptionem facta divisio non est, una et eadem esse prædicatur*. M *pia divisio non est* (?). D *piā* (= prima). — (*j*) N *traduxit*. MD *traducit*.

(A) Lapsus de plume pour *se rassemblent*. MD *natura duplex in Christo sic copulatur, ut non sit confusa; sic distinguitur, ut non sit divisa*. Il y a union, non fusion; distinction, non scission

(B) Athanase, en effet, insiste sur l'union intime des deux natures en J.-C., *De Incarnatione verbi* (Migne t. 1, col. 95 sq). Même il serait aisé de trouver dans Athanase des expressions plus énergiques de la même doctrine, telle que φυσικὴ ἕνωσις, *Contra Apollin.*, 1, 10 (Migne t. 2, col. 1110). Mais Athanase n'est pas monophysite comme le croit Octave : il dit formellement que J.-C., un en tant qu'hypostase divine, est double quant aux natures qui le composent, *Fragmenta* (Migne t. 2, col. 1223). Cf. Vacant et Mangenot, *o. c.*, t. I, col. 2169 sqq.

(C) Contresens. MD *ne quis putet, Christi divinam naturam esse adorabilem, non item humanam*, = pour éviter qu'on n'estime adorable en Christ la nature divine, et non l'humaine. En effet ces deux natures, en tant qu'unies dans une seule hypostase divine, sont également adorables. Et c'est dans le même but que Cyrille et Grégoire de Naz. reconnaissent deux natures : ces deux, n'étant plus qu'une après l'incarnation, méritent l'adoration.

(D) Le texte de D : *prima divisio non est* est évidemment le bon. Le bon sens l'avoue : quand après l'incarnation la première distinction entre les deux natures n'existe plus, alors on dit qu'il n'y en a plus qu'une seule et unique. Le texte même, inintelligible, de M : *pia divisio non est*, l'autorise. On voit très bien que le *pia* de M est le *prima* de D, écrit dans D *piā*.

(E) Glose. Par *suppost*, R entend l'unique hypostase où se joignent les deux natures.

(F) Voyez, dans mon *Jean Bodin*, 2, 2 et 3, pp. 130 et 145, comment Bodin, posant d'abord ce principe rigide que chaque science a ses méthodes, transporte en pratique les méthodes de l'une dans le domaine de l'autre, et aboutit à une confusion absolue des méthodes et des objets, en ce qui concerne les sciences entre elles, en ce qui concerne la science et la religion. Ce passage même de l'*Hept.*, bel exemple de cette confusion, y est commenté.

(G) Deux références confondues. 1° Cyrille, *in Joh. evang.*, lib. 9 (Migne t. 7, col. 274), explique que le Fils, Dieu, né de Dieu, a cependant revêtu la forme humaine, et ce pour expier en elle notre péché originel. 2° Grég. Naz., *Oratio* 31, 2 dans les anciennes éditions (Bâle, Hervagius, 1550; Paris, Seb. Nivelle, 1583) que j'ai vues; dans Migne, 37, 2 (t. 2, col. 286). Grég. y explique les contradictions, pour la raison humaine, des deux natures en Christ, né et éternel, sujet au temps et indépendant de lui, changeant de place et doué de l'ubiquité. Christ n'a pas été créé deux, mais un de deux natures. Mais que dit Grégoire? Il retombe dans la terminologie humaine; qu'on lui pardonne ses paroles; il parle avec son langage misérable du plus grand des mystères.

choses qui regardent la metaphisique de descendre a celles qui sont purement phisiques (A).

[**476**] Toralbe. — Christ en tant qu'homme est vne matiere de phisique (*k*). Mais le veritable subiect de la metaphisique cest a dire le propre obiect de la Theologie est Dieu. Si donc en quittant les choses naturelles il fault que nous parlions de Dieu, il ny a rien en toutte lestendue de la nature qui luy puisse conuenir ou quon luy puisse attribuer affirmatiuement : mais il est facile de nier tout (6) : par ce que tout ce qui a estre horsmis Dieu est substance ou accident par necessité. Or Dieu nest ny lun ni lautre, & ny a mesmes aucune imagination naturelle qui puisse estre commune a Dieu & a la creature, ny ayant point de terme ou de diction qui puisse estre appliquée vniuocalement (*l*) a ce qui est infiny (B) & a ce qui ne lest pas. Cest pourquoy de tout ce qui est en la nature on peut demander que sont ces choses (*m*), mais de Dieu on ne peut faire la question que de cette sorte : qu'est ce que ce nest point, puisquil est tout, bien quon ne le puisse dire ny exprimer (C). Et partant tous les Theologiens qui donnent a Dieu vne hypostase ou substance ou vne personalité parlent mal (*n*). Ce qui a faict que Simplicius a dict que la premiere cause nauoit point de nom (*o*) (D). Proculus (7) l'academicien dans son liure du dieu

(6) Dyonis. De diuinis nominibus. Moses Rambam in lib. 3 More neuokhim (E). — (7) In libro de singulari deo.

(*k*) *ND physicæ subjectum est. M physici*, faute : *M* lui-même continue *metaphysicæ*. — (*l*) *N una voce. MD univoce.* — (*m*) *N quid sit*, inadvertance. *MD quid sint* (eæ res). — (*n*) *N impropie*, barbare. *MD improprie.* — (*o*) *N id est* τοῦ παντὸς (MD τῶν πάντων) αἰτίου, ὑπὲρ πάντα ὄντος (MD ὄντως) τὰ ὄντα, οὐδὲν ἐστιν οἰκεῖον ὄνομα.

(A) C'est justement où Toralbe excelle, et par où il bat cruellement en brèche les mystères. Il présente avec un sûr sentiment du grotesque, et en faisant sans cesse appel à l'incoercible instinct de la raison, les attributs du pur esprit en conflit avec les servitudes de la chair : « Les » Papistes, dit-il p. 547, veulent que le corps de Iesus Christ soit partout et en plusieurs lieux » en vn mesme temps. Or Christ ne peut pas plustost [estre] en deux lieux en mesme temps que » partout. Que sil est vne fois monté dans le ciel, il nest pas partout ny en plusieurs lieux : et sil » estoit partout il na iamais monté ny descendu des cieux : car ils ne veulent pas que la nature » humaine soit partout avec extension, mais que le corps du Christ soit partout entierement et » reellement, nayant point de partie hors de ses parties, mais touttes ses parties dans touttes, cest » a dire pour parler plus intelligiblement les pieds dans le cerueau, les mains dans les entrailles ».

(B) Omission. MD *nec ullus est naturæ conceptus Deo et creaturæ communis, quia nihil una voce de finito vel infinito dici potest, nec ullum genus est infinitum aut indifferens ad finitum aut infinitum,* = nous ne pouvons concevoir dans la nature aucune propriété qui soit commune à l'homme et à Dieu, parce qu'on ne peut rien dire dans le même langage sur le fini et l'infini, *et que nous ne connaissons aucune espèce d'être qui soit infinie, ou qui ne soit sujette* ni au fini ni à l'infini.

(C) *Puisqu'il est tout*, etc., glose explicative.

(D) Τοῦ παντὸς αἰτίου, ὑπὲρ πάντα ὄντος τὰ ὄντα, οὐδέν ἐστιν οἰκεῖον ὄνομα, = La cause de toute chose, existante au-dessus de tout ce qui existe, n'a pas de nom particulier. (Parce que, explique Simplicius, quelque nom que nous lui donnions, ce nom exprime une des qualités qu'elle réunit toutes). *Comment. in Epicteti Enchiridion*, 36, Paris, Didot, 1840, p. 101.

(E) Sur Moïse Rambam et le *Moreh nevokim*, cf. *supra*, p. 251 note F. — On ne peut louer Dieu que par abstraction de toutes ses qualités, qui sont pour nous inimaginables, explique Denys l'Aréopagite, *De divinis nomin.*, 1, 5 (Migne t. 1, p. 594). Voici un texte encore plus conforme à ce que lui fait dire Bodin : « Negationes in divinis veræ, affirmationes vero incongruæ sunt ». *De cælesti Hierarchia*, 2, 3 (Migne t. 1, p. 142). Bodin a peut-être tiré cela de D.-Mornay, *o. c.*, 4, p. 66.

singulier dict quil ny a point de parolles (A) pour exprimer ce que cest. Et Parmenides la appellé ἀγράμματος (8) (B). Et après auoir dict de luy beaucoup de choses qui ne luy appartiennent point (C), il se trouuera que ceux qui en parlent le moins improprement lappellent vne Essence eternelle vnique pure & simple destachée de toutte matiere corporelle (*p*) infinie [**477**] en bonté sagesse & puissance. Et en ce point les Academiciens les Stoïques et les Peripateticiens sont en quelque façon daccord auec les Iuifs et les Mahometans, comme estant (D) vn principe que la Nature inspire dans lame de tous les hommes.

[Salomon vante alors, à grand renfort de philologie hébraïque, le monothéisme rigoureux des Juifs. Revenant à la divinité du Christ, Toralba déclare qu'indocile à l'autorité, il considère l'Incarnation comme inadmissible parce qu'elle suppose l'inconstance de Dieu. Federich répondant seulement : Oui, l'Incarnation est incroyable aux incrédules, mais très facile à accepter pour ceux qui ont la grâce. 477-480.]

Crédulité du monde païen.

[**481**] OCTAUE. — Veritablement a la naissance de l'Eglise chrestienne il na pas esté malaisé de persuader aux Grecs non plus quaux Latins (*a*) (E) quun homme pouuoit estre vn Dieu, eux qui croyoient desia que les Dieux non seulement couchoient auec les deesses la hault dans le ciel mais encores auec les femmes sur terre quand lenuie leur en prenoit pour multiplier leur espece : ce que les sauants (*b*) aussi bien que les ignorans tenoient pour article de foy.

(8) Indescriptibilis.

(*p*) *N corporum contagione. MD concretione.* Ce mot est employé dans le même sens, *infra.* — (*a*) *N græcæ et latinæ* (sc. ecclesiæ). *MD Græcis & Latinis.* — (*b*) *N Græcorum et Romanorum disciplinarum omnium laude florentibus,* que R semble traduire. *MD Græcis et Romanis.*

(A) MD ἄρρητον. Si le *de Deo singulari* est bien une part de l'*Institution théologique* (cf. *supra*, p. 221 note D), comme d'ailleurs ce passage semble encore le prouver, voici ce qu'on y lit : Tout le divin, en soi du moins, à cause de sa réduction à l'un, réduction qui l'élève au-dessus de toutes les substances, est ineffable et inconnaissable à tous les êtres dérivés. Πᾶν τὸ θεῖον αὐτὸ μὲν διὰ τὴν ὑπερούσιον ἕνωσιν ἄρρητόν ἐστι καὶ ἄγνωστον πᾶσι τοῖς δευτέροις. *Instit. théol.*, art. 123 début, éd. Creuzer, p. 182. Cf. D.-Mornay, *o. c.*, 3, p. 45.

(B) J'ai lu les *Parmenidis carminum reliquiæ,* dans les *Fragmenta philosophorum græcorum,* Paris, F. Didot, 1860, in-4°, sans y trouver ce mot. Même insuccès avec le *Wortindex* de Walther Krantz pour les *Fragmente der Vorsokratiker* de H. Diels (II, 2, 2e Aufl., Berlin, 1910). Je suis donc fondé à croire que Bodin a trouvé ce mot de Parménide cité dans un autre auteur, et alors il devient bien difficile de retrouver le passage. S. Clément, *Stromat.*, 5 (trad. lat. Gentian Hervet, Florence, L. Torrentinus, 1551, in-fol., p. 1786) allègue Parménide à propos de l'ineffabilité de Dieu, mais sans le citer textuellement. Un tel passage a parfaitement suffi à Bodin pour dire que Parménide appelait Dieu l'inexprimable.

(C) Omission : MD *ipse tamen dici non potest ac ne cogitari quidem.*

(D) Obscur. L'idée de Bodin est que tous tombent d'accord, comme si la notion d'un Dieu unique, incorporel, etc., avait été naturellement infuse en chacun.

(E) MD *Græcis et Latinis* est le seul texte acceptable. 1° Aux débuts de l'Église, il n'y a pas une Église grecque et une latine (comme N l'exigerait). 2° *Græcis et Latinis* est l'antécédent nécessaire de *quippe qui [crediderunt],* = eux qui croyaient.

Tesmoing lhistoire celebre de Mundus citoyen romain auquel vn prestre sacrilege amoureux de sa femme (A) très vertueuse persuada au mari & a la femme qu'Hercule pour leur donner de sa race vouloit coucher dans le temple auec cette sage Matrone : mais sa fourbe ayant esté descouuerte et ce citoyen sestant plaint a lempereur Tybere il fit raser le temple & brusler tous ces malheureux prestres complices du faict. Ainsy il ne fault point sestonner si Christ qui menoit vne vie exemplaire et qui faisoit des miracles a esté creu par des payens pour vn Dieu nay dune Vierge (B) eux qui estoient desia persuadez que les Dieux & les Deesses engendroient & accouchoient (c).

[Toralba, continuant à combattre l'Incarnation, indique que l'infini de la divinité est inconciliable avec le fini de la nature humaine, 482. Octave montre que les miracles sont insuffisants à prouver un Dieu en J.-C., 483].

D'autres thaumaturges ont été bien supérieurs à Jésus.

[**484**] SALOMON. — Ce fut vn siecle bien fertile en magiciens, car outre Apollonius (C) il enfanta aussi Dosithée, Theoda (a), Iudas le Gallileen (D) et Simon Magus qui s'attribuerent tous le nom (b) & la qualité (E) de Dieu : mesmes en Arabie vn certain imposteur au rapport de Moyse Rambam (8) se disant le Messie auoit attiré a soy grand nombre de sectateurs par ses prodiges, sur quoy le roy d'Arabie layant faict venir deuant luy luy commanda de prouuer par quelque miracle quil estoit tel : [il] offrit de donner sa teste a

(8) Moses Rambam in Epist. aduersus Astrologos.

(c) *N consimili Deorum generatione jam imbutis. MD consimilium.* — (a) *N Theudam. MD Theodam.* — (b) *N nomina. MD nomen.*

(A) Contresens. C'est Mundus qui est le prêtre adultère, et dont on découvre la supercherie : MD *comperta fraude, quam Mundus celare non poterat.* — La source ancienne de cette histoire est Josèphe, *Antiq. judaïq.*, 18, 4, qui accuse de cette fourbe les prêtres d'Isis. Mais il est bien probable que Bodin la tire de Wier, *o. c.*, 2, 41, p. 188 b. Wier y ajoute une histoire analogue — Tyran, prêtre de Saturne, use du même subterfuge pour jouir des femmes qui lui plaisent ; sa fraude découverte couvre les païens de honte — qu'il tire d'Eusèbe, *Hist. ecclés.*, 2, 21, et que Bodin a négligée.

(B) Inexact. MD [Christum] *de Deo et virgine natum.*

(C) Voyez Nicéph. Calliste. *H. E.*, 3, 12. Mais surtout *Vie d'Ap. de T.*, par Philostrate (traduct. Chassang, *Le merveilleux dans l'antiquité*, Paris, 1862). Je l'ai consultée dans l'éd. et version latine de F. Morel, Paris, Cl. Morel, 1608, in-fol., lequel y joint d'Eusèbe *Contra Hieroclem qui ex Philostrati historia æquipararat Apollonium Salvatori Nostro J.-C.* Bodin connaît bien Philostrate : il vient d'en parler longuement p. 484 ; cf. *Démon.*, Préf., p. 25 et 4, 1, p. 420. Il connaît également l'ouvrage d'Eusèbe, *ibid.*, 2, 4, p. 232 et 3, 6, p. 389. Il lisait aussi sans doute sur Apollonius Wier, *o. c.*, 2, 3, p. 65 *b*, et J.-F. Pic, *De superstitiosa prænotione*, 7, 10 (t. 2, p. 439 sqq.).

(D) Je vois Origène, *Cont. Cels.*, 1, 57 (Migne t. 1, col. 766), citer ensemble Dosithée, Theudas et Judas de Galilée, comme ici l'*Hept.* Mais Bodin connaît ces magiciens par nombre d'ouvrages qui lui sont aussi familiers. Josèphe, *Antiq. jud.*, 18, 1, 6, cite Judas de Galilée, et Theudas, 20, 5, 1. Nicéphore Calliste nous parle de Dosithée, *H. E.*, 4, 7 ; des deux autres, 2, 2. Eusèbe, *H. E.*, 4, 22 ; Epiphane, *Hæres.*, 1, 13, nous parlent de Dosithée. Sans oublier les *Actes des Apôtres*, sur Theudas et Judas, 5, 36 sq. ; sur Simon le magicien, 8, 9 sqq.

(E) MD *famam*, = la réputation de. Ils voulurent passer pour...

trancher et quen cas quil ne ressuscita pas quon quitta la creance de sa qualité de Messie [**485**] ce qui fut accepté. La teste luy fut tranchée (A) deuant tout le peuple mais il ne reuit plus la lumiere.

CURCE. — Il ny en a que trop dont la folie ou limpieté ont esté telles de non seulement se vouloir faire croire Dieux, mais encor dentreprendre de ietter Dieu du hault en bas des cieux, ainsi quautresfois les Geans (*c*). Comme aussy Heraclides le Pontique (9) au rapport de Diogenes Laertius (B) dans la vie de ce fourbe eut assez daddresse pour corrompre les prestresses Pitiques (*d*) a fin quelles publiassent quil estoit Dieu, ayant faict mettre vn serpent dans vne machine (*e*) auec laquelle il se fit enleuer en lair (C), mais la tromperie fut descouuerte et fut reconneu non pas pour ce quil vouloit estre mais pour ce quil estoit. Ainsi que Psafon l'Africain qui auoit instruict de petits oyseaux (*f*) a prononcer ces parolles, Psaphon est Dieu, et puis les laissoit enuoller (D). Mais Symon Magus le Samaritain (1) les a surpassez tous (*g*) par le bruict de ses prodiges et de ses miracles, ayant non seulement ressuscité des morts, mais luy mesme sestant faict couper par morceaux ressuscita le troisiesme

(9) Laertius in Heraclidis vita. — (1) Clemens Alexandrinus. Irenæus. Iustinus martyr (E).

(c) *N ut olim conjurati cœlum conscendere fratres. MD rescindere,* correct. C'est Virgile, *Géorg.*, I, 280, qu'imite ici Bodin. — (d) *N Pythiacos sacerdotes. MD Pythiacas,* correct. — (e) *N feretrum. MD ferculum.* — (f) *N aviculas. MD aviculas oscines.* — (g) *N Sed omnes omnium (MD impietates ac) fraudes Simo Magus (MD Samaritanus) superare (MD superasse) videtur.*

(A) Inexact. MD *Rex accepta conditione* [jussit, etc.], = le roi, acceptant sa proposition, le fit décapiter. — Sur la *Lettre contre les astrologues*, de Moïse Rambam, cf. *supra*, p. 251 note F.

(B) R, par sa version inexacte, mêle deux histoires distinctes dans MDN, celle de la Pythie et celle du serpent, dont la seconde était déjà inexactement contée par Bodin. Voici le récit de Laërce, 5, 6 : 1° D'après Demetrius Magnes, Héraclide donna l'ordre à un confident sûr de l'enterrer secrètement après sa mort, et de lui supposer dans son lit un serpent Ses concitoyens admirent, s'écrient qu'Héraclide est monté au ciel ; à leurs clameurs, le serpent jaillit des couvertures et leur fait grand'peur. Mais peu après la fraude est découverte. 2° D'après Hermippe, ceux d'Héraclée ayant envoyé à Delphes demander un remède contre la famine, Héraclide corrompit les ambassadeurs et la Pythie : la réponse fut qu'il fallait offrir une couronne d'or à Héraclide, pendant sa vie, et, après sa mort, l'honorer comme un héros. On le couronne donc au théâtre ; mais il y meurt d'apoplexie ; les ambassadeurs infidèles sont lapidés ; et la Pythie elle-même, étant allée voir les serpents dans le sanctuaire du temple, est piquée par l'un d'eux et meurt.

(C) Faux-sens. MD *serpentem in ferculum, quo elatus est, imponi jussit,* = il fit mettre (à sa place) un serpent dans la litière sacrée où on l'emportait.

(D) L'histoire est tirée de Maxime de Tyr, *Diss.*, 35, 4, Paris, Didot, 1840, in-4°, p. 138. Je la trouve aussi dans les *Philosophumena* d'Origène, *Refutationes omnium hæreseon*, 6, 8 (Migne t. 6, col. 3208), mais le héros s'appelle alors Apsethos. Cf. le même conte, fait d'Hannon le Carthaginois cette fois, dans Elien, *Histor. variæ*, 14, 30.

(E) Ces références sont citées *infra*, sauf Clem. Alex. — Je trouve bien dans les *Stromates*, 7, 17 (Migne t. 2, col. 550) un mot insignifiant sur Simon ; mais je pense que très anciennement une confusion a dû s'établir ici entre Clément Romain et Clément d'Alexandrie ; je ne doute pas que Bodin ait voulu citer le premier.

iour (h) d'après (A) & sesleua dans les airs en presence de tout le peuple (i) de Rome (B). Et fut assez insolent pour se qualifier Dieu et (j) quil estoit venu au monde pour corriger les desordres (k) que les Anges y auoient apporté (C), promettant a ceux qui croiroient en luy de ne iamais mourir non pas par leur merite, mais par sa seule grace (l).

FEDERICH. — Aussy quelle fut sa fin? Apres auoir monté bien hault dans lair il tomba au milieu de la place de Rome et se rompit le col (D).

[486] SENAMY. — Sil se fust rompu le col en tombant pourquoy le Senat & le clergé de Rome par le consentement de l'Empereur luy eussent ils esleué des statues auec des inscriptions diuines? Car son image qui fut posée soubs lempire de Claude entre les deux ponts du Tybre porte cet eloge : *Symoni Mago Deo*, que Iustin le Martyr dict auoir veue (E). Or sans ladueu du senat nul ne pouuoit estre mis au nombre des Dieux, ainsy que le tesmoigne Tertulien (2) parlant de Christ, assauoir que Tybere manda au Senat quil vouloit quil fust mis au nombre des Dieux : le Senat nen voulut rien faire ou par ce quil ne le reconnoissoit (m) pas pour tel ou par ce quil auoit regret de mettre vn homme iuif au rang des Dieux qui auoit esté supplicié. Tybere cependant au raport de Tertulien demeura dans cette opinion, et partant on voit que le Senat faisoit bien plus de cas de Symon Magus que de Iesus Christ.

[Tous ces magiciens n'ont pu soutenir leurs prestiges qu'évidemment aidés par les démons, 486. Coroni : Les miracles des magiciens n'ont rien produit, au lieu que sur ceux de J.-C. l'Église s'est établie pour jamais : voilà qui prouve leur caractère divin, 488. Senamy : la durée n'est pas une preuve de

(2) Apologeticus (F).

(h) NM *tertio die.* D *tertia.* — (i) N *populo Romanorum* (MD *populi Romani*) *ac principum spectante corona.* — (j) N *jactabat* MD *jactaret*, seul correct, qui dépend d'un *ut* antérieur. — (k) N *ut qui ab Angelis corrupti fuerant, emendaret.* MD *quæ... corrupta.* — (l) N *sed sua* (MD *unius*) *gratia servaret.* — (m) N *vel quia non probabat.* MD *probaverat.*

(A) Bodin raconte plus longuement cette histoire, *Démon.*, 2, 6, p. 269, et la rappelle, *ibid.*, Réfut. de Wier, p. 575. Après avoir proposé qu'on lui coupe la tête, promettant de ressusciter le troisième jour, Simon se substitue un mouton que, par ses opérations magiques, les assistants prennent pour lui Simon. Le lendemain il reparaît. La source de Bodin est dans Wier, 2, 2, p. 63 *b*, qui s'autorise des *Recognitiones* (souvent aussi appelées par Bodin *Itinerarium*), attribuées faussement à Clément Romain. Ce roman apocryphe, plein de fables, et aussi de disputes entre S. Pierre et Simon le Magicien, a le plus vif succès au XVIe siècle : il est constamment imprimé en latin et en français; j'ai lu la version du franciscain F. Gilles Cailleau, Paris, J. Poupy, 1574, in-8, liv. 10, fol. 281 sqq. (Sur les *Recognit.* ou *Pseudo-Clémentines*, cf. Guignebert, *o. c.*, p. 456; et Ellies du Pin, *o. c.*, t. I, p. 81).

(B) Que Simon volât en l'air, cela vient encore de Wier, *De Lamiis*, 3 (*Démon.*, Réf. de Wier, p. 558). Cf. Nicéphore Calliste, 2, 17; les *Recogn.*, etc.

(C) Tiré d'Irénée, *Contra hæreses*, 1, 23, 3 (Migne col. 672). Tout ce passage, à partir de la col. 670, abonde en renseignements sur Simon. D'autre part, il confirme le texte de MD.

(D) Nic. Calliste, 2, 36. Bodin rappelle ce fait pour montrer que les sorciers, Simon, Jézabel, Néron, Gilles de Raiz, ont toujours fini misérablement (*Démon.*, 3, 3, p. 349).

(E) Cf. *Démon.*, 2, 6, p. 269. Principales sources : Justin, *Apologia I pro Christianis*, 1, 26 (Migne col. 367); Tertull., *Apolog.*, 13; Eusèbe, *H. E.*, 2, 12.

(F) Tert., *Apologet.*, 5. C'est peut-être Duplessis-Mornay, *o. c.*, 32, p. 795, qui a signalé à Bodin l'intérêt de l'histoire.

vérité : on pourrait l'invoquer en faveur de la religion païenne, des sacrifices humains, 489. Un peu de flottement se produit ici. Curce approuve l'Espagne d'avoir purgé les Indes occidentales d'un cruel paganisme, mais lui reproche d'y avoir introduit les idoles papistes. Octave préfère l'idolâtrie d'Attabalippa, adressée au soleil, que celle qui s'adresse à un homme mort. Salomon vante le monothéisme juif. C'est un passage très comparable à *supra*, p. 370 sqq., où la discussion fait une pose et permet à chaque personnage d'affirmer ses convictions, de rappeler au lecteur quel il est, 490-493.

J.-C., continue Toralbe, ne peut être en même temps Dieu et homme. Éternel, Dieu n'a pas pu créer un autre lui-même. Homme, et créature, J.-C. n'a pu être créateur ni se créer lui-même, 494-497. Coroni se rabat sur la sainteté de Jésus. Salomon objectant qu'il faisait compagnie de criminels et de prostituées, Curce répond qu'il voulait sauver les pauvres d'esprit et de cœur, 498. Nouvelles attaques contre les miracles de Jésus, 499 sq. Attaques contre la doctrine de Jésus. Senamy oppose le pardon chrétien des injures à la passion vindicative des prophètes. Salomon répond que le pardon des injures est contraire au bon ordre social. C'est, explique Federich, une loi de perfectionnement individuel, qui n'a pas lieu dans les relations sociales, 500-504. Après qu'Octave a résumé ce moment de la discussion, Curce, revenant aux miracles, rappelle la Transfiguration. Salomon la met carrément en doute, 505-507. Toralbe : Jéhovah s'est maintes fois dans la Bible réservé à lui seul le salut des hommes. J.-C., créature, ne peut être Dieu, ni donc rédempteur, 508 sq. Curce expliquant que les deux natures sont en lui unies *incompréhensiblement*, Toralbe n'en revient pas moins à son récent raisonnement, *supra*, 475 : de deux composants se forme toujours un composé, absolument différent des composants. Ainsi du Christ, 510.

De la trinité, 512-541. La trinité, continue Toralbe, soutenu par Salomon, est contraire aux attributs nécessaires de Dieu : unité, simplicité, toute-puissance. Curce finissant par refuser de discuter en raison ce qui ne demande que de la foi ; — Mais, lui dit Toralbe, et ceux qui n'ont pas la foi? 512-515. Il est absurde de penser que Dieu, en engendrant un fils à lui coexistant, se soit engendré lui-même, être éternel et non engendré ; absurde d'imaginer Dieu divisible et, à un certain moment du temps, amputé de cette portion de soi-même qu'il a dû créer pour engendrer un fils. Enfin si Christ, Dieu, est engendré, il n'était donc pas éternel, partant il n'était pas Dieu. *Éternellement engendré* est une expression vide de sens, 516-521].

De la Trinité (A).

[521] Octaue. — Pourquoy donc le Maistre des sentences sest il trouué si empesché que daduouer auec vne grande exclamation (*a*) (B) que cella passe lentendement & la raison humaine (*b*)?

Toralbe. — Quoy la raison ce rayon de la diuinité infus dans lame dun chacun (*c*) pour veoir iuger & connoistre ce qui est (*d*) bon ou mauuais, vray ou faux?

Federich. — Ouy, dans les choses qui sont de sa portée, mais Dieu eternel et infiny ne peut pas estre compris ny expliqué par limbecillité (C) de nostre ame par ce quil est comme dict elegament Theophraste (6) dans sa Metaphisique ἀστήτητος (*e*) θεώτατος ὑπέρβατος (D), inscrutable tres diuin et supreme.

Salomon. — Theophraste en cet endroit parle de Dieu, mais (*f*) il ne sagit icy que de Iesus qui nest quun homme : car il ne fault pas commencer vn argument par la conclusion assauoir (*g*) par cette enonciation que Iesus est Dieu dont nous cherchons la preuue, Dieu ayant dict luy mesmes en Iesaye (E), hautement, clairement et intelligiblement : Deuant moy il ny a point de Dieu et il ny en aura point après (7). Et encores : Iay esté le premier & ie seray le dernier (8). Or les Theologiens chrestiens (9) confessent

(6) In lib. metaphys. — (7) Iesaiæ c. 43. — (8) Iesaiæ c. 44. — (9) Scotus, lib. 3, dist. 5 (F).

(*a*) N *ita haesit ut exclamet*, incorrect. *MD exclamaret.* — (*b*) N *hoc humanum sensum excedit et intelligentiam mundi, quæ non capit ratio. MD* omettent avec raison *quæ*. — (*c*) N *uniuscujusque menti (MD mentibus) insita.* — (*d*) N *judicat quod rectum, quod pravum*, etc. *MD quid,.. quid...*, correct. — (*e*) N ἀναίσθητος *MD* ἀζήτητος. — (*f*) N *autem. MD vero.* — (*g*) N *nempe. MD scilicet.*

(A) Le morceau ci-dessus montre l'attitude de chaque personnage devant le problème de la Trinité, traité depuis la p. 512 avec une confusion, des retours et des redites qui fatiguent le plus patient lecteur. Federich vient de répéter pour la dixième fois, sans tenir compte des protestations antérieures des non-chrétiens, que le Fils est éternellement engendré du Père, et que la chose est trop limpide pour qu'on s'y arrête.

(B) Inexact. MD *ut exclamet hunc in modum*, = de s'écrier à peu près dans ce sens. Octave avait déjà signalé l'embarras de Lombard (*supra*, p. 518) : « Tout cecy nous embarrasse extreme- » ment & pour le faire comprendre i'aimerois mieux lapprendre des autres que de lexpliquer » moy mesme ». Dans les deux passages, Octave fait allusion à ces formules où Lombard, à bout de subtilités, proclame que les mystères sont inintelligibles : « Quæ quomodo intelligenda » sint, mallem ab iis audire quam ipse tradere », L. 1, dist. 5. « Non est nobis perspicuum aperire » quomodo sit hoc verum, et ideo sub silentio potius esset prætereundum, nisi me super hoc ali- » quid loqui cogeret instantia quærentium ». L. 1, 7. Voyez une troisième formule, tirée de 3, 8, *infra*, p. 522. J'ai consulté : P. Lombardi Episc. Paris. *Sententiarum libri IV*, per J. Alleaume, Rothomagi, Ferrand et Behourt, 1651, in-4°.

(C) MD *humanæ mentis gurgustio capi nequit*, = ne peut être contenu dans l'étroite échoppe de notre intelligence.

(D) Τὸ γὰρ δὴ πρῶτον καὶ θειότατον πάντα τὰ ἄριστα βουλόμενον, τάχα δὲ τοῦτο μὲν οἷον ὑπέρβατόν τι καὶ ἀζήτητον. Theophr., *Fragmenta*, 12, 10. Bodin puise peut-être cette citation dans Duplessis-Mornay, *o. c.*, 3, 49.

(E) *Isaïe*, 43, 10. Référence suivante : 44, 7. Cf. 45, *passim*.

(F) Référence inexacte : il s'agit non de 3, 5, mais de 1, 5 (N donne : 1, 4), quæstio 2. Scot,

que la personne a esté creée et quauant que de sincarner dans le ventre de Marie quil estoit la personne du fils. Si la personne du Fils a esté creée, peut on doubter encores quil ne soit pas creature (h)? Donc il nest ny Dieu ny createur.

Octaue. — Le Maistre des sentences dict (1) que la personne du Fils nest pas composée de Dieu et de lhomme comme vn tout est composé de ses parties, puis il adiouste enfin : il nest pas possible dexpliquer comment se faict cette vnion (A). Il nie cependant quil se fasse meslange des deux natures et appelle idolatrie (2) dadorer le corps & lame de Iesus Christ (B), par ce dict il quils sont [522] creatures. Philippes Melanchton (3) est de cette opinion.

Curce. — Ils ont raison car le concile d'Ephese a arresté qua Christ nest deub que le culte de latrie (C).

Octaue. — Sil ne se faict pas meslange des deux natures en lunion hypostatique (i) de Iesus Christ le culte ne doibt point aussy estre meslé pour le reconnoistre et createur & creature, et ladorer ainsy ensemblement (D),

(1) Lib. 3, dist. 9. — (2) Lib. 3, dist. 9. — (3) Contra Stancarum (E).

(h) MD [Si creata est persona filii,] *quis dubitet quin* (N *an*) *filius creatura sit*. N omet les mots entre crochets. — (i) N *Si non est confusa utraque natura unione hypostatica in Christo*. MD *unionis hypostaticæ*.

le docteur subtil, y distingue l'essence divine, éternelle, infinie, increéée, de la personne du fils, individuelle, créée (ainsi le Fils est éternel en tant qu'essence divine, et cependant créé en tant que personne), et distingue encore cette personne même du Fils de la nature humaine où elle s'est incarnée. La force de l'argument de Salomon est donc d'ignorer volontairement la distinction entre l'essence divine et la personne du Fils, et de montrer que si la personne du Fils est créée, *tout* le Fils est donc créé, et ne saurait être créateur ni Dieu.

(A) La note 1 donne une référence erronée ; d'ailleurs si Bodin eût constamment cité Lombard, 3, 9, il n'eût pas donné deux références identiques (notes 1 et 2). — Que le Fils n'est pas composé de Dieu et de l'homme comme un tout de ses parties, Lombard l'explique 3, 8 ; et la phrase : MD *inexplicabilis est istius unionis ratio*, résume la conclusion de cette *distinction*.

(B) « Si enim animæ vel carni exhibetur latria, quæ intelligetur servitus sive cultus soli Deo » debitus : cum anima Christi vel caro creatura tantum fit, creaturæ exhibetur quod soli creatori » debetur : quod facienti in idololatriam deputatur ». Lombard, 3, 9. Voici ce que veut dire le Maître des sentences : En Christ, il y a le Dieu, et il y a l'homme, lequel est un corps avec une âme. Cette âme et ce corps, qui forment un homme créé, n'ont pas droit à notre adoration (latrie).

(C) Le concile d'Ephèse (431) est celui où Cyrille fit condamner Nestorius, et où Marie fut avouée mère de Dieu, Christ vrai Dieu né selon la chair. Cf. Ellies du Pin, *o. c.*, t. IV, pp. 684-785. — La réflexion de Curce, faite pour appuyer Mélanchton et Lombard, a d'abord l'air de les contrarier : il n'en est rien. Christ n'a pas droit à la vénération ou dulie, réservée aux saints ; n'étant honoré qu'en tant que Dieu, il reçoit notre adoration ou latrie. Seulement, va observer Octave, le culte de latrie offert au Dieu dans l'Homme-Dieu confond en lui malgré tout l'homme et le Dieu ; il ressemble bien à un sacrilège.

(D) R est inexact dans un passage dont la subtilité requiert la précision la plus rigoureuse. MD *non debuit cultus confundi ut cum creatore creatura misceretur ac simul coleretur* [Christus], — il ne fallait pas d'un culte confus au point qu'en Christ créateur et créature fussent mélangés et conjointement adorés.

(E) François Stancari de Mantoue (1501-1574), professeur d'hébreu à Cracovie, promoteur de la Réforme en Pologne, disputa surtout avec Osiander ; il ne voulait voir en Christ, considéré comme médiateur entre le Père et l'homme, qu'un homme. Christ nous aurait rachetés en tant qu'homme. Il fut condamné devant plusieurs synodes. Contre lui, Mélanchton écrivit une *Responsio Ph. Melanchtonis de controversiis Stancari*, 1553 (*Corpus Reformatorum*, t. 23, pp. 87-102), que rappelle ici Bodin. Voyez sur Stancari le copieux art. de Bayle, *Dictionnaire*, et la *Realencyclopädie für protestantische Theologie*, 1906, t. 18, pp. 752-754.

estant vn crime (dict Hilaire) (*j*) qui approche très fort du sacrilege de penser que le Pere & le Fils soient vn Dieu particulier. De les croire aussy deux Dieux cest vne impieté : que sera ce donc, rien (A)?

FEDERICH. — Quand on approfondit cette matiere & que lon sapperçoit que lon ny comprend rien il faut se representer que souuent des choses dont nous auons la demonstration parfaicte (*k*) ne se comprennent neantmoins pas facilement (B). Tous les theologiens et tous les philosophes confessent horsmis Augustin et Lactance quil y a des antipodes ce que lon sçait par experience et par demonstration certaine (*l*) : cependant personne ne se le peut imaginer (*m*) ainsy que laduouë Moyse Rambam (4) très grand philosophe. Ainsy on ne doibt point trouuer estrange si Lactance & Augustin se sont mocqué des astrologues en les traittans dignorans & de foux de croire ces choses (C). Mesmes beaucoup de theologiens après lauctorité de S. Augustin (*n*) ont iugé comme heretiques ceux qui croioient des antipodes, entre lesquels (*o*) Virgile euesque de Saltsbourg (*p*) a esté condamné par le pape en lan 1245 (D) par ce quil estoit du sentiment de ceux qui croient quil y en a. Donc a bien plus forte raison nous debuons nous reconnoistre incapables de concepuoir cette vnion de la nature humaine et de la diuine, puisque Hilaire tout sauant et tout eloquent quil estoit a confessé ingenuement que cette matiere estoit ineffable. Ce que lon demande est au-dessus [**523**] des parolles (5), dict il en son traitté de la Trinité liure premier (E), et estant au dela de la capacité de nos

(4) In Epist. aduersus Astrologos. — (5) Lib. 1 de Trinitate.

(*j*) N *ut inquit Hilarius. MD* suppriment *ut*. — (*k*) N *ea, etiamsi certissimis demonstrationibus nitantur. MD ea etiam quæ... nituntur*. — (*l*) N *perspicua minimaque* ?) *dubia demonstratione. MD minimeque*. — (*m*) N *cogitatione persequi. MD consequi*. — (*n*) N *Augustini autoritate adacti. MD adducti*. — (*o*) N *inter quos quidem. MD* suppriment *quidem*. — (*p*) N *Vigilius quidam episcopus Salisburgensis. MD Virgilius... Salisburiensis*. (Virgile était évêque de Salzbourg & non de Salisbury).

(A) MD *ac tertium nihil est* non compris de R. [C'est presque un sacrilège de penser que Père et Fils font un Dieu unique, une impiété de penser qu'ils font un Dieu double], et une tierce conception est inexistante, impossible. Cf. Hilaire : « Et inter hæc, unum [Deum] neque negando » neque confitendo fidei conservata perfectio est ». Nier ou affirmer l'unité de Dieu est également hétérodoxe. « Ita in Deo patre et in Deo filio neque duos connumerabis Deos, quia unum uter» que sunt; neque singularem prædicabis, quia uterque non unus est ». *De Trinitate*, 7, 2 et 31 (Migne t. 2, col. 200 et 226). Le second passage surtout semble bien être la source de Bodin qui emploie les mêmes termes.

(B) MD *percipi non posse*, = choquent les habitudes que l'usage des sens donne à notre raison, « sont incroyables au sens humain », comme dit la *Démon.*, Préf., p. 31.

(C) Pline, *Hist. nat.*, 2, 65, nous parle déjà des disputes que soulevait la question des antipodes. Sur Moïse Rambam et la *Lettre contre les astrologues*, cf. *supra*, IV, p. 251. D'ailleurs c'est un lieu commun pour Bodin que de citer les antipodes, comme exemple de vérité inconcevable. Il en use, *Démon*, p. 31, pour convaincre son lecteur de la réalité des sortilèges, avec les mêmes références : Augustin (*De civ. Dei*, 16, 9) et Lactance (*Inst. divin.*, 3, 24).

(D) Zacharias papa in epistola 10 ad Bonifacium, data anno 748, *perversam atque iniquam* appellat doctrinam Virgilii cujusdam asserentis *quod alius mundus et alii homines sub terra sint*. Note sur Augustin, *De civ. Dei*, 16, 9, dans l'éd. des Bénédictins de S. Germain. Voyez cette lettre *Patrologie lat.* de Migne, t. 89, col. 946 d. L'erreur de R, 1245, au lieu de MD 745, tient à l'emploi des chiffres romains (XII confondu avec VII).

(E) Référence inexacte. « Extra significantiam sermonis est, extra sensus intentionem, extra

sens (*q*) il ne se peut expliquer il ne se peut comprendre & ne se peut sçauoir. Et dans le 7e liure, Il y a (dict il) vn empeschement dans mes sens, vne stupidité dans mon entendement et pour parolles ie nay que le silence (6) (A), quand il fault expliquer que (*r*) dun Dieu est vn autre Dieu sans portion, sans retranchement, sans diminution, sans escoulement et sans augmentation lesquels ensemble ne sont quun par vn moyen qui nest pas comprehensible (7) (B). Et Iustin le Martyr (8) (C) : Quand nous reconnoissons vne trinité dans lunité et lunité dans la trinité ie vouldrois bien ne demander a personne comment cella peut estre (*s*). Cependant ie ne puis lexprimer a mon gré par ce que cest profaner ces mysteres sacrez que de se seruir de limpureté du langage des hommes pour en discourir. Donc si tant et de si grands hommes ont fait difficulté deffloret seulement du bout des doigts vne matiere si sublime & la plus relleuée de touttes, croirons nous quil nous soit possible ou loisible daller plus loing queux (D) ?

(6) Lib. 6 de Trinitate. — (7) Lib. 7 de Trinitate. — (8) Lib. de Trinitate.

(*q*) NM *Extra sermonem est, inquit, quod exigitur, et extra sensum non enunciatur* : etc. D Leyser *Extra sermonem est, inquit, quod exigitur, et extra sensum : non enunciatur*, etc. — (*r*) N *idem : Deum ex uno*. MD *idem : unum Deum ex uno*. — (s) N *Unitas in trinitate et trinitas in unitate nascitur : id quomodo sit, nec alios scrutari velim*, etc. MD *noscitur : id quomodo fiat*, etc.

» intelligentiæ conceptionem ; quidquid ultra quæritur non enunciatur, non attingitur, non tene- » tur ». *De Trinit.*, 2, 5 (Migne t. 2, col. 54). Comparez Bodin : D *Extra sermonem est quod exigitur et extra sensum : non enunciatur, non attingitur, non tenetur*. C'est toujours le même à peu près. Accessoirement notez ici la supériorité de DR sur M.

(A) Référence erronée : « Mihi certe his respondenti in curis æstus est, in sensu labes est, in » intelligentia stupor est, in sermone autem non jam infirmitatem, sed jam silentium confitebor ». *De Trin.*, 2, 5 (Migne t. 2, col. 54).

(B) Référence fausse : « Inenarrabilem illam et perfectam Filii nativitatem !... Est enim unus » ex uno. Non est portio, non est defectio, non est deminutio, non derivatio, non protensio, non » passio : sed viventis naturæ ex vivente nativitas est ». *De Trinit.*, 6, 34-35 (Migne t. 2, col. 185). Comparez encore Bodin : DM *Deum ex uno non portione, non sectione, non deminutione, non derivatione, non protensione, sed incomprehensibili modo esse*.

(C) J'avais d'abord pensé à une confusion possible entre Justin et Augustin, d'autant que le *De Trinitate* d'Aug. fournit nombre de passages qui rappellent le texte de Bodin : impuissance de la perspicacité humaine devant une vérité si transcendante, 1, 2, 4 ; difficulté de répondre à ceux qui demandent comment Trois est Un, et Un est Trois, 1, 2, 8 (Migne t. 2, col. 822 et col. 824). — Ni dans Ellies du Pin, ni dans les diverses éditions de Justin que j'ai consultées (Rob. Estienne, Paris, 1551 ; Sigismond Gelenius [version latine], Bâle, 1555 ; dom Maran, Paris, 1742 ; Migne) je ne trouve trace d'un *De Trinitate*. Bodin lui-même nous dit bien que ce *De Trin.* est apocryphe ; mais toutes ces éd. de Justin renferment les *Quæstiones ad orthodoxos*, reconnues apocryphes de toute antiquité. Il y a là un problème que mes recherches ne m'ont pas éclairci.

(D) C'est l'éternel appel à la foi aveugle que Federich a déjà plusieurs fois fait entendre. A Salomon, qui refuse de croire à l'incarnation, il répond : « Cella est incroiable quant aux incre- » dules. Mais il est facile de le persuader a ceux qui sont illuminez du S. Esprit » (p. 481). A Toralba, il dit encore : « Ce que la foiblesse humaine ne peut acquerir les actions estonnantes et » les faits admirables de Iesus Christ nous le donnent par la foy » (p. 482). Curce à son tour s'écrie : « Ie voy ou buttent Salomon et Toralba assauoir de nous engager a prouuer les secrets » misteres de la Trinité par raisonnements et par arguments, mais il ne fault que de la foy ». A quoi Toralba objecte avec quelque rudesse : « Voyla qui est bon entre chrestiens, mais voyons » ce qui se peut respondre aux philosophes aux payens et aux Epicuriens qui ne reconnoissent

[Qu'est le S. Esprit? demande Octave. Engendré? Cela fait deux fils. Non engendré? Deux pères. Vous dites qu'il *procède* du Père et du Fils, reprend Toralbe : qu'est-ce à dire? Quelle différence faites-vous entre procession et génération? Vanité creuse des formules théologiques. D'ailleurs pour la procession du S Esprit on se heurte toujours à la même impossibilité : faire découler un infini d'un autre infini, 523-527. A propos du Fils, Toralbe renouvelle son éternel raisonnement pour montrer qu'engendré, il n'est ni éternel ni Dieu. — C'est toujours à recommencer, avoue Coroni avec lassitude, 527 sq. Salomon affirme qu'il n'y a dans le vieux Testament aucun texte qui mentionne la Trinité, p. 529].

Corruption de la littérature patristique.

[**529**] Octaue. — Cest pourquoy Origene que Hyerosme appelle le maistre des Eglises (4) (A) deteste horriblement le mot de Trinité (B) et faict la guerre a outrance contre la secte des Trinitaires. Aussy Ruffin qui a esté son interprete confesse quil a corrigé beaucoup de choses dans Origene qui estoient contre la Trinité (5) (C) : mais nous dirons auec sa permission quil nest pas bienseant a vn interprete de faire loffice de correcteur. Cest pourquoy il ne fault point sestonner si Origene (a) ainsy falsifié parle quelquesfois de mesme qu'Athanase & sil semble se seruir du mot ὁμοούσιος qui signifie de mesme essence quand il parle du Fils laquelle diction nestoit point encores en vsage

(4) In catalogo — (5) In prologo Περὶ ἀρχῶν.

(a) N *nec mirum videatur, si Origenes*. MD *ne*, qui explique mieux le subjonctif *videatur*.

» point de foy infuse ny dauctorités euangeliques... Il seroit donc bien mieux de chercher auec » les philosophes ce qui se peut monstrer par raisons que de quitter la partie » (pp. 515 et 516). — Il semble bien, après lecture de toute cette discussion sur l'union des natures humaine et divine en Jésus, que Bodin ait laissé percer sa doctrine par le rôle humilié qu'il a donné aux chrétiens, éternels battus qui, à bout de raisons, chaque fois se réfugient dans la foi pure et dans l'autorité de saints livres, d'ailleurs contestés par leurs adversaires.

(A) Cf. *supra*, p. 434, note E.

(B) Origène cherche à prouver que le Père est plus grand que le Fils, *De principiis*, 4, 28 sq. (Migne t. 1, col. 401 sq.). Il prétend que le Père seul est incréé, *In Joannem*, tom. 2, 6 (Migne t. 1, col. 128 et les notes de Migne). D'ailleurs Jérôme, *Epist.* 84 ad Pammachium et Oceanum (Migne t. 1, col. 745 sqq.), accuse Origène d'être père de l'Arianisme par ses hérésies contre la Trinité.

(C) « Sicubi ergo nos in libris ejus aliquid contra id invenimus, quod ab ipso in cæteris locis » pie de Trinitate fuerat definitum, velut adulteratum hoc et alienum aut prætermisimus, aut » secundum eam regulam protulimus quam ab ipso frequenter invenimus affirmatam ». Rufini *Prologus in libro* Περὶ ἀρχῶν (Origène de Migne, t. 1, col. 113). Les textes abondent ou Rufin avoue l'infidélité volontaire de ses traductions : *De princip.*, 4, 34-36 (Migne t. 1, col. 410-412, et les notes qui signalent les corrections de Rufin); version du *Commentaire* d'Origène sur l'Epître aux Romains, Péroraison (Origène de Migne, t. 4, col. 1291 sqq.); *Apolog. ad Anastasium*, 7 (Rufin de Migne, col. 627); *Apologeticus Pamphili seu de adulteratione librorum Origenis* (Origène de Migne, t. 7, col. 615). Et Jérôme, qui eut longue querelle a ce sujet avec Rufin, se vante lui-même, *Epist.* 84, d'avoir altéré dans sa traduction du *De principiis*, le sens du texte pour n'en pas répandre les hérésies. — Sur tout cela, cf. Ellies du Pin, *o. c.*, t. 3, pp. 378 sqq.

de son temps (A). Auec la mesme liberté Cyprian dans ses Epistres faict mention dun liure de la Triuité quil attribue a Tertullien, bien quil ny ait iamais pensé au raport de Rufin (6) dans son Apologie pour Origene (B).

Coroni. — Encores que le mot de Trinité ne se trouue point dans les saintes escritures (b) neantmoins il est porté exprés que le baptesme se doibt faire au nom du Pere, du Fils et du S. Esprit (C). Et Iustin le Martyr qui a esté fort proche des Apostres a composé vn liure Περὶ ἁγίας (c) καὶ ὁμοουσίου τριάδος, De la saincte et consubstantielle Trinité (D).

Octaue. — La raison manifeste des temps iustiffie que ce liure est vn eschapé (d) (E). Car Iustin viuoit du temps de Marc Aurele auquel il addresse son Apologie, et (F) dans la question 74 (e) aux orthodoxes, laucteur de ce liure demande pourquoy la superstition payenne est entierement renuersée et abolie (G), quoy que du temps de Iustin elle fust encores extremement en

(6) In Apologia Origenis.

(b) *N trinitatis sive triadis in sanctis litteris. MD seu τριάδος in sacris libris.* — (c) *N ἁγίου. MD ἁγίας.* — (d) *N supposititium. MD fugitivum.* — (e) *N at in quæstionibus CXXIV ad orthodoxos,* faute évidente. *MD in quæstione LXXIV.*

(A) Il s'agit de la fameuse querelle entre Athanase et Arius, tranchée au profit du premier et de l'homoousie par le concile de Nicée (325) : Christ est de même essence que son père, et non de semblable essence. « Cela [l'infidélité de Rufin traducteur] paroit encore par sa version même » qui est pleine... de termes pris dans un autre sens que du temps d'Origène, et où la Trinité et » les autres mystéres sont exprimés en termes dont on ne s'est servi que depuis le concile de » Nicée ». Ellies du Pin, *o. c.*, p. 392 R.

(B) Il s'agit de la version par Rufin de l'*Apologétique de S. Pamphile martyr pour Origène* (cf. *supra*, p. 434 note B). Mais Bodin a encore lu trop vite : Rufin ne dit pas que les lettres de Cyprien attribuent à Tertullien un *De trinitate* — et en effet, recherches faites, on n'y trouve rien de tel — il dit seulement que les hérétiques insérent dans les lettres de Cyprien ledit livre de Tertullien. « Sancti Cypriani martyris solet omne Epistolarum corpus in uno codice scribi. » Huic corpori hæretici quidam, qui in Spiritum Sanctum blasphemant, Tertulliani libellum *de* » *Trinitate* reprehensibiliter (quantum ad veritatem fidei nostræ pertinet) scriptum inserentes, » per totam Constantinopolim urbem maximam distrahi pretio viliori fecerunt ». (Origène de Migne, t. 7, col. 628). Jérôme, *Adv. Rufinum*, 2, cité à cet endroit par Migne, accuse Rufin de deux mensonges : le livre n'est pas de Tertullien ; les hérétiques du parti de Macédonius qui le font circuler le donnent comme étant de Novatien, non de Cyprien.

(C) *Matthieu*, 28, 19.

(D) Cf. p. 523 note C.

(E) MD *fugitivum*, échappé à son véritable auteur et à sa véritable époque, apocryphe : d'où N *supposititium*, glose qui a remplacé l'obscur *fugitivum*. — La première *Apologie* de Justin est adressée à Antonin le Pieux et à ses coadjuteurs, Lucius Vérus et Marc-Aurèle.

(F) Voici le lien, peu apparent dans RMD, du discours : Autre exemple d'ouvrage faussement attribué a Justin : les *Quæstiones* ; là encore, on le fait user du terme *consubstantiel*, qui certainement lui était inconnu. — Les *146 Réponses aux demandes des Orthodoxes* sont assurément apocryphes : cf. l'édition des Bénédictins, Paris, C. Osmont, 1742, in-fol., p. 434 : « Justinum hujus » operis auctorem non esse adeo inter omnes hodie convenit, ut id probare non modo non necesse » sit, sed etiam otiosum. Mirandum potius affictum illi esse ejusmodi monumentum, in quo Irenæus et Origenes laudantur, Manichæi memorantur », etc. Cf. Ellies du Pin, *o. c.*, t. 1, p. 157 sq.

(G) « Si, quia superatus est gentilismus a Christianismo », etc. *Quæst.* 74. Même idée exprimée q. 126.

vogue. Et ces mots ὁμοουσίου (A) et ὁμοιουσίου qui signiffient de mesme essence & de semblable essence nont commencé destre en vsage (f) que soubs lempire de Constantin, enuiron deux cens ans après Iustin. Auec la mesme hardiesse, il a couru par le monde vne Messe de S. Iacques en grec dans laquelle les noms de la Saincte Trinité, des Apostres, des Martyrs (g), des Confesseurs, des Vierges sont souuent esnoncez, quoy quaprès S. Estienne S. Iacques (h) ayt souffert le martyre le premier de tous (B). Il y a encore vne pareille messe de Chrisostome ou il se faict des prieres a luy mesme (0) : y a il rien de plus absurde ?

[La Trinité et l'autorité. Discussion entre Coroni, Curce et Salomon sur les textes du vieux Testament qu'on prétend qui annoncent la Trinité, 530-535. Federich découvre la Trinité dans le *Timée*, dans Proclus, Plotin, Hermès Trismégiste ; Curce, dans un oracle d'Héraclide de Pont. L'oracle ne serait-il pas, demande Octave, sorti d'une boutique chrétienne, comme ceux cités livre IV ? 536-538].

Variations de l'Église sur la divinité du Christ et du Saint-Esprit.

[539] Octaue. — A la naissance de l'Eglise chrestienne on osta aux anciens dieux des payens le titre de Deitez dont ils estoient en possession immemoriale. Et les chrestiens ne reconnoissoient et ne professoient quun seul Dieu. Mais soubs lempire de Constantin le Grand tous les temples des faux dieux ayans esté fermez on commencea de traitter Iesus Christ de Dieu dans le concile de Nyce auec grande difficulté par ce que la plus part des euesques dont il estoit composé ne vouloient pas consentir (C). Touttesfois il ne fut rien allors resolu touchant le S. Esprit dont il ne fut faict aucune mention dans le Sym-

(0) In fine missæ græce impressæ.

(f) N *Verbum autem ὁμοούσιος primum .... usurpare cœperunt.* MD *Verba autem ὁμοούσιος et ὁμοιούσιος... usurpari cœperunt.* (Sur *cœperunt*, cf. *supra*, p. 231, note C). — (g) N oublie *Martyrum.* — (h) MD *Jacobus.* N *is Jacobus.*

(A) « Εἰ κατὰ τὴν ἡμετέραν φύσιν εἴ τι γέννημα τοῦτο τῷ γεννήσαντι ὁμοούσιον », etc. *Quæst.* 16 (éd. de 1742, p. 446 E). Cf. Ellies du Pin, *l. c.* : « L'auteur y parle des mystères » de la Trinité et de l'Incarnation dans des termes & avec des précautions dont on ne s'est servi » qu'après la naissance des hérésies. L'on y trouve les termes d'hypostase, de personne, de con- » substantiel, aux q. 16, 17, 139, 144, dans le sens que l'Église leur a donné aux v[e] et vi[e] siècles ».

(B) Saint Jacques le Majeur, exécuté par ordre d'Hérode-Agrippa en 44. — Ellies du Pin, *o. c.*, t. I, p. 23 sq., donne de multiples preuves que la liturgie selon S. Jacques est supposée : il en circulait nombre d'autres, non moins apocryphes, selon Pierre, Matthieu, Marc, etc.

(C) Inexact. MD *non sine acerrima pontificum inter se dissidentia.* On trouvera le récit du concile de Nicée dans Ellies du Pin, t. 2, pp. 803-816, et en particulier l'histoire des querelles qu'il souleva. Les évêques y présentèrent à l'empereur des requêtes les uns contre les autres. De grandes dissensions éclatèrent quand il s'agit de rédiger la formule destinée à condamner Arius. Eusèbe refusa d'abord de la signer, puis céda. Deux évêques résistèrent jusqu'au bout. — Voyez *supra*, IV, p. 343 note D, la formule du concile de Nicée, où sont soulignés les termes ajoutés, contre Arius, au symbole de Césarée.

bole (A) pour estre appellé Dieu (B), ainsy que la escrit Gregoire de Nazience (8) dans son epistre 2 a Chidonius. Mesme lopinion des Ariens qui vouloient que Iesus Christ fust creature a esté si puissante que huict (9) conciles lont approuué & speciallement (a) celluy d'Ariminie (1) (C) composé de six cens euesques (b). Cependant vingt ans après au concile de Constantinople (D) la Deité fut rendue a Iesus Christ (c) sans songer a vne tierce personne pour se forger vn Dieu nouueau & sans dire vn mot seulement de la Trinité. Mais enfin lan 430 au concile d'Ephese (2) le S. Esprit fut receu pour Dieu & par les suiuans (E), de lauctorité desquels on a adiousté quelques articles au symbole de Nycée touchant le S. Esprit assauoir, Ie croy au S Esprit (F), sans neantmoins le nommer Dieu de crainte que telle nouueauté noffensast les aureilles deuotes. Dou lon peut connoistre qu'Athanase nest point auteur du symbole vulgaire quon luy attribue, [**540**] a moins dauoir vescu cent trente ans (d), puisqu'il estoit du temps de lempereur Iulien. Ie ne dis rien de ce que luy

(8) Epist. ad Chydonium. — (9) Concilio Tyri, Sardis, Mediolanensi, Smyrnæ, Seleuciæ, Niceæ, Tarsensi, Ariminensi. — (1) Anno 363, Sozomenus lib. 3, c. 19. — (2) Nicephorus, lib. 14, c. 34. Tres autem sunt synodi Ephesi coactæ.

(a) *N præcipue. MD præsertim.* — (b) *N synodo Ariminensi, in qua sexcenti pontifices coaluerant. MD coaluerunt.* — (c) *N deitas Christi restituta fuerit. MD Christo.* — (d) *N centum (MD et) triginta.*

(A) Erreur, mais qui n'entame pas le raisonnement d'Octave. « Je crois au S. Esprit », dit le symbole de Nicée, sans rien ajouter de plus.

(B) Inexact. MD *ac ne mentio quidem ulla in symbolo, nec Deus credebatur*, = le symbole ne le nomme pas, et on ne croyait pas qu'il fût Dieu. Grégoire de Nazianze (cf. *supra*, p. 475 note G) avoue, en effet, *Epistola secunda* ad Cledonium presbyterum adversus Apollinarium (Migne *Epist.* 102, t. 3. col. 194) qu'il est obligé de suppléer au symbole de Nicée, qui ne proclame pas explicitement la divinité du S. Esprit : « [Cogimur] illud insuper explicare, quod ab » illis minus plene de Spiritu Sancto dictum est. propterea quod hæc quæstio nondum excitata et » agitata fuerat, nempe unam eamdemque Patris et Filii et Spiritus Sancti divinitatem agnoscen- » dam esse, Deum quoque videlicet profitendo ». Version de Jac. Billius, Paris, Nivelle, 1583, p. 1028.

(C) Sozomène, 3, 19, parle du concile de Tyr (336) où Athanase fut condamné. Sur les conciles suivants et spécialement celui de Rimini (363), voy. *supra*, IV, p. 342 sq. On verra dans Ellies du Pin, *o. c.*, t. 2, p. 856, que l'empereur Constance avait donné ordre au gouverneur de Rimini de garder prisonniers tous les évêques du concile jusqu'à ce qu'ils eussent signé, de gré ou de force, la formule semi-arienne qui leur était présentée.

(D) Il s'agit du troisième des conciles réunis coup sur coup à Constantinople (383). Mais, contrairement aux assertions de Bodin, ce concile, non content de rétablir la divinité du Christ, établit le premier, contre Macédonius, évêque de Constantinople, qui l'avait niée, la divinité du S. Esprit, en l'appelant « Seigneur vivifiant, qui procède du Père, qu'on doit adorer et glorifier » avec le Père et le Fils ». Ellies du Pin, *o. c.*, t, 2, pp 890 sqq.

(E) Entendez : par le concile d'Ephèse et par les suivants. MD *Ephesina synodo et sequentibus*. Cf. Nicéph. Calliste, 14, 34; Socrate, 5, 10; Sozomène, 7, 12; surtout Ellies du Pin, *o. c.*, t. 4, pp. 685-784. Ce concile est principalement occupé à combattre l'hérésie de Nestorius, qui distingue absolument en J.-C. l'homme du Dieu et refuse, en conséquence, d'appeler Marie mère de Dieu (430).

(F) L'erreur, signalée *supra*, de Bodin continue. Le concile de Nicée avait proclamé la foi au Saint-Esprit : celui de Constantinople la divinité du Saint-Esprit. Le concile d'Ephèse donna son adhésion à celui de Nicée, considéré comme l'expression *ne varietur* de la foi.

seul (A) de tous les Grecs (e) veult que le S. Esprit procede (f) du Pere et du Fils nonobstant la peine danatheme que les conciles grecs ont fulminée contre ceux qui (g) croiroient que le S. Esprit procede dun autre que du Pere (B).

Federich. — Ce nest pas (h) par les assemblées ou (i) les contestations des hommes que Iesus Christ a commencé ou cessera destre Dieu non plus que le S. Esprit mais touttes les choses qui ont esté mises en double par les heretiques ont esté approuuées et confirmées par les constitutions des sages (j) (C), tesmoing ces euesques lesquels nayans pas voulu soubscrire a ce qui auoit esté arresté au concile de Nicée moururent et après auoir esté ressuscitez y soubscriuirent (3) au raport de Nicephore Calliste.

[Ces résurrections de morts sentent plus la magie démoniaque que la divinité, déclare Octave. Des papes sorciers, 540. *De l'incarnation*, 541-560.]

Impossibilités de l'Incarnation ; elle n'était pas nécessaire ; déchéance & inconstance qu'elle suppose chez Dieu.

[**541**] Coroni. — Ce sera assez faict a mon aduis si lon peut contenter quelquun (a) iusques a lui prouuer tant par raisonnemens demonstratifs que par auctoritez que Iesus fils de Dieu engendré de toutte eternité est Dieu et (b)

(3) Nicephor. Callistus, lib. 3, c. 23 (D).

(e) N *solus omnibus dissentiens.* MD *solus a Græcis omnibus dissentiens.* — (f) N *procedere.* MD *prodire.* — (g) N *contra pœnam anathematis conciliis Græcis* (MD *Græcorum*) *subjectam, quod* (MD *qui*) *aliunde spiritum quam a patre derivari arbitraretur.* (Qui s'explique en sous-entendant *ei*). — (h) N *Non tamen.* MD suppriment *tamen.* — (i) N *aut.* MD *ac.* — (j) N *altissimis* [sapientum decretis]. MD *certissimis* — (a) N *cuique.* MD *cuiquam.* — (b) ND *Jesum... Deum esse et* (M *ut,* inadvertance ... *tueri.*

(A) Faux-sens. MD *Græcus homo solus a Græcis omnibus dissentiens,* = un certain Grec, qui était seul de son avis. Ce certain Grec, c'est l'auteur inconnu du symbole dit d'Athanase, puisque Bodin va citer les termes caractéristiques de ce symbole. — Résumons-nous. Il y a quatre symboles : le symbole des Apôtres ; le symbole de Nicée (325) ; le symbole de Constantinople qui ajoute au précédent l'affirmation de la foi à la divinité du S. Esprit ; le symbole dit d'Athanase, que les orthodoxes même reconnaissent être d'un auteur postérieur : il développe les affirmations du symbole de Constantinople. Cf. abbé Lerosey, *Histoire et symbolisme de la liturgie*, p. 143 sq. ; et Migne, *Dict. de théol. catholique*, art. *Symbole.*

(B) Pour combattre l'hérésie de Priscillien († 384), les Églises d'Espagne ajoutèrent au symbole ordinaire que le S. Esprit procède du Père *et du Fils.* Le *Filioque* est devenu article de foi pour les Églises d'Occident ; mais les Grecs l'ont toujours repoussé. Cf. Photius le patriarche, *De S. Spiritus mystagogia,* 5 (Migne t. 2, col. 285), nommant sept conciles œcuméniques qui ont anathématisé le *Filioque.*

(C) Federich se défend comme se sont toujours défendus les orthodoxes. Les symboles successifs, loin de varier, n'ont jamais fait que développer les vérités implicites dans le symbole primitif des Apôtres ; mais s'ils les ont développées successivement, ce n'est pas qu'on n'y crût pas dès le début, c'est qu'elles n'avaient pas encore été niées. Cf. Migne, *o. c.*, art. *Symbole.*

(D) Référence erronée ; le souvenir même de Bodin est inexact. Ces évêques, raconte Nic. Calliste, 8, 23, étaient morts avant d'avoir pu signer le symbole de Nicée. On mit l'acte de foi entre leurs mains ; le lendemain, quand on rouvrit le tombeau, l'acte était signé Mais Nicéphore, qui en fait des orthodoxes résolus, ne les ressuscite pas.

quauec le Pere et le S. Esprit il ne faict qu'vne vnité (c) d'essence ou de Deité nonobstant la triplicité des personnes.

SENAMY. — Ouy ce sera assez & plus quil ne fault pour moy qui sur le faict des choses diuines maccorde a tout ce que lon veult mais il y a encores vne difficulté plus grande, sçauoir : encores que nous reconnoissions que mesmes deuant quinze siecles ou bien deuant la naissance du [**542**] Christ (A) la personne du Fils estoit coegale & coeternelle au Pere, pour quelle raison auroit il pris chair humaine? Et puis quand nous reconnoistrions que lessence diuine ayt voulu descendre dans le ventre dune femme, estoit ce vne necessité pour la redemption du genre humain? Car si Dieu a pu (B) sauuer les hommes (*d*) & les nettoyer de touttes les ordures du peché sans laide de lhumanité sans (*e*) meurtre et sans effusion de sang, il nestoit pas necessaire que le fils quittast sa demeure celeste pour se renfermer dans les entrailles (*f*) dune femme a fin den sortir sans fracture et a fin de mourir dans la fleur (*g*) de son aage par vn cruel supplice (C), puisque par sa seule volonté il (D) pouuoit (*h*) remettre et effacer les pechez de tous les hommes. Car en vain nous employons beaucoup de choses pour vn ouurage qui se peut (*i*) faire auec peu.

OCTAUE. — Augustin dict que Dieu ne manquoit point dautres moyens pour rachepter (*j*) lhomme (9) (E) : cest pourquoy qui est celluy (F) qui pensera que Dieu la ainsy ordonné quand rien ne le force a lexecution de ses

(9) Lib. 13 de Trinitate.

(c) ND *deitatem in unitate essentiæ ac unitatem* (M *bonitatem*, faute certaine) *in personarum trinitate tueri.* — (d) N *humanum genus.* MD *hominum.* — (e) N *cæde.* MD *sine cæde.* — (f) MD *intima fœminæ viscera subire.* N supprime *intima.* — (g) N *in ipsa ætatis flore.* MD *ipso*, seul correct. — (h) N *facile potuisset.* D *facillime potuisset.* M *facile posset.* — (i) N *possit.* MD *queat.* — (j) N [alius modus] *homines redimendi.* MD *hominis.*

(A) *Ou bien deuant la naissance du Christ,* glose destinée à expliquer *deuant quinze siecles.* Ainsi Senamy trouve à admettre l'Incarnation un triple obstacle : comment la Personne créée du Fils peut-elle être coégale et coéternelle au Père? Si on accorde cela, pour quelle raison s'est-elle incarnée? Si on accorde qu'elle l'a voulu, en quoi le rachat du genre humain exigeait-il qu'elle exécutât sa volonté? La dispute va surtout peser sur les deux derniers points.

(B) MD *si Deus potuit,* = s'il est vrai que, puisque Dieu pouvait... R ne rend pas la vigueur de *si* suivi de l'indicatif, et reste obscur.

(C) Cf. *supra*, pp. 416 et aussi 449, 478 et 544. C'est un vrai refrain pour Bodin que l'énumération de ces circonstances de l'incarnation si contraires à la majesté divine.

(D) *Il*, c'est Dieu et non pas le Fils. — *Par sa seule volonté* énerve la vigueur du texte : MD *nutu solo*, d'un signe.

(E) « Eos itaque qui dicunt : itane defuit Deo modus alius quo liberaret homines a miseria » mortalitatis hujus ? parum est sic refellere ut istum modum, quo nos per mediatorem Dei et » hominum hominem Jesum Christum Deus liberare dignatur, asseramus bonum & divinæ congruum dignitati, verum etiam ut ostendamus non alium modum possibilem Deo defuisse, cujus » potestati cuncta æqualiter subjacent, sed sanandæ nostræ miseriæ convenientiorem modum » alium non fuisse, sed esse oportuisse ». Aug., *De Trinitate,* 13, 13.

(F) Faux-sens. MD *ac tametsi quis putet Deum ita decrevisse,* = et même si l'on pense que Dieu l'avait ainsi décidé, (restera à prouver qu'une nécessité l'obligeait à exécuter sa décision). Octave suit à la lettre le plan de discussion proposé par Senamy : 1° aucune nécessité ne forçait Dieu à décider qu'il sacrifierait son fils (il avait d'autres moyens de nous racheter); 2° cette décision prise, rien ne le forçait à l'exécuter. Ainsi ni avant, ni après [sa décision], Dieu n'a été poussé par aucune nécessité.

arrests (1) (A) ? Et partant il ny a eu aucune necessité ny deuant ni après pour obliger Dieu a se reuestir de nostre chair ny (k) a mourir honteusement par ce que cestoit assez dun Ange voire dun homme qui se seroit sacrifié pour satisfaire a la iustice diuine, ny ayant point de victime plus aggreable a Dieu que celle quil luy plaist de choisir (B). Que si lon veut que tous les hommes soient souillez de lordure [543] du peché originel, Dieu ne pouuoit il pas les en rendre exempts (l) comme les noueaux Theologiens (2) (C) veulent quil ayt faict en la personne de la Vierge mere du Christ, assauoir au concile de Trente (3) (D) ou cella fut determiné contre lopinion des anciens et speciallement d'Anselme, de Bernard, du Maistre des sentences (4), de S. Thomas d'Aquin, d'Augustin & de Hyerosme (E) ? Cest pourquoy ce nest pas sans

(1) Scotus contra Anselmum, lib. 3, dist. 20. — (2) Scotus primus in ea sententia fuit. — (3) Canone 5, sessione quinta. — (4) Lib. 3, dist. 3.

(k) *N ul (MD aut) turpi morte caderet.* — (l) *N ab omni scelerum contagione purus. MD purissimus.*

(A) Scot, *o. c.*, 3, 20, quæstio 1 (t. 2, p. 145), explique, contre Anselme, que Dieu n'était pas forcé de sacrifier le Christ : « Deus ab æterno contingenter prædestinavit hominem, et non » necessario, quia nihil necessario operatur respectu aliquorum extra se... sic potuit non prædes- » tinavisse ».

(B) Faux-sens : parce que le sacrifice ne vaut que le prix que Dieu aurait fait du sacrifié, MD *quia non plus est oblatio quam quanti Deo collibuit illum æstimare.* Entendez : et qu'ainsi, si Dieu mettait un haut prix au sacrifice d'une victime inférieure, telle qu'un homme ou un ange, ce sacrifice suffisait.

(C) Dieu, explique Scot, a pu faire que la Vierge ne fût jamais sous le coup du péché originel. Et il ajoute : « Si auctoritati Ecclesiæ vel auctoritati Scripturæ non repugnet, videtur probabile » quod excellentius est attribuere Mariæ ». *O. c.*, 3, 3, q. 1 (t. 2, p. 30). Mais si Scot est le premier docteur qui parle clairement de l'Immaculée Conception, c'était cependant là une croyance déjà ancienne (cf. S. Bernard, cité *infra*).

(D) « L'intention du concile n'est point de comprendre dans le décret qui regarde le péché » originel la bienheureuse Marie, mère de Dieu, mais il entend qu'à ce sujet les constitutions du » pape Sixte IV d'heureuse mémoire soient observées sous les peines qui y sont portées, et qu'il » renouvelle ». Sess 5, can. 5. Cf. sess. 6, can. 23.

(E) Anselme, *Liber de Conceptu virginali et peccato originali*, 8 (Migne, t. 158 de la *P. L.*, col. 442) : « Quod in semine sumpto de Virgine non sit peccatum neque necessitas futuri pec- » cati ». Anselme pense bien que la Vierge est infectée du péché originel, puisqu'il croit devoir prouver que son fruit ne l'hérite pas d'elle — Bernard, *Epist.* 174 ad canonicos Lugdunenses, pense que Marie a été exempte du péché actuel, non du péché originel : « Conceptionis festum » novum esse, nullo niti legitimo fundamento ». (T. 182 de la *P. L.* de Migne, col. 332 sq.). — Lombard, 3, 3 B, explique que la chair dont fut formée le Christ, sujette au péché originel jusqu'à sa conception, en fut à ce moment délivrée par le Saint-Esprit. « Mariam quoque totam Spi- » ritus Sanctus in eam præveniens a peccato prorsus purgavit, ut ei *postmodum* peccandi occasio » nullatenus exstiterit ». Si le S. Esprit a rendu impossible tout péché à la Vierge *après* la conception, c'est donc qu'*avant* elle était sujette au péché, donc à la tache originelle. C'est en vain que l'éditeur du XVII[e] siècle, le docteur de Sorbonne J. Alleaume, ergote contre cette évidence. — S. Thomas, *Summ. theol.*, tertia, 27, 2. — S. Augustin est formel : le Christ est la seule créature humaine qui ait été exempte de la tache originelle : la Vierge, conçue « ex concupiscentia » parentum », y a été soumise, *Contra Julianum Pelagianum*, 5, 15, 22 (Migne t. 10, col. 813). Même idée, mêmes termes, dans *Opus imperfectum contra Julianum*, 6, 22 (Migne t. 10, col. 1553) ; le *De Genesi ad litteram*, 10, 18, 32 (Migne t. 3, col. 422) ; et le *De fide ad Petrum* qu'allègue Lombard, *l. c.* — De Jérôme je n'ai trouvé qu'un texte assez vague, *Dialogus adver-*

raison que ie mestonne que tant de grands hommes qui ont esté reconneus pour Saincts par l'Eglise romaine pendant tant de siecles soient maintenant accusez dheresie (*m*) (A).

Coroni. — L'Eglise romaine (*n*) ne peut errer par ce que lon ne parloit point encores dheresies du temps de S. Bernard et de Lombard (B).

Toralbe. — Ce qui est vray vne fois ne peut iamais estre faulx par aucune reuolution dannées.

Octaue. — Passons outre, Adam pouuoit par vn amour extreme meriter son pardon, par ce que lamour enuers Dieu est incomparablement plus excellent que touttes les victimes de creatures qui luy peuuent estre offertes (5) : pourquoy donc par vn si grand changement de touttes choses estoit il necessaire de faire mourir vn innocent ?

Curce. — Encores que Dieu ne soit forcé dagir par aucune necessité cependant il la voulu ainsy : mais de demander pourquoy il la ainsy voulu cest vn crime et vn plus grand encores de former des contestations sur cette matiere.

Coroni. — Ambroise (6) dict quil nest pas permis de penetrer dans les secrets de Dieu : cependant ie tascheray tousiours de rechercher sa volonté non pas pourquoy il veut cecy plustost que cella. Et sil est licite de tirer des coniectures sur les motifs qui lont obligé a se reuestir de nostre nature et a mourir par vn supplice honteux, iestime que le principal subiect na esté (*o*) que pour nous donner de lhorreur pour le peché et plus dattache a la vertu (C), comme aussi a fin de nous inspirer plus damour et de zele enuers sa diuine
[**544**] maiesté, nous ayant faict beaucoup plus de graces et de faueurs (*p*) quaux anges mesmes au dessus desquels il nous a esleuez (D).

(5) Scotus, lib. 3, dist. 19 (E). — (6) Lib. 1, c. 4 de vocatione gentium (F).

(*m*) *NM* attribuent cette phrase à Toralba. *D* est conforme à *R*. — (*n*) *N Ecclesia. MD Ecclesia Romana.* — (*o*) *N ea potissimum causa* (*MD* ajoutent *fuisse*) *videtur.* — (*p*) *N* [homines], *quos majore quam angelos dignitate ac præstantia cumularet. MD cumularat.*

sus Pelagianos, 1, 16 (Migne t. 2, col. 511), où il nous fait remarquer que si Marie se dit bienheureuse, c'est par la bonté du Dieu qui habite son sein, non par ses propres mérites. Doit-on en conclure que, sauf la conception de Jésus, Marie est, aux yeux de Jérôme, semblable à nous ?

(A) M semble avoir raison d'attribuer cette dernière phrase à Toralba : c'est Toralba qui, sur ce sujet, va riposter à Coroni. Notez encore la ressemblance de R avec D, mêmes dans ses fautes.

(B) C'est la défense qu'employait Federich, p. 540, contre ceux qui incriminaient la variation des symboles. Il n'y a pas à condamner Bernard ni Lombard, parce que dans leur temps la question de l'Immaculée Conception n'ayant pas encore été violemment controversée, l'orthodoxie n'avait pas eu à prendre position. A cet argument, Coroni, en bon catholique, ajoute celui de l'infaillibilité de l'Église.

(C) Omission. MD *sic enim, quantum a sceleribus abhorreat, intelligamus*, = apprenons par là (c'est-à-dire par la grandeur du sacrifice qu'il s'est imposé pour nous) combien il déteste le péché.

(D) En s'offrant lui-même comme hostie pour le salut des hommes, ce qu'il n'a pas daigné faire pour les anges.

(E) Scot., 3, 19, q. 1, « Utrum Christus meruerit omnibus nobis gratiam et gloriam et remissionem culpæ et pœnæ », exprime en effet cette idée.

(F) *De vocatione gentium*, 1, 4 (Migne t. 4, col. 1087). Même idée *Hexameron*, 1, 3, 9 (Migne t. 1, col. 127), etc.

TORALBE. — Cella se peut persuader aux chrestiens et aux ignorans mais nullement aux philosophes quun Dieu eternel ayt demeuré pendant vne infinité de millions dannées immuable et que ce mesme Dieu depuis quelques siecles soit descheu de cette nature excellente pour se reuestir d'vn corps comme nous composé de sang (*q*) de chair de nerfs et dos et pris vne figure nouuelle pour sexposer aux tourmens dune mort ignominieuse et a la puissance infame des bourreaux (*r*) a fin de ressusciter et de porter dans le ciel (*s*) cette masse corporelle, ou iamais auparauant il nen estoit entré (A).

[Octave repose l'éternelle question : en Christ la divinité, indissolublement liée à la nature humaine, a donc pâti, est donc morte? Curce répond en exposant les hérésies des Sabelliens, qui ne distinguent pas les personnes, et des Nestoriens, qui distinguent absolument l'homme du Dieu. Toralba observe que le fait d'être composé est contraire à l'essence, qui est simple, de la Divinité, 544-546. A quelles absurdités (causes des querelles entre les sectes catholiques, luthériennes, zwingliennes) n'amène pas le dogme de la double nature du Christ! Forcés de lui donner l'ubiquité, attribut divin, et de ne pas séparer la nature humaine de la divine, nous sommes contraints d'imaginer toutes les parties de son corps à la fois partout, et même les unes dans les autres, les pieds dans le cerveau, etc., 546-549].

Cercle vicieux.

[**549**] FEDERICH. — Toralbe simagine quil faille peser les choses diuines au poids des Philosophes. Cest pourquoy il ne peut pas concepuoir que Iesus Christ soit Dieu, mais sil pouuoit comprendre cette verité, il nemployerait pas la subtilité de ses arguments pour la combattre. Aussy ie luy pardonne comme S. Paul faisoit aux Iuifs et aux Gentils quand il disoit : sils auoient conneu Dieu, ils ne lauroient pas mis en croix (B).

SALOMON. — Il me semble que ientends parler de lempereur Caligula qui de la mesme façon excusoit les ambassadeurs iuifs en leur disant auec vne certaine douceur quils estoient de bonnes gens et bien simples (C) de ne pas vouloir (*a*) le reconnoistre pour Dieu. Ainsy (*b*) Federich nous accuse il de

---

(*q*) *N humani* (*MD humanam*) *sanguinis concretionem*. — (*r*) *N ab iniquitatis* (?) *carnificibus. MD ab inquinatissimis carnificibus*. — (*s*) *N* omet *in cœlum*. — (*a*) *N non enim* (*MD tamen*) *reputare Caligulam Deum esse*. — (*b*) *N Itaque* (?). *MD Ita*.

(A) Toralba renouvelle son invective contre l'Incarnation (cf. *supra*, p. 416, 449, 478, 541), et R atténue, comme *supra*, pp. 308, 309, 336, les violences du texte contre un mystère révéré : MD *ac corpoream molem, ossibus, carnibus, ligamentis, humoribus ac pulpa concretam, in cœlum, ubi nunquam visa erat, subveheret*.

(B) I *Cor.*, 2, 8.

(C) Caligula, d'abord furieux du refus qu'avaient fait les Juifs de l'adorer, s'était apaisé : « telle » ment qu'e-tant deuenu plus doux, dit ces paroles : Ces hommes ne me semblent estre si mes- » chans que malheureux et fols, ne croyans point que ie suis participant de la nature diuine ». Philon, *Des vertus et de l'ambassade faite à Caïus*, trad. Bellier, p. 1129 (Cf. p. 266 note D).

simplicité (c) par ce que nous ne voulons pas reconnoistre pour Dieu le fils d'vn artisan (A).

En Christ, continue Toralba, le Dieu, infaillible, impeccable, n'a pu mériter, puisqu'il n'avait pas le choix entre le bien et le mal, ni par conséquent nous racheter. Et l'homme, aux mérites finis, n'a pu expier les péchés infinis d'hommes innombrables. Federich objectant que telle fut la volonté de Dieu, on revient au point de départ : prouver qu'en effet il l'a voulu, 549. Curce essaye de le prouver par autorités : *Marc*, 8, 11 sq. ; *Luc*, 9, 35 ; *Daniel*, 9, 24 ; *Isaïe*, 53, 3 sqq. Salomon détruit ces preuves par son interprétation, 551-553. Senamy, soutenu par Salomon, explique à grand renfort d'exemples que ce qui plaît à Dieu, c'est le sacrifice des méchants & non d'innocents comme Jésus, 554. Jéhovah réclame pourtant, objecte Federich, des victimes sans tache : la plus pure était Jésus. — Possible, réplique Salomon ; mais il répète sans cesse que, mieux que les sacrifices, repentir et bonnes œuvres effacent le péché, 556-559.

De la pénitence. Si tous les péchés étaient effacés par la mort de Jésus, dit Octave, ce serait là assurer l'impunité aux pires crimes. Dieu, ajoute Salomon, promet rémission entière au sincère repentir, dès l'ancienne loi & sans parler de Jésus. Coroni réplique que nos œuvres ne valent que par la rédemption, en l'honneur de laquelle il entonne un cantique en vers grecs, 559-563].

De la pénitence : pour et contre la confession. — Doctrine protestante de la grâce. — Question du péché originel.

[563] Salomon. — Voila vn beau cantique et ie ladmirerois nestoit que cest vne louange quun homme donne a vn autre homme. Mais sil est veritable que par la mort du Christ la vie est donnée et que les pechez sont effacez, pourquoy faire penitence? pourquoy confesser ses pechez? pourquoy les euesques chrestiens (B) imposent ils des peines aux meschans? la loy de Dieu demande

(c) N *nostram.* MD *nostrorum simplicitatem excusat.* R traduit assurément *accusat.*

(A) Encore que Salomon, adepte d'une religion, se prétende plus enclin à croire par foi pure que Toralba, philosophe (p. 478), dans la pratique, ces deux esprits s'accordent à demander aux religions chrétiennes, qu'ils combattent surtout, les mêmes comptes dans les mêmes termes. Curce les unit dans le même reproche d'incrédulité (p. 515). — Si j'ai cité ces deux répliques, c'est qu'elles me paraissent montrer d'une façon saisissante la vanité des disputes religieuses. Federich fait appel à la foi ; Salomon se retranche dans sa raison. Evidemment, si Toralba croyait à l'Incarnation, il ne chercherait pas d'arguments contre elle. Et si Federich s'appuyait seulement sur la raison, il ne croirait pas. La fréquence avec laquelle Bodin a amené la discussion à cette impasse (cf. p. 523, note D) m'a l'air intentionnelle. A un certain moment de la controverse, pense-t-il, nous arrivons toujours à n'user plus que des arguments efficaces pour nous-mêmes, inefficaces pour le contradicteur. C'est l'impression qu'on retire en fermant l'*Hept.*, puisque chacun, après sept cents pages de discussion, reste ferme dans sa première conviction. Cf. mon *Jean Bodin*, II, 3, 5, p. 164 sq.

(B) MD *christiani pontifices,* = les prêtres chrétiens. Cf. *supra*, p. 337 note A.

elle dauantage (*a*) aux hommes? C'est pourquoy (*b*) ie ne trouue rien de plus detestable (*c*) que la confession auriculaire, soit par ce quun homme croit quun autre homme luy donne absolution de ses pechez, qui est la plus haute des impietez contre Dieu (6) (A), soit par ce que la liberté est ouuerte a touttes sortes de crimes par lesperance promise du pardon, soit par ce que lon ne saccuse iamais des pechez (*d*) enormes de peur den estre puny (B), soit par ce que le desespoir du pardon (*e*) prend souuent a ceux qui ont honte de confesser leurs crimes capitaux par ce quil iroit de leur vie (*f*) sils venoient a estre descouuerts (C), soit a cause que pour lexpiation des plus atroces il soit necessaire de recourir au pape, soit par ce que les tyrans ont vne voye ouuerte pour leurs proscriptions & leurs cruautez.

[**564**] Coroni. — Pour moy ma pensée est que la confession auriculaire est vne bride (D) admirable contre le peché, car y a il quelquun assez aueuglé pour oser commettre vn crime quand il sera persuadé quil nen peut auoir remission sil ne sen accuse a son confesseur? Il est remarqué dans l'histoire des Indes que les Peruuiens (*g*) auant la venue des Espagnols dans leurs terres quoy que sauuages & idolatres vsoient de cette sorte de confession et qua peine de la vie il estoit deffendu (*h*) a leurs prestres de reueler les pechez dont on sestoit accusé (E).

Curce. — Cella peut estre puisquils adoroient les diables qui leur auoient enseigné cette methode (F) a fin quils demandassent et esperassent le pardon des hommes (*i*) et non pas de Dieu. O ladmirable antidote contre la peruersité, dont Dieu mesme pendant tous les siecles ne sest point aduisé pour empescher que les hommes ne loffenceassent! mais limpieté est montée iusques a tel

(6) Iob., c. 32.

(*a*) *N magis. MD majus.* — (*b*) *N quare. MD quanquam.* — (*c*) *N non* (fautif). *MD nihil perniciosius cogitari.* — (*d*) *N impietates. MD improbitates.* — (*e*) *N conscientiæ desperationem. MD veniæ desperationem.* — (*f*) *N quæ si sciantur, capite luenda sunt* (faute). *MD sint.* — (*g*) *N Indos et Peruanos* (?). *MD Indos Peruanos.* — (*h*) *N capitale esse. MD fuit.* — (*i*) *ND ut ab* (*M* omet, à tort, *ab*) *hominibus, non a Deo veniam peterent.*

(A) Référence inexacte; cf. *infra*, p. 658, note 7. Bodin a prétendu citer ici *Job*, 34, 13 : « A til [Dieu] donc commis a quelqu'autre le soin de la terre? et qui est celuy qu'il a establi » pour gouuerner au lieu de luy le monde qu'il a creé? »

(B) *De peur d'en estre puny*, glose.

(C) « Comme il aduint a vn gentil-homme de Normandie, de confesser a vn Cordelier qu'il » auoit voulu tuer le roy François Ier : le Cordelier en aduertit le Roy qui enuoya le gentil- » homme a la court de Parlement, ou il fut condamné a la mort ». *Rép.*, IV, 7, p. 443. Est-il besoin de faire remarquer que Salomon ne fait pas ici le procès de la confession, comme il le croit, mais des prêtres indignes qui en trahissent le secret?

(D) MD *amuletum*, = un préservatif.

(E) Gomara rapporte ce fait, non aux Péruviens, dont il parle en son liv. V, mais aux Ciorotegas, peuplades du Nicaragua, *o. c.*, VI, 2, p. 457 b : « Tous les prestres se marient, hors mis » ceux qui escoutent les pechez des autres, et commandent la penitence selon le delict, et n'ose- » roient reueler la confession, sur peine de chastiment ». Cf. *Démon.*, I, 3, p. 79.

(F) Contresens. MD *Cum dæmonibus inservirent* [Peruani], *cui dubium esse potest, quin etiam hunc morem ab iis didicerint et expresserint*, = Les Péruviens adoraient les démons; dès lors, peut-on douter qu'ils ne leur aient emprunté aussi cette coutume? — Sur les faux dieux considérés comme des diables, cf. p. 258 note A.

excès (j) quil y en a beaucoup qui pensent (k) que mesmes sans auoir regret les seules parolles que le prestre prononce absoluent le penitent et luy effacent ses pechez les plus enormes. Cependant loraison de Manasses (A) roy de Iuda nous enseigne combien (l) la contrition est necessaire au pardon : Vous auez ordonné (dict il) la repentance par vostre bonté infinie a fin de sauuer ceux qui par la iustice de vos loix & de vos iugemens eternels (m) debuoient perir (7).

Federich. — La mort de Christ na point effacé les pechez de ceux qui long temps auparauant en auoient faict penitence ou qui en auoient esté punis par sa iustice, ny de ceux qui nont eu aucune confiance [**565**] en la venue du Messie, ny de ceux qui ont refusé la medecine que Christ leur a offert pour recouurer leur salut, mais ceux qui se sont preualus du benefice gratuit de Iesus Christ et se le sont appliqué se sont non seulement garentis de la coulpe, mais encores (n) de la peine quelque legere quelle puisse estre.

Octaue. — En verité cette maxime me semble bien pernicieuse assauoir que sur cette confiance que le plus scelerat de tous les hommes prend en la mort de Iesus Christ il merite la remission de tous ses pechez (o). Car quest ce autre chose que par vne telle impunité d'offence proposée, sinon ouurir la porte a touttes sortes dimpietez (B)?

Federich. — La mort de Christ a seruy principalement et a esté necessaire a lhomme pour nettoyer cette malheureuse tache originelle.

Toralbe. — Si le peché n'est que dans la volonté ainsy que tous les Theologiens (8) (C) le reconnoissent il ny peut auoir de peché originel par ce quen

(7) In oratione Manasses. — (8) Augustin., lib. 1 de libero arbitrio. Petrus Lombard., lib. 3.

(j) *ND At* (*M etiam*, interpolation) *eo processit impietas, ut etiam*, etc. — (k) *N plerumque. MD plerique obliterari putent.* — (l) *N Pœnitentia vero quanta* (*MD quanti*, préférable) *sit ad veniam adipiscendam docet* (*MD docuit*) *Manasse* (*MD Manasses*). — (m) *N* omet *æternis.* — (n) *N* omet *etiam.* — (o) *MD ut ex ea* (*N* omet *ea*) *fiducia, quam... quisque temere arripiat* (*N accipiat*), *peccatorum omnium* (*N* omet ce mot) *veniam adipisci mereatur.*

(A) La prière de Manassé, captif en Babylone, se trouvait (cf. II, *Paralipomènes*, 33, 19) dans les livres d'Hozaï, qui sont perdus. C'est un fragment non canonique, dont on n'a plus que la version latine (cf. Ellies du Pin, *o. c.*, t. 1, p. 63). On le trouve entre les *Paral.* et *Esdras.*

(B) On voit donc Octave, contre la théorie protestante de la grâce seule efficace, comme tout à l'heure Salomon contre la confession auriculaire des catholiques (p. 563, et Octave encore, p. 559), préoccupé avant tout de défendre deux notions qui lui semblent essentielles : liberté et responsabilité de la conscience. Par elles, et par elles seules, sont rendus possibles la moralité des âmes, leur mérite aux yeux de Dieu, leur récompense. Et dans le même esprit, Salomon soutiendra tout à l'heure (*infra*, p. 658) qu'un repentir de la dernière heure ne suffit pas à effacer les crimes : il y faut une longue contrition et la réparation par les bonnes œuvres. Bodin a exprimé ces idées tant de fois dans l'*Hept.*, et par des bouches si autorisées (Salomon), qu'on peut sans doute les lui attribuer à lui-même.

(C) Références fausses. Corrigez : Augustin, *De libero arbitrio*, 3 (comme le prouve *infra*, p. 588, note 2), 17, 49 : « Voluntas est prima causa peccandi », ou 3, 18, 50 : « An aliquis peccet » in eo quod caveri non potest », (Migne t. 1, col. 1294) ; — et Lombard, 2, 41, qui cite de nombreux textes d'Augustin, pour montrer que le péché n'est que par l'intention. Cf. aussi 2, 32, n. 14. — Sur ce poncif de Bodin, voyez *supra*, IV, p. 227 notes E et F.

naissant nous nauons point de volonté (p). Que si la question de la Trinité est si espineuse (A) et plus difficile encores celle de l'incarnation dun Dieu comme aussy celle de lascension de cet homme Dieu dans le ciel et beaucoup dautres de cette qualité contraires aux loix diuines et de la Nature, il fault chercher a les esclaircir.

CURCE. — Quil ny ayt point de peché originel cella ne peut estre par ce que lon ne trouue rien plus souuent (B) dans les vieilles et nouuelles tables de lescriture.

SALOMON. — Ie ne fais point de doubte qu'Adam ayt peché non pour auoir mangé la pomme deffendue que sa femme luy presenta (q) comme le vulgaire et les enfans le croyent mais pour auoir destaché son esprit de la [566] contemplation des choses dignes de luy en se laissant surprendre aux attrais des sensualitez en sorte quil sy donna tout entier, ainsy que les plus subtils dentre les Theologiens dentre les Hebreux (C) lexpliquent et disent que par le mot de femme sont entendus les sens corporels comme par celuy de mary lentendement et par le serpent est signiffiée la volupté (D), laquelle ainsy quun serpent se glisse dans les parties les plus secretes de nos corps et trouue facilement lentrée de tous nos sens, dont la principalle force est aux dens dont il se coule dans le ventre (r). Mais de quelque façon qu'Adam ayt peché (s) pourquoy ce peché passeroit il a sa posterité? car (t) (E) si les pechez passoient a nos descendans leurs vertus y deburoient aussy passer, et plustost que les vices, par ce que dans toutte la nature les biens sont tousiours plus puissans que les maux, comme nous lauons prouué cy dessus (F). Or (u) tous les philoso-

---

(p) N *peccandi.* MD *peccati voluntas.* — (q) N omet *aut ab uxore oblata* [poma] *gustaret.* — (r) MD *in ventrem reptare solet.* N *in ventre.* — (s) MD *sed utcumque peccaverit Adamus*· N *peccavit.* — (t) ND *aut.* M *at.* — (u) MN *at.* D *ac.*

(A) Contresens qui rend la suite des idées inintelligible. MD *quod si ita est anxia de trinitate disputatio ac multo difficilior de incarnatione divinitatis,* etc., *diluuntur.* Il faut mettre après *quod si ita est* une virgule, dont le manque a égaré R, et entendre : dans ces conditions (= s'il n'y a pas de péché originel), toutes les questions épineuses, Trinité, Incarnation, Ascension, disparaissent, puisqu'elles sont étroitement liées à la rédemption, qui disparaît aussi.

(B) Que l'affirmation du péché originel. *Job.*, 14, 4 et 15, 14; *Psaum.*, 50, 5: *Ad Rom.*, 3, 9 et 23; 5, 12, etc.

(C) « Ces propos [sur la faute d'Adam et Eve mangeant la pomme défendue] ne sont point » fables controuuées, mais sont certaines façons de parler qui tendent à l'allegorie : a sçauoir » quand on veut dire ou representer autre chose que celle que l'auditeur attend et pense qu'on » doibue dire ». Philon, *De la creation du monde,* p. 64 sq. Et tout ce développement de Bodin sur le sens allégorique de la légende de la pomme est emprunté à Philon, *De la creation du monde,* pp. 64-67; *Allegories de la Bible,* II, p. 132 sq. et III, pp. 160-167 et 226 sqq.

(D) « *Le serpent est la figure et signe de la volupté, pour trois raisons : la premiere parce qu'il est* » sans pieds et se traisne sur le ventre; la seconde, parce qu'il a pour sa nourriture les motes de » la terre; la troisiesme, parce qu'il porte en ses dents le venin par le moyen duquel il a accous- » tumé de faire mourir ceux qu'il a mordus ». *De la creation du monde,* p. 65. — On remarquera que Philon autorise N *in ventre reptare,* contre MD *in ventrem reptare.* R a suivi MD, comme d'habitude.

(E) ND *aut,* = ou bien alors. M *at,* = mais alors.

(F) *Hept.,* III, pp. 150-166, où on a prouvé qu'en ce monde le bien l'emporte sur le mal, pour combattre le manichéisme qui les met en balance.

phes (9) aussy bien que tous les theologiens (1) (A) ont reconneu par vne longue experience que les vertus ne se transferent point a nos heritiers ny partant les vices (v), les contraires marchans tousiours soubs vne semblable discipline (x) (B) : dou il sensuit quil ny a aucun peché originel.

[Aux autorités (concile de Trente, Augustin) Toralbe oppose sa raison : avec Pélage il pense qu'à sa naissance l'homme est pur comme Adam et peut faire son salut sans la grâce, 567. Il est si vrai que l'enfant hérite les fautes comme les mérites de ses pères, que Jéhovah poursuit les coupables jusqu'à la 3e et 4e génération. Salomon le nie, avec de pénibles arguties, 568 sq. Toralbe établit de nouveau le lien de cette incroyable Incarnation avec l'existence du péché originel. Federich réplique en alléguant des autorités. Octave montre qu'avec le péché originel, nous pouvons rejeter sur Dieu la responsabilité de nos fautes, 570-572. Si nous commettons des péchés involontaires, continue Toralbe, nous sommes plus à plaindre qu'à blâmer. Le baptême, ridicule chez des enfants inconscients, inutile après la Rédemption, est un scandale, si les chrétiens croient par là effacer les péchés même à venir. Non, disent Coroni avec le concile de Trente, et Federich qui préfère l'autorité des apôtres, le baptême nous met en état de grâce, mais ne nous enlève pas la propension au mal, qu'il nous faut dompter, 573 sq. Federich attribue le péché originel à la fusion du corps et de l'âme. — Non : il n'y a pas d'action ni de réaction possibles de l'un sur l'autre, puisqu'ils sont absolument différents, 566 *bis* sq. Toralba montre que les hommes semblent bien ne pas différer de valeur morale, suivant qu'ils ont ou non reçu le baptême : exemple des grands hommes de l'antiquité, 569 *bis*. Salomon contestant que le baptême diminue notre propension aux voluptés criminelles, Curce lui demande quel est alors le sens de l'histoire d'Adam, 571 *bis* sq.].

Sens allégorique de l'histoire d'Adam. Chacun est à soi-même son propre Adam.

[**573** *bis*] CURCE. — A quel subiect donc a on faict cette histoire diuine de la cheute d'Adam, de la reprimende quil en receut et de sa punition dont les lettres sacrées rendent vn tesmoignage si authentique (1) (C).

(9) Aristot. in Ethicis. Plato in Memnone. — (1) Scotus, lib. 2 sententiarum. — (1) Cap. 2 Genes.

(v) *MD non possunt igitur transfundi peccata. N non poterunt* (?). — (x) *MD cum eadem sit contrariorum disciplina. N contraria* (?).

(A) Aristote montre que la vertu n'est pas innée en nous, mais résulte de l'effort, stabilisé par l'habitude, *Morale à Nicom.*, 2, 1. — Platon, *Memnon*, 31 (éd. H. Estienne, p. 93 a) montre que les enfants n'héritent pas la vertu des parents, par les exemples de Thémistocle, Aristide, Thucydide. — Scot montre que la semence des parents n'est pas tout, et que l'hérédité des corps n'entraine pas celle des âmes, *Sentent.*, 2, 32, q. 1.

(B) Il veut dire que les mêmes lois régissent les contraires. C'est un de ses procédés favoris de discussion que l'énoncé de ces principes de logique qui sentent si fort la scolastique encore. Voyez mon *Jean Bodin*, 2, 1, p. 103 sqq.

(C) *Genèse*, 3 (et non pas : 2).

SALOMON. — Vous ne sçauez donc pas, Curce, que cest vne belle et diuine allegorie. Chacun est son Adam a soy mesme (2) (A) : et tout ce qui est arriué a Adam arriue a tous ceux (a) qui sabandonnent esperduement (b) aux sensualitez aux attrais des voluptez et aux charmes des lasciuetez et qui mettent le souuerain bien dans lentiere satisfaction de leurs sens, et la fin de leurs maux (B) a esuiter les douleurs et les afflictions. Et comme il est escript qu'Adam est reuenu a soy et a faict penitence cest a dire quil sest destaché des delices des sens pour sappliquer a la contemplation des choses qui despendent de lentendement, ce qui est (c) iouïr du bois de vie et que Salomon (3) appelle la veritable sagesse (C), puis après il engendra Seth (D) homme vrayement diuin et tout semblable a luy (d) : ainsy nous arriue il quand nous auons sorty de la droicte voye et que nous nous sommes plongez dans le salle bourbier des sensualitez, enfin nous en sortons & nous rentrons dans le droict sentier. Et encores que Dieu eust predict a Adam quil mourroit pour auoir mangé du fruict (e) de larbre de prudence (Iuge (E) du bien et du mal) ce nest pas a dire (f) quil layt condamné a vne mort eternelle : mais comme il est misericordieux il nimpose iamais que des peines [**574** *bis*] moindres que le peché et plus leigeres mesmes que celles que les loix ordonnent. Il offre

(2) Philon Iuif dans ses Allegories de la Bible. Et Leon Iuif au liure de l'Amour. — (3) Prouerbes, c. 3, 11 et 13.

(a) N eadem contingunt in omnibus, qui... MD iis omnibus. — (b) N delectantur. MD oblectantur. — (c) N id est. MD id enim est. — (d) N ad sui ipsius (MD unius) imaginem. — (e) MD ac tametsi Deus Adamo prædixisset tunc (N hunc [?]) moriturum cum fructum (N fructu [?]) arboris prudentiæ... degustavissel. — (f) MD non propterea. N præterea, faute.

(A) Léon le Juif (cf. p. 276, note), 3, pp. 227-249, compare l'histoire d'Adam et Eve à celle des androgynes contée dans le *Banquet* de Platon et l'explique allégoriquement. — Pour Philon, on connaît son procédé : les personnages de la Bible représentent les facultés ou les appétits de notre âme; les préceptes, même les plus formalistes et les plus étroitement juifs, ont un sens caché et tendent à notre perfection intérieure. Ainsi « le plus grand et plus aggreable sacrifice » que l'homme de bien et entier peut faire à Dieu, c'est de soy mesme estant purifié par luy » (*Démon.*, 1, 2, p. 71; cf. 3, 1, p. 319) : voilà ce que Philon voit dans les minuties du *Lévitique*. L'allégorie d'Adam est empruntée aux *Allégories de la Bible*, 3, *passim*, en particulier pp. 160 sqq. et 227 sqq. Mais Bodin n'y en trouve que l'amorce : Adam considéré comme l'entendement, Eve comme le sens brutal, le serpent comme la volupté tentatrice (cf. *supra*, pp. 565-566 et notes). Il continue ensuite à son propre compte, avec une érudition et une subtilité dignes de Philon. L'allégorie était d'ailleurs, à force de pareilles lectures, devenue un goût personnel chez lui : voyez celle, originale, je crois, de la course de chevaux, *infra*, p. 611.

(B) Contresens : NMD *in doloribus vero et ærumnis adeundis malorum finem posuerunt*, = [les voluptueux qui] ont placé le comble du malheur dans le fait d'affronter la douleur et l'infortune. Pour l'homme sage et religieux, explique Philon, la vraie misère, c'est de s'abandonner à la volupté. Le voluptueux supporte la douleur malgré lui, comme l'esclave, les coups : mais le sage s'y expose volontiers, comme aux coups, le lutteur. *Allégories*, 3, p. 211 sq.

(C) « Elle [la sapience] est l'arbre de vie à ceux qui la prendront : et qui la tiendra il sera » bienheureux ». *Prov.*, 3, 11. Cf. 11, 30 et 13, 12.

(D) *Genèse*, 3 à 5.

(E) Erreur. R a lu certainement *boni ac mali iudicem* au lieu de *indicem*. Allusion à *Genèse*, 2, 17 : « Mais de l'arbre de science du bien et du mal, tu n'en mangeras point : car dès le iour » que tu mangeras d'iceluy, tu mourras de mort ».

encores a Adam vn remede salutaire en luy disant : Peut estre (A) coupera il du bois de vie & viura eternellement (g).

FEDERICH. — Salomon sest pris luy mesme dans ses propres filets. Ne voyez vous pas (h) (B) que par ce bois salutaire de vie est désigné manifestement le bois de la croix de Christ (i) en qui nous debuons (j) mettre tout lespoir de nostre salut?

SALOMON. — Cette explication ne conuient non plus aux parolles qu'vne chose ronde a vne chose quarrée. Car il y a le mot hebreu qui (k) signiffie fruict, et non pas bois. Et tout ainsy que la resipiscence d'Adam luy a rendu son innocence & engendre son salut eternel : ainsy il est permis a vn chascun de nous (et le sera tousiours par la grace de Dieu qui ne manquera iamais a personne) de quitter les conuoitises desordonnées pour rentrer dans la droicte raison et passant des sensualitez a la meditation des intelligences (C) acquerir cette vie salutaire & eternelle sans aucune immolation de bestes ny mort dhomme.

[Dans un cantique en octosyllabes, Octave proteste contre la rancune des chrétiens à l'égard d'Adam, prétendu corrupteur de l'humanité. Adam a payé ses fautes. Nous paierons les nôtres. Nous sommes libres et responsables de nous-mêmes, 574 *bis* 577. La faveur de Dieu pour les grands hommes de l'Ancien Testament prouve l'inexistence de la tache originelle, 578. Ne croyons pas, continue Octave, que si Adam est mort, c'est en punition du péché originel : c'eût été pour lui une destinée misérable que de ne quitter jamais sa prison de chair, 580. Curce exposant que S. Paul, *Gal.*, 2, 16 et 5, 4, a déclaré la loi impossible à suivre sans le secours de J.-C., Salomon lui oppose des textes, *Ps.* 118, 86; *Prov.*, 4, 4, où Dieu promet sans restriction le salut aux observateurs de sa loi. Puis il entonne un cantique de son cru, 582-586. Coroni prétendant que la loi est seulement un acheminement à la nouvelle alliance, Salomon rétorque que Moïse, si complet & si minutieux, n'a jamais soufflé mot d'un rédempteur : c'est que l'homme est, grâce au libre arbitre, mis à même de mériter ou non son salut, 587].

(g) *MD vivet æternum.* N *in æternum.* — (h) N *non.* MD *num.* — (i) N omet *Christi.* — (j) N *debemus.* MD *debeamus.* — (k) MD *qua significatur* (antécédent : vox hebraïca). N *quo.*

(A) Dieu a plutôt l'air de le redouter que de l'espérer. Il chasse Adam du paradis terrestre, « de peur qu'il n'auance la main, et prenne aussi de l'arbre de vie, et en mange, et viue a tous- » ioursmais ». *Genèse*, 3, 22.

(B) MD *num.* Cf. p. 223 note B.

(C) Du monde des sens au monde de l'entendement pur, MD *a sensibus ad intelligibilia.* Pensée et expression sont de pur Philon. — En ce qui concerne l'inutilité des sacrifices, cf. Philon, *Des sacrifices*, cité p. 573 *bis* note A ; et *Hept.*, IV, p. 273 : « Ce ne fut que par sa bonté [de Dieu] et sa » prouidence que Vespasian l'empereur fit brusler le temple de Hyerusalem ou il estoit permis de » sacrifier des bestes et non ailleurs, a fin que nous sçachions que ce nest pas par des troupeaux » de bœufs et de moutons presentez en sacrifice que nous pouuons effacer nos pechez et en obtenir » le pardon ». Sur les sacrifices humains, cf. p. 271 (histoire de la fille de Jephté) et note C.

Le problème du libre arbitre, en lien étroit avec ceux de la grâce et du péché originel.

[588] CURCE. — Qui est ce qui ne sçait pas (a) qu'Adam par son peché ainsy que sa posterité n'ait perdu le libre arbitre que Dieu luy auoit donné ?

CORONI. — Il a esté ainsy arresté dans la confession d'Augsbourg et plusieurs instruicts de la nouuelle religion ont esté de cette opinion contre ce qui est porté par les statuts de l'Eglise romaine (A). Et en effect en quoy les hommes seroient ils differents (b) des brutes si lon leur oste la volonté ?

FEDERICH. — La volonté de faire mal na point esté ostée a Adam, mais celle de faire bien. Car (c) (dict S. Paul) (1) ie ne fais pas cella par ce que ie veux bien faire, mais par ce que ie ne veux pas faire mal, ie fais cella (B).

TORALBE. — Expliquez moy, ie vous prie, comme lentend S. Paul. Car si nous nous en rapportons a ce quil escript nous naurons plus la liberté de faire ny bien ny mal (d) et il ne faudra plus establir de recompense pour le bien et de punition pour les crimes. Car y a til lieu de reprendre celluy qui peche par necessité ? dira ton qu'il merite chastiment quelque leiger quil puisse estre, puisquil ny a point de peché que dans la volonté (2) et mesmes de propos deliberé (C) ? Que si nous aduouons qu'on punit les criminels auec equité par ce quils [589] ont (e) libre la volonté de faire par laquelle ils peuuent donner vne bride aux conuoitises effrenées et mesmes forcer les

(1) Ad Roman., c. 9. — (2) Augustin., lib. 3. de libero arbitrio (D).

(a) ND *dubitat*. M *dubitet*. — (b) N *differt*. MD *differat*. — (c) N *Nonne inquit Paulus : quod volo bonum, hoc non ago*. MD *Non enim, inquit Paulus, quod volo bonum, hoc facio*. — (d) N *nec bene nec male agendi locus ullus homini relinquitur nec etiam*... MD *relinquetur nec item*... — (e) N *haberent*. MD *habent*.

(A) Faux sens. MD *contra quam* [sententiam] *ecclesiæ Romanæ omnibus sententiis decretum videmus*, = opinion que l'Eglise romaine a combattue dans toutes ses décisions. — On connait la querelle célèbre de Luther et d'Erasme sur cette question, l'un écrivant un *De libero arbitrio*, 1524, auquel l'autre réplique par son *De servo arbitrio*, 1525. Au moment de la confession d'Augsbourg, 1530, « Luther étoit revenu des excès qui lui faisoient dire que la prescience de Dieu » mettoit le Libre-Arbitre en poudre dans toutes les créatures ; et il avoit consenti qu'on mît cet » article dans la confession d'Augsbourg : Qu'il faut reconnoître le Libre-Arbitre dans tous les » hommes qui ont l'usage de la raison non pour les choses de Dieu, que l'on ne peut commencer » ou achever sans lui, mais seulement pour les œuvres de la vie présente et pour les devoirs de » la société civile. Art. XVIII ». Bossuet, *Hist. des variations*, Paris, Lemercier, 1743, in-4°, I, p. 143. A quoi le concile de Trente réplique : « Si quelqu'un dit que le libre arbitre de l'homme » n'agit pas plus qu'un être inanimé et demeure passif, qu'il soit anathème ! » Sess. 6 *de Justificatione*, can. 4. Plus tard, les Luthériens, dans leur *Concorde* de 1580, employèrent des formules beaucoup plus tranchantes contre le libre arbitre. Cf. Bossuet, *o. c.*, VIII, 48 sqq. et pp. 329 sqq.

(B) Non-sens. Voici, référence corrigée, le texte : « Car je ne fais pas le bien que je veux, mais » je fais le mal que je ne veux pas... Lors donc que je veux faire le bien, je trouve en moi une » loi qui s'y oppose, parce que le mal réside en moi ». *Ad Rom.*, 7, 19. Ce verset est signalé à Bodin par Augustin, *Retractation.*, I, 15, 2, qui a beaucoup frappé Bodin (cf. *supra*, p. 227, note F) et où Augustin discute précisément la valeur morale du verset.

(C) Inexact. MD *immo quidem spontaneum*, = et qu'il n'y a même péché que dans le propre mouvement, l'initiative personnelle du coupable. Un crime, conseillé, est moins grave.

(D) Cf. *supra*, pp. 565 et 227, notes.

astres (3) comme dict Ptolomée dans son Centiloque, enfin quelle est cette pensée doster a lhomme lusage de la raison, cest a dire la liberté de vouloir quoy que lon ne puisse pas appeller volonté ou il y a contraincte. Cest pourquoy ceux la sont dispensez de la loy que la force vne crainte iuste ou la fureur auront induict a quelque action (A).

Coroni. — Pour moy telle est mon opinion que ceux la qui ostent a lhomme le libre arbitre pour bien faire cherchent les moyens de cacher leurs crimes et ouurent la porte a touttes sortes de vices (f) a fin de rappeler cette malheureuse necessité des Stoïques condamnée par tous les Theologiens et par tous les Sages : dou est sorty ce paradoxe : plusieurs seront damnez a toutte eternité lesquels encores quils leussent souhaité ardemment nont cependant iamais sceu faire bien et dautres tellement destinez a la grace quil ne leur eust pas esté possible de faire mal quand bien ils leussent voulu (B).

Toralbe. — Ce discours rustic (4) (C) de gens paresseux et ignorans doibt estre faict plustost pour rire que pour raisonner. Tout de mesmes que cet (g) Academicien (5) qui eluda la proposition dun certain Stoïcien qui le consultoit pour sauoir sil se marieroit pour auoir des enfans par cette repartie : Pourquoy voulez vous mettre vne femme dans vostre maison? car si vous voulez auoir des enfans, vous en aurez bien sans femme.

(3) Ptolemæus in Centiloquio (D). — (4) Ἄργος λόγος, oratio iners. — (5) Origenes contra Celsum (E).

(f) N *flagitiis omnibus portas aperire. MD omnium.* — (g) N *quidem. MD quidam Academicus.*

(A) Cf. *supra*, p. 351 note E.

(B) « Celle certitude que Luther reconnaissoit seulement pour la justification, fut étendue par » Calvin jusqu'au salut éternel : c'est-à-dire qu'au lieu que Luther vouloit seulement que le fidèle » se tint assuré d'une certitude infaillible qu'il étoit justifié, Calvin voulut qu'il tint pour certaine, » avec sa justification, sa prédestination éternelle ». Bossuet, *Var.*, 9, p. 337.

(C) L'*argument paresseux* est un des sophismes de la dialectique antique et a pour but de décourager toute initiative. Voici l'exemple qu'en donne Cic., *De Fato*, 12 : Si vous devez guérir, vous guérirez. Si vous ne devez pas guérir, vous ne guérirez pas. Dès maintenant le destin a fixé l'un ou l'autre : le médecin est donc inutile. Bodin, avec un pédantisme digne de son temps, et qui a égaré R, compare le dogme de la prédestination à l'*argument paresseux* : tous deux détruisent l'énergie et la valeur morale de l'homme.

(D) « Potest qui sciens est multos stellarum affectus avertere, quando naturam earum noverit, » ac se ipsum ante illorum eventum præparare ». Ptolémée, *Les cent aphorismes* ou *Fruit*, sententia 5, dans la trad. lat. jointe aux *Astronomiques* de J. Firmicus Maternus, Bâle, J. Hervagius, 1533 ou dans celle de Schreckenfuchs, Bâle, Henricpetrus, 1549, in-fol. C'est la doctrine constante de Bodin (et par où il corrige sa croyance à l'astrologie) que nous ne sommes pas sujets aux astres absolument. « Aben Esra grand astrologue entre les Iuifs dict que les enfans » d'Israël ne sont point subiects aux astres, il entend tous ceux qui se fient en Dieu ». *Démon.*, 1, 5, p. 114. Cf. *Th. nat.*, 5, 7, p. 887 et 5, 9, p. 890 sq ; *Rép.*, IV, 2, pp. 392 et 397. Bodin trouvait d'ailleurs cette doctrine dans deux de ses auteurs favoris : Augustin, *De civ. Dei*, 5, 1 et 6 ; et Calvin, *Contre les astrologues*, « ou il [Calvin] a esté contrainct d'aduouer les effects esmerueil- » lables des astres : adioustant seulement que Dieu est par dessus tout cela et qu'il ne faut rien » craindre a celuy qui se fie en Dieu ». *Démon., l. c.*

(E) J'ai lu tout le *Contra Celsum* sans y rencontrer cette histoire, dont d'ailleurs l'atticisme m'échappe.

SALOMON. — Comme (*h*) vne erreur en entraisne [590] vne infinité dautres, ainsy de ce peché originel qui nest rien (A) les Chrestiens veulent oster aux hommes (*i*) la volonté de bien faire et croient par la quils ont tous (*j*) merité des supplices eternels. Or ce seroit en vain que lon auroit faict (*k*) des loix et les promesses de Dieu seroient illusoires (*l*) si l'obseruation des loix diuines nestoit pas du pouuoir de l'homme ny (*m*) mesmes de sa volonté (B).

CURCE. — Voila (*n*) qui est fort bien dict, mais ie ne voy pas pourquoy on donneroit vn libre arbitre a Adam après sa cheute puisquil ne lauoit pas auparauant. Car si la prescience de Dieu ne peut estre trompée, il a esté necessaire qu'Adam pechast : car Dieu ne preueoit pas seulement les faicts et les dicts, mais encores toultes les pensées long temps auant qu'elles soient conceues et iamais ny peut estre trompé. Et partant de faire bien ou mal ne despend point de nostre volonté, mais dune necessité : ainsy iamais personne na iouy du libre arbitre.

SENAMY. — Tout ainsy que Dieu veoit comme dans vn grand miroir (*o*) (C) vn voyageur qui doibt tomber entre les mains des voleurs par ce quil sest destourné de son droict chemin, ce nest pas par ce que Dieu la preueu que cella doibt estre, mais plustost parce que la chose doibt arriuer Dieu la preueuë (*p*). Et partant ce nest point par necessité que les choses que Dieu a preueuës arriuent.

CURCE. — Si la prouidence de Dieu suiuoit les choses humaines, comme vous le dictes [591], Senamy, son eternelle prescience (*q*) despendroit de lopinion incertaine des hommes qui peut changer et estre trompée (D) : ce

---

(*h*) *MD Ut enim. N Ut.* — (*i*) N omet *hominibus.* — (*j*) *MD omnes mortales.* N omet *omnes.* — (*k*) *MD at frustra leges juberentur. N juberent.* — (*l*) *M et inania forent* (*D ferent*, inadvertance) *divina promissa. N promissa præmia.* — (*m*) *MD at ne voluntatis quidem. N ac.* — (*n*) *MD Ista* (*N Ita*) *quidem præclare.* — (*o*) *M e specula. D e speculo. N de specula.* — (*p*) *N quia id futurum esse* (*MD est*, seul correct), *Deus* (*MD illud*) *prosperit.* — (*q*) *M æterna Dei præscientia. ND æterni.*

(A) MD *quod nullum est*, = qui est imaginaire. Sur l'idée, cf. *supra*, pp. 565 note B et 579.

(B) « Or que la grace, la vie et le salut soyent proposés a ceux qui embrasseront la loy nous le » voyons en mil endroicts : Fais cella et tu viuras. Elle est ta vie, elle est ton salut. Toultes ces » promesses de Dieu seront donc des mensonges? Pourquoy le très sage Salomon appelle il la » loy de Dieu le bois des vies, assauoir de la presente et de celle que nous esperons après celle » cy? ». Ainsi parlait déjà Salomon, *supra*, p. 584; et il alléguait : *Proverb.*, 4, 4, 13, 22 et 32; *Deut.*, 28, 1 à 15 et 30, 11 : « Ce commandement que ie te commande auiourd'huy n'est point par » dessus toy, et n'en est point loin » : *Prov.*, 3, 18 : « Elle [la sapience] est l'arbre de vie a ceux » qui la prendront ».

(C) M *e specula*, du haut d'un observatoire, convient seul au contexte : à quoi servirait un miroir pour suivre des yeux le voyageur? — A côté de cela, notons la parenté de R avec D jusqu'en ses fautes : *e speculo*.

(D) *MD ab hominum opinione mutabili ac fallaci.* Tout le couplet de Curce repose sur le mot *opinio* (= conjecture; croyance qui atteint la vraisemblance, non la certitude). Cette sorte de connaissance sied à l'homme, mais non à Dieu, infaillible, *qui n'opine iamais* (cf. *supra*, IV, p. 235, note). — Quant à *fallaci*, je l'entends : *qui peut tromper, décevoir* [la prescience de Dieu] : ainsi les voleurs peuvent avoir l'intention d'arrêter le voyageur, puis, au dernier moment, étant des hommes, changer d'avis, et jouer ainsi la prescience divine. Ce qui a égaré R, c'est qu'un peu plus bas (*fallax est ejus* [sc. Dei] *opinio*), Bodin l'emploie dans le sens évident de *sujette à erreur*.

qui ne peut pas estre. Car comme la science ou connoissance dune chose presente se porte a ce qui est present, ainsy la prouidence de Dieu regarde les choses qui doibuent arriuer. Pour sçauoir ce que ie sçay presentement nest il pas necessaire que cella soit ainsy (r)? Donc la prescience de laduenir est pareillement necessaire en Dieu qui nopine iamais. Ce questant receu il fault necessairement que le libre arbitre soit aneanty. Autrement si la prouidence de Dieu nest pas necessaire, son opinion est trompeuse (A), ce quil nest pas licite de penser. Cest donc inutillement que nous fuyons ce qui est honteux pour suiure ce qui est honneste.

Toralbe. — Ie ne voy point qu' (s) Aristote (B) responde aux argumens des Stoïques. Car quoy que les choses qui despendent de l'aduenir puissent arriuer aussitost dune façon que dune autre, elles ne peuuent pourtant pas se soustraire a la prescience de Dieu, par ce quil ne preuoit pas les choses comme devant arriuer, mais comme presentes (6), tout estant present a Dieu a lesgard duquel il ny a ny passé ny aduenir (C). Tout est neantmoins libre aux hommes a fin quil ne semble pas que la prouidence de Dieu (t) despende de la volonté dun particulier qui est changeante : il preuoit mesmes ces changemens, cependant le libre arbitre n'est osté a personne (u) pour cella. Et par cette raison iestime auoir satisfaict aux argumens pernicieux des Stoiques (v) (D).

Salomon, lui, s'en tient aux oracles de la loi de Dieu : ils ont promis cent fois la vie éternelle aux hommes qui la mériteraient. Cela tranche à ses yeux la question du libre arbitre, [592].

[**592**] Octave. — Il sensuit donc que Dieu veult sauuer tous les hommes et quils le connoissent (E).

(6) Boet. de consolat. philos.

(r) *MD jam vero id quod scio nunc, necesse est ipsum esse.* N, à tort, repousse la virgule avant *nunc.* — (s) *N qui. MD qua ratione.* — (t) *N providentia. MD divina providentia.* — (u) *MD nec propterea liberum arbitrium cuiquam* (*N cuique*, peu correct) *est ademptum.* — (v) *MD fatalium* (*N fatalibus*) *Stoïcorum argumentis.*

(A) *MD fallax,* = sujette à erreur. Ce n'est pas nous surtout qu'elle risque de tromper, c'est lui.

(B) Allusion aux 6 premiers chap. d'Aristote, *Mor. a Nicomaque,* liv. 3, où l'auteur expose sa théorie de la liberté humaine. (Cf. la préface de Barthélemy-Saint-Hilaire, dans sa traduction, pp. 135 sqq.

(C) Boèce, *De consolatione philosophiæ,* lib. 5, prosa 3, metrum 3 et prosa 4 (Migne t. 1, col. 838 850), montre l'antinomie apparente entre la prescience divine et la liberté humaine et la résout, comme l'indique Bodin, en montrant l'impuissance de la raison humaine à concevoir que Dieu connaisse comme un présent ce qui est pour nous l'avenir ; ou, pour mieux dire, que Dieu, éternel, n'ait pas une pensée soumise, comme la nôtre, à la catégorie du temps.

(D) *MD fatalium Stoïcorum argumentis,* = aux arguments des Stoïques, partisans du déterminisme. Il semble d'ailleurs que R ait traduit un texte semblable à N *fatalibus,* plus aisé à expliquer : car *argumenta fatalia,* raisons en faveur de la nécessité du destin, est d'un latin plus facile que *Stoïci fatales.*

(E) Entendez : et les amener à le connaître. MD *et ad sui cognitionem perduci.* — Octave vient de citer Osée, 13, 9 : « Perditio tua ex te, Israël, salus vero tua ex me est ».

CURCE. — Voila vn passage qu'Octaue a emprunté de l'Euangile (*l*) sil le veult aduouer (*m*) : que sil le nie ie diray quil la desrobé.

FEDERICH. — Voire quil faict vn sacrilege.

SALOMON. — Il faudroit (*n*) que lon eust emporté dun lieu sacré quelque chose de sacré malgré les gardes (A), encores que tout ce qui est de bon (*o*) quel qu'il soit dans les escripts des apostres et des disciples ayt esté tiré des liures de nos ancestres. Or quant a ce que dict Paul (4), Deus vult omnes saluos [**593**] fieri, Dieu veult que tous les hommes soient sauuez, en a trompé beaucoup lesquels simaginent que Dieu ayt faict ce commandement par vne volonté souueraine a la puissance de laquelle personne ne sçauroit resister et par consequent que personne ne seroit damné (B). Ce que les Theologiens chrestiens (5) ayant trouué absurde, pour ne rien imputer a S. Paul que de iudicieux ils ont donné cette interpretation a ces parolles, assauoir que Dieu veult que tous ceux la soient sauuez qui le seront. Par la mesme raison que S. Iean, c. 1er, dict que Dieu illumine tout (*p*) homme qui vient en ce monde, cest a dire tous ceux quil illumine. Mais il vauldroit mieux effacer ces paroles de Paul & de Iean que de leur donner vne telle explication.

SENAMY. — Ie ne sçaurois iamais mimaginer que Dieu ayt iamais reprouué personne (*q*) auant que de naistre estant clairement escript dans Ezechiel (C) quil ne se delecte point de la perte dun peuple, combien moins de celle dun malheureux petit innocent que lon veut quil [*sic*] soit destiné a la mort, a la gehenne et a des tourmens eternels.

[Coroni invoque Origène, Salomon la lettre de Maïmonide *Contre les astrologues* en faveur du libre arbitre, 594-596. Curce déclare qu'on ne peut accomplir les prescriptions de la loi sans l'aide de J.-C., 597].

(4) Epist. I ad Timothæum, c. 2. — (5) Petr. Lombard., lib. 2 Sententiarum, distinct. 46 (D).

(*l*) *NM ex evangeliis* (*D Evangeliis*, faute) *scriptis*. — (*m*) *ND si fatetur*. *M fateatur*, incorrect : *M* même continue *si negat*. — (*n*) *N oportet*. *MD oporteret*. — (*o*) *MD quidquid utile est*, etc., *totum, inquam*..... *N* omet *totum, inquam*. — (*p*) *MD omnem* (omis par *N*) *hominem*. — (*q*) *ND quemquam*, plus correct dans une prop. négative. *M quemcumque*.

(A) Salomon définit les conditions juridiques du sacrilège proprement dit : elles ne répondent pas au délit reproché à Octave. Cette leçon de droit est une façon détournée, et crue spirituelle, de l'excuser. Cf. mon *Jean Bodin*, 2, 1, p. 106 note 2.

(B) *I ad Timoth.*, 2, 4. Je ne crois pas que Salomon attaque ici les calvinistes, lesquels soutiennent seulement que tous ceux qui ont la foi et qui sont prédestinés par la grâce divine au salut, seront sauvés. Car un grand nombre sont, dans leur conviction, prédestinés à l'enfer. Salomon songe plutôt à ces chrétiens que combat Augustin, *de Civ. Dei.*, 21, 18, et qui pensent qu'aucun homme ne sera damné au dernier jugement.

(C) *Ezéchiel*, 18 et 33, *passim*. — On a d'abord peine à comprendre le lien de la réflexion de Senamy avec ce qui précède ; toutefois il apparaît bientôt qu'elle aussi est une protestation contre toute doctrine qui, par la prédestination, ruine le libre arbitre, la responsabilité, le mérite ou démérite, etc.

(D) Référence erronée. Lisez : Lombard, 1, 46, C. — Voici le texte de *Jean*, 1, 9 : « C'était la » vraie lumière, qui éclaire tout homme venant au monde ».

La loi juive n'est pas impossible à suivre et ne rend pas le salut inaccessible, comme le voudrait saint Paul.

[597] SALOMON. — On remarque souuent que S. Paul tronque les termes de la loy de Dieu et des prophetes et y augmente ou leur donne vn sens contraire a leur signification. L'execration (a) de la loy de Dieu (7) est conceue en ces termes (A) : Que celluy la soit execrable qui ne croira pas aux parolles de la loy a fin de les accomplir (b). Car le mot signiffie approuuer et tenir pour certain a ce que disent Onkelus et Ionathas le Chaldeen (B). Ce que Hyeremie (8) explique plus clairement : Que celluy la (dict-il) soit execrable qui ne recepuroit point (c) lalliance que iay contractée auec vos ancestres (C), laquelle explication est tout a faict contraire aux parolles de Paul : car il fulmine anatheme contre ceux qui naccompliront pas (d) la loy, ce qui ne se trouuera en aucun lieu des loix sacrées, mais bien que celluy la est tenu pour execrable qui naura pas croyance a la loy de Dieu ny a son alliance. De la est sortie vne autre erreur, assauoir que celluy qui sescarte de la loy en vn seul poinct il est coulpable en tous les autres, comme dit Iacques (9) dans [598] son Epistre (D). Laquelle neantmoins Eusebe (1) et Hyerosme (2) reiettent comme apocriphe : Ἰστέον (e), dict Eusebe, ὡς νοθεύεται (f), en parlant (g) de cette Epistre, ainsy que Hyerosme. Et en effect celluy qui sera conuaincu dauoir desrobé la vache dautruy (h) par le commandement de la loy en resti-

(7) Deuteron., cap. 21. — (8) Cap. 11. — (9) Cap. 2. — (1) Lib. 2, c. 23. — (2) In catalogo. Et Luther de captiui. Babylonis (E).

(a) N *Execratio* (MD *illa*). — (b) MN *ut exequatur*. D *exæquatur*, inadvertance. — (c) MN *Execratus esto, inquit, qui non audierit*. D *audiret*, incorrect. — (d) MD *expleverint*. N *impleverint*. — (e) DN Ἰστέον. M Ἰστέρον, barbare. — (f) MD νοθεύεται. N νοθεύεσθαι, incorrect. — (g) MD *statueret*. N *statuerit*. — (h) D *bovis alienæ furtum*. M *alienis* (?). N *alieni*, erreur : cf. *Lévitiq*.

(A) Corrigez la référence 7 et lisez *Deut.*, 27, 26. Voici le texte de la Vulgate : « Maledictus » qui non permanet in sermonibus hujus legis nec eos opere perficit ». Dom Calmet, dans sa *Bible*, ajoute que non seulement le texte samaritain de S. Paul, *Ad Galat.*, 3, 10, mais encore les Septante (qui, eux, n'étaient pas des chrétiens) interprétaient « in *omnibus* sermonibus legis ». C'est ce mot *omnibus*, que Salomon, après avoir cité l'hébreu, conteste. J'avoue mon incompétence à trancher la question, mais aussi mon peu de confiance dans le bon droit de Salomon : tout à l'heure, Curce s'appuyait sur *Deut.*, 28, 15, qui est incontesté : « Que si tu n'obeïs a la voix » du Seigneur ton Dieu, en gardant et faisant *tous* ces commandemens et ces ceremonies que ie » te prescris auiourd'huy, viendront sur toy toutes ces maledictions ». Salomon, au lieu de discuter ce texte, qui est formel, s'évade et en allègue un autre.

(B) Sur ces interprètes, cf. *supra*, IV, pp. 271 note.

(C) *Jérémie*, 11, 3 sq.

(D) « Car quiconque ayant gardé toute la Loi la viole en un seul point, est coupable comme » l'ayant toute violée ». *Jac.*, 2, 10.

(E) Eusèbe, *H. E.*, 2, 23 (Migne t. 2, col. 206). Voici le texte de Jérôme : « Unam scripsit » Epistolam quæ et ipsa ab alio quodam sub nomine ejus asseritur, licet paulatim tempore procedente obtinuerit auctoritatem ». *De viris illust.*, 3. — « Hanc epistolam non esse Apostoli » Jacobi nec apostolico spiritu dignam, multi valde probabiliter asserunt ». Luther, *De captivitate Babylonis*, De sacram. Extr. Unctionis (éd. Rebart, t. 2, fol. 284 *a* ou éd. de Weimar, t. 6,

tuera cinq, et pour vne brebis quatre (3) : mais celluy qui naura point esté conuaincu, mais volontairement rendra la vache desrobée (i) en sera quitte pour payer encores la cinquiesme partie de la valeur et par ce qu'il sest repenty le peché luy est remis (4). Pour celuy qui a paillardé (j) qui a tué ou qui a commis quelque autre peché, puis après que par vn sentiment de regret et de repentir de la vie quil a menée, il recompense par quelques actions vertueuses ses premieres offenses il est remis en tel estat quil semble quil na point peché mais quil a accompli la loy par son repentir, comme il a esté cy dessus confirmé par lauctorité d'Ezechiel (5) (A). Car sil estoit vray ce que dict Paul que personne autre que son maistre nayt iamais sceu accomplir la loy et que personne par la pratique de la Loy na peu acquerir la perfection (B), Dauid seroit coulpable dun grand mensonge quand il prend Dieu a tesmoing par ces parolles : lay gardé ta loy, ie ne me suis point escarté de ta loy, ie nay point quitté tes commandemens (6) (C). Or il appelleroit Dieu a tesmoing de son mensonge. Cependant il auoit adiousté (k) lhomicide a ladultere (D) : mais par ce quil sest repenty et quen partie il a esté chastié pour son forfaict, il a merité le pardon : car cella sappelle obeïr a la loy, obseruer la loy, suyure la loy et enfin accomplir la loy. Il nest donc [**599**] pas veritable que celluy qui a peché contre vne loy soit tenu pour coulpable de touttes (E).

[A l'autorité invoquée par Salomon, Curce, puis Octave répondent par des autorités en leur faveur, 599 sq. Chacun résume son attitude dans la question de la grâce. Toralba refuse d'exclure du paradis les belles âmes du paganisme. Federich les envoie en enfer, ou du moins aux limbes. Octave met le salut dans la foi pure, Senamy dans les bonnes œuvres, Coroni dans les deux, 601 sq. Federich conte qu'à la diète de Ratisbonne les théologiens catholiques se seraient avoués convaincus, sur la justification, par les protestants, n'eût

(3) Exodi c. 22 (F). — (4) Leuitici c. 3 (G). — (5) C. 33. — (6) Psalm. 118.

(i) *MD furtivam bovem. N furtivum.* — (j) *N mœchatur. MD mœchatus est.* — (k) *ND cumularat. M cumularet,* faute.

p. 568). Un peu plus tard, dans sa *Préface à sa traduction allemande du vieux Testament*, 1522, il l'appelle une vraie épître de paille, *ein recht strohern Epistel.* Bossuet s'indigne là-contre, *Var.*, 3, 48, p. 150.

(A) *Ezéchiel*, 33, 11-20.

(B) Plusieurs passages de Paul sont tels que Salomon puisse y faire allusion ici : « Et cependant sachant que l'homme n'est point justifié par les œuvres de la loi, mais par la foi en J.-C., » nous avons nous-mêmes cru en J.-C. », etc. *Ad Gal.*, 2, 16. « Pour ce qui est de la justice de » la loi ayant mené une vie irréprochable », il déclare voir là plutôt un désavantage qu'un avantage, et il ajoute : [Je souhaite] « que je gagne J.-C., que je sois trouvé en lui, n'ayant point une » justice qui me soit propre et qui me soit venue de la loi : mais ayant celle qui naît de la foi en » J.-C. », etc. *Ad Philipp.*, 3, 6-10.

(C) *Psaum.*, 118, 14, 31, 55, 57, 61, 63, 94, 100, 102, etc.

(D) Il avait fait mourir par ruse Urie Héthéen, dont la femme Bethsabée était grosse de ses œuvres, II *Rois*, 11.

(E) Voyez un développement semblable, que la loi juive n'est pas impossible à accomplir, dans Philon, *De ceux qui offrent les hosties aux sacrifices*, trad. Bellier, p. 745.

(F) *Exod.*, 22, 1.

(G) La vraie référence est donnée par la *Démon.*, 4, 5, p. 515, qui cite *Num.*, 5, 5-7.

été leur mauvaise foi et la honte de confesser une erreur séculaire, 603 sq. Salomon : Le sacrifice de Jésus est d'autant plus inutile que, l'Écriture nous le répète, le salut ne vient aux hommes ni de la foi, ni des œuvres, ni des deux, mais de Dieu seul. Nul n'est pur, pas même les anges, devant Dieu. Dès lors, à quoi rime cette longue dispute sur la justification? 605-608. Nul ne réplique à cette démonstration. Octave, Coroni, Federich répètent leurs déclarations antérieures, celui-ci avec cette variante : le juste ne fait que son devoir et ne mérite pas récompense, 609.]

Les œuvres & le salut. Compromis entre la doctrine calviniste de la grâce et la croyance au mérite des œuvres.

[**610**] SALOMON. — Iaduoue que personne par ses œuures, quelque excellentes quelles puissent estre, ne peut estre iustifié : bien moins encor par cette vaine credulité en la mort de Iesus Christ (A). Mais Dieu donne a chacquun la beatitude pour ses bonnes œuures : et plus vn [**611**] homme (*a*) vit auec iustice et integrité plus il sera aggreable a Dieu & plus il aura de beatitude (B). Car touttes les creatures et les demons mesmes ont plus ou moins de beatitude selon la bonté de celluy qui donne ou suiuant la capacité de celluy qui reçoit ou lindignité de celluy qui reiette labondance des lumieres qui luy sont offertes. Car autre chose est iouïr de la beatitude, et autre chose estre iustifié : ce que les Theologiens chrestiens mettent indifferament lun pour lautre et qui cause aussy beaucoup dobscuritez et beaucoup derreurs (*b*) qui ne sont pas de petite consequence. Car sil ny auoit que les iustes qui peussent acquerir la beatitude, personne ne l'obtiendroit. Or touttes les creatures sont capables de beatitude et nulle de iustification : ny en ayant pas vne qui soit nette et exempte dimpureté. Et a fin dentendre plus amplement la difference de ces choses que lon confond, imaginons nous par exemple vn grand Roy qui faict present a ses esclaues de cheuaux bien dressez, les vns pourtant plus excellents que les autres a proportion de laffection quil a pour vn chacun & selon quil ayme plus ou moins, a condition touttesfois que tous entreront en lice pour sexercer a la course : et que ceux qui refuseroient de courir soit par crainte ou pour nauoir pas dexperience nauroient point de cheuaux (C), auec deffense sur peine de la vie de faire quelque malice au cheual de son

---

(*a*) MD *et quo quisque justius ac honestius vixerit*. N *quis*, incorrect. — (*b*) MD *tum obscuritates, tum errores*. N *tam obscuritates quam errores*.

(A) Coroni vient de soutenir que les œuvres sont récompensées par la vie éternelle; Federich de trancher qu'aucune récompense n'est due au bien que nous avons fait, que seule la foi en Christ nous justifiera. C'est donc par un coup de patte au catholicisme, en soutenant qu'on ne peut être justifié par les œuvres, puis au protestantisme, en soutenant que la foi ne suffit pas, que nous voyons débuter Salomon.

(B) MD *ab æterno Deo quemque beari*, = chacun est gratifié par Dieu. R va continuer à traduire *beari* par *beatitude*.

(C) Inexact. MD *recusantibus vero aut cursum detrectantibus metu vel inertia equos ademptum iri*, = que l'on enlèvera (après la course, comme la suite le prouve) leurs chevaux à ceux qui auront opposé un refus ou qui même, par crainte ou incapacité, auront décliné la course.

compagnon ou de luy donner le croc en iambe pour lempescher de courir ou de desrober le cheual a qui il aura esté donné (c) (A) : et encores auec promesse de differens prix pour les coureurs qui auront plus tost acheué la carriere, assauoir (d) d'argent, dor et de pierreries, selon que chacun se sera monstré plus ou moins adroict. La course estant [**612**] acheuée, le Roy de bonne foy distribue les prix aux conditions par luy proposées : ceux qui nont pas voulu courir (e) pour nestre pas dressez a tels exercices perdent leurs cheuaux ; pour les autres qui non seulement auroient refusé de courir, mais en auroient empesché d'autres ou bien auroient faict quelque tort (B) aux cheuaux de leurs compagnons, il commande quon sen saisisse et (f) estans attrapez il les faict punir. Ne dirons nous pas (C) quil a rendu a chacun selon son merite ?

Curce. — Il me le semble.

Salomon. — Pourquoy cella ? puisque le Roy ne debuoit rien a ses esclaues par ce quils sont a luy (g) et que sans aucune recompense il peut les obliger a courre, il les peut (h) vendre et mesmes les peut faire mourir.

Federich. — Il est vray : mais par ce quil a donné sa parolle il croiroit offenser la bienseance de sa maiesté de ne la pas tenir.

Salomon. — Cest donc vn debuoir, non pas par ce que Dieu doibt a lhomme qui luy ayant presté auroit raison de luy en demander le payement et la retribution (i), mais par ce quil y va de lhonneur de celluy qui a promis de tenir sa promesse, encores quil ny fust obligé par aucun droict. Que si ces caualiers qui ont adroictement et vigoureusement couru sont bien nais (j), non seulement ils ne se glorifieront pas de leur action, mais en recepuant les prix du Roy ils luy en rendront grace auec ciuilité et en termes reconnoissans luy aduouëront quils tiennent la victoire de sa (k) pure liberalité, soit pour auoir nourry ses esclaues et (l) les auoir non seulement faict instruire a monter a cheual, mais encores pour leur auoir faict present de ces [**613**] cheuaux vistes et bien dressez (D). Combien dauantage auons nous de graces a rendre a Dieu

---

(c) *MD aut furto domini equum averterit. N aut furto dicto domino*, etc. — (d) *MD (præmia) aenea. N aerea* (?). — (e) *N qui cursum detrectaverant. MD detractaverant*, faute : le sens et *NMD detrectantibus*, plus haut, la démontrent. *MD adempsisse*, barbare. — (f) *N* supprime, à tort, *et*. — (g) *N quippe (MD qui*, nécessaire) *sui essent*. — (h) *M possit. D posset. N potuisset*. — (i) *N præmia (MD debita) reposcat*. — (j) *MD* (quodsi equites illi) *honeste fuerint educati. N honeste quia sunt educati*, incorrect : laisse *quodsi* sans verbe. — (k) *M ei. ND illi ferent (victoriam)*. — (l) *M* omet, à tort, *et*.

(A) MD *aut furto domini equum averterit* peut s'expliquer : ou qui par larcin fait au propriétaire aura détourné un cheval. Le texte de N, qui semble une conjecture explicative, n'est nullement nécessaire. — Un peu plus loin, R omet *aenea* [præmia] = [des prix] de bronze.

(B) MD *aut equos abegissent*. Cf. la note précédente.

(C) MD *num dicemus*. Sur *num* = *nonne*, cf. p. 223 note.

(D) On a senti dans cette fin de phrase l'amalgame incorrect de deux tours qui répugnent entre eux : *soit* et *mais encore*. — Par ailleurs, voilà un des beaux endroits de l'*Hept.*, et qui montre en Bodin, si peu artiste qu'il ait été de tempérament, une âme que l'humanisme avait pénétrée. On sent involontairement le souvenir de Platon revenir à la mémoire, à voir se développer devant nous cette longue allégorie, qui va paresseusement, sinueusement, avec une parfaite aisance, de la description réelle à l'interprétation abstraite, en revient, y retourne à son gré. Cf. par exemple Socrate expliquant que, traduit devant un tribunal populaire, il serait comme un médecin accusé par un cuisinier devant un tribunal d'enfants, *Gorgias*, p. 521 D.

de tout ce que nous recepuons de luy, qui nous a creés de rien (*m*), qui nous a donné (*n*) vn corps & vne ame : il nous a prescript de courre auec iustesse dans la carriere des vertus (A) & nous y aide et soustient ceux qui sont chancellants (*o*) et relleue souuent ceux qui tombent, et quand il les a relleuez il les conduict heureusement au bout de la lice. Ainsi lexplique par vne belle façon de parler le Maistre de la sagesse (2) (B) : Garde toy bien, dict il, destre superbe deuant le Roy. Et plus clairement encores (C) par ces parolles : Ne te iustiffie point toy mesme (*p*) deuant Dieu, par ce que de luy despend notre salut (3).

[Tel est aussi le sens de l'histoire de Job : quoiqu'il soit juste, Dieu lui retire à bon droit ses grâces, s'il lui plaît, et les lui rend par bonté pure, 613. Curce : Mais reconnaître que l'homme est incapable d'accéder à la pureté, c'est avouer le péché originel. — Point du tout, réplique Octave, c'est proclamer que toute créature, fût-ce un Ange, est forcément impure, puisqu'elle n'est pas Dieu : nouvelle raison d'ailleurs contre la Rédemption, aucun sacrifice n'ayant pu nous amener à cette inaccessible pureté, 614 sq.

De la dureté du christianisme, 616-623. — Salomon défend une fois de plus (cf. p. 597 sq.) la loi hébraïque de l'accusation de dureté qu'on porte souvent contre elle. S. Paul est autrement rigoureux quand il annonce aux pécheurs un jugement irrémissible. Federich estime que ce passage est hyperbolique, et qu'en réalité J.-C. a rendu le salut plus aisé, 616-618. Salomon montre quelles cruautés de la loi chrétienne vont contre le vœu de la nature (interdiction du divorce, célibat des prêtres, virginité des nonnes) et quels malheurs s'en suivent : adultères, empoisonnements, paillardises, maquerellages, 619-621. Il est encore contre nature et contre l'ordre social de rendre le bien pour le mal. Multitude infinie des observances et des cérémonies, 622 sq.

Du culte des saints, 624-636. — Les chrétiens protestant contre cette diatribe, pourquoi, demande Octave, les chrétiens — les catholiques, corrige Federich — invoquent-ils donc toujours anges et saints?].

Les docteurs de l'Église contre l'adoration des Saints.

[**626**] CURCE. — Il est beau dauoir estime, de faire honneur et descrire les eloges des hommes illustres, et ie nen vouldrois pas parler auec mespris ny auec exageration aussy (D), bien moins les prier ny les inuocquer par ce que

(2) In prouerbiis. — (3) Ecclesiastici c. 18.

(*m*) *N de nihilo. MD ex nihilo.* — (*n*) *N quod dedit. MD qui dedit.* — (*o*) *N labentes. MD labantes.* — (*p*) *N noli justificare te* (*MD ipsum*) *ante Deum.*

(A) Faux sens : MD *bene currendi leges præscripsit ac docuit*, = il nous a montré les règles à suivre pour faire une bonne course (la loi mosaïque, entend Salomon).

(B) *Prov.*, 25, 6.

(C) Voici le texte le plus proche que j'aie trouvé : « Ne te iustifie point deuant Dieu, car c'est » luy qui cognoist le cœur ». *Sirach*, 7, 5.

(D) Contresens. MD *nec verbis illorum dignitatem extenuare aut ullo dicendi genere elevare velim.* R a traduit *elevare* par *exagération*, au lieu que ce mot redouble simplement *extenuare* et signifie : *diminuer, amoindrir, supprimer.*

ce sont (*a*) les principales marques dadoration : Tu adoreras (dict la Loy) (2) (A) le Dieu eternel et tu rendras hommage a luy seul (*b*). Et encores que la Vierge Marie ayt porté dans ses flancs & enfanté Iesus Christ vray Dieu & homme nous ne ladorons pas pour cella. Tesmoing Epiphane (3) lequel obseruant que la populace parmy les chrestiens de son temps auoit beaucoup de pente (*c*) a ladorer & speciallement les Collyridians il inuectiue puissamment contre eux : Que sil nous est deffendu (dict il) dadorer les Anges a plus forte raison Marie fille d'Anne (B). Et (*d*) lempereur Iuillian nauoit rien a reprocher plus fortement aux chrestiens que ce quils adoroient les Martyrs comme des Dieux, et que soubs ombre de deuenir tels ils souhaitoient le martyre (*e*) auec passion a fin destre couchez dans le catalogue des Dieux (C). Et preuoyant quil ny auoit point de secret pareil pour augmenter la religion chrestienne (*f*) il fit cesser le massacre & les supplices des chrestiens. Mais Cyrille (4) y faisant response : Les saincts martyrs (dict il) ne passent point pour Dieux parmy nous et nous ne leur rendons poinct dadoration (D). Pareillement Chrysostome (5) (E) : Voyez (dict il) la prudence de la Cananée : elle ne prie point Iacques, elle ne supplie point Iean et ne s'addresse point a Pierre. Elle n'implore point la compagnie des apostres. Elle ne se met point en peine de chercher (*g*) vn mediateur (F) mais au lieu de tous ces protecteurs elle ne saccompagne que de la penitence qui luy sert (*h*) daduocat très eloquent.

(2) Deut., c. 6. Exod., c. 34. Leuit., c. 26. Deut., c. 4, 8, 11 et 17. Matthæi c. 4. Lucæ c. 4. — (3) Contra hæreses. — (4) Lib. 6 aduersus Iullianum. — (5) Homilia 12.

(*a*) *MD quæ præcipua sunt adorationis argumenta. N quæ tamen*, interpolation d'un *tamen* précédent. — (*b*) *DN eique soli inservies. M et illi soli servies.* — (*c*) *MD proclives. N proclivos.* — (*d*) *MD nam.* [illegible] *et.* — (*e*) *DN martyrium expeterent. M martyrum*, négligence. — (*f*) *MD quo quidem arcano cum nullum amplificandæ religionis* (*N majores*, interpolation) *majus habere perspexisset* (sc. Christianos). — (*g*) *N nullum quærit mediatorem. MD quæsiit*, surprenant, après et avant des présents. — (*h*) *MD accipit pœnitentiam quæ diserti advocati locum implevit. N accepit pœnitentiam, qua* (?) *deserti* (?) *advocati locum implevit.*

(A) *Deut.*, 6, 13. — « Dieu veut estre aimé vniquement », *Exod.*, 34, 14. — Dieu énumère les récompenses et les punitions qui sanctionnent ce commandement, *Lévit.*, 26. — *Deut.*, 4, 19; 8, 19; 11, 13 et 16; 17, 2-3. — *Matth.*, 4, 10 et *Luc*, 4, 8 citent *Deut.*, 6, 13.

(B) *Adversus hæres.*, 3, 2, hæres. 79, 5 (Migne t. 2, col. 747).

(C) Cyrille, *Contra Julianum*, 6 (Migne t. 9, col. 202). Mais Bodin, qui cite de mémoire, comme d'habitude, ajoute au texte de Cyrille depuis *et que sous ombre*... jusqu'à *des chrestiens*. — Julien reproche encore le culte des martyrs aux chrétiens, *ibid.*, 10 (Migne t. 9, col. 1015). Cf. *Démon.*, 4, 3, p. 441 : « Iulian l'empereur voyant vne ieune femme chrestienne auec son » petit enfant pendu a la mamelle, qui couroit au supplice pour estre martyrée, il fit deffence » d'executer a mort les chrestiens, non pas pour garder celle qui couroit a la mort, mais pour ce » qu'il disoit que les autres chrestiens les faisoient dieux après leur mort ». Mais cette anecdote, qu'on sent courir sous le texte de l'*Hept.*, ne vient pas de Cyrille.

(D) *Contra Julian.*, 6 (Migne t. 9, col. 810).

(E) Chrysostome, *Homilia de Cananea*, 4 (Migne t. 3, col. 452). Bodin, comme à l'accoutumée, paraphrase plutôt qu'il ne traduit. S. Jean Chrys. commente l'histoire de la fille d'une femme de Chanaan, laquelle étant possédée du démon, Jésus la guérit à cause de la foi de sa mère, *Matthieu*, 15, 22-28.

(F) Rapprochez du langage de Curce l'*Apologie* de Mélanchton pour la confession d'Augsbourg, art. 21, *De invocatione sanctorum.* « Il y en a qui attribuent nettement *la divinité* aux saints, en

Federich refuse d'entrer dans la distinction, que propose Coroni, entre les cultes de dulie et de latrie. Incertitude du catalogue des saints : il contient des hérétiques et des damnés, 627-632].

Origine païenne du culte des saints.

[**632**] Federich. — Le culte enuers les Saints et (*a*) les Anges sest escoulé des anciens payens, principallement du temps d'Epiphane comme lon lapprend de ce quil a escript contre les Collyridians (A) qui ont commencé les premiers a reuerer la Vierge Marie. Et depuis S. Augustin (7) deteste souuent *cultores illos Marianos* (B), ces deuots enuers Marie : et (*b*) ne pouuant souffrir que lon prie les Anges mesmes qui sont bien (*c*) au dessus des saints pour lexcellence de leur estre il a creu (8) que lon ne pouuoit approcher du Pere que par le moyen du Fils : laquelle opinion a esté suiuie de Chrisostome (9), d'Ambroise (1) et de Theophilacte (2).

Coroni. — Nous auons desia dict et nous le dirons incessamment que nous ne leur (*d*) rendons aucun culte, mais que nous nous gouuernons auec eux

(7) Ad Marcellum, lib. 10; c. 19 et 55 De vera religione; ad Coloss., c. 2 et in Apocalip., c. 19 & 22 et in Ioann., c. 14, lib. 9. — (8) Lib. 11, c. 7 et 16 in Ioann. — (9) Homilia 12 de Cananea (C). — (1) Ad Roman. (D). — (2) Ad Colossenses (E).

(*a*) *N al* (?). *MD et.* — (*b*) *N ac. MD at.* — (*c*) *N superiores. MD longe superiores.* — (*d*) *ND nullum cultum* (*M illis*) *exhiberi.*

» disant qu'ils voient en nous les secrètes pensées de nos cœurs... Ils font des saints, non seule- » ment des Intercesseurs, mais des *Mediateurs* de Rédemption ». Dans Bossuet, o. c., 3, 57, p. 155.

(A) *Adversus hæreses,* 3, 2, hæres. 79 (Migne t. 2, col. 739 sqq.).

(B) *Cultores illos Marianos* n'est pas une expression d'Augustin. Elle serait trop remarquable pour que les tables (générale et particulière) si copieuses de l'édit. des Bénédictins ne la donnassent pas. D'ailleurs, il y a ici une grande corruption dans les références. Ainsi le traité d'Augustin *in Apocalyps.* n'a que 18 chapitres, et Bodin cite les c. 19 et 22. R confond les notes 1 et 2 (j'ai rétabli la distinction, d'après MD). Nombre de références sont inexactes, et j'avoue n'avoir pu en reconstituer qu'un petit nombre. — « Non ergo creaturæ potius quam creatori serviamus ». *De veritate religionis,* 10, 19 (Migne t. 3, col. 131). Protestation contre le culte des images, des bêtes, & des hommes, même vertueux, qui sont morts, *ibid.,* 55, 108 (Migne t. 3, col. 169). « Hunc [Christum] habemus magistrum, ut non peccemus, et defensorem, si peccaverimus, et » interpellatorem pro nobis, si quid boni a Domino desideraverimus ». *In c. 12 Evangel. Iohannis* Tractatus 21, 1 (Migne t. 3, col. 1564). J.-C. est seul le bras de Dieu, *In c. 12 Ev. Ioh.* Tract. 53, 2 (Migne t. 3, col. 1775). Et en maint endroit Aug. s'élève plus formellement encore contre tout culte dérobé à Dieu : « Stephanus conservus noster, non pro Deo colendus ». *Sermo 319 de Stephano martyre,* 7 (Migne t. 5, col. 1442); *Sermo 273,* tout entier dirigé contre l'adoration des saints (Migne t. 5, col. 1247 sqq.); *de Civ. Dei,* 10, 1, 3 et 4.

(C) Cf. p. 626 note.

(D) *Commentar. in Epist. Pauli ad Romanos,* 1, 5 (Migne t. 4, col. 49).

(E) « Illud autem ad Colossenses ut scriberet, eum [*sc. Paulum*] induxit : ab his namque pra- » vum aliquod dogma erat nuper susceptum. Putabant namque nequaquam per filium, sed per » angelos ad Deum et patrem viam patere ». *In Epist. ad Coloss. Prologus* (éd. Porsena, Paris, Josse Bade, 1534, in-fol., f. 126 v°). Cf. Paul, *ad Coloss.,* 2, 18 : « Que nul ne vous ravisse le » prix de votre course, en affectant de paraître humble par un culte superstitieux des anges ».

comme auec nos amis qui sont encores au monde : nous les prions dinterceder pour nous et (e) de presenter a Dieu nos oraisons. Nous ne leur demandons point la santé du corps ny de lame, nous ne lattendons point deux, mais nous cherchons nostre salut dans [633] sa source veritable et qui ne tarit iamais.

FEDERICH. — Pourquoy donc les Prestres la teste nue et a genoux addressent ils leurs prieres aux Saints? Et quand ils reclament Marie voyez comme ils parlent (3) : Tu es le soulagement des affligez, le remede des infirmes, tu es touttes choses a tous : que reste-t-il pour Dieu?

OCTAUE. — Rien du tout. Mesmes lorsque ie demeurois en Grece parmy les chrestiens, le iour arriua (f) que lon celebre la feste de la Visitation (A) de la Vierge dans l'Eglise romaine, et dans la grecque celle (g) de sa robe. Et le iour de deuant les Kalendes de ianuier on feste sa ceinture dans vne Eglise qui luy est consacrée a Constantinople que lon appelle *in Blachernis* (h) (B). Il ne me ressouuient point (i) dauoir rien veu de plus ridicule parmy les Payens.

TORALBE. — Cest vne vieille superstition des Academiciens qui ne croyoient pas que lon peust arriuer autrement auprès du pere de tous les Dieux que par degré, assauoir en priant les heros de nous addresser aux Demons (j) a fin que par eux on peust approcher des petits Dieux et par ceux-ci aux grands (k). Et enfin par ces grands sattirer les suffrages du pere de tous les Dieux (C). Ainsy Iamblicus (4), le plus grand de tous les magiciens de son temps (que Porphyre asseure auoir veu esleué en lair) (D) en sacrifiant a Isis parloit familiairement auec les Demons (E), mais y voulant mesler ἀλεκτρυομαντείαν pour

(3) In prosa conceptionis. — (4) In libro de mysteriis Ægyptiorum.

(e) N ut pro nobis vota faciant et (MD ut) rogationes ad Deum ferant. — *(f) MD in illum (N eam) diem incidi.* — *(g) MD apud Græcos festa dies* (N omet *festa dies*) *vestis Virg. Mariæ.* — *(h) MD in Blachernis. N Machumis,* barbare. — *(i) M* ajoute *unquam.* — *(j) DN ad dæmones. M dæmonas.* — *(k) ND ad Deos majorum gentium. M majorum gentilium.* Conjecture : *majores gentium.*

(A) En souvenir de la visite que fit Marie à sa cousine Elisabeth, *Luc*, 1, 40 sqq. Le concile de Bâle (1441) la rendit générale dans toute l'Eglise et la fixa au 2 juillet. *Hist. et symbolisme de la liturgie,* par l'abbé Lerosey, Paris, 1889.

(B) Il s'agit du faubourg des Blaquernes, si souvent nommé par Villehardouin.

(C) La source générale de Bodin est sans doute August., *De civ. Dei*, 8, 18-22; 9, 9, 13, 15 et 17, qui explique longuement, contrairement à ce que pensent les platoniciens, Apulée, Hermès Trismégiste, que les démons ne sont pas les médiateurs entre Dieu et nous, le seul médiateur étant J.-C. Bodin a souvent combattu cette idée des Platoniciens, et il leur oppose *Exod.*, 20, 26 : « Aussi tu ne monteras pas par des degrés à mon autel ». *Démon.*, 1, 3, p. 91 : 1, 4, p. 109; 2, 1, p. 162.

(D) Encore un souvenir inexact. Eunape, *Vies des philosophes & des sophistes*, éd. Boissonade, Amsterdam, 1822, p. 12 sq., nous montre Jamblique *raillant la crédulité* de ses disciples, qui lui demandent si vraiment il a le don de lévitation.

(E) *De mysteriis Ægyptiorum*, éd. Thomas Gale, Oxonii, Sheldon, 1688, in-fol., 6, 5, p. 147 : « De minis quas intentant in Deos theurgi ». — Cf. dans le même ouvrage, la *Lettre* de Porphyre au prêtre égyptien Anébon sur les Démons, p. VI; et aussi Augustin, *de Civ. Dei*, 10, 11, qui nous rapporte, d'après cette lettre, quel pouvoir le théurge Chérémon a sur les démons Isis et Osiris. Bodin a certainement lu tous ces textes et en a conservé un souvenir plus ou moins conscient.

predire qui succederoit a lempereur Valens (*l*), la chose estant descouuerte, pendant que lon faisoit mourir ses complices conuaincus d'impieté & de sortilege, il prit du poison (5) (A) & luy mesme se donna la mort (B).

[Adressons donc directement nos prières au maître des anges & démons. Senamy observe que le culte des saints est la religion des simples ; Coroni, que les images, souvenir des grands hommes, sont honorables, & que Moïse lui-même éleva un serpent d'airain (*Nomb.*, 21, 8). Ezéchias le brûla, répond Salomon, dès qu'il s'aperçut qu'on l'adorait (IV *Rois*, 18, 4), 634-636.

De l'Eucharistie, 637-642. Octave y voit une impiété ridicule. C'est, répond Coroni, que vous voulez comprendre le mystère, 637-640].

Contre l'Eucharistie.

[640] Coroni. — Au nom de Dieu ne parlons iamais des choses sacrées quauec (*a*) toutte sorte de respect. Croyez vous (*b*) que celluy qui dun mot a faict les estoilles le soleil les elements & tant de choses prodigieuses (*c*) (C) soit diminué (*d*) de puissance ?

Curce. — Il ny a personne qui double quil ne puisse faire tout ce quil luy plaira hors mis vn autre soy mesme : mais qu'est il besoin de parler du sacrificateur (D) ? ils demeurent daccord que dans ces (*e*) parolles mistiques, Hoc est enim corpus meum, Cecy est mon corps (E), la puissance de Dieu nagit

(5) Nicephor. Callist. et Gregoras.

(*l*) N *ecquisnam imperatori Valenti substitueretur* (cf. *R*). *MD imperator.* — (*a*) *N nisi. MD aliter quam.* — (*b*) *ND An putetis. M putatis.* — (*c*) *MD res tam stupendas.* N omet *tam.* — (*d*) *N imminutum. MD minutum.* — (*e*) *N istis. MD illis.*

(A) C'est là une anecdote qui a beaucoup frappé Bodin. Il la raconte par trois fois dans la *Démon.*, 1, 3, p. 84 ; 1, 6, p. 146 ; 4, 5, p. 503. — Les deux références données ici sont fausses. Niceph. Gregoras a écrit une histoire du Bas-Empire aux XIII[e] et XIV[e] siècles ; et Nicéphore Calliste, 11, 45 (non plus que Socrate, 4, 29 ; Sozomène, 6, 35, ou Ammien, 29), ne nomme pas Jamblique. La vraie source de Bodin, que lui-même a oubliée, ce sont les *Annales* de Zonaras (cf. *supra*, p. 267, note C), liv. 3, Vie de Valens.

(B) Si nous devons attribuer à Bodin lui-même l'horreur pour le culte des saints que professent Curce, Federich, Toralba, Salomon, c'est ce que permet de croire la persévérance avec laquelle il leur a fait exprimer cette horreur (cf. *supra*, IV, pp. 284 et 308, VI, p. 626) ; c'est ce que permet d'affirmer la *Lettre* à Bautru, où il condamne nettement l'*apothéose des mortels,* et la *Démon.*, 2, 1, p. 163, quoique la doctrine y soit plus voilée. D'ailleurs, cette question était, dans les disputes entre théologiens des deux parties, étroitement liée à celle des images et à celle des reliques (cf. Bossuet, *o. c.*, 3, 58 ; et Basnage, *Histoire des Églises chrétiennes,* Amsterdam, 1721, 5 vol., liv. 18) ; et nous avons entendu Salomon protester contre le culte des unes & des autres (*supra*, p. 308) avec une indignation qui ne laissait guère de doute sur le sentiment de l'auteur.

(C) Inexact. MD *res tam stupendas verbo vel nutu confecit,* = qui a accompli des prodiges si miraculeux d'un mot ou même d'un geste.

(D) Faux sens. MD *quid ad sacrificulum ?* = Oui, nous accordons une puissance entière à Dieu ; mais qu'a cela à voir avec le pouvoir que vous concédez à un misérable moinillon [de pouvoir faire de sa seule volonté un Dieu] ?

(E) *Matthieu*, 26, 26 ; *Luc*, 22, 19 ; I *Cor.*, 11, 24.

point, par ce que si le curé songe ailleurs en prononçant les parolles (*f*), il ne faict rien (A).

CORONI. — Si vous ne doubtez point de la puissance de Dieu, vous debuez encores moins doubter de sa volonté, puisquil est clairement expliqué dans Paul (B) que Christ vray Dieu et homme sest donné luy mesme a manger a ses disciples soubs les especes du pain et du vin, et quil leur commanda de le faire après sa mort pour perpetuelle memoire (*g*) de sa passion. Et il est encores constant (*h*) quil peut encores dauantage que ce quil veut (1) (C).

CURCE. — Cette opinion (D) qui a esté refutée par les plus penetrans de tous les theologiens [**641**] na pas besoin que i'y responde. Cette question est traittée en mil endroicts par vne infinité dautheurs, mais personne nen a parlé plus succinctement ni plus decisiuement que Augustin (2) (E). Cest, dict il enfin, vne miserable seruitude de prendre les signes pour la chose : si donc on commande vn crime ce nest qu'vne façon de parler : lorsque Christ aussy vous commande de manger sa chair & de boire son sang ce nest pareillement qu'vne maniere de parler (F). Ce qui a fourny vne belle matiere de raillerie et aux Iuifs et aux Mahometans, quand ils ont veu que les Chrestiens prenoient la figure pour la chose (*i*). Christ, dict Tertulien (3) (G), en prenant le pain a faict son corps, disant, Cecy est mon (*j*) corps, cest a dire la figure de mon corps. Voila (*k*) les parolles dun très ancien et très sainct theologien.

(1) Augustin., lib. 7 de symbolo fidei. Lombard., lib. 1, distinc. 42. — (2) In lib. de doctrina christiana, c. 5, 10, 11. — (3) Contra Marcionem.

(*f*) *N dum ista. MD cum illa* (pronuntiat). — (*g*) *ND in perpetuam sui memoriam. M* omet, à tort, *sui*. — (*h*) *MD perspicuum* (*N potissimum* ?). — (*i*) *N quod cum Christiani ad rem ipsam, non ad signum traducerent. D non ad* (*M* omet *ad*) *figuram traducerent*. — (*j*) *N* omet *meum*. — (*k*) *N* omet *sunt*.

(A) « Il me souuient, dit Curce un peu plus haut, d'vn curé de Lion qui pour se venger de ses » paroissiens auec lesquels il estoit en procez faisoit semblant en disant la messe de dire les » mots sacramentaux, et enfin ayant perdu son procez declara hautement que tous ses paroissiens » estoient des idolatres par ce quils auoient adoré du pain seulement. La chose auerée, il fut con- » damné a estre publiquement bruslé tout vif ». En note : « Lan 1548 et soubs Henry 2 roy de » France ». (P. 640). C'était le curé de Saint-Jean le Petit de Lyon, *Démon.*, 4, 5, p. 507.

(B) I *Cor.*, 11, 23.

(C) Lombard, 1, 42, F, explique que la volonté de Dieu est forcément plus limitée, étant toujours tendue vers le bien, que sa puissance. — Dans les anciennes éditions, le *De symbolo ad Catechumenos* (jadis appelé *De symbolo fidei ad Cat.* : cf. éd. de Louvain) n'a que 4 livres ; et dans celle des Bénédictins, un seul, les trois derniers n'étant insérés qu'aux apocryphes. Corrigez : *De symbolo*, 1, 2 (Migne t. 6, col. 627), où Augustin expose le raisonnement ci-dessus, que Lombard lui emprunte.

(D) Entendez : l'opinion de la présence réelle.

(E) Le texte auquel fait allusion Bodin est assurément celui-ci : « *Ut autem litteram sequi et » signa pro rebus quæ iis significantur accipere servilis infirmitatis est : ita inutiliter signa inter- » pretari malevagantis erroris est* ». *De doctrina christiana*, 3, 9, 13. — Cf. Vacant et Mangenot, *o. c.*, art. Eucharistie, t. 5, col. 1178, qui discutent ce texte d'Augustin ; et Batiffol, *L'Eucharistie, la présence réelle et la transsubstantiation*, Paris, 1906, 3e édition.

(F) Entendez : on ne peut admettre que le Christ ait ordonné à la lettre le crime horrible de manger sa chair et boire son sang.

(G) *Adv. Marcionem*, 4, 40 (Migne t. 2, col. 460). Mais de tels textes ne closent pas les disputes, ils les déplacent. La querelle s'engage sur le sens du mot *figura*, que les catholiques (Bellarmin, *De sacramento Eucharistiæ*, 2, 7, cité en note par Migne, *ibid.*) prétendent indiquer la réalité de la présence divine.

Salomon. — Sil estoit permis dadorer Christ mort depuis longues années soubs la figure du pain comme lentend l'Eglise Romaine, ou sans pain comme les Zwingliens, ou auec le pain comme les Lutheriens croient quil le fault faire (A), a plus forte raison il eust esté permis aux Israelites (*l*) de faire des veaux pour les adorer. Car le grand prestre Aaron (4) en ayant faict faire vn il fit proclamer au son de la trompette que le lendemain seroit vne feste (*m*) consacrée a Dieu et se sert du mot de quatre syllabes (B) qui ne peut sappliquer a aucune creature, y adioustant encores que cestoit celluy qui les auoit retirez de seruitude : ils adoroient donc Dieu soubs lespece dun veau d'or, ce qui estoit tres estroittement deffendu (5). Mais (*n*) si Dieu punit cette offense mortelle si rigoureusement quen vn moment trois mil (C) de ceux qui lauoient
642 commise (*o*) perirent par le fer de leurs voisins ou parents et voulut consacrer (*p*) dune perpetuelle alliance les mains qui auoient esté teintes du sang de leurs freres, ainsy quelle vengeance pensez vous (*q*) quil prendra de ceux lesquels simaginent quils immolent partout et a tous momens non pas leur createur soubs la forme dun veau, mais vn homme mort soubs les especes du pain et du vin, lequel ils adorent comme vn Dieu ?

[*De l'éternité des peines et du purgatoire*, 642-668. Toralbe : Pour souffrir des peines infinies, une créature devrait être infinie ou divine. D'ailleurs, observent Senamy et Octave, il n'est pas de péché mortel, puisqu'il exclurait le repentir et le rachat, 642-644. Salomon, s'appuyant sur l'Écriture; Curce, sur l'infirmité de la nature humaine, contestent que les peines puissent être éternelles, 645 sq. Le Talmud gradue les peines suivant le degré de volonté mauvaise du pécheur. En tous cas, disent Senamy et Curce, la crainte d'un châtiment éternel est salutaire. Craignons au contraire, répond Toralbe,

(4) Exodi c. 32. — (5) Exodi c. 20. Non facietis deos aureos.

(*l*) *N Israëli. MD Israëlitis.* — (*m*) *N festam diem æterno Deo sanctam postridie futuram. MD festum... sanctum... futurum...* — (*n*) *N Et. MD Sed.* — (*o*) *N admiserunt. MD admiserant.* — (*p*) *N consecrarit. MD consecrari* (sc. jusserit). — (*q*) *N credatis. MD putatis.*

(A) Les catholiques admettent, avec la présence réelle, la transsubstantiation. — Les Luthériens admettent la consubstantiation et la présence réelle (impanation), c'est-à-dire pensent que le vrai corps de J.-C., sans se substituer au pain, se mêle et se fond avec lui. « Les Églises enseignent que » le corps et le sang du Christ sont vraiment présents dans la Cène et qu'ils sont distribués aux » communiants ». Conf. d'Augsbourg, art. 10 (1530). Mélanchton confirme cette opinion dans son *Apologie* de la Conf. d'Augsb., puis Luther, dans une lettre de 1534 (Bossuet, *Var.*, 2, 31) et enfin dans les *Articles* de Smalkalde (1537). — Les Suisses, Zwingle, Carlostadt (Bossuet, *Var.*, 2, 11), Œcolampade (Erasme, *Lettres*, 18, 9, dans Bossuet, *Var.*, 2, 25) nient la présence réelle, et ne voient dans la communion qu'un symbole et un souvenir. — Quant à Calvin, si Bodin ne l'a pas mis en scène, c'est que son attitude est mitoyenne et délicate à définir : il nie la présence réelle, *Inst. chrét.*, 4, 17, 19 (éd. de 1540). Mais il croit à la présence *substantielle*, c'est-à-dire en esprit, de Jésus, *ibid*. Que si on le presse de s'expliquer plus nettement, il déclare cette présence mystérieuse, ineffable, sensible seulement à la foi. « C'est un secret trop haut pour le comprendre » en mon esprit ou pour l'expliquer de paroles ». *Inst. chrét.*, 4, 17, 32.

(B) Le tétragramme sacré *Jéhovah* (cf. *supra*, IV, p. 257 note B). « Et cria [Aaron] par voix de » heraut, disant : Demain est la solennité au Seigneur ! » *Exod.*, 32, 5.

(C) *NMD tria millia.* — *Viginti* a dû tomber : il est exigé par *Exod.*, 32, 26 : « Et en ce iour la » tomberent enuiron vingt et trois mil hommes ».

qu'elle n'accule le pécheur au désespoir, comme Caïn, 647 sq. Federich : La peine est infinie, parce que tout péché envers Dieu est infini. Mais alors, observe Toralbe, tous les péchés deviennent égaux; l'infini du mal égale l'infini du bien : toutes choses impossibles. Non, les âmes des méchants, après expiation, sont soulagées par la mort : cf. *Job*, 24, 20. Salomon approuve, 649-651.

Du Purgatoire, 652-668. L'inégalité des peines étant prouvée, le purgatoire s'ensuit. Curce et Octave nient l'existence d'un juste milieu entre l'enfer et le paradis. Toralbe cherche à déterminer la composition chimique des flammes du purgatoire, dont les volcans prouvent la matérialité, 652-654].

Du purgatoire. Des indulgences.

[**655**] OCTAUE. — Ne voyons nous pas souuent des meschans après vne longue suitte dannées heureuses et coulées dans touttes sortes de delices rendre lesprit sans aucune apparence de douleur (9), et des gens de bien mourir dans les prisons & dans les tourmens (*d*)? Ce qui marque que les vns (*e*) sont reseruez pour vne vie meilleure après celle cy & les autres pour recepuoir la punition de leurs crimes, ainsy que Salomon (1) nous l'enseigne quand il dict (*f*), que les vns passent des fers & des prisons sur le throsne & les autres tombent du throsne dans la misere et dans la pauureté (*g*). Il fault donc qu'après cette vie il y ait des supplices pour le chastiment des meschans, car (*h*) Dieu sembleroit nestre pas iuste sil laissoit tant de chastimens (A) impunis, et s'il punissoit tous les manquemens des gens illustres & des gens de bien pendant leur vie (B). Donc sil ny a point de supplices eternels pour la punition des crimes après cette vie, il fault quils finissent ou auec le temps ou auec le lieu : après quoy il sera necessaire que lon entre dans vne vie meilleure ou que lon meure, il ny a point de milieu.

TORALBE. — Cest vne des plus vieilles opinions (*i*) que nous ayons (C) que

(9) Iob, c. 21. Hierem., c. 12. Abacuc, c. 1. Psal. 73, 37, 9, 36 (D). — (1) Eccles., 4 (E).

(*d*) *N (in) cruciatibus. MD cruciatu.* — (*e*) *N hos. MD quos.* — (*f*) *N cum dicit. MD diceret.* (*g*) *ND regem vero ad inopiam pergere. M reges.* — (*h*) *N enim. MD vero.* — (*i*) *N opinio. MD ratio.*

(A) Lapsus amené par *chastiment* qui précède. Corrigez : *péchés, crimes.*

(B) On reconnaît le raisonnement, que Rousseau a repris, avec une variation originale, je le reconnais : « Plus je rentre en moi-même, plus je me consulte, & plus je lis ces mots inscrits » dans mon âme : *Sois juste et tu seras heureux*. Il n'en est rien pourtant, à considérer l'état » présent des choses; le méchant prospère, et le juste est opprimé », etc. Et il en infère la certitude des récompenses et des punitions dans l'autre monde. *Profession de foi du vicaire savoyard.*

(C) Allusion, je pense, au voyage de Her l'Arménien, dans Platon, *Rép.*, 10, 13 (éd. H. Estienne, t. 2, pp. 614 B sqq.), et à d'autres écrivains antiques qui s'en sont inspirés, par ex. Virgile, *Enéide*, 6, 735-751.

(D) *Job*, 21, 7 sqq. *Jérémie*, 12, 1 sq. *Habacuc*, 1, 6-10. *Psaumes* 72 (H. 73), 3 12; 37, 19; 36, 1-9; 9, 12-18.

(E) La référence de R est exacte : *Eccl.*, 4, 14. MDN donnent *Eccl.*, 7.

les ames de ceux qui pour le plaisir du corps ont violé tout droict diuin & humain, quand elles en sont sorties tournent autour de la terre ou elles sont tourmentées et ne montent point auec les bienheureux au ciel (2) (A) quaprès auoir passé ainsy plusieurs siecles. Cest [656] pourquoy les anciens ont creu que cestoit le moyen de les destourner du mal que de les menasser de peines plus grandes et plus longues en lautre vie (B) quen celle cy (*j*), comme la dict (*k*) Platon (3) (C) a fin de donner a entendre (*l*) quil ny a point de crimes impunis ny de peines eternelles.

CURCE. — Si nous reconnoissons vn purgatoire de feu ou de glace comme il vous plaira a fin dexpier les pechés et que de la on puisse trouuer le chemin du paradis et les sieges des bienheureux, prenons garde que nous ne tombions pas dans lerreur dadmettre vne infinité de genres de supplices, car (*m*) toutte la nature ne souffre point d'infinité. Il est donc mieux a mon sens de ne recognoistre que deux lieux, lun de recompense & l'autre de punition.

CORONI. — Si Dieu a quelque soin de ses droits & de sa iustice (D), ainsy que nous croyons quil a extremement, il fault croire que ceux lesquels au dernier moment de leur vie ont vn regret de leurs pechez tel qu'il doibt estre, qu'ils n'en sont pas pour cella entierement absoubs, mais qu'ils (E) sont en quelque façon amoindris. Car imaginons nous deux hommes lun qui aura mené tant quil a vescu vne vie illustre, saincte et exemplaire sans auoir faict tort a personne (*n*), et (*o*) sans espoir de recompense a aymé Dieu de tout son cœur a cause seulement de sa bonté infinie, en quoy [657] consiste le plus hault degré de perfection, cependant il arriue quil est tué en adultere (*p*) sans auoir peu demander pardon : et vn autre lequel sestant souillé de tous les

(2) In Phædone. — (3) In Gorgia.

(*j*) *N tantisper dum* (*D* omet, à tort, *dum*) *hoc spirabile lumen* (?) (*MD cœlum*) *hauriunt.* — (*k*) *N sicut idem Plato. MD id est, ut idem Plato.* — (*l*) *N ex quibus sententiis significabant. MD ex quibus satis significabant.* — (*m*) *N enim. MD autem.* — (*n*) *N nihil unquam injuriæ fecisse. MD injuria.* — (*o*) *N ac. M aut. D at.* — (*p*) *ND in adulterio deprehensum. M comprehensum.*

(A) Εἰς καθάραν οἴκησιν, *Phédon*, 29 (Estienne, t. 1, p. 80 D). Bodin, comme d'habitude, cite non le texte exact, mais le sens du passage. Socrate raconte un peu plus bas, c. 30, p. 81 B sqq., l'histoire des âmes brutales tourmentées et obligées de se réincarner avant de monter pures vers les régions divines.

(B) Contresens. M *itaque veteres præclare cum iis agi putabant, eosque malis ingentibus eripi, qui pœnas in terris, tantisper dum hoc spirabile cœlum hauriunt, graviores dedissent*, = les anciens estimaient traités avec faveur et soustraits à des châtiments terribles ceux qui avaient plus cruellement expié leurs fautes en ce bas monde.

(C) MD Τὸ δίκην διδόναι μεγίστου κακοῦ ἀπαλλαγὴν πονηρίας εἶναι. Je ne crois pas que ce grec soit d'authentique Platon. Il résume *Gorgias*, 81 (Estienne, p. 525 B sqq.), où Platon explique que, le châtiment purgeant l'âme de l'injustice, rien n'est pire pour nous que d'échapper au châtiment d'une injustice une fois commise. Idée d'ailleurs familière à Platon et qu'il reprend, *Lois*, 9, 17 (Estienne, t. 2, p. 880 E sqq.), contre l'enfant qui a frappé ses parents. Sur le procédé de citation, cf. *supra*, IV, p. 221, note D.

(D) MD *juris et justitiæ*, simple redondance d'expression familière au verbeux Bodin, et où R a eu tort de voir deux idées distinctes ; elle s'oppose à la fin du couplet : *quid injustius decerni possit ?*

(E) Les péchés.

crimes imaginables, de stupres, dadulteres, de meurtres, de parricides et de blasphemes contre Dieu, a la fin de ses iours ayant le temps de se reconnoistre il implore la misericorde de Dieu par la confession & le repentir de ses abominations : Curce & Federich estiment que celluy la va droict au ciel auec les anges (A) et que lautre est damné eternellement. Iugez, ie vous prie (*q*), si l'on peut rien imaginer de plus iniuste.

Curce. — Cest la vieille plaincte des enfans d'Israel, lesquels ont esté assez insolens pour accuser pour cella le createur diniustice. Mais Dieu leur respond par son Prophete Ezechiel (4) : L'ame (dict il) laquelle aura peché mourra, le Fils ne supportera point le crime de son Pere, ny le Pere celluy de son Fils. Que si limpie quitte son impieté et embrassant mes ordonnances rentre dans la iustice et la droicture (*r*) il viura et lon ne se ressouuiendra plus de sa vie passée ny de ses pechez. De mesme si lhomme droict se relasche (*s*) de son integrité pour sabandonner a limpieté, ie nauray plus memoire aucune de sa vertu mais il mourra dans son peché. Vous autres qui vous plaignez que les iugemens de Dieu [658] ne sont pas equitables, escoutez (maison d'Israël) : quoy, mes iugemens ne sont pas iustes ? c'est plustost vous mesme qui ne lestes pas (B). Dou lon infere (*t*) quil ny a que deux sortes de departs des ames.

Salomon. — Ezechiel na pas dict (C) que si cet impie execrable par touttes sortes de vices et de crimes se repent a la fin de ses iours quil aura remission de sa vie passée : mais si ayant quitté son impieté (*u*) il vit dans la iustice, que Dieu oubliera son iniquité. Et semblablement que celluy qui auroit tousiours marché dans lequité et aura faict vn peché au dernier moment de sa vie, doibue estre tourmenté eternellement, mais quil perira enfin en mourant sil sabandonne entierement aux vices et aux impietez (D).

Coroni. — Ma croyance est que celluy qui a eu douleur de ses fautes (*v*) les va expier dans les feux du purgatoire (*x*) : non seulement par ce qui est

(4) C. 18.

(*q*) N omet *quæso*. — (*r*) N *edicta mea amplexatus fuerit, justitiam et judicium. MD amplexatus, fecerit justitiam*, etc. — (*s*) N *converterit se ab integritate ad impietatem. MD averterit sese*. — (*t*) N *ex his (MD iis) sequitur*. — (*u*) N *reversus ab impietate. MD aversus*. — (*v*) N *Ego illum (M eum), quem pœnituerit scelerum... MD pœnituit*. — (*x*) N *purgatoriis (MD* intercalent *incendiorum) ignibus*.

(A) Inexact. MD *ab angelis subvehi*, = est enlevé par les anges.

(B) *Ezéchiel*, 18, 20, 21, 22, 24 et 25.

(C) Voici de nouveau Bodin préoccupé de défendre les notions essentielles de liberté et de responsabilité (cf. p. 565 note). On a vu tout à l'heure avec quelle force de raison Coroni a montré les excès, chez les protestants, de la théorie de la grâce ; voilà maintenant Salomon qui ruine l'autorité qu'ils invoquent.

(D) « Car lorsque le iuste se sera destourné de la iustice, et qu'il aura commis l'iniquité, il y » trouuera la mort ; il mourra dans les œuures iniustes qu'il a commises. Et lorsque l'impie se » sera destourné de l'impieté ou il auoit vescu, et qu'il agira selon l'equité et la iustice, il rendra » ainsi la vie a son ame ». *Ezéchiel*, 4, 26 sq.

escript dans les escritures sainctes (5), mais par lauctorité mesme (*y*) de Martin Luther (6).

SALOMON. — Pour moy ie nestime pas que cette repentance a la fin de nos iours (*z*) soit vtile aux meschans.

CORONI. — Nous croyons que par la puissance que Dieu a donnée au prestre celluy qui en a receu labsolution est au moins (*a*) quitte de la coulpe.

SALOMON. — Rien ne me semble plus abominable que ce pouuoir que les prestres de l'Eglise Romaine sattribuent de remettre les pechez a ceux qui leur confessent : cette puissance nappartenant qua Dieu seulement de plain droict (7).

[**659**] CORONI. — Mais Iesus Christ a donné cette puissance a ses apostres (*b*) et a leurs successeurs que tout ce quils lieroient et (*c*) deslieroient en terre seroit lié et deslié au Ciel (A).

CURCE. — Ie ne voy point pourquoy les Pontifes romains (B) ont appliqué ou plustost renuersé ces mots de lier & deslier en faueur de labolition des pechez : si ce nest quils ayent creu leur pouuoir estre trop borné (*d*) en nentreprenant pas (C) sur les droicts de Dieu qui ne peuuent estre communiquez aux creatures, ou bien pour auoir moyen damasser des sommes infinies dor

(5) Lib. 2 Maccab., c. 12. Matth., c. 5 et 12. Epist. 1ª ad Corinth., 3. Ad Philip. c. 2. Epist. 2 ad Timoth., 1. Ioan., c. 5. Apocal., c. 5 (D). — (6) In resolutione conclus. 15 (E). — (7) Iob. c. 34 (F).

(*y*) *M* omet *etiam*. — (*z*) *MD extremo* (*N* insère *vitæ*) *spiritu*. — (*a*) *N eum tamen* (peu intelligible). *MD saltem*. — (*b*) *MD At Christus hanc apostolis* (*N apertissime discipulis*) *potestatem largitus est* (*N largitur*). — (*c*) *MD aut*. *N et*. — (*d*) *M angustiores*. *ND augustiores*.

(A) *Matth.*, 18, 18. Cf. *Jean*, 20, 23.

(B) Curce reprend ici le motif déjà traité par Salomon, *supra*, pp. 560 et 563.

(C) M *nisi quod angustiores* (ND *augustiores*) *se fore putarunt, si in jura divinæ majestatis incommunicabilia involarent*. ND est intelligible : ils deviendraient plus grands s'ils usurpaient les droits de Dieu. M ne l'est pas. R est très plausible, qui semble traduire *angustiores .. nisi involarent*, = ils resteraient trop bornés s'ils n'envahissaient pas les droits de Dieu. Voilà encore un passage, où R, différent de D et de M, a sa valeur propre, & une valeur de premier ordre.

(D) « C'est donc sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, a fin qu'ils soient deliurez » de leurs pechez ». II *Macchabées*, 12, 46. Mais il s'en faut de beaucoup que tous les passages invoqués par Bodin, et qu'il emprunte sans doute en bloc à quelque index — la table de ma Bible (1604) les indique tous à l'art. *Purgatoire* — soient aussi nets que le précédent. Les uns font allusion à un enfer souterrain, les autres déclarent que les péchés peuvent être pardonnés, d'autres enfin ne peuvent être rapportés au Purgatoire que par interprétation allégorique : *Matth.*, 5, 25 et 12, 31 ; *I Cor.*, 3, 13 ; *Ad Philipp.*, 2, 10 ; *II ad Timoth.*, 1, 18 ; référence inexacte, à lire *I Epist. Johannis*, 5, 16 ; *Apocal.*, 5, 3 et 13. Coroni expose ici la pure doctrine du concile de Trente, sess. 25 *De purgatorio*.

(E) *Resolutiones disputationum de indulgentiarum virtute*, sur la thèse XV : « Mihi certissimum est purgatorium esse ». Et les thèses 16 et 17 étudient la différence entre purgatoire, ciel et enfer, et l'effet du purgatoire sur les âmes (Ed. Rebart, t. I, fol. 3 *b* sqq. ; éd. moderne de Weimar, t. I. p. 555). Ces discussions sur les indulgences eurent lieu sous la présidence de Luther à Wittemberg, en 1518. Mais le même Luther ne tarda pas à parler en sens contraire.

(F) Cf. p. 563 note.

& dargent en accordant la remission des pechez, puisque nous voyons quils ne pardonnent pas seulement les pechez commis, mais encores ceux que lon veult commettre, en dispensant des loix diuines et humaines : et très souuent pour de largent ils ne remettent (e) pas seulement les pechez de peu de consequence (f), mais aussy les plus enormes mesmes. Dou sont sorties les ventes papales des indulgences (g) (A), desquelles Gregoire premier est inuenteur, et lesquelles insensiblement ont bien augmenté depuis, en sorte quils conferent iusques a mil ans de pardon (8).

[Les bons, explique Salomon, sont punis dès ce monde de leurs quelques faiblesses, et récompensés dans l'autre vie. L'inverse, ajoute Octave, arrive aux méchants, 660-662. Des messes pour les âmes du Purgatoire. Federich invoque l'autorité des Pères, Toralba la raison pour nier leur efficacité. Coroni opposant le livre des Macchabées, on conteste son authenticité. En cas de doute, conclut humblement Coroni, courons toujours le risque d'être utiles à nos morts, 663-667.

Conclusion, 668-685. Devant les dissensions des religions, et, à l'intérieur de chacune, des théologiens, adoptons donc cette religion naturelle, une, simple, élémentaire, inspirée de Dieu, sur laquelle nous tombons tous d'accord, 668. Chacun défend les cérémonies de sa secte. Federich repousse les prières que Coroni offre de faire pour les autres. Malgré les reproches de Salomon, Senamy déclare qu'il est prêt à prier, dans n'importe quel temple, le Dieu suprême qu'au fond tous reconnaissent, 669-674. Salomon prouve, par des exemples historiques, l'attachement des Juifs à leurs rites particuliers. Curce, du point de vue politique, redoute la coexistence de plusieurs religions et les assemblées secrètes. Senamy et Octave reprennent l'éloge de la tolérance, source de la concorde, 675-678. Curce montre, par l'autorité des Pères, que la conversion des hérétiques ne doit s'opérer que par persuasion. Il rappelle quelle sédition souleva à Lisbonne la conversion forcée des Juifs, 679-681. Salomon, alléguant le massacre des Juifs à Cracovie (1401), dit que les mauvais princes prétextent la religion pour dépouiller et tuer les innocents. Octave flétrit les cruautés du cardinal Ximénès contre les Maures de Grenade. Federich loue le mot de Théodoric : *Religionem imperare non possumus, quia nemo cogi potest ut credat invitus.* Et chacun, en respectant la croyance de tous les autres, reste fixe dans la sienne, 681-685].

(8) Vide librum de taxis cancellariæ, c. de absol. et dispensationibus.

(e) *MD veniam largiuntur. N largiantur.* — (f) *N nec leviorum (MD levium delictorum), sed robustiorum impietatum.* — (g) *D venalium indulgentiarum (M nundinationum,* inadvertance) *pontificiæ nundinationes. N pontificiis nundinationis copia* (?).

(A) On comprend que le protestant Curce attaque les Indulgences : voici comment le concile de Trente a tranché la question : « La puissance de les accorder a été donnée à l'Eglise par » J. C., et l'usage en est salutaire. Il doit être retenu, avec modération toutefois, de peur que la » discipline ecclésiastique ne soit énervée par une excessive facilité ». Sess. 25.

INDEX

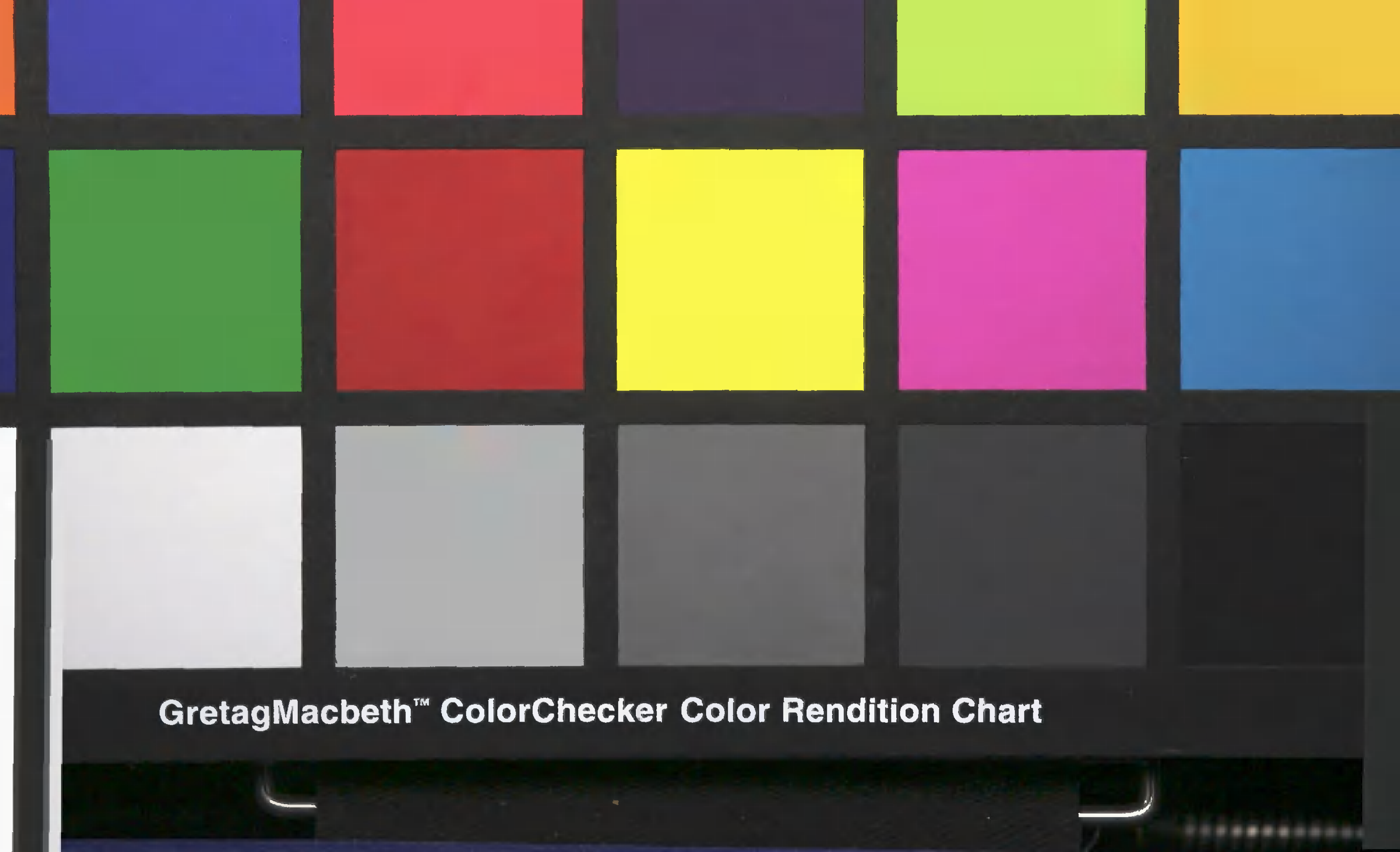
DES NOMS ET DES CHOSES

Les chiffres indiquent les pages du présent volume et non ceux du manuscrit 1923 de la Bibliothèque nationale. Je ne me suis pas astreint à une nomenclature complète, et qui aurait inutilement gonflé cet index, de tous les personnages ou livres cités : j'ai choisi, ne rappelant que les moins connus, ou ceux que Bodin copie sans les nommer, ou ceux sur lesquels j'apporte des renseignements biographiques ou bibliographiques.

TABLE DES MATIÈRES

34.674. — Bordeaux, Imprimerie Y. Cadoret, 17, rue Poquelin-Molière.




GretagMacbeth™ ColorChecker Color Rendition Chart